John Adams
Library.

IN THE CUSTODY OF THE
BOSTON PUBLIC LIBRARY.

SHELF No.
ADAMS
242.2

BOSTON PUBLIC LIBRARY
3 9999 05307 409 0
BOSTON PUBLIC LIBRARY
3 9999 05307 410 8

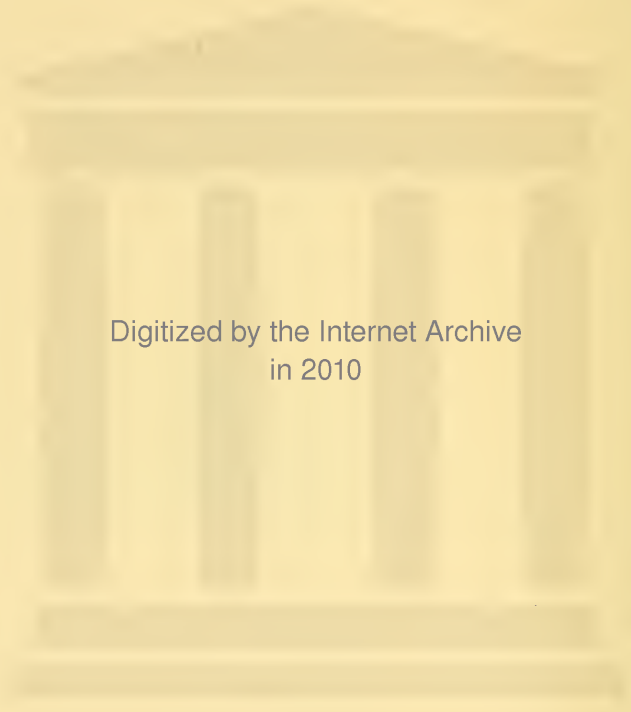
Digitized by the Internet Archive
in 2010

http://www.archive.org/details/desrevolutionsde00iver

From the author.

DES RÉVOLUTIONS DE FRANCE ET DE GENÈVE.

Par M. D'IVERNOIS.

LONDRES:

De l'Imprimerie de T. Spilsbury & Fils, Snow-hill.

Se vend chez P. Elmsley, Strand; J. Debrett, Piccadilly; J. Deboffe, Gerard-Street, Soho; & chez les principaux Libraires.

Octobre 1795.

ADAMS 242.2

TABLE DES MATIÈRES.

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE À GENÈVE.

Introduction . . . . . Page 1
Première Lettre du 22 Août 1794 . . 1
Seconde Lettre du 23 Septembre . . 66
Troisième Lettre du 3 Octobre . . . 82
Supplément au Tableau de la Révolution . 103
Adresse aux Genevois Révolutionnaires , . 171
Lettre de Mr. Chauvet à un Habitant du Pays de Vaud 183

RÉFLEXIONS SUR LA GUERRE.

A l'Auteur des Réflexions sur la Paix Page 201

CHAP. I. *La Guerre actuelle a-t-elle été plus désastreuse pour les Puissances Coalisées que n'aurait pu l'être leur Neutralité ? Doivent-*

Page

elles acquiescer à une Paix quelconque, qui laisserait aux Français la moindre de leurs Conquêtes? Les chances de cette restitution & celles de la guerre ne sont-elles pas en faveur de celui des combattans qui aura le plus de ressources pour prolonger la lutte ? . . 207

CHAP. II. *Des Ressources financières de la République Française, dont toute la puissance, même militaire, consiste exclusivement aujourd'hui dans les Assignats. Marche rapide du discrédit progressif de ceux-ci. Terme prochain & inévitable de leur complette annihilation.* 229

CHAP. III. *Etat où la Convention laisse les Finances à ses Successeurs, le 6 Septembre* 1795. 262

CHAP. IV. *Des ressources financières de l'Angleterre; de son Revenu, de son Commerce, de ses Impôts, de sa Dette, & de son Crédit.* 320

CHAP. V. *Obstacles insurmontables qui s'opposent à ce que le Régime Républicain s'établisse*

Page

parmi les Français. Combien il leur importe de ſe préſerver d'un Chef élective, & de rétrograder vers la Monarchie héréditaire & tempérée. 349

CHAP. VI. *De quelques Préjugés des Français ſur la Conſtitution Anglaiſe* . . . 385

CHAP. VII. *De la Conſtitution Françaiſe de* 1795. 410

Concluſion. 464

ERRATA.

Page 1, *Ligne* 13, exiſtaient—*liſez* exiſtaſſent.
—— 3, —— 28, tous nouveaux impôts—*l.* tous les nouveaux impôts.
—— 10, —— 28, quelle—*l.* qu'elle.
—— 11, —— 37, l'élevait—*l.* l'élève.
—— 12, —— 29, plus tôt ſi faire peut—*l.* plus tôt ſi faire ſe peut.
—— 13, —— 27, My Lord Fitzgerald—*l.* Lord Robert Fitzgerald.
—— 16, —— 29, j'aurais—*l.* j'aurai.
—— 32, —— 28 & 29, préjuge général—*l.* préjugé général.
—— 85, —— 28, que ſera—*l.* qu'il ſera.
—— 88, —— 19, tous les révolutionnaires—*l.* tous les non-révolutionnaires.
—— 97, —— 33, tard—*l.* tarde.
—— 105, —— 14, de la France—*l.* de France.
—— 111, —— 6, leur ouvre—*l.* leur découvre.
—— 112, —— 13, à l'autre—*l.* ſur l'autre.
—— 127, —— 33, meſonge—*l.* menſonge.
—— 129, —— 35, que—*l.* qui.
— 136, —— 15, auxquels, ajoute—*l.* auxquels ajoute.
—— 137, —— 28, Lyons—*l.* Lyon.
—— 157, —— 11, tous jugemens précipités—*l.* tout jugement précipité.
—— 167, —— 2, Ah! doute—*l.* Ah! ſans doute.
—— 167, —— 27, Gnève—*l.* Genève.
—— 180, —— 24, du lui—*l.* de lui.
—— 184, —— 16, autorite—*l.* autorité.
—— 184, —— 18, tê e—*l.* tête.
— 190, —— 29, avoir été en entraîné—*l.* avoir été entraîné.
—— 202, —— 18, HISTORIQUUE—*l.* HISTORIQUE.
—— 221, —— 7, tous Gouvernemens—*l.* tous les Gouvernmens.
—— 223, —— 11, néceſſaries—*l.* néceſſaires.
—— 233, —— 1, dar—*l.* par.
—— 254, —— 6, parvenir ce dernier but—*l.* parvenir à ce dernier but.
—— 264, —— 26, la Révolution Françaiſe—*l.* la Révolution Républicaine
—— 268, —— 25, des toutes parts—*l.* de toutes parts.
—— 278, —— 18, Ballaud—*l.* Balland.
—— 288, —— 1, Le 4e—*l.* Le 3e.
—— 289, —— 25, Le 5e—*l.* Le 4e.
—— 293, —— 19, Boudin—*l.* Baudin.
—— 295, —— 5, le 6e—*l.* le 5e.
—— 326, —— 5, d'intérêts—*l.* d'intérêt.
—— 342, —— 23, Quelques—*l.* Quelque.
—— 353, —— 29, Cathéchiſme—*l.* Catéchiſme.
—— 359, —— 11, a ladté—*l.* adapté.
—— 370, —— 18, d'avoir ſur—*l.* d'avoir en.
—— 371, —— 17, (*Note*), férociſé—*l.* férociſée.
—— 395, —— 16, répondrai—*l.* répondrais.
—— 395, —— 18, idem.
— 400, —— 26, toutes eſpèces—*l.* toute eſpèce.
—— 410, —— 10, poſer—*l.* poſez.
—— 421, —— 5, prouverais—*l.* prouverai.
—— 430, —— 25, *Ariſtocratie de Citoyen*—*l. Ariſtocratie de Citoyens.*
—— 431, —— 13, à la faveur—*l.* & à la faveur.
—— 435, —— 8, à quelques-uns—*l.* à pluſieurs.

LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

A

G E N È V E:

TABLEAU HISTORIQUE ET POLITIQUE

DE

LA CONDUITE DE LA FRANCE ENVERS LES GENEVOIS,

DEPUIS LE MOIS D'OCTOBRE 1792, JUSQU'AU MOIS DE JUILLET 1795.

Par M. D'IVERNOIS.

TROISIÈME ÉDITION.

Veluti in Speculo.

INTRODUCTION.

LONDRES, ce 25 Juillet 1795.

LES trois Lettres ſuivantes furent adreſſées à un Américain, à l'époque où les émiſſaires Français prêchaient ouvertement à la République du nouveau monde les mêmes principes de ſoulèvement ſous leſquels venait de ſuccomber celle de Genève. Graces immortelles en ſoient rendues à *Waſhington!* il a ſonné à temps le tocſin des loix, & les amis de la liberté ont volé au loin ſous ſes ordres. Par-tout où les Français avaient réuſſi à faire élever le ſignal de rebellion, qu'ils appellent l'*arbre de la liberté*, il a été arraché avec indignation par des ſoldats citoyens; &, d'une extrémité de l'Amérique à l'autre, ce ſymbole de la Révolution Françaiſe n'eſt plus connu que ſous le nom d'*étendard de l'anarchie.* (1)

(1) Le Préſident *Addiſſon*, en ouvrant en Penſilvanie l'inſtruction du procès des accuſés devant le Grand Juré des diſtricts en inſurrection, s'eſt exprimé en ces termes :

Puiſque le récit des malheurs révolutionnaires de Genève eſt devenu inutile aux Américains, je me ſens preſſé de l'adreſſer au parti Français de la Gironde. Qu'il y reconnaiſſe ſon ouvrage. Le plus ſûr moyen de démaſquer ceux de ſes chefs qui rempliſſent l'Europe de leurs cris contre la perſécution qu'ils ont eſſuyée ſous Robeſpierre, c'eſt de publier l'hiſtoire des perſécutions qu'ils ſuſcitèrent eux-mêmes contre Genève, pour la révolutionner; c'eſt d'apprendre à l'Europe que, dans cette petite République, pure juſqu'alors, ces mêmes Girondins ont exercé la même tyrannie qu'ils ont ſoufferte, & qu'ils y ont fait commettre les mêmes atrocités qu'on a commiſes envers eux.

" Le premier des délits que j'ai à ſoumettre à votre ſérieuſe " conſidération, eſt celui d'avoir élevé ce que les inſurgens ap- " pelaient *l'arbre de la liberté*. A quelle eſpèce de liberté pou- " vaient donc aſpirer ceux qui l'élevèrent? Je vais vous le dire: " à la liberté de gouverner ſans loix, de ſe défaire de quiconque " était l'objet de leur haine individuelle, & de tous ceux qui " n'auraient pas épouſé leurs opinions; en un mot, à la liberté " de ſecouer toute eſpèce de frein. Gardez-vous de croire qu'il " n'y ait que des actes de violence qui puiſſent conſtituer un délit. " Les diſcours, les écrits, ou tous autres ſignes qui en annoncent " évidemment l'intention, peuvent le conſtater. Sans doute rien " de plus innocent en ſoi-même, que d'élever un ſimple poteau; " mais la queſtion eſt de ſavoir dans quelle intention on l'élevait. " Or qui pourrait ſe diſſimuler aujourd'hui que ces poteaux, ces " prétendus arbres de liberté, étaient évidemment des *étendards* " *d'anarchie*; qu'ils étaient le ſignal de la rebellion qui vient " d'éclater contre le Gouvernement?" &c. &c. &c.

Le Général *Dumouriez* les avait obſervés de près ; & ce ſont eux qu'il accuſe d'avoir fait *de Genève un Club, & non pas une République.* Qu'ils eſſaient, s'ils le peuvent, de rejeter cette œuvre ſur Marat & ſur Robeſpierre : toute la France leur répondra que ces deux ſcélérats leur avaient du moins abandonné excluſivement le département des crimes extérieurs.

Ceux des Girondins qui ont ſurvécu à leur première défaite aſpirent au titre de *fondateurs* de leur République ; ils oſent s'appeler les *pères de la Liberté Françaiſe*, eux, qui dès le commencement de leur règne, ont préparé, contre la liberté du monde entier, plus d'armes & d'ennemis que tout ce qu'ils appellent les Deſpotes Couronnés de l'univers, n'auraient pu lui préparer d'adorateurs pendant des ſiècles de tyrannie ! Qu'eſt-ce qui a conduit à l'échafaud, mis en fuite, ou réduit au ſilence, le petit nombre de Français qui tentaient d'adreſſer à la liberté le ſeul culte qu'elle puiſſe reconnaître ? N'eſt-ce pas leur conſpiration du 10 Août contre la Conſtitution balancée, dont la France entrevoyait du moins l'aurore ? Ah ! d'âge en âge, la poſtérité les appellera les *liberticides* de leur patrie ; car il leur était réſervé d'inventer un nouveau nom pour leur doctrine empoiſonnée, & pour cette chaîne de forfaits, dont ils peuvent vraiment ſe glorifier d'avoir donné le premier exemple au monde.

L'un des leurs, l'Abbé *Sieyes*, a prétendu faire le tableau ſuivant de la cataſtrophe de ſon parti. *La minorité régnait ; & ce renverſement de tout ordre ſocial fut l'effet de l'apparence d'une portion du peuple*

qu'on disait en insurrection, tandis qu'il n'était que le témoin d'un crime qu'il IGNORAIT.

Voilà trait pour trait le tableau de la seconde Révolution de Genève. Quant à la première (celle que les Girondins y opérèrent en 1792), elle ne fut point un crime que le peuple Genevois *ignorait*, mais un crime contre lequel il se débattit long-temps avec union & avec énergie; & la faction de la Gironde elle-même ne put réussir à le lui faire commettre que lorsqu'elle lui en eût imposé l'obligation, sous peine de se voir incorporer à l'horrible Empire qu'elle fondait alors sur le meurtre du vertueux Louis XVI, & qu'elle espère cimenter encore avec le sang de ses sujets.

Girondins! toute la Révolution de Genève est votre ouvrage. C'est vous, c'est vous seuls qui y entraînâtes irrésistiblement cette petite peuplade. C'est vous qui, après avoir employé sans succès contre elle, les attentats de la force, chargeâtes vos Plénipotentiaires de la révolutionner *par dextérité*. (1) C'est vous qui la désarmâtes par des traités, que vous n'aviez contractés qu'afin de les violer. C'est donc vous qui avez couvert Genève de tant de crimes, qui sont les vôtres bien plus que ceux de ses habitans. C'est vous encore qui, après avoir paru compâtir un moment à leurs souffrances, venez de prendre ouvertement les Robespierre Genevois sous votre

(1) Voyez pages 8 & 26.

protection ſpéciale. (1) C'eſt vous enfin qui, pour profiter de nos déchiremens, vous occupez déjà à vous emparer de nos dépouilles, & qui venez de décréter avec triomphe, que votre République *partagerait bientôt les bénéfices* de notre commerce & de nos manufactures. (2) Non, jamais, jamais les annales de vos Rois, ſi fertiles en intrigues, n'offrirent un mélange auſſi abominable de violences, d'aſtuce, & de perfidies.

Eh bien! vous aviez condamné Genève au ſuicide de ſa liberté. Vous n'avez été que trop obéis. Le crime a été commis; peut-être n'eſt-il point conſommé. Vous aviez ordonné à ſes citoyens de *naturaliſer* l'égalité abſolue dans leur ſein: (3) hâtez-vous donc de leur notifier que vous-mêmes, vous venez de reconnaître que *cette égalité abſolue n'eſt qu'une chimère.* Dans le premier délire de votre propagandiſme, vous aviez prononcé que *votre Révolution ſe ferait dans Genève*, ou qu'elle ſerait condamnée à *rétrograder*: (4) s'il eſt vrai que vous vous glorifiez aujourd'hui d'avoir fait *rétrograder* cette dernière, annoncez-le donc aux Genevois. Vous les aviez entraînés dans l'abîme par votre Décret incendiaire du 19 Novembre, dont vous fîtes ſur eux le premier eſſai qui effraya toute l'Eu-

---

(1) Voyez p. 158.

(2) Voyez p. 168 & 169, le Décret adopté par la Convention, le 25 Juin 1795, & propoſé le même jour par *Boiſſy d'Anglas.*

(3) Voyez le Rapport du Comité Diplomatique fait à la Convention Françaiſe, le 2 Novembre 1792.

(4) Idem.

rope à ſi juſte titre ; révoquez ce Décret, qui ne l'eſt point encore, ce Décret, ſans la révocation duquel l'Europe ne poſera point les armes, & que quelques-uns des vôtres ramènent toujours ſous mille formes à vos applaudiſſemens. (1) Au lieu de permettre à ces inſenſés d'en menacer de nouveau *les rives de la Tamiſe*, (2) reportez leurs regards ſur les fléaux dont ce funeſte Décret a couvert les bords du Lac de Genève. Les opprimés vous y dénoncent comme les artiſans de tous leurs maux, & les oppreſſeurs eux-mêmes vous y imputent tous leurs excès. Un ſeul mot eût ſuffi pour les faire ceſſer, ou les réparer ; & quand vous avez pris la parole, ce n'a été que pour y applaudir !....

Vous parlez de *régénérer* la France : vous vous entretenez ſans ceſſe des ſoins réparateurs que ſollicitent les plaies que vous lui avez laiſſé faire : (3) mais n'eſt-ce pas auſſi un devoir que de fermer celles que la France a faites à ſes voiſins ? Ah ! ſi vous cherchez à raſſurer ſur votre compte les nations étrangères ; s'il eſt vrai que vous deſiriez ſincère-

---

(1) Voyez la *Déclaration du Droit des Gens* propoſée par Grégoire, le 26 Avril dernier, & dont l'Art. 8. porte qu'il *n'y a de Gouvernemens conformes au droit des gens, que ceux qui ſont fondés ſur l'égalité & la liberté.*

(2) Voyez la réponſe du Préſident *Louvet* aux Ambaſſadeurs Bataves, le 22 Juin 1795.

(3) *Qui réparera les ravages que nous avons exercés nous-mêmes à Nantes & à Lyon ?* Diſcours de *Boiſſy d'Anglas*, prononcé le 7 Nivoſe.

ment vous réconcilier avec les amis de la liberté, hâtez-vous de décréter la réſurrection de Genève ; hâtez-vous de lui rendre les loix que vous lui avez ravies, & dont elle ne ſe montra jamais plus digne qu'à l'époque où vous la forçâtes à en faire le douloureux ſacrifice. (1) Rendez-la à elle-même, pour qu'elle puiſſe venger les attentats des monſtres que

---

(1) Je ne ſaurais me réſoudre à laiſſer dans le ſilence un trait bien honorable pour Genève, & qui (pour me ſervir du jargon du jour) prouve combien le caractère des Genevois s'était *élevé à la hauteur de la liberté*, à l'époque où Briſſot les fit condamner à la perdre.

Lorſque la milice Genevoiſe s'aſſembla le 10 Octobre 1792, non-ſeulement pour témoigner ſon entière approbation à ſes Magiſtrats, ſi violemment menacés par la France, mais pour prendre l'engagement de périr avec eux, ſes officiers invitèrent à ſortir des rangs tout individu qui ne deſirerait point contracter cet engagement ſolemnel. Ils eurent ſoin de promettre qu'*aucune injure, aucune provocation ne troublerait ceux qui s'y refuſeraient* ; & ils inſiſtèrent à pluſieurs repriſes ſur ce que *chacun, inſtruit de l'état des choſes, devait en juger ſelon ſes lumières.* Trois ou quatre individus ſeulement ſe ſéparèrent de leurs compatriotes ; & au milieu de l'enthouſiaſme national, & de l'exaltation patriotique, (qui, dans cette aggreſſion ouverte de la France, réunit contre elle tous les Genevois) ces déſerteurs de la cauſe commune ne reçurent aucune eſpèce d'inſulte de leurs frères d'armes ; ils continuèrent même à vivre en ſécurité au ſein d'un peuple qui ſe contenta de les punir par le contraſte de ſon dévouement.

Ce trait de tolérance politique, & d'un caractère froid au milieu du danger, me ſemble mériter une place dans les annales des peuples libres. Cependant, loin de commander le reſpect de la Convention Françaiſe, & de la déſarmer ; ce trait ne fit que redoubler l'acharnement de *Briſſot* & du parti Girondin, envers les défenſeurs

vous avez vomis ſur elle; déclarez-lui que vous ceſſez de les protéger; garantiſſez-lui que vous détournerez à jamais de deſſus elle vos regards déſorganiſateurs.

---

de Genève, dont l'union & le patriotiſme calme & réfléchi préſentaient ſans doute un contraſte trop bleſſant pour la République Françaiſe. Le Tableau hiſtorique que je préſente ici, eſt deſtiné à développer la longue chaîne d'intrigues & de perfidies auxquelles elle a eu recours pour déſunir les Genevois, défigurer leurs principes moraux & politiques, dénaturer leur caractère national, & leur faire porter une main ſacrilége ſur ces mêmes Magiſtrats autour deſquels ils venaient de ſe rallier pour les défendre & mourir avec eux.

LONDRES, le 22 Août 1794.

MONSIEUR,

QUELQUE douloureux qu'il ſoit pour un citoyen de Genève de retracer les malheurs & l'opprobre dont un parti criminel vient de couvrir cette ville autrefois ſi libre & ſi floriſſante ; je ſens que je dois ce récit à l'intérêt que vous aviez donné à notre hiſtoire, & qu'il faut vaincre ma répugnance pour achever, autant qu'il m'eſt poſſible, la leçon expérimentale que préſentent ſes révolutions. Ce récit ne ſera ni ſans intérêt, ni ſans utilité, peut-être, pour vos ſages compatriotes : puiſſent-ils le méditer avec attention ; & par l'exemple déſaſtreux de l'Etat le plus démocratique, & en même temps l'un des plus proſpères qui exiſtaient ſur ce continent, puiſſent-ils apprendre combien eſt rapide, & dangereux à franchir, le faible intervalle qui ſépare la liberté de ſes abus, & par cela même, de ſes revers & de ſa ruine !

Vous ſavez, Monſieur, qu'après de longues diſſenſions, le parti conſtitutionnel ſuccomba enfin à Genève en 1782, par la toute-puiſſance du Comte de *Vergennes* ; vous ſavez que ce Miniſtre Français mettait infiniment plus de ſuite & plus de travail à

abattre la Démocratie dans Genève, qu'il n'en mettait, à la même époque, à la faire triompher en Amérique. Vous ſavez enfin que toutes ſes intrigues intérieures ayant échoué, il fit marcher contre nous des Bataillons Français, dont quelques-uns avaient combattu ſous les drapeaux Américains; que ſes ſoldats entrèrent dans notre ville; qu'ils en exilèrent les principaux défenſeurs de notre Conſtitution fondamentale, & qu'ils établirent ſur ſes ruines, non point préciſément une Ariſtocratie héréditaire, mais un Gouvernement armé de forces étrangères, ſuffiſantes pour aſſurer ſon règne contre le vœu bien connu de la majorité des Genevois.

Un Gouvernement pareil ne pouvait ſans doute avoir de durée que celle du Miniſtre Français qui l'avait impoſé: auſſi, à peine le Comte de Vergennes eut-il expiré, que les Magiſtats même, dont il avait cru ſervir les paſſions, s'empreſsèrent de renverſer ſon ouvrage. Au milieu de l'allégreſſe la plus vive & la plus univerſelle, notre Conſtitution fut rétablie ſur ſes baſes républicaines; ſes défenſeurs furent rappelés, bientôt après réintégrés; &, par un accord preſqu'unanime, tous les incidens du long procès politique qui s'était élevé entre le Peuple & les Corps Adminiſtratifs, furent définitivement jugés en faveur du premier.

Cette heureuſe réſurrection de la Liberté, commencée en 1789, & conſolidée en 1791 (1), forme

(1) Tous les pouvoirs adminiſtratifs réſidaient dans deux Corps: le *Petit Conſeil*, compoſé de 28 membres, qui étaient à vie; & le *Grand Conſeil*, compoſé de 250 membres, qui, par la loi

ſous pluſieurs rapports, une des époques les plus brillantes de notre hiſtoire. Les cœurs étaient réconciliés, & tous les principes ſe trouvaient à l'uniſſon ; le commerce, les manufactures floriſſaient, & notre Académie, cette veine nourricière de nos proſpérités paſſées & préſentes, avait pris & donné vers les arts & vers les ſciences, un eſſor qui faiſait oublier la petiteſſe de Genève, & qui, ſous ce rapport, l'avait placée de pair avec de grands Etats. Tels

---

de 1791, n'étaient élus que pour ſept ans, & ſortaient de charge par rotation. Le pouvoir judiciaire était confié au Petit Conſeil, ſous la direction de quatre Préſidens annuels, appelés *Syndics* ; mais la plupart de ſes ſentences étaient ſoumiſes à la réviſion ſuprême du Grand Conſeil. Enfin, l'exercice du pouvoir ſouverain était, depuis la fondation de la République, réſervé à l'Aſſemblée Générale du Peuple, compoſée de tous les habitans majeurs & ſolvables, qui avaient hérité par droit de naiſſance, ou acquis à prix d'argent, le droit d'y aſſiſter, & le titre de *Citoyens* ou *Bourgeois*. Les deſcendans des étrangers qui n'avaient pas acquis ce droit, par eux ou par leurs aïeux, étaient appelés *Natifs* ; mais le nombre des *Citoyens* était ſi ſupérieur à celui des *Natifs*, que près des trois quarts des Genevois ſolvables prenaient ſéance dans l'Aſſemblée du Peuple.

Ainſi compoſé, ce *Conſeil Souverain* poſſédait le pouvoir légiſlatif, éliſait tous les Magiſtrats, & tous les membres des Petit & Grand Conſeils ; il faiſait la paix, déclarait la guerre, & concluait, ou plutôt ratifiait les alliances avec les Puiſſances étrangères : enfin, il conſentait & ſanctionnait tous nouveaux impôts. Mais en ſe réſervant des prérogatives ainſi importantes, il s'était aſtreint lui-même à ne les exercer que ſous des reſtrictions qui tempéraient infiniment cette démocratie ; car les loix fondamentales avaient ſtatué que l'Aſſemblée du Peuple ne pouvait être légalement convoquée que par les Syndics, Petit & Grand Conſeils ;

en avaient été les fruits, que, depuis le commencement du ſiècle, notre population avait doublé, les fortunes avaient décuplé, le goût de l'inſtruction était devenu univerſel ; les étrangers ne ſe laſſaient point de venir admirer les merveilles de la liberté & de l'éducation publique, dans une petite peuplade de trente mille ames, qui venait de produire tout à la fois, dans les arts, dans les lettres, dans la politique, & dans les ſciences, un grand nombre d'hommes diſtingués.

Que cette époque de réunion, de paix & de proſpérité, a été courte ! A peine notre liberté s'était-elle relevée après ce coup de vent deſpotique, qu'un

---

que rien ne pouvait y être propoſé que par eux ; que ceux-ci ne pouvaient lui ſoumettre aucune propoſition, à moins qu'elle n'eût été ſéparément diſcutée dans les Petit & Grand Conſeils, & adoptée par leur concours ; qu'enfin l'Aſſemblée du Peuple ne pouvait qu'accorder ou refuſer ſa ſanction à de pareilles propoſitions, & cela ſans débats quelconques, & par conſéquent ſans modifications.

Telle avait été, telle était encore la Conſtitution de Genève, au moment où la France lui livra le nouvel aſſaut dont je vais tracer le tableau. C'étaient les ſages reſtrictions que cette démocratie s'était impoſée à elle-même qui l'avaient faite enviſager par *Rouſſeau*, comme la meilleure combinaiſon politique que *put comporter la nature des choſes humaines*. Cependant les mêmes Français qui ont déifié la mémoire de cet écrivain, ce ſont empreſſés de détruire en même temps, à force ouverte, cette même conſtitution de Genève qu'il leur avait préſentée comme *dictée par la plus ſublime raiſon*. Ah ! s'il vivait encore, quels déchiremens n'éprouverait-il pas, en voyant qu'il ne l'avait ſignalée à ces prétendus ſectateurs, que pour la voir dévouée par eux à être le premier de leurs ſacrifices ſur les autels ſanglans du nouveau ſyſtême, dont ils oſent l'appeler l'auteur !

nouvel ouragan deſtructeur, ſoufflant du même quartier, mais prenant, cette fois, le nom même de la liberté qu'il venait renverſer, a déraciné avec elle toute moralité, toute religion, & toutes les vertus qui lui avaient ſervi de ſauve-garde.

Dès que la France eût réſolu, en 1792, d'attaquer le Roi de Sardaigne, des avis certains nous vinrent de Paris, que le Général *Monteſquiou*, chargé de cette expédition, recevrait des ordres ſecrets contre Genève. Ces ordres étaient dictés par le parti *Girondin*, qui, comme on le ſait, avait formé le projet d'environner la République Françaiſe d'une ceinture de Républiques, gouvernées exactement ſur les principes de cette dernière. La Savoie elle-même entrait alors dans ce vaſte plan. Genève était déſignée pour en devenir la capitale, & cette nouvelle eſpèce de faveur devait lui coûter le ſacrifice de ſa Conſtitution.

Informés des dangers que nous courions, les Suiſſes, nos fidelles & anciens confédérés, ſe tinrent prêts à les partager ; & il n'y avait pas de temps à perdre, car, dès le lendemain du jour où le Général *Monteſquiou* eut pénétré en Savoie, il s'avança contre Genève. Ses ordres précis, dont les originaux ont été publiés depuis, portaient que *cette place* étant néceſſaire *pour aſſurer la poſſeſſion de la Savoie*, il devait y entrer, *de gré ou de force*, pour y prendre *vingt mille bons fuſils, dont la France avait beſoin.* (1)

(1) Cette lettre du Miniſtre de la Guerre, en date du 3 Octobre 1792, ſe terminait par ces mots: *Si on vous repréſente que ces armes ſont néceſſaires pour la défenſe de la ville, vous les raſſurerez*

Mais les braves Helvétiens avaient eu le temps de ſe jeter dans nos murs avant que l'armée Françaiſe eut achevé de les environner. Ceux de nos Députés qui allèrent demander, le 5 Octobre, à ſon Général la raiſon de cet appareil menaçant, reçurent pour réponſe : " Que le Gouvernement Genevois avait inſulté la République Françaiſe en invoquant les Suiſſes pour repouſſer une attaque qu'elle n'avait jamais eue en vue, & que cet appel ſeul avait provoquée ; que les Magiſtrats de Genève étaient (ſans s'en douter peut-être) en coalition réelle avec les

---

en leur laiſſant 4 à 5000 hommes armés, ſuivant votre prudence. Vous ferez ainſi de Genève le boulevard de la France.

Dans une lettre précédente, en date du 29 Septembre, ce même Miniſtre, en ordonnant au Général *Monteſquiou* de *faire marcher contre cette ville les forces ſuffiſantes*, lui avait cependant indiqué un but bien différent : c'était, diſait-il, *afin d'y aſſurer un libre pouvoir aux amis de la liberté, qui ſont en grand nombre, & d'y établir un gouvernement ſelon leurs vœux.*

Le Conſeil Exécutif avait encore annoncé un but différent à la Convention le 3 Octobre. Le rapport que lui firent les Miniſtres portait, entr'autres, Que le Conſeil Exécutif *conſidérant que la réſolution d'appeler des troupes de l'Etat de Berne, dont la malveillance eſt décidée, ne pouvant être regardée que comme une injure faite à la France, & comme l'effet d'un concert ſubſiſtant entre la Magiſtrature de Genève & les Puiſſances coaliſées, a ordonné au Général Monteſquiou de faire marcher contre la ville de Genève, un corps de troupes ſuffiſant pour s'oppoſer à l'introduction de troupes étrangères ſur ſon territoire, & pour les en expulſer ſi elles étaient déjà entrées.* Ce rapport, le premier de tous, ſe terminait en annonçant *Qu'on exigerait la punition des Magiſtrats pervers & traîtres à leur patrie, qui, par leurs manœuvres, avaient provoqué la réquiſition faite aux Etats de Berne & de Zurich.*

ennemis de la France, qui les accuſait de malveillance ouverte ou cachée."

Nos Députés répliquèrent que la défiance était l'unique ſauve-garde du faible contre le fort ; ils exhibèrent la lettre même d'un Miniſtre Français, qui, pluſieurs jours avant l'appel du ſecours Suiſſe, ſans ſoupçonner que les Genevois ſongeaſſent à repouſſer une attaque, avait cru, en la leur annonçant, les préparer d'avance à la ſoumiſſion (1). Ils juſtifièrent d'ailleurs l'appel des troupes Helvétiques, en prouvant que jamais notre petite République n'avait négligé cette meſure de ſimple précaution, dès que la Savoie était devenue le théâtre de la guerre ; que nous y étions engagés par des traités garantis par la France elle-même ; & que Louis XIV, vis-à-vis duquel nous y avions toujours eu recours, n'en avait jamais pris ombrage. En preuve de la parfaite innocence de nos intentions envers la France, nos Magiſtrats lui rappelèrent, 1°, Que nous étions juſqu'alors le premier & le ſeul Etat indépendant qui eut formellement reconnu la nouvelle République ; 2°, Que dès la première année de ſa Révolution, nous avions généreuſement ouvert nos greniers à bled en faveur d'un de ſes diſtricts, expoſé ainſi que nous à la famine ; 3°, Qu'aux preſſantes réquiſitions de ce même district, menacé d'une eſpèce de contre-révolution, nous avions conſenti à lui prêter des armes, qu'il ne nous avait

(1) Lettre du 28 Septembre 1792, adreſſée à M. *Flournoy*, par M. *Clavière*, Miniſtre des Contributions publiques de France, & placé dans le Miniſtère par le parti de la Gironde.

point encore reſtituées, ſuivant ſes promeſſes, & qu'on ſe préparait au contraire à tourner contre nous.

La juſtice évidente de notre cauſe ne nous aurait cependant point ſauvés, ſans l'influence de l'homme honnête auprès duquel nous la plaidâmes. En l'appuyant auprès de ſes commettans, M. *Monteſquiou* inſiſta avec tant de force ſur le danger extrême, gratuit & inévitable, d'avoir toute la Suiſſe à combattre avant de terminer cette querelle déshonorante d'un géant contre un nain, que ſes ordres d'ouvrir la tranchée furent révoqués. Mais en l'autoriſant à ouvrir une négociation; *s'il eſt poſſible qu'elle ſoit ſuivie*, lui écrivit expreſſément le Miniſtre de la Guerre, *il faut toujours qu'elle ſe termine comme ſi vous vous rendiez maître de la place, c'eſt-à-dire en y mettant une garniſon Françaiſe.* Le Général n'héſita pas à faire de nouvelles remontrances, & obtint enfin des pleins pouvoirs pour négocier pacifiquement. Il en réſulta un traité également honorable & ſage, où il fut ſtipulé, que des méſentendus réciproques ayant été heureuſement diſſipés par des explications amiables, la République Françaiſe promettait d'éloigner ſon armée de pluſieurs lieues, en conſidération de ce que les Genevois s'engageaient à renvoyer leur garniſon Suiſſe.

Nous nous étions empreſſés d'exécuter ce traité, en commençant à renvoyer les Suiſſes, lorſque nous apprîmes que le Miniſtre Français refuſait de le ratifier, à moins de nouvelles clauſes, pour leſquelles il envoya M. *Genet* à Genève.(1) Nous y adhérâmes encore : mais

(1) Le même qui a été depuis en Amérique, & qui, s'il y eſt encore, rendra ſans doute hommage à la vérité de cet expoſé.

mais quelle ne fut pas notre surprise en apprenant que ce second traité (1), que le Ministre *Le Brun* pressait

(1) Ce second traité mérite de trouver place ici, soit parce qu'il présente un précis historique des événemens qu'on vient de tracer, soit pour mettre le lecteur à portée d'apprécier ce que la Convention appela une *capitulation ignominieuse*.

" Le Conseil Souverain de la République de Genève ayant, au " moment de l'entrée des troupes Françaises en Savoie, autorisé " les Syndics & Conseil à requérir des Louables Cantons de Zurich " & de Berne, d'envoyer à Genève un secours de 1,600 hommes " pour préserver cette ville de toute entreprise des Puissances " Belligérantes; ces troupes y furent introduites le 30 Sep- " tembre.

" L'événement de la guerre ayant amené la dispersion des troupes " Sardes, & l'évacuation entière de la Savoie; le Gouvernement " Français envisagea la demande d'un tel secours, au moment où " l'armée Française seule environnait Genève, comme l'effet d'une " méfiance injurieuse. Le Résident de France fit, sur cette de- " mande, les observations que ses instructions lui dictaient, requit " expressément la sortie du secours Suisse, & renouvela au surplus " l'engagement de maintenir la liberté entière & l'indépendance " de l'Etat & de la ville de Genève, conformément à tous les " Traités, & d'après les principes solemnellement proclamés par la " Nation Française, de renoncer à toute conquête, & de respecter " les droits de tous les peuples. Les Syndics & Conseil de Genève, " retenus par leurs premières alarmes, & jugeant que la sûreté de " la République de Genève se trouvait compromise, refusèrent " leur acquiescement. Sur ce refus, le Résident de France reçut " l'ordre de protester contre l'introduction des troupes appelées " dans Genève, & de se retirer de cette ville. Alors ces liens " d'amitié qui unissaient depuis si long-temps Genève à la France, " furent un moment relâchés, & auraient peut-être été rompus, si " des communications franches & amicales n'eussent prévenu des " mesures hostiles.

" Le Conseil Exécutif Provisoire de France, en chargeant le " Citoyen François Anne-Pierre *Montesquiou*-Fezensac, Général

la Convention de ratifier, comme ne *fourniſſant plus matière à nouvelle controverſe*, venait enfin, après bien

---

" de l'armée des Alpes, de ſoutenir contre toute atteinte la dignité " de la République Françaiſe, lui a donné en même temps des " pleins pouvoirs pour terminer à l'amiable les différens qui s'étaient " élevés. Les Syndics & Conſeil de Genève, empreſſés de donner " à la France des marques non équivoques de l'attachement de " leur République, & du déſir qu'ont les Genevois de maintenir " la bonne harmonie, qui a, ſi heureuſement pour leur patrie, ſub- " ſiſté entre les deux Etats, ont également inveſti de leurs pleins " pouvoirs, leurs féaux & bien-aimés frères, *Jacob François Pre-* " *voſt*, Conſeiller d'Etat, *Ami Lullin*, ancien Conſeiller d'Etat, " Membre du Grand Conſeil, & *François d'Ivernois*, Conſeiller " du Grand Conſeil.

" Les ſuſdits Plénipotentiaires réunis au quartier-général de " Landecy : le Plénipotentiaire de la République Françaiſe a dé- " claré—Que la France, incapable de redouter ſes ennemis, l'était " également d'abuſer de la victoire. Que venant de rendre à lui- " même un peuple conquis, à l'inſtant même de la conquête, elle " ne pouvait être raiſonnablement ſoupçonnee de vouloir porter " atteinte à la liberté d'un peuple ami. Que les calculs de la " puiſſance contre la faibleſſe, cette doctrine inſolente des Deſpotes, " ſeraient toujours étrangers à une nation qui a fondé ſes propres " droits ſur les droits impreſcriptibles de l'homme. Que lorſqu'au " prix du ſang de ſes concitoyens, la République Françaiſe repouſſe " toute intervention étrangère, elle croit s'honorer en déclarant " qu'elle ne prétend introduire aucunes troupes ni dans la ville de " Genève, ni ſur ſon territoire ; qu'elle n'entend exercer aucune " autorité ſur cette République, aucune eſpèce d'influence ſur ſon " Gouvernement. Que ſi, dans les circonſtances actuelles, la " France demande aux Syndics & Conſeil de ſe contenter des " forces armées de la République pour remplir le devoir de la " défendre, & d'y faire obſerver & reſpecter les loix qui la ré- " giſſent ; c'eſt qu'elle regarde cette meſure comme un garant " aſſuré de la liberté de Genève, & comme un moyen de rendre

des délais affectés, d'être attaqué dans cette Assemblée par *Brissot* le 21 Novembre, au nom du Comité

" inviolable la neutralité que cette ville a professée, & que, pour " son propre intérêt, elle doit religieusement observer. Qu'enfin, " les intentions de la France, si souvent & si hautement prononcées, " ne peuvent être suspectes à un peuple libre; & qu'il ne serait " permis de les calomnier qu'aux fauteurs du despotisme & de la " tyrannie.

" Les Plénipotentiaires des Syndics & Conseil de Genève, après " avoir déclaré de leur part, qu'ayant l'honneur d'être les Magis- " trats d'un peuple libre, ils ne reconnaissent & ne reconnaîtront " jamais d'autres Juges de leur conduite que l'Etre Suprême & " leurs Concitoyens, ont ajouté: Que le Gouvernement de Genève, " lié par sa profonde reconnaissance envers la France, & par ses " devoirs envers sa patrie, a travaillé constamment à conserver les " relations honorables & utiles, qui unissaient les Genevois avec " la Nation Française; que loin d'avoir eu, ou seulement conçu, des " idées hostiles, il a été, sans relâche, occupé des moyens de con- " server la paix; que s'il a desiré & obtenu que Genève fût com- " prise dans la neutralité du Corps Helvétique, c'est qu'il savait " combien cette neutralité était loyale & franche, & qu'il l'en- " visageait comme un gage assuré de la paix; que si, dans des jours " d'alarmes, il a réclamé, à l'exemple de ses prédécesseurs, " le secours de ses généreux Alliés, qu'il savait pacifiques " & neutres, c'est qu'il a vu dans ce secours un moyen de " conserver la paix, & avec elle la sûreté & la liberté de la " République; mais qu'aujourd'hui pleinement tranquillisé par " l'assurance des sentimens généreux de la République Française, " si noblement exprimés par son Plénipotentiaire, il s'abandonne à " la confiance que lui inspirent des déclarations aussi formelles; & " voulant écarter jusqu'à l'apparence d'un doute que la France " envisageait comme injurieux, il s'empresse d'adhérer à ses désirs, " en remerciant ses chers & fidelles Alliés d'un secours, qu'il ne " juge plus nécessaire dans les circonstances actuelles.

" Et pour que l'effet de ces déclarations respectives ne soit pas " équivoque, les Articles suivans ont été arrêtés.

Diplomatique, qui l'appelait *une capitulation ignominieuſe faite par l'armée Françaiſe, & due à l'influence de*

Art. I. " Tous les Corps de troupes Suiſſes, qui ſont actuellement à Genève, ſe retireront ſucceſſivement en Suiſſe, & la " dite retraite ſera conſommée d'ici au premier Décembre prochain.

II. " D'ici à la même époque, la groſſe artillerie & les troupes " Françaiſes qui environnent Genève, & qui s'en étaient approchées en raiſon des différens terminés par la préſente convention, ſeront retirées & placées de manière qu'elles ne puiſſent " donner aucun motif d'alarme à Genève.

III. " Dès la date de la préſente convention, la libre communication entre les habitans de la Savoie & les deux Républiques, " & l'entière liberté du tranſit de Genève en Suiſſe & de Suiſſe à " Genève, ſeront rétablies ſur le même pied qu'en temps de paix, " conformément aux Traités & à l'uſage.

IV. " La République de Genève ſe réſerve expreſſément & " ſolmnellement tous les traités antérieurs avec ſes voiſins, & ſpécialement celui de 1584 avec les Louables Cantons de Zurich & " de Berne, ainſi que l'article V. du Traité de neutralité de 1782: " n'entendant la RépubliqueFrançaiſe que ladite réſerve puiſſe la " lier aux Traités dans leſquels elle n'eſt pas intervenue, ni préjudicier en rien à la faculté qu'elle s'eſt réſervée de revoir ſes " propres Traités, qu'elle exécute proviſoirement juſqu'à l'époque " de cette réviſion.

V. " La préſente Convention ſera ratifiée par la République " Françaiſe & par la République de Genève, & les lettres de ratification en ſeront échangées de part & d'autre dans le terme de " 12 jours ou plus tôt ſi faire peut.

" Fait en double original, & convenu entre nous, au Quartier-" général de Landecy, le 2 Novembre, 1792, l'an 1er de la Ré-" publique Françaiſe.

Signés Le Général de l'Armee des Alpes, MONTESQUIOU; J. F. PRE'VOST, *Conſeiller d'Etat*; AMI LULLIN, *ancien Conſeiller d'Etat, Membre du Grand Conſeil*; FRANÇOIS D'IVERNOIS, *Membre du Grand Conſeil.*

l'Ariſtocratie Genevoiſe ſur le Général Monteſquiou !— Briſſot prétendit, que des ſtipulations ou des traités ne produiraient que des débats. " En effet," dit-il, " ou Genève a confiance dans votre loyauté, ou elle " ne l'a pas : ſi elle l'a, elle doit croire à votre engage- " ment ſolemnel de reſpecter ſon indépendance ; ſi " elle ne l'a pas, des expreſſions vagues & indéfinies " ne peuvent être des garans de ſa tranquillité."— *Briſſot* alla plus loin ; il ne promit la paix à Genève que *lorſqu'elle aurait naturaliſé l'égalité politique dans ſes murs.* Il déclara qu'elle *n'obtiendrait point d'autre traité que la communication des principes Français.*— " Telle eſt," ajouta-t-il, " la Révolution à laquelle " nous oſons, nous devons même inviter les Magiſ- " trats de Genève. Sans doute la France ſera tou- " jours fidelle à ſon *principe* de ne jamais s'immiſcer " dans le gouvernement intérieur des pays étrangers ; " mais elle ſera auſſi fidelle à ſon *ſerment* d'être la " Protectrice de tous les *peuples opprimés*, & de les " éclairer ſur leurs droits. LA RÉVOLUTION SE " FERA A GENÈVE, OU LA VÔTRE DOIT RÉTROGRA- " DER.(1)

---

(1) Il eſt à obſerver que *Briſſot*, après avoir cherché, dans ce rapport, à nous faire un crime de nous être fait comprendre dans la Neutralité Helvétique, *qui n'eſt*, dit-il, *qu'une acceſſion mal déguiſée à la Coalition Couronnée*, nous fit un crime non moins grave d'une lettre de Mylord *Fitzgerald*, Miniſtre de Sa Majeſté Britannique auprès du Corps Helvétique.

Cette lettre, écrite de Berne le 11 Octobre 1792 aux Syndics & Conſeil de Genève, était tellement meſurée, qu'elle ſe bornait à leur annoncer " *Que Sa Majeſté, à l'exemple de ſes glorieux prédéceſſeurs, ſe montrerait toujours l'ami zélé de leur République, & qu'Elle*

" *Vous avez donc à examiner*," continua-t-il, " *ſi un* " *Peuple libre peut & doit ſe lier par des traités* ; s'ils " ne ſont pas *inutiles* avec les Républiques, s'ils " ne ſont pas indécens avec tout gouvernement qui " ne tient pas ſes pouvoirs du Peuple ; *car c'eſt peut-* " *être là qu'eſt le ſecret de votre Révolution, & de celles* " *qui ſe préparent.*"

Cette étrange doctrine fut couverte de tels applaudiſſemens, que *Briſſot* fit aiſément paſſer la Conven-

---

prenait à cœur le maintien de ſa paix. de ſa liberté, & de ſa ſouveraineté, ſi intimément liées à la tranquillité de toute la Suiſſe. Je ne doute point, ajoutait-il, *que Sa Majeſté n'approuve les meſures que vous avez priſes ſuivant vos anciennes coutumes & vos traités, puiſqu'elles tendent à vous maintenir dans la Neutralité Helvétique, neutralité dont je n'ai pas beſoin de vous recommander la plus ſtricte obſervation.*"

Voici comment *Briſſot* s'expliqua ſur cette démarche dans ſon rapport : " Les Ariſtocrates Genevois ont recours à d'autres ruſes; ils " cherchent à ſoulever le Cabinet Britannique, & ils parviennent, " par leurs intrigues, à ſe faire expédier un Miniſtre Plénipoten- " tiaire, qui vient les aſſurer que la Couronne d'Angleterre prend " part à leur ſituation, & approuve leurs meſures. Sans doute " le peuple Anglais s'indignera un jour d'apprendre qu'on a " voulu faire ſervir ſon influence à protéger l'ariſtocratie de quel- " ques intrigans, & à écraſer des hommes libres ; ſans doute " il demandera compte de cette proſtitution de ſon nom : mais " quoi-qu'il arrive, la République Françaiſe ne rétrogradera point. " L'intervention d'un Roi n'a rien d'effrayant pour elle, & la " Comédie nouvelle qu'on veut jouer à Genève ne peut retarder " ſa juſtice."

Ce trait ne fut pas le moins applaudi de ce fameux rapport. Tel était le langage de la Convention ; telles étaient ſes menaces ouvertes contre la Couronne Britannique, deux mois avant que celle-ci eût jugé convenable de renvoyer de Londres M. *Chauvelin*.

tion à *l'ordre du jour* ſur le traité ſigné par ſon Plénipotentiaire, & déjà ratifié par nous. Elle ſe contenta d'y ſuppléer par un ſimple décret qui requérait, *que l'évacuation des troupes Suiſſes fût conſommée le* 1 *Decembre ſuivant, moyennant laquelle évacuation, les troupes Françaiſes reſpecteraient la neutralité & l'indépendance du territoire Genevois, & l'évacueraient ſi elles l'avaient occupé.*

Il faut obſerver qu'afin de colorer cette violation de toutes les loix des Nations, & d'y préparer la Convention, le parti Girondin avait eu ſoin de lui arracher quelques jours auparavant un décret d'arreſtation contre le Général & Plénipotentiaire *Monteſquiou.*(1)

---

(1) Ce décret fut la récompenſe des efforts généreux & répétés que n'avait ceſſé de faire ce Général, pour convaincre les Chefs de la Convention du déshonneur dont ils allaient couvrir leur patrie, & dont M. *Monteſquiou* refuſait d'être l'inſtrument. Il avait mis tout en uſage pour le prévenir. Il s'était adreſſé d'abord à *Garat*, Miniſtre de la Juſtice, qu'il jugeait plus honnête que ſes collègues, puiſqu'il lui écrivait en ces termes. *Oppoſez-vous à l'infamie de marcher ſur les pas des deſpotes. J'invoque ici votre ame républicaine & pure: ne repouſſez pas le cri d'indignation d'un honnête homme: ſoyez fort de toute la force de votre vertu, & la France ne ſera pas déshonorée par l'exécrable abus de la puiſſance.*

Non content de cette tentative, M. *Monteſquiou* adreſſa au même Miniſtre de la Juſtice une lettre plus forte encore & plus étendue pour le Député *Vergniaux*, l'ame du parti Girondin, & l'un des Membres les plus influens de la Convention. " *Je joue ici un rôle* " *aviliſſant pour la nation & pour moi,*" écrivait-il à ce dernier: " chargé d'entamer une négociation avec les Genevois, & de ré- " diger la tranſaction, j'avais cru que le premier acte diplomati- " que de la République Françaiſe, vis-à-vis de la plus petite Ré- " publique du monde, devait porter le cachet de la véritable

Elle ne risquait plus rien, en effet, à exiger si impérieusement que nous renvoyassions notre secours Suisse sans conditions ; car nous étions d'autant moins en mesure d'en demander & d'en obtenir, que sur la foi des deux traités conclus, signés, & auxquels les Conseils Helvétiques nous avaient pressés d'adhérer, ces fidelles alliés avaient rappelé par degrés la plupart de

---

" grandeur, celui de la modération & de la justice. Je m'attachai " à écarter toute idée de disproportion dans la taille & dans la " force des deux parties contractantes ; & j'élevai, pour ainsi dire, " Genève sur un piédestal, pour placer presque sur une même ligne " deux Peuples libres qui avaient des affaires à arranger ensemble. " L'accord fut conclu, signé & envoyé. Ma surprise fut grande, " lorsque j'appris que des idées, non pas de grandeur, mais de " gloriole, avaient amené des critiques sur quelques articles du " traité. J'eus ordre de proposer des changemens. On y con- " sentit; j'avais gagné la confiance. Cependant une nouvelle " lettre du Ministre de la Guerre, que je reçus hier, me recom- " mande encore les plus grands préparatifs. Je les fais ces pré- " paratifs, pour qu'on n'ajoute pas de nouveaux griefs aux calom- " nies que déjà l'on fait circuler sur moi. Mais vous qui avez des " talens & des vertus, souffrirez-vous que le berceau d'une Ré- " publique qui fixe les yeux de l'univers, soit souillé de tous les " vices qui infectaient les Cours ? Souffrirez-vous cette représen- " tation scandaleuse de la fable du Loup & de l'Agneau ? Serons- " nous plus honorés, plus puissans, quand nous aurons écrasé le plus " faible de nos voisins, commis une grande injustice, & allumé une " nouvelle guerre ?....Si je peux empêcher le déshonneur de mon " pays, en éveillant le zèle d'un homme de bien, j'aurais fait une " bonne action, & vous celle d'un vrai Français. Je meurs de " honte, en me voyant l'instrument d'une perfidie que la plupart " de ceux qui composent le Conseil ne souffriraient pas, si la vérité " leur était connue. Je la dépose en vos mains, cette vérité, & je " sais que je la remets en des mains dignes d'elle."

Deux

de leurs troupes. Genève n'était déjà plus en état de défense ; & notre obéissance à cette loi de la Convention étant forcée par le fait, il semblait que nous n'avions du moins plus de dangers à craindre d'elle.

Mais M. *Montesquiou*, qui eut le bonheur d'échapper à l'échafaud qu'on lui préparait à Paris, nous découvrit un danger non moins grand que le précédent. " La Convention, nous dit-il, veut opérer chez vous, à tout prix, une révolution politique, calculée sur les principes de la sienne : il ne vous reste qu'à vous y modeler de vous-mêmes, ou à attendre de sa part, soit une nouvelle guerre ouverte, soit des menées intérieures sous lesquelles vous succomberez également."

Rien ne paraissait plus difficile que d'imaginer en quoi nous pouvions nous démocratiser davantage,

---

Deux jours après avoir écrit ces deux lettres, M. *Montesquiou* fut dénoncé à la Convention, qui l'accusa, entr'autres, *d'avoir enchaîné devant Genève la valeur de ses soldats, d'avoir terni la gloire du nom Français en faisant, avec quelques Aristocrates Genevois, une capitulation qu'une poignée de Français avait refusée à Brunswick & à ses nombreuses cohortes.*

Aucune voix ne s'éleva pour le défendre, aucun ami n'osa l'informer du danger qui le menaçait. Heureusement l'indiscrétion de l'officier chargé du Décret de son arrestation, fournit aux Genevois l'occasion de reconnaître, autant qu'il était en eux, les services que leur avait rendus cet homme généreux ; & il eut le bonheur d'échapper à ses bourreaux, en passant par Genève le 4 Novembre. Voyez le *Mémoire justificatif pour le Citoyen Français A. P. Montesquiou, Général de l'Armée des Alpes, au Président de la Convention, Novembre* 1792.

pour complaire à la France ; puiſque chez nous l'aſſemblée des citoyens exerçait collectivement elle même tous les pouvoirs ſouverains que les Français par leur nombre avaient été appelés à confier à leurs repréſentans en Convention.

Malheureuſement pour nous le parti Girondin, qui venait de triompher dans cette Convention, était celui-là même qui avait réuſſi à y faire effacer la diſtinction de citoyens *actifs* & *non-actifs*, & par conſéquent la loi qui n'admettait aux pouvoirs politiques & militaires que ceux des individus qui avaient quelques propriétés à défendre : principe ſi ſage, ſi néceſſaire à l'ordre ſocial ; & qui, s'il avait pu être maintenu par les propriétaires Français, aurait ſans doute prévenu une grande partie des ſpoliations auxquelles ils ont été en butte. Les Girondins, qui retrouvaient dans notre Conſtitution cette barrière qu'ils venaient de renverſer dans la leur, y découvrirent en même temps le côté par lequel il leur convenait de l'attaquer. Inſtruits qu'elle n'admettait dans le Conſeil Souverain que ceux des Genevois qui avaient acquis par eux ou par leurs ancêtres, le titre de *Citoyens*, ils l'accusèrent hautement de n'être qu'un Corps *héréditaire* & *ariſtocratique*. Ce Conſeil l'était ſi peu néanmoins, qu'il renfermait près des deux tiers des Genevois chefs de famille, & que pour lui attacher & lui aſſocier graduellement les autres, nos dernières loix populaires avaient ſucceſſivement réduit les conditions de leur admiſſion perpétuelle à une ſimple rétribution pécuniaire, une fois payée, mais

tellement modique (1), qu'elle était loin de préſenter, quant à l'indépendance de leurs fortunes, le gage durable qu'il eſt ſi eſſentiel d'exiger d'un électeur, & à plus forte raiſon des membres d'un Conſeil Législatif.

Cette claſſe de Citoyens non-actifs, qu'on appelait chez nous *Natifs*, venait de déployer, en général, un grand dévouement pour la défenſe de la République. Si l'on en excepte une cinquantaine d'individus, tant Citoyens que Natifs, qui avaient, à l'approche du ſiége, lâchement déſerté nos murs menacés, en alléguant qu'il n'était pas permis à des amis de la liberté, de combattre, ni même de ſe défendre contre les Français ; Genève, à l'époque de ces préparatifs hoſtiles, n'avait préſenté qu'un cœur, qu'une ame, qu'une famille. Peut-être même, cette époque du plus grand danger qu'elle ait jamais couru, préſente-t-elle la plus grande, comme la dernière époque de ſa gloire ; puiſque, dès que notre Aſſemblée du Peuple eut appris que le Général Français nous déclarait la guerre pour avoir décrété l'appel de ſeize cents Suiſſes, elle lui envoya pour réponſe un ſecond Décret, par lequel elle inveſtiſſait notre gouvernement du droit d'en appeler & d'en introduire autant qu'il le jugerait convenable. Bientôt après, lorſque le Mi-

(1) En faveur des petits-fils d'étrangers nés à Genève, cette rétribution avait été graduellement réduite à environ ſix louis, applicables aux hôpitaux, aux arſenaux, ainſi qu'aux autres établiſſemens publics qu'avaient fondés les anciens Genevois, & dont les nouveaux venaient partager les avantages.

niſtère Français, dans l'eſpoir de diviſer les Genevois, affecta de n'enviſager ces Décrets que comme une *manœuvre* de leurs Magiſtrats, & demanda le châtiment exemplaire de ces derniers, qu'il appelait des *Magiſtrats pervers & traîtres*, toute notre milice ſe raſſembla ſous les armes le 10 Octobre, les invita à reſter fermes, & prit l'Être Suprême à témoin qu'elle partagerait tous leurs périls. (1)

Il eſt vrai que, dès que la France eut changé de marche pour en adopter une moins violente, mais plus détournée & plus ſure, elle réuſſit complètement à nous déſunir & à nous déſorganiſer. En effet, dès que les Natifs eurent appris, par les débats même de la Convention, qu'elle ne parlait plus de ſe venger de nos Magiſtrats, & qu'elle ne viſait plus à s'emparer de notre ville, mais uniquement à étendre ſur tous les habitans ſans diſtinction, la jouiſſance de

---

(1) Vraiment dignes de lutter en dévouement avec leurs compatriotes, les Syndics & Conſeil écrivirent le même jour à M. *Le Brun*, Miniſtre des affaires étrangères, pour s'offrir perſonnellement en ſacrifice à la France, & pour le conjurer de préſerver à ce prix leur patrie des dangers dont elle la menaçait. *Si ces dangers peuvent être écartés au prix de nos fortunes & de nos vies*, lui diront-ils, *nous les offrons avec ardeur en ſacrifice : nous bénirons même la main qui, en nous immolant, pourra faire paſſer Genève à nos enfans, telle que nous la tranſmirent nos ancêtres : oui, nous bénirons la main qui détournera l'orage qui menace l'Helvétie & la République Françaiſe : nous la bénirons pour avoir ſauvé à cette dernière, encore dans ſon berceau, la tache d'avoir écraſé de ſa toute-puiſſance la Patrie du Philoſophe qu'elle conſidère comme ſon fondateur : enfin, nous la bénirons ſur-tout pour avoir épargné au ſiècle de la liberté, l'opprobre de voir les peuples libres aux priſes avec les peuples libres*, &c. &c. &c.

l'égalité abſolue, ils commencèrent à y aſpirer ouvertement. Quelques Citoyens s'aſſocièrent à eux, & ſe mirent à leur tête, ſoit pour jouer un rôle, ſoit par l'attrait de ce que la doctrine de l'égalité extrême a de ſéduiſant en théorie. Bientôt les ſoldats Français qui étaient à nos portes, & des émiſſaires qui s'introduiſaient dans nos murs, les encouragèrent à ne plus ſe donner entr'eux d'autre appellation que celle de *Citoyen*, à ſe couvrir la tête d'un bonnet rouge, à chanter en public les ſanguinaires chanſons de leur révolution, & à ſe préparer à ſoutenir au beſoin, par la force, leurs prétentions, pour le ſuccès deſquelles ils leur offrirent même en ſecret, le ſecours de leurs armes.

C'eſt ici, Monſieur, le premier ſymptôme de la criſe révolutionnaire, qui, après avoir mis tout-à-coup Genève aux priſes avec l'anarchie, l'a plongée, en moins de deux ans, dans ſes dernières convulſions, & dans tous les crimes que peut inventer la tyrannie populaire.

Les Magiſtrats, voyant qu'ils étaient placés entre deux maux, dont l'un ou l'autre était inévitable, & qu'il fallait ſacrifier ou une partie de notre Conſtitution, ou notre indépendance, ne balancèrent pas: ils ſe hâtèrent de proclamer eux-mêmes l'admiſſion de tous les Genevois, indiſtinctement & gratuitement, dans le Corps Légiſlatif. Mais à peine les Petit & Grand Conſeils eurent-ils adhéré au Décret qui devait être ſanctionné, le 6 Décembre, par l'Aſſemblée Souveraine, qu'on repréſenta aux Natifs, " Qu'il ſerait humiliant pour eux de recevoir, à titre de

faveur, l'égalité des droits politiques ; que cette égalité leur appartenait par la nature ; & que la leur offrir par des formes conſtitutionnelles était un attentat de plus contre elle."

Le progrès de cette étrange doctrine fut ſi rapide, que ſes ſectateurs rejetèrent le bienfait que l'Aſſemblée du Peuple allait leur aſſurer à jamais ; & que, déterminés à l'emporter par aſſaut, ils coururent aux armes le 4 Décembre. Alors, leurs chefs, pour en aſſurer la conquête, établirent des eſpèces de conférences privées, où ils demandèrent, 1°, à remplir, par leurs partiſans, la plupart des places de l'adminiſtration, dont certains membres qu'ils déſignaient, devraient demander leur retraite ; 2°, à faire élire une Convention Nationale Genevoiſe, pour achever de démocratiſer notre Conſtitution ſur ce nouveau principe.

Ceux qui ſavent que ce parti déſorganiſateur ne formait pas alors le quart de notre peuplade, nous ont ſévèrement blâmés de ne l'avoir pas diſſipé par la force ; mais ils ignorent que des conſidérations de ſûreté extérieure, des plus impoſantes, nous en interdirent l'emploi, quelque certain qu'en eût été le ſuccès immédiat. Ils ignorent que depuis l'invaſion de la Savoie, Genève ſe trouvait entièrement enveloppée dans le territoire Français ; que, malgré deux traités ſolemnels, l'armée des Alpes était encore à nos portes ; qu'elle venait de recevoir & de proclamer le fameux Décret qui ordonnait aux Généraux Français de *ſecourir*, par-tout, *les peuples opprimés* ; que les plus exaltés des Natifs menaçaient formellement d'invo-

quer ce ſecours ; qu'enfin, l'armée qui le leur offrait n'attendait que le ſignal du choc inteſtin le plus léger pour pénétrer dans nos murs, où elle avait des partiſans, & même une eſpèce d'avant-garde.

Cependant, je vous l'avouerai, Monſieur, ſi l'on eût ſuivi mes avis, on n'aurait point héſité à employer la force ouverte contre ces partiſans ; car, à mes yeux, c'eſt ſur-tout dans les Etats libres, dans ceux où les loix ſont, ou repréſentent l'expreſſion du peuple qui leur eſt ſoumis, que le premier devoir des dépoſitaires de ces loix eſt d'en conſerver à tout prix le dépôt, &, pour cet effet, d'attaquer, à force ouverte, toute faction qui oſe annoncer l'intention de les renverſer par la force. Je ſoutins en vain cet avis : l'horrible étendue des dangers extérieurs qui menaçaient notre indépendance glacèrent preſque tous les courages, ou plutôt les firent céder aux ſuggeſtions plus puiſſantes de la prudence, & à des eſpérances qui n'ont été que trop illuſoires ; car il ne vint dans l'eſprit de perſonne qu'en s'abandonnant à des Compatriotes pour échapper aux étrangers, les premiers, une fois maîtres de tout, puſſent ſe livrer peu à peu aux derniers excès de la plus atroce tyrannie.

Depuis le 4 Décembre, ce parti de l'égalité partageait pour ainſi dire l'adminiſtration par un Comité de ſon choix. Il ne ſe contenta pas long-temps de ce partage : quelques Magiſtrats ayant demandé leur démiſſion à l'Aſſemblée du Peuple, & celle-ci l'ayant refuſé preſque à l'unanimité, pour témoigner ſa ſatisfaction de leur patriotiſme ; ce fut le ſignal d'une nouvelle inſurrection des égaliſeurs, qui prirent

cette marque d'approbation, donnée à la Magiſtrature légitime, comme une inſulte pour eux mêmes. Les deux partis furent, pendant quelques heures, ſur le point de s'attaquer à force ouverte ; mais alors, les factieux étaient entièrement les maîtres d'introduire les Français, dont les émiſſaires travaillaient ſourdement dans la ville. La *majorité* des Citoyens eut encore la prudence & le patriotiſme de céder à une petite *minorité*, aimant mieux ſe confier à des Genevois, quels qu'ils fuſſent, que de courir le riſque de voir introduire dans leurs murs des auxiliaires étrangers, qui, ſous prétexte d'y *ſecourir le parti opprimé*, ſeraient bientôt devenus les maîtres abſolus de l'un & de l'autre.

Les Petit & Grand Conſeils réſignèrent toutes leurs places entre les mains des chefs du nouveau parti (pour la plupart ceux - là même qui avaient fui pendant le péril.) Ils n'en obtinrent d'autre promeſſe que celle de maintenir l'ordre ſocial, & de ne point nous livrer à la France (1), qui laiſſait toujours percer la haute importance qu'elle mettait à cette eſpèce de conquête.

Dès le jour même de cette ſubverſion, deux Comités, élus par les Clubs, l'un civil, & l'autre militaire, remplacèrent le Gouvernement légitime ; & il faut avouer

(1) Dès qu'elle eut renoncé à s'emparer de Genève à force ouverte, elle mit un tel prix à y ſuppléer par la ſéduction, qu'*Anacharſis Cloots*, l'un des chefs de la Convention, s'adreſſa à elle en ces termes : " *Et ſi Genève perſiſte à ne pas vouloir ſe donner à nous, il faut prier Genève de nous permettre de nous donner à elle.*"

avouer que, pendant les quatre ou cinq premiers mois de leur adminiſtration, il y eut aſſez d'ordre, de douceur, d'impartialité, pour qu'on fût tenté de s'applaudir d'avoir fait céder le droit à la prudence. Ce n'eſt pas que leur autorité fût bien reſpectée, ni même bien unie ; car à peine les égaliſeurs eurent-ils achevé ce renverſement inſenſé, que les plus ſages d'entre eux le regrettèrent, en prévoyant que bientôt ils n'auraient plus aſſez de force pour s'oppoſer à l'anarchie naiſſante, ni aſſez de vertu pour ne pas ſe miner ſecrètement eux-mêmes par des jalouſies de pouvoir.

Je m'arrête ici un moment. Si nous avions pu prévoir ſeulement la moitié des malheurs qui devaient nous accabler, nous aurions tous ſenti la néceſſité d'arrêter cette horrible Révolution dans ſa ſource ; nous aurions décidé notre deſtinée dans un ſeul conflit avec ce parti deſtructeur : & quoique le déſeſpoir des égaliſeurs eût pu les porter à invoquer les Français, dont ils nous menaçaient ſans ceſſe, nous n'aurions point héſité à courir cette chance. En effet, combien n'eût-il pas mieux valu préférer la certitude même de ſuccomber alors avec honneur, à la ſimple perſpective de l'exiſtence malheureuſe & flétriſſante, à laquelle vous verrez bientôt que quelques Genevois dénaturés ont condamné leur patrie.

Quoi qu'il en ſoit ; comme il n'y eut point de reſiſtance, il ne put point y avoir de choc proprement dit ; & c'eſt ainſi que, peu de ſemaines après l'arrivée de l'armée Françaiſe à nos portes, le peuple, qu'elle avait réuſſi à diviſer en deux peuples, ſe réunit cependant pour déjouer ſes eſpérances ſecrettes, & pour lui ôter

tout prétexte de le ſecourir afin de le ſoumettre. (1) Mais c'eſt ainſi que la nouvelle République Françaiſe, qui avait ſouillé ſes premières armes en les tournant contre la faible Genève, & qui ne renonçait, en apparence,(2) à cette lutte, que pour y ſuppléer par la négociation, déshonora encore ſes premiers pas dans la carrière diplomatique, d'abord en ordonnant expreſſément à ſon plénipotentiaire d'y employer *toute ſa dextérité*; puis, en violant ou en annullant les deux traités, à la faveur deſquels il nous avait déſarmés, nous & les Suiſſes. C'eſt ainſi, qu'à l'aide de cette trêve perfide, elle ſe glorifia de dominer le plus petit Etat de l'Europe, & d'y renverſer l'une des Conſtitutions les plus démocratiques qui exiſtaſſent. C'eſt ainſi enfin que ce petit Etat, pour avoir oſé s'armer contre les atta-

---

(1) Pour lui ôter d'autant mieux ce prétexte, les auteurs de notre Révolution la couronnèrent, en plantant ſur le ſol de l'ancienne liberté Genevoiſe, l'arbre ſtérile qui porte ce nom. D'ailleurs cet étendard étranger devait perſuader à notre populace, que cette liberté était une conquête toute nouvelle. Et en effet, elle s'attacha doublement à cet arbre d'alliance, en l'enviſageant comme un taliſman qui nous mettait pour toujours à l'abri d'une invaſion des Français. Elle y grava même ces mots :

Cet Arbre, mieux que nous, protège nos remparts.

(2) Tandis que le Réſident Français ſe rendait en parade auprès du Gouvernement uſurpateur, pour lui annoncer qu'il s'était empreſſé de rendre compte à ſes Conſtituans d'une *ſi glorieuſe Révolution*; tandis qu'il l'amuſait par ſes proteſtations d'eſtime & d'admiration, le nouveau Général Français *Kellerman*, d'accord avec ce Réſident, faiſait avancer ſecrètement contre Genève un corps de troupes conſidérable, dans l'eſpoir de ſaiſir pour les y introduire l'occaſion qui venait de lui échapper, & qui ne ſe préſenta plus.

ques ouvertes de la France, fut irrévocablement condamné par elle à succomber sous des attaques d'un autre genre.

Ici commence l'histoire de notre première Administration usurpatrice, qui, quoiqu'elle dût son existence à une influence étrangère, ne s'en est pas moins décorée, dans la suite, du titre de *Gouvernement Constitutionnel*, & dont le règne n'a été interrompu qu'au bout de dix-huit mois. On pourrait, à bien des égards, la comparer au parti Français qui lui donna le jour, puisqu'il paraît certain qu'elle n'avait voulu faire une révolution par la populace Genevoise, que dans l'espoir illusoire de pouvoir, & l'arrêter à son gré, & lui interdire, à coup sûr, tous excès ultérieurs. On doit convenir que la plupart de ses membres étaient des hommes de propriété, & qui avaient une sorte d'éducation. Quelques-uns même de ceux qui avaient consenti d'abord à y entrer en sacrifiant toutes leurs répugnances personnelles, méritaient à tous égards la confiance publique; & si l'on en excepte quelques injustices judiciaires, inséparables sans doute d'un pareil état de crise, & certains attentats de la populace, dont on soupçonna quelques-uns des Administrateurs d'être les instigateurs secrets, leur Corps, proprement dit, parut faire en général ce qui dépendait de lui pour maintenir l'indépendance au dehors, & l'ordre au dedans.

Il est également vrai que ces nouveaux Administrateurs eurent à lutter contre quatre grands obstacles : 1°, contre la décadence du commerce, des manufactures, & des fortunes particulières, pour la plupart

englouties dans les fonds de France ; mais sur-tout contre l'anéantissement des finances publiques, épuisées rapidement par l'énormité des salaires, dont les 120 membres de la Convention & les nouveaux Magistrats eurent essentiellement besoin pour vaquer à leurs nouvelles fonctions : 2°, contre les intrigues ouvertes du Résident de France à Genève, (1) qui ne cessa de les agiter, & leur suscita une multitude d'entraves : 3°, contre les successeurs des Girondins, qui ne voulurent jamais considérer comme de vrais alliés, cette Magistrature révolutionnaire, (2) & qui, bien loin de lui accorder les bons offices auxquels elle s'était crue, à ce titre, des droits assurés, lui refusèrent même les égards qu'ils rendirent au reste de la Suisse : car il n'est pas indifférent d'observer que celle ci, en restant solidement à l'ancre de ses ancienne Constitutions, avait trouvé le vrai secret de le faire respecter des Français. 4°, Contre une nouvelle faction composée de la lie de leur propre parti, peu nombreuse il est vrai, mais qui, sous le nom de *Marseillois* & de *Montagnards*, & ayant évidemment à la tête le Résident de France, demandait le renversement du

---

(1) L'Abbé *Soulavie*, connu, depuis la Révolution, par un ouvrage obscène intitulé *Vie privée du Maréchal de Richelieu*.

(2) C'est ainsi, par exemple, que, contre la lettre des traités les plus positifs, & uniquement pour ajouter à l'affreuse disette des subsistances qu'éprouvait Genève, la République Française, ou du moins ses agens, refusèrent constamment, & sous différens prétextes, le passage des denrées de notre petit territoire enclavé dans le sien. On dit cependant que l'obtention de ce passage vient d'être enfin la récompense de la Révolution suivante.

culte religieux, prêchait les principes les plus extrêmes des anarchiſtes Français, & ſemblait aſpirer, ou à les imiter en tout, ou à ſe livrer à eux.

Loin d'ajouter à ces funeſtes entraves, la majorité des citoyens, reconnaiſſante de ce que les nouveaux Adminiſtrateurs ſe ralliaient autour de l'indépendance, couvrait d'un voile l'illégitimité de leur titre, leurs fautes paſſées, & celles que l'ignorance, l'eſprit de parti, ou la difficulté des temps, leur faiſaient journellement commettre. Plus d'une fois les Magiſtrats qu'ils avaient deſtitués, les aidèrent de leurs conſeils ; & quelques-uns d'entr'eux conſentirent même à ſiéger dans la Convention de Genève.

Cette Convention était une autre imitation de la France. Cent & vingt Députés fatiguèrent l'Etat pendant un an d'une grande ſurcharge de dépenſes, & firent une nouvelle conſtitution politique où l'on ne put reconnaître que le cadre de nos anciennes loix. Ils travaillèrent preſque toujours ſous l'influence d'un Club qui admettait les principes & le langage des Jacobins de Paris, auxquels il avait demandé leurs formes & leurs règlemens, & qui n'oublia rien pour ſe donner une égale importance.

Les amis de la Conſtitution qu'on renverſait ont ſouffert pendant cette année tout ce qu'il peut y avoir de plus amer & de plus humiliant dans la victoire d'un parti, compoſé de gens, pour la plupart, ſans éducation & ſans propriétés. Ces prétendus réformateurs attendaient l'approche de la nuit pour attaquer à coups de bâton tous ceux qu'ils ſoupçonnaient de ne pas adorer la liberté & l'égalité prêchées de cette

manière. Le Gouvernement n'offrit d'abord aucune protection contre ces insultes : elles durèrent longtemps, & restèrent constamment impunies, bien que dans une occasion elles furent enfin portées jusqu'au pillage public de la maison de campagne d'un des anciens Magistrats, & même jusqu'à l'assassinat en plein jour d'un individu auquel ses meurtriers reprochèrent d'être couvert d'un bonnet blanc, & non d'un bonnet rouge. Recueillir toutes les espèces d'outrage, toutes les turpitudes, que se permirent ces égalisеurs, ces disciples de la philosophie du siècle, ce serait faire le tableau de la tyrannie populaire dans toute sa bassesse, comme nous la verrons bientôt dans toute sa férocité.

Pour mériter son nom pompeux, la Convention Genevoise se crut obligée de tout changer, de tout renouveler, de traiter une petite République qui avait dû à ses loix fondamentales une étonnante prospérité, comme si elle avait eu à réparer un grand Etat gangrené d'abus & de vices. Le *despotisme*, lui disait un ecclésiastique énergumène, *brûle la terre où il passe*, & les égalisеurs auxquels il tenait ce langage se crurent tout-à-coup assis sur la lave brûlante d'un volcan.(1)

(1) Cet esprit bouleversateur avait trouvé de sages antagonistes, qui n'avaient rien négligé pour faire sentir le respect qu'on doit aux formes antiques, & pour exposer avec force le danger de remuer les bases de la Constitution.

Dès l'époque où Genève eût été investie par l'armée Française, le Gouvernement légitime avait pressé M. *Dumont* de quitter Londres pour se rendre à Paris, où ses talens pouvaient le

Afin de démocratiſer nos loix politiques, & pour plaire à la Convention de Paris, celle de Genève ne put trouver d'autre moyen que de verſer une partie

---

rendre utile à ſa patrie. Là, ayant découvert que nos plus grands dangers étaient dans l'intérieur, & qu'on voulait nous attaquer par une faction domeſtique, il ſe hâta de venir à Genève, où il n'arriva malheureuſement qu'après l'inſurrection du 4 Décembre. Cependant la confiance dont il jouiſſait auprès des perſonnes modérées dans les deux partis, le mettant plus que perſonne à portée de rendre des ſervices eſſentiels, il ne déſeſpéra point encore de pouvoir tempérer la Révolution ; & il conſentit, comme l'avaient fait le Profeſſeur de *Sauſſure*, & quelques anciens Magiſtrats, à ſe laiſſer élire de la Convention Genevoiſe. Il ne tarda pas à y acquérir un aſcendant qui ſemblait pouvoir arrêter la marche de la Révolution, & qui excita en conſéquence toute l'inquiétude de ſes chefs. Auſſitôt les papiers de Paris verſèrent la calomnie ſur ce Genevois, & l'écho docile de nos Clubs retentit de menaces ſourdes contre lui, d'imputations d'ariſtocratie, de perfidie, & même d'agence Britannique. Ne ſe croyant plus utile à Genève, il réſigna ſa place, & revint à Londres, d'où il tenta un nouvel effort, pour ramener l'eſprit de ſes compatriotes, qui, depuis ſon départ, s'égara de plus en plus.

Je ne puis réſiſter au deſir de citer ici le fragment d'une lettre qu'il écrivit à l'un d'eux, ſur le travail inſenſé de la Convention Genevoiſe : laiſſant à part ce qui était relatif aux détails de nos loix, je n'en citerai que ce qui eſt général, & dont il ne ſera pas difficile aux Français de faire l'application.

"....Je crois qu'il vaut mieux tomber entre les mains des ambi-
" tieux que des fous : les premiers vous font autant de mal que
" leur intérêt le demande, mais ils ont un eſprit conſervateur,
" parce qu'un Etat détruit, ou dégradé, ne ſert plus à leur ambi-
" tion : les autres font beaucoup de mal de gaieté de cœur ; ils
" vous écorchent tout vifs, en vous aſſurant que c'eſt pour votre
" bien ; ils vous coupent une République en petits morceaux,
" avec l'intention filiale de la rajeunir ; & ils ſont ſi entêtés de

du pouvoir exécutif dans l'aſſemblée légiſlative du peuple, & de ſupprimer l'un des deux Conſeils dont le concours était néceſſaire à la confection des loix. C'eſt

---

" leur ſyſtême, qu'ils aiment mieux que la République ne ſoit pas, " que de n'être pas comme ils la veulent.

" Quand j'ai voulu repréſenter à ces fanatiques fripons tout le " mal qu ils pouvaient faire, ils m'ont répondu avec l'enthou- " ſiaſme le plus bête : Que le bien public devait l'emporter ſur " le bien particulier.

" A quels excès ne ſe porte-t-on pas quand on peut donner au " crime & à la folie, le maſque de la vertu & de la ſageſſe ! Vous " voilà donc tombés entre les mains de gens qui ne conſidèrent " plus les intérêts individuels, excepté les leurs propres ; chériſ- " ſant la Nation abſtraite qui n'exiſte pas, mépriſant la Nation " réelle compoſée d'hommes de chair & de ſang, moleſtant tout " le public en détail pour faire le bien du public en gros : nou- " veaux optimiſtes, qui imaginent un bonheur général, réſultat " d'une foule de maux particuliers ; à-peu-près comme des mé- " decins qui ſacrifieraient tous les jours des hommes bien portans " & bien ſains, dans le temple d'Eſculape, ſur l'autel de la ſanté. " En un mot, tous ces grands réformateurs préfèrent l'homme " qui n'eſt pas, à l'homme qui exiſte. Ils tourmentent les vivans, " ſous prétexte de faire le bien de ceux qui ne ſont pas nés, & " qui ne naîtront peut être jamais.

" Des maux innombrables, des maux profondément ſentis, " & d'un autre côté, de prétendus bienfaits qui ne ſont ſentis " de perſonne, voilà le réſultat de ces belles opérations, dans " leſquelles on ſacrifie le bonheur des individus reels à un public " imaginaire.....

" Quand un petit Etat comme le nôtre s'eſt maintenu, par une " eſpèce de prodige, deux ou trois cents années, le préjuge " général eſt que ſa Conſtitution n'eſt pas ſi mauvaiſe : lorſque " ce petit Etat a produit un grand nombre d'hommes diſtingués " dans tous les genres ; lorſqu'on y trouve du mouvement dans " tous les eſprits, du développement dans toutes les ſciences, des

ſuccès

C'eſt ainſi qu'elle renverſa tous les contrepoids de notre Conſtitution. On lui doit cependant la

---

" ſuccès dans toutes les carrières de l'induſtrie. Le préjugé na
" turel eſt encore que la Conſtitution qui a rendu cet Etat proſpère,
" qui l'a ſignalé dans l'Europe, qui a créé des talens & des
" vertus, n'eſt pas oppreſſive & barbare. S'il plaît à un orateur
" d'appliquer à cette ville ce grand mot, que *le deſpotiſme brûle*
" *la terre où il paſſe*; au lieu de l'applaudir, il faut lui demander,
" Où ſont autour de lui les traces de ce feu deſtructeur? Si au
" contraire on lui montre par-tout des principes étonnans de vie;
" ſi on lui fait voir une sève abondante circulant dans tous ſes
" canaux, on pourra conclure contre l'orateur: que le deſpotiſme
" n'avait pas paſſé ſur cette terre, mais que la liberté l'avait
" fécondée.

" La conſervation ſurprenante de notre petite République, ſa
" proſpérité toujours ſoutenue, ſa réputation, étaient un premier
" phénomène dont votre Comité Légiſlatif devait tenir compte:
" il devait porter la main avec quelque tremblement ſur une
" Conſtitution qui avait en ſa faveur des témoignages ſi reſpec-
" tables.

" Je ſais bien que nous avons toujours été remuans, que nous
" avons ajouté, retranché, défait & refait, & qu'on ne doit pas le
" même reſpect à des loix dont nous avons vu pluſieurs naître &
" mourir en peu d'années; mais dans tous ces changemens, on
" avait conſervé les formes principales, on n'avait pas ébranlé les
" fondemens de la République; on changeait quelques décorations,
" on ne bouleverſait pas le terrein de toutes parts, on ne le ren-
" dait pas méconnaiſſable à ſes habitans; & c'eſt ce qui a ſauvé
" Genève au milieu de toutes ces viciſſitudes. En effet, nous
" avons eu plus ou moins de liberté; mais tous les partis ſont
" reſtés dans certaines limites connues; ils ſe meſuraient des yeux,
" ils voyaient ce qu'ils avaient perdu; ils ſe reconnaiſſaient tou-
" jours, & l'eſprit Genevois s'eſt conſervé.

" Dans ce nouveau plan qu'on vous propoſe, on ne ſait pas

juſtice de dire qu'elle ſe montra jalouſe de la ſureté des perſonnes : elle établit même le juré, ſans trop

---

" s'il s'agit d'inſtituer dix millions d'hommes nouveaux, ou trente " mille hommes anciennement civiliſés ; rien n'y retrace Genève, " rien ne lie l'exiſtence paſſée à l'exiſtence future : c'eſt une mort " politique, une ſolution complette de continuité. Sans aucun " beſoin, & contre toute ſageſſe, on détruit toutes nos habitudes, " on nous donne à recommencer notre expérience ; on nous tranſ- " porte dans un labyrinthe inconnu. Vous n'êtes plus Genevois, " nous dit le faiſeur, vous ſerez des hommes de ma façon ; fiez- " vous à mon génie ; j'aime à créer ; & je vous prends pour la " *matière* ſur laquelle je vais travailler à plaiſir.—Ce n'eſt pas " ce qu'il dit ; mais voilà ce qu'il penſe, & ſur quoi il agit... " Je trouve là un excès de préſomption qui me révolte, & une " ignorance du cœur humain, ou un mépris de ſes plus douces " affections, qui me paraît tenir de la barbarie.

" Le premier principe eſt donc violé par-tout : ce principe " ſi pur & ſi ſûr de ne changer que ce qui eſt abſolument néceſ- " ſaire, d'amalgamer ces changemens aux formes antiques ; de " conſerver les ſentimens, les habitudes ; de ménager les affections, " de ne pas effacer la phyſionomie d'un peuple, de lui laiſſer " cette identité précieuſe par laquelle il ſe retrouve dans ſon hiſ- " toire.

" Quand un génie ſupérieur donnerait à un peuple une Conſti- " tution toute nouvelle, elle aurait mille inconvéniens, par cela " ſeul qu'elle ſerait nouvelle : il faudrait long-temps pour que " les uns fuſſent en état de la comprendre ; les autres, accoutu- " més à lui obéir. Ce génie ſupérieur, en faiſant une Conſti- " tution, devrait faire auſſi de nouvelles têtes ; il faudrait qu'il " fût sûr de guérir toutes les paſſions, de ſe rendre maître de tous " les prejugés, d'effacer tous les ſouvenirs : autrement il ſerait " le malheur de la génération préſente ; & alors, ſa ſageſſe ne " ſerait que de la folie. Mais votre nouveau légiſlateur, loin " d'être un génie, n'eſt pas ſeulement un homme éclairé ; ſon " ouvrage eſt plein d'abſurdités. L'autorité eſt par-tout, excepté " où elle doit être," &c. &c. &c....

examiner, il eſt vrai, ſi cette belle inſtitution convenait à une ſociété bornée à l'enceinte d'une ville. Mais on crut y voir au moins le déſir ſincère de donner la plus grande latitude à la liberté individuelle.

La majorité des Genevois, attachée à nos antiques loix, ſe montrait cependant fort éloignée d'approuver cette démocratie illimitée : auſſi ſes auteurs mirent-ils tout en uſage pour lui obtenir la ſanction de l'Aſſemblée du Peuple. Prenant, vis-à-vis de ceux qui la déſapprouvaient, le langage de l'amitié & le ton de la confiance, ils les conjuraient de la ſanctionner, ſinon par amour pour elle, du moins afin de déconcerter les agitateurs du dehors & du dedans, qui pourraient trouver dans un pareil refus, le prétexte de quelque bouleverſement favorable à leurs vues ; mais ſur-tout afin d'en impoſer promptement par ce nouvel ordre politique aux révolutionnaires ſubalternes qui commençaient à n'en vouloir aucun. Les auteurs de cette Conſtitution populaire inſiſtaient principalement ſur ce que ſes nouveaux miniſtres y trouveraient toute la force dont on avait beſoin pour protéger les individus & pour préſerver les propriétés. Ils repréſentaient enfin que, dans la criſe où était la République, il s'agiſſait bien moins de liberté parfaite que de ſureté individuelle, & ils garantiſſaient que celle-ci trouverait une ſauvegarde dans leur adminiſtration & dans l'établiſſement des jurés.

Sur des aſſurances auſſi poſitives, les déſapprobateurs, trop pleins de confiance dans ceux qui les leur don-

naient, & dans le caractère de leurs compatriotes, ſe réunirent pour accepter ſans plus héſiter cette nouvelle Conſtitution, qui devait, leur diſait-on, ramener l'ordre & la tranquillité. En conſéquence elle fut ſanctionnée en Conſeil ſouverain le 5 Février 1794, à l'étonnante pluralité de 4200 ſuffrages contre 200; & le parti attaché aux anciennes loix voulut achever de gagner les égaliſeurs par une autre preuve de confiance, en leur donnant excluſivement ſes ſuffrages pour les nouvelles magiſtratures.

Sans renoncer, il eſt vrai, à ſes anciennes opinions ſur ce qui conſtitue une liberté ſage & tempérée, la grande maſſe de notre peuplade ſe montrait à chaque occaſion prête à ſoutenir de toutes ſes forces ce nouveau Gouvernement Conſtitutionnel, pour l'aider à faire face aux difficultés du dehors, & aux déſorganiſateurs du dedans. Enfin, comme l'indigence avait beaucoup augmenté, ſoit par la guerre du continent, qui réduit toujours le commerce de notre principale manufacture, ſoit par la longue oiſiveté de la claſſe des ouvriers révolutionnaires, les Genevois riches ou aiſés ſouſcrivirent un capital conſidérable pour faire travailler les atteliers, en attendant qu'il s'ouvrît des débouchés à leurs produits.

Graces à tant de nobles ſacrifices, ſoit d'intérêts privés, ſoit de paſſions politiques, Genève ſemblait naviguer encore tranquillement à côté de la tempête Françaiſe, dont elle voyait tout autour d'elle les naufrages & les débris. La Suiſſe elle-même, étonnée de ce miracle révolutionnaire, (& c'en eût été ſans

doute un grand, que celui d'une première deſorganiſation qui ſe ſerait arrêtée à ſa ſource) la Suiſſe, cédant aux ſolicitations généreuſes & répétées de pluſieurs des Magiſtrats Genevois deſtitués, venait de conſentir à renouer ſes relations confédérales, abſolument interrompues depuis dix-huit mois, avec le Gouvernement qui les avait ſi violemment dépoſſédés. En un mot, ce dernier ſemblait s'améliorer, s'éclairer, ſe fortifier ainſi, par le temps ou par les circonſtances ; & la plupart de ceux qui en avaient redouté les excès, & s'étaient abſentés de leur patrie, avaient été graduellement invités à y rentrer, par l'aſſurance ſolemnelle que leur donnait le nouveau gouvernement, que la révolution était achevée, & qu'ils trouveraient ſous ſon égide, police, protection, & ſécurité.

Sécurité perfide & trompeuſe ! Tous les fléaux de la Révolution Françaiſe menaçaient Genève, ſans que ſes honnêtes habitans s'en doutaſſent. Un des nouveaux adminiſtrateurs, député à Paris, & appelé, par ſa miſſion même, à y voir aſſidûment les chefs des Jacobins, nourri dans leur ſein depuis plus d'une année, & ſuffiſamment exercé dans la théorie des inſurrections, venait d'accourir enfin à Genève pour la mettre en pratique, & ſe concerter avec lesAnarchiſtes, auxquels le Réſident de France donnait ſouvent des fêtes, pour les préparer à de nouvelles évolutions révolutionnaires, en attendant que ſon aſſocié Genevois en apportât le plan de Paris.

Le plan de l'avocat *Bouſquet* (c'eſt le nom de ce Genevois) portait ſur cinq grands points d'imitation.

1°, Oter aux plus honnêtes d'entre les Administrateurs ſes collègues, la confiance de la populace, en les accuſant d'un concert ſecret avec les riches, ou, tout au moins, de lâches ménagemens pour eux. 2°, Suſpendre les autorités conſtituées, ainſi que l'Aſſemblée du Peuple elle-même, pour inveſtir de tous les pouvoirs ſes principaux partiſans, ſous le titre de *Gouvernement Révolutionnaire.* 3°, Conduire, du premier abord, ſes partiſans au pillage, & ériger un Tribunal qui cimentât cette nouvelle révolution, en verſant du ſang au nom de la liberté, afin que la brêche fût irréparable, & que ſes aſſociés ne puſſent plus reculer dans la carrière qu'il allait leur ouvrir. 4°, Mettre également dans toutes les claſſes la terreur à l'ordre du jour, afin de glacer à la fois tous les courages, & que le petit nombre pût impunément dominer le plus grand. 5°, Enfin, avilir le culte religieux.

Cet épouvantable édifice a été élevé dans une ſeule nuit. Son architecte n'avait pas en effet de temps à perdre pour pouvoir en jeter les fondemens : il lui fallait abſolument devancer le jour où l'on allait propoſer à l'Aſſemblée du Peuple, de nouvelles contributions ſur les riches, puiſque ces contributions (ſi elles étaient acceptées, comme on n'en doutait pas) devaient ôter tout prétexte de clameurs contre ces derniers, & rendre à l'adminiſtration la force qu'elle riſquait de perdre par l'épuiſement rapide des finances publiques.

C'eſt alors que *Bouſquet*, après avoir excité les alarmes de la populace, en ſemant des bruits ſom-

bres & vagues d'un projet contre-révolutionnaire, qui devait, lui disait-il, faire de Genève *une petite Vendée*, déclara sans déguisement, qu'il y avait bien d'autres moyens de soulager le peuple que de l'exempter de tous impôts ; que, depuis trop long-temps, les riches dévoraient sa subsistance, ou du moins insultaient à sa misère par leurs jouissances, & même par leurs aumônes ; qu'enfin la destruction de l'aristocratie des loix ne serait qu'un jeu d'enfans, si l'on n'extirpait pas en même temps celle des richesses, & celle des mœurs. Puis, tout en annonçant que les nouveaux impôts risquaient d'être rejetés par l'influence de l'aristocratie ; de peur que leur acceptation ne déconcertât son complot, il choisit, pour l'exécuter, la nuit du 18 au 19 Juillet 1794, la veille même du jour où ils devaient être portés à l'Assemblée du Peuple, & où il ne savait que trop qu'ils auraient été sanctionnés par elle.

Tout étant organisé pour l'insurrection, les rôles indiqués, & les victimes désignées ; ce ne fut qu'au milieu de la nuit que les Conjurés coururent aux armes, s'emparèrent des canons, & allèrent, avec de fausses clefs (1), désarmer, pendant le sommeil, les citoyens

(1) Je sais que les Révolutionnaires Genevois se sont récriés avec force contre cette accusation de *fausses clefs*, & j'ignore en effet dans combien d'occasions ils en firent usage ; mais on m'a affirmé que l'un de leurs principaux chefs, serrurier de profession, &, si je ne me trompe, l'un des Membres du premier Tribunal, se servit de fausses clefs pour s'introduire à l'improviste chez M. *Diodati*, qui n'eut que le temps de sortir de son lit & d'échapper à ses bourreaux.

dont ils redoutaient le plus la réſiſtance & le déſeſpoir. On prétend qu'ils eurent ſoin de mettre en même temps aux arrêts deux des Syndics, qui n'ont pas manqué de dire que leur Gouvernement Conſtitutionnel s'était trouvé ainſi paralyſé, & forcé de reſter témoin muet de cette conſpiration imprévue qu'il aurait étouffée s'il en eût été inſtruit ; comme s'il eût été poſſible que, dans une auſſi petite ville que Genève, on mît en mouvement un pareil nombre d'individus ſans qu'un Gouvernement populaire en eût des avis ! Auſſi eſt-il très-certain qu'il en avait eu connaiſſance la veille, & qu'il n'eût tenu qu'à lui de la prévenir. (1) Quelques perſonnes croient qu'il en eut la volonté, & non le courage : d'autres, non moins dignes de foi, aſſurent que ce fut cette volonté même qui lui manqua ; que l'arreſtation proviſoire de deux de ſes membres, laquelle, ſi elle eut lieu, ne dura en effet que quelques heures, était une comédie concertée entre eux & *Bouſquet* ; que bien qu'ils n'aient pris d'abord aucune part oſtenſible à cet événement bouleverſateur, ils n'en furent pas moins les complices ; & que les principaux chefs de cette Magiſtrature uſurpatrice le déſiraient eux-mêmes depuis quelque temps, pour ſe ſouſtraire à l'obligation

(1) On m'aſſure aujourd'hui que cette prétendue détention des deux Syndics n'eſt fondée que ſur un rapport qu'ils firent circuler dans le temps, mais qui a trouvé d'autant moins de créance, que pluſieurs témoins oculaires & dignes de foi aſſurent avoir vu ces deux mêmes Syndics les armes à la main dans les premiers rangs des conſpirateurs nocturnes.

tion où ils allaient se trouver de rendre compte d'un vuide considérable dans les finances.

Quoi qu'il en soit, ce Gouvernement ne fit rien pour empêcher les attentats qui se commirent, ni même pour en diminuer l'horreur & l'étendue : ils furent sans bornes. Dans cette invasion nocturne les Genevois se seraient crus pris d'assaut par des ennemis étrangers, si le pillage des provisions de bouche, du numéraire, & même de la vaisselle, ne s'était pas exécuté avec une telle connaissance des dépôts, qu'ils comprirent bientôt que parmi ces assaillans se trouvaient plusieurs de leurs propres compatriotes. L'expédition de ces derniers se fit avec ordre, se prolongea sans obstacle, & s'acheva sans la moindre résistance. Leurs petites bandes armées n'exhibaient aucun ordre, mettaient les scellés sur ce qu'elles ne pouvaient point emporter, & n'oubliaient pas d'envelopper dans leurs arrestations personnelles, beaucoup de citoyens obscurs & pauvres. Telle fut la fureur aveugle & barbare de ces visites domiciliaires, qu'au milieu des chaleurs les plus brûlantes, on traîna, on entassa dans les prisons jusqu'à des vieillards hydropiques, & des malades attaqués de fièvre maligne. Cette œuvre de ténèbres fut exécutée en peu d'heures, par une centaine de brigands, moitié Genevois, moitié étrangers ; &, comme *Bousquet* s'y était attendu, le succès lui associa, dès le lendemain, tout le reste de la populace, tous les hommes lâches & faibles, & même un certain nombre d'honnêtes gens, qui se flattèrent encore d'arrêter ces forfaits, en ne se séparant point tout-à-fait de ceux qui les avaient commis, &

qui en méditaient déjà d'ultérieurs. C'eſt ainſi qu'une poignée de ſcélérats réuſſit à conſommer le plus atroce des crimes. *Pluſieurs le voulaient, peu osèrent le commettre; tous le ſouffrirent.* (1)

Leur Chef ſe hâta de raſſembler ſous les armes tous ces aſſociés, qu'il honora du nom de *Nation Révolutionnaire.* Il débuta par annoncer une ſolde conſidérable & journalière à ceux d'entr'eux qui perſévéreraient avec courage dans cette nouvelle carrière de patriotiſme; puis, invoquant les ſaints noms de *liberté* & de *vertu,* il obſerva que ce n'était qu'à la ſalutaire énergie des grandes meſures de ſévérité que les Français avaient dû leurs ſuccès au dehors & au dedans; que la ſévérité de ces meſures était toujours réunie avec la juſtice & la morale; & qu'il fallait faire recommencer dans Genève le règne de la liberté, de la vertu, & de la révolution, par de grands exemples. En conſéquence, le Gouvernement Conſtitutionnel fut déclaré ſuſpendu, & remplacé proviſoirement, par un Tribunal Révolutionnaire, dont *Bouſquet* ſe fit proclamer Préſident, & qu'on chargea de juger immédiatement les détenus.

Le nombre de ces derniers croiſſait d'heure en heure, & fut enfin porté à près de ſix cents chefs de famille, grâces aux ſoins du Réſident Français, qui donna des ordres dans tous les diſtricts voiſins, pour

---

(1) *Isque habitus animorum fuit, ut peſſimum facinus auderent pauci, plures vellent, omnes paterentur.* Tacit. Hiſt. Lib. 1, Cap. 28. Tacite a tracé trait pour trait, dans ces deux lignes, le tableau des Révolutions de France & de Genève.

faire repouſſer dans Genève ceux de ſes habitans qui avaient eu le bonheur de fuir, & d'atteindre le pays de Gex. Parmi les priſonniers ſe trouvèrent preſque tous les Magiſtrats deſtitués en 1792, pluſieurs Profeſſeurs diſtingués, & la plupart des membres de ce Clergé ſi éclairé, ſi ſage, ſi tolérant, ſi modeſte, ſi uni, & dont Genève avait eu conſtamment tant de raiſons de s'honorer. De crainte de laiſſer échapper les plus reſpectables de ces eccléſiaſtiques, on les pourſuivit juſques dans la chaire des temples, où, quoiqu'on les menaçât de toutes parts du ſort que les Prêtres Français ſubirent à Paris le 2 Septembre, ces héros de la Religion Proteſtante avaient eu le courage d'aller invoquer le Dieu de paix ſur leur patrie déchirée. C'eſt ainſi que s'exécuta dans toute ſon étendue, l'infernale ſentence qu'avait prononcée Briſſot: *La Révolution ſe fera à Genève, ou celle de France doit rétrograder.*

Au ſein de tant de barbarie percèrent cependant quelques traits qui prouvent que le caractère Genevois ne pouvait s'éteindre que par degrés. On entendit des révolutionnaires avouer, en pleurant, aux priſonniers dont on leur ordonnait d'être les geoliers, *qu'ils étaient bien moins à plaindre qu'eux, & qu'ils enviaient ſincèrement leur ſort.* Mais tout eſpoir & tout moyen de réſiſtance diſparaiſſaient déjà devant les moyens terribles de ceux qui avaient commencé le combat à la faveur des ténèbres, & qui s'étaient hâtés d'aſſurer leur victoire par un déſarmement complet. Frappés de la ſtupéfaction univerſelle qui s'empara alors de tous les citoyens, les femmes

ſeules s'ébranlèrent, & tentèrent, au nombre d'environ deux mille, une démarche en Corps, pour obtenir la libération des priſonniers, en déſarmant le nouveau Tribunal par leurs larmes. Il les repouſſa ſans violence, mais avec une ironie qui le peint mieux encore: il fit approcher les pompes à incendie, & les menaça d'un *baptême civique*.

Débarraſſé de ce faible & dernier obſtacle, & brûlant d'entrer en fonctions, le Tribunal Révolutionnaire les entama en déſignant entr'autres parmi les huit premières victimes qu'il fit traduire devant lui, l'ancien Syndic *Cayla*, l'un des Magiſtrats qui venait de montrer le plus de fermeté pour la défenſe de nos loix, & l'ancien Procureur-Général *Prévoſt*, dont le crime principal était d'avoir concouru à négocier avec le Général *Monteſquiou*, le traité qui nous ſauva des premiers attentats de la France. Leurs Juges ſiégeaient à l'Hôtel-de-Ville, les manches retrouſſées comme des bouchers, les jambes nues, la poitrine découverte, en bonnets rouges, un ſabre au côté, des piſtolets à la ceinture, environnés de bouteilles & des vapeurs du vin. Six d'entr'eux ne purent point ſoutenir cette horrible ſcène, & demandèrent leur démiſſion, tandis que le reſte de leurs collègues prolongèrent leur ſanglante ſeſſion au milieu de l'ivreſſe & de la plus infâme gaieté.

Quoiqu'il n'y eût contre les accuſés aucun chef d'accuſation directe, aucun indice du prétendu complot d'une contre-révolution, ni même aucune queſtion qui fût relative à ce projet abſurde, enfanté pour enflammer le peuple & pour l'armer; la défenſe de

ces deux Magiſtrats, & de leurs ſix co-accuſés, dura juſqu'au lendemain 26 Juillet. Lorſqu'à l'ouverture des boëtes dans leſquelles les votes s'étaient donnés au ſcrutin ſecret, on apprit qu'il n'y avait que deux des accuſés condamnés à mort, les Marſeillois & les Montagnards, altérés de ſang, propoſèrent le maſſacre général de tous les priſonniers indiſtinctement ; & menacèrent même les Juges hypocrites, qui oſaient tenir ainſi, en ſecret avec leur conſcience, un langage ſi différent de celui qu'ils avaient profeſſé vis-à-vis de leurs commettans. A cette menace, les Juges, intimidés ou feignant de l'être, recommencèrent immédiatement leur procédure, en donnant cette fois leurs opinions à haute voix, & au bruit des vociférations des galeries, où l'on n'entendait que des cris de mort. Alors ſept des huit premiers accuſés furent condamnés à perdre la vie, par les mêmes hommes qui en avaient abſous ſix la veille, & qui n'en procédèrent pas moins à cette ſeconde ſentence, en prenant l'Être Suprême à témoin de leur juſtice, & en ſe permettant de temps à autre les plus lâches bouffonneries.

Dès le lendemain, la nation révolutionnaire, qui s'était réſervé le droit d'appel, fut convoquée en armes pour ſanctionner ces jugemens : mais quoique, ſous prétexte de l'épurer, on en eût exclu l'élite des citoyens, la grande pluralité des ſuffrages fut pour la vie des trois principales victimes dévouées. (1)

A l'aſpect de ce nouveau déchiffrement, & de ce

(1) *Cayla, Prévoſt, & De Rochemont.*

premier acte national de repentirs & de remords, les conspirateurs subalternes annoncèrent la plus forte indignation, rejetèrent ce nouveau résultat comme l'effet d'une combinaison aristocratique, & se livrèrent aux imprécations les plus horribles. Ils poursuivirent même dans les rangs deux ou trois citoyens qui en étaient sortis pour inviter les assistans à faire respecter le vœu que venait de prononcer le peuple, & à ne point permettre qu'il restât ainsi témoin passif de sa honte, de son impuissance, & de son humiliation.

Des députations armées se rendirent au Tribunal Révolutionnaire pour se plaindre à lui de ce que les faux patriotes, qui s'étaient glissés parmi les véritables, risquaient de faire échouer leur vœu ; pour lui demander immédiatement au nom de ces derniers la mort des trois aristocrates absous; & pour lui annoncer qu'en cas de refus, ils allaient se transporter dans les prisons, & faire eux-mêmes justice.

Leur nombre n'était pas méprisable, leurs menaces étaient affreuses ; ils étaient armés ; la nuit était déjà avancée ; les ténèbres & la défiance glaçaient d'effroi tous les hommes honnêtes & timides. Le Tribunal Révolutionnaire n'hésita point à saisir ces prétextes pour s'élever au-dessus de la majorité de son propre parti (1) ; & livra à l'instant aux bourreaux

(1) Dès le lendemain 26 Juillet, ce Tribunal fit afficher une longue apologie sur l'événement de la veille, qu'il déclarait prendre sous sa propre responsabilité, & qu'il attribuait cependant aux manœuvres des ennemis de la Révolution. Cette apologie n'est que le manifeste de la guerre qu'il se prépare à prolonger contre les aristocrates, c'est-à-dire contre les riches. On les y accuse de

qu'on lui députait les trois détenus dont cette majorité venait de prononcer la grace. Ces sept premières victimes s'étaient défendues avec noblesse : elles moururent avec tout le courage qu'inspirent la religion, l'innocence, & la vertu. Elles ne voulurent point qu'on leur bandât les yeux, & les révolutionnaires eurent la barbarie de les fusiller en deux temps. La seule d'entr'elles qui prononça quelques mots, fut le Syndic *Cayla*. *Je mourrais content* (s'écria-t-il) *si je pouvais croire que ma mort pût rendre à mes malheureux concitoyens la liberté & la paix.* Les exécuteurs déchirèrent un papier que l'avocat *De Rochemont*, jeune homme de la plus grande espérance, les

---

n'avoir *ni renoncé à leurs prétentions*, ni *abjuré leurs anciennes erreurs*; de n'avoir point *fraternisé avec les révolutionnaires dans les fêtes civiques*; d'avoir *soupiré après une contre-révolution Françoise, qui devait nécessairement en produire une à Genève*; d'avoir *fait des vœux pour les rebelles de Lyon*; enfin, *de s'être proposé de rejeter la nouvelle loi sur les impôts*, &c. &c. &c. Les auteurs de ce manifeste y découvrent pour la première fois le véritable fil de leur conspiration; car ils y parlent des *fâcheuses impressions des Français* contre Genève, & les attribuent ouvertement à ce que ceux-ci *avaient cru devoir se défier d'un peuple qui se vantait d'avoir fait triompher les principes de la liberté & de l'égalité, & qui laissait tranquillement dans son propre sein une horde d'aristocrates incorrigibles*. Ce manifeste invoquait la fraternité du peuple révolutionnaire, pour le conjurer *de se défier de la clémence, de faire cesser le règne de l'impunité, de purifier l'air de la patrie de ses enfans pervers, & de les mettre pour jamais hors d'état de se révolter contre elle.* De son côté, le Tribunal s'engageait *à révolutionner les principes & les mœurs, à régénérer l'esprit public, enfin à travailler sans délai à des institutions propres à prévenir la misère du peuple, à former de vrais citoyens, à préparer le bonheur de tous*, &c. &c. ! ! !

conjurait de remettre après ſa mort, à ſa famille: mais l'ancien Procureur-général *Prévoſt* trouva le moyen de jeter dans la foule une lettre qu'il avait écrite au crayon, & qui laiſſe un monument bien touchant de ſon cœur & de ſes vertus. En voici quelques fragmens.—*Perſonne, j'en ſuis ſûr, ne perd autant que moi en perdant la vie.... Je remercie bien profondément ma bonne amie, de tout le bonheur dont elle m'a fait jouir*; *mais je la prie de ſe nourrir conſtamment d'une idée bien conſolante, c'eſt que ſon mari meurt honorablement, & qu'il emporte l'eſtime univerſelle, quelle que ſoit la funeſte illuſion qui le perdit. Il s'eſt défendu avec courage, &c. &c.... Bonne mère! ſi je t'ai donné quelques plaiſirs, de combien d'amertumes tes vieux jours ſont abreuvés! Pleure avec mes bons amis*; *mais que l'abattement ait ſon terme. Vous pourrez toujours vous glorifier d'un homme qui a marché conſtamment dans le chemin de l'honneur. Il m'inſpire, il m'inſpirera juſqu'au dernier moment de ma vie.... Pour toi, mon cher fils! que mon exemple ne te détourne point d'une marche loyale & franche dans toute ta conduite, quoiqu'elle ſoit la cauſe de ma perte*; *mais éloigne-toi des affaires publiques, &c. &c.* (1)

Quoique le crime mène au crime, & que le ſang appelle le ſang, on ſe berça alors du double eſpoir, ou

(1) Il n'eſt peut-être pas indifférent d'obſerver ici que cette victime du peuple avait été l'un de ſes defenſeurs les plus zélés contre les attentats du Comte de Vergennes, & qu'il fut le premier Magiſtrat qui eut le courage de propoſer le renverſement de la Conſtitution dictée par ce Miniſtre.

ou que ceux qui venaient de le verſer s'en étaient ſuffiſamment abreuvés, ou que les Suiſſes trouveraient le moyen de mettre un terme à ces ſcènes atroces. Mais elles avaient été exécutées avec une rapidité qui prévint leur intervention, & avec un acharnement qui ne leur en laiſſait rien eſpérer. Cependant, le jour même du jugement de ces ſept victimes, le Baillif Bernois du Diſtrict le plus voiſin écrivit à l'un des Syndics une lettre très-preſſante, pour lui annoncer que *la Suiſſe entière voyait, avec la plus grande horreur, les exécutions & les ſcènes ſanglantes qui ſe préparaient à Genève. Il y conjurait* les révolutionnaires *de rentrer en eux-mêmes, & de réfléchir qu'il en était temps encore.*

Le Syndic ſe garda bien de donner au peuple communication de cette lettre. Il répondit au Baillif qu'elle *aurait été décidément dangereuſe, puiſque le vœu de la majorité en faveur des trois prévenus avait été abſolument infructueux.* Puis continuant encore à jouer le rôle de déſapprobateur : *Vous devez comprendre,* ajouta-t-il, *combien notre poſition eſt difficile, & votre cœur eſt fait pour apprécier la nature des ſentimens auxquels le Gouvernement Conſtitutionnel eſt en proie.*

L'aſtuce de cette réponſe n'empêcha point les Suiſſes de juger que ce prétendu Gouvernement Conſtitutionnel était, ſinon le moteur ſecret, du moins le vrai complice des atrocités qu'il paraiſſait blâmer (1); & ils ſe ſont empreſſés de rompre toute

(1) Que penſeront ces Cantons lorſqu'ils apprendront que *Gaic*, l'un de ces mêmes Syndics, qui comme chefs de la République

eſpèce de communication avec lui. Mais en invitant leurs ſujets à accorder la plus généreuſe hoſpitalité à la foule des Genevois déportés ſur leur territoire, les Bernois ont ſagement profité de l'impreſſion d'horreur univerſelle que ce ſpectacle a produit ſur leur peuple, pour lui en préſenter un tableau qui achève, en même temps qu'il conſtate celui qu'on vient de lire.

" Nous l'Avoyer, Petit et Grand Conseils " de la Ville et République de Berne, assu- " rons tous nos chers et féaux citoyens res- " sortissans, de notre gracieuse bienveil- " lance; et par les présentes savoir faisons:

---

venaient de leur écrire, que la Révolution de 1792 était accomplie, & de leur garantir, qu'il n'y en aurait plus, n'a pas rougi de ſe faire dans l'étranger un mérite d'avoir prévu la Révolution qui ſuivit, & qu'il a écrit à Londres, " Qu'il aurait fallu être aveugle " pour ne pas voir qu'elle était indiſpenſable?" Il a du moins dépoſé avec candeur dans cette même lettre, le mot de cette affreuſe énigme révolutionnaire; car en avouant que le peuple avait acquis tout ce qu'il pouvait déſirer en liberté publique & individuelle, il a eu ſoin de donner à entendre, qu'il n'en eſt pas moins vrai que ce peuple était pauvre, & que juſques-là les riches avaient joui tranquillement de leur opulence: auſſi, ajoute-t-il, *étais-je du nombre de ceux qui penſaient qu'il ne fallait ni empêcher ni provoquer cette ſeconde Révolution.*

Au ſurplus, la lettre que ces Syndics ont écrit le 9 Septembre aux Magiſtrats de Francfort, pour les ſolliciter de ne point interdire leur foire aux négocians Genevois, achève de dévoiler la complicité de ces Syndics dans cette Révolution, puiſqu'ils prirent ſur eux d'en faire ouvertement l'apologie.

" La notoriété publique vous a appris les ſcènes
" déplorables qui viennent de plonger dans le deuil
" la ville de Genève. Cette République, à laquelle
" nous prîmes conſtamment l'intérêt réſultant des
" longues & intimes relations d'alliés, & des con-
" nexions habituelles d'un voiſinage immédiat, eſt
" livrée à des calamités inouies, dont il eſt impoſſible
" de prévoir ni l'étendue, ni la durée, ni les ſuites.

" Au moment où l'on nous faiſait eſpérer le retour
" de la paix & de la tranquillité par le nouvel ordre
" de choſes que le Gouvernement venait de nous an-
" noncer ſolemnellement, de même qu'au Canton de
" Zurich, comme le terme de toutes les diſſentions,
" une troupe de gens effrénés a attaqué & renverſé,
" à main armée, la liberté publique & la ſureté per-
" ſonnelle. On les a vu violer, à force ouverte, les
" domiciles, en arracher une foule d'individus, les
" arrêter arbitrairement, les traîner dans diverſes pri-
" ſons. Ces violences ont été étendues juſqu'aux
" Miniſtres de la religion, d'une manière qui ſemble
" annoncer ſa proſcription prochaine, dans une ville
" qui en fut long-temps un des principaux appuis.
" Au milieu de cette ſubverſion générale, le ſang a
" coulé; des citoyens ont été immolés contre le vœu
" même de la majorité des votans; de nouvelles vic-
" times ſont déſignées; de nouveaux attentats ſur les
" perſonnes & les propriétés ſe préparent & s'exé-
" cutent au mépris des ſermens, des formes établies,
" & des loix de l'Etat; & Genève conſternée attend
" dans la terreur le ſort que lui préparent les per-
" turbateurs ſanguinaires qui ont uſurpé le droit de

" disposer des vies & des fortunes de leurs con-
" citoyens.

" Nous voyons avec une douleur extrême la triste
" destinée d'une ville, dont le bonheur & la paix fu-
" rent de tout temps l'objet de nos soins, & dont la
" situation intéresse de si près la tranquillité de notre
" Etat, & celle de la Suisse. Mais la connaissance
" que nous avons acquise de la criminelle partici-
" pation de divers individus de notre pays, aux hor-
" ribles excès que nous venons de retracer, aggrave
" encore notre douleur, & ajoute à notre indignation.
" Notre sollicitude paternelle pour la sureté & l'hon-
" neur de notre patrie, ne nous permettant pas de
" tolérer sur notre territoire ces hommes souillés par
" le crime; Nous ordonnons par la présente publi-
" cation, que l'entrée leur en soit interdite; & Vou-
" lons que tous ceux de nos sujets qui seraient re-
" connus pour avoir eu quelque part à ces scènes
" atroces, soient à l'instant dénoncés & saisis, Nous
" réservant de prononcer sur les justes châtimens que
" leur coupable conduite, dans une ville si long-
" temps notre alliée, leur aura mérités.

" Nous ne doutons pas, chers & féaux, que par-
" tageant avec nous les sentimens qui nous animent,
" vous ne redoubliez d'activité & de zèle dans l'exé-
" cution de la présente Ordonnance. Nous aimons
" sur-tout à nous persuader, qu'à la vue des malheu-
" reux événemens qui agitent si cruellement cette
" République voisine, vous apprécierez d'autant
" mieux le bonheur de vivre sous des loix douces &
" équitables, qui, secondées d'une religion bienfai-

" ſante, nous font jouir, depuis long-temps, des
" biens ineſtimables de la paix, de la tranquillité,
" & de toutes les proſpérités que Dieu répand ſur
" les peuples qu'il aime: & ce Dieu, dont nous
" éprouvons ſi ſenſiblement, comme nos pères, la
" toute-puiſſante protection, ne nous abandonnera
" pas, ſi, reconnaiſſant ſes bienfaits, & mettant notre
" confiance en lui, nous cherchons à mériter ſa bonté
" & ſes faveurs, par nos vertus, par notre attache-
" ment à ſes ſaintes loix, & par notre amour pour la
" patrie."

" Donné en notre Grand Conſeil, le 4 Août 1794.
" CHANCELLERIE DE BERNE."

Ce Mandement paternel a eu, ſur le pays de Vaud, tout l'effet qu'on avait droit d'en attendre. Ceux de ſes habitans qui commençaient à être travaillés avec quelque ſuccès, par les mêmes émiſſaires que Genève, ont avoué avec candeur que cette ville venait de leur offrir, à temps, une leçon terrible & ſalutaire, dont ils ſauraient profiter.

Mais ſes oppreſſeurs, loin de reculer dans leur carrière, ont commencé à en annoncer le cours futur en interdiſant, pour une année, toute eſpèce de deuil, ſous prétexte d'économie; enſuite en baiſſant l'intérêt de l'argent, & en annullant tous les baux à louage, afin d'indemniſer les pauvres, & d'atteindre tous les propriétaires dont on ne confiſquerait pas les maiſons. En même temps, pour tirer parti de la terreur qu'inſpirait encore l'indéciſion du ſort des autres priſonniers, ils ont renouvelé leurs viſites domiciliaires,

n'ont laiſſé à chaque individu que douze onces de vaiſſelle, & ont achevé de dépouiller ceux qui eſpéraient ſauver leur vie en indiquant & livrant leur fortune. Parce que les Français avaient confiſqué les biens de ceux des Emigrés qui s'armaient contre la nouvelle République, leurs imitateurs ont, ſous la même peine, ſommé de comparaître la plupart des Genevois qui s'étaient trouvés abſens pendant cette tragédie; & ils ont ordonné en outre à toute perſonne, dont la fortune excède 20,000 livres tournois de capital, d'avoir à la leur déclarer dans huit jours, pour être taxée en raiſon de ſes moyens & de ſon patriotiſme. Enfin, ils ont couronné ces opérations préalables en transformant les temples en clubs, en réduiſant le culte religieux à un très-petit nombre de ſervices, & en autoriſant expreſſément le mariage & le Sacrement du Baptême par l'intervention des officiers civils.

Les eſprits ainſi préparés, & ayant eſſayé ſur eux ſon autorité en ordonnant la délation de tous propos qui manifeſteraient, ſur les jugemens révolutionnaires, une ſenſibilité qu'il menaçait de punir révolutionnairement; le Tribunal reprit le glaive judiciaire qu'il n'avait ſuſpendu que pour mieux juger ſi les Genevois pourraient s'accoutumer au ſang. Après avoir banni quelques ſoldats de la garniſon, qui avaient eu le noble courage de refuſer leur miniſtère pour fuſiller les ſept premières victimes, il en a envoyé ſucceſſivement à la mort quatre autres, dont trois étaient d'anciens Magiſtrats. L'un d'entr'eux, M. *Naville*, diſtingué par de grands talens, ſe défendit avec une

telle force, que l'un des Juges, en prononçant sa condamnation, lui dit: *J'ai deux consciences, dont l'une t'absout comme innocent, & l'autre te condamne pour sauver la République.*—Elle perdra en moi *un grand citoyen*, répliqua froidement le Magistrat; & ce mot singulier, hardi, & qui peint son ame, était profondément vrai.

Puis, lorsque le Tribunal de sang lui eut appris son sort: *Et moi*, s'écria-t-il, *je vais, à mon tour, vous prononcer celui qui vous attend, vous & tous vos complices. Enrichis par le pillage, & devenus les maîtres absolus de l'Etat, n'espérez pas jouir paisiblement du fruit de vos forfaits. Tous les freins que vous avez détruits pour arriver au despotisme se trouveront aussi détruits pour vous: des factions nouvelles se formeront au milieu de votre faction: vous lutterez sans cesse les uns contre les autres pour vous arracher l'autorité. Vous vous êtes unis comme des tigres pour atteindre votre proie; comme eux, vous vous livrerez des combats sanglans pour la dévorer. Vous vengerez ainsi vous-mêmes les mânes de vos victimes; mais elles auront terminé leurs jours avec la consolation d'une conscience pure qui élance l'ame à son créateur; & vous, vous mourrez la rage dans le cœur; votre supplice sera précédé des idées les plus déchirantes; vous serez désespérés de vous être souillés du sang de l'innocence, & de tomber dans l'abyme que vous aurez creusé de vos propres mains. Vous mourrez sans oser lever les yeux vers le ciel.* (1)

(1) On a publié en Suisse le discours éloquent qu'il prononça en public devant ses Juges, & qui arracha alternativement aux galeries,

Cependant l'eſtime dont il jouiſſait était ſi univerſelle, que bien que les révolutionnaires euſſent renoncé au

---

des cris d'admiration, & des cris de mort. En voici quelques fragmens, qui ſuffiront pour faire apprécier l'ame & les talens de ce Magiſtrat.

" Qui êtes-vous, pour prétendre avoir le droit de me juger?" dit-il au Tribunal qui le fit traduire devant lui—" Je ne vois ici que " des uſurpateurs. Après la deſtruction de l'autorité légitime des " Magiſtrats de 1792, vous aviez créé d'autres loix, d'autres fonc- " tions publiques ; & vous-mêmes, vous venez de briſer encore " ce nouvel ordre politique, pour vous aſſeoir ſur un Tribunal de " proſcription, déjà ſouillé de pluſieurs aſſaſſinats.—Soutiendrez- " vous que vous agiſſez en vertu de la ſouveraineté du peuple ? " Mais ſi vous le conſidériez comme ſouverain, n'auriez-vous pas " eu la précaution de convoquer tous les habitans du territoire, ſans " diſtinction de parti & d'opinion ? Si vous étiez les organes de " la véritable volonté de ce peuple, n'auriez-vous pas écarté de " cette aſſemblée tous les moyens de terreur que vous employez " pour nuire à la liberté de ſes vœux ?

" Gardez-vous de croire que je vienne m'avilir ici juſqu'à vou- " loir vous fléchir. Je ſais que ma mort eſt décidée d'avance ; & " vous ſavez que je haïs trop vivement l'injuſtice pour ne pas mé- " riter le triſte mais honorable ſort des Magiſtrats que vous avez " déjà fait périr. Cependant, pour prouver à toute l'Europe la " profonde iniquité de vos jugemens, je déclare ici devant Dieu, " que depuis la deſtruction du Gouvernement de 1792, j'ai vécu " dans la retraite ; que convaincu de l'inutilité de mes efforts pour " rétablir l'empire des véritables loix, je ſuis reſté ſoumis à celles " que vous aviez faites ; & que, concentrant dans mon ame un " genre de liberté qu'il n'était pas en votre pouvoir de me ravir, " j'ai ſupporté l'eſclavage que vous m'aviez impoſé ; contraint de " voir, ſans murmurer, l'impunité & le triomphe du crime. La " penſée que je vais ceſſer d'en être le témoin, adoucit l'amertume " de ma cruelle ſéparation de mon épouſe & de mes enfans, dont " le ſort reſte dans les mains de la Providence, mais qui, " du moins, n'auront jamais à rougir de m'avoir appartenu." &c. &c. &c.

au droit de juger en dernier ressort, qu'ils s'étaient précédemment réservé, ils s'assemblèrent immédiatement, dans l'intention évidente de le sauver. Pour arrêter le cours de ces délibérations qui se prolongeaient fort avant dans la nuit, & qui tendaient toutes à un surfis, le Tribunal trouva le secret de disperser ces Clubs, en donnant à leurs députés parole d'honneur qu'il n'y aurait point d'exécution cette nuit-là. Puis paraissant toujours fort alarmé du danger d'exposer la République au choc intestin dont il disait qu'elle était menacée, il imagina de se donner l'air d'avoir été forcé, & livra sur-le-champ le nouveau martyr aux atroces satellites qui vinrent le lui arracher. Ceux-ci le conduisirent en secret sur un nouveau lieu de supplice, où ils le fusillèrent avec l'ancien Syndic *Fatio*. (1)

D'immenses sacrifices pécuniaires ont sauvé la vie à plusieurs autres victimes, qui paraissaient dévouées au même sort; (2) & les pouvoirs du Tribunal s'étant

(1) Les deux autres, *Audeoud* & *Delorme*, furent exécutés à-peu-près à la même époque; en sorte que ce premier acte de la révolution coûta la vie à onze personnes, *Cayla, Prévost, Derochemont, De Combes, Vivien, Chenaud, Munier, Naville, Fatio, Audeoud*, & *Delorme*.

(2) Comme il arrive presque toujours en pareil cas, quelques individus, les plus couverts par le cri de mort, y ont échappé, tandis que la fureur du peuple est tombée sur ceux qu'elle avait d'abord paru désigner le moins. L'un des Juges, devenu tout-à-coup favorable à l'auditeur *Bellami*, l'une des victimes les plus marquées, ouvrit en public l'avis de sa grace par ces mots: *Si le bon Dieu m'avait dit ce matin, tu feras grace à cet Aristocrate; je lui aurais répondu, Bon Dieu! tu en as menti! Cependant, vû sa défense, je lui*

enfin trouvés expirés, il a été forcé de terminer, le 10 du courant, ſa ſanglante ſeſſion : mais ce n'a été qu'après avoir frappé des jugemens ſuivans, les cinq cents & huit priſonniers.

37, condamnés à mort & à la confiſcation de leurs biens, dont 26 par contumace.

94, à l'exil perpétuel & à la confiſcation.

4, à des exils à divers termes.

264, à la détention domeſtique à divers termes.

10, à la réclusion perpétuelle dans la maiſon de force.

7, à la même réclusion à divers termes.

71, ont été ou caſſés de leurs fonctions, ou renvoyés avec cenſure.

21, ont été déclarés innocens, deux deſquels ſeulement ont obtenu des indemnités.

508

---

j'ais grace de la vie. Un autre Juge termina ſon avis par ces mots : *On nous dit, il eſt vrai, que cet accuſé a des vertus domeſtiques ; mais Naville en avait auſſi. Je l'ai condamné à la mort. Que ce dernier y marche comme lui.* Il ne fut condamné qu'à la confiſcation & à l'exil. Telle eſt l'extrême incertitude des choſes humaines, dans toute révolution de ce genre, que *Naville*, avant d'aller devant le Tribunal où il était traduit, embraſſa tendrement ce priſonnier, à qui le cri public ſemblait réſerver un ſort plus fatal que le ſien ; il lui promit même de prendre ſoin de ſa famille : cependant *Naville* périt, & *Bellami* fut ſauvé, quoique l'un de ſes Juges lui fit un crime digne de mort d'avoir épouſé une femme riche, & termina le tableau de ſes accuſations par ces mots remarquables : *Mais qu'eſt-il beſoin de te chercher des crimes ? Tu as été Miniſtre ; & qui dit Miniſtre, dit l'amas de la turpitude, celui de la perfidie, & l'enſemble de tous les crimes.*

Voilà le peuple enfin vengé, lui annonça le Tribunal, en publiant cette liſte de ſes ſanglantes opérations. Son *compte rendu* débutait par ces mots non moins naïfs que remarquables : *Entrés dans une carrière auſſi pénible qu'importante, les membres du Tribunal n'ont eu pour baſe aucune règle quelconque, aucune loi particulière, aucune organiſation.* Il ſe terminait par ceux-ci, qui ne le ſont pas moins. " La patrie veut qu'à " cette révolution toutes les vertus ſe déploient, & " que la moralité règne dans toutes les actions de la " vie des citoyens, tant en particulier qu'en public ; " elle veut une régénération complète..... En vain " vous aurez comprimé l'abus des richeſſes, ſi vous " ne proclamez la juſtice, la probité & la vertu, non " par des paroles, mais par des faits & de bons " exemples ; vous reverriez paraître tôt ou tard les " corrupteurs & les corrompus." &c. &c.

Quand l'hypocriſie du patriotiſme ſe réunit à tant de crimes, quelle eſpérance peut-on concevoir de la poſſibilité d'un retour à l'humanité & à la juſtice, chez des hommes qui les invoquent ainſi avec ferveur en les foulant aux pieds ? Hélas ! le ſeul & dernier rayon d'eſpoir pour les infortunés Genevois, c'eſt que le mémorable exemple de la chûte de Roberſpierre pourra forcer à des réflexions ſérieuſes, ceux qui avaient aſpiré à marcher ſur ſes traces à Genève, la veille même de ſa cataſtrophe à Paris.

Quoi qu'il puiſſe arriver, Genève eſt déjà une ville abſolument nouvelle, qui repoſe ſur le ſol de l'ancienne : elle ne préſente plus que le ſpectacle du pillage, de la déſolation, & de tous les crimes révolu-

tionnaires. Voilà cependant, Monſieur, ce qu'un premier pas vers la nouvelle doctrine a pu faire, en ſi peu de temps, d'une peuplade qui, dans le cours des diſſentions civiles les plus actives, avait toujours conſervé le reſpect des propriétés, & l'horreur de l'effuſion du ſang!

Comment rendre compte d'une dégénération auſſi complette, & cependant ſi rapide, dans l'eſprit public d'un peuple ſage, froid, moral, & accoutumé depuis long-temps aux jouiſſances de la liberté, ainſi qu'à ſes débats? Comment ce même peuple, qui, vingt mois auparavant, venait de ſignaler ſon patriotiſme de manière à s'attirer l'admiration de l'Europe, a-t-il pu tout-à-coup réſigner à l'influence Françaiſe ſes antiques loix, (qui avaient juſques-là ſurvécu à tant de paſſions & à tant de chocs) toutes ſes affections, toute ſa moralité, & cet eſprit public qui avait fait conſidérer ſa patrie comme un ſéminaire de talens & de vertus?.....Sans doute, l'un des premiers devoirs de l'hiſtorien des Révolutions de Genève, ſera, en écrivant celle-ci, de chercher à tracer la ſource & les progrès de cette inconcevable dégénération: mais vû les bornes que m'impoſe ici la rapidité de cette lettre, je me bornerai à imputer ſur-tout cette dégénération à l'inſtitution la plus déſorganiſatrice de la révolution Françaiſe; celle qui attacha finalement la reſponſabilité où n'était plus le pouvoir, en faiſant tomber peu à peu le pouvoir là où n'était pas la reſponſabilité. Je m'explique; car ce développement pourra ne point être inutile aux Américains, ſi jamais ils ſont appelés à diſcuter ou à réſoudre la grande queſtion de la

convenance ou des dangers des ſociétés populaires affiliées.

Cicéron attribuait la longue exiſtence de la République Romaine, à l'inſtitution même des *Tribuns*, qui ſemblèrent ſi ſouvent la mettre en danger, mais qui, appelés à ſurveiller les uſurpations du Sénat, ne l'étaient pas moins à arrêter le parti populaire dans ſes écarts, dont leur magiſtrature même les rendait reſponſables, parce qu'elle les créait ſes Chefs. Il n'y a pas une des nombreuſes révolutions de Genève qui n'atteſte la vérité de cette obſervation. En effet, ſi au milieu des victoires alternatives des partis qui l'agitèrent, les propriétés & les perſonnes furent religieuſement reſpectées ; ſi l'ordre ſocial n'y fut jamais interverti, ni même ſuſpendu ; enfin, ſi l'eſprit public s'y maintint, c'eſt que ces partis eurent conſtamment des chefs reconnus, dont l'autorité & la reſponſabilité duraient autant que le procès politique dont ils avaient été nommés les défenſeurs. Si même pendant les ſix premiers mois qui ſuivirent la révolution, ou plutôt l'uſurpation de 1792, ſes chefs, comme on l'a vu, ſe montrèrent en général modérés, c'eſt qu'ils étaient encore tout à la fois conducteurs & reſponſables. Mais lorſqu'à cette époque ceux de leurs ſubalternes qui n'avaient réuſſi à ſe faire introduire ni dans l'Adminiſtration, ni dans la Convention, imitèrent, pour s'en dédommager, les Jacobins de Paris, c'eſt-à-dire lorſqu'ils réunirent leurs Clubs égrenés en un *Club Central*, préſidé par un Chef tellement amovible qu'il était hebdomadaire, la République fut bouleverſée, & ſa deſtinée tomba ſans

retour entre les mains d'une populace ſans frein, parce qu'elle était ſans chefs, ou ce qui revient au même, parce qu'elle n'eût plus que des chefs paſſagers, & par conſéquent irreſponſables.

Cependant les nouveaux adminiſtrateurs ne ſoupçonnèrent l'importance ou les dangers de ce *Club Central* que lorſqu'il eut déjà réuſſi à faire ſuccéder à notre aſſemblée générale, & non délibérante, une aſſemblée partielle & délibérante, dont chaque arrêté (la plupart pris par acclamation) était une eſpèce d'ordre au Gouvernement ou à la Convention d'adopter ou de rétracter telle ou telle meſure. Si l'exécution de cet arrêté devenait funeſte, l'orateur qui l'avait propoſé dans le Club, en était quitte pour rentrer dans la foule, tandis que le Gouvernement qui avait été obligé d'y ſouſcrire en conſervait toute la reſponſabilité.

Laſſés d'un rôle auſſi paſſif & auſſi humiliant, les membres de ce gouvernement, du moins ceux qui regrettaient le plus le crédit populaire qui leur échappait, tentèrent enfin de prendre les rênes de ce Club qui avait déjà pris les rênes de l'Etat; mais lorſqu'ils eſſayèrent de monter ſur ce nouveau théâtre, les premières places y étaient déjà priſes, ou l'eſprit public y était déjà tellement perverti, qu'ils ne purent s'y faire écouter qu'en déclamant eux-mêmes à l'envi contre le *modérantiſme* du Gouvernement ou de la Convention. Bientôt ils s'y ſurpaſsèrent les uns les autres, en jetant en avant les propoſitions les plus extravagantes, en ſemant de ſourdes alarmes ſur les projets de l'Ariſtocratie qu'il fallait ſurveiller, diſaient-ils, & en

propoſant des innovations, qui, à les entendre, devaient ramener l'âge d'or dans Genève.

De cette nouvelle eſpèce de *Clubocratie* organiſée dans la Démocratie même, & où malheureuſement les jeunes gens non majeurs réuſſirent pour la première fois à prendre place, réſulta en définitif l'habitude de l'oiſiveté, un grand ſurcroît de misère, une continuation d'ivreſſe de parti, & une inſtabilité générale dans tous les principes moraux & politiques. L'ardeur plus active des jeunes gens ne tarda pas à leur donner un aſcendant marqué ſur les perſonnes d'un âge mur ; & comme l'eſprit de parti leur fournit mille prétextes pour braver l'autorité paternelle, ce tribunal domeſtique des mœurs qui aurait pu ſuppléer en quelque manière à la décadence des loix, s'écroula avec elles. Pour comble de maux, l'influence de ce Club fut ſi univerſelle & ſi deſtructive, que dès qu'on mit en action la nouvelle inſtitution des jurés, il ne s'en trouva pas un ſeul qui oſât déclarer aucun des membres du Club coupable d'un délit quelconque, quelque conſtaté qu'il fût, & quelque importance que pût mettre l'Adminiſtration à en pourſuivre le châtiment. Il était d'autant plus aiſé de comprendre que l'impunité des petits crimes en provoquerait inévitablement de grands, que le Club Central triomphait de cette impunité même, & qu'il tombait peu à peu excluſivement dans les mains d'un petit nombre d'orateurs actifs, en ſous-ordre, chargés de dettes, & qui ne s'effaçaient les uns les autres que par la violence de leurs motions.

Telles étaient les dernières rivalités de cette aſſem-

blée, lorſque *Bouſquet* comprit à Paris qu'elle était mûre pour l'adoption de ſes grands projets, & qu'il lui ferait aiſé d'y dominer tous ſes rivaux, par l'audace & l'atrocité même de la conſpiration qu'il y propoſerait. On a vu qu'il eut ſoin cependant d'y préparer les eſprits, en faiſant accuſer ſes victimes d'une conſpiration contre-révolutionnaire, dont il s'engagea à donner des preuves en temps & lieu ; & qu'alors, ſous prétexte de devancer cette conſpiration, il réuſſit à y faire adopter la ſienne, c'eſt-à-dire à renverſer l'Etat ſans retour.

Cette marche n'eſt autre choſe, après tout, que celle des Jacobins de Paris ; & par ſes réſultats, tant en France qu'à Genève, le lecteur peut prononcer, ſi le principe le plus conſervateur des Etats libres, n'eſt pas la précaution de *ne jamais attacher le pouvoir que là où eſt la reſponſabilité*.

Telles ont été pour Genève les ſuites déſaſtreuſes de la violation de ce principe conſervateur, que le ſeul trait national auquel on puiſſe reconnaître encore ſes habitans, c'eſt à la réunion de tous les partis pour la conſerver indépendante de la France. Sans doute qu'il eſt plus commode à ceux qui y dominent, de faire la guerre à des compatriotes déſarmés, que d'aller combattre ſur l'Océan, ſur le Rhin, ou aux Pyrénées : mais quand ils auront tout pillé, & dilapidé tous leurs pillages, que leur reſtera-t-il à faire, que de ſe vendre à la France ?

Si cet affligeant tableau vous a paru long, Monſieur, combien n'a-t-il pas dû le paraître davantage au Genevois qui vient de vous le tracer ! Je ne ſais même

ſi

ſi j'aurais eu la force de remplir cette pénible tâche, ſans un motif bien preſſant qui m'anime. J'apprends dans ce moment que pluſieurs de mes infortunés compatriotes ont pris la courageuſe réſolution d'aller chercher en Amérique la paix & la liberté bannies de leur patrie. Je viens au nom de la liberté perſécutée, vous conjurer d'aider ces infortunés de vos conſeils, de votre appui, & de les recommander à l'hoſpitalité généreuſe de vos compatriotes. J'oſe vous garantir qu'en retour de l'aſyle qu'ils en recevront, ceux des miens qui vont s'aſſocier à eux, leur porteront tout ce que les Américains eſtiment le plus ; des mœurs républicaines, l'amour de la liberté éclairée, toutes les habitudes de l'égalité devant la loi, le reſpect de la religion, celui des autorités légitimes, & des propriétés ; mais ſur toutes choſes, l'affreuſe expérience de tous les maux qu'entraînent après elles l'influence des étrangers, & la première violation des formes conſtitutionnelles, protectrices ſacrées de la liberté.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Londres, 23 Septembre.

MONSIEUR,

LA Révolution de Genève ſemble prendre une tournure moins violente. Peut-être doit-on ces premiers ſymptômes de douceur aux pas rétrogrades que les Français annoncent vers l'humanité ; peut-être auſſi faut-il les attribuer au caractère genevois, qui peut avoir repris ſes droits. Quoi qu'il en ſoit, le peuple commence à être en priſe aux remords, & à avouer ſes regrets d'avoir imité & même dépaſſé les Français.

En effet, ſous un rapport, mais ſous un ſeul, les Genevois ſont reſtés en arrière de ces derniers, puiſque, ſur 508 victimes, il ne s'eſt trouvé qu'une ſeule femme : elle a été condamnée à la réclusion perpetuelle pour avoir accordé des ſecours, & fait paſſer des lettres à des émigrés Français ; encore eſt-il vraiſemblable que cette condamnation a été forcée par les inſtances du Réſident de France.

Sous tous les autres rapports les Révolutionnaires Genevois ont ſurpaſſé leurs modèles. C'eſt ainſi par exemple qu'on a vu, dit-on, l'un des membres du Tribunal exécuter & fuſiller lui-même les infortunés Magiſtrats qu'il venait de condamner. C'eſt ainſi que lorſque l'un des Magiſtrats porté ſur la liſte des émigrés ſe préſenta en perſonne, pour repréſenter qu'il n'avait point quitté la République, on lui ré-

pondit froidement, que s'il n'était pas émigré, il auroit dû l'être. C'eſt ainſi enfin que les Juges du Syndic *Cayla* eurent l'impudeur de placer à la tête de ſes accuſations, les immenſes aumônes que ce vertueux Magiſtrat avait fait diſtribuer de tout temps à la claſſe des pauvres, dans l'intention, lui imputait-on, de la corrompre. Il n'eſt que trop vrai qu'il avait mal placé ſes bienfaits, puiſqu'il les avait verſés ſans relâche ſur la claſſe même qui a demandé à grands cris ſa mort, & qui l'a obtenue. Elle ſemble ſe la reprocher aujourd'hui; mais il a fallu un événement étranger & inattendu, pour la forcer à ce prompt retour ſur elle-même.

Vous vous rappelez, Monſieur, que la ſubverſion du 18 Juillet avait été, ſinon méditée, du moins exécutée par les clubs des Marſeillois & des Montagnards. Ces Clubs, compoſés de la dernière claſſe de notre peuple, & où étaient admis beaucoup d'étrangers, ne pouvaient être que les janiſſaires, & non les directeurs d'une pareille ſubverſion. Auſſi, dès qu'elle eut été accomplie, les principaux membres du Gouvernement ſe hatèrent-ils de s'y aſſocier ouvertement, ſoit pour y échapper, ſoit pour en conſerver les pillages, ou en recueillir les fruits, ſoit enfin pour les arracher au Réſident de France: il en était temps; car celui-ci, en excitant les Montagnards, s'était flatté de les gouverner excluſivement, & par leur moyen d'amener la petite République à demander ſa réunion à la grande.

Quand Soulavie vit que les Syndics Révolutionnaires lui enlevaient cet eſpoir, il leur déclara une

guerre ouverte. Mais ici ſurvint un événement qui lui ôta ſa plus grande force, la cataſtrophe de Robeſpierre, dont il était la créature. Cette cataſtrophe inopinée laiſſant entrevoir tout-à-coup aux Syndics la perſpective de renverſer ce rival, (1) ils le dénon-

---

(1) Cet évenément inattendu leur donna enfin le courage & la force dont ils avaient beſoin pour dévoiler ce Miniſtre étranger. Dès le lendemain du jour auquel ils reçurent la nouvelle de la cataſtrophe de ſon protecteur, ils répliquèrent à une note violente où *Soulavie* les avait expreſſément accuſés d'être les ennemis de la France, & ne les avait menacés de rien moins que *d'armer* contr'eux le peuple des environs. Cette réponſe curieuſe, qui préſente une récapitulation très-énergique de toutes les intrigues de ce Miniſtre, mérite de trouver place ici comme faiſant époque dans le nouveau ſtyle diplomatique des révolutions.

" Citoyen Réſident," lui répliquèrent-ils, " les Syndics & " Conſeil de la République de Genève ne ſe ſont jamais mépris " ſur la nature de vos diſpoſitions à l'égard de la République & de " ſon gouvernement. Depuis long-temps, ils vous voient ſuivre, " ſans varier, un plan qui tend directement à compromettre l'un " & l'autre avec la République Françaiſe. Par eſprit de paix, par " reſpect pour le caractère public dont vous êtes revêtu, ils ont " comprimé les ſentimens pénibles qu'ils éprouvaient, ils ont " gardé le ſilence. Mais aujourd'hui que vous ne le reſpectez " plus vous-même ce caractère, que vous vous affranchiſſez de " toute eſpèce d'égards envers les Magiſtrats d'un peuple indé- " pendant, ils ne peuvent plus diſſimuler les ſentimens que leur " inſpire l'étrange conduite que vous tenez avec eux. Ils doivent " repouſſer les procédés vraiment hoſtiles dont ils ſont depuis long- " temps l'objet.....

" Nous n'entreprendrons pas l'énumération de tous les griefs " que nous avons à articuler contre vous. Le moment viendra " de les déduire auprès de ceux qui ſont aſſez juſtes & aſſez " puiſſans pour nous rendre juſtice ; nous nous bornerons à faire

cèrent ſans ménagement à la France, & ils obtinrent contre lui le concours de tous les Genevois qui voulaient ſauver l'indépendance de leur patrie.

" quelques obſervations ſur votre *note* du 11 Thermidor, & ſur " l'eſprit qui a préſidé à ſa rédaction. Elle prouvera, cette *note*, " combien peu vous êtes ſcrupuleux ſur le choix des moyens, " quand il s'agit de rendre les Genevois odieux aux Français. " Vous tronquez les faits, vous dénaturez les circonſtances, vous " uſez de réticences telles que ce que vous donnez à entendre eſt " pire que ce que vous énoncez, &c.....Et c'eſt au moment où les " vrais amis de la liberté & de l'égalité ſe lèvent pour anéantir " l'ariſtocratie, que vous ſuppoſez aux Genevois des vues hoſtiles " contre la République Françaiſe ! Eh, quel eſt le citoyen de Ge- " nève, s'il n'eſt pas un traître à ſa patrie, qui puiſſe entrevoir " quelque avantage à *fatiguer*, comme vous le dites, le peuple des " environs, à *l'animer*, à *l'armer* contre nous ? Nous vous le dirons " ſans détour, Citoyen Réſident, ce ſont les tournures inſidieuſes " que vous vous efforcez de donner aux événemens, qui ſont vrai- " ment faites pour animer contre nous le peuple des environs, & " nous compromettre avec lui. Eſt-ce donc pour une telle œuvre " que vous avez été envoyé au milieu de nous ? La nation Fran- " çaiſe a mis à l'ordre du jour la juſtice & la probité ; & vous, " qui êtes ſon repréſentant, vous falſifiez les faits pour nous im- " puter des torts !.....La nation Françaiſe veut fraterniſer avec " tous les peuples libres ; & vous vous abuſez de l'influence at- " tachée à votre place, pour compromettre avec votre nation le " ſeul peuple qui ait adopté ſes principes. Nous ſavons que le " Comité de Salut Public ne refuſera pas de nous écouter, qu'il " ne jugera pas une nation toute entière ſans l'entendre ; & que " nous aurons de grandes vérités à dire.—Ne croyez donc pas, " Citoyen Réſident, nous avoir fait une menace ; vous nous avez " ſeulement annoncé un terme après lequel nous ſoupirions, celui " des tracaſſeries donc nous ſommes l'objet.—Citoyen Réſident, " nous venons de vous parler avec le ton des hommes libres ; nous " venons de vous dire de dures vérités. Si notre langage vous

Soulavie fit alors un dernier effort pour agiter de nouveau la faction des Montagnards & des Marſeillois, qui lui échappait. Il n'eut pas de peine à les ſoulever : le ſoudoiement des Révolutionnaires, qui n'avait été décrété que pour trois ſemaines, & qui coûtait environ 300 louis par jour à l'Etat, venait de ceſſer. Ces deux Clubs jetèrent d'abord de ſourdes clameurs, & demandèrent bientôt une nouvelle ſolde, par conſéquent une nouvelle Révolution. On les avait flattés, diſaient-ils, que lorſque la répartition des biens ſerait faite, chaque patriote y aurait trouvé un petit patrimoine ſuffiſant pour vivre. Ils voyaient avec irritation leurs pillages diſſipés en même temps que conquis ; & comme les ſuperbes campagnes, ainſi que les belles maiſons de la ville qu'on avait confiſquées, ne pouvaient ni ſe louer ni ſe vendre, ils en ſollicitaient le morcellement & le partage. D'un autre côté, loin de ſe joindre à la maſſe des révolutionnaires pour blâmer la conduite & les vues du Réſident de France, ils fréquentaient aſſidûment ſon hôtel, épouſaient ſes querelles contre les membres les plus accrédités de leur propre Gouvernement, en imputaient les principaux torts à ce dernier, & lui demandaient *la cauſe d'une méſintelligence qui était*, di-

---

" offenſe, vos provocations réitérées nous juſtifieront auprès de
" ceux qui font quelque cas de la franchiſe & de la fermeté.
" Nous vous prévenons, Citoyen Réſident, que nous envoyons votre
" note & notre réponſe au Comité de Salut Public," &c. &c.

Genève, le 5 Août, l'an 3e de l'égalité Geneveiſe.

Pour les Syndics & Conſeil,

Signé DIDIER.

ſaient-ils, *trop préjudiciable à la nation pour n'être pas connue.*

Mécontens de leur nouvelle révolution, parce qu'elle n'avoit pas aſſocié Genève à la France, ils n'oſaient point encore la blâmer expreſſément ſous ce rapport ; mais ils annonçaient qu'elle n'avait point ſuffiſamment ſatisfait la vengeance nationale : ils propoſaient que le Tribunal Révolutionnaire reprît ſes terribles fonctions, pour faire encore juſtice de 5 à 600 citoyens épargnés & ſuſpects ; enfin, ils en vinrent par degrés juſqu'à déſigner parmi ces nouvelles victimes ceux des révolutionnaires qui paraiſſaient les plus attachés à l'indépendance, & entr'autres ceux que *Soulavie* leur denonçait comme ſes ennemis, c'eſt-à-dire pluſieurs membres du Gouvernment Conſtitutionnel, qu'il appelait *Temporiſeurs*, *Modérantiſtes*. Le parti Montagnard avait d'ailleurs des griefs particuliers contre ces derniers ; car cette maſſe indiſciplinable s'était ſouvent & ſérieuſement trouvée aux priſes avec eux, toutes les fois que, dans ſon impatience, elle avait voulu accélérer la ſeconde révolution avant que l'arrivée de Bouſquet eut annoncé à ſes aſſociés intimes que le moment de la commencer était venu.

A ces menaces qui lui devenaient perſonnelles, le Gouvernement, quoique ſuſpendu, ſe réveilla, & retrouvant bientôt toute l'énergie & toute l'autorité dont il s'était prétendu privé le 18 Juillet, il convoqua immédiatement les autres clubs révolutionnaires, où l'un de ſes défenſeurs produiſit une impreſſion profonde, par un diſcours qui renferme des aveux

trop naïfs pour ne pas en donner ici quelques fragmens.

" Je soutiens," dit cet orateur révolutionnaire, " que la proposition d'élire un nouveau Tribunal ne " peut avoir été suggérée que par un ennemi de notre " indépendance, & accueillie que par des gens égarés, " ou des êtres désœuvrés, qui n'ayant pas le courage " de retourner à leurs occupations, présument, avec " raison, l'obligation où l'on serait de continuer la " paie nationale, dès l'instant que toutes choses " seraient arrêtées. Car qui peut alléguer encore, " sans rougir, ou de son ignorance, ou de ses intentions, des craintes sur l'Aristocratie Genevoise ? Etre " éphémère, écrasé sous la perte de sa fortune & sous " les décombres immenses de la Monarchie Française, " sans moyens de force au dedans, sans ressources au " dehors, &c. &c.

" La France vient de mettre la justice à l'ordre du " jour ; & Genève, qui ne devrait présenter qu'une " ville de frères, renferme des hommes qui ne sont " pas encore rassasiés de victimes, & qui demandent " une seconde érection d'un Tribunal Révolutionnaire, " qui jugerait arbitrairement, & promènerait son " glaive sur toutes les têtes ! Ne sentez-vous pas, " Citoyens, les dangers que nous courrons, si les " Puissances respectables qui nous avoisinent, & dont " nous dépendons pour nos subsistances & pour notre " commerce, fortement aigries par la répétition des " scènes qu'elles ont déjà marquées du sceau de leur " désapprobation, frappent enfin d'anathême notre " patrie ? Alors Genève, la patrie de Rousseau, Ge-

nève,

" nève, qui avait mérité l'eſtime & la conſidération de " toute l'Europe, par la modération que ſes citoyens " avaient toujours mis dans leurs querelles inteſtines, " par leurs mœurs, leur religion, leurs lumières & " leurs talens, Genève diſparaîtra pour jamais du " catalogue des villes libres & indépendantes.— " Hâtons-nous d'arrêter les ſuites d'une ſemblable " propoſition." &c. &c.

Ce diſcours, vivement applaudi, & de la plupart de ceux qui avaient commencé la révolution, & de tous ceux qui s'y étaient aſſociés en la déteſtant, fut imprimé par ordre des révolutionnaires, & rendit le courage & la parole aux citoyens que la terreur avait glacés & entraînés, juſqu'alors, à la ſuite du parti anarchiſte. Ils réſolurent, 1°, de s'armer, mais de ne plus recevoir de ſolde nationale; 2°, de reſſuſciter le Tribunal Révolutionnaire, pour pourſuivre, non plus les prétendus Ariſtocrates, mais les vrais agitateurs; & entr'autres, pour approfondir leur conſpiration contre l'indépendance de l'Etat.

Toujours prudent dans les préparatifs de ſes meſures hoſtiles, le parti révolutionnaire eut néanmoins la précaution de ne point alarmer les Marſeillois, plus nombreux, plus ſanguinaires, que leurs auxiliaires les Montagnards; mais plus dociles que ces derniers, moins étroitement liés au Réſident Français, & moins ſuſpects d'en vouloir à l'indépendance. Réduit alors à ſes propres forces, ce parti Montagnard, auquel le Tribunal avait feint de ne pouvoir pas réſiſter lorſqu'il lui demandait la mort des abſous, ſe laiſſa environner, déſarmer & incarcérer ſans réſiſtance.

Néanmoins le Tribunal, en reprenant ſes fonctions, ſemblait vouloir ménager ceux des accuſés qui lui avaient le plus fidèlement ſervi de Janiſſaires. Il cherchait même à détourner la vindicte publique de deſſus leurs têtes, en ſolicitant de nouvelles dénonciations contre les propriétaires qui avaient échappé à ſa révolution, & qu'il en appelait encore les *incorrigibles ennemis*. Mais cette fois les révolutionnaires ne furent plus ſes dupes; & dès le lendemain, 25 Août, irrités de ſa marche équivoque, & de ſes héſitations, ils lui préſentèrent l'adreſſe ſuivante.

Citoyens, deux mille cent & trente-cinq inſurgés vous ont ordonné hier, de vous ériger en Tribunal Révolutionnaire, & de juger les coupables arrêtés le matin. Qu'avez-vous fait? rien. Nous ſommes las de tant de molleſſe; & nous venons vous déclarer que ſi, à midi, vous ne commencez pas à juger les détenus, nous vous rendrons reſponſables des maux qui en réſulteront. Que le premier de vos membres qui voudra paralyſer vos travaux, ſoit mis ſur-le-champ en état d'arreſtation: que les montagnards ſoient déſarmés: que l'adreſſe trouvée dans leurs papiers ſoit communiquée à tous vos concitoyens, & que tous les agitateurs ſoient punis dans le jour.

Signé GIRARD, Secrétaire.

En ſaiſiſſant les Regiſtres des Montagnards, on y avait en effet découvert le projet d'une Adreſſe, qui ſonnait le tocſin d'une troiſième révolution, & qui devait ſuſpendre ou anéantir l'autorité révolutionnaire elle-même. Ils y prenaient, ſans déguiſement, le parti du Réſident de France, & *demandaient* expreſſément *ſi les ennemis du peuple Français à Genève ſe joue-*

raient encore long-temps de ſa dignité. Cette Adreſſe, dont *Soulavie* était l'auteur, (1) ne tendait à rien moins qu'à plonger Genève dans de nouvelles convulſions, qui l'auraient inévitablement forcée à ſe jeter dans les bras de la France ; quoique ce projet même ſoit conſtamment repouſſé dans ce mémoire comme une calomnie. On prétend qu'à l'aide d'un procédé chymique, on eſt parvenu à en rétablir les ſignatures effacées, & qu'on y a découvert, entr'autres, celle du Réſident. Quoi qu'il en puiſſe être, ce dernier s'eſt trouvé ſuffiſamment inculpé dans les aveux de tous ceux des Montagnards ſes complices, qui ont été pourſuivis & interrogés.

Pendant ces entrefaites, M. *Reybaz*, Miniſtre de Genève en France, homme d'un vrai mérite, très-conſidéré à Paris, (& que perſonne ne ſoupçonne d'applaudir aux crimes de ſes nouveaux commettans, quoiqu'on ſe ſoit étonné d'abord qu'il ait eu le courage de ne point leur réſigner ſes fonctions), informé de toutes ces manœuvres contre l'indépendance de Genève, a habilement profité de la chûte de Robeſpierre, pour les déconcerter. Non-ſeulement il a engagé le Comité de Salut Public à déſavouer, & à rappeler avec éclat le Réſident *Soulavie* ; mais il a réuſſi

(1) On y trouve, entr'autres, ce paſſage curieux : *En haine de ſon amitié pour la France, le Club des Montagnards eſt travaillé par les ennemis des Français. Ses membres ſont empriſonnés, calomniés, pourſuivis par des meſures injuſtes, morcelés, & diviſés en d'autres Clubs.* Pitt *tourmente de même l'Oppoſition, favorable aux Français à Londres.*

à obtenir de la Convention Françaiſe, une reconnaiſſance nouvelle & authentique de l'indépendance de Genève : on lui a même accordé tous les honneurs qu'on venait de décréter pour le Miniſtre des Etats-Unis. En annonçant aux Genevois révolutionnaires ce brillant ſuccès de ces travaux, il a eu ſoin d'inſiſter fortement, auprès d'eux, ſur ce que le tableau de leur révolution, qu'ils avaient cru ſans doute adreſſer à Robeſpierre, était arrivé à ſes ſucceſſeurs, au moment même où ils venaient d'adopter un ſyſtême abſolument oppoſé au ſien ; ſur ce que la France proclamait des meſures toutes nouvelles de juſtice, d'humanité, & de douceur ; & ſur ce qu'elle allait ſe montrer non moins terrible contre les Anarchiſtes, que contre les Ariſtocrates.

A ce changement de ſcène, le Tribunal Genevois ne put plus héſiter à faire juſtice des Montagnards. Quoiqu'on n'ait trouvé contre ce parti aucune preuve matérielle du complot qu'on lui imputait, de livrer la ville aux Français ; & quoiqu'il déclarât publiquement à ſes Juges, qu'il n'avait rien fait qu'ils n'euſſent eux-mêmes provoqué, excité, & dirigé ; quatre de ſes chefs ont été ſucceſſivement envoyés au ſupplice, au milieu des acclamations de joie de cette même populace, qui, ſix ſemaines auparavant, s'était aſſociée à leur conſpiration ; & ces héros ſubalternes de la nuit d'épouvante du 19 Juillet ont ſubi la mort avec autant de lâcheté, que les Magiſtrats, immolés avant eux, l'avaient reçue avec calme & courage. Ainſi la petite révolution de Genève, que ces mêmes Montagnards accuſaient de n'avoir été qu'*avortée*, fournit déjà,

mais à leurs dépens, une preuve nouvelle de la grande vérité qu'a dit un fameux révolutionnaire Français, en marchant à la guillotine : (1) " *Que toute révolution* " *de ce genre ſera comme Saturne, & dévorera elle-même* " *ſes propres enfans.*"

Bouſquet, leur véritable chef, vit encore ; mais il a déjà de triſtes preſſentimens de ſon ſort prochain. Ce Robeſpierre Genevois, qui n'a que les vices & non les talens de ſon modèle, & qui, comme lui, a régné quelques jours avec une autorité dictatoriale, n'a pas même ſu tenir, d'une main ferme, le gouvernail auquel il venait de s'aſſeoir. Afin de ſe retirer du Tribunal dont il affectait de déſapprouver les fureurs, il a eu l'adreſſe & la lâcheté de ſe faire nommer l'un des Commiſſaires qui attaquent les biens & non les vies. Couvert de toute la haine des opprimés, & menacé du mépris des oppreſſeurs, ce miſérable accomplit déjà, par l'obſcurité où il eſt prêt à retomber, les terribles prédictions que lui adreſſa, de Londres, l'un de ſes compatriotes, M. *Chauvet*, " Qu'il ne " conſerverait une autorité extérieure qu'au prix des " plus baſſes complaiſances ; & que l'alternative de " laiſſer commettre un crime, pour en empêcher " d'autres, allait être déſormais ſes prétextes, ou ſon " partage. Dominateurs un jour, ceux qui renverſent " les loix, lui écrivait-il, ſont dominés dès le lende- " main, & ſe traînent à peine quelque temps entre la " faibleſſe & l'opprobre, juſqu'à ce qu'ils aient raſſaſié " d'eux leurs rivaux & leurs ſatellites." Cette lettre, du 15 Août, ſe terminait par ces mots : " Je ne vous

(1) Danton.

" dis pas que les crimes politiques ont toujours creusé
" le tombeau de ceux qui les commettent ; qu'une
" popularité, dégoûtante par son objet, est aussi
" inconstante que méprisable. Je ne vous dis pas
" que mille événemens peuvent changer l'ordre de
" choses qui vous favorise ; mais je vous annonce que
" le temps approche où vous envierez le sort des vic-
" times que votre révolution a faites. (1)

Du prompt châtiment que la justice suprême & vengeresse a déjà fait tomber sur la tête des révolutionnaires subalternes, les Genevois attendent & espèrent la catastrophe prochaine des vrais coupables ; ils en espèrent aussi quelques adoucissemens à leur sort ; & en particulier, quelques facilités de plus pour quitter ce réceptacle de crimes. Quelques-uns d'entr'eux ont déjà obtenu, à prix d'argent, que leurs emprisonnemens domestiques fussent commués en exils perpétuels. Et qui pourra s'étonner qu'on achète, comme une faveur, le bannissement d'une patrie, dont toutes les pierres semblent maintenant teintes & fumantes de sang innocent ; d'une ville où l'on s'est réuni pour le pillage, & où l'on se divisera bientôt pour le partager ; d'une ville où la populace pille pour être soldée, & est soldée pour continuer à piller ; d'une ville où les possesseurs légitimes ont été ruinés, sans que les spoliateurs y aient rien

(1) La lettre de M. *Chauvet* a été réimprimée en Suisse, & y a produit un effet si salutaire, que je ne saurais me dispenser de la placer toute entière à la suite de ce Tableau. Cette pièce précieuse mérite de trouver place dans le dépôt de celles qui serviront un jour à l'historien de la Révolution Française.

gagné, ni qu'ils ſoient encore raſſaſiés ; d'une ville dont les anciens habitans ſe ſont laiſſés dominer, intimider, & pour ainſi dire férociſer par une poignée d'étrangers (1) ; d'une ville qui vient de ſubir toute eſpèce de dégradations, où le crime marche à tête levée, & dont la religion pure, & ſes reſpectables Miniſtres, ſont en proie à une perſécution inexorable & ſingereſſe ; d'une ville où ceux qui ont été victimes ſont bien moins à plaindre que les honnêtes gens qui en ont été les témoins, & dont le ſort n'eſt peut-être que ſuſpendu ; d'une ville qui va ſe trouver

(1) C'eſt-là, je le ſens, une apologie bien humiliante à faire des Genevois. Il n'en eſt pas moins vrai, cependant, que non-ſeulement le branle irréſiſtible de cette révolution leur a été donné par la France, mais que la plupart des horreurs de détail que vient de préſenter Genève, y ont été commiſes par des étrangers, principalement par des Français (rebut des diſtricts voiſins, dont cette ville, par ſa ſituation, était devenue l'égoût), & à pluſieurs deſquels l'égalité politique, proclamée en 1792, avait accordé les droits de *Citoyens*. Si cette dernière révolution de Genève avait été l'ouvrage de la pluralité de ſes propres habitans, pourquoi ceux d'entre eux qui y ont trempé, & qui l'ont dirigée, ſe ſeraient-ils ſi ſoigneuſement abſtenus de convoquer, comme autrefois, l'Aſſemblée du Peuple ? Pourquoi ſe ſeraient-ils hâtés de la détrôner, & de faire paſſer, proviſoirement, tous ſes pouvoirs à des Comités très-reſſerrés ? Certes, les Genevois ont ſans doute de grands reproches à ſe faire ; & cependant, quel eſt le peuple qui puiſſe dire, après avoir lu ce tableau : " Si nous avions été comme eux faibles, iſolés, entièrement enveloppés dans le territoire de la France, conſtamment travaillés par elle, expoſés d'abord à ſes attaques ouvertes, puis à ſes intrigues, tantôt ouvertes, tantôt cachées, nous aurions ſu trouver le ſecret d'échapper à ſon bras de fer, nous aurions ſu nous ſouſtraire à l'horrible ſentence qu'elle avait prononcée contre eux, & qu'ils viennent de ſubir ? "

preſſée par l'indigence oiſeuſe & ſalariée, entre l'humiliation des offenſés & l'arrogance des offenſeurs ; entre la famine, la diſcorde, les haines & les vengeances ; d'une ville enfin où la liberté a été à jamais flétrie, & où ceux même qui gémiſſent le plus ſur la carrière déſaſtreuſe dans laquelle ils ſe ſont laiſſés entraîner, n'entrevoient, pour en ſortir, qu'un précipice plus affreux encore ? En effet, lors même que la majorité d'entre eux, quoique déſarmée, réuſſirait, par quelque noble coup de déſeſpoir, à ſe délivrer du joug révolutionnaire, les armées Françaiſes qui les environnent de toutes parts ne manqueraient pas d'accourir pour venger les oppreſſeurs, & pour dévouer les opprimés au ſort des Lyonnais.

Cette ville, autrefois ſi intéreſſante, eſt perdue peut-être ſans reſſource pour la religion, pour la moralité, pour les ſciences, pour les arts, pour le commerce, & ſur-tout pour la liberté. Tous les moyens de paix, de bonheur & de proſpérité, y ſont évanouis pour la génération préſente ; ou du moins ſes convulſions ne peuvent plus avoir d'autre terme que celles de la France. Elle aurait pu cependant en reſter témoin muet comme le reſte de la Suiſſe ; mais dès qu'elle a eu la criminelle imprudence de s'y laiſſer attacher indiſſolublement, elle eſt condamnée à en ſuivre toutes les impulſions, & à en reſſentir plus ou moins tous les chocs ; car la chûte des Montagnards Genevois n'eſt évidemment que le contre-coup de celle des partiſans de Robeſpierre en France. Cette dernière Puiſſance eſt maintenant l'unique allié qui reſte à la faible Genève. Elle le perdrait & l'irriterait

ſans retour, ſi ceux même de ſes citoyens égarés tentaient, comme ils ſemblent le deſirer déjà, de revenir aux loix ſages & à la liberté tempérée qu'ils ont laiſſé immoler, depuis deux ans, ſur l'autel de la doctrine révolutionnaire.

Facilis deſcenſus Averno ;
Sed revocare gradum, ſuperasq. evadere ad auras,
Hic labor, hoc opus eſt.

J'ai l'honneur d'être, &c. &c.

LONDRES, le 3 Octobre 1794.

MONSIEUR,

LES symptômes adouciſſans que ſemblait annoncer la révolution de Genève, n'ont pas tardé à faire place à ſes vrais caractères originaires, ceux de la deſtruction & du dépouillement.

A peine le Tribunal Révolutionnaire ſe fut-il débarraſſé de la faction des Montagnards qui le gênait, en demandant pour elle les pillages de la Révolution Genevoiſe, ou en tentant de les faire paſſer entre les mains des Français ; à peine eut-il été pleinement raſſuré ſur les vues de cette Puiſſance, par ſes déclarations, par la chûte de Robeſpierre, & par le rappel éclatant de *Soulavie*, qu'il commença à ſe montrer à découvert ; déclara qu'il ſerait injuſte de ne ſévir dans ce ſecond acte, que contre des patriotes égarés ; & annonça qu'il était temps de s'occuper ſérieuſement des nouveaux priſonniers Ariſtocrates, auxquels il avait donné les arrêts domeſtiques. Leur nombre s'élevait déjà à 343, tirés, pour la plupart, cette fois de ce qu'on appelait *l'ariſtocratie bourgeoiſe*, c'eſt-à-dire de l'ordre marchand, qui, depuis la cataſtrophe des Ariſtocrates, avait été dénoncé à ſon tour comme plus riche & plus avare qu'eux.

Par les ſuites d'une fatalité qui, dans tout le cours de cette révolution, a entraîné les Genevois honnêtes & éclairés à ſe tromper dans chacune de leurs conjectures, & à prendre conſtamment le parti le plus

dangereux en adoptant le plus doux, ces nouveaux prisonniers avaient eu la simplicité de se laisser persuader que le dernier armement était uniquement destiné à les sauver, eux & l'indépendance de la République. Ils en attendaient le résultat avec anxiété, & faisaient les vœux les plus ardens pour le parti qui triompha, lorsque celui-ci, en leur apprenant sa victoire, leur annonça en même temps qu'ils en étaient le prix.

Quoique le Tribunal eût prononcé ci-devant, que le peuple avait été *enfin* suffisamment *vengé*, il déclara qu'il ne suffisait point d'avoir puni les Montagnards comme anarchistes, & que, puisque les *premiers actes de justice nationale n'avaient pu suffire pour détruire les ennemis de la Patrie*, il se trouvait forcé de sévir de nouveau contre ceux qu'il appelait encore *les ennemis incorrigibles de la liberté & de l'égalité* (1). En conséquence il exerça & recommença

(1) Ce second rapport, publié le 6 Septembre, l'emporte, s'il est possible, sur le premier, en fait d'hypocrisie & d'impudeur. C'est le même scandaleux étalage des mots de *liberté*, de *justice*, & de *vertu :* il se termine de même par une exhortation aux Genevois révolutionaires *à être vertueux, à se livrer au travail, & à ne jamais oublier que les vertus publiques prennent leur source dans les vertus domestiques. C'est là*, s'écriaient les membres du Tribunal, *la récompense que nous vous demandons des pénibles fonctions auxquelles nous avons été appelés.*

Ces mêmes membres, presque tous tirés de la lie du peuple, & qui ne faisaient que de sortir de l'obscurité, y dénoncent les Chefs des Montagnards qui avaient osé rivaliser avec eux, & en font un portrait qui est un morceau non moins précieux que naïf dans la bouche des chefs de la Révolution Genevoise.

tout-à-coup sur eux, avec une activité particulière, toutes les vengeances ultérieures qu'il avait accusé le

---

Dans les révolutions, osent-ils dire, *l'on voit des individus jusqu'alors ignorés, la plupart réprouvés par l'opinion publique, se placer sur la scène : les uns se servent des circonstances pour acquérir une prétendue célébrité ; d'autres pensent faire oublier les actes qui constatent leur immoralité, en affectant de fausses vertus. Tous s'agitent en divers sens ; le principal mobile de leurs actions est leur intérêt personnel. Dès-lors, pour parvenir à leurs fins, toutes espèces de moyens leur paraissent bons.* SOUS LE MASQUE TROMPEUR DU PATRIOTISME, ILS FONT TOURNER LES SAINTES INSURRECTIONS DU PEUPLE CONTRE LES INTERETS DU PEUPLE MEME.

" Depuis un an," continuent-ils, " une société populaire " s'était formée, sous le nom de Montagnards, sentinelles de la " liberté. Ce titre de Montagnards, précieux aux Français, *qui*, " *à l'aide d'une association sous ce nom, ont détruit une faction liber-* " *ticide*, ne présentait aucun rapport avec les Genevois. Ceux-ci " voulaient avec raison anéantir les factieux ; les autres à Ge- " nève voulaient, au contraire, détruire les autorités populaires, " désorganiser ce que la révolution avait créé, laisser la patrie " dans une anarchie complette, pour l'abandonner ensuite entre " les mains de ceux qui dès long-temps méditaient sa ruine.

" Un motif mettait ces conjurateurs à l'abri des dangers que " doivent naturellement courir les ennemis de la chose publique ; " le voici. Une maison respectable pour tout Genevois, l'hôtel " de la Légation Française, recelait ces individus. Un ex-prêtre " Romain, chargé par sa nation de concilier les intérêts des " deux peuples, abusait de son caractère public pour tromper " le Gouvernement Français, pour nuire au Gouvernement Ge- " nevois, pour diviser les Patriotes ; enfin, pour agiter en tout " sens le peuple de Genève. La direction & la protection évi- " dente, que *Soulavie* donnait aux conspirateurs, ne pouvaient être " de longue durée. Respecté comme Représentant de la Répu- " blique Française auprès de celle de Genève, il ne devait plus " l'être lorsqu'il quittait ce caractère sacré pour agir en intrigant,

parti Montagnard d'avoir en vue (*). On ſait aujourd'hui que les arrêts qui leur furent intimés,

---

" en fourbe, en calomniateur : la connaiſſance de ces faits ne pou-
" vait manquer d'être miſe tôt ou tard au grand jour. Ainſi la
" République Françaiſe, qui nous offre généreuſement bienveil-
" lance & fraternité en gage de ſon alliance, ne peut laiſſer ſub-
" ſiſter long-temps au milieu de nous un Ambaſſadeur qui agit au
" contraire des intentions de la Convention Nationale ; & cette
" dernière ne tardera pas ſans doute à en faire juſtice, &c. &c.
" &c..... Il s'était dès long-temps entouré d'une partie des
" Montagnards ; il en recevait des viſites fréquentes : des entre-
" tiens nocturnes & prolongés étaient ſouvent réitérés ; il cher-
" chait à influencer leurs démarches & leurs délibérations. Ainſi
" s'ourdiſſait une trame perfide qui devait conduire la Répu-
" blique de Genève à ſa ruine." &c. &c. &c.

(*) On vient, dit-on, de découvrir une double perfidie, dans la manière dont a été amenée, conduite, & terminée cette inſurrection contre les Montagnards : on prétend aujourd'hui que la mort de *Vitel*, leur principal chef, motivée par le Tribunal ſur l'imputation d'avoir voulu *jeter la République dans l'anarchie*, fut au contraire réſolue, préciſément d'après la découverte que ce *Vitel*, fort ſupérieur en talens aux autres Chefs de la Révolution, & qui leur avait inſpiré par cela même la plus éclatante inimitié, était déjà en priſe au remords, & viſait ſecrètement à ſe ſervir de l'influence qu'il leur diſputait pour réparer les crimes de la Révolution. En effet, on aſſure qu'en parlant du Syndic *Cayla*, dont il était l'ardent admirateur, il avait eu l'imprudence de dire publiquement à quelques-uns de ſes affiliés : *Mes amis, c'eſt à nous que ſera réſervé de venger le ſang innocent*. Je n'ai point aſſez de données pour prononcer ſur cette nouvelle verſion ; mais je ſuis tenté de la croire fondée. Quoiqu'on eût grand ſoin d'aſſocier au ſort de *Vitel* quelques *Montagnards*, qui étaient de vrais brigands, il paraît que c'étaient les *Marſeillois* qui avaient médité les nouveaux excès dont les Juges punirent le parti *Montagnard*, & qu'ils ſe chargèrent d'exécuter ſi fidèlement eux-mêmes à l'aide de ces mêmes Marſeillois.

ſous prétexte de les y ſouſtraire, n'avaient été qu'une précaution pour les empêcher de prendre part au combat qui ſemblait ſe préparer, & pour les réſerver d'autant mieux comme la proie du vainqueur. Peut-être même le diſcours ſi pacifique, imprimé par ordre du parti révolutionnaire, n'avait-il été lui-même qu'un leurre deſtiné à les endormir ſur les bords du nouveau précipice qui s'ouvrait ſous leurs pas.

Il eſt vrai que, dans cette troiſième ſcène, le ſang innocent n'a pas coulé, & que les ſix prétendus Ariſtocrates jugés à mort ne l'ont point ſubie, puiſqu'ils ſe trouvaient abſens ; mais la plupart des autres chefs de famille amenés en jugement, ont été condamnés à l'exil perpétuel (1), ainſi qu'à la confiſcation de leurs biens, & les autres, à des empriſonne-

(1) Voici la liſte des jugemens que préſente le ſecond rapport du Tribunal.

Parmi les Montagnards :

5 Condamnés à mort & exécutés. L'un d'entre eux, cependant, était un Marſeillois, que *Soulavie* accuſait de l'avoir inſulté *en lui demandant brutalement le paiement d'une penſion de retraite, qu'il prétendait lui être due par la République Françaiſe*, qu'il avait ſervie comme ſoldat.

6 Condamnés à mort par contumace.

3 Bannis à perpétuité.

7 Condamnés à des empriſonnemens perpétuels, ou à différens termes.

21

Les autres Montagnards furent *déclarés abſous de toute inculpation quelconque, invités à ſe défier des intrigans & des agitateurs, & à ſe répartir dans les différens Clubs révolutionnaires.*

Parmi les Ariſtocrates ou Neutres, ou parmi ceux que le Tribu-

mens domeſtiques plus ou moins longs, mais ſurtout à la privation de leurs droits politiques.

Ce qui a déterminé les oppreſſeurs à ce nouveau genre de peine, c'eſt que, comme on vote, dans l'Aſſemblée du Peuple, par le ſcrutin ſecret, & qu'ils connaiſſent les vrais ſentimens de la pluralité de ſes membres, ils n'oſent pas tenter de la convoquer avant d'en avoir judiciellement exclus les honnêtes gens qui n'ont pas pu fuir Genève. (1)

---

nal accuſa expreſſément *de n'avoir pas défendu les droits du peuple, ou de les avoir défendus avec froideur*;

6 Furent condamnés à mort par contumace.

18 Exilés à perpétuité.

8 Condamnés à une année d'empriſonnement domeſtique, & à la ſuſpenſion perpétuelle de l'exercice de leurs droits politiques.

4 Eccléſiaſtiques condamnés à la même ſuſpenſion, & *interdits pour toujours de leurs fonctions de Paſteurs, pour s'être écartés dans leurs prédications de l'eſprit du Chriſti aniſme, qui eſt celui de l'égalité.*

14 A la ſuſpenſion perpétuelle de l'exercice de leurs droits politiques.

32 A la ſuſpenſion de leurs droits politiques pendant deux ans, & à une détention domeſtique d'une année.

49 A la ſuſpenſion de leurs droits politiques pendant deux ans, & à une détention domeſtique de ſix mois.

103 A la ſuſpenſion de leurs droits politiques pendant deux ans, & à une détention domeſtique de trois mois.

88 A la ſuſpenſion de leurs droits politiques pendant deux ans.

17 Cenſurés pour leur froideur & leur indifférence, & *exhortés à bien ſe pénétrer de la néceſſité d'une ſurveillance active pour le maintien de l'éga lité, de la liberté, & de l'indépendance.*

(1) Le Tribunal ne s'eſt pas même donné la peine de voiler un pareil motif. *Cette meſure*, a-t-il dit naïvement dans ſon rapport,

En attendant qu'ils acquièrent la certitude d'y dominer, ils l'ont remplacée, provisoirement, par 23 Clubs, soit sections révolutionnaires, où les opinions se donnent à haute voix ; où ceux-là seuls pour qui la tranquillité est devenue un état violent, osent élever la leur, & où leur audace s'augmente en proportion du découragement des autres. Ces 23 petites républiques délibérantes s'assemblent deux fois par jour, & font souvent isolement, & quelquefois en masse, les propositions les plus contradictoires. Rien n'est égal à la versatilité de cette nouvelle Clubocratie. Tantôt elle permet aux artistes condamnés à la prison domestique, de sortir trois fois le jour, pour se rendre à leurs atteliers ; & bientôt après, elle suspend cette permission. Tantôt, voulant porter la sappe révolutionnaire jusqu'aux fondemens même de l'ancien édifice, & détruire pour cet effet la discipline de la jeunesse, elle demande à grands cris la cassation de tous les révolutionnaires attachés à l'éducation publique ; puis,

---

est nécessaire dans les circonstances actuelles, & utile pour l'avenir. En effet, la Révolution actuelle doit amener successivement des loix régénératrices ; & pour assurer d'autant mieux leur fonction, il convient d'écarter soit de la discussion, soit du vote, tous ceux qui ont paru en divers temps ennemis des droits du peuple. Cette disposition devra nécessairement s'étendre sur tous ceux qui ont été mis en cause par-devant le premier Tribunal : nos concitoyens en sentiront la nécessité & la justice.

Comme ce jugement rétroactif porte sur environ un millier de chefs de famille, il s'ensuit que cette révolution destinée à la conquête de l'universalité du droit de suffrages, en a déjà dépouillé près de la moitié de ceux qui en jouissaient ! ! !

puis, en observant qu'elle n'a pas un seul des fonctionnaires de ce département dans son parti, elle imagine de les mettre en *réquisition provisoire*, en attendant qu'elle puisse les remplacer, ou même les supprimer; car elle dénonce déjà les sciences & les arts comme une branche d'aristocratie. Tantôt enfin, désirant hautement, & sans déguisement, la dépopulation de Genève, elle permet aux citoyens qui n'ont point été amenés en jugemens, d'en sortir avec leurs effets : le lendemain, étonnée de la foule des Emigrans, & de la masse des propriétés mobiliaires qu'ils ont emportée ou fait charger la veille, elle en interdit de nouveau la sortie, ainsi que celle des personnes, des espèces, des marchandises, &c. &c.

La question qui a le plus divisé les esprits était de savoir si on laisserait l'administration civile & la force militaire au Tribunal Révolutionnaire, ou au Gouvernement Constitutionnel. Il paraît que ce dernier a eu l'art de surnager, & qu'il va reprendre ses fonctions; mais le Tribunal, dont les pouvoirs sont expirés, subsistera néanmoins encore pour un mois, sous le titre de *Commission Liquidatrice Nationale*. Celle-ci se charge, soit du recouvrement des biens confisqués, soit des indemnités dues par les Aristocrates épargnés (1); & elle promet d'en appliquer le produit à des établissemens publics

(1) Il n'est pas question de moins que d'imposer le capital de toutes les fortunes. C'est par cette étrange opération qu'on promet au peuple l'âge d'or, c'est-à-dire le commencement de l'égalité des biens, & l'achèvement de la Révolution.

d'induſtrie, ou de bienfaiſance, conſacrés à prévenir la misère, & à faire le bonheur d'un peuple qui paraît toujours fort étonné de n'être point encore heureux avec tant de moyens, en apparence ſi efficaces pour le devenir.

Tandis qu'on le berce ainſi dans l'avenir de cet eſpoir chimérique, le préſent l'oppreſſe & le déchire de toutes parts ; car ſes chefs ne peuvent plus lui cacher qu'il eſt proſcrit & proclamé par-tout comme un peuple dénaturé ; que la Hollande, ancienne alliée de Genève, enviſageant ſes Magiſtrats actuels comme de vrais brigands, vient de ſéqueſtrer le paiement de tout ce qui peut être dû aux infortunés qu'ils tiennent ſous le couteau révolutionnaire ; que quelques villes de commerce d'Allemagne proſcrivent les manufactures de Genève, ou du moins ſes commerçans ; & qu'enfin les Suiſſes viennent de tirer autour de leurs frontières, un cordon qui repouſſe, juſqu'à préſent, comme des peſtiférés, tous ceux de ſes habitans qui ont trempé leurs mains dans les forfaits de la révolution, ou même qui ſont reſtés ſous les armes pendant qu'ils ſe conſommaient. (1)

Cependant pour étourdir ce peuple, & lui faire croire que, bien qu'anathématiſé par ſes voiſins, il lui reſte encore au loin des approbateurs, & même des amis, ſes chefs ont eu l'impudeur d'ordonner, le 1er Septembre, une fête civique, dans laquelle,

(1) J'apprends que la plupart de ces meſures ont été ou adoucies ou révoquées ; mais elles prouvent ſuffiſamment l'impreſſion d'horreur que la Révolution avait produit ſur les Etats voiſins qui les avaient adoptées.

tirant parti du compliment que la République Françaiſe a fait dernièrement à celle de Genève, en plaçant ſon drapeau à côté de celui des Etats-Unis, ils ont déployé ce dernier avec éclat, afin de nourrir les Genevois de la douce illuſion qu'ils ſont encore dignes de ſe comparer à la République du nouveau monde. Il eſt vrai qu'à cette comparaiſon on a pu lire en caractères marqués ſur le viſage de chaque aſſiſtant, la honte & les remords : mais que penſer d'une peuplade, à qui il ne reſte d'autre vertu que celle de les laiſſer percer, & d'autre courage que celui de les braver ?

A peine y peut-on rencontrer aujourd'hui un individu de quelque fortune, ou d'une forte d'éducation, qui n'ait pas été perſonnellement atteint par cette épouvantable révolution. En effet, ſi l'on ajoute les 343 dernières victimes aux 508 précédentes, il y a de quoi frémir en calculant que ſa verge a déjà frappé près de la moitié de l'Aſſemblée du Peuple, telle qu'elle était compoſée il y a deux ans, avant qu'on lui eût aſſocié un millier de natifs, & à-peu-près autant d'étrangers. Mais ſi cet effrayant calcul ne ſuffiſait pas pour la peindre, un dernier trait en acheverait le tableau : c'eſt que les ſoldats Français eux-mêmes, ſous les bannières deſquels elle fut commencée, ont verſé des larmes, au récit qu'on leur a fait de ſes derniers actes : c'eſt que, malgré les ordres barbares de *Soulavie*, la plupart des Municipalités voiſines ont protégé ouvertement les Genevois qui ſont venus ſe jeter entre leurs bras, pour fuir cette boucherie : c'eſt qu'enfin elle a inſpiré

une pitié, dirai-je affectée, ou ſincère, aux chefs de ces mêmes Français, dont le bras de fer nous a entraînés dans l'abyme. Serait ce, de leur part, regret de n'avoir point recueilli nos dépouilles ? Sont-ils jaloux de ce que les révolutionnaires Genevois les ont dépaſſés dans leur propre carrière ? Ou, comme il eſt plus naturel de le préſumer, ſont-ils alarmés du mouvement de recul que ces actes d'horreur ont imprimé à leur doctrine, & à ſes ſectateurs, en Suiſſe, en Allemagne, en Hollande, & en Angleterre ? Je l'ignore : mais on prétend que le Comité de Paris s'eſt empreſſé d'écrire à ces imitateurs dangereux, pour les inviter à mettre un terme à des excès ſi préjudiciables à ſa cauſe ; &, ce qui eſt certain, c'eſt que le Miniſtre de Genève dans cette capitale revient ſans ceſſe à la charge, pour conjurer ſes commettans de ſe hâter d'ôter à leur révolution la couleur Robeſpierrique, qui ne lui laiſſe que des déſapprobateurs (1) auprès du ſeul allié auquel elle les ait réduits.

---

(1) Entr'autres preuves de cette déſapprobation, ils ont laiſſé imprimer, dans la Gazette de France, l'éloquent Mandement du Grand Conſeil de Berne, qui lance un anathême ſi foudroyant ſur la Révolution Genevoiſe. Le Député de la Convention qui eſt venu dernièrement ſur les frontières de Suiſſe, s'eſt exprimé, dit-on, ſur elle, d'une manière à-peu-près ſemblable, & s'eſt refuſé à l'invitation que lui adreſſaient ſes auteurs, d'y venir donner & recevoir le baiſer fraternel. Enfin, le Réſident envoyé à Genève pour remplacer *Soulavie*, a été choiſi exprès parmi ceux des Révolutionnaires Français les plus attachés au nouveau ſyſtême de modération ; & ſon premier acte a été d'envoyer, ſous une forte eſcorte, ſon prédéceſſeur à Paris, pour y rendre compte de ſa conduite.

Telles ont été les conſéquences du premier pas des Genevois vers la doctrine Françaiſe. On peut maintenant en tracer la ſource, & en ſuivre le cours & les débordemens, depuis la déſorganiſation, en apparence ſi légère & ſi calme, de 1792, juſqu'à la ſubverſion complète & ſanglante de 1794, c'eſt-à-dire, depuis le moment où la révolution s'annonça avec douceur, par le titre innocent & modeſte de *Citoyen*, qu'adoptaient entre eux ſes partiſans, juſqu'à l'époque où ceux-ci ayant obtenu *l'Egalité des Droits*, y ont découvert le moyen d'étendre ces droits d'égalité ſur la fortune même de ceux qui ne penſaient pas comme eux (1); & où enfin, après avoir réuſſi à les déſarmer dans les ténèbres, il les ont dépouillés, proſcrits, mis

(1) L'une des premières obſervations qui doit frapper les étrangers qui étudient en Angleterre le progrès qu'y a fait le peuple dans la carrière de la Liberté, c'eſt que, dans le langage familier de la claſſe même à laquelle on donne trop légèrement par-tout le nom de populace, le mot *propriété* ſe trouve preſque toujours religieuſement aſſocié à celui de *Liberté*; comme ſi ce peuple craignait de perdre jamais de vue, que cette première en eſt le but, le gage, & la récompenſe. *Liberty and Property*, tel eſt le cri de ralliement des Anglais de toutes les claſſes, chaque fois qu'elles ſe trouvent en mouvement par une alarme quelconque. Ces deux mots réunis ſont en effet le texte de pluſieurs volumes; ils préſentent à la fois la définition & l'exemple, ou l'application du bienfait.

Pourquoi le Peuple Anglais en a-t-il fait ſa deviſe? C'eſt qu'il a appris par ſa propre hiſtoire, & à ſes dépens, que jamais les prédicateurs de l'égalité abſolue n'ont réuſſi à l'égarer, avant de l'avoir détaché de ſon reſpect pour la propriété, en faiſant briller à ſes yeux l'attrait perfide & trompeur de l'égale diſtribution des biens. En effet, ſes ſéducteurs connaiſſent aſſez la claſſe indigente & malheureuſe, pour ſavoir qu'elle eſt incapable de ſaiſir tout ce que

à mort. Tel eſt le ſort auquel viennent d'être dévoués, uniformément, tous les propriétaires dans la ville de l'Europe la plus diſtinguée, j'oſe le dire, par

---

l'édifice ſocial a de ſublime dans ſa complication, & dans les chaînes même dont il la lie ; qu'elle ne ſent, pour ainſi dire, que le poids de ces chaînes ; & qu'afin de la déterminer à les rompre, il ne ſuffira pas de lui promettre des droits politiques & abſtraits qui ne lui offriraient qu'une vaine importance, mais qu'il faudra lui étaler de vraies jouiſſances, lui annoncer des propriétés, & ſurtout lui propoſer des loix agraires. Auſſi procèdent-ils ordinairement avec adreſſe pour l'enivrer & la pervertir. D'abord ils débutent comme *Bouſquet*, par déplorer que l'ariſtocratie des richeſſes ait amené tant & de ſi grands abus ; enſuite ils inſinuent que *depuis trop long-temps les riches dévorent la ſubſiſtance du pauvre, ou inſultent à ſa misère par leurs jouiſſances, & même par leurs aumônes.* Bientôt ils demandent s'il ne ſerait pas équitable & ſage de faire refluer le ſuperflu de ces richeſſes vers la ſource dont elles ſont parties, *les ſueurs du pauvre :* enfin, à en croire ces nouveaux prêtres de l'Egalité, il ne ſera d'abord queſtion de s'emparer que de l'extrême ſuperflu, & cela, pour en faire un dépôt ſacré, inviolablement appliqué à prévenir les misères du peuple.

La claſſe nombreuſe, indigente, & ignorante, à laquelle ils adreſſent un pareil langage, les écoute peu à peu avec d'autant plus d'avidité, qu'obligée juſques-là de travailler péniblement pour ſoutenir une exiſtence toute remplie de privations, elle entrevoit tout-à-coup ſous l'ombre tutélaire du nouveau ſyſtême, un travail moins pénible, une ſubſiſtance moins précaire, & les ſuperfluités qu'elle envie ; c'eſt-à-dire, qu'elle apperçoit toute la ſomme du bonheur public répartie enfin également entre ce qu'elle appelle les membres déshérités de la grande famille. Toute étonnée de l'avenir brillant qui s'ouvre devant ſes yeux, cette claſſe enivrée ſe range bientôt toute entière ſous les drapeaux de ces défenſeurs généreux de l'humanité opprimée.

Mais en lui ouvrant cet avenir, ces mêmes défenſeurs ſe gardent bien de lui indiquer les obſtacles inſurmontables qui l'arrêteront

la généreuſe bienfaiſance de ceux de ſes habitans qui étaient au-deſſus de l'étroit néceſſaire ; dans cette Genève, où la bienfaiſance ſemblait un fond intariſſa-

---

dans ſa marche : ils ſe gardent bien de dire au peuple, que, par une loi antérieure à toutes les inſtitutions humaines, l'état de l'homme eſt un état de travail ; que ce travail, tout pénible qu'il eſt, n'en eſt pas moins ſupportable & néceſſaire ; que pour en entretenir l'indiſpenſable habitude, il faut avant tout aſſurer la jouiſſance des fruits de la terre à ceux qui la cultivent ; que cette jouiſſance, ou en d'autres mots, la propriété, a toujours été la première convention expreſſe ou tacite de tout raſſemblement d'hommes quelconque ; qu'enfin les loix d'un pareil raſſemblement ne ſont parfaites, & les individus qui le compoſent heureux & libres, qu'autant que leurs propriétés y ſont inviolables, c'eſt-à-dire autant que celles-ci ſe trouvent également protégées, d'un côté, contre toute entrepriſe individuelle de la force phyſique qui tenterait de braver les loix ; de l'autre, contre la rapacité de ceux qui les dictent, ou les attentats des miniſtres qui les exécutent. En effet, c'eſt ſur les loix qui aſſurent & protègent les propriétés que roule tout l'édifice ſocial ; car ſi le premier, l'unique aiguillon de l'induſtrie eſt dans la jouiſſance aſſurée des fruits qu'elle recueille, il en réſulte non-ſeulement que les divers degrés de cette induſtrie ſont la cauſe première de la diſtribution inégale des propriétés, mais auſſi que l'inégalité de cette diſtribution devient cauſe en même temps qu'elle eſt effet : en ſorte que par cela ſeul qu'elle doit ſa naiſſance à l'induſtrie, elle fait jaillir à ſon tour une multitude de nouvelles ſources d'induſtrie, leſquelles forment encore un millier de canaux dont on voit naître une foule d'émulations, & par conſéquent de nouvelles propriétés, ainſi de ſuite à l'infini, juſqu'à ce que ce cercle prolongé de réproductions mutuelles & de réactions continues, complette cette grande & belle machine ſociale dont le mouvement perpétuel eſt deſtiné par-deſſus tout à préſerver la propriété inviolable.

Mais tandis que l'obſervateur attentif y admire l'équilibre de tant d'élémens oppoſés, & l'harmonie parfaite de tant de roues, leur admirable engrenage eſt preſqu'entièrement inapperçu par la foule de ceux qui ſont placés au centre : cette foule ignore qu'en

ble, & où l'on comptait des riches, tels que le Syndic *Cayla*, qui diviſaient leurs revenus en deux portions, dont l'une était toujours enviſagée par eux comme le patrimoine

---

tentant d'égaliſer les propriétés, elle briſerait le grand reſſort qui fait aller ce beau mouvement, & qui eſt tout à la fois, ſi je puis m'exprimer ainſi, ſon régulateur & la clef qui le remonte. Cette foule ignore que ceux qui lui propoſent une nouvelle répartition des propriétés acquiſes, propoſent gravement à l'eſpèce humaine civiliſée de rétrograder volontairement vers ces temps ſauvages, où les hommes étaient en petit nombre parce que leur induſtrie n'avait d'autre aiguillon que l'appétit du moment, & où ils ne faiſaient rien pour ſortir de cet état de misère, parce que leurs travaux y étaient ſans récompenſe, c'eſt-à-dire, que la propriété d'un ſeul n'avait aucun garant contre l'attaque de pluſieurs.

Ce réſultat affreux de tout nouvelle répartition des propriétés eſt tellement évident, que ce ſerait une grande erreur d'imaginer qu'aucun égaliſeur, aucun Jacobin, tant ancien que moderne, ait pu ſe le diſſimuler, ou qu'ils aient jamais ſongé à pouſſer à l'extrême les principes de leur propre doctrine. Ils ne propoſent le renverſement des loix que pour en obtenir la ſuſpenſion paſſagère, & ne font déclarer la guerre à ceux dans les mains deſquels ſe trouvent le pouvoir & les propriétés, que dans l'eſpoir de ſe gliſſer à leurs places. Si une fois ils y arrivent, voilà le dernier terme de leur ambition; ou plutôt, je me trompe, ils en ont une encore, celle de s'y maintenir, en terraſſant tour à tour chaque partiſan ſubalterne, qui s'aviſerait de tourner contre eux leurs propres armes, & de déſirer un ſecond eſſai de la doctrine bouleverſatrice à laquelle ils doivent leur élévation & leurs fortunes: auſſi défendent-ils celles-ci avec autant d'effronterie que s'ils en étaient les légitimes poſſeſſeurs. Sans avoir beſoin d'ouvrir ici le livre de l'hiſtoire, ce livre n'eſt-il pas maintenant déployé ſous nos yeux? L'expérience n'eſt-elle pas encore toute vivante? Il y a à peine quatre ans que la moitié des propriétés a violemment changé de mains en France, & voilà déjà leurs nouveaux poſſeſſeurs, qui, du ſol uſurpé où ils ſe poſent, in-

voquent

patrimoine sacré du pauvre. Nulle part l'indigence n'était soulagée avec autant d'humanité & avec plus de délicatesse qu'à Genève. On cher-

---

voquent à grands cris les loix sacrées de la propriété & les principes éternels de l'ordre & de la justice.....

Non, jamais, jamais aucune révolution commencée sur de pareils principes n'aura d'autre effet que de faire passer exclusivement les propriétés & le pouvoir en de nouvelles mains, plus avides, plus violentes, & d'autant plus disposées à s'y maintenir par le crime, que le crime seul ayant pu les y conduire, il ne leur reste que le crime pour suppléer à la légitimité du titre.

Cependant que devient, durant le cours de ce drame, & à son dernier acte, cette classe nombreuse dont la crédulité était devenue l'instrument des spoliateurs? A peine s'apperçoit-elle qu'elle n'a travaillé qu'à changer de maîtres, qu'elle découvre bientôt aussi, (pour me servir de l'admirable expression du Tribunal Révolutionnaire Genevois) que ces nouveaux maîtres ont réussi *à faire tourner la sainte insurrection du peuple contre les intérêts du peuple même.* Ce peuple, non moins infortuné que criminel, s'étonne alors de voir que tout, absolument tout, ait changé autour de lui, excepté sa propre condition, ses privations, & les misères auxquelles ses chefs lui avaient promis de le soustraire. Pour comble de châtiment, le ton dur, ironique & arrogant de ces derniers, & le bras de fer avec lequel ils sont prêts à défendre chacune de leurs usurpations, ne leur laissent pas même le plus léger espoir de les renverser comme il renversa leurs prédécesseurs légitimes. Désappointé, couvert de crimes, & déchiré de remords, la faim l'oblige bientôt à retourner à ses premiers travaux ; mais il ne trouve plus autour de lui, ni au dedans de lui, rien qui le soutienne dans l'indigence, rien qui puisse le dédommager de la perte de ses vertus, ou le consoler des maux qu'il s'est faits à lui-même & aux autres. Il tombe dans la stupéfaction, il devient lâche & servile. Un pareil peuple ne mérite plus que la verge d'un despote ; & ordinairement il ne tard guères à l'invoquer à son secours ou pour sa vengeance.

chait même à la deviner pour s'empreſſer d'aller au-devant d'elle ; & les collectes volontaires, les ſouſcriptions de tout genre, les charités publiques & particulières, égalaient & ſurpaſſaient même ſouvent les revenus de l'Etat. J'en appelle ici au témoignage de tous les étrangers, qui étaient ravis & confondus de ne jamais rencontrer chez nous même l'apparence de la misère. Ils l'auraient été bien davantage encore d'apprendre que la cinquième partie de notre population était conſtamment aſſiſtée par les Citoyens riches & aiſés, contre leſquels elle vient de tourner tout-à-coup ſa fureur deſtructive. (1) Il n'y avait d'ailleurs, dans cette petite république, atteinte par le volcan de la Révolution Françaiſe, ni réformes à deſirer, ni Clergé à dépouiller, ni abus à détruire, ni même de claſſes privilégiées à jalouſer ; puiſque, dans

---

Mon cœur ſe déchire ! La malheureuſe Genève eſt déjà ſur la première marche de cette humiliante dégradation... déjà, depuis que la claſſe pauvre & laborieuſe a dépouillé ou proſcrit tout ce qu'il y avait autour d'elle hommes riches ou aiſés ; elle a comparé plus d'une fois ſon aveuglement, & le ſort auquel elle s'eſt réduite, à celui d'un village bâti ſur les bords d'un ruiſſeau, dont, à l'inſtigation d'un ennemi perfide qui en annonçait le débordement, les habitans inſenſés auraient pour toujours détourné le cours. Oh Genève ! Genève !

(1) Le caractère Genevois ne s'eſt pas même démenti au milieu de l'horrible épreuve à laquelle les riches ſe ſont trouvés en proie. Ils n'ont ſongé à ſe réunir que pour venir au ſecours des pauvres. Une ſouſcription étant ouverte à cet effet ; on a vu des Genevois y venir verſer une partie de ce qu'ils avaient réuſſi à ſauver du pillage général ; & elle produiſit, en peu de jours, au-delà de trois mille louis.

aucun temps, nos loix ne reconnurent ni nobleſſe dans les familles les plus anciennes, ou les plus opulentes, ni roture chez celles qui l'étaient le moins. Quant à l'adminiſtration des finances ; la pureté & la ſcrupuleuſe économie des anciens Magiſtrats qui les géraient, ne pouvaient être comparées qu'à leur déſintéreſſement perſonnel. Il était tel, que leurs ſucceſſeurs, en s'emparant de leurs places, commencèrent par en doubler & tripler les ſalaires : encore ces ſalaires n'ont-ils point ſuffi à l'intempérance de leurs paſſions (1), & à l'avidité de leurs rapines, puiſqu'ils viennent d'avouer que, dans le cours des ſix dernières ſemaines, il y a eu une dépenſe révolutionnaire, c'eſt à-dire une dilapidation de 20,000 louis, & qu'il n'en reſte que 16,000 ; ce qui eſt loin de repréſenter la totalité des ſommes que le pillage aurait dû verſer dans le tréſor public.

Quelque petit que ſoit le théâtre ſur lequel vient de ſe paſſer ce drame révolutionnaire ; par cela même

---

(1) Pendant preſque tout le cours de cette révolution enſanglantée, les chefs n'ont ceſſé de faire, aux fraix de l'Etat, de grands repas, & de véritables orgies : tandis que leurs ſubalternes vivaient à diſcrétion, dans les maiſons des gens riches ou aiſés, dont ils vuidaient les caves, le compte de ces fraix, publié le 10 Septembre par les Révolutionnaires, préſente des détails inimaginables. C'eſt une longue liſte de *déjeûnés, repas ſoit de nuit ſoit de jour, liqueurs, ſirops, vins fins, bierre, orgeat, limonade*, &c. &c. On y trouve juſqu'à *pipes, tabac, poudre à poudrer, pomade, rubans, ſavonnettes*, pour l'uſage des fonctionnaires publics. On y trouve auſſi certaines ſommes qu'ils ſe ſont fait avancer en ſus de leurs vacations ; & enfin, un article de ſix louis & demi, pour pompes à feu *deſtinées à diſperſer un raſſemblement de Citoyennes*.

qu'il eſt plus aiſé d'y découvrir tout le jeu & tout l'enchaînement des ſcènes, il n'en fixera que mieux ſans doute le regard des hommes qui, comme vous, Monſieur, contemplent l'étrange révolution dont toute la Chrétienté eſt menacée, qui cherchent à en étudier les cauſes pour en pénétrer les réſultats, & qui prévoient avec effroi que l'un des plus inévitables ſera de faire paſſer les peuples à la tyrannie durable d'un deſpote, à travers la tyrannie paſſagère de la populace.

Parmi les grandes & ſalutaires vérités qu'on peut tirer de cet expoſé de la petite révolution de Genève, je me bornerai, Monſieur, à préſenter les ſuivantes à la méditation de vos compatriotes.

Qu'une première révolution, terminée à propos, peut quelquefois établir la liberté ; mais qu'alors, toutes révolutions ſucceſſives la détruiſent d'autant plus irrévocablement, qu'elles en inſpirent au peuple, d'abord l'indifférence, puis la laſſitude, bientôt après le dégoût, & enfin la haine.

Que, quelque accoutumé que puiſſe être un peuple aux commotions politiques, ce qu'on appelle aujourd'hui du nom de *Révolution* eſt le plus grand des fléaux qui puiſſe le frapper.

Que les premiers auteurs de toute Révolution pareille en ſeront infailliblement par-tout les ſecondes victimes.

Que le caractère moral & bon de tout peuple connu ne peut point le raſſurer d'avance ſur ce que l'invaſion d'une pareille doctrine ſerait chez lui moins deſtructive qu'ailleurs ; parce que ce caractère ſera dénaturé dès le lendemain même du jour où elle l'aura

atteint. Hélas ! il y a à peine deux mois que la maſſe des Genevois méritait encore la réputation d'un peuple humain & brave. Une ſeule nuit révolutionnaire, en faiſant paſſer les armes des hommes à propriétés entre les mains de ceux qui n'en ont point, ſemble avoir métamorphoſé tout-à-coup ceux-ci en hommes féroces, & les autres en lâches.

Que par-tout où pénétrera la révolution des Français, elle débutera préciſément par où a fini la leur, c'eſt-à-dire par mettre la terreur à l'ordre du jour, par donner l'aſſaut à la religion & à l'ordre ſocial, par livrer les propriétés au pillage, & les propriétaires aux perſécutions & aux ſupplices.

Que c'eſt dans les mains des propriétaires que ſe trouve aujourd'hui la civiliſation du monde Chrétien, & le deſtin de l'humanité. Qu'ils doivent être ſuffiſamment inſtruits des dangers qu'ils courent. Que le plus grand de tous eſt celui de la peur ; & que l'inſtant où ils ſe laiſſeront ébranler par la claſſe qui n'a rien à perdre, ſera le ſignal de leur inévitable deſtruction.

Que toutes les fois que cette nouvelle doctrine pénétrera dans un Etat libre, elle y fera encore plus de ravages qu'ailleurs, par celá même qu'un pareil Etat n'aura plus à en adopter que les excès.

Que les peuples libres ſont cependant les plus expoſés à cette horrible tempête, puiſque ce qui a pouſſé Genève la première en pleine mer, eſt préciſément ce qui ſemblait devoir la fixer à l'ancre : j'entends les formes même de la liberté, qui ont facilité les moyens de la pervertir en licence, & celle-ci en crimes.

Enfin, que tout peuple qui a le bonheur de jouir d'une liberté ſage & tempérée, ne pourra la conſerver à l'avenir qu'en ſe levant en maſſe pour en punir les premiers abus ; & que, par amour pour elle, ſes plus zélés défenſeurs doivent adopter contre ces premiers abus le même cri de ralliement que contre les attentats de l'autorité : *Principiis obſta.*

Ah, Monſieur ! qu'il eſt douloureux ! qu'il eſt affreux pour un Genevois de n'avoir eu à vous tracer l'agonie d'une patrie qu'il idolâtrait, que pour en faire un fanal deſtiné à éclairer les autres peuples ſur le gouffre révolutionnaire où elle vient de s'engloutir ! Quelque déchirant que fût ce devoir, il n'en était pas moins ſacré ſans doute. Je l'ai rempli de mon mieux ; mais je crois avoir maintenant achevé ma pénible tâche. D'ailleurs la Révolution de Genève, une fois commencée & achevée, ne peut plus avoir de caractère qui lui ſoit propre. Dorénavant ſon hiſtoire ſera celle des révolutions de la grande planète dans l'orbite de laquelle elle a été condamnée à rouler comme ſatellite. Il ne reſte plus à tout Genevois qu'à gémir, & à ſe taire.

J'ai l'honneur d'être, &c.

SUPPLÉMENT
AU
TABLEAU
DE LA
RÉVOLUTION FRANÇAISE
A GENÈVE.

LONDRES, ce 18 Juillet 1795.

DEPUIS la catastrophe du parti Montagnard, & celle de son protecteur *Soulavie*, les craintes d'une invasion des Français furent dissipées par un nouvel engagement que prit la Convention, le 7 Septembre, " de ne rien permettre qui puisse porter la moindre " atteinte à l'indépendance de Genève." Quelques personnes attribuent cet engagement aux remontrances que n'a cessé de faire M. Barthelemy, sur le danger extrême d'aliéner sans retour les Suisses, en frappant des coups plus redoublés sur la malheureuse Genève, membre déjà trop flétri de leur Confédération : mais il est bien plus vraisemblable que cet engagement tardif est dû sur-tout à ce que la République Française envisage cette place forte comme lui appartenant

par le fait ; & qu'au point où elle a pouſſé les Révolutionnaires Genevois, elle comprend qu'ils ſont autant & plus intéreſſés à la lui garder, que ne pourrait l'être une garniſon Françaiſe elle-même.

Après avoir remis dans le fourreau le glaive révolutionnaire, les dominateurs de cette ville infortunée ſe ſont hâ és de profiter de leur double victoire, pour achever avec méthode le vol des propriétés. Afin d'en conſommer tranquillement l'égaliſation, ils ont encore trouvé le ſecret de ſurpaſſer les Français, puiſqu'ils ont établi, ſur le capital même des fortunes, la taxe énorme que ces derniers s'étaient contentés d'impoſer ſur les revenus des riches.

Pour y parvenir, la *Commiſſion Liquidatrice Nationale* a découvert une échelle de gradations, dont aucun tyran n'avait encore eu l'idée. Cette échelle impoſe les fortunes d'après le tarif politique, moral & arbitraire des opinions de chaque individu ; en ſorte qu'il doit payer en raiſon compoſée de ce qu'il penſe & de ce qu'il poſsède. A cet effet, tous les propriétaires Genevois ont été claſſés en trois diviſions ; *Ariſtocrates*, *Indifférens*, & *Patriotes*. Les derniers eux-mêmes ſont appelés à contribuer, mais dans une proportion beaucoup moindre, & ſeulement dans le cas où le capital de leurs fortunes s'éleverait à 20,000 liv. tournois ; tandis que, pour les premiers, cette contribution forcée commence déjà ſur les fortunes de 6,500 liv. tournois, dont l'excédent eſt taxé dans une proportion croiſſante. On peut apprécier la nature de cette progreſſion par la clauſe même que le Décret préſente comme

comme une faveur. En voici les propres termes : *Le maximum net de l'indemnité due par l'Ariſtocrate ne pourra, dans aucun cas, excéder* 40 *pour cent de la fortune du taxé.* (1)

---

(1) Ce même *maximum*, qui s'élève à 30 pour cent ſur la fortune des *demi-Ariſtocrates*, eſt réduit à 25 pour cent ſur celle des *Patriotes*. Auſſi, quoique cette contribution ſe ſoit étendue ſur 854 perſonnes, plus d'un tiers de la totalité a été impoſé ſur 20 d'entr'elles, & elle a produit environ cinq millions tournois. Ce brigandage ſyſtématique, qui a ſuccédé au premier pillage de la Révolution, s'eſt exécuté froidement, lentement, & au nom de la loi, dans une ville déjà ruinée de fond en comble, & dont la plupart des habitans avaient perdu leurs fortunes dans les fonds de la France, que la Convention acquitte, en aſſignats, à ceux des créanciers étrangers dont elle n'a pas encore jugé à propos de ſuſpendre les paiemens ! Il eſt tel individu qui a préféré fuir, & abandonner toutes ſes propriétés foncières, plutôt que de ſe voir retenu ſur un ſol dont une partie ſeulement ſerait reſtée ſon unique propriété, & où il ſe ſerait encore trouvé à la merci des ſpoliateurs. Croirait-on que les Rédacteurs de ce Décret qui bouleverſe toutes les notions du *tien* & du *mien*, & qui, par cela ſeul, détruit dans ſa racine toute émulation au travail, n'ont pas rougi de le terminer en annonçant au Peuple : *que, pour en voir réaliſer les bons effets, il faut que cette meſure ſoit ſecondée par une diſpoſition générale au travail? Une République bien organiſée, ou qui veut l'être*, ajoutent-ils, *flétrit la pareſſe, & voue tout ciſif au mépris & à la proſcription.*

Après un pareil trait d'effronterie, on apprendra ſans doute ſans ſurpriſe que l'un des Commiſſaires, nommé *Cornuaud*, ait oſé entreprendre la *Défenſe Apologétique* de cette épouvantable exaction ; & que cet apologiſte du vol ſe ſoit engagé froidement à prouver, 1°, la *néceſſité abſolue d'une forte ſubvention extraordinaire* ; 2°, que *les baſes ſur leſquelles celle-ci a été impoſée, s'accordent avec les principes d'égalité républicaine, & ceux de la juſtice comparative.*

Pour y réuſſir, il commence par poſer en fait, que " l'excès de " richeſſes dans un Etat Démocratique peut être nuiſible à la

Malgré cette clauſe, ce *maximum* n'en a pas moins enlevé, à pluſieurs de ces derniers, près des trois quarts de leurs fortunes. En effet, on comprend aiſément

---

" liberté & aux mœurs publiques ; en même temps qu'il eſt inu-
" tile à des citoyens ſages, modeſtes, vivant au ſein de l'égalité
" & de la ſimplicité républicaine : j'ajouterai de plus," dit-il,
" que cet excès de richeſſes, dans un Etat démocratique, &
" ſur-tout dans un temps de révolution, n'eſt propre qu'à attirer
" pour le moins l'envie ſur celui qui les poſsède, bien loin d'ajou-
" ter à ſon bonheur. Ou, les grands principes de la politique &
" de la morale, confirmés par l'expérience, ne ſont que des
" mots, ou, il faut ſavoir les mettre en pratique au moins dans
" les grandes occaſions." *Mais comment*, ſe demande-t-il avec le ton de la candeur, *comment a-t-on oſé lever une auſſi forte taxe ſur des fortunes délabrées par le change avec la France, par des faillites multipliées, par la ſtagnation & les malheurs du commerce?* Cette difficulté ne l'arrête guères : *C'étaient ces ruines même*, s'écrie-t-il, *c'était cette ſtagnation du commerce qui devait décider la Commiſſion Nationale à impoſer une plus forte taxe. Tel fut mon avis, & je ne crains pas de le dire.*

Quant à la convenance d'une taxe quelconque, il ne *craint pas* non plus de l'appuyer ſur *les dépenſes occaſionnées par la Révolution*, ſur *les fraix de l'Aſſemblée Nationale* ; *ſur ce que les anciens impôts ne produiſaient plus ce qu'ils avaient produit auparavant* ; enfin, ſur toutes *les cauſes qui avaient préparé les élémens d'une miſère preſque générale, parmi ceux qui ne vivent que de leur induſtrie journalière.... Je penſe*, continue-t-il, *que les contribuables doivent regarder le ſacrifice qu'ils ont fait, comme une offrande pure & ſimple, faite à la patrie néceſſiteuſe..... Si notre pauvre Genève eût ſouffrir encore long-temps auſſi cruellement, il eſt* JUSTE (lâchons le mot) *que ceux qui avaient du ſuperflu, aient aidé le Peuple dans une auſſi affreuſe extrémité.*

Le croirait-on ? ce miſérable ne balance point à citer, en faveur de ſa thèſe, l'Inſurrection du mois de Juillet, qu'il appelle une *Inſurrection ſpontanée, & qui arriva*, dit-il, *à la veille de la ſanction d'un nouvel Edit d'impôts, qu'une partie des anciens*

que le premier réſultat de cette eſpèce de loi agraire (la ſeule qu'on pût imaginer dans un Etat ſans territoire) a dû être de réduire à la moitié de leur valeur

---

révolutionnaires jugea inſuffiſans à l'urgence des beſoins devenus extrêmes. Ce fut, ajoute-t-il, *à réparer, autant que poſſible, les malheurs qu'entraîna cette* INSURRECTION FATALE, *ce fut à prévenir de nouvelles violences que les citoyens ſages & courageux durent s'appliquer.* Il lui ſuffit, en citant cette Inſurrection, de paraître la déplorer comme *fatale*, pour démontrer que Genève ſe *trouvait malheureuſement dans une de ces criſes rares, & ſouverainement périlleuſes, durant* leſquelles *le ſalut de l'Etat en danger eſt la ſuprême loi* ; & où Monteſquieu *avoue qu'il faut mettre, pour un moment,* UN VOILE SUR LA LIBERTÉ..... Enfin, il s'indigne contre tout Genevois qui ſerait *aſſez peu Patriote pour mettre ſa taxe au nombre de ſes pertes* ; & parmi les *conſidérations frappantes* qui doivent les en détourner, il fait valoir le *vif deſir que tout bon citoyen devait éprouver, qu'une ſemblable opération ne ſe renouvelât jamais.*

Je m'arrête ici... & en faudrait-il davantage pour jeter le plus grand jour ſur la tactique uniforme de tous les Révolutionnaires modernes ? D'abord ils invitent le Peuple à s'inſurger ; puis à nommer une *Aſſemblée Nationale*, afin de travailler à des loix qui aſſureront & conſolideront *à jamais le règne de la juſtice :* mais bientôt, en lui expoſant les fraix énormes de cette Aſſemblée Nationale, & la misère preſque générale qu'a occaſionnée la *Révolution*, ils prennent l'accent d'une douleur hypocrite pour lui apprendre qu'il ne pourra aſſurer *le règne de cette bienheureuſe Révolution*, que par une *injuſtice* grande, affligeante, mais inévitable. Dans leur début, ils ne lui avaient prêche la ſainte inſurrection, qu'afin de pouvoir, diſaient-ils, *élever une ſtatue à la liberté:* à peine cette grande œuvre eſt-elle accomplie, qu'ils viennent le conjurer de jeter un *voile ſur cette ſtatue !*.....

Générations préſentes & futures ! Voilà la marche invariable des nouveaux Tartuffes politiques qu'a vu s'élever la fin du 18e ſiècle ;

Et crimine ab uno diſce omnes.

toutes les propriétés foncières, & par conſéquent celles qu'on a bien voulu laiſſer, ſoit en maiſons, ſoit en terres, aux Genevois, ſur qui a porté la rigueur de cette meſure. Auſſi, quoique ſes inventeurs aient tenté de faire enviſager cette *rigueur même comme une baſe de ſécurité future, qui doit raſſurer ſur la crainte d'un nouveau recours à de ſemblables moyens*; la plupart des propriétaires livrent ce qu'on leur demande, pour obtenir au moins la liberté de quitter ce ſéjour de tyrannie populaire, où l'on eſt parvenu à réduire la ſpoliation en doctrine, & où l'on proclame ouvertement celle-ci comme une nouvelle morale politique.

Les amis des loix qui reſtent dans Genève, y gémiſſent dans le ſilence; mais ceux des révolutionnaires qui ſe trouvent atteints à leur tour par ce ſecond pillage, & qui n'oſent point eſpérer d'abri en Suiſſe, commencent à s'étonner d'être au nombre des victimes de leur victoire, & à élever la voix pour s'en plaindre & la maudire.

Auſſi, Genève ſe dépeuple-t-elle avec une rapidité conſolante ſous un rapport, mais d'autant plus effrayante cependant, que cette dépopulation elle-même entre dans les vues des chefs révolutionnaires, qui y applaudiſſent. Ils l'accélèrent même comme l'unique moyen d'aſſurer le triomphe de l'égalité, & ce qu'ils appellent *la paix publique*.

Si l'on peut ſe permettre de détourner les regards de ce que ce tableau de ſpoliation a d'extorſif & d'inique, on y trouvera du moins un trait de ridicule aſſez piquant pour s'y arrêter un moment.

Croirait-on que, dans le premier vertige de vanité de ces petits brigands municipaux, l'un de leurs soins le plus empressé ait été de notifier leur élévation à toutes les familles Genevoises fixées dans l'étranger ; & que, dans l'intime conviction que leur puissance révolutionnaire devait s'étendre & se reconnaître dans toute l'Europe, ils ont envoyé jusqu'en Angleterre leurs lettres de notification pour exhorter les Genevois qui s'y trouvent à leur faire passer *une contribution consciencieusement proportionnée à leurs fortunes?* En cas de résistance ils menacent *de les porter débiteurs de la Nation*, qui *se prévaudra contre eux en temps & lieu!*

" Je savais bien," (leur a répondu avec indignation M. *Chauvet*, l'un des Genevois fixés en Angleterre) " je savais bien que les brigands formaient " entre eux des associations pour dépouiller les passans ; " mais je n'ai jamais ouï dire qu'ils eussent essayé " de les rendre légales, de les revêtir des apparences " de l'autorité publique.... Quelle est donc cette " *Commission Liquidatrice* qui exige de moi des con- " tributions, & qui ose me menacer de se *prévaloir* " *contre moi, on mes biens, en temps & lieu?* C'est " par la force des armes que les révolutionnaires se " sont attribués le droit de l'imposer.... Tous ceux " qui y concourent, de quelque manière que ce soit, " se rendent coupables du plus grand délit politique... " Qu'est-ce que cette *taxe extraordinaire*, que vous " dites *imposée par ordre de la Nation Genevoise?* Cette " taxe est *extraordinaire* sans doute, puisqu'elle sur- " passe toutes celles dont on a jamais entendu par-

" ler; puiſqu'elle eſt réglée, non ſur les beſoins ou
" ſur les moyens de ceux qui la paient, mais ſur
" leurs opinions.... Qui peut vous avoir autoriſés
" à l'exiger ? De quel droit diſpoſez-vous ainſi des
" propriétés ? Par quel acte ſolemnel la Nation
" Genevoiſe aurait-elle approuvé une meſure qu'au-
" cun Monarque deſpotique n'oſerait impoſer à ſes
" eſclaves ? Et ſi elle ne l'a pas fait, que peut être
" la levée de cette taxe, ſinon un vol de la part de
" ceux qui l'exécutent ? Qui ſont ceux qui doivent
" en être dépoſitaires, & en régler l'emploi ? Com-
" ment ont-ils été élus ? Comment ont-ils mérité,
" de la part de leurs concitoyens, une confiance
" auſſi illimitée ? Je ne vois dans tout cela que des
" brigands d'un côté, & de l'autre des gens domi-
" nés par la violence ; mais il n'y a aucun caractère
" auquel je reconnaiſſe la Nation Genevoiſe, aucune
" autorité légale, par conſéquent aucun principe de
" ſoumiſſion & d'obéiſſance.—Vous ne prétendrez
" pas que l'uſage que l'on fait des ſommes qui ont
" été extorquées, en légitime l'acquiſition ; non, ſans
" doute, elle ne ſerait pas plus légitime, cette acqui-
" ſition, quand elle ſerait conſacrée au bien public,
" pas plus qu'il ne le ſerait d'aller voler ſur les grands
" chemins pour faire l'aumône. Mais il n'y a qu'à
" jeter les yeux ſur les comptes même que vous
" avez publiés, pour s'étonner de l'impudence avec
" laquelle vous avouez qu'une partie de ces ſommes
" a été employée à la ſolde de vos ſatellites, à payer
" les orgies dans leſquelles ſe préparaient les crimes
" du lendemain; & que, ſans compter le pillage

" qui n'eſt pas entré dans ces calculs, une portion
" conſidérable de ces contributions forcées a été
" employée à des uſages auſſi honteux, que les
" moyens que l'on employait pour y pourvoir.....
" Non, vous ne m'avez pas cru aſſez lâche pour
" porter ma part au coupable tréſor que vous avez
" amaſſé par le crime & la terreur... Mon cœur
" s'enflamme d'indignation contre votre abominable
" Cromwelliſme. Les voilà donc ces défenſeurs de
" nos libertés; les voilà ſuivis de leurs tueurs, &
" munis de belles proclamations, dépouillant comme
" des Cartouche, & prêchant comme des Capucins!"
&c. &c. &c.

Cette proteſtation vigoureuſe a produit une impreſſion ſi profonde ſur les révolutionnaires, que *Bourdillon*, Préſident de la Commiſſion Liquidatrice, & membre du Tribunal auquel elle a ſuccédé, a été chargé de repouſſer les reproches de M. Chauvet, & de ramener les révolutionnaires qu'ils égaraient. Cet apologiſte de la révolution Genevoiſe a choiſi, dans l'ouvrage *de l'Eſprit* d'Helvétius, une épigraphe qui développe à quel point les ouvrages philoſophiques du ſiècle ont perverti & empoiſonné la tourbe des lecteurs entre les mains deſquels ils ſont tombés. La voici : *Lorſqu'un vaiſſeau eſt ſurpris par de longs calmes, & que la famine a, d'une voix impérieuſe, commandé de tirer au ſort la victime infortunée qui doit ſervir de pâture à ſes compagnons, on l'égorge ſans remords.* (1)

(1) Cette ſeule épigraphe diſpenſerait ſuffiſamment de faire l'extrait de l'apologie qu'elle amène, & que ſon auteur entame avec

Tandis que le Gouvernement a laiſſé donner cours à la publication de cette théorie ouverte de l'aſſaſſinat, il s'eſt hâté de condamner aux flammes la lettre de

---

compondtion en confeſſant, *Qu'il eſt permis ſans doute de gémir ſur les événemens qui ont affligé Genève, & qu'on peut plaindre les familles infortunées qui ont été frappées par l'effit des circonſtances impérieuſes.* Il avoue *que le Souverain n'a rien fait de toutes les choſes* contre leſquelles réclame M. Chauvet : il ajoute même ingénument que, *par ſa nature, l'inſurrection du 19 Juillet violait la Conſtitution* ; mais il affirme que dès-lors *il fallait inévitablement établir un grand pouvoir, à la fois deſpotique & conſervateur, chargé de diriger cette inſurrection.... Si, dans les premiers momens, il s'eſt commis des vols, des pillages,* s'écrie-t-il avec l'accent de la plus vive douleur, *que M. Chauvet n'en accuſe pas les révolutionnaires en maſſe.* Il convient enſuite de quelques *événemens, que chacun,* dit-il, *voudrait pouvoir oublier* ; mais il rejette l'*exaſpération des révolutionnaires ſur l'*INFLUENCE TERRIBLE *ſous laquelle ſe trouvait Genève.* Puis, ce miſérable, qui avait été un des principaux agens de la Révolution de 1792, en accuſe l'*aſtucieuſe conduite du Miniſtère Français aux mois d'Octobre, Novembre & Décembre* 1792. Il rappelle expreſſément *l'ambition des meneurs de ces temps-là de la France, pour entraîner la Suiſſe dans la guerre, afin de s'emparer de Genève, & d'en faire une place forte, préſentant pour principal motif de leurs démarches l'Ariſtocratie enracinée de ſon Gouvernement.*

Ah ! ſans doute, les attentats de la France ſerviront un jour d'apologie à la faible Genève ; mais il ne lui ſera permis de les citer que lorſqu'elle ſe ſera purgée des monſtres qui, pour accomplir la ſubverſion de leur patrie, menacèrent ouvertement ſes Magiſtrats d'invoquer contre eux le Décret du 19 Novembre 1792. Que ce ſoient ces conſpirateurs eux-mêmes, qui, depuis la mort de leur protecteur *Briſſot*, citent aujourd'hui ſa conduite comme leur juſtification ; certes, il y a là-dedans une complication de ſcélérateſſe, de lâcheté & d'effronterie, dont l'ordre ſocial exige un grand exemple.

M. *Chauvet* n'a pas daigné répondre à ce membre du Tribunal

M. Chauvet. Mais les ſpoliateurs n'avaient pas tardé juſques-là à ſe trouver aux priſes avec des adverſaires plus rapprochés d'eux, & d'autant plus

---

Révolutionnaire ; mais il a adreſſé aux Genevois un nouvel écrit deſtiné à fortifier l'effet qu'avait produit le premier, & où il leur ouvre l'abyme qu'ils ont eux-mêmes creuſé ſous leurs pas. Ce tableau de l'état actuel de Genève eſt un miroir fidèle où les peuples à qui l'on prêche encore une révolution ſemblable, pourront voir le ſort qui les attend. M. *Chauvet* préſente cette réflexion avec force.

Le plus grand ſervice que l'on pût rendre au peuple, ſerait de recueillir toutes les opinions folles, toutes les maximes deſtructives, toutes les exagérations abſurdes, qui compoſent la doctrine des Révolutionnaires de tous les pays ; on croirait lire un ouvrage compoſé à Bedlam ou à Newgate. Qu'un homme judicieux raſſemblât en un tableau tous ces principes ſubverſifs ſur l'égalité, ſur la liberté politique, ſur la propriété, ſur la puiſſance ſouveraine, ſur la richeſſe, ſur le commerce, ſur le droit d'inſurrection, ſur les Tribunaux Révolutionnaires, & qu'il citât toujours ſes autorités pour montrer qu'il n'invente rien ; ce livre ſeul, ſans commentaire, ſans réfutation—ce livre, renfermant l'eſſence de la démocratie moderne, en ſerait l'antidote le plus ſûr.

M. *Chauvet* pourſuit, & s'adreſſant aux Genevois, " Votre ville," leur dit-il, " eſt ruinée du côté des finances ; la valeur des fonds " eſt tombée ; le peu des capitaux qui reſtait ſe place ailleurs ; " un grand nombre de citoyens reſpectables ont été chercher " loin de vous la ſureté & la paix ; le crédit & la conſidération " extérieure ſont perdus ; votre Gouvernement n'inſpire aucune " confiance à vos voiſins, & vos principes leur font peur. Sous " l'aſpect moral, le tableau eſt encore plus effrayant. Les " cœurs ſont profondément ulcérés : ce mot de *fraternité*, ſi ſouvent " profané parmi vous, couvre les plus triſtes ſentimens de diſ- " corde ; les partiſans de la nouvelle doctrine ſont diviſés en " ſectes, & l'inſurrection même, avec les maſſacres qui l'ont " ſuivie, a diviſé les Révolutionnaires ; les chefs ſe mépriſent &

inquiétans, que c'eſt du ſein de leur propre faction qu'ils ont entendu partir les premiers cris de défiance &

" s'accuſent réciproquement. Quatre ans de ſottiſe, de folie, " de déclamations, & de fureurs, ont déſorganiſé une foule de têtes, " qui ne ſavent plus à quoi s'en tenir ſur les principes même de " l'ordre ſocial. La jeuneſſe en général s'eſt corrompue par " l'inſubordination & l'oiſiveté ; la claſſe indigente s'eſt prodi- " gieuſement augmentée : &, dans cet état de mobilité que donne " le malheur, elle eſt inquiète, jalouſe, ſuſceptible de toutes " les défiances ; elle s'eſt accoutumée à déclamer contre les riches, " & appelle riche tout homme qui eſt au-deſſus du néceſſaire. " Votre Gouvernement, toujours chancelant, ſe ſauve d'un écueil " à l'autre, achète un inſtant d'obéiſſance par le ſacrifice d'une " partie de ſon autorité, & ſe voit ſans ceſſe réduit à des capitu- " lations humiliantes, qui prolongent, je ne dis pas ſa puiſſance, " mais ſa faibleſſe.... Il n'exiſte, pour ainſi dire, qu'autant qu'il " ſe montre indigne d'exiſter... Triſtes effets des Révolutions !"

De ce tableau du préſent, M. *Chauvet* remonte à l'hiſtoire du paſſé, & à la première cauſe de tant de maux. " J'y découvre " avec quelque conſolation," leur dit-il, " qu'elle vous était " étrangère ; je vois qu'ils ſont ſortis de cet eſprit de baſſe imi- " tation qui avait ſaiſi le parti de vos égaliſeurs.... Ils cherchaient " à s'aveugler eux-mêmes pour tout admirer dans l'Aſſemblée " Nationale Françaiſe. Ses Décrets, quelque abſurdes, quelque " contradictoires qu'ils fuſſent, étaient tous également beaux, " également applaudis. Après que l'oracle avait parlé, c'était " un crime de douter, d'examiner ; & celui qui n'aurait pas tout " approuvé, aurait paſſé pour un faux frère : en un mot, ils " reſſemblaient à ces ſtupides adorateurs du grand Lama, qui dé- " vorent avec reſpect les plus fétides éjections de leur prétendue " Divinité. Cet eſprit ſervile avait dégradé le caractère général de " votre parti ; nul n'oſait penſer par lui-même : pas une idée " neuve, pas une loi faite pour vous, appropriée à votre ſituation, " n'a honoré votre Aſſemblée Nationale & vos Clubs ; tout votre " eſprit s'était perdu dans la ſingerie d'une plate & vile imitation :

" auſſi

& d'alarme sur les mains impures qui allaient se saisir des fruits du pillage & du trésor de la révolution.

" aussi n'avez-vous fait qu'une risible copie ; & à ne considérer " que le côté ridicule de votre Révolution, vous avez été comme " de pauvres comédiens de campagne, jouant dans une grange, " s'efforçant de hurler de grands vers tragiques, & n'allant de " scène en scène qu'à l'aide du souffleur."

Puis, quittant l'ironie, & s'efforçant de rendre encore à ses compatriotes le sentiment de l'estime d'eux-mêmes, dont ils avaient perdu jusqu'à la trace en s'amalgamant aux Français : " Cette disposition servile," ajoute-t-il, " œuvre des circonstances, " n'appartient pas à votre caractère.... Trois causes puissantes " travaillent, à l'aide des circonstances extérieures, à rendre " une régénération possible parmi vous. La première, c'est la ter- " reur qui a saisi le parti des oppresseurs ; la seconde, c'est la cessa- " tion naturelle des illusions dont ils s'étaient servis pour abuser " la plupart de leurs partisans ; la troisième, c'est le courage qui " doit renaître en conséquence, dans la classe la plus nombreuse... " Les honnêtes gens se sentent appuyés par l'intérêt & les vœux " de tous leurs voisins ; ils savent qu'en Suisse, en Allemagne, " en Angleterre, en Amérique même, leurs désastres sont connus, " leurs malheurs ont fait verser des larmes ; leurs fugitifs ont " trouvé un accueil honorable ; leur cause a excité un vif intérêt...

" Genevois, vous avez donc le plus grand intérêt à rétablir un " ordre de choses qui vous mette à l'abri des influences étrangères, " & vous rende, avec une sage liberté, un gouvernement qui soit " capable de la maintenir.... Devez-vous vivre d'expériences en " expériences, & d'essais en essais ? N'êtes-vous pas comme des " insensés qui, renonçant aux alimens simples & connus, se met- " traient à chercher un régime absolument nouveau, au hasard " de prendre des poisons, ou déterminés à périr d'inanition, " plutôt que d'avoir recours à la nourriture dont ils avaient vécu " jusqu'alors.... Dans votre folle manie d tout renverser, cha- " cun a perdu la place pour laquelle il était élevé, & s'est trouvé " dans une autre qui ne lui convenait point ; personne n'a su se

On peut juger de la défiance, & même du déſeſpoir des révolutionnaires, par l'extrait ſuivant d'un pamphlet intitulé *Ouvrez les yeux*, & qui n'a pas peu contribué à déchirer le voile. *Répondez-nous, confidens de Robeſpierre, vous qui le viſitâtes à Paris, vous qui correſpondiez avec ſes complices ; vous ſept, qui vous raſſemblâtes ſecrettement pour préparer d'avance l'inſurrection du 18 Juillet. De quel droit vous arrogeâtes-vous celui de décider du ſort de votre patrie ? Où ſont ces conſpirations, où ſont ces complots imaginaires auxquels j'ai pu croire un moment, & que vous promîtes ce jour-là même, de dévoiler à tous les yeux ? Il eſt temps enfin de rendre compte de vos ſuppoſitions au peuple, que vous avez trompé, exalté, enivré ; & qu'après avoir rendu criminel, vous laiſſez, comme un autre Séïde, en*

" reconnaître. Ces loix d'un jour, ces magiſtratures d'hier, ne " ſont point environnées d'un ſentiment de reſpect qui en fait " toute la force.... Reprenez vos formes antiques ; rétabliſſez " un Gouvernement qui vous eſt connu ; portez à l'adminiſtra- " tion actuelle un vœu fortement prononcé de vous faire ſortir " de cet état chancelant d'ivreſſe révolutionnaire..... Si l'inté- " rêt de cinq ou ſix individus eſt malheureuſement en oppoſition " avec la paix & la proſpérité de la République, faudra-t-il ſuivre " en gémiſſant leur char de triomphe qui ne jette ſur vous que " des éclats de ſang & de fange ? Faut-il vous conſumer dans " ce maraſme révolutionnaire & cadavres ambulans, ſubir à leur " gré toutes leurs expériences légiſlatives ? En êtes-vous réduits " à les ſupplier de vous laiſſer périr doucement d'une mort lente, " & de vous épargner, s'ils le peuvent, les douleurs & les convul- " ſions d'une cruelle agonie ?" &c. &c. &c.

Si cette leçon eſt déchirante pour les Genevois, quel effet doit-elle produire ſur les Français ? & ſerait-il parmi eux un lecteur aſſez borné pour ne pas en faire lui-même l'application ?

proie au poiſon deſtructeur qui circule dans ſes veines, & aux remords qui déchirent ſon cœur.

Et c'eſt à vos mains impures & ſanguinaires que l'on confierait les deniers de l'Etat, ſeule reſſource contre le dernier des malheurs !..... O mes chers concitoyens ! au nom de la patrie, veillons autour de ces hommes couverts de ſang, de dettes & de remords ; craignons qu'après nous avoir avilis, ils n'emportent encore avec eux les dernières reſſources de la patrie.

Et vous, Bouſquet, B... C... &c. &c. n'êtes-vous pas entourés du flambeau des Furies ? Voyez-vous ces flots de ſang qui vous environnent ? C'eſt en vain que vous cherchez à en effacer de vos mains la tache, elle reparaît toujours. Vous flatteriez-vous d'échapper par des remords, à la peine tardive qui ſuit le coupable ? Liſez votre ſort dans les regards de la Nation. &c. &c. &c.

En vain, pour étouffer ces premiers cris de repentir & de remords, le Gouvernement s'était-il porté, dès le 5 Décembre, à défendre aux citoyens *qui veulent répandre leurs idées, de faire ſervir la liberté de la preſſe à aigrir les eſprits, & à rallumer le flambeau de la diſcorde en paraiſſant prêcher la néceſſité du rapprochement & de la réunion :* en vain les Syndics avaient-ils déclaré qu'*ils feraient traduire devant les tribunaux tous ceux qui s'en rendraient coupables :* ces vieilles reſſources de la tyrannie n'ont ſervi qu'à étaler de plus en plus leur complicité dans des forfaits auxquels ils nient toujours d'avoir eu part, tout en cherchant à en effacer le tableau avec tant de ſoins. Le Gouvernement n'a point

réuſſi à découvrir l'auteur du pamphlet qu'on vient de citer ; & l'impreſſion que produiſait cet écrit ſur les révolutionnaires eux-mêmes, a tout-à-coup éclaté par l'événement le plus imprévu & le plus menaçant pour les chefs.

A peine ceux-ci eurent-ils réuſſi à exclure de l'Aſſemblée du Peuple preſque tous les citoyens qui ne tenaient pas à leur parti, qu'ils crurent pouvoir ſe haſarder à la convoquer pour la faire procéder au choix d'un Tréſorier-Général ; élection qui, comme toutes les autres, ſe fait au ſcrutin ſecret. Qu'on ſe figure leur ſurpriſe, lorſqu'à l'ouverture de ce ſcrutin, il ſe trouva que l'ancien Tréſorier, membre de la Magiſtrature légitime, & deſtitué en 1792, avoit 500 ſuffrages de plus qu'aucun des prétendans. Ce Magiſtrat a refuſé très-ſagement cette étrange & dangereuſe marque de préférence ; mais ceux qui y aſpiraient n'en ont pas moins frémi d'indignation & d'effroi, en voyant que, dans l'Aſſemblée du Peuple, toute épurée qu'ils la croyaient, leurs ſatellites y déclaraient en ſecret la guerre à cette même Révolution qu'ils ſemblaient toujours applaudir ſi ouvertement dans les Clubs, où les ſuffrages ſe donnent à haute voix.

Bientôt, juſques dans ces Clubs même, ils ont entendu intercéder en faveur de quelques-uns des Eccléſiaſtiques deſtitués, & demander de toutes parts qu'on fît des recherches ſévères contre ceux des révolutionnaires qui, dans le cours du premier pillage, s'étaient permis de détourner à leur profit perſonnel, une partie des rapines. Comme cet orage n'aurait

pas tardé à atteindre les grands coupables, ceux-ci ont trouvé le vrai ſecret de le détourner ; d'abord en faiſant nommer une Commiſſion Juridique Extraordinaire, puis en en faiſant tomber toutes ſes pourſuites ſous prétexte que c'eût été entreprendre le procès de la révolution elle-même.

Néanmoins, comme ces premières inquiétudes leur venaient principalement du grand *Club Central*, où les révolutionnaires repentans ſentaient leurs forces par leur réunion, le Syndic *Gaſc*, pour étouffer leur voix, a oſé tenter contre ce Club un coup d'autorité, dont l'inconcevable ſuccès a encore correſpondu à ſon audace. Il lui a déclaré ouvertement qu'ayant été inſtitué pour faire la révolution, il ne pouvait plus ſubſiſter ſans danger depuis qu'elle était accomplie ; & moitié par perſuaſion, moitié par violence, & en ſe faiſant ſeconder par les révolutionnaires les plus ardens, il a réuſſi à faire fermer ce Club comme on avait fermé celui des Jacobins à Paris. Il y a cependant ici cette immenſe différence ; ſavoir, que le fameux Club de Paris avait été ſupprimé pour avoir voulu prolonger le mouvement déſorganiſateur de la Révolution Francaiſe ; & que celui de Genève l'a été, au contraire, parce qu'il commençait à s'imprimer de lui-même un mouvement contre-révolutionnaire, & à ſolliciter l'abrogation de tous les jugemens, le rappel de tous les proſcrits, le châtiment de tous les dilapidateurs.

Au ſurplus, quels qu'aient été les efforts du Gouvernement pour prévenir ainſi la réunion des Clubs révolutionnaires, & meme pour réduire ceux-ci à de

ſimples ſociétés non politiques, il n'a pas été en ſon pouvoir d'empêcher que les individus de ces Clubs ne continuaſſent à élever la voix pour réclamer avec force l'abrogation de tous les jugemens révolutionnaires. (1) Ces réclamations ſont devenues ſi mul-

(1) L'un des principaux révolutionnaires a eu le courage de publier dans Genève, & même d'y ſigner un pamphlet tout rempli d'aveux qui conſtatent la fidélité de l'expoſé qu'on vient de lire. Ce pamphlet mériterait d'ailleurs de trouver place ici, ne fût-ce que comme un avertiſſement des remords tardifs, déchirans mais inutiles, qui ſuivent les excès de la licence & du crime.

Après avoir prouvé, par l'hiſtoire ancienne, & par la nôtre, que les banniſſemens ont toujours fait le mal des Etats qui ont admis cette peine, " Il me reſte," dit-il, " à donner mon opinion " ſur le rappel des exilés. Je vais le faire avec la franchiſe " d'un ami né de la liberté & de l'égalité..... La juſtice & " l'humanité plaident en faveur de ce rappel. Nos arts, nos " fabriques, notre commerce, ne le demandent pas avec moins " d'inſtances. C'eſt dans ce rappel que nous trouverons le terme " de nos maux.—Je crois qu'il n'y a pas un Genevois qui ne " verſe des larmes de douleur quand ſa penſée s'arrête ſur cette " foule de citoyens de toutes les claſſes, qu'un mouvement ter- " rible a jetés ſur une terre étangère..... Quel était leur crime ? " Ils avaient, diſait-on, formé le projet de renverſer la Conſti- " tution, cette même Conſtitution qu'ils venaient d'accepter " librement..... Cela eſt-il prouvé ? Non, car il n'en a pas " même été queſtion dans les interrogatoires qu'un petit nombre " a ſubis..... C'eſt avec éclat que cette conſpiration avait été " annoncée, & c'eſt encore avec plus d'éclat qu'elle a été ren- " due publique. Mais c'eſt en vain que l'homme inſtruit cherche " à en ſaiſir les fils, pour juger les dangers qu'il a courus. " Par-tout, ces fils lui échappent ainſi qu'à ceux qui ont voulu " la dévoiler. *Heureuſement* que les Tribunaux *n'ont eu pour baſes*

tipliées & si soutenues, que le Gouvernement ne pouvant plus se flatter de s'opposer à cette volonté bien décidée de la masse de son parti, n'a plus cherché qu'à l'éluder en lui faisant agréer la résolution de ne s'occuper de cet acte de clémence que lorsque l'Assemblée du Peuple aurait sanctionné la taxe révolutionnaire.

Le lecteur n'a point oublié sans doute que les Commissaires Liquidateurs avaient imposé cette taxe de

---

" *aucune règle quelconque, aucune loi particulière, aucune organisa-*
" *tion* ; car ils auraient été un peu embarrassés pour motiver leurs
" décisions. Cet aveu naïf est unique dans les fastes de la
" Justice.

" Un reproche qui peut se faire aux exilés, c'est celui d'être
" attachés aux principes de l'Aristocratie expirante ; mais une
" opinion ne peut être soumise aux tribunaux sous le règne de la
" liberté & de l'égalité. D'ailleurs ils partageaient ce prétendu
" crime avec Rousseau, qui dit dans une de ses Lettres : *Je préfère*
" *hautement l'Aristocratie à tout autre gouvernement.* Les loix ne
" doivent pas atteindre la pensée, parce qu'elle est libre comme
" l'habitant des airs ; les actions seules sont l'objet des loix répres-
" sives. Un despote confond l'une & l'autre pour arriver plus
" surement à son but....

" Quand je parcours la liste nombreuse des bannis à *perpétuité*,
" par contumace, &c. &c. je me demande si on a voulu transporter
" ailleurs notre industrie & notre commerce ; car, en rassemblant
" ces exilés, on pourrait faire une nouvelle Genève : nous avons
" renversé dans le Lac notre patrie, & des peuples plus sages la
" pêcheront. L'artiste naturalisera ses talens dans le lieu où il se
" fixera ; les nouvelles fabriques acheveront la ruine des nôtres.
" Le commerçant dont le génie franchit tout, détournera, au profit
" de sa patrie adoptive, les canaux qui nous portaient l'abon-
" dance. Oh ! Genève ! Malheureuse Genève !"

" *Signé* ETIENNE PESTRE."

leur seule autorité ; & dès-lors il doit comprendre combien il était important pour eux, de s'assurer le trésor, qui les aidait à prolonger leur révolution. Ce qui leur importait sur toutes choses, c'était d'arracher à l'Assemblée du Peuple un gage de leur impunité, en la plaçant entre la cruelle alternative, ou de consommer son ignominie, en sanctionnant, avec l'insurrection du 19 Juillet, tous les vols qui l'avaient suivie, ou de laisser gémir, loin de Genève, cette foule de citoyens qui l'honoraient, & qui seuls pouvaient encore la sauver.

On prétend que trois des membres de la Commission Liquidatrice, plus prévoyans ou moins confians que leurs Collègues, leur ont annoncé que le Conseil National ne consentirait jamais à sanctionner ni cette taxe, ni les violences qui l'avaient extorquée : on sait même que, pour prévenir un refus éclatant, ils les ont pressés de la déguiser en la commuant en un emprunt rembourſable par l'Etat, sans intérêts, & après l'acquittement de ses dettes antérieures. Mais on ajoute que *Bousquet*, qui, mieux que tous les autres, prévoyait les conséquences inévitables de la plus légère modification, se borna à les faire rentrer en eux-mêmes en s'écriant ironiquement : *Je suis d'avis que l'on rende l'argent des taxes, & que l'on pende ceux qui les ont imposées.* Ce coup-d'œil perçant sur l'avenir lui rattacha tous ses collègues ébranlés ; ils persistèrent à faire porter, en Février dernier, à l'Assemblée du Peuple, l'avis de sanctionner la taxe comme *propriété nationale* ; & l'on peut juger de leur consternation,

ternation, lorſqu'ils y virent leur propoſition rejetée à la pluralité des ſuffrages.

Il ſemblait qu'il ne reſtât plus à enviſager le tréſor révolutionnaire que comme un emprunt dont on devait rendre compte, ou comme un vol qu'il fallait reſtituer. Loin de ſe livrer au découragement, dans un moment ſi critique, *Bouſquet* eſt accouru au ſecours de ſes collègues; il s'eſt agité de nouveau; il a proteſté, comme de nullité, contre ce premier Décret, & a inſiſté avec force pour qu'on rappelât d'une ſentence, dont dépendait, diſait-il, l'exiſtence de la République, c'eſt-à-dire, en d'autres termes, l'abſolution ou le châtiment de ſes aſſociés. Cependant il a eu grand ſoin de ne développer au peuple qu'un motif qui pût le ſéduire en cachant ſon véritable objet. Il a repréſenté que, lors même qu'il n'y aurait pas eu de raiſons ſuffiſantes pour impoſer cette taxe, il y en avait mille pour la prolonger; que le haut prix des ſubſiſtances qu'on tirait d'Allemagne à fraix énormes, faiſait de ce tréſor la ſauvegarde de l'Etat, & que ce ſerait prononcer l'arrêt d'une famine immédiate & générale, que de reſtituer aux riches des ſommes que les circonſtances rendaient indiſpenſables, pour aſſurer la ſubſiſtance du pauvre, à l'approche de l'une des plus grandes diſettes où ſe ſoit trouvé l'Europe. Un pareil argument devait avoir d'autant plus de force, qu'une grande partie de la contribution ſe trouvait déjà conſommée en achats de bleds étrangers, achats qui ſont devenus le patrimoine du pauvre, puiſque le Gouvernement les diſtribue enſuite avec perte de 400 louis par ſemaine;

ſacrifice énorme, qui lui a fourni un moyen déguiſé de continuer une eſpèce de ſolde à la foule de ceux que la révolution a plongés dans le déſœuvrement & dans la misère.

On comprend combien ce cri d'alarme ſur les ſubſiſtances a dû rallier de plus en plus, autour des chefs, toute la tourbe des indigens; & combien il doit avoir embarraſſé les hommes de bien, qui inſiſtaient pour la reſtitution de la taxe. D'ailleurs, comment rendre des ſommes déjà dilapidées? & comment arracher des reſtitutions à des dilapidateurs pour la plupart chargés de dettes?

Au reſte, ceux-ci ne ſe ſont pas bornés à employer les motifs de perſuaſion; ils ſe ſont bien gardés de négliger, pour faire ſanctionner la taxe, les mêmes moyens qu'ils avaient mis en uſage pour l'impoſer. Dès qu'ils eurent réſolu de convoquer à ce ſujet une ſeconde Aſſemblée du Peuple, ils en ont forcé d'avance le réſultat, en menaçant hautement d'une ſeconde inſurrection; en inſinuant que les révolutionnaires furieux demandaient déjà de nouvelles victimes; que l'influence étrangère peſait ſur Genève autant que jamais; que c'était une grande illuſion d'imaginer que les Jacobins Français fuſſent abattus ſans eſpoir de ſe relever; que tôt ou tard ils triompheraient, parce qu'eux ſeuls avaient aſſez d'énergie pour ſauver leur République; & que celle de Genève était perdue, ſi, au moment de leur triomphe, ils trouvaient ſa révolution dans un mouvement rétrogade. Le Gouvernement n'a pas dédaigné d'ajouter ſon ſceau à ces ſuggeſtions menaçantes; il a déclaré avec l'air de l'effroi,

que près de 800 révolutionnaires ſubalternes ſe préparaient à prendre les armes pour ſoutenir la taxe; qu'il n'oſait point répondre des conſéquences d'un refus; & que l'Etat ne pouvait être garanti d'une nouvelle criſe qu'en conſervant au Gouvernement un tréſor, ſans le produit duquel il allait être abſolument paralyſé & hors d'état de ſolder les tribunaux & les fonctionnaires publics. L'effroi s'eſt bientôt emparé de la maſſe des révolutionnaires honnêtes & timides: ils ſe ſont flattés que la ſanction pour laquelle on inſiſtait, ſerait l'achèvement de la révolution; ils ont cédé à ces nouvelles menaces; & la même Aſſemblée du Peuple qui venait de prononcer ſouverainement l'illégalité de la taxe, a eu la lâcheté de la ſanctionner le 19 Mars.

On a vu que le Gouvernement n'avait réuſſi ſur ce point qu'en promettant que cet acte de faveur qu'il ſollicitait, ſerait l'avant-coureur de celui qu'on lui demandait en faveur des victimes des Tribunaux Révolutionnaires. Les différens Clubs révolutionnaires ſe hâtèrent dès le lendemain de s'aſſembler pour émettre leur vœu à ce ſujet, & annoncèrent au Gouvernement que, ſur 2302 Patriotes, 1952 s'étaient unis pour ſolliciter l'abrogation immédiate de tous les Jugemens.

La ſituation du Gouvernement devenait de plus en plus embarraſſante. Comment ſe diſpenſer de porter un cas de cette gravité à l'Aſſemblée du Peuple? Comment douter de la déciſion éclatante de celle-ci, lorſque près des neuf dixièmes du ſeul parti révolutionnaire venaient de la proclamer d'avance? Et cependant, ſi l'on mettait une fois cette Aſſemblée

ſouveraine à portée de prononcer ſur l'illégalité des deux Tribunaux, comment ſauver les Juges qui y avaient ſiégé? Dans une poſition ſi critique, le Gouvernement n'héſita point à prendre excluſivement ſur lui tout le mérite de l'abrogation de leurs jugemens: mais en les annullant de ſa ſimple autorité, il fut forcé à reconnaître qu'il en avait été reſponſable, puiſque c'était ſuffiſamment avouer qu'il les enviſageait comme de ſon reſſort. *Les Syndics & Conſeil déclarèrent* donc, *au nom de la Nation, que tous les Jugemens Révolutionnaires* CESSAIENT D'AVOIR LEUR EFFET. Hideuſe effronterie! comme s'il était au pouvoir de ces Syndics conſpirateurs de faire *ceſſer les effets* d'une conſpiration qui a coûté la vie à l'élite des Magiſtrats de Genève; conſpiration dont le ſouvenir ne doit jamais s'éteindre, & dont la honte ſera auſſi durable que l'impunité de ſes auteurs.

On conçoit que, dans cette *Déclaration*, du 23 Mars, le Gouvernement s'eſt appliqué, ſur toutes choſes, à ne point inculper la légalité des Jugemens qu'il abrogeait: mais croirait-on que pour donner à cet acte forcé l'air de la clémence & d'un acte de grace, il s'y eſt adreſſé, à ſes partiſans, en ces termes: *Citoyens partiſans de l'égalité! Rien n'eſt plus grand que les ſentimens qu'elle inſpire: ſongez qu'elle eſt la ténacité de vieilles erreurs, de préjugés antiques, d'opinions qu'on a ſucées avec le lait; qu'une longue jouiſſance, & des relations habituelles, ont imprimées dans tous les fibres.* VOTRE INDULGENCE, VOTRE SUPPORT, *ſont les ſeuls remèdes qui peuvent les guérir. Le triomphe de la plus belle cauſe, pour être juſte, doit être* GÉNÉREUX. *C'eſt de vous que dépend le rapprochement des eſprits & des*

cœurs..... Il eſt temps que des ſiècles de bonheur expient & rachètent les malheurs paſſés, &c. &c.

Au ſurplus, malgré l'air de ſécurité qu'ils affectent encore, il était juſte qu'après avoir enveloppé leur patrie dans l'atmoſphère Françaiſe, les oppreſſeurs de Genève éprouvaſſent à leur tour toute l'inconſtance du Ciel déchaîné, ſous lequel ils l'avaient placée; auſſi n'ont-ils guères tardé à ſe voir ſérieuſement menacés par l'orage qui vient de fondre ſur les chefs des Jacobins Français. A peine ceux de Genève eurent-ils arraché au peuple l'acte qu'ils avaient enviſagé comme la garantie de leur impunité, que cet acte même ne put leur paraître qu'un répit. On prétend que, dans l'eſpoir de le prolonger, il ont eu un moment l'intention d'étouffer le cri de haine & de vengeance qui s'élève contre eux, en recommençant les ſcènes tragiques auxquelles la mort de Robeſpierre avait mis fin; on ajoute qu'ils n'y ont même renoncé que parce qu'il était évident que la Convention Françaiſe ne pourrait plus y applaudir, & que le peuple Genevois ne ſe laiſſerait plus glacer par la menace effrayante d'être réuni à la France, s'il tentait de réſiſter.

Ils ſe bornent donc à ſe récrier avec indignation contre ce qu'ils appellent le changement ſcandaleux de l'eſprit public, c'eſt-à-dire contre le réveil de cet eſprit public qui, comprimé juſqu'à préſent par la terreur des Jacobins Français, commence à reprendre quelque eſſor depuis la défaite de ces auxiliaires. Celle des Jacobins Genevois eſt d'autant plus ſure, que c'eſt ajourd'hui de Paris même qu'arrivent les armes ſous leſquelles ils doivent iné-

vitablement ſuccomber. Déjà les jeunes Genevois qui reviennent de France, invitent hautement leurs compatriotes à laiſſer éclater librement l'horreur qu'inſpirent par-tout Robeſpierre & ſes imitateurs; ils en ont même donné l'exemple en chantant dans un Concert public, en préſence des principaux agens du 19 Juillet, la Chanſon, célèbre en France ſous le nom de *Réveil du Peuple*. Les Terroriſtes Genevois en ont pâli. D'abord ils ſe ſont vus forcés à la baſſe hypocriſie d'y applaudir; puis ils ont eſſayé d'ameuter leurs ſatellites en menaçant de faire aſſommer les chanteurs: mais comme, cette fois, la victoire aurait été douteuſe, ils ſe ſont vus réduits à avoir recours à une nouvelle eſpèce d'arme bien autrement dangereuſe, pour eux, que le glaive révolutionnaire. Ils viennent d'entamer une guerre de plume pour tenter l'apologie de leur dernière révolution; entrepriſe d'autant plus hardie, qu'ils n'ont point, comme les Français, l'extrême commodité de pouvoir reverſer leurs crimes ſur des complices qui n'exiſtent plus.

Tous les Terroriſtes Genevois ſont vivans; & ce ſont eux-mêmes qui oſent écrire l'hiſtoire de leur ſanglante révolution! J'ignore s'il eſt vrai, comme on le dit, que dans leurs conciliabules ſecrets ils ſe la rejettent les uns ſur les autres; mais devant le public, c'eſt *Soulavie* qu'ils en accuſent, ſans doute parce qu'il eſt dans les fers. Ils remontent même à *Briſſot*, qui eſt dans la nuit du tombeau; & ils ont été juſqu'à s'en prendre à la faction Françaiſe de *la Montagne*, faction anéantie, mais dont ils avaient fait un ſi brillant éloge dans le Rapport de

leur ſecond Tribunal.(1) C'eſt là qu'ils ſe poſtent pour développer la douloureuſe obligation où ils ſe ſont trouvés de ſauver l'Etat des dangers du dehors, en l'expoſant au dedans à une criſe, dont, à les en croire, les effets ont été paſſagers, & ſont tous réparables.(2)

---

(1) Voyez, page 76, ce Rapport, où ils félicitent les Montagnards Français d'avoir *détruit une faction liberticide.*

(2) *Bouſquet* lui-même eſt enfin deſcendu de ſon petit trône révolutionnaire pour expoſer ſa conduite, & les titres qu'elle lui aſſure à la gratitude des vrais Genevois. Il a appelé *larmes de crocodile* les nouvelles larmes que leur a fait répandre le tableau que j'ai tracé de leurs malheurs ; & il s'eſt élevé avec une ſainte indignation contre *ces lamentateurs aveugles ou malveillans qui, au lieu de s'occuper à réparer tranquillement les maux de la République, la ſouillent eux-mêmes, & la ruinent à force de crier qu'elle eſt ſouillée.*

Quelque dégoûtant qu'il puiſſe être, pour un homme d'honneur, de ſe traîner ſur l'*apologie* de ce miſérable ; j'en dois au public l'extrait, puiſque cette pièce, intitulée *Précis Hiſtorique de* ſa *Conduite*, eſt une réponſe au *Tableau* qu'on vient de lire. D'ailleurs, ou je ſuis bien trompé, ou ſon écrit ſera infiniment plus inſtructif que le mien ; & de pareilles confeſſions doivent trouver place dans le dépôt des pièces qui ſerviront à l'hiſtoire de la révolution des Français. En voici le début.

" Dans les époques orageuſes, tout homme qui ſe trouve placé " au timon des affaires publiques devient ordinairement un pro- " blême à réſoudre ; l'enthouſiaſme le préconiſe, la calomnie le " déchire.—J'euſſe peut-être gardé complettement le ſilence, ſi " mes yeux ne fuſſent tombés par haſard ſur un pamphlet qui cir- " cule ici clandeſtinement, & dans lequel je ſuis indignement " outragé. La calomnie tente donc encore d'empoiſonner ſourde- " ment ma réputation : il faut uſer de l'antidote, oppoſer publique- " ment au ténébreux meſonge la lumière de la vérité.—Ce " libelle anonyme, intitulé, *Tableau de la Révolution Françaiſe &*

Malheureuſement pour eux, comme ce ſont leurs propres partiſans qui ſe chargent du ſoin de les démentir, il en eſt réſulté, entre les révolutionnaires eux-mêmes une eſpèce de controverſe qui dévoile de plus

---

" *Genève*, eſt dirigé contre tout ce qui s'eſt paſſé à Genève en " politique depuis 5 ans. Les principes en ſont ceux d'un répro- " bateur déclaré de l'égalité politique, d'un plat prôneur des " miſérables modifications faites en 1789 au régime de 1782. " L'auteur, qui réſide à Londres, s'aviſe entr'autres, de raconter " *depuis là* aux Etats-Unis de l'Amérique, la Révolution du mois " de Juillet. Il prétend leur en développer tout le tiſſu, ſur lequel " il eſt de fait cependant que les témoins oculaires eux-mêmes, " ceux du moins qui veulent être juſtes, ſuſpendent encore leur " jugement, & attendent de nouvelles lumières. . . . . .

" Je ne profiterai point de l'extrême commodité que l'on trouve " à préſent à crier contre Robeſpierre, & contre les Jacobins ; je " laiſſerai l'hiſtoire, la poſtérité peindre les *ſervices* & les forfaits " de cet homme fameux, de cette ſociété célèbre. . . . . .

" Je me bornerai à citer ce que j'ai fait avec Robeſpierre, avec les " Jacobins, de leur vivant."

Après avoir ainſi jeté quelques fleurs ſur la tombe de Robeſpierre, ſon apologiſte (le ſeul écrivain qui, dans toute l'Europe, ait oſé, depuis ſa mort, parler ouvertement de ſes *ſervices*), cet apologiſte expoſe les *ſervices révolutionnaires* qu'il a rendus lui-même à Genève. *C'eſt*, dit-il, *lorſque l'homme de bien n'a plus d'autres armes que ſon innocence, qu'il lui ſied de ſolliciter l'inſpection de ſa conduite.*

Les bornes de cet écrit ne me permettent point de le ſuivre pas à pas dans l'expoſé qu'il fait de ſa révolution ; on n'en connaît que trop les détails : il ſuffit de dire qu'il s'attache à en rejetter tout l'odieux ſur un ſeul homme qui, étant loin de Genève, & dans les fers, n'eſt plus à portée de le démentir. *Le fatal deſtin de Genève*, s'écrie-t-il, *avait conduit dans ſes murs le plus aſtucieux, le plus méchant des hommes (Soulavie), & l'y avait revêtu d'un caractère inviolable.*

plus en plus toutes les turpitudes, & qui eſt devenue ſi inquiétante pour les Chefs, que le Robeſpierre de Genève n'a bientôt plus oſé ſe montrer en public,

---

Il a raiſon ſans doute ; mais ce Miniſtre Français n'aurait jamais pu accomplir dans Genève ſon œuvre infernale, s'il n'y avait pas trouvé un Genevois vraiment propre à devenir le *Satan* de la pièce qu'il préparait. La dernière ſcène du rôle de celui-ci n'eſt pas celle qui prouve le moins combien il était digne d'être le confident de l'*aſtucieux Soulavie :* ce dernier eſt dans les liens d'un Décret d'arreſtation, & *Bouſquet* accuſe ouvertement ſa conduite d'avoir préſenté *l'une des plus étranges collections de fourberie, de malice & de duplicité que puiſſent offrir les faſtes de la Diplomatie.*

Après avoir ainſi préparé ſon apologie, *Bouſquet* proteſte ſolemnellement *qu'il ſe précipita dans le gouffre révolutionnaire pour y ſeconder les vues utiles des inſurgens, s'ils en avaient ; pour y déjouer les trames des pervers, dont le ſecret ne pouvait ſe découvrir que dans le fond de l'abyme.* Il aſſure qu'il ne ſe jeta *dans l'inſurrection que pour en régulariſer le mouvement, & en dominer les dangers ;* qu'il ne propoſa le Tribunal Révolutionnaire que *pour prévenir les abominations du maſſacre des détenus,* leſquels, à l'entendre, *n'auraient offert que des cadavres* à juger, ſi l'on eût tardé *un jour de plus* à ériger le Tribunal, qui fut, dit-il, une *meſure de ſalut. Je conviendrai toujours ſans en rougir,* ajoute-t-il, *d'avoir participé à ſon inſtitution, & j'épargnerai à mes concitoyens la peinture de ce que m'a fait ſouffrir la néceſſité d'en être membre. Je ne crains pas de l'avouer auſſi, j'appuyai fortement la meſure de lever une taxe extraordinaire : j'ai l'intime conviction qu'elle a ſauvé Genève ; qu'elle doit,* SI ELLE TIENT, *aſſurer ſon repos, & contribuer puiſſamment à ſa reſtauration ; & que ſans elle la République eſt menacée de périr de mort violente, ou de maraſme, &c. &c.*

On peut prononcer ſur la totalité de cet écrit par l'une des aſſertions qui le termine, & qui contient l'aveu naïf de tout ce que j'ai imputé à ce Robeſpierre ſubalterne.

A mon retour de Paris, lorſque je vis de près les maux qui accablaient Genève, & les dangers que la menaçaient, je cherchai à la

de peur d'y être insulté, & de s'entendre menacer du sort qu'a éprouvé celui de Paris. Il avait même pris le parti de s'exiler lui-même; mais trop signalé dans toute l'Europe pour espérer un asyle autre part que sous l'empire de la Convention Française, dont il s'était flatté naguères de recueillir des actions de graces, il a eu la douleur de la trouver dominée par cette même faction des Girondins, que la sienne venait de traiter de *faction liberticide.* Aussi, écrit-on que la France a vomi une seconde fois ce monstre sur Genève, & qu'il y est attendu. Je ne sais si l'expectative d'un

---

sortir de l'état critique où elle se trouvait, en organisant, de concert avec plusieurs citoyens, quelques mesures sages, fortes, bien combinées, propres à atteindre ce but sans péril & sans secousse. Me demandera-t-on ici ce que je prétendais faire? Je répondrai que je n'avais point de plan fixe encore; mais comme je ne crains point de montrer le fond de mon ame à nud, je dirai que mes idées tournaient en général autour de trois moyens principaux; l'exil des chefs des deux factions qui perdaient la République, l'expulsion de Soulavie, & la levée d'une contribution extraordinaire..... J'entendais que ce plan eût été suivi & réalisé SANS VIOLENCE, *par la seule expression du vœu* FORTEMENT PRONONCÉ *d'une masse de Patriotes.*

Il finit par déplorer qu'il ait été *accompagné* de ce qu'il appelle *des accidens fâcheux.*

Quels aveux!.... Il est donc des scélérats dont les confessions sont pires encore que la liste de leurs crimes!.... Que penser d'un assassin de grandes routes, conduit devant ses Juges, encore chargé de pillage, & couvert de sang, qui prétendrait faire éclater son innocence en leur attestant qu'il n'aurait point songé à égorger sa victime, si elle lui eût livré sa bourse lorsqu'il le lui avait *fortement prononcé?*..... Encore, les nombreuses victimes de l'affreux *Bousquet*, surprises au milieu du sommeil, n'avaient pas même tenté la plus légère résistance!! Oh dégradation! Oh férocité!!..

châtiment inévitable lui aura permis de ſe remontrer à des compatriotes, ſur leſquels il n'oſait déjà plus porter ſes regards ; mais tôt ou tard il accomplira toute entière la prédiction que lui fit le vertueux Naville. *Vous mourrez*, lui dit-il, *ſans oſer lever les yeux vers le Ciel*. En attendant ce ſort, Bouſquet & ſes complices éprouvent déjà celui que leur avait annoncé M. Chauvet : *Ils eſſayeront en vain*, écrivait-il, *de ſortir de cette ville qu'ils ont déſolée ; ils y ſeraient bientôt repouſſés par le mépris & l'horreur du genre humain.*

Déjà quelques efforts qu'ait fait le Gouvernement pour conſommer la révolution en achevant de pervertir l'eſprit public, & de corrompre tout ce qui reſtait au peuple de morale & de rectitude ; chaque fois que le Conſeil National eſt convoqué, il préſente une majorité conſidérable toujours prête à déſavouer la révolution, & à repouſſer ſes auteurs de toutes les places qu'ils ont l'audace de poſtuler. Celui qui vient d'avoir lieu le 5 Avril, pour nommer les quatre Syndics de l'année, a eu grand ſoin de les choiſir parmi les candidats les plus connus pour n'avoir pas connivé aux forfaits de ceux qui ſortaient de charge. Quelle que ſoit l'incapacité de ces nouveaux Syndics, leur inſtallation a paru une véritable délivrance, par cela ſeul qu'elle a forcé leurs prédéceſſeurs à rentrer dans la foule ; & que celle-ci a pu ſe permettre de s'entretenir de leurs crimes, en attendant qu'elle leur en demande compte. On récite déjà avec indignation, que l'un d'entre eux, le Syndic *Gaſc*, qui ſe trouvait en même temps membre du Clergé, a laiſſé

exercer aux révolutionnaires toutes ſortes d'indignités contre les plus vertueux de ſes anciens collègues. On dit, qu'afin de s'emparer des paſſions des hommes corrompus, il a tout-à-coup affecté des mœurs encore plus diſſolues qu'eux, & qu'il a affiché, pendant tout le cours de la dernière révolution, la plus ſcandaleuſe impiété & l'inſenſibilité la plus atroce. Des révolutionnaires qui l'avaient preſſé d'ordonner quelques meſures pour mettre à l'abri d'un maſſacre général, les nombreux détenus qu'on en menaçait, l'accuſent même de leur avoir répondu froidement: *J'aime mieux qu'il périſſe trois ou quatre cents Ariſtocrates, que ſi un ſeul Patriote recevait une égratignure.*

Il avait eu pour digne adjoint dans ſon Syndicat, un artiſan qui s'était rendu comme lui le favori de la précédente révolution, en la prêchant dans un Journal intitulé *Le Fils Ducheſne*, dans lequel il ne réuſſit que trop à marcher ſur les traces de l'infâme *Hébert*, en prenant le langage de l'irréligion & de la débauche; production ordurière qui plaça le diſciple à la tête de la Municipalité Genevoiſe, comme ſon maître *Hébert* était parvenu à gouverner celle de Paris.* Choix flétriſſans, année de dégradation, Syndicat pendant le règne duquel Genève a été couverte

* Des deux autres Syndics, un voile épais ſemble envelopper encore la conduite de celui qui avait le commandement de la force publique; mais il aura un grand compte à rendre au public, pour ſe diſculper de la complicité dont on l'accuſe. Quant au quatrième, il eſt reſté abſolument nul dans l'inſurrection; & ſi ce n'eſt pas être criminel que d'avoir ſiégé avec des uſurpateurs, voici tout ce qu'on peut dire en ſa faveur :

Il n'eſt pas criminel, il n'eſt pas innocent.

de ſang & de crimes. Oh! comment cette année s'effacera-t-elle de ſes annales? Comment détruire ce qu'a créé la révolution? Comment reſſuſciter ce qu'elle a détruit?

Les ſucceſſeurs de ces criminels Syndics n'ont encore déployé d'autre caractère que la puſillanimité, appanage eſſentiel des hommes qui ont la faibleſſe de ſe laiſſer enrôler dans un parti criminel, & qui n'ont ni le courage de le ſuivre dans ſes crimes, ni celui de s'en ſéparer; bien-moins encore, celui de les punir. Faibles, diviſés, profondément incapables, garottés d'ailleurs par les nouvelles formes, ils ne ſavent prendre que des demi-meſures & n'avancent qu'en s'étourdiſſant de leur mieux ſur l'avenir. Placés entre les chefs des oppreſſeurs, qui affectent toujours une attitude menaçante; entre les opprimés, qui commencent à lever la tête, & les divers départemens de l'Etat, qui ont conſtamment refuſé de reconnaître l'autorité révolutionnaire; ces nouveaux Syndics ne ſavent que louvoyer; ils cherchent à ménager également les deux partis, & s'occupent, par deſſus tout, à les empêcher d'en venir aux mains. Cependant, leurs ménagemens les plus marqués ſont en faveur des ardens révolutionnaires; ſans doute par cela ſeul, qu'ils en redoutent perſonnellement les attentats. Croira-t-on, par exemple, que bien que *le Grand Club Fraternel des Révolutionnaires de la* MONTAGNE *de Genève* ait été ſupprimé, cette affiche reſte encore en lettres d'or ſur la porte de ce bâtiment public; & que le nouveau Gouvernement, malgré ſon deſir ſincère, n'a point oſé la faire enlever,

quoique ce mot ſoit proſcrit en France, & qu'on aſſomme ſans miſéricorde, dans les contrées Françaiſes voiſines de Genève, tout homme qu'on ſoupçonne avoir été accolé à la *Montagne* de Paris?

Mais ce qui va paraître bien plus étonnant encore, c'eſt que, malgré l'énormité de la contribution forcée, les adminiſtrateurs de cette année ſe trouvent déjà, relativement aux finances, dans un état d'épuiſement preſqu'auſſi critique que celui que leurs prédéceſſeurs avaient allégué l'année précédente, pour provoquer leurs exactions révolutionnaires. Les émigrations & la misère publique ont preſque complettement tari la ſource, autrefois ſi abondante, des aumônes, & ont deſſéché celle des contributions annuelles: les impôts ſi abſurdement abolis ou échangés, ne rendent rien ſous leur nouvelle forme. Les produits non encore liquidés de la taxe révolutionnaire conſiſtent en des billets de perſonnes ruinées, qui ne peuvent rien payer; ou en des obligations ſur des perſonnes abſentes, qui ſe laiſſent condamner ou abandonnent leurs maiſons, c'eſt-à-dire des pierres. Toute la vaiſſelle arrachée aux propriétaires a été bientôt frappée & émiſe; & quant aux autres produits diſponibles de la taxe révolutionnaire, ce qui en a été perçu juſqu'ici a été promptement diſſipé, ſoit par l'approviſionnement des greniers de l'Etat; ſoit par les diſtributions gratuites faites aux pauvres; ſoit par les ſalaires des fonctionnaires publics, que la nouvelle Conſtitution a tant multipliés; ſoit enfin par les ſommes conſidérables que le Département des Arts a prodiguées pour des objets de pur agrément. Au lieu de ſupprimer la

plupart des agens ſubalternes, qui, bien loin d'aider la marche des affaires, ne ſont que l'entraver ; le Gouvernement vient de porter ſes premiers retranche-chemens ſur la modique paie des membres du Clergé non deſtitués ; il a ſuſpendu toutes réparations aux édifices publics : il commence même à annoncer ſourdement la néceſſité prochaine d'un emprunt forcé ; & ſans doute qu'il y aurait déjà eu recours, ſi la misère générale ne mettait pas en évidence l'impoſſibilité abſolue de rien en eſpérer.

Il n'y a cependant encore qu'une année que s'opéra à Genève la ſubverſion univerſelle des fortunes, & le verſement des propriétés dans le tréſor de l'Etat. Pour conduire le peuple à cette conquête, ſes ſéducteurs lui avaient promis qu'à l'aide de ce tréſor, il aurait un Gouvernement paternel, puiſſant, capable de ſecourir la claſſe indigente, & en état de travailler ſans délai à des inſtitutions durables, *propres à prévenir ſa misère.** Quel prompt & affligeant décompte ! Que ſont devenues toutes ces pompeuſes promeſſes ? Quoi ! de tant de ſpoliations, il ne reſte plus que le remords ; & la détreſſe des finances publiques couronne déjà la misère des individus !.... Infortunés Genevois ! Puiſſe du moins votre exemple être utile aux peuples à qui des corrupteurs ſemblables aux vôtres, promettraient de les conduire à l'âge d'or à travers le crime ! Certes, il ne vous ſuffit pas d'expier vos misères en les ſupportant avec réſignation : publiez-les vous-mêmes avec éclat ; faites retentir toute l'Eu-

* Voyez page 38.

rope de vos gémiſſemens. Pour vous, l'unique moyen d'obtenir des autres nations le pardon du crime énorme que vous avez laiſſé commettre, c'eſt de leur en préſenter les horribles réſultats ; c'eſt d'en faire pour elles un fanal qui les éclaire à temps ſur le gouffre où vous a précipité la doctrine Françaiſe qu'on oſe leur prêcher encore.

Au milieu de tant d'épreuves, le nouveau Gouvernement Genevois en trouve de non moins inattendues dans la difficulté de faire marcher la nouvelle Conſtitution dont il ſe trouve le miniſtre, & qui n'avance que par ſecouſſes. Chaque rouage dont on fait l'eſſai eſt arrêté ou briſé par des frottemens ou des contre-coups, dont la Convention Genevoiſe ne s'était pas même douté, & auxquels, ajoute encore l'impéritie des nouveaux fonctionnaires publics. Les divers départemens de l'Etat s'arrêtent ou ſe jalouſent mutuellement ; & les révolutionnaires ne trouvent pas parmi eux un ſeul homme en état de débrouiller ce petit chaos politique, ou capable de donner à l'adminiſtration une marche ferme & ſure. Tout étonnés de voir que leur Conſtitution Démocratique ne peut pas mieux *marcher* que celle des Français, ſes auteurs parlent déjà ouvertement de la modifier en la ſimplifiant encore, tandis que la très-grande pluralité du peuple Genevois jette des regards de regrets & d'amour ſur la Conſtitution mixte dont ces légiſlateurs empiriques l'ont privé. Si les principes de l'*égalité abſolue* ont produit une pareille confuſion dans une bourgade de 25 mille ames, accoutumées à une grande égalité politique, doit-on s'étonner que la Convention Françaiſe,

Françaiſe, qui en repréſente vingt-cinq millions vienne d'être enfin forcée de leur avouer que cette *égalité abſolue n'eſt qu'une chimère ?*

Mais ce qui ajoute, plus que tout le reſte, aux embarras du nouveau Syndicat Genevois, c'eſt que, d'un côté, il s'eſt impoſé la loi de contenir les anarchiſtes, qui, ſous l'ancien, avaient contracté l'habitude d'aſſaillir tous les individus qui leur déplaiſaient ; & que, de l'autre, la fréquence de ces outrages, & leur impunité, ayant enfin pouſſé au déſeſpoir la jeuneſſe du parti qui y était en butte, lui ont fait prendre la ferme réſolution de ſe défendre au riſque même d'un maſſacre général, qu'on lui avait ſans ceſſe repréſenté comme inévitable en pareil cas. Un état ſi violent devait amener quelque criſe, & elle pouvait être terrible: il n'en eſt cependant réſulté qu'un léger incident qui, quoique d'abord fort alarmant, ne peut avoir que des ſuites heureuſes.

Le 27 Mai, à la réception des lettres de Paris, qui annoncèrent le triomphe complet de la Convention ſur les Jacobins de cette capitale, quelques-uns de ceux de Genève recommencèrent leurs aggreſſions pour faire croire qu'ils ne ſe regardaient point comme affaiblis par cette cataſtrophe ; & ils aſſaillirent, dans une place publique, un jeune homme, qui portait une cravate verte, eſpèce de ſigne de ralliement que quelques Genevois, ennemis déclarés de l'anarchie, ont adopté, comme à Lyons, en ſigne d'eſpérance. Celui-ci, déjà terraſſé, tira un poignard, dont il tua ſon aggreſſeur, membre du fameux Tribunal Révolutionnaire, & bleſſa l'un de ſes ſatellites. Le Gouvernement, qui

avait prévu quelque rixe ſemblable, & qui avait même pris des meſures pour la prévenir, fit très-prudemment prendre les armes à toute la milice. Celle-ci ſe rangea ſans balancer ſous ſes ordres, à l'exception des inſurgens de la nuit du 19 Juillet, leſquels, au nombre de 120 à 140, ſe jetèrent de nouveau ſur le Parc d'Artillerie, en menaçant de ſe venger eux-mêmes, ſi l'on ne vengeait pas la mort de leur collègue. Ils ſe trouvaient en inſurrection ouverte, par cela ſeul que le poſte dont ils s'étaient emparés, n'était point le leur, & qu'ils refusèrent expreſſément de poſer les armes, lorſque le Gouvernement en donna l'ordre général. L'occaſion était belle pour les combattre, puiſque, parmi les révolutionnaires eux-mêmes, on eût trouvé un nombre ſuffiſant de citoyens qui n'auraient pas mieux demandé ſans doute que cette occaſion honorable de ſe laver du ſang innocent dans celui des vrais coupables; & cette vengeance éclatante priſe les armes à la main, aurait ſuffi pour les rétablir dans l'opinion de l'Europe. Le Gouvernement n'a point oſé y concourir: ſoit faibleſſe réelle, ſoit prudence peut-être, il a préféré, comme tous les gouvernemens timides, négocier avec les inſurgens. Ceux-ci lui rendirent le Parc d'Artillerie, à condition que le jeune homme qui avait donné le premier exemple d'une réſiſtance ſi utile à l'ordre public, ſerait jugé dans le même jour. Heureuſement il s'était évadé: les Juges l'ont condamné à mort par contumace, en lui imputant à crime, non point de s'être défendu, mais de s'être ſervi d'un poignard préparé

à cet effet, & non d'un couteau, ou autre arme occasionnelle. (1)

Si cet incident a montré la nullité du Gouvernement ; la réunion de toutes les classes pour lui prêter leurs forces contre les anarchistes, a suffi pour convaincre ceux-ci de leur extrême faiblesse. Tout est bientôt rentré dans l'ordre précédent, à cela près, que les émigrations ont augmenté, qu'il existe un scélérat de moins, que ses associés paraissent salutairement effrayés, & que, suivant toute apparence, ils n'oseront plus recommencer les aggressions individuelles, qui ont tant flétri Genève depuis trois ans.

L'exposé qu'on vient de lire suffit pour faire comprendre qu'il y a, dans ce moment, à Genève, trois partis distincts qui correspondent très-exactement à ceux qui divisent la France.

Le premier est celui des *Ultra-révolutionnaires*, ou autrement dits, *Jacobins* ; lesquels ont dominé un moment leurs maîtres en outrepassant leur propre doctrine. Ce n'était point à une révolution qu'aspirait cette classe, mais à une suite de révolutions, c'est-à-dire à un ordre de choses qui eût mis habituellement à l'ordre du jour les violences & le pillage dont elle a fait un premier essai avec tant d'impunité. Il paraît qu'à Genève, encore plus qu'en France, on s'était exagéré les forces de ce parti ; & l'événement qu'on vient

(1) Ils ont en même temps condamné cinq ou six jeunes gens à des exils plus ou moins longs, uniquement pour avoir porté des cravates de soie, dont les bords étaient verds ; encore les avaient-ils quittées dès que les Syndics leur eurent fait observer que cela pouvait devenir un sujet de rixe.

de voir, a fourni, pour la première fois, le dénombrement de ceux qui ſe ſentent la conſcience bourrelée, & qui s'attendent à la vengeance des loix, ſi elles reprennent leur empire. Sans doute c'eſt une eſpèce de conſolation pour tout Genevois qui gémit aujourd'hui de porter ce nom, de penſer que le parti qui a bouleverſé ſa patrie, ne préſente pas la centième partie de la communauté : encore, comme il renferme beaucoup d'étangers, qu'il ſuffira d'expulſer, on peut ſe flatter qu'en choiſiſſant, parmi le reſte, les plus grands criminels, on pourra venger la liberté de Genève, & ſes loix, ſans avoir beſoin, peut-être, de verſer autant de ſang coupable, qu'il a été verſé de ſang innocent.

Le ſecond parti eſt celui des *Révolutionnaires* ; dans lequel on ne doit point comprendre ceux qui, dominés par la terreur, ont paru s'aſſocier à Bouſquet en 1794 ; mais uniquement ceux qui firent, en 1792, ce qu'ils appelaient alors *la conquête de l'égalité abſolue*. Or, ce parti ne peut point ſe diſſimuler qu'il a reçu l'annonce certaine de ſa défaite dans l'aveu que vient de faire la Convention Françaiſe, que cette égalité politique *n'eſt qu'une chimère*. La diſtinction qu'elle cherche à rétablir entre les citoyens actifs & non-actifs, eſt le prélude aſſuré de la réſurrection des loix de Genève, qui n'admettaient dans l'Aſſemblée Légiſlative que la partie de la population qui y était propre. D'ailleurs, les plus honnêtes entre les partiſans de cette égalité abſolue avaient été déſenivrés à Genève, bien long-temps avant les Girondins Français. Quelque grande que ſoit pour eux la difficulté de revenir en arrière ; tout annonce qu'ils auraient, à cet égard,

devancé leurs instituteurs, s'ils l'avaient osé, ou s'ils n'étaient pas retenus par l'un de leurs chefs nommé *Anspach*, qui par son fanatisme défendra, le plus longtemps qu'il pourra, cette égalité chimérique, & qui verrait plutôt bouleverser de nouveau la République, que de ne pas prolonger l'essai de la nouvelle Législation, dont il se croit le Lycurgue. Cet énergumène politique, qui ne serait que ridicule si ses opinions extravagantes n'avaient pas amené tant de fléaux sur Genève, passait encore, il y a trois ans, pour un homme tout rempli de courage, de religion & de patriotisme : cependant, à l'approche de l'armée Française, il déserta lâchement sa patrie, tandis que tous les jeunes ecclésiastiques, ses collègues, s'armèrent pour la première fois, afin d'en défendre les remparts : il n'y rentra qu'après le danger, encore fut-ce pour y prêcher l'égalité absolue ; & il ne tint pas à lui de l'étendre jusques sur la religion, en faisant admettre indistinctement toutes les religions, toutes les superstitions du monde dans Genève, le berceau du Protestantisme. Bientôt après la dissolution de la Convention Genevoise, où il s'était trouvé réduit à l'honneur du second rôle, il abdiqua son ministère évangélique, pour se faire élire Procureur-Général, Magistrature éminente qui l'instituait Défenseur Spécial des loix de Genève, & qui, lorsque celles-ci étaient violées, ou menacées de l'être, l'autorisait à forcer la porte du Conseil Exécutif pour lui faire des *Remontrances*.

Dans une occasion assez semblable, & non moins périlleuse, l'un de ses prédécesseurs, le Procureur-Général *Du Roveray*, lui en avait donné l'exemple, en dénonçant avec éclat, au Gouvernement, la conspi-

ration que le Comte de Vergennes trâmait contre les loix de Genève, & qu'il commença à accomplir en exigeant impérieuſement la deſtitution de ce Magiſtrat. *Anſpach*, qui n'a pas oſé l'imiter, ne ceſſe cependant point encore de parler de ſon *énergie romaine*, quoiqu'on en ait eu la juſte meſure depuis la révolution de 1792; car ce patriote, juſques-là ſi intrépide, lorſqu'il réclamait les droits du peuple en préſence du peuple, n'a plus été qu'un magiſtrat faible, toutes les fois qu'il s'eſt agi de ramener ce peuple à ſes devoirs, ou de l'arrêter dans ſes écarts. Il eſt même un de ceux qui ont le plus contribué à paralyſer les magiſtrats révolutionnaires en leur oppoſant ſouvent la maxime favorite des Girondins : *Qu'il ſerait trop dangereux de s'expoſer à irriter un parti violent.* Maxime puſillanime qui cauſa leur défaite, & qui produiſit à Genève ainſi qu'en France le triomphe ſanglant du Jacobiniſme.

Telles ſont cependant encore les racines du fanatiſme démocratique de ce Genevois, que, tout en déplorant la ſeconde inſurrection comme une œuvre de barbarie, il n'en perſiſte pas moins à défendre celle de 1792, comme le chef-d'œuvre de la raiſon & de la philoſophie; & qu'il ſe dit toujours le meilleur ami de la liberté; comme s'il avait pu inventer quelque nouvelle eſpèce de liberté, qui ne conſiſtât pas toute entière dans l'autorité des loix; ou comme s'il pouvait nier d'avoir aidé à renverſer les anciennes, & d'avoir laiſſé violer les nouvelles !

Je ſuis loin de le ſoupçonner d'avoir trempé dans les attentats du 19 Juillet; mais quoiqu'il fût inſtruit pluſieurs jours à l'avance, qu'on organiſait une in-

ſurrection, il ſe contenta d'aller pérorer contre elle dans le grand Club, où ſa voix fut aiſément étouffée : puis, lorſque cette inſurrection eût éclaté, il ſe borna à répandre des larmes ſtériles, tandis qu'on verſait le ſang autour de lui. Il eſt vrai qu'à peine furent conſommés les crimes dont il venait de reſter ſpectateur conſterné, qu'il s'eſt mis à publier des Jérémiades, où il atteſte les angoiſſes auxquelles il s'eſt trouvé en proie pendant la violation des loix, pour le maintien deſquelles il devait mourir à ſon poſte, puiſqu'il s'était fait confier le ſoin de les défendre.

Peut-être ne ſera-t-il pas inutile d'ajouter ici, qu'avant cette époque, cet eccléſiaſtique était Régent de Collége, place qu'il honorait, où il était honoré, & dont il rempliſſait tous les devoirs d'une manière diſtinguée. Tout-à-coup, brûlant de ſortir de ſa ſphère, il ſe crut en état de donner à ſa patrie une nouvelle légiſlation, & preſſa plus que perſonne l'idée de cette Convention Genevoiſe, où il ne doutait point d'occuper la première place. Elle lui fut cependant bientôt enlevée par un autre eccléſiaſtique nommé *Gaſc*, bien ſupérieur à lui en capacité, & qui ſe ſervit d'*Anſpach* comme d'un inſtrument aveugle pour les entrepriſes ultérieures que celui-ci ne ſoupçonnait point, & que l'autre méditait déjà. Pendant qu'elles ſe préparaient, *Gaſc* amuſa ſon collègue en lui laiſſant rédiger, ſous le nom de loix, une foule d'abſurdités métaphyſiques, & entre autres, une *Déclaration des Droits*, où *Anſpach* en ajouta une autre *des Devoirs*, à l'aide de laquelle il ſe flatta d'avoir ſurpaſſé ſes maîtres les Français, & crut bonnement avoir épuré, par quelques phraſes de morale, tout le poiſon

de la doctrine insurrectionnelle que renfermait la première.

Dès que leur législation eût été achevée & adoptée, *Gasc* se fit élire Syndic ; & il faut convenir que si, comme il l'avait annoncé, il eût eu la ferme volonté de faire le bien, ou seulement d'arrêter le mal, il était propre, par ses talens, à conduire la République, même dans un temps orageux. Pour avoir sa part aux honneurs, son co-opérateur *Anspach*, sans aucune lumière administrative, postula, de son côté, l'une des magistratures qui en exigeaient le plus. Il est vrai qu'à leur entrée dans cette nouvelle carrière, *Gasc* ne réussit plus à associer *Anspach* à ses projets subversifs : mais on a vu que ce dernier ne fut rien faire pour les prévenir, bien moins encore pour les combattre. Quoiqu'absolument dépourvu de toute connaissance des hommes & des affaires, il s'était laissé porter à la tête d'une faction populaire, & maintenant il se croit en droit de lui reprocher avec amertume, des écarts & crimes qui ne devraient point le laisser lui-même tranquille avec sa conscience. Déplorable exemple de l'effet des révolutions qui, en bouleversant les Etats les plus heureux, flétrissent les individus les plus estimables ! Elles les arrachent aux seules fonctions auxquelles ils puissent être propres, & les élèvent bientôt à des postes où leur incapacité les expose inévitablement à voir changer en mépris, & même en haine, l'estime dont ils jouissaient dans leurs vocations subalternes.

Le troisième parti est celui que les Jacobins Genevois tentent toujours de flétrir par l'imputation d'*Aristocratie* ;

tocratie; comme s'il pouvait exiſter dans l'univers une ariſtocratie plus dévorante que celle qu'ils ont réuſſi à exercer eux-mêmes depuis trois ans! Quoique les chefs naturels de ce parti, c'eſt-à dire les magiſtrats deſtitués en 1792, ſe trouvent, pour la plupart, diſperſés; il ſe groſſit à vue d'œil de la foule des révolutionnaires convertis, qui gémiſſent ſur le paſſé, mais qui ne ſavent quelle route prendre pour reconquérir leurs loix fondamentales, & pour en rappeler les dignes Miniſtres. Ce parti, juſqu'ici le moins prononcé, réunit déjà le plus grand nombre; & il ſoupire après le rétabliſſement de l'ancien régime, ſans oſer néanmoins exprimer trop fortement ce vœu, tout ardent qu'il eſt, ou ſans ſe flatter de le voir réaliſer, avant que le dénouement de la Révolution Françaiſe permette à Genève de s'aſſurer s'il lui ſera permis de rétrograder avec quelque confiance vers ſon *ancien régime*. Quelqu'obſcur que ſoit l'avenir, quelque triſte que ſoit le préſent, le parti des loix ne peut point ſe permettre de compoſer avec elles. Leurs anciens miniſtres leur doivent, ils ſe doivent à eux-mêmes de ne prêter l'oreille à aucune autre propoſition qu'à celle de replacer la République préciſément au point où elle en était lorſque le parti Girondin la condamna au ſacrifice de ſes loix antiques.

Tels ſont les trois partis qui la diviſent (1); mais

(1) Il ſe forme, dit-on, un quatrième parti, qui prétend ſe placer également entre les anarchiſtes de 1794, les partiſans de la révolution de 1792, & ceux de la Conſtitution qu'elle renverſa. Cette eſpèce de Coalition n'a préſenté juſqu'ici qu'un mélange d'efforts impuiſſans & confus : elle eſt compoſée des hommes les

leur réunion prochaine ou tardive autour de l'*ancien régime*, eſt d'autant plus aſſurée, que ce mot, tout proſcrit qu'il eſt autour d'eux, ne peut leur rappeler

---

moins marquans des deux derniers partis ; hommes faibles & timides, qui acheteraient volontiers une paix momentanée par les ſacrifices les plus durables, & qui ne ſavent jamais diſtinguer les époques où la modération ceſſe d'être une vertu, & devient même un crime. Trois d'entre eux viennent d'accepter hardiment la commiſſion d'eſſayer quelque eſpèce d'amalgame entre le nouveau Code de la Convention Genevoiſe, & les anciennes loix qu'elle avait miſes au rebut avec tant de dédain.

Ces trois Commiſſaires ſe figureraient-ils qu'il leur fût permis de corriger une uſurpation violente par un arbitrage amical? Auraient-ils oublié que toute loi, tout changement introduit par la violation des formes conſtitutives, doit être effacé juſqu'à ſa dernière trace, lorſqu'on veut revenir à l'ordre ? Aucun principe n'eſt plus néceſſaire que celui-là, dans un Etat libre, & ſur-tout dans un petit Etat dépendant de ſes voiſins par ſa faibleſſe. Comment les Genevois avaient-ils préſervé ſi heureuſement juſqu'ici leurs loix des innovations du peuple, des uſurpations de l'ariſtocratie, & des attentats de la Cour de France ? Ce fut ſur-tout en ne ſe permettant jamais de donner le caractère de *loix* à aucune eſpèce d'actes arrachés par des violences, ſoit du dedans, ſoit du dehors. C'eſt ce principe qui, après la mort du Comte de Vergennes, rallia tous les citoyens pour renverſer la Conſtitution qu'il leur avait impoſée en 1782. Leur attachement inébranlable à ce principe conſervateur peut ſeul les ſauver encore. Si l'on entreprend de changer, non-ſeulement ce qui exiſte, mais ce qui exiſtait, à quoi s'arrêtera-t-on ? Où trouvera-t-on le concert des opinions ? & quelle confiance pourrait-on placer dans la durée de toute capitulation coupable qui en réſulterait ? Ce dont il doit être aujourd'hui queſtion, ce n'eſt point d'ariſtocratiſer, ou de démocratiſer la Conſtitution renverſée en 1792, mais uniquement de la rétablir. C'eſt vers ce point fixe & unique qu'il faut que les Genevois rétrogradent. Si cette Conſtitution n'eſt pas parfaite, elle contient du moins en elle-même tous les moyens de perfectionne-

que les idées les plus douces d'une liberté ſage, qui avait élevé leur petite patrie au plus haut degré de proſpérité poſſible, quoique ſes diviſions inteſtines en

---

ment. Quand toutes ſes formes conſtitutives lui auront été rendues, c'eſt alors & alors ſeulement que, ſi les circonſtances le requièrent, ils pourront toucher, mais avec lenteur & réflexion, à un corps de loix, qui préſentent un enſemble complet, & une organiſation éprouvée, dont ils connaiſſent déjà tous les réſultats.

Le Genevois ami des anciennes loix n'a donc, pour le préſent & pour le futur, qu'un ſeul moyen de ſalut ; c'eſt de ſe ſoumettre temporairement aux nouvelles loix, & d'en aider même les miniſtres proviſoires, en tout ce qui concerne la police & le maintien de l'ordre ſocial : mais pour tout ce qui concerne l'ordre politique, cet ami des loix renverſées doit reſter abſolument paſſif ; il doit ſe condamner à la plus profonde inaction, en attendant que ſe dénoue la grande révolution à laquelle celle de Genève eſt ſubordonnée. Qu'il ſe rappelle que les Girondins n'ont permis à ſa patrie de reſter *détachée de leur ſyſtême politique* que ſous la condition expreſſe qu'elle OBEIRAIT A LEUR IMPULSION MORALE. Il ne reſte donc, pour le moment, à Genève, qu'à ſubir ſon ſort, quelque déſaſtreux qu'il ſoit. Tôt ou tard le moment viendra pour elle d'en rappeler à l'Europe, en lui expoſant combien elle s'eſt débattue avant de s'y ſoumettre, & combien il lui devint impoſſible d'y réſiſter, lorſqu'après la conquête de la Savoie, elle ſe trouva entièrement enclavée dans le territoire Français. Mais ſi, avant cette époque, les anciens membres du véritable Corps Légiſlatif de Genève concourent à un ſeul acte par lequel on puiſſe leur imputer d'avoir librement & volontairement renoncé à une Conſtitution que, juſques-là, il n'avait pas été en leur puiſſance de défendre, ils produiront de nouvelles incertitudes dans l'eſprit de leurs compatriotes ; ils affaibliront le parti qui réclame les anciennes loix ; & ils perdront une grande partie de l'intérêt précieux qu'ils ont inſpiré aux Etats qui les enviſagent à juſte titre comme les victimes de leur attachement

eussent arrêté quelquefois le cours. Le retour périodique de ces divisions (1) a fait croire à quelques étrangers que ce Régime était une *pure démocratie*,

---

aux formes antiques de la République. Le grand jour de justice qui s'approche ne serait plus pour Genève un jour de délivrance ; elle se trouverait sans point de réunion au dedans, & sans protecteurs au dehors.

(1) Sans entrer ici dans les détails d'une imperfection particulière aux loix de Genève, & qui avait laissé subsister le principe d'un conflit durable entre les divers Conseils de l'Etat ; sans prétendre non plus justifier ici ni la naissance ni le trop fréquent retour de ces conflits, dont on s'était flatté d'avoir enfin détruit le principe en 1791 ; il m'est permis de dire du moins que, jusqu'alors, les divisions des Genevois avaient toujours porté le sceau de leur attachement à leurs loix fondamentales, puisque, loin d'avoir pour objet le renversement de ces loix, elles ne roulèrent au contraire que sur le sens qu'on devait donner à la lettre de ces mêmes loix, pour les conserver intactes. Mais ce que je me sens sur-tout pressé d'ajouter, c'est que ces débats, dont les voisins de Genève lui ont si souvent reproché l'éclat, n'en auraient point eu peut-être, si ces mêmes voisins, & en particulier la Cour de France, ne s'était pas obstinée à y prendre part ; & si par un aveuglement dont on ne peut rendre compte, elle n'avait pas fait un point de sa politique de perpétuer les partis dans Genève, en donnant sans cesse à l'un d'eux de funestes espérances de protection, comme à l'autre de trop justes craintes d'oppression. Avant l'intervention des étrangers, nos discussions n'étaient pour ainsi dire que des discussions de famille. Ce furent les intrigues perpétuelles du Cabinet de Versailles qui les aigrirent, les prolongèrent, les firent dégénerer en agitations violentes, & qui forcèrent les Genevois à en appeler, par leurs écrits, au tribunal de l'opinion publique. Au surplus, & ceci dit tout en faveur de la Constitution de Genève, elle avait eu la force de résister à tant de chocs. Si la liberté publique & individuelle plièrent de temps en temps, elles ne tardèrent

c'eſt-à-dire le plus impur de tous les Gouvernemens, & qu'en conſéquence, les citoyens qui l'avaient défendu, devaient être les partiſans de cet abſurde ſyſtême. Rectifier cette erreur ſera en même temps le meilleur moyen de faire tomber l'accuſation oppoſée d'*ariſtocratie héréditaire*, ſur laquelle les Français motivèrent, en 1792, l'anathème qu'ils lancèrent contre la Conſtitution de Genève.

Cette Conſtitution était *démocratique* dans le ſens ordinaire de ce mot; & je ne balance point à affirmer qu'elle devait continuer à l'être, ſoit pour ſe conformer aux mœurs & aux habitudes du peuple pour qui elle avait été faite, & qui s'y était peu à peu amalgamé; ſoit pour exciter l'émulation de tous les genres de talens, dans une ville qui n'offrait à ſes habitans que des reſſources artificielles & précaires; ſoit enfin pour prévenir une trop grande inégalité, qui aurait été ſur-tout un mal dans un Etat circonſcrit à l'enceinte d'une ville, où tous les individus ſe connaiſſaient, & où tous les amours-propres ſe trouvaient journellement en contact. Mais cette démocratie ne tombait point dans cet excès de faire paſſer, par les mains de la multitude, la préparation des loix, l'exercice du pouvoir adminiſtratif, ou les fonctions

---

guères à ſe relever avec de plus fortes racines; & pour abattre ce monument de pluſieurs ſiècles, pour forcer les Genevois à l'abandon de leur Conſtitution fondamentale, il a fallu que la Convention Françaiſe les plaçât dans la cruelle alternative de renoncer, ou momentanément à leurs loix, ou à leur indépendance pour toujours.

judiciaires. Le Conſeil National, en qui réſidait la ſouveraineté, ne pouvait agir que par des formes déterminées ; & il s'était impoſé à lui-même les limites les plus ſalutaires. Les Girondins, en lui ordonnant de les briſer, les appelèrent des *chaînes déshonorantes* ; ils flétrirent notre Aſſemblée du Peuple du nom de *Claſſe privilégiée, d'Ariſtocratie héréditaire.* Enfin, ils la condamnèrent à renoncer à ſes loix, en les appelant avec mépris, *des loix populaires en apparence,* quoique *faites en réalité par les Grand & Petit Conſeils.* (1)

L'examen de ces accuſations des Girondins ne ſera peut-être point inutile pour celui du nouveau régime politique, qu'eux-mêmes ils propoſent aujourd'hui à leurs compatriotes.

Sans doute que l'autorité du Conſeil ſouverain était balancée à Genève par celle des deux autres Conſeils ; & peut-être l'immortel *Monteſquieu* n'avait-il pas moins porté ſes regards ſur notre fourmillière, que ſur la Grande-Bretagne, lorſqu'il écrivit ces mots profonds, qui contiennent tous les ſecrets de la liberté politique : Le Pouvoir arrête le Pouvoir.— Certes il fallait toute la préſomptueuſe ignorance des Légiſlateurs Français qui ſe ſont vantés d'avoir laiſſé ſi loin d'eux ce grand homme, pour ne s'être pas même douté que les nombreuſes limites que les

(1) Ce ſont les propres expreſſions de l'anathème que le Comité Diplomatique de la Convention Françaiſe lança contre la Conſtitution de Genève, le 2 Novembre 1792.

Genevois avaient impoſées à leur démocratie, étaient la meilleure ſauve-garde de ſa durée & de leur liberté.

Ces limites étaient de trois eſpèces :

1°, L'Aſſemblée du Peuple, à qui le Pouvoir Légiſlatif avait été réſervé, n'admettait point dans ſon ſein la partie de la population qui eſt eſſentiellement impropre à l'exercer. Ce Corps n'était compoſé que d'environ les deux tiers des Genevois âgés de 25 ans; encore ceux qui y avaient droit en étaient-ils exclus dès qu'ils devenaient inſolvables, ou qu'ils étaient aſſiſtés par les bourſes publiques. J'ai expoſé, pages 3 & 19, comment on en avait graduellement facilité l'accès à la claſſe des *Natifs*; & peut-être les lecteurs éclairés, bien loin d'accuſer le Corps des citoyens d'avoir été trop reſſerré, ſeront-ils plutôt tentés de lui reprocher de ne s'être pas ſuffiſamment aſſuré de l'indépendance pécuniaire de ſes membres. Quoi qu'il en ſoit, cette Aſſemblée, qui poſſédait au moins les dix-neuf vingtièmes de toutes les fortunes de l'Etat, s'était toujours montrée incorruptible, indépendante & pure; & ſi elle n'admettait point dans ſon ſein le corps entier de la peuplade, elle repréſentoit fidèlement en toute occaſion, le vœu de la dernière claſſe du peuple qui s'en trouvait exclue. On ſe rappelle que la Convention Françaiſe y fit introduire celle-ci en proclamant dans Genève, *Qu'il n'y avait de république que là où il y avait égalité de droits*, & que ce ne ſerait *qu'en déchirant les odieuſes pancartes de Citoyens & de Natifs, que*

les Genevois deviendraient enfin des républicains. (1) Il fallut également, pour plaire de plus en plus aux Français, fixer à l'âge de vingt-un ans celui de la majorité des Genevois, qui, jusques-là, n'avait commencé qu'à vingt-cinq. Dès-lors l'Assemblée du Peuple, dans laquelle on trouvait autrefois beaucoup de dignité, & un esprit de corps qui lui imposait de rendre ses Décrets respectables à ceux qui n'y concouraient pas, n'a plus eu ni dignité, ni retenue, ni esprit public; & elle s'est bientôt attribué, à titre de loix, la sanction d'une foule de règlemens purement administratifs. Ceux qui en étaient l'honneur, ou en ont été expulsés, ou s'abstiennent de s'y rendre, afin de protester ainsi, autant qu'il est en eux, contre tant d'usurpations. Enfin, ce qui est bien autrement remarquable encore, c'est que plus de la moitié des nouveaux membres qui avaient tant ambitionné cette association, dédaignent d'en profiter: déjà ils négligent leur devoir le plus solemnel, celui de se rendre dans le Conseil National, & semblent, en s'en éloignant, avouer eux-mêmes qu'ils l'ont dégradé. Comme leur admission dans ce Corps était toujours pour leurs familles une décoration, & qu'elle devenait souvent la récompense gratuite de leurs talens, ils ont fait une autre perte qu'ils ne prévoyaient guères; car, en tarissant la source des récompenses nationales, ils se sont en quelque sorte appauvris d'émulation & d'honneur; &, si je puis me servir d'une expression du jour,

(1) Rapport du Comité Diplomatique fait par *Brissot*, à la Convention Française, le 2 Novembre 1792.

jour, en prenant d'aſſaut le droit de cité, ils l'ont *démonétiſé* à leurs propres yeux. Tels ont été juſqu'ici, pour Genève, les effets de l'univerſalité du droit de ſuffrage.

2°. Toute populaire & démocratique que paraiſſait cette Aſſemblée, elle s'était ſagement interdite l'initiative des loix; car bien qu'elle ſe fût ſpécialement réſervé le Pouvoir Légiſlatif, elle s'était aſtreinte à ne l'exercer jamais que par ſa ſanction, ou ſon *veto*; opération qui ſe faiſait ſans débats quelconques, & dans laquelle les citoyens, au nombre de 1500 ou 2000, donnaient dans le plus profond ſilence leurs ſuffrages, qui étaient reçus & relevés en peu d'heures. Il eſt vrai qu'en cas d'abus de la part du Corps Exécutif, ou en cas d'interprétations qu'on lui conteſtait, le Conſeil National pouvait rappeler à lui les matières de légiſlation; mais il ne le pouvait que par une marche lente, meſurée, qui excluait les ſaillies de la paſſion, & qui circonſcrivait toujours le peuple dans les bornes de ſa ſanction & de ſon *veto*. On n'avait donc point à craindre qu'en ſuivant cette marche conſtitutionnelle, la légiſlation fût livrée aux caprices du moment, ou aux innovations qui ont renverſé toutes les démocraties.

Il faut obſerver encore que l'Aſſemblée du Peuple ne pouvait jamais être convoquée & préſidée que par les Petit & Grand Conſeils; & que ceux-ci ne pouvaient lui propoſer aucun projet de loi, ſans l'avoir ſéparément diſcuté, & ſans avoir concouru à ſon adoption. Ce qui arma le plus l'intolérance des Français contre ce ſyſtême ſocial, c'eſt qu'il renfermait

l'inamovibilité du Conſeil Exécutif, & qu'il exigeait ſon aſſentiment préalable aux loix dont on le conſtituait le miniſtre ; combinaiſons profondes qui, toutes deux, faiſaient la plus forte ſatyre de leur propre ſyſtême, & qui les excitèrent d'autant plus à déclarer la guerre à notre Conſtitution, qu'ils découvrirent bientôt qu'elles lui donnaient tous les principes que *Monteſquieu* avait admirés dans celle de la Grande-Bretagne.

Qu'on me permette à ce ſujet un rapprochement qui, au premier apperçu, pourra paraître diſparate, mais qui eſt cependant plus juſte qu'on ne penſe : c'eſt que, ſous des formes diverſes, ou en apparence renverſées, les élémens de ces deux Conſtitutions, & leurs combinaiſons, étaient préciſément les mêmes. L'unique différence eſſentielle eſt que, dans les trois Royaumes de la Grande-Bretagne, la ſanction des loix, & le *veto*, réſident dans un Chef unique & héréditaire ; tandis que, dans la petite Communauté de Genève, ces deux attributions avaient été réſervées au Corps des Citoyens. Reſte à prononcer s'il n'eût pas été tout auſſi abſurde de propoſer un Roitelet à cette bourgade, qu'il pourrait l'être de ſoumettre à des *Aſſemblées Primaires* la ſanction des loix Britanniques. Ainſi, quoique la Conſtitution de Genève fût Démocratique, dans le même ſens que celle de l'Angleterre eſt Monarchique, toutes deux établiſſaient la liberté politique ſur les mêmes baſes ; parce qu'en dernière analyſe, chacune d'elles dirigeait le gouvernement ſuivant le vœu de la partie éclairée de la nation ; parce que toutes deux étaient tempérées, & parce que chacune d'elles avait pré-

ciſément adopté les mêmes tempéramens. Leur reſſemblance dans les détails était même plus parfaite qu'on ne le croirait, d'après les principes généraux d'analogie que je viens d'expoſer. Genève avait un Souverain qui était la ſource de tous les honneurs, qui nommait à tous les emplois, & qui n'avait cependant d'autre droit ſur les loix que celui de les ſanctionner. Des deux Chambres qui préparaient nos *Bills*, l'une, la plus nombreuſe, était élue pour ſept ans ; l'autre l'était à vie. Si donc nos loix ne pouvaient être que le réſultat d'une lutte de trois pouvoirs, & d'un concert de trois volontés, chacune de ces deux Conſtitutions pouvait également prendre pour ſa deviſe, *Ponderibus librata ſuis* ; & Genève, non moins que la Grande-Bretagne, préſentait, quoiqu'en miniature,

Trois pouvoirs étonnés du nœud qui les raſſemble.

La Convention Genevoiſe, qui travailla en quelque manière ſous la dictée de celle de France, crut, comme elle, ſimplifier tout, en renverſant l'un des contrepoids, & en ſe débarraſſant des régulateurs. Au lieu de deux Conſeils Légiſlatifs, dont le concert était néceſſaire pour la rédaction de tout projet de loi, elle n'en a voulu qu'un ſeul ; encore l'initiative qu'elle lui a donné, eſt-elle d'autant plus dangereuſe, que ſes membres, ſoumis à une amovibilité annuelle, ne ſont, par-là, que les inſtrumens de la faction du jour. Les effets de cette nouvelle organiſation n'ont pas tardé à ſe développer. Comme le nouveau Corps auquel on vient de confier excluſivement la préparation des loix, n'eſt point ſoumis au frein d'une contre-

discussion, ses délibérations n'offrent que de vaines apparences : & à peine ses projets sont-ils revêtus de l'autorité légale par le Conseil National, que le Conseil Administratif, privé de son ancien concours, déclare que ces loix sont inexécutables, & le démontre au peuple, qui se trouve perpétuellement forcé de les révoquer. Préfage assuré du sort inévitable qui attend celles des Français, si, dans la fougue de leur esprit d'entreprise, ils tentent d'essayer la nouvelle Constitution qu'on leur propose ; ou s'ils se flattent de faire exécuter avec quelque fidélité leurs Décrets Nationaux par des Ministres qui n'y auront point concouru, & auxquels on les dictera comme des ordres, sans leur avoir demandé s'ils leur paraissent dangereux, utiles, ou même exécutables. Que la France essaie, si elle le veut, d'une combinaison aussi absurde, l'expérience ne tardera pas à lui apprendre qu'un pareil Corps Exécutif se trouvera institué, non point pour respecter les loix, mais précisément pour les mépriser, les haïr, & les laisser violer.

3°. La Constitution fondamentale de Genève, en confiant au peuple l'élection de tous les Officiers publics, l'avait sagement astreint à ne choisir ses Magistrats supérieurs que dans les Corps inférieurs, qui étaient pour eux une carrière d'instructions & d'épreuves, pendant le cours prolongé de laquelle on avait tout le temps & tous les moyens de juger ceux qui s'y vouaient. Voici la marche que prescrivaient nos loix pour les Elections. Le Grand Conseil était la première pépinière où il s'agissait d'abord de se faire introduire; car c'était de ce Corps qu'étaient

excluſivement tirés les Magiſtrats de police, & tous ceux qui rempliſſaient les départemens inférieurs de l'adminiſtration, avant de poſtuler l'élection de Conſeillers d'Etat. Finalement, ce n'était que dans le Corps de ces derniers, c'eſt-à-dire dans le Petit Conſeil, que le peuple pouvait choiſir annuellement ſes quatre Syndics, Chefs ſuprêmes de la République. On conçoit combien une pareille marche des élections modifiait la prérogative du peuple à nommer tous ſes officiers; & combien elle le préſervait de tous jugemens précipités. On conçoit en même temps combien ce paſſage à travers tant d'épreuves préparatoires & ſucceſſives, devait tempérer l'eſprit naturellement ariſtocratique des Adminiſtrateurs. On conçoit qu'ils avaient tout le temps de ſe faire connaître, comme auſſi tous les moyens d'étudier les affaires & les hommes. On conçoit enfin comment l'ardeur de la jeuneſſe était forcée de céder le pas à l'expérience de l'âge; précaution indiſpenſable pour les petits Etats, par cela ſeul que la conſervation étant leur principal objet, ils ont infiniment plus beſoin, pour l'atteindre, d'être dirigés par la grave circonſpection de l'âge avancé que par l'énergie de la jeuneſſe.

La Convention Genevoiſe rejeta avec mépris toutes ces gradations qu'avaient établies nos loix antiques; & répétant en chorus avec les Révolutionnaires Français que le patriotiſme valait mieux que les lumières, elle décréta que les choix d'un peuple libre devaient être illimités, & que notre Conſeil National pourrait porter immédiatement tout citoyen aux premières places. C'était-là vraiment décréter la Démagogie. On vient de voir les choix flétriſſans qui en ſont ré-

ſultés; & Genève peut déjà prononcer par l'expérience, que même dans les Démocraties l'autorité ne tire pas moins ſa force du luſtre perſonnel de ceux qui en ſont revêtus, que de la puiſſance qu'on leur confère.

Ce qu'il y a de vraiment biſarre, c'eſt que le même parti Girondin qui nous avait conduits à renoncer à toutes ces épreuves épuratoires, vient de les propoſer gravement à la Nation Françaiſe comme une découverte admirable qui lui garantira déſormais les lumières & la capacité de ſes Repréſentans. En annonçant cette brillante invention, la *Commiſſion des Onze* a eu la modeſtie de l'attribuer à Rouſſeau & à Mirabeau; mais elle s'eſt bien gardée d'ajouter que ceux-ci en faiſaient honneur à Genève; car on n'eût pas manqué de demander, comment cette même Genève fut amenée, il y a deux ans, à renverſer cette loi, la plus tutélaire de toutes pour un petit Etat, quoique peut-être l'une des plus abſurdes qu'on puiſſe propoſer à un grand Empire. (1)

(1) Je m'attends bien que cette opinion ſcandaliſera ceux des Légiſlateurs Français qui parlent d'une *Démocratie de 25 millions d'hommes*, comme d'une entrepriſe non moins aiſée que *magnifique*; car, dans le cours vagabond de toutes leurs ſpéculations politiques, ils ſemblent n'avoir pas même encore ſoupçonné que les loix d'un pays doivent être calculées ſur les localités, ſur les habitudes, quelquefois même ſur les préjugés de ſes habitans, & toujours ſur leur nombre. Les Girondins ne ſe doutent guères qu'il eſt telle inſtitution propre à maintenir la liberté dans un petit Etat, & qui l'expoſerait dans un grand. Je m'attends à leur voir propoſer inceſſamment un Code de Loix *ſomptuaires*; & certes, cette ſeconde imitation des Loix de Genève ſerait bien moins abſurde que la première; car ſi les Français perſiſtent à ne vouloir

Telles étaient les principales limites de la Démocratie de Genève. C'eſt à la faveur de ces ſages limites, que ce petit Etat, ſitué entre tant de voiſins puiſſans, avait maintenu ſon indépendance ſi ſouvent en péril, qu'il avait conſervé juſqu'ici ſes loix fondamentales à travers tant d'orages intérieurs auxquels il échappait conſtamment; enfin, qu'il s'était ſignalé dans les ſciences & dans les arts, & qu'il était devenu ſous ce rapport l'Athènes de la Suiſſe. Voilà l'ancien & ſage régime politique après lequel ſoupire aujourd'hui la généralité des Genevois. Malheureuſement, la queſtion n'eſt plus de ſavoir s'ils déſirent ſincèrement rétrogader vers la Conſtitution tempérée de leurs ancêtres, mais uniquement, & avant tout, de prononcer s'ils en ſont encore dignes.

La nature du châtiment qu'ils infligeront à leurs oppreſſeurs contribuera ſans doute plus que toute autre choſe à faire juger à l'Europe ſi Genève mérite de voir reſſuſciter ſa liberté. Et comme leur châtiment exemplaire doit être le prélude indiſpenſable de toute eſpèce de régénération; j'adjure ici ceux des Genevois qui y aſpirent, de ne point la rendre impoſſible par des vengeances qui ne doivent appartenir qu'aux Tribunaux, & non aux individus. Si le

---

admettre chez eux aucune autre eſpèce d'Ariſtocratie que celle des riches, rien de plus indiſpenſable que de protéger efficacement ces derniers, en leur interdiſant ſévèrement toute eſpèce de luxe qui ne manquerait point de bleſſer le peuple, de lui paraître inſultant, & de le conduire au déchaînement de toutes les paſſions inhérentes à la Démocratie; ſavoir, la jalouſie, l'envie, l'amour de l'égalité extrême, & l'effroi de toutes diſtinctions.

Peuple Genevais tente de ſe faire juſtice par lui-même, il perd l'unique occaſion qui lui reſte de rentrer avec quelque honneur dans la carrière de la liberté. Que les Français tous neufs à cette liberté, aient cru pouvoir la conquérir tout-à-coup, en la prenant d'aſſaut; qu'ils croient de même fonder leur juſtice nationale en courant ſur leurs tyrans comme ſur des bêtes de proie; ce nouveau ſcandale de la Révolution Françaiſe doit lui appartenir excluſivement: il ſervira du moins à détromper ceux qui, en contemplant la longue impunité des Jacobins, avaient oſé douter d'une Providence; car, qui pourrait ne pas reconnaître ſon bras vengeur, en voyant anéantir aujourd'hui cette ſecte abominable par les mêmes moyens féroces dont elle avait donné le premier exemple au monde? Ah! ſi Genève, accoutumée à la liberté, veut en relever les autels, ce n'eſt point par des holocauſtes aveugles, ni par des vengeances individuelles, qu'elle pourra préſenter ſur ces autels des ſacrifices vraiment expiatoires: c'eſt par le glaive de la loi que doivent être frappés les Chefs de la ſanglante ſubverſion du 19 Juillet. Il faut que ces Chefs ſubiſſent un procès ſolemnel, pourſuivi ſuivant les anciens formes juridiques, par les membres qui ſurvivent encore de l'ancienne Magiſtrature; & après que les citoyens auront réuſſi à obtenir d'eux de ne point déſeſpérer de la République, & d'en reprendre les rênes.

Après avoir expoſé ici ce qu'était Genève avant la Révolution Françaiſe; ce qu'elle eſt devenue pendant le cours de cette tempête, & le déſir de ſes habitans

de

de rentrer dans le port; qu'on me permette de porter un coup-d'œil en arrière sur l'ensemble de ce tableau. Ce résumé ne sera peut-être point sans instruction pour les Français qui avaient ordonné à Genève de répéter sur son petit théâtre leur sanglante tragédie. En effet, plus ce théâtre est resserré, mieux on y peut saisir à la fois l'ensemble & tous les détails de la pièce: rien n'y échappe; on peut en suivre tout le développement, tous les acteurs, le jeu de toutes les passions, & le fil de toutes les scènes. Genève est une espèce de modèle qui offre en petit toutes les proportions de la Révolution Française.

Chacun de ces deux Drames politiques peut s'intituler *l'Egalité absolue dévoilée par ses crimes.* Lorsque la toile se lève, on n'apperçoit d'abord qu'un petit nombre d'acteurs, en apparence modérés, & qui dans leur langage philanthropique présentent l'égalité des droits comme une religion qui assurerait le retour d'Astrée sur la terre. A les en croire, cette religion pure & bienfaisante dissipera tous les préjugés, brisera les liens de toutes les superstitions, & rendra à l'homme toute sa première dignité. Déjà ceux qui la prêchent ne reconnaissent plus entre eux d'autre titre que l'appellation modeste & innocente de *Citoyens*; bientôt ils voient grossir la foule de leurs sectateurs, & ils ne tardent guères à faire proclamer leur doctrine. Au 2d Acte paraît une *Convention* chargée de rédiger l'Evangile de ce nouveau dogme politique. Cette Convention s'attache sur-tout à ébranler les anciennes opinions; elle attaque sans ménagement toutes les idées reçues; elle invente un nouveau langage civique,

& commence même à annoncer ouvertement des vues d'intolérance. Vers le 3e Acte, un *Club Central* vient disputer à cette Convention son crédit, ses principes, ses fonctions. Ici les ministres de la nouvelle religion se divisent en deux sectes. Au 4e Acte, ces deux sectes se trouvent dominées par la lie de leurs sectateurs. Le Club Central lui-même est suspendu, & dissipé à son tour par les plus audacieux de ses membres, qui s'érigent en *Tribunal Révolutionnaire*, & le composent exclusivement d'hommes actifs, perdus de mœurs, chargés de dettes, qui ont tout à gagner, & rien à perdre, dans un bouleversement universel. Ce n'est plus l'appas de l'égalité politique, que ceux-ci présentent au peuple ; c'est celui de l'égalisation des propriétés : ils l'invitent à leur donner l'assaut ; ils l'y conduisent, & le traînent de crimes en crimes. Là commencent les turpitudes & le déchaînement des cruautés les plus gratuites. On vole, on pille, on assassine, on juge. La hâche révolutionnaire abbat tout ce qui se présente devant elle. Les honnêtes gens qui échappent sont en fuite ; & la majorité stupéfaite & consternée reste spectatrice muette. Au 5e Acte, lorsque cette majorité hébétée tente de relever la tête qu'elle avait lâchement courbée ; lorsqu'elle entreprend de demander compte à ses nouveaux Chefs de tous les forfaits qu'elle vient de leur laisser commettre ; ceux-ci, dont le premier soin avait été de l'enlacer en l'associant à ces mêmes forfaits, lui répondent froidement que ces forfaits sont son ouvrage. L'Assemblée du *Peuple* a *tout approuvé*, *tout sanctionné*, s'écrie avec effronterie l'apologiste de la Révolution

Genevoiſe (1), préciſément comme Barrère & le féroce Collot d'Herbois avaient répondu à leurs dénonciateurs dans la Convention : *Le peuple nous a tous ſecondés.* Rapprochement utile & mémorable de la tactique uniforme des Révolutionnaires modernes ! Combien je me ſens preſſé de la développer aux peuples auxquels ils oſent encore prêcher leur doctrine de l'égalité abſolue, & à qui ils proteſtent que les crimes de la Révolution Françaiſe ne ſont point dus à cette doctrine elle-même, mais à la réſiſtance que lui oppoſa l'Europe !

Qui pourra s'étonner maintenant qu'un Pair de la Grande-Bretagne (2) ait cru devoir fixer l'attention de la Chambre Haute ſur un pareil rapprochement, en le lui expoſant en ces termes ? " Si nos compatriotes " veulent avoir une juſte idée de la doctrine empoi- " ſonnée qu'on tente de leur prêcher, & que nous " ſaurons repouſſer ; qu'ils portent leurs regards au- " dehors, & qu'ils les arrêtent ſur une petite Ré- " publique, que dans ma première jeuneſſe je vis " tellement heureuſe & libre, qu'elle ne m'avait " laiſſé juſqu'ici que les ſouvenirs les plus intéreſſans. " Malheureuſe Genève ! Elle ne préſente déjà plus " que le ſpectacle le plus effrayant, mais le plus " inſtructif, des crimes des Révolutionnaires Fran- " çais, des inévitables conſéquences de leur doctrine

(1) *Réfutation d'une Lettre écrite par Mr. David Chauvet à la Commiſſion Liquidatrice*, par Iſaac Bourdillon. Imprimée à Genève, le 20 Mai 1795.

(2) Lord Sydney, 3 Février 1790.

" par-tout où elle parviendra, & des moyens aux-
" quels ils ont recours pour propager cette gangrêne
" politique."

En effet, ce ſpectacle n'eſt pas ſeulement celui de la petite Révolution de Genève, & de la grande Révolution Françaiſe ; ce ſera celui de la Révolution de Hollande, qui n'en eſt encore qu'à la ſeconde des cinq époques que j'ai indiquées, mais qui ne tardera pas à parcourir les trois autres. En un mot, l'affreux tableau que je viens de tracer, préſente d'avance, & trait pour trait, celui de toutes les Révolutions futures qui auront pour objet la conquête de l'égalité abſolue.

Que les Chefs des Français aient forcé Genève à la proclamer dans leur premier délire révolutionnaire, lorſqu'ils la prêchaient avec ferveur à leurs compatriotes comme la doctrine de l'âge d'or ; c'eſt une violence dont ils prétendront ſe diſculper en alléguant qu'eux-mêmes ils ſe ſoumettaient alors à en faire l'expérience, & qu'ils l'ont payée bien plus cher encore que Genève : mais ce qui met le ſceau à leur affreux machiavéliſme envers elle, c'eſt l'hypocriſie des regards de compaſſion qu'ils ont affecté de jeter ſur ſes habitans opprimés, regards qui ont tant contribué à l'inaction de ceux-ci, parce qu'ils les enviſageaient comme le prélude aſſuré de quelques témoignages plus efficaces.

En effet, les Genevois abandonnés des Suiſſes, s'étaient flattés, après la chûte de Robeſpierre, & le renvoi de *Soulavie*, que le nouveau Réſident Français, en remettant ſes lettres de créance au Gouvernement,

lui adreſſerait l'exhortation ſérieuſe de faire rétrograder Genève vers le ſyſtême de modération que proclamait à Paris la Convention. Enfin, ils s'étaient flattés que l'influence Françaiſe, qui avait fait tant de maux à leur patrie, pourrait au moins une fois ſe déployer pour les réparer ou les adoucir. Le Réſident *Adet* s'eſt borné à blâmer les intrigues de ſon prédéceſſeur *Soulavie* ; puis il a déclaré, officiellement, que comme la République Françaiſe ne ſouffrira jamais qu'on s'immiſce dans ſes affaires domeſtiques, elle s'abſtiendra de même, avec le plus grand ſcrupule, d'intervenir dans celles d'un Etat allié & indépendant, & qu'elle le livre excluſivement aux ſoins de ſes propres enfans....

Quel abominable mélange de cruauté, d'hypocriſie & d'ironie, de la part de ce même Etat qui, pour révolutionner Genève, avait violé ſi ouvertement envers elle toutes les loix des nations !..... Quoi ! après avoir exercé l'influence la moins cachée, comme la plus irréſiſtible, afin de la plonger dans des déchiremens dont l'hiſtoire n'offrait aucun exemple, il attend les dernières convulſions de ſon agonie pour lui déclarer froidement qu'il ne lui eſt plus permis que d'en être ſimple ſpectateur, & qu'il croirait commettre un attentat au droit des gens, s'il y intervenait autrement que par des vœux qu'il ſe garde même bien de développer !.....

Cette première déclaration du ſucceſſeur de *Soulavie* n'avait cependant point ôté toute eſpérance aux victimes de ſes intrigues. Le ſucceſſeur paraiſſait modéré, humain & juſte ; la manière dont il ſe

prononçait ſur les crimes de ſa patrie, faiſait croire qu'il s'occupait à réparer ceux qu'elle avait cauſés à Genève ; & l'on ne doutait point qu'il ne ſollicitât des pleins pouvoirs pour adreſſer à celle-ci quelque exhortation, dont l'effet eût été indubitable. Tout-à-coup, au moment où il paraiſſait le plus profondément pénétré du ſpectacle, dont il avait encore les déplorables ſuites ſous les yeux, & où cette impreſſion, qu'il ne cachait plus, faiſait luire un nouveau rayon d'eſpérance aux yeux des opprimés ; la Convention, dans laquelle le parti Girondin venait de dominer de nouveau, l'a rappelé pour l'Ambaſſade d'Amérique.

Son ſucceſſeur, le Citoyen *Deſportes*, a paru cependant ſuivre ſes erremens : comme lui, il a prodigué les expreſſions de commiſération, & même de regret. Sa conduite conciliante faiſait déjà renaître de nouvelles eſpérances, d'autant plus légitimes, qu'il eſt inconteſtable qu'un ſeul mot officiel de la France pouvait faire trembler les Syndics qui ont trâmé cette révolution, les forcer à lui donner promptement un cours rétrograde, à accélérer le triomphe des anciennes loix, ou, tout au moins, à rétablir la ſûreté des perſonnes & des propriétés. On a enfin appris, dans le mois de Mars, que ce Réſident Français avait reçu des ordres, & qu'il ſe préparait à remettre aux Syndics uſurpateurs, une Note Diplomatique relative à la ſituation de Genève : on ne doutait pas qu'il ne leur reprochât les crimes dont ils avaient été, ſinon les inſtigateurs, du moins les complices. Affreux décompte !..... Il venait louer leur Gouvernement

d'avoir consacré avec celui de France, *la journée du 9 Thermidor*, (29 Juillet 1794)..... Ah ! doute, ce Gouvernement avait *consacré* cette fameuse journée..... Mais comment l'avait-il fait ? Par l'assassinat judiciaire des Magistrats les plus distingués, par les jugemens révolutionnaires dont il avait laissé frapper plus de huit cents Genevois, & par les spoliations auxquelles il livra plus de onze cents propriétaires. J'ai présenté l'épouvantable liste de ces forfaits. Toutes les victimes, à l'exception des sept premières, ont été immolées postérieurement au 29 Juillet. Voilà cependant l'époque que la Convention Française fixe irrévocablement aujourd'hui comme celle depuis laquelle elle ne doit plus que des applaudissemens aux Administrateurs Genevois !

Pour bien apprécier l'unique sens de cette Note Officielle qui a scandalisé toute la Suisse, il faut savoir que, dans le nouveau langage des Girondins, depuis qu'ils sont redevenus l'organe des Comités de Salut Public, la phrase qu'on vient de lire signifie expressément que, bien loin d'envisager la dernière révolution de Genève comme désavouée par leurs principes, c'est-à-dire comme *l'ouvrage de la terreur*, ils sont remplis de considération pour ses auteurs ; que la Convention Française applaudit authentiquement à leur conduite ; qu'elle reconnaît que les Syndics de G nève n'ont fait que ce que les circonstances impérieuses leur prescrivaient, & qu'elle leur tend une main fraternelle..... Qui pourrait s'en etonner ? Qui plus que les Girondins est intéressé à jeter un voile sur les dé-

faſtres de la révolution à laquelle ils avaient condamné Genève ? Certes, il leur eſt bien plus permis qu'à Bouſquet de ne les enviſager que comme des *accidens fâcheux*, eux que leur patrie peut accuſer d'avoir creuſé, le 10 Août, le vaſte tombeau où Robeſpierre a englouti tant de victimes.

Un nouveau trait l'emporte encore, s'il eſt poſſible, ſur l'indignité de cette communication officielle de la Convention. Celle-ci a fondé à grands fraix, dans le Département frontière de Genève, une vaſte manufacture d'horlogerie (1), d'où l'on adreſſe journellement

(1) La Convention Françaiſe n'a pas dédaigné de faire de cette invitation l'objet d'un Décret ſolemnel ; & voici l'extrait du diſcours, par lequel *Boiſſy d'Anglas* l'a ſollicité & obtenu le 25 Juin 1795.

" C'eſt à l'Horlogerie que Genève doit deux cents millions " de capitaux placés, par ſes habitans, chez des nations alliées.— " C'eſt un commerce dont la France partagera bientôt les béné- " fices.

" C'eſt aux citoyens Megevand & Trot (deux Genevois) que " vous devez l'implantation de la manufacture de Beſançon. " Depuis deux ans, il n'eſt ſorte de mouvemens & de fatigues " qu'ils ne ſe ſoient donnés, pour y appeler & pour y fixer leurs " compatriotes. Ils en avaient promis cinq cents ; on en compte " aujourd'hui près de deux mille."

A la ſuite de ce diſcours, *Boiſſy d'Anglas* propoſe de rembourſer aux citoyens Megevand & Trot, les avances qu'ils ont faites aux artiſtes & aux ouvriers étrangers ; ainſi que de faire verſer à cet effet, par la Tréſorerie Nationale, la ſomme de douze cents mille livres tournois. La Convention décréta en même temps des avances en matières d'or & d'argent, en faveur de deux atteliers du même genre.

ment les offres les plus séduisantes à ceux des horlogers Genevois qui seraient tentés de quitter leur patrie désolée..... Le Comité d'Instruction de Paris a fait offrir de même, aux Professeurs les plus distingués de Genève, de les placer à la tête de l'Ecole Centrale de France, s'ils voulaient se résoudre à abandonner un séjour qu'il envisage sans doute comme devenu inhabitable. C'est ainsi que la République Française, tout en paraissant désavouer avec éclat les crimes de *Soulavie*, travaille activement aujourd'hui à en perpétuer les suites, & à en recueillir les fruits. Aussi, n'a-t-on point entendu dire jusqu'ici, que ce scélérat ait encore reçu le châtiment éclatant qui, disait-on, lui était destiné.

---

genre, que les citoyens *Auzière* & *Lemaire* (deux autres Genevois), se sont engagés à établir, tant à Besançon qu'à Versailles.

Telle est la *main fraternelle* que la République Française avait promis de tendre aux Genevois, s'ils consentaient à se révolutionner! Certes, ce Décret, le dernier de ceux que la Convention ait rendus par rapport à Genève, couronne tous les autres ; & l'on trouve, dans le discours du Rapporteur, un trait qui explique sans déguisement l'immense intérêt que croit avoir la France à prolonger les déchiremens de Genève. Le voici : *Que les Genevois, que les Suisses, qui composent actuellement la manufacture de Besançon, cèdent au desir de retourner dans leur patrie ; que des circonstances* IMPRÉVUES *les déterminent à déserter leurs atteliers,* LA FABRIQUE EST ANÉANTIE. *Cet événement est* PEU PROBABLE ; *mais la prédilection que l'homme ressent toujours pour le pays qui l'a vu naître, le rend* TRÈS-POSSIBLE.

On voit par-là que la Convention envisage la résurrection de Genève comme un événement *imprévu & peu probable* ; mais que comme il est cependant *très-possible*, il lui importe de prendre des mesures pour le prévenir !!!

Enfin, pour combler la meſure, & pour ajouter à l'horrible abandon auquel ce petit Etat eſt livré, tout ce que le ſarcaſme peut avoir de plus amer dans la bouche des corrupteurs ; les Français, non contens de l'avoir plongé dans cette révolution, viennent de la jouer ſur un des théâtres de leur capitale. Dans l'eſpoir d'effacer leurs propres crimes par le tableau de ceux de leurs imitateurs, ils n'ont pas oublié de placer, ſur la ſcène dramatique, le Tribunal Révolutionnaire Genevois, dans le vrai coſtume de ceux qui le compoſaient, envoyant à la mort leurs victimes, de ce ton de dédain, de laſſitude & d'ennui, qui peint des ames familiariſées avec les dernières horreurs de l'aſſaſſinat.

Peuples voiſins de la France, & qu'elle cherche à entraîner dans ſa carrière, voilà, n'en doutez pas, le genre d'admiration & de *fraterniſation* qu'elle réſerve à ſes imitateurs. Tels ſont les derniers traits de ſa conduite envers Genève ! Que le déplorable ſort de cet Etat, ſi petit, mais jadis ſi intéreſſant, vous éclaire. Puiſſe du moins ce terrible avertiſſement vous parvenir à temps, & n'être point perdu pour l'humanité !

Feliciter ſapit qui alieno periculo ſapit.

ADRESSE

AUX

GENEVOIS RÉVOLUTIONNAIRES.*

PLUS les crimes que je viens de vous retracer flétriſſent le nom Genevois; plus, pour tout homme qui a aujourd'hui le malheur de porter ce nom, c'était un devoir ſacré de s'élever contre eux, & d'en tracer le tableau. Tout déchirant qu'eſt ce devoir, il m'était d'ailleurs d'autant plus impérieuſement impoſé, que je tentais autrefois d'être l'hiſtorien des ver-

* Cette Adreſſe, écrite il y a plus de ſix mois, avait été envoyée en Suiſſe pour y être imprimée. On n'a point oſé ſe rendre à ce déſir par des conſidérations de prudence, auxquelles l'Auteur ne ſaurait plus adhérer. L'unique moyen de préparer la régénération des Genevois, eſt de leur dire la vérité ſans aucun déguiſement, & de leur tracer l'unique route qui leur reſte pour rentrer dans la carrière de la liberté. Le moment eſt donc venu d'appeler le glaive des loix ſur ceux qui les ont ſi ſcandaleuſement outragées & renverſées. Les trois principaux coupables que je dénonce ici, ſont *Bouſquet*, Préſident du Tribunal Révolutionnaire; *Goſc*, Préſident des Syndics conſpirateurs; & *Bourdillon*, Préſident de la Commiſſion Liquidatrice. Il était inutile ſans doute de les déſigner à Genève autrement que par leurs crimes; mais il ne l'eſt peut-être pas de les ſignaler par leurs noms aux lecteurs étrangers, & dans les pays où ils pourraient chercher un aſyle & de nouvelles victimes.

tus de vos pères, & que, dans la confiance de la jeuneſſe, je me haſardai à vous en repréſenter comme les dignes héritiers.

Tout alors juſtifiait mon erreur, juſqu'à l'hiſtoire même de vos propres diſſentions que je publiai, *afin qu'elle vous apprît à les haïr & à en prévenir le retour.** En effet, bien qu'elle préſentât de triſtes illuſions, de grandes fautes, & même des excès condamnables, par quels nobles efforts n'avaient-ils pas été conſtamment effacés? Trop ſouvent ſans doute, l'eſprit de parti avait mis nos citoyens les plus vertueux aux priſes; mais toujours une eſtime profonde, méritée & mutuelle, reſtait en dépôt dans le fond de leurs cœurs. Dès qu'ils ſe rapprochaient, ils pouvaient ſe tendre des mains fraternelles & pures; bientôt ils ne rivaliſaient plus qu'en patriotiſme; & Genève, au milieu même de ſes diſſentions, n'avait préſenté qu'un miracle continuel de proſpérité. C'eſt que ces diſſentions s'étaient bornées à de violens débats ſur l'interprétation des loix qui y avaient fondé l'ordre politique & ſocial; c'eſt que jamais, juſqu'à ce jour, cet ordre ſocial n'avait été ni renverſé, ni interverti; c'eſt que les réconciliations étaient d'autant plus ſûres, & d'autant plus faciles, que nous n'avions preſque jamais d'autres bleſſures à guérir, ou à pardonner, que des bleſſures d'amour-propre, ni d'autres armes à dépoſer que des défiances ſouvent injuſtes & toujours exagérées: c'eſt qu'enfin, ſi dans nos chocs populaires,

* *Dédicace du* Tableau Historique et Politique des Revolutions de Geneve, 2 vol. 8vo. Londres, 1789.

quelques citoyens avaient péri les armes à la main, il n'y avait eu du moins ni lâchetés ni cruautés qui déshonoraſſent la victoire, & que les perſonnes & les propriétés des vaincus avaient toujours été religieuſement reſpectées.

Que les temps ſont changés ! Que d'attentats, que de crimes à placer à côté de l'hiſtoire de vos ancêtres ! Quelles mœurs, quelles loix ont ſuccédé à celles qu'ils vous avaient tranſmiſes ! . . . . Vous avez ſacrifié à une influence étrangère votre démocratie tempérée ; vous lui avez ſubſtitué la plus hideuſe anarchie ; vous avez livré la juſtice, vos tribunaux, & l'élite de vos concitoyens à une poignée de brigands : vous leur avez permis de ſe baigner dans le ſang ; & ſemblables à ces bêtes féroces qui commencent par tuer, & ſe nourriſſent enſuite à loiſir en ſuçant les veines de leurs victimes ; lorſque cette ſcène de carnage a commencé à vous fatiguer, ſes auteurs ſont parvenus à y faire ſuccéder celle du dépouillement qui ſe prolonge encore.

Et c'eſt au ſein de tant de forfaits inouis que vous oſez élever un autel à ce Rouſſeau, dont vous êtes, dites-vous, les vengeurs & les apôtres !..... Blaſphêmateurs ! reliſez cette belle *Dédicace* qu'il adreſſa à vos ancêtres, & qui ſera le monument durable de leur gloire & de votre honte. Il vous y préſentait leur *excellente Conſtitution* comme la plus heureuſe combinaiſon *entre l'égalité que la nature a miſe entre les hommes, & l'inégalité qu'ils ont inſtituée.* Et cette belle combinaiſon politique, ſi admirable à ſes yeux, qu'il n'imaginait pas même que *la nature des choſes*

humaines pût en comporter une meilleure, vous venez de la renverſer par ces forfaits que vous décorez du nom de *conquête de l'égalité*, & dont vous avez l'impudence de faire honneur à ce même Rouſſeau, comme s'il eût préſidé à vos lâches conſeils.

Ah! s'il vivait encore! s'il voyait l'abus impie que vous oſez faire de ſon nom & de ſes principes, avec quelle indignation il vous dénoncerait aux générations futures, & à vous-mêmes!

" Malheureux!" vous dirait-il, " qu'avez-vous " fait de cette Genève que je m'étais plu à préſenter " pour modèle aux autres peuples? Où eſt cette " Conſtitution ſainte de nos pères, *dictée par la plus* " *ſublime raiſon?* Où ſont *ces vénérables paſteurs des* " *ames, ces zélés dépoſitaires de nos dogmes ſacrés*, " *qui commencèrent toujours par pratiquer eux-mêmes* " *les maximes de l'Evangile qu'ils portaient dans les* " *cœurs?* Qu'eſt devenue enfin cette *Magiſtrature*, " *le Corps le plus intègre, le plus éclairé & le plus* " *reſpectable de l'univers?* Parricides! vos mains " ſont dégouttantes de leur ſang; je vous vois tout " couverts de leurs dépouilles; vous avez réuſſi à " conſommer, en peu de jours, dans Genève, ce que, " pendant un ſiècle de rivalités & de haines, ſes " anciens ennemis n'auraient même jamais pu con- " cevoir. Vous l'avez transformée en une vaſte " Baſtille, dont preſque toutes les maiſons ſont des " cachots que vos geoliers, par commiſération, dai- " gnent ouvrir chaque jour pendant quelques heures. " Quoi! il ne ſuffiſait pas à vos chefs d'avoir porté " le deuil dans toutes les familles par tant d'empri-

" ſonnemens, de proſcriptions, & de maſſacres ; il " leur fallait encore interdire aux pères, aux mères, " aux épouſes, aux enfans, d'en porter les marques " extérieures ; car les larmes qui coulent en ſecret ne " ſont rien pour eux, tandis que la timidité d'une " douleur muette eſt un tribut de plus pour leur " exécrable autorité.

" Qu'avaient-ils à reprocher à tant de familles ver- " tueuſes qu'ils ont frappées & diſperſées ? Des " principes d'ordre que, dans leurs caprices, il leur " plaît d'appeler de l'ariſtocratie, eux qui lui ont " fait ſuccéder le vol, l'aſſaſſinat, le parjure, & la " tyrannie. Ah ! leurs premiers eſſais dans cette " carrière ſurpaſſent les derniers attentats de ce deſ- " potiſme qui avait tant enflammé mon imagination. " Plus odieux encore, s'il eſt poſſible, par les raffine- " mens de leur hypocriſie, que par ceux de leurs " cruautés, ces faux prêtres de la liberté oſent invo- " quer ſon ſaint nom dans les temples de l'Être " Suprême, dont ils ont fait leurs écoles de ſédi- " tion, & où ils proclament ouvertement leurs " crimes comme des vertus. C'eſt là que, tout en- " vironnés de victimes palpitantes, ils débitent jour- " nellement des maximes d'humanité ; & que, tout " couverts de dépouilles & de pillages, ils ateſtent " leur juſtice, leur déſintéreſſement, leur modéra- " tion, ils vous tracent des leçons de ſageſſe, ils vous " invitent à retourner au travail, à rentrer dans le " ſein de l'ordre & de la paix. C'eſt là enfin que, " dans l'eſpoir de m'aſſocier avec eux à l'exécration " des peuples à venir, leurs mains toutes ſanglantes

" encore, ces mains ſacriléges qui viennent de ren-
" verſer les autels de notre religion pure, s'occu-
" pent à en raſſembler les débris pour m'en élever
" à moi-même ! Grand Dieu ! les injuſtices de
" mes contemporains furent pour moi des honneurs ;
" mais les honneurs qu'on me rend aujourd'hui,
" ſont le plus amer comme le plus accablant des
" outrages."

Genevois Révolutionnaires ! qu'auriez-vous à répondre à cette voix gémiſſante ? Répliqueriez-vous que vous vous êtes bornés à ſuivre l'exemple des Francais ; que les circonſtances, votre ſituation, ou votre faibleſſe, vous ont fait un devoir de les imiter ?

Vous avez, dites-vous, imité les Français !.....Mais où étaient dans Genève les courtiſans dilapidateurs ? Où était ici le Clergé qu'il était beſoin d'aſſujettir au pouvoir civil, ou qu'on oſerait accuſer d'inſulter par ſon luxe à l'indigence du peuple, & par ſes mœurs, à la ſimplicité de la religion ? Où était la claſſe privilégiée que vous aviez à humilier, ou à combattre ? Montrez les priſons d'Etat que vous étiez appelés à attaquer & à détruire. Indiquez les taxes injuſtes ou les oppreſſions dont le pauvre avait à ſe plaindre. Enfin, les Genevois qui venaient de s'armer contre le vœu de leurs compatriotes, ceux qui avaient ſervi d'eſpions ou d'avant-garde à des troupes étrangères, qui ſont-ils ? Pouvez-vous les nommer ſans rougir ?

Vous avez imité les Francais !..... Impoſteurs ! Ce peuple enivré croit du moins de bonne foi qu'il a briſé un joug, & que, même à travers le crime, il marche

marche à la liberté : mais vous qui la poſſédiez déjà, & qui vous vantiez même d'avoir enfin atteint ſans réſiſtance le ſommet de la Démocratie, quel peut avoir été le but de votre dernière révolution ? Rentrez en vous-mêmes, & ſi vous le pouvez, trouvez-y d'autres motifs que la ſoif du ſang & l'amour du pillage... Oui, vos chefs ont conçu & vous ont fait commettre, ſans prétexte comme ſans contrainte, toutes les atrocités que la France eſſaie du moins de juſtifier aujourd'hui par la loi d'une impérieuſe néceſſité.

Ces Français, que vous n'avez ſu imiter que dans leurs fureurs, ont du moins cherché à les réparer par un noble dévouement, & par le plus brillant courage. Mais vous ! vous qui n'avez oſé regarder vos victimes en face qu'après les avoir déſarmées pendant le ſommeil ; vous qui les aviez attirées dans vos embûches ſur la foi d'un traité juré & violé au moment même ; vous qui êtes tombés ſur votre proie à la manière aſtucieuſe & lâche des ſauvages, à l'improviſte, en ſecret, de nuit, & ſans qu'un ſeul des vôtres ſe ſoit expoſé au plus petit danger perſonnel ; de quel front vos chefs oſent-ils comparer leurs aſſaſſinats clandeſtins, à la Révolution Françaiſe, toute ſouillée de crimes comme la vôtre, mais toute couverte du ſang de ſes défenſeurs, toute environnée de périls, de ſacrifices, de combats & de victoires ? Non, ce ne ſont ni les Français, ni Rouſſeau, c'eſt Robeſpierre & ſes ſatellites dont vos chefs ſe ſont montrés les imitateurs ou les diſciples.

Qu'attendent-ils donc pour aller en tirer gloire auprès de la Convention de Paris, & pour ſolliciter

ſes remercimens? Auraient-ils quelques ſentimens ſecrets de l'horreur qu'ils y inſpirent peut-être déjà comme par-tout ailleurs? Ou, cette Convention les aurait-elle repouſſés d'avance, en les prévenant que leur infamie commence à rejaillir au dehors ſur ſa doctrine; que, tout en vous maudiſſant, les propres ſectateurs de cette doctrine, revenus à eux-mêmes, & glacés de ſurpriſe & d'effroi, béniſſent du moins la Providence d'avoir placé Genève à côté de la Révolution Françaiſe, pour en préſerver le reſte du monde. Je les ai entendus, ces ſectateurs, proclamer enfin vos forfaits révolutionnaires comme le produit inévitable des nouvelles théories, & non plus comme celui des réſiſtances étrangères qu'a rencontré la France. Ils conviennent aujourd'hui que, par la nobleſſe de ſon origine, par la grandeur impoſante de ſa marche, & par l'immenſité de ſon objet, la Révolution de France était reſtée juſqu'ici, pour leurs faibles yeux, environnée d'un nuage épais, & que celle de Genève vient de le diſſiper. Ainſi, ſes imitateurs l'ont encore mieux fait apprécier que ſes auteurs.

Enfin, vous aviez cru, dites-vous, imiter les Français.... & bien imitez donc le dernier exemple qu'ils vous donnent: que Genève, ſouillée par ſes *Marat*, par ſes *Hébert*, & ſes *Robeſpierre*, ſe délivre, comme Paris, de leur joug odieux. Que leur châtiment irrémiſſible, prompt & éclatant, ſoit le premier acte public de vos repentirs. Leurs crimes pèſent ſur vos têtes; vous ne pouvez commencer à les expier que par le ſupplice exemplaire de ceux

qui en ont été les inſtigateurs. Ah ! c'eſt ic ſeulement que *l'inſurrection eſt le plus ſaint des devoirs*. Encore, pour que celle-ci fût vraiment ſanctifiée, faudrait-il qu'elle éclatât dans l'une de vos Aſſemblées du Peuple, dans le temple même de Saint Pierre. Oui, c'eſt dans cet antique ſanctuaire de la liberté Genevoiſe que doit s'élever le premier cri, *Périſſent les tyrans !* C'eſt là que doit commencer avec éclat, mais ſe pourſuivre enſuite avec calme, leur procès ſolemnel, à la face du Dieu qu'ils outragent, au ſein du peuple qu'ils oppriment, & qu'ils ont couvert d'opprobre.

Que ſi, dans la ſtupéfaction où j'apprends que vous êtes plongés, vous ne ſaviez à qui demander le premier compte de cet opprobre, je vais vous en ſignaler les principaux auteurs.

Je vous dénonce d'abord celui qui a mérité à leurs propres yeux une horrible prééminence ; cet homme qui n'aurait peut-être été qu'un agitateur ſubalterne, s'il n'avait pas eu pour contemporain, pour modèle & pour maître, le Néron de la France. Je vous le dénonce, ce Genevois qui, après s'être enivré à Paris du ſang qui coulait ſous le glaive du tyran, eſt revenu dans ſa patrie y couvrir les déſordres de ſa première jeuneſſe par les attentats de ſon âge mûr. Tour à tour corrupteur & aſſaſſin, voyez-le, malgré la cataſtrophe de ſon héros, vous inſulter publiquement en ſe croyant ſûr de l'impunité, & ſe délaſſer de ſes conſpirations dans des compagnies fangeuſes comme lui.

Je vous dénonce ſur-tout cet homme bien plus

profond, toujours maître de lui-même, doué de talens rares, & mille fois supérieur à tous ceux qui s'agitent dans votre petit tourbillon révolutionnaire ; d'autant plus criminel dans tout le cours de cette révolution, qu'il avait rendu plus de justice à l'intégrité du Gouvernement légitime qu'elle renversa, & dont il occupe la première place ; qu'il s'était associé à lui dans le moment du danger, & qu'il lui donna sur les projets des Français les premières alarmes, dont il n'a pas rougi de lui faire ensuite un crime. S'il s'est montré lâche dans sa désertion ; s'il a voulu effacer aux yeux de ses nouveaux associés, le mérite de ses services patriotiques, par celui de ses excès révolutionnaires ; s'il s'est montré à Jussy le complice des brigands qu'on l'avait chargé de contenir & de réprimer ; si dans cette scène odieuse il a fait taire les sentimens de la nature, de l'amitié, & de la reconnaissance ; s'il a ensuite trahi tous les devoirs de sa nouvelle magistrature, en se plaçant dans les rangs des Conjurés qui attaquaient la Constitution dont il était le principal auteur, dont vous lui aviez remis le dépôt, & dont il venait de vous jurer d'être le gardien ; si enfin il a vu froidement égorger tant d'innocentes victimes qui tombaient autour du lui en invoquant son autorité & ses sermens ; ce n'est peut-être pas qu'il aime encore le sang, mais il le laisse couler avec indifférence : ce n'est peut-être pas non plus que le crime soit encore un besoin pour lui, mais c'est qu'il lui suffit de pouvoir dire qu'il ne l'a *ni provoqué ni empêché :* c'est que, sans entrailles comme sans principes de moralité, il compte tranquillement avec la tête d'un

calculateur, que des hommes tués ſont place à des hommes qui renaiſſent ; c'eſt que ceux-ci ne ſont plus à ſes yeux que des machines qui ſe détruiſent & ſe remplacent : enfin, c'eſt qu'il fait de la politique ce qu'il avait fait de la religion, un métier plutôt qu'un miniſtère. Le Robeſpierre Genevois, honnête & pur au ſortir de l'enfance, s'eſt du moins dégradé par degrés ; mais celui-ci eſt devenu pervers tout-à-coup. En conſidérant ce qu'il avait été & ce qu'il eſt aujourd'hui, voyez l'effrayante rapidité avec laquelle les révolutions dénaturent les hommes ! Cet exemple & ce contraſte appellent ſur lui, s'il eſt poſſible, un châtiment plus exemplaire que celui de ſon aſſocié.

Je vous dénonce enſuite le *Marat* de Genève, cet homme qui, après s'être long-temps agité dans ſon caractère atrabilaire & noir, n'a réuſſi à ſortir de ſa nullité fatigante qu'en inventant & en dénonçant les prétendus complots des hommes de bien dont il méditait le carnage. Il s'était engagé à vous en fournir des preuves authentiques ; & cependant, ce dénonciateur, aſſis lui-même ſur le Tribunal d'où il les envoyait à la mort, & interpellé par eux, n'a jamais pu répondre un ſeul mot à leurs éclatantes juſtifications.

Mais le ſupplice de cet affreux Triumvirat doit être accompagné ou ſuivi du châtiment de tous ceux des Juges du Tribunal Révolutionnaire, qui ont concouru à ſes ſentences de mort ; de tous ceux qui ſe ſont volontairement laiſſés aſſocier à la Commiſſion ſpoliatrice qui lui a ſuccédé, qui diſpoſe des fortunes comme il avait diſpoſé des vies, & qui a

changé votre Hôtel-de-Ville en une caverne de brigands, où le crime tout organisé commande au crime, & en partage les fruits entre ses satellites.

Quand ces monstres auront disparu, quand vous aurez satisfait les mânes de l'innocence par le sang des coupables, alors seulement vous pourrez faire croire au monde que tant de forfaits que vous aurez enfin punis, n'étaient point votre ouvrage, mais celui des chefs sur qui vous les aurez vengés. Alors, après un deuil long, général, sincère & expiatoire, votre République pourra sortir sa tête de la poussière, & solliciter un rang parmi les villes civilisées. Et encore, par quelle suite non-interrompue de vertus paisibles ne faudra-t-il pas honorer cette nouvelle Genève, pour rendre un jour à ses enfans l'estime d'eux-mêmes, & celle de l'Europe, & pour effacer le nom de leurs pères du registre des assassins de la liberté !

FIN.

LETTRE

DE

M. CHAUVET

A

UN DE SES AMIS,

HABITANT DU PAYS DE VAUD.

Nam tua res agitur, paries cum proximus ardet.
HOR.

MONSIEUR,

VOUS portez une douce consolation dans un cœur déchiré, en compatissant si généreusement aux malheurs de ma patrie, de cette ville autrefois l'honneur, aujourd'hui l'opprobre de ses Citoyens. Je sais quel accueil ont trouvé chez vous nos fugitifs & nos exilés. Puissiez-vous, en récompense de l'asyle que votre hospitalité leur a donné, n'avoir jamais besoin d'en chercher un pour les mêmes causes.

L'exemple de Genève, dites-vous, a fait rentrer en eux-mêmes plusieurs de vos Compatriotes égarés. Je ne suis pas surpris qu'il ait eu cet effet sur des esprits droits & des ames honnêtes. Il semble que la Révolution Française avait déjà tout dit ; mais la grandeur des événemens sur ce théâtre immense en impose. La distance affaiblit l'impression des objets : & puis, l'émigration, les intrigues, la coalition des Princes, les menaces, les trahisons, les guerres civiles, tout cela forme un nuage épais autour de

cette grande révolution. Ses apologiſtes vous diſent ſans ceſſe que, ſi le peuple n'avait pas été provoqué, s'il n'avait pas eu à combattre une ligue formidable au-dedans & au-dehors, les principes de l'égalité & de la liberté auraient ramené en France la chimère de l'âge d'or.

Mais que peuvent dire ces enthouſiaſtes vrais ou faux, quand vous leur préſentez le tableau d'une révolution complette dans un cadre reſſerré, tel que la République de Genève ? Là, point de Grands à abattre, point de Clergé à dépouiller, point de guerre étrangère, nulle oppreſſion antérieure, nulle réſiſtance, nul danger futur. Le peuple tout entier avait atteint ce bien ſuprême de vos fanatiques raiſonneurs : il poſſédait l'égalité politique : il avait expulſé tous les anciens Magiſtrats : il ſe ſaturait à ſon gré de démocratie. Les révolutionnaires, en pleine autorite, faiſaient bombance de pouvoir, gaſpillaient, commandaient, ſe faiſaient payer, ſe faiſaient craindre, & l'arbre de la liberté élevait ſa tête ſtérile au-deſſus des antiques tours de nos Temples.

Après avoir fait triompher leurs principes dans la conſtitution qu'ils venaient de dicter ; après nous avoir donné un gouvernement auſſi démocratiſé qu'ils ont pu l'imaginer, nous devions être tranquilles, nous devions être heureux, ſi on peut l'être par les principes révolutionnaires. Voyez donc ce qu'ils ont fait de nous.

Au ſein du règne de cette égalité ſi vantée, ces prétendus apôtres de la liberté ont formé une conſpiration où a trempé le gouvernement populaire. Ils ont arraché au ſommeil, ils ont traîné indignement dans les priſons, une foule de citoyens qui ſe conſiaient tranquillement aux loix que le peuple révolutionnaire venait de ſanctionner. En s'y ſoumettant d'avance, ceux-ci n'avaient pas imaginé qu'une conſtitution nouvelle, aſſiſe ſur les baſes de l'égalité & de la liberté, n'était qu'un piége tendu par des aſſaſſins.

Ne ſachant quel crime imputer à ſix ou ſept cents priſonniers qu'ils avaient fait dans cette invaſion nocturne, &

dans

dans le jour qui la ſuivit, ils ont créé un tribunal révolutionnaire, c'eſt-à-dire qu'ils ont organiſé une bande de meurtriers, pour juger ſans loix, pour condamner ſans témoins, pour violer impunément tout ce qu'il y a jamais eu de ſacré parmi les hommes.

Ces Juges, choiſis parmi les plus zélés apôtres de la liberté & de l'égalité, ſiégeaient dans une ſalle publique, les bras nuds comme des bouchers, les jambes nues, la poitrine découverte, en bonnet rouge, un ſabre au côté, des piſtolets à leur ceinture. Les interrogatoires des priſonniers, leurs défenſes, leurs ſentences, la mort, l'exil, les priſons; toute cette ſcène d'atrocité fut, pendant ſept ou huit jours, mêlée d'une infâme gaieté, qui, dans le ſein du crime, de l'ivreſſe & du carnage, achève un tableau infernal.

J'inſiſte ſur ce point, Monſieur: *Toutes ces horreurs ſe ſont paſſées après la révolution finie.* Voilà les fruits qu'a portés chez nous le ſyſtême de nos égaliſeurs. Et ce n'eſt point ſeulement la plus vile populace qui a commis ces excès: il y avait dans ce tribunal révolutionnaire des négocians, de bons ouvriers, des avocats. Le gouvernement qui a favoriſé ſous main ces conſpirateurs, n'était point du tout le rebut de la ſociété; il comptait des hommes de loi, des négocians, des propriétaires. La plupart, loin d'être des ſcélérats, avaient été juſqu'alors des hommes eſtimables; ils ne ſe ſont livrés à ces crimes que par degrés, avec répugnance: ſans doute ils les ont combattus avant de s'y aſſocier, ils les ont peut être déplorés après; mais le torrent était trop fort; ils étaient preſſés par leurs propres exemples; ils avaient eux-mêmes donné la fatale leçon de renverſer violemment les loix établies. Ils ont atteint les derniers crimes comme malgré eux, par lâcheté, par faibleſſe, & ſous le vain prétexte de prévenir de plus grands forfaits. Couverts de l'opprobre de leur parti & de leur honte perſonnelle, ils vous apprennent ſi

un homme peut ſe fier à ſa probité & à ſes intentions, quand il entre dans la carrière révolutionnaire.

Genève eſt donc pour vous un exemple frappant qui ſe rapporte à vos mœurs, à votre ſituation, à vos habitudes. Une révolution chez vous ſerait encore plus funeſte. Vous auriez plus de dangers à courir dans la lutte. Vous auriez plus de cataſtrophes à eſſuyer après la victoire. Le ſyſtême de l'égalité s'était établi dans nos murs ſans réſiſtance & ſans combat ; le gouvernement avait cédé lui-même ſes prérogatives qu'il pouvait encore défendre. Il n'y avait eu qu'une faible barrière de ſéparation à faire tomber entre nos diverſes claſſes ; cette opération cauſa à peine une ſecouſſe. Je n'ai pas beſoin de vous préſenter le tableau ſi différent de vos circonſtances particulières, & de calculer ce que vous coûteraient les ſeuls préliminaires d'une révolution.

Mais ſuppoſons pour un inſtant que cette révolution fût commencée & achevée au gré de vos plus fanatiques égaliſeurs. C'eſt alors, Monſieur, que vos plus grands malheurs commencent. Plus vos ſuccès auront été complets, plus vos diviſions ſeront funeſtes. Les maſſacres, les exils, les proſcriptions, ſeront encore pires qu'à Genève. Vous avez une nobleſſe, & nous n'en avions point. Vous avez des rivalités, des haines, des prétentions de ville à ville, de village à village. Cela ne pouvait pas exiſter chez nous. Vous auriez une proie conſidérable dans vos propriétés foncières, proie faite pour tenter des labourcurs pauvres, des journaliers, des vignerons. Nos riches avaient la plus grande partie de leur fortune dans les banques étrangères, & ils n'offraient preſque rien de certain à la rapacité des égaliſeurs. Les factions chez vous ſeraient appuyées par des voiſins qui y prendraient part, & vous ſavez combien cette circonſtance tend à enflammer les animoſités. La diſtance d'une ville à l'autre augmenterait beaucoup les moyens des agitateurs. Ils auraient des reſſources bien

plus abondantes que chez nous pour tenir toujours les esprits en mouvement par des mensonges, des calomnies, des conspirations fabuleuses. Vous voyez donc, Monsieur, qu'après une révolution, le terrein du pays de Vaud, si je puis parler ainsi, serait plus ébranlé, plus volcanique, plus lent à se raffermir que celui de Genève ; & que les précipices qui s'ouvriraient de lieu en lieu demanderaient longtemps à être comblés par les cadavres de ses habitans.

Vos désorganisateurs diront-ils que ces malheurs sont des accidens particuliers, & non pas les suites nécessaires d'une révolution ? Ils sont de mauvaise foi, ou ils se trompent grossièrement. Il arriverait chez vous comme à Genève, qu'après avoir obtenu ces pouvoirs politiques, le peuple s'appercevrait bientôt qu'il n'a point acquis de nouvelle fortune ; que la cessation des travaux, l'expulsion des riches, la langueur des arts & du commerce n'a point augmenté son bien-être ; qu'il n'a travaillé que pour un petit nombre de chefs, les seuls dont la vanité profite d'une révolution. Ainsi, la multitude chagrine, mécontente, trompée dans son espérance, accoutumée à ne plus rien respecter, écoute avidement de nouveaux chefs, de nouveaux intrigans qui veulent succéder aux premiers, qui ont le même droit, le même titre, la même puissance, qui parlent le même langage, & affectent les mêmes maximes, avec cette seule différence, qu'ils les outreront encore pour leur donner quelque attrait de nouveauté. En un mot, une révolution fait naître une foule de mécontens dans le parti vainqueur & dans le parti vaincu. La moitié d'une nation fait le malheur de l'autre, sans avoir même la triste consolation de faire par-là son propre bonheur. Les honnêtes gens de la faction victorieuse ont l'humiliation de servir d'instrument aux violences qu'ils détestent, & sont les jouets d'une insolente minorité qui va toujours en se resserrant, jusqu'à ce qu'enfin toute la puissance soit entre les mains d'un seul démagogue, qui, comme Robespierre, est

bientôt plus furieux contre ſes collègues qu'il craint, que contre les vaincus qu'il a ceſſé de craindre.

Voici, Monſieur, ce que l'expérience a de plus conſtant. Toute conſtitution bien réglée doit aſſurer à chaque individu la conſervation de ſes droits & de ſa liberté ; elle doit maintenir la ſeule égalité poſſible, la ſoumiſſion de tous, & du Prince même, à la lettre de la loi. Mais la grande maſſe du peuple ne jouit que pour ſon malheur des brillantes prérogatives politiques, par leſquelles on tâche de l'éblouir ; elle ne poſsède aucun de ces pouvoirs que pour les tourner contre elle-même. On lui laiſſe une vaine apparence. Ses chefs, ſes démagogues, prennent pour eux la réalité. Le peuple ne jouit réellement que des loix qui aſſurent la tranquillité, la ſureté perſonnelle, la liberté de l'induſtrie. Tout le reſte lui eſt étranger. Le pouvoir, les places, l'éloquence de la tribune, le charme de l'autorité, le plaiſir d'humilier ceux qui avaient un rang, l'orgueil de leur ſuccéder ; tout cela n'eſt que le partage du petit nombre. La multitude reſte toujours paſſive, toujours obéiſſante au deſpote du moment. C'eſt dans les temps calmes que l'opinion publique eſt conſultée, dans les temps de révolution la volonté générale n'eſt rien.

Lorſque j'arrête ma penſée ſur la partie de la Suiſſe que vous habitez, je n'y vois rien qui ne me préſente des images agréables. Vous êtes auſſi heureux qu'aucun peuple ſur la terre. Si vous ne trouvez pas chez vous toutes les reſſources des grands Etats, vous n'en avez auſſi ni le luxe, ni les impôts, ni les guerres, ni les dangers. Votre antique ſimplicité vous met à l'abri des orages auxquels les empires les plus floriſſans ſont expoſés. Il n'eſt pas un voyageur qui n'ait été frappé de l'aiſance générale du peuple, de l'inſtruction de toutes les claſſes, de la douceur des mœurs, de la gaieté, de la tranquillité des habitans, de tous les ſignes d'un bon gouvernement, qui mène les hommes par la confiance. Il y a plus ; vous voyez parmi vous un progrès ſenſible vers des améliorations de tout genre

Ah ! défiez-vous de ceux qui veulent des accélérations forcées. Le bien & le mieux ſont des productions lentes de l'expérience, mais le mal ſe fait avec une rapidité effroyable ; un inſtant ſuffit pour anéantir les travaux d'un ſiècle.

Vous avez une haute opinion de la ſageſſe des Anglais. Reſpectez donc comme eux les anciennes inſtitutions ; défiez-vous comme eux de ce charlataniſme politique qui ſacrifie toute une génération à une expérience, qui met en problême, qui renverſe tout ſans avoir ſongé au moyen de réparer. Et quelle découverte a-t-on faite ? Quelle eſt cette nouvelle pierre philoſophale ? A-t-on inventé d'autres biens que la tranquillité, la ſureté, la concorde, l'induſtrie, la paix des familles, la propriété, la Religion, les mœurs ? Une révolution ne détruit-elle pas tout cela ? Quoi ! vous étiez heureux il y a quatre ans, & tout d'un coup vous auriez la ſimplicité de vous laiſſer perſuader que vous êtes malheureux, que vous êtes opprimés, tyranniſés, avilis ! Si on vous diſait que vous avez la peſte, le croiriez-vous ? Prendrez-vous l'émétique parce que votre voiſin a la fièvre ? Il y a un mélange de ridicule & d'horreur dans l'idée de bouleverſer un coin de terre favoriſé à tous égards, parce qu'ailleurs il y a eu des abus & des excès qui ont amené, ſous le nom de réformes, des calamités mille fois plus déplorables.

Gardez-vous ſur-tout de compter ſur le caractère de ceux qui ſeraient à la tête des factions, pour vous préſerver de leurs fureurs ; ils ſont bientôt dénaturés eux-mêmes & incapables de ſortir du précipice où ils vous auraient entraînés. J'ai connu perſonnellement, dès ſon enfance, l'un de ceux qui a eu la principale part à ce qui s'eſt paſſé à Genève depuis le mois de Juillet. Je le croyais bon, généreux, humain, incapable d'une injuſtice ou d'un ſentiment bas. Je l'avais perdu de vue depuis quelques années ; mais je penſai que, malgré les horreurs dont il venait de ſe ſouiller, il ne ſerait pas impoſſible de le

ramener. Je lui écrivis le 15 Août, dès que je fus informé des ſcènes de carnage qui venaient de ſe paſſer. Je le fis avec force, mais ſans négliger les ménagemens qui pouvaient s'allier avec l'indignation dont j'étais pénétré. Je ſentais que, pour le perſuader, il ne fallait pas l'irriter, & qu'il s'agiſſait moins de mes principes ſur ce qui ſe paſſe à Genève depuis deux ans, que des motifs qui pouvaient le ſéparer de cette claſſe féroce de révolutionnaires. Vous jugerez de cette lettre par ce que je vais vous en tranſcrire. Au reſte, elle a été parfaitement inutile ; il n'a pas même tenté d'y répondre. Je voudrais, en la faiſant connaître, qu'elle pût au moins être utile à ceux qui ſeraient tentés de marcher ſur ſes traces.

" Une longue & intime liaiſon avec la perſonne à qui " vous devez le jour, & de qui vous avez reçu les ſoins " les plus tendres & les plus éclairés ; l'intérêt affectueux " que j'ai pris à vous dès votre enfance, & qui s'eſt encore " développé dans les relations que nous avons eues enſemble ; ce ſont-là les motifs qui m'engagent à vous " écrire dans cette époque de votre vie la plus redoutable " & la plus ſolemnelle. Je ne diſcuterai point des queſtions de politique qui ſont à préſent ſi loin de nous ; il " ne s'agit plus de conſtitution, de loix, de liberté ; il " s'agit des premiers ſentimens de l'humanité, auxquels " vous ne ſauriez renoncer. Il s'agit du choix entre une " carrière de crimes & le retour à la vertu. Je vous ai " toujours connu franc, généreux, plein d'honneur, empreſſé à faire du bien à vos ſemblables ; & avec ces diſpoſitions, à quelqu'excès que vous puiſſiez avoir été en " entraîné par un enthouſiaſme qui vous trompe, ou par " d'autres motifs qu'il ne ſerait pas plus facile de juſtifier, " je vous crois encore capable d'un grand effort pour revenir en arrière, & pour réparer, autant qu'il eſt poſſible, le mal qui eſt déjà fait. Ne vous attendez pas " cependant que, pour vous y engager, je conſente à " flatter des principes contraires aux miens, ou que je

" vous déguiſe l'horreur que m'inſpirent les ſcènes qui " vienent de déshonorer notre commune patrie. Non, " en rempliſſant avec vous le devoir d'un ancien ami, je " ne le ſouillerai par aucune diſſimulation. Je voudrais, " au contraire, pouvoir vous montrer, dans toute ſon " énergie, le ſentiment qu'inſpire à tous les gens de bien, " à tous les amis de la liberté, le déplorable état où le parti " dont vous paraiſſez être le chef a réduit votre infortunée " Patrie.

" Je n'ai pas adopté la révolution qui lui a déjà attiré " tant de maux, parce qu'elle n'était pas néceſſaire pour " nous rendre un peuple libre & heureux; parce que, s'il " manquait quelque choſe à cet ouvrage, nous avions " des moyens plus ſages & plus aſſurés de l'obtenir; & " que je prévoyais dès-lors les funeſtes conſéquences du " renverſement de l'autorité legitime. Mais j'aurais fait " comme les autres citoyens; je me ſerais ſoumis à la " nouvelle conſtitution; & j'aurais attendu du temps, de " de l'expérience & de l'union, les changemens qu'il " aurait été convenable d'y faire. C'était-là le devoir de " tout honnête homme, parce que c'était le ſeul moyen " de ramener dans nos murs la confiance des Genevois " entre eux, l'eſtime de nos voiſins, les arts, le commerce, " & tous les moyens de proſpérité, qui ſe ſont évanouis, " depuis le moment où nous nous ſommes livrés aux chi- " mères d'une révolution qui nous convenait ſi mal. " Mais au lieu de ſuivre cette route, qu'avez-vous oſé " entreprendre? Pourquoi le Conſeil Général aurait-il " diſparu, ſi vous aviez cru agir au nom de la majeure " partie de la nation? Où eſt le point de ralliement? " A quoi peut-on reconnaître le bien public, dès qu'on " agit évidemment contre le vœu national? Qu'eſt ce " que cette aſſemblée de révolutionnaires? Sont-ce nos " conquérans & nos maîtres? Qu'ils ſe donnent pour " tels, tout s'explique; mais quand on a fait une invaſion

" nocturne, on ne parle pas de patriotiſme, de liberté,
" de vertu. Je ne veux pas diſputer le point de droit
" avec vous; ce ſerait faire injure à vos lumières. Avez-
" vous fait ce que vous vouliez faire ? voilà la véritable
" queſtion pour vous dans l'état des choſes. Tous ceux
" qui ont trempé dans les violences actuelles, vous paraiſ-
" ſent liés indiſſolublement. Plus vous auriez à redouter
" un parti que vous auriez pouſſé au déſeſpoir, plus vous
" ſerez unis pour l'empêcher de reprendre ſes forces.
" C'eſt-là ſans doute ce que votre politique a enviſagé
" comme un effet avantageux de cette inſurrection.
" Mais quelle en eſt la conſéquence ? Vous-même, & tous
" les chefs, vous vous êtes mis ſous la dépendance de ceux
" qui vous ont ſervis ; car ils ſentent bien qu'ils vous ſont
" plus néceſſaires que vous ne l'êtes à eux, & que s'ils
" vous abandonnent, vous êtes perdus. Ainſi plus d'au-
" torité ſur eux. Vous paraiſſez les conducteurs, & vous
" êtes les eſclaves : vous ne conſervez une autorité ex-
" térieure qu'au prix des plus baſſes complaiſances. Si
" vous regrettez le ſang qu'ils veulent verſer, vous perdez
" votre crédit. Si vous n'avez pas plus d'humanité
" qu'eux, vous aurez plus de prévoyance, plus de politique ;
" vous voudrez empêcher des déſordres qui n'entrent pas
" dans vos vues ; mais vous ſerez obligé de les autoriſer,
" pour ne pas paraître un *modérantiſte*, un *endormeur*.—
" L'alternative de laiſſer commettre un crime pour en
" empêcher d'autres, voilà déſormais votre prétexte ou
" votre partage. Telle eſt la flatteuſe autorité de ceux
" qui ont renverſé les loix : l'impoſſibilité de les rétablir
" devrait faire trembler, au moins pour eux-mêmes,
" ceux qui ſongent à ſe révolter contre elles. Domina-
" teurs un jour, ils ſont dominés dès le lendemain ; ils ſe
" traînent quelque temps entre la faibleſſe & l'opprobre,
" juſqu'à ce qu'ils aient raſſaſié d'eux leurs rivaux & leurs
" ſatellites. Suppoſez que votre crédit réſiſte, contre tout
" exemple,

" exemple, à ces viciſſitudes, que verrez-vous dans Ge-
" nève ? Quelle patrie vous ſerez-vous faite ? Le reſſen-
" timent, l'humiliation, la douleur dans les uns ; la mé-
" fiance, la menace, l'arrogance dans les autres ; tous
" les cœurs ulcérés par la haine, toute la génération
" préſente déchirée par une antipathie profonde. Ceux
" qui ont ſouffert ne ſeront pas les plus implacables ;
" vous connaiſſez trop bien le cœur humain pour ne pas
" ſavoir que l'offenſé pardonne, & l'offenſeur jamais.
" Faudra-t-il tuer, exiler, dépouiller tous ceux qui
" porteront le deuil de la patrie, tous ceux qu'on
" ſoupçonnera de déſapprouver ces violences ? Que
" rendrez-vous à vos concitoyens, qui puiſſe les dédom-
" mager des pertes qu'ils auront faites ? Que leur ren-
" drez-vous, à la place de la confiance & du reſpect qu'ils
" avaient toujours témoigné les uns pour les autres, dans
" le ſein même de leurs diſſentions ? Que leur rendrez-
" vous, après leur avoir ravi leur propre eſtime & celle
" de leurs voiſins ? Que répondrez-vous à ceux qui vien-
" dront vous reprocher que vos prétendus efforts pour
" la liberté ont ruiné plus de familles, fait couler plus de
" ſang, & tari plus de ſources de bonheur, dans l'eſpace
" de quelques ſemaines, que l'ariſtocratie dans ſes plus
" grands excès ne l'avait fait dans l'eſpace de pluſieurs
" ſiècles ? & cette ariſtocratie n'exiſtait plus au milieu de
" nous.

" Eſt-ce comme reſſource pécuniaire que vous enviſa-
" gez cette inſurrection ? Je ne vous dis pas d'abord tout
" ce qu'il y a d'horrible dans ces confiſcations, qui,
" même en ſuppoſant le crime des pères, font tomber la
" peine ſur les enfans innocens ; & cependant qui eſt-ce
" qui croit à leur crime, dans Genève même ? où ſont
" les complots ? où ſont les attentats contre les loix ?
" qui a commis les violences ? Je vous demande ſimple-
" ment ſi vous croyez que ces confiſcations iniques ſoient

" bien profitables ? Si les ſommes acquiſes par ce moyen
" ne ſeront pas dilapidées pour le ſoudoiement des révo-
" lutionnaires ? Si vous n'aurez pas la honte d'avoir
" ruiné les poſſeſſeurs légitimes, ſans enrichir les ſpolia-
" teurs ? Si vous n'aurez pas détruit l'encouragement de
" l'induſtrie & du travail ? Si vous n'éloignez pas de Ge-
" nève tous ceux qui pourraient y porter les fruits de leur
" économie dans les pays étrangers ? Si vous ne la con-
" damnez pas ſans retour à ne jamais ſe relever de ſes
" ruines ? Vous n'avez point pu vous y tromper ; vous faites
" préciſément comme le Sauvage dont parle Monteſquieu,
" qui coupe l'arbre par le pied pour en cueillir les fruits.
" Je ſuis bien éloigné d'imputer directement à votre
" volonté particulière, toutes les horreurs qui ſe ſont com-
" miſes ; mais quand on détruit l'empire de la loi, quand
" on excite la fureur d'un certain peuple, par ces ſombres
" & vagues idées de conſpiration, éternelle reſſource de la
" tyrannie ; quand on met en mouvement les hommes
" qui n'ont rien à perdre en fortune ni en eſtime, & qui
" ſont quelque choſe le jour de la terreur & du crime,
" on eſt reſponſable de tout ce qui en réſulte comme ſi
" on l'avait fait de ſa propre main. Cette violation des
" aſyles, le plus grand des attentats contre la liberté ;
" cette nuit d'épouvante, où des Citoyens ont agi contre
" leurs concitoyens, comme des barbares dans une Ville
" priſe d'aſſaut ; ce déchirement intérieur de toutes les
" familles ; ces malades, ces vieillards, inſultés, traînés
" dans des priſons, au travers des outrages d'une portion
" de peuple, qui achevait de s'avilir en inſultant au mal-
" heur ; ces infortunées victimes abandonnées à l'angoiſſe
" & à la faim ; toutes ces premières violences n'étaient
" qu'un acheminement à ce tribunal révolutionnaire, qui
" ſauve l'Inquiſition d'être la plus infernale des inventions
" humaines ; qui ferait plaindre même un ſcélérat con-
" damné de cette manière ; mais qui n'eſt fait que pour
" les hommes auxquels on ne peut trouver aucun crime.

" Et c'eſt vous, ———, qui êtes a la tête de cette ré-
" volution ! C'eſt vous qui avez porté la deſtruction
" dans une patrie dont tous les individus ſont vos parens,
" vos amis, ou vos connaiſſances ! Vous, que j'ai connu
" brûlant d'indignation contre une lâcheté, une injuſtice ;
" vous qui auriez expoſé votre vie pour ſauver celle de
" votre ennemi même. Mon Dieu, que vous avez
" changé rapidement ! Mais le temps viendra où vous
" envierez le ſort des victimes que votre révolution a
" faites. Je ne vous dis pas que les crimes politiques ont
" toujours creuſé le tombeau de ceux qui les commettent ;
" qu'une popularité, dégoûtante par ſon objet, eſt auſſi
" inconſtante que mépriſable ; je ne vous dis pas que
" mille événemens peuvent changer l'ordre de choſes
" qui vous favoriſe, & qu'alors vous ne trouveriez plus
" d'aſile, pas un coin de terre pour vous mettre à l'abri
" des reproches terribles de vos compatriotes : je ne vous
" rappelle pas la fin tragique de celui à qui Genève doit
" le commencement de ſes malheurs. Peut-être que
" votre intrépidité naturelle vous ferait trouver quelque
" honneur à braver tous les dangers. Mais je ne puis
" croire que dans certains momens votre ſenſibilité
" n'écarte le voile de l'illuſion qui vous faſcine. Le cri
" de l'humanité qui retentit autour de vous, ne peut
" qu'ébranler ſecrètement votre cœur. Le mal qui s'eſt
" fait eſt irréparable, mais vous pouvez beaucoup pour
" en prévenir la continuation. Je vous en conjure par
" vous-même, par ce que vous étiez avant cette époque
" de fanatiſme & de démence, ſauvez votre patrie déſo-
" lée & vos concitoyens au déſeſpoir ; travaillez à rega-
" gner leur eſtime par un dévouement généreux. Appai-
" ſez les mânes des victimes que vous avez immolées,
" en rendant la liberté à ceux qui vivent encore. Vous
" pouvez contribuer plus qu'aucun autre à mettre un
" terme à cette épouvantable calamité.—Vous étiez aimé ;

" vous n'aviez de vengeance à tirer de perſonne :—il eſt
" impoſſible que vous ſoyez cruel pour le plaiſir de l'être.
" —L'exemple de la France, ſi peu applicable à Genève,
" peut avoir égaré l'enthouſiaſme & les opinions de votre
" parti. Je cherche tout ce qui peut jeter une eſpèce
" de voile ſur les atrocités paſſées. Si les violences ceſ-
" ſaient ; ſi l'on rendait la liberté & la ſécurité à tous
" les individus ; ſi le Gouvernement établi par le vœu
" de tout le peuple reprenait ſon empire, je ne puis
" douter que les Citoyens qui ont tremblé pour ce qu'ils
" avaient de plus cher, ne fuſſent diſpoſés à regarder la
" ceſſation de leurs maux comme un bienfait ; ils envi-
" ſageront le mal comme la ſuite d'une contagion étran-
" gère, & le bien comme l'effet du caractère naturel
" de leurs compatriotes rendus à eux-mêmes. Rien n'eſt
" déſeſpéré, ſi vous prenez pitié de votre patrie.—Enfin,
" quelles que ſoient vos opinions ſur l'Auteur de cet
" univers, & ſur le principe qui nous anime, ſoyez ſurs
" que l'image ſanglante de *Prévoſt*, le fils de la meilleure
" amie de votre mère, a beſoin d'être couverte dans
" votre eſprit par le ſentiment de quelque grand acte
" de vertu. J'oſe donc l'attendre de vous, parce que
" je vous crois l'ame aſſez forte pour ſurmonter le dé-
" ſordre des paſſions qui peuvent vous avoir entraîné.
" Je vous le demande auſſi au nom de pluſieurs de vos
" Concitoyens, que ces événemens ont plongés ici dans la
" conſternation & dans la douleur ; & mon cœur ne
" m'aura pas trompé, en me diſant que vous ne ſeriez pas
" inſenſible à la voix de la raiſon & de l'humanité."

Faudrait-il d'autres exemples pour convaincre une nation proſpère comme la vôtre, qu'elle aurait tout à perdre & rien à gagner dans une révolution ; que lorſque le peuple uſurpe l'autorité, il devient auſſitôt un inſtrument aveugle & irréſiſtible d'oppreſſion, un torrent qui renverſe toutes les digues ; tandis qu'un gouvernement ſtable & légitime

a néceſſairement pour principe de conſerver & d'accroître la proſpérité publique ; que, quelle que ſoit la conſtitution, il y a toujours une reſponſabilité à laquelle ceux qui tiennent les rènes de l'Etat ne peuvent échapper, qu'il eſt de leur intérêt de reſpecter, & qui n'exiſte pas pour les partis populaires ? Puiſſiez-vous conſerver l'honorable réputation d'un peuple ſage, paiſible, attaché à ſes anciennes mœurs, & ſur-tout ne pas vous laiſſer éblouir par l'appas trompeur qui a livré les François à tant de calamités. C'eſt le vœu par lequel je terminerai cette lettre.

Je ſuis, &c.

David Chauvet.

Kenſington, le 24 *Octobre* 1794.

RÉFLEXIONS

SUR

LA GUERRE.

PAR M. D'IVERNOIS.

EN RÉPONSE AUX

RÉFLEXIONS SUR LA PAIX,

ADRESSÉES À Mr. PITT ET AUX FRANCAIS.

D'abord on mépriſait trop les Armes Françaiſes : maintenant on les redoute au-delà même de leurs Forces.

RÉFLEXIONS SUR LA PAIX, *p.* 8.

SECONDE ÉDITION, CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE.

1795.

A l'Auteur des Réflexions sur la Paix.

M.....

ON vient de réimprimer ici un écrit anonyme, où tous les gens de goût reconnaissent votre plume, & que personne ne peut lire sans en aimer l'auteur. Il est si consolant de voir tous les sentimens doux se conserver en dépôt dans le cœur de l'un des deux sexes, tandis que toutes les pensées de l'autre semblent se tourner vers la destruction ; que, pour ceux même à qui les conseils que vous donnez, & les sacrifices que vous prêchez, paraissent dangereux ; le principe de vos erreurs paraît en même temps trop respectable, pour qu'il soit permis de les relever, sans rendre au moins justice à vos motifs.

Je puis d'autant moins me dispenser de vous offrir ce genre de tribut, que peut-être aurais-je signé moi-même, il y a une année, vos exhortations à proposer la paix, lorsqu'il y avait tant de désastres à éviter.

Si j'ai en quelque manière changé d'opinion avec les événemens, & par cela même que les déſaſtres ont amené des conquêtes ; je prouverai bientôt que cette eſpèce de contradiction n'eſt qu'apparente : il en eſt cependant une autre plus réelle, & dont j'ai ſur-tout beſoin de me juſtifier.

Juſqu'ici je ne m'étais permis de paraître dans l'arène littéraire que pour défendre les intérêts de ma première patrie : mais à la lecture d'un écrit, remarquable par l'impreſſion qu'il produit ; d'un écrit que la voix publique attribue à un individu que Genève a droit de réclamer ; à cette lecture, dis-je, je me ſuis ſenti preſſé pour la première fois(1), & pour

---

(1) Si cet écrit pénètre en France, comme je le déſirerais, il n'eſt peut-être pas indifférent pour le but qui m'anime, de citer ici aux lecteurs Français, les ſeules lignes que je me ſois permis de publier juſqu'à ce jour ſur leur Révolution : ce fut en dédiant aux Genevois le TABLEAU HISTORIQUUE ET POLITIQUE de nos diſſentions, *afin qu'il leur apprît à les haïr & à en prévenir le retour. Voilà*, leur dis-je, *les Français agités par les mêmes paſſions qui vous tourmentèrent. Si quelques-uns d'entre eux daignent jeter les yeux ſur ce tableau, puiſſent-ils en tirer d'avance la grande leçon que vous reçûtes à l'école du malheur ! C'eſt que, ſi la liberté eſt le plus grand des biens, elle eſt en même temps le plus fragile ; & que, pour être digne de la poſſéder, il faut l'aimer ſans enthouſiaſme, ne point la confondre avec l'autorité, en jouir avec modération, la ſurveiller ſans ceſſe, & la défendre ſans excès....*

Les amis du peuple y apprendront de plus en plus, que le ſecret de ſes forces conſiſte à n'en point uſer ; tandis que le plus grand ſecret de ſes ennemis conſiſte au contraire à l'enivrer, afin de pouvoir argumenter enſuite de ſon ivreſſe pour l'en punir. Enfin, ces mêmes ennemis y apprendront par votre réſurrection, que, comme il ne peut y avoir de proſpérité que ſous les CONSTITUTIONS TEMPE'RE'ES, *& de*

ainſi dire autoriſé par votre propre exemple, à aborder les grandes queſtions que vous élevez ; enfin, je me ſuis ſenti le double courage d'y entrer après vous, & contre vous ; c'eſt-à-dire contre une perſonne que je conſidère, & qui, appartenant encore toute entière à ſon ſexe par les ſéductions du ſentiment, ſemble n'appartenir pas moins au nôtre, par la hardieſſe de quelques-uns de ſes apperçus politiques.

---

bonheur que ſous les Gouvernemens de confiance, il n'y a non plus pour les Etats libres d'autres moyens de terminer leurs agitations que de SAGES TEMPE'RAMENS ; *que de partis à partis les avantages arrachés ne ſont que des trèves ; que les vengeances n'appellent que les vengeances, & que les triomphes ſont quelquefois pires que les défaites. Puiſſent ils ſe convaincre ici que, bien qu'il y ait des momens où l'on peut impoſer une Conſtitution à un peuple éclairé, la ſceller par des proſcriptions, & l'environner de gardes & d'échafauds ; ſi elle a contre elle le vœu national, ſa durée n'eſt que celle d'un rêve, le ſommeil eſt celui de la fièvre, & le réveil eſt auſſi ſûr que terrible.*

Oh ! ſi j'avais pu mettre en action ces grandes moralités politiques ! Si par le récit détaillé de vos naufrages, j'avais pu préſerver les Français d'un ſeul des écueils où vous échouâtes ! Si le tableau de vos écarts devait être utile au procès de la Liberté, ne vous féliciteriez-vous pas d'être entrés pour quelque choſe dans la déciſion de ce grand procès, & dans les impénétrables décrets de la Providence ?

C'était au mois de Mai 1789 que je me haſardais à donner ces conſeils aux Français. S'ils y trouvent aujourd'hui une eſpèce de prophétie de ce qui leur eſt arrivé depuis, pour les avoir négligés ; qu'ils méditent du moins avec attention ſur les nouvelles convulſions que je leur prédis encore, s'ils ne ſe hâtent point d'offrir eux-mêmes la reſtitution de toutes leurs conquêtes, & s'ils ne s'empreſſent pas de recourir à l'ombre tutélaire d'un Chef ſuprême héréditaire, & d'un CONSTITUTION TEMPE'RE'E.

A la vue de cette double armure, & à la ſeule penſée de ſe jeter entre vous & la paix, bien des gens ſeraient tentés de reculer. Il y va cependant de trop grands intérêts pour les laiſſer ſacrifier aux impatience d'une ſenſibilité exceſſive, dont le triomphe ne préparerait à l'Europe que des regrets amers. D'ailleurs j'oſe me flatter que vous ne vous tromperez point à mes motifs, & que vous découvrirez bientôt que notre but eſt le même ; que, ſi je parais propoſer la prolongation du ſanglant ſacrifice auquel vous conjurez de mettre immédiatement un terme, c'eſt pour le rendre vraiment expiatoire, & pour qu'il tourne au profit de l'humanité ; qu'enfin c'eſt par amour pour elle que je viens repouſſer le rameau d'olivier que vous voudriez placer ſur ſon autel, avant qu'il pût y prendre racine.

Comme mon intention eſt de ne porter mes regards que ſur le préſent & ſur l'avenir, je n'entreprendrai point de relever le tableau que vous faites des fautes de la Coalition. Je ne veux rien y répliquer, ſi ce n'eſt que ce qu'il peut avoir d'inſtructif, eſt plutôt un garant qu'on les évitera, qu'une raiſon de craindre qu'elles ne ſe répètent.

" Je me plais à le croire," direz-vous : " mais en " ſuppoſant que les revers paſſés ne mènent pas iné- " vitablement à de nouveaux revers ; ſi l'on veut " nous intéreſſer aux ſuccès des Alliés ; qu'avant tout, " on nous diſe précisément l'uſage qu'ils ſe propoſe- " raient d'en faire. Sera-t-il encore queſtion de dé- " membrer la France, d'attenter à ſon intégrité, de " lui impoſer l'ancien régime, ou d'exiger le châti-

" ment de ceux qui l'ont renverſé ? Se propoſe-t-on " de ramener à leur place les émigrés en triomphe à " Paris, avec leur cortége de vengeances, de privi- " léges excluſifs, & de féodalité ?"..... Que nous ſommes loin de toutes ces queſtions aujourd'hui, M...! Et combien les événemens les ont déjà emportées loin de nous! Depuis long-temps il ne s'agit plus de morceler la République Françaiſe; mais de ſauver l'Allemagne d'un démembrement complet: il s'agit de faire rentrer dans ſon lit, ce torrent dont l'irruption a été ſi funeſte: il s'agit de lui arracher, pendant qu'on eſt en armes, des conquêtes plus vaſtes que toutes les guerres de ce ſiècle enſemble n'en auraient procuré aux plus heureux conquérans de l'Europe. Enfin, comme il y va peut-être de la paix de tout le ſiècle prochain, il eſt affreux d'avoir à le dire, & cependant il faut le conſeiller; ſi l'on ne peut point vaincre les Français, il faut du moins les repouſſer dans leur enceinte, en les forçant à l'épuiſement de leurs finances.

Vous paraiſſez croire qu'une *reconnaiſſance formelle* de leur République applanirait toutes les difficultés, diſſiperait toutes leurs craintes, amènerait toutes leurs reſtitutions; & vous inſinuez que l'Angleterre envoie des milliers de ſoldats à la mort uniquement pour ſauver aux Rois de l'Europe, l'humiliation d'un pareil *meſſage diplomatique*. Vous ignorez donc que, très-ſouvent dans leurs débats, les Miniſtres Anglais ont anticipé ce meſſage, en appelant la France du nom de *République* qu'elle ſe donne; & que Mr. Pitt lui-même a propoſé & fait décréter, par la Chambre

des Communes, " Qu'en invitant Sa Majeſté à pour-
" ſuivre la guerre avec énergie, ſes peuples ſe re-
" poſent toujours avec confiance ſur le deſir qu'Elle
" n'a ceſſé de leur manifeſter, celui d'embraſſer
" toute occaſion de leur procurer une paix honorable
" & ſolide, dès que, (ſans s'arrêter au régime poli-
" tique de la France,) le Gouvernement avec lequel
" il s'agirait de traiter, Lui paraîtra environné d'une
" autorité ſuffiſante pour obſerver & faire obſerver
" des relations de paix & les engagemens qu'il con-
" tracterait à cet effet." *

Tel a été, tel eſt encore le langage de Mr. Pitt. Quoique vous ayez conſtamment pris ce Miniſtre à partie dans votre écrit, j'en parlerai fort peu dans le mien. Outre qu'il a moins beſoin que perſonne de défenſeurs officieux, je ne ſaurais voir aucun avantage à perſonaliſer ainſi la queſtion la plus générale qui fût jamais, & à mettre encore les amours-propres en jeu, là où il n'y a déjà que trop d'autres paſſions en mouvement.

---

* 26 Janvier 1795.

CHAPITRE I.

La Guerre actuelle a-t-elle été plus déſaſtreuſe pour les Puiſſances Coaliſées que n'aurait pu l'être leur Neutralité? Doivent-elles acquieſcer à aucune Paix qui laiſſerait aux Français la moindre de leurs Conquêtes? Les chances de cette reſtitution, & celles de la guerre, ne ſont-elles pas en faveur de celui des combattans qui aura le plus de reſſources pour prolonger la lutte?

AVANT d'arriver à la diſcuſſion principale, je crois important de la débarraſſer de quelques queſtions qui pourraient l'obſcurcir.

Je ne prétends point, non plus que M....., *remonter à l'origine de cette guerre*; & je m'abſtiendrai de rechercher juſqu'à quel point elle a pu être juſte de la part des deux premières Puiſſances Coaliſées. Ce qui ne me paraît que trop probable, c'eſt qu'elle a contribué à conduire à l'échafaud le Monarque qu'on voulait raffermir ſur ſon trône, & qu'elle a placé ſur ce trône, le crime même qu'on voulait conduire à l'échafaud.

Ce qui eſt bien plus certain, c'eſt que que non ſeulement ce crime triomphait en France, mais qu'il cherchait ouvertement à ſe propager au-dehors, lorſque l'Angleterre eſt entrée dans la Ligue pour défendre ſes Alliés attaqués. Or, pour être juſte

envers le Gouvernement Anglais, il ne faut ni oublier cette circonſtance, ni juger ſa politique par l'*iſſue des efforts* ſur le théâtre de la guerre. Il faut, au contraire, ſe replacer au grand événement qui allait entraîner l'Europe, lorſque la Révolution Françaiſe ſe préſenta à ſes peuples ſous l'apparence d'un ſyſtême divin, & les menaçait cependant d'un fléau cent fois pire que celui qui les afflige en ce moment. Il faut, dis-je, ſe replacer à l'époque, ſi récente encore, où ils étaient déjà tout prêts à paſſer de l'admiration des théories Françaiſes à l'impatience de les mettre eux-mêmes en pratique. S'il ſe trouva alors des hommes d'Etat qui, jugeant ces théories dans le calme des paſſions, pensèrent, que pour ſauver les peuples de cette contagion il fallait les armer, ne fût-ce que pour détourner leur attention, & pour leur donner le temps de ſe déſenchanter; peut-être ces hommes d'Etat, en ayant eu le courage d'eſprit de conduire leurs compatriotes au devant d'un mal ordinaire & réparable, pour leur éviter le fléau extraordinaire & irréparable d'une Révolution,—peut-être, dis-je, ſe ſont-ils acquis des titres d'autant plus durables à la reconnaiſſance des générations futures, qu'ils ſe ſont élevés au-deſſus du cri paſſager de la génération préſente.

Il eſt vrai que l'Auteur des *Réflexions ſur la Paix* leur reproche avec amertume de n'avoir ſu ſe préſerver d'un pareil fléau que par celui de la guerre, au lieu de s'être contentés de *plier les voiles pendant l'orage.* Mais avant qu'il prononce s'ils ont eu tort ou raiſon d'armer tout l'équipage pendant que paſſait la tempête, je l'invite à ſe reporter au temps où elle

éclata ; à cette époque qu'il appelle lui-même une *nouvelle ère*, où l'on venait de proclamer une religion jusqu'alors inconnue, dont le langage philosophique enivrait même tant de sages ; & où il était si important pour l'Europe de donner le change à l'effervescence des peuples déjà ébranlés par le grand mouvement sectaire que leur imprimait cette nouvelle religion. Si la guerre étrangère, dont les Français ont fourni tant de légitimes prétextes, a retenu leurs voisins sous le frein des loix ; si elle a distrait & arraché ceux-ci à eux mêmes, en leur donnant de l'occupation ; si elle a renforcé les administrateurs établis, en faisant conspirer à leur défense tant de courages ardens qui n'auraient peut-être aspiré qu'à les renverser ; si, flattée de se voir confier la défense de l'ordre social, une jeunesse ardente & fougueuse, qui hésitait encore à embrasser ceux de la Révolution Française, n'hésita plus à verser son sang pour cimenter l'un, & pour repousser l'autre ; si le sang précieux de cette jeunesse ne se versa du moins que sur les frontières ; si elle forma un cordon suffisant contre la propagation de la peste politique ; enfin, si cette peste a déjà coûté dix fois plus de vies à la France, qu'il n'en a coûté à toute l'Europe pour s'en préserver par la guerre ; mais, sur toutes choses, si la Constitution Anglaise a triomphé au dedans, & si elle passe intacte aux générations futures, je l'avouerai, je suis fort tenté de croire, qu'elles n'envisageront que comme des *bienfaits signalés* les sacrifices passagers & indispensables qui paraissent aujourd'hui si sanglans, & qui l'ont été bien

moins que ne l'aurait été le *bienfait empoiſonné* de la Révolution que les Français offraient au monde.

En vain me dirait-on, que les Etats qui n'ont point été au-devant de ces ſanglans ſacrifices n'ont éprouvé ni les revers de cette guerre, ni les atteintes de la Révolution Françaiſe.....Je demanderai d'abord, s'ils n'en ont point été préſervés par ces mêmes Puiſſances qu'on blâme d'avoir eu le courage de ſe dévouer pour cette cauſe ſociale en courant aux poſtes avancés ? Je demanderai enſuite, où ſont les voiſins immédiats de la France qui aient pu maintenir la ligne de neutralité qu'on reproche à toute la Coalition d'avoir volontairement outrepaſſée ? Je demanderai ſi la Hollande, le Palatinat, & la Savoie, ont pu trouver une ſauve-garde dans leur neutralité, & ſi elles n'ont pas aujourd'hui à ſe reprocher uniquement de n'avoir point devancé l'aggreſſion des Français ? Enfin, je demanderai ſur-tout, quel a donc été le ſort, ſi excluſivement *heureux*, de ces Etats neutres & inattaqués dont on exalte la *ſageſſe* & le *bonheur*, & que l'auteur des *Réflexions ſur la Paix* préſente aux Puiſſances Belligérantes comme l'exemple de la conduite unique qu'elles auraient dû imiter, & de la parfaite ſécurité qu'elles auraient pu atteindre.

Le premier Etat qu'il nomme après le Dannemarc eſt la *Suède*, qui, à l'entendre, *doit* SA TRANQUILLITÉ *au Syſtême de Neutralité adopté par la ſageſſe du Régent.* Cela ſe peut ; mais au ſein de cette Neutralité, ſi *tranquille*, ce Regent lui-même n'a-t-il pas vu éclore une *conſpiration* qu'il repréſente comme *atroce*, comme ayant mis en danger éminent l'*indépendance & le repos*

de la Suède ? A-t-on oublié qu'en réclamant de la Cour de Naples l'homme qu'on accuſait d'avoir *tramé* cette conſpiration, le Régent de Suède lui repréſentait en Décembre 1793, que *dans cette époque malheureuſe où l'Europe ſe voit agitée preſque d'un bout à l'autre, toutes les Cours devraient veiller à leurs communs intérêts plus religieuſement encore que jamais ?* Il eſt aſſez bizarre que le Régent de Suède qu'on loue de ne s'être point coaliſé avec l'Europe, *pour veiller religieuſement aux intérêts de toutes les Cours,* ait préciſément adreſſé ce langage à celle de Naples qui faiſait des ſacrifices pour cet *intérêt commun.* Ce qui eſt encore plus bizarre, c'eſt que le Régent, qui lui rappela en même temps, comme une *forte vérité, que quiconque protège les traîtres, s'expoſe à périr ſoi-même victime de leurs attentats,* (1) tenait les rênes de l'Etat de l'Europe qui a le plus fourni, ſinon de ſecours, du moins de reſſources aux Français pour les aider à prolonger leur trahiſon envers la famille des Bourbon. Mais ce qui ajoute à cette bizarrerie, c'eſt que la Suède qui tenait ce langage, & qui ouvrit ſes ports aux Régicides, venait de voir périr ſon Roi lâchement aſſaſſiné peu de mois avant que les Français euſſent traîné le leur à l'échafaud ! Ainſi le principal Etat dont M..... vante la *tranquille Neutralité,* eſt préciſément le ſeul Royaume de l'Europe qui a vu, pendant le cours rapide de cette Neutralité, *aſſaſſiner* ſon Roi, & *tramer,* contre ſon Succeſſeur, une *atroce conſpiration !*

(1) *Pièces authentiques relatives à la détention du Baron d'Armfeld.*

Voilà du moins, pourſuit M....., les Américains, qui s'enrichiſſent des pertes de l'ancien monde.—J'en conviens, & je ſuis bien éloigné de les en blâmer. Mais quel riſque n'ont-ils pas couru d'être déchirés par ſon anarchie ! Malgré l'immenſité des mers, la doctrine Françaiſe n'y a-t-elle pas pénétré ? La Convention n'y avait-elle pas envoyé ſes émiſſaires pour proclamer ſes principes déſorganiſateurs ? & ces malheureux n'étaient-ils pas chargés d'ébranler ſur ſa chaiſe curule le Patriarche du nouveau monde ? S'ils n'ont pas conſommé cette œuvre infernale, n'ont-ils pas réuſſi à allumer la guerre civile dans ſon heureuſe famille ? Ne l'ont-ils pas forcé à tirer contre ſes propres enfans l'épée avec laquelle.....l'épée que les Puiſſances belligérantes de l'ancien monde n'ont eu du moins à tourner que contre des ennemis étrangers ? Quoi ! pour étouffer la guerre civile, il a fallu peut-être que *Waſhington* exiſtât encore, afin de réunir & d'armer au tocſin des loix, cette foule de propriétaires Américains qui ont eu la douloureuſe vertu de marcher au loin, ſous ſes ordres, contre leurs frères égarés ; il a fallu, non-ſeulement des vertus, des tréſors, & du ſang, mais il a fallu ſur-tout atteindre & abattre l'étendard de l'anarchie des Français, ces arbres de la liberté qu'ils avaient fait élever juſques dans les forêts les plus reculées de la Penſylvanie ; & l'on nous dit froidement, que les *pays neutres ſont tous éloignés d'imiter leur exemple !* c'eſt-à-dire qu'on nous affirme, que quoique le drapeau de la Révolution Françaiſe ait traverſé l'Atlantique, les peuples qui n'en étaient ſéparés que par le détroit de Calais ont eu tort de s'armer pour

s'en préſerver. Certes, lorſqu'on a vu les Français, pour prix de la neutralité ſincère, mais déſarmée, du nouveau monde, dévouer ſa liberté au ſuicide, on peut juger du ſort qu'ils préparaient aux Gouvernemens de l'ancien, & que ces derniers auraient infailliblement ſubi, s'ils fuſſent réſtés déſarmés. Etrange injuſtice! Il a fallu au pacifique *Waſhington* une levée ſubite de 18000 ſoldats citoyens, pour repouſſer des principes que Mr. *Pitt* a diſſipés en Angleterre par la ſimple menace de livrer leurs ſectateurs aux tribunaux; & l'on reproche à ce dernier *d'avoir perſuadé aux propriétaires Anglais que la guerre ſeule pouvait défendre ſa nation de la contagion des principes Français!*

Mais la *Suiſſe*, ajoute l'auteur des *Réflexions ſur la Paix*, la Suiſſe, placée aux portes de la Révolution Francaiſe, n'a-t-elle pas échappé à ſon irruption, ainſi qu'elle a échappé à la guerre, par ſa ſage neutralité? .....La Suiſſe!.....Je nie l'un & l'autre. Ne ſais-je donc pas qu'elle n'a dû juſqu'ici ſa préſervation qu'à deux miracles de bonheur, & au plus affreux des malheurs; celui-là même auquel on la félicite d'avoir échappé? 1°, A ce que, lorſque la République Françaiſe ordonna au Général *Monteſquiou* d'envahir la Suiſſe, la petite Genève eut l'énergie de ſe préparer à la réſiſtance, & de faire barrière entre l'armée des Alpes & le Corps Helvétique, juſqu'à ce que ce dernier eût eu le temps de s'armer. 2°, A ce que le Général Français, chargé de cette aggreſſion, eut la rare vertu de ſuſpendre l'exécution des ordres hoſtiles qu'il avait reçus. Il réuſſit, je l'avoue, à les faire rétracter, mais ce ne fut qu'en conſentant à ſe perdre

plutôt que de ne pas repréſenter à ſes commettans la *grande injuſtice & les dangers d'allumer cette nouvelle guerre.*(1) 3°, A ce que Genève fût condamnée à ſervir de victime expiatoire à la Révolution Françaiſe ; c'eſt-à-dire, à ce qu'elle en préſervât le reſte de la Suiſſe en s'y dévouant. L'Europe & l'Amérique connaiſſent aujourd'hui le ſort déplorable de l'intéreſſante Genève. On ſe rappelle cette horrible ſentence que prononça alors contre elle la Convention : *Il y aura une révolution à Genève, ou la nôtre doit rétrograder.* On ſait que la Suiſſe, alors en armes, ne put échapper à la guerre qu'en retirant ſes troupes de Genève, & en la livrant à cette infernale ſentence. On ſe rappelle enfin que le prétendu crime qu'on lui imputa, fut celui de s'être fait *comprendre dans la neutralité Helvétique*, qui n'était, dit Briſſot, *qu'une acceſſion mal déguiſée à la Coalition couronnée.*(2)

Et c'eſt aux portes de cette ville malheureuſe, que les Français, fidèles à leur ſentence, ont couvert de tous les crimes de leur Révolution, c'eſt aux portes

---

(1) *Empêchez,* leur écrivit Monteſquiou, *empêchez que la France ne ſoit déshonorée par l'exécrable abus de la puiſſance. Souffrirez-vous que le berceau d'une République, qui fixe les yeux de l'univers, ſoit ſouillé de tous les vices qui infectaient les Cours ? Souffrirez-vous cette repréſentation ſcandaleuſe de la fable du loup & de l'agneau ? En ſerons-nous plus honorés, plus puiſſans, quand nous aurons écraſé le plus faible de nos voiſins, commis une grande injuſtice, & allumé une nouvelle guerre, &c. &c. &c.*

(2) Rapport fait le 21 Novembre, 1792, à la Convention, au nom du Comité Diplomatique, par *Briſſot.*

de cette ville dont la *Neutralité* fut le crime, qu'un écrivain philoſophe s'élève pour reprocher aux autres peuples de n'avoir pas ſu ſe confier dans une *Neutralité* ſemblable!

Je ſuis bien convaincu cependant, que ce ſont les maux préſens de la guerre, qui ont fait perdre de vue à cet écrivain les maux bien plus graves dont cette guerre a vraiſemblablement préſervé l'Europe. Tout ravi qu'il eſt de la tournure modérée que prend tout-à-coup la Révolution Françaiſe, il ne voit pas que c'eſt peut-être la guerre qui a fait atteindre ſi promptement l'époque où les principes révolutionnaires ont perdu, aux yeux des Français, leurs premiers attraits; & celle où, pour en faire horreur au monde, ils en proclament les déſaſtreuſes conſéquences avec autant de candeur qu'ils avaient mis ci-devant de zèle à les prêcher aux peuples étrangers comme une doctrine régénératrice qui devait rajeunir l'univers.

Oui, la ſaiſon de l'infection eſt déjà paſſée: je n'héſite point à le dire; & je n'en veux d'autres preuves que les épouvantables mais ſalutaires aveux que publient aujourd'hui, ſur cette peſte politique, ceux-là même qui conjuraient l'Europe, il y a quatre ans, de ſe la laiſſer inoculer. Je n'en veux d'autres preuves que ce qu'ils ont dit eux-mêmes dans le ſein de leur Convention.

Iſnard. *La France a été baignée de ſang, & inondée de larmes.—La ſouveraineté nationale a été uſurpée. On a vu des bandes de victimes traînées à l'échafaud. Malheureux,* (ajouta cet orateur en s'adreſſant à une

partie de ſes Collègues,) *regardez vos habits ; ils ſont encore tachés de ſang. Rendez graces à la généroſité qui me retient de dérouler ici l'immenſité de vos crimes.**

Le

* Ce Membre de la Convention a publié un pamphlet, où, tout en croyant ne s'élever que contre le parti dont le ſien avait été la victime, il fait plus éloquemment que perſonne le procès à la Révolution, à laquelle il avait tant contribué. Que les étrangers jugent cette Révolution par le tableau ſuivant, tracé par l'homme qui en a été tout à la fois auteur, victime, & témoin oculaire.

" La guerre civile allumée ; Robeſpierre élevé au trône dicta-
" torial ; la Convention mutilée, impuiſſante, ſubjuguée ; le règne
" de la terreur établi ; le proconſulat introduit ; tous les ſentimens
" de la nature étouffés ; la liberté des actions, des paroles, de la
" preſſe, enchaînée ; la probité, la vertu, la philoſophie, proſcrites ;
" le commerce, les ſciences, & les arts anéantis ; le Vandaliſme &
" le brigandage couronnés ; la calomnie & la délation récom-
" penſées ; le Maratiſme déifié ; la fortune publique dilapidée ;
" le ſyſtême agraire profeſſé ; la morale humaine corrompue ; la
" foi nationale violée ; les propriétés envahies ; de nombreux
" tribunaux de ſang inſtitués ; le droit de vie & de mort délégué
" aux êtres les plus féroces ; des milliers d'échafauds dreſſés ;
" cinquante mille Baſtilles encombrées de prétendus priſonniers
" d'Etat ; la peſte ravageant les priſons de l'Oueſt ; la Vendée
" entretenue ; cent mille victimes ſuppliciées, foudroyées ou
" ſubmergées ; trois cents mille défenſeurs de l'unité convention-
" nelle mis *hors la loi* d'un trait de plume ; ſix cents mille vrais
" Républicains forcés d'émigrer ; des millions de familles, de
" veuves, d'orphelins noyés dans les pleurs ; des départemens
" entiers paſſés au tranchant de l'épée & conſumés par les
" flammes ; de vaſtes contrées n'offrant pour moiſſons que des
" oſſemens & des ronces ; la vieilleſſe maſſacrée & brûlée ſur
" ſon lit de douleur ; l'enfance égorgée dans le ventre maternel ;
" la virginité violée juſques dans les bras de la mort ; les monſtres
" de l'Océan engraiſſés de chair humaine ; la Loire roulant

Legendre, le 24 Mars. *La France a été couverte de ruines & de décombres. Je porte mes regards du Nord au Midi, de l'Oueſt à l'Eſt; qu'y vois-je ? Des ruines & des cadavres. Je vois au Midi le Rhône porter à la Méditerranée ſes eaux enſanglantées. Les places publiques de Paris ont été couvertes de cadavres. Au Midi les villes ont été embraſées. Le Nord a été dévaſté &* décimé *par un homme féroce. La République était devenue une vaſte Baſtille. La tyrannie ſiégeait dans cette enceinte.*

Bailleul, le 24 Février. *La terreur domptait tous les eſprits, comprimait tous les cœurs. Elle était la force du Gouvernement ; & ce Gouvernement était tel, que les nombreux habitans d'un vaſte territoire ſemblaient avoir perdu les qualités qui diſtinguent l'homme de*

" plus de cadavres que de cailloux ; le Rhône & la Saône changés " en fleuves de ſang ; Vaucluſe en fontaine de larmes, Nantes " en tombeaux ; Paris, Arras, Bordeaux, Straſbourg, en bouche- " ries ; Lyon en ruines ; le Midi en déſert, & la France entière " en un vaſte théâtre d'horreurs, de pillages, & de meurtres."

Certes il faut un pinceau bien rapide pour peindre tant de crimes en une demi-page ; mais il faut auſſi toute la légèreté & tout l'eſprit de parti d'un écrivain Français, pour oublier d'en tracer la cauſe. Le lecteur qui deſirera la connaître, pourra la trouver dans le troiſième Livre de Thucydide, dont le paſſage ci-deſſus n'eſt qu'un extrait. On y verra que cet ancien hiſtorien, en faiſant l'affreux tableau de tous les fléaux que la Démocratie illimitée répandit ſur la Grèce, annonce ſans balancer à l'eſpèce humaine le retour éternel de ces fléaux, toutes les fois qu'elle voudra établir la Démocratie pure dans une grande ſociété, toutes les fois qu'il s'y préſentera des orateurs qui ſe feront applaudir en lui propoſant la *magnifique entrepriſe d'une Démocratie de 25 millions d'hommes.*

l'animal domeſtique. Ils ſemblaient même n'avoir de vie que ce que le Gouvernement voulait bien leur en accorder. Le MOI *humain n'exiſtait plus ; chaque individu n'était qu'une machine allant, venant, penſant ou ne penſant pas, ſelon que la tyrannie le pouſſait ou l'animait.*

Rovère, le 30 Janvier. *La France, ſous le deſpotiſme des Rois, n'offrait que des courtiſans & des eſclaves ; on n'a vu, ſous la tyrannie de Robeſpierre, que des bourreaux & des victimes.*

L'Abbé Sieyes, le 4 Mars. *L'hiſtoire de la Convention actuelle doit être diviſée en deux époques. Pendant la première, elle a été conſtamment aſſervie par le peuple : depuis la ſeconde, elle l'a été par Robeſpierre, ſes complices, & les différentes factions qui ſe ſont ſuccédées.*

Collot d'Herbois, le 24 Mars. *C'eſt en vain qu'on veut rayer votre préſence de l'hiſtoire de la Révolution. Le peuple nous a tous ſecondés.*

Barrère, le 26 Mars. *Qui a commandé ces meſures terribles?.....La* REVOLUTION. *Par l'organe de qui? .....Par l'organe des envoyés du peuple. Qui les a fait exécuter?.....Les Comités Révolutionnaires. Qui les a approuvées?.....La Convention. Qui les a ſurveillées? .....Le Comité de Sureté Générale. La* LIBERTÉ, *comme la Victoire, ſait auſſi pleurer ſur les maux qu'elle eſt obligée de faire.*

C'eſt dans les débats même de la Convention Françaiſe que j'ai puiſé les épouvantables aveux qu'on vient de lire. On voit que les hommes qui les font & les publient avec tant de candeur ſe réuniſſent tous

à l'envi pour convenir que la France eſt devenue un enfer. Ils ne diffèrent entre eux que ſur le nom du démon qu'il faut accuſer de cette œuvre. Rovère le nomme la *terreur*. Legendre en accuſe *Robeſpierre*; Collot, ainſi que l'Abbé Sieyes, *la Convention & le Peuple*. Vient enſuite Barrère, qui en accuſe ouvertement la LIBERTÉ & la RÉVOLUTION.

Ah! je le répète, cette RÉVOLUTION n'eſt plus à craindre. Si l'on me répliquait que c'eſt par cela même que la guerre a rempli ſon but; que plus les aveux que je viens de citer prouvent qu'il s'établit en France un Gouvernement régulier; & plus il eſt inſtant de ſonger à faire la paix pour donner aux nouveaux Chefs des Français l'aſſiette néceſſaire à leur régénération, & à l'Europe le repos pour lequel elle a combattu, & après lequel elle ſoupire; je répondrais, qu'avant tout, il s'agit de ſavoir ſi ces nouveaux Chefs déſirent ſincèrement une paix générale, & même s'ils ne la redoutent pas pour leur autorité. Or, outre qu'ils n'en ont point encore émis le vœu, je ne croirai à la ſincérité d'un pareil vœu, que lorſqu'ils en offriront pour gage la reſtitution de toutes leurs conquêtes.

Cette queſtion en amène une autre non moins importante: ſavoir, ſi dans ce cas-là même on pourrait ſe fier aux engagemens que contracterait à cet effet le parti Girondin, qui reprend le timon des affaires. Hélas! à qui ſerait-il plus permis de s'appeſantir ſur la juſte défiance qu'on doit avoir dans les engagemens de ce parti, & ſur l'infidélité de la République Françaiſe, qu'au malheureux Genevois qui fit & ſigna avec elle le premier Traité qu'elle a contracté, & que ces

mêmes Girondins violèrent & firent annuller avec une perfidie ſans exemple dans l'hiſtoire des nations? N'eſt-ce pas leur parti, qui, après avoir donné des pleins pouvoirs pour négocier ce traité avec les Genevois, attendit que ceux-ci l'euſſent ratifié, afin de leur déclarer froidement qu'ils auraient dû comprendre qu'il ne leur *accorderait d'autres traités que la communication des principes? Il nous reſtera à examiner*, ajouta ſon rapporteur Briſſot, *ſi un peuple libre peut & doit ſe lier par des traités; s'ils ne ſont pas inutiles avec les Républiques, que la communauté des principes doit toujours gouverner; s'ils ne ſont pas indécens avec tout Gouvernement qui ne tient pas ſes pouvoirs du peuple; car c'eſt peut-être là qu'eſt le* SECRET *de votre Révolution, & de celles qui ſe* PRÉPARENT.(*)

(*) La marche de la République Françaiſe pour *préparer* une Révolution à Genève, n'eſt plus un *ſecret* aujourd'hui : elle offre la ſérie des faits ſuivans, ſur leſquels il convient de méditer avant d'affirmer qu'on peut traiter avec elle en pleine ſureté.

1°. La Convention actuelle, après avoir fait avec Genève un traité ſigné par un Plénipotentiaire revêtu de ſes pleins pouvoirs & approuvé par ſes Miniſtres, s'eſt abſtenue de l'exécuter en le déclarant ſimplement nul & non-avenu.

2°. Elle a prétendu colorer ſuffiſamment ce coup d'autorité, en décrétant d'arreſtation ſon Plénipotentiaire *Monteſquiou*, que les Miniſtres déclaraient cependant n'avoir agi que d'après leurs ordres.

3°. Pour frapper ce double coup d'autorité, dont je ne connais aucun autre exemple, la Convention attendit ſoigneuſement que les Genevois euſſent de leur côté non-ſeulement ratifié, mais preſque entièrement exécuté leur traité; & que, par la retraite des troupes Suiſſes qui venaient à leur ſecours, ils ſe trouvaſſent complettement iſolés, & dénués de tous moyens de négocier de nouveau.

Quand c'eſt à la faveur d'une pareille doctrine que le parti Girondin, qui triomphait alors, déchira, viola ou annulla le premier traité qu'eut ſigné la République Françaiſe; *il reſtera* peut-être auſſi *à examiner* s'il conviendrait de placer une confiance implicite dans les nouveaux traités que ce parti ſerait diſpoſé à contracter aujourd'hui, avec tous Gouvernmens qui ne

---

4°, La République Françaiſe n'avait fait ſuccéder vis-à-vis des Genevois aux attentats de la force, les illuſions d'une négociation, que pour les tromper, & pour déſarmer leurs Alliés, c'eſt-à-dire, pour les mettre hors d'état de s'oppoſer aux meſures qu'elle méditait dans l'intérieur de Genève, dont elle voulait à tout prix déſorganiſer le petit ſyſtême ſocial.

5°, Elle ne reuſſit à préparer ces meſures qu'à la faveur de traités ſolemnels; elle ne fit contracter en ſon nom ceux-ci, que dans l'intention évidente de les violer; & elle ne les a violés en effet, qu'afin d'accomplir à Genève une révolution intérieure, pire pour cet Etat que n'auraient pu l'être les ſuites les plus déſaſtreuſes de la guerre à laquelle il crut échapper.

6°, Si pour un auſſi petit objet que celui de renverſer la Démocratie tempérée de Genève, la République Françaiſe encore dans ſon berceau, & avant ſes triomphes, n'a pas craint de ſe déshonorer en violant ouvertement le premier de ces traités vis-à-vis du plus faible de ſes voiſins; peut-être reſte-t-il au plus redoutable de tous, à celui dont elle a, dit-elle, un intérêt ſi immenſe à renverſer à tout prix l'édifice politique & ſocial, & qu'on preſſe cependant de ſe déſarmer le plus tôt poſſible ſur la foi des négociations qu'il devrait entamer; peut-être, dis je, quelque incommenſurables que ſoient ici les quantités, reſte-t-il à ce grand Etat à demander à ceux qui l'en preſſent, où ſont ici les aſſurances que la République Françaiſe mettrait plus de loyauté dans ſa négociation, & plus de volonté à reconnaître ou à reſpecter les traités qui en réſulteraient.

Non, je ne vois qu'une ſeule choſe à laquelle on puiſſe ſe fier de ſa part; ce ſerait l'offre de la reſtitution immédiate de toutes ſes conquêtes.

lui paroîtraient pas *tenir leurs pouvoirs du peuple.*— Néanmoins, vû le changement des circonſtances, & pour ne point me jeter ici dans les inférences ſi ſouvent trompeuſes du petit au grand, je me borne à répéter & à poſer en fait, qu'on peut croire aujourd'hui à la ſincérité de la République Eranҫaiſe; mais qu'on ne pourra ſe repoſer ſur la ſolidité d'une paix quelconque avec elle, qu'autant qu'elle offrira pour garant la reſtitution de toutes ſes conquêtes; & j'ajoute qu'il n'y a que cette reſtitution qui puiſſe rétablir l'équilibre de l'Europe.

Quoi que puiſſent en dire les nouveaux Précepteurs de l'Europe, cet équilibre eſt ſon ſauveur : il eſt préciſément à ſa tranquillité ce que l'équilibre de la Conſtitution des Anglais eſt à leur liberté. C'eſt lui qui préſerve le plus faible de ſes membres de l'aggreſſion des plus puiſſans; en préparant d'avance, dans la coalition de tous les autres, des protecteurs aſſurés contre tout abus de la force. Cet admirable balancement des forces de l'Europe a été depuis deux ſiècles le palladium de ſa civiliſation. C'eſt à lui, c'eſt à ſon maintien, qu'elle a dû de n'avoir plus été inondée par des irruptions dévaſtatrices; & c'eſt ſeulement depuis qu'elle l'a découvert, qu'elle a pu, ainſi que la Grèce, durant la pondération de ſes forces, ſe livrer avec quelque ſécurité & avec de ſi brillans ſuccès aux jouiſſances de la paix, aux arts qu'elle fait naître, & aux ſciences qu'elle protège. C'eſt depuis cette grande découverte, accompagnée & favoriſée par la Réformation, que l'Europe a ceſſé d'être barbare. Enfin, c'eſt à la faveur de cet équilibre que les peuples

Chrétiens prenaient chaque jour un élan plus rapide vers le bonheur, les lumières & la liberté,(1) lorſque la nouvelle ſecte des Français eſt venue leur apprendre

---

(1) Quelque méritée que ſoit la juſtice que je rende ici aux améliorations de tout genre vers leſquelles tendaient uniformément & depuis long-temps la plupart des adminiſtrateurs de l'Europe, on ne peut s'empêcher de leur reprocher néanmoins de n'avoir pas ſuffiſamment veillé au bonheur de la claſſe pauvre, & de n'avoir point encore adopté les ſages meſures qui étaient à leur portée pour faire augmenter ſes ſalaires dans une juſte proportion avec l'exhauſſement du prix des choſes néceſſaries à la vie. En queſtionnant cette claſſe ſur ſon état paſſé, ſes réponſes font craindre quelquefois que ſon bonheur n'ait reculé, loin d'avancer; & que ce n'ait été au bénéfice de la claſſe aiſée dont les jouiſſances ſe multiplient aſſez rapidement par le progrès des arts. Ce mal, ſi je ne me trompe, eſt plus effrayant qu'on ne le ſoupçonne ; & l'une de ſes conſéquences eſt de multiplier les guerres continentales, en facilitant la levée & l'entretien d'armées beaucoup plus nombreuſes qu'il n'en ſerait beſoin pour le maintien de l'ordre ſocial.

C'eſt vers l'augmentation des ſalaires du pauvre, que les écrivains philoſophes devraient porter leurs méditations, & diriger leurs écrits: mais c'eſt ſur-tout aux hommes d'Etat qu'ils doivent les adreſſer; car on ne peut point ſe diſſimuler que, vû le croiſement d'intérêts des Etats manufacturiers de l'Europe, il leur faudrait une eſpèce d'accord pour y travailler. Je ne ſais ſi l'idée d'une pareille coalition eſt abſolument chimérique; mais je ſais bien que ſi jamais elle ſe réaliſe, elle ſera le vrai Congrès de paix dont parlait le bon Abbé de Saint Pierre; car l'un des premiers réſultats de l'accroiſſement des ſalaires du pauvre, ſerait l'obligation preſque immédiate où ſe trouverait chaque Etat de réduire proportionnellement ſon armée.

Il eſt fâcheux d'avoir à le dire, mais ce reproche s'adreſſe à l'Angleterre preſque autant qu'aux Etats Continentaux. Tel eſt, il eſt vrai, l'aſcendant de la Liberté ſur un Gouvernement qui n'eſt que le Miniſtre de cette Liberté, que la négligence dont je parle

qu'ils étaient malheureux, ignorans, ſuperſtitieux, & eſclaves. C'eſt cependant cet équilibre, & cet équilibre ſeul, qui avait donné à l'Europe cette ſupériorité décidée ſur les deux autres parties de l'ancien monde, leſquelles, quoique bien plus favoriſées par la nature, ne ſortiront jamais de leur abaiſſement, de leur ignorance, & de leur ſervitude, juſqu'à ce qu'il s'y ſoit établi quelque diviſion de pouvoir, quelque ſyſtême

---

y a été en quelque manière réparée par un fond annuel auquel on a pourvu en faveur des pauvres, & qui, quoique très-faible dans ſon origine ſous le règne d'Eliſabeth, a plus que triplé pendant ce ſiècle : il s'élève aujourd'hui chaque année à près de trois millions ſterling, qui ſont religieuſement diſtribués aux pauvres par les officiers municipaux. L'étonnante rapidité avec laquelle cette contribution s'accroît depuis peu d'années donne lieu de croire que ces trois millions ſeraient encore mieux appliqués en portant ſur l'augmentation des ſalaires qu'en ſe diſtribuant en aumones.

Quoi qu'il en puiſſe être ; les officiers chargés de la diſtribution de ces aumones, partent uniformément du principe ſuivant : c'eſt que la terre doit nourrir ceux qui la cultivent, avant même que celui à qui elle appartient ait le droit de retirer le ſuperflu de ſes fruits. Il eſt vrai que, comme les Légiſlateurs Anglais ſe ſont toujours occupés de la pratique plutôt que de la théorie, ils ſe ſont bien gardés d'énoncer ce principe ; car les agitateurs du peuple auraient pu s'en ſervir pour le pouſſer à abuſer du bienfait même qu'on voulait lui aſſurer ; mais il n'en eſt pas moins vrai que ce principe eſt la règle qui dirige invariablement ceux à qui eſt confiée la répartition de ce tréſor. La Convention Françaiſe s'occupe aujourd'hui à énoncer ce principe, & à en faire un de ſes premiers axiomes politiques. Que de générations ne s'écoulera-t-il pas encore qui pourront dire : " Les Français connaiſſent ce qui eſt bien, & ils le proclament avec emphaſe ; les Anglais le pratiquent, & ne s'en vantent point !"

tême fédératif qui leur ſoit propre, qui les mette à l'abri de toute conquête durable, & garantiſſe l'indépendance des membres les plus faibles, contre la violence des plus forts.

Qu'on calcule, s'il eſt poſſible, toute la proſpérité dont la Société Européenne eſt redevable à cet équilibre depuis le traité de Weſtphalie, & qu'on porte enſuite les regards ſur la grande époque de ſes malheurs, ſur cette guerre qui la ravagea toute entière au commencement de ce ſiècle. Eſt-il un homme ſenſé qui puiſſe douter que cette guerre n'aurait jamais eu lieu, ſi en 1667, à la première invaſion de Louis XIV, tous les ſignataires de la Confédération de Weſtphalie avaient été déjà aſſez éclairés ſur leurs vrais intérêts, pour ſentir que c'était le moment de ſe réunir contre le nouveau conquérant? Comment ne virent-ils pas que les ſacrifices néceſſaires pour l'arrêter dans ſa première courſe vagabonde, & pour le repouſſer juſques dans ſon enceinte, n'euſſent alors rien été, en comparaiſon de ceux qu'ils ſeraient appelés à faire enſuite pour l'empêcher d'outrepaſſer encore la nouvelle ligne de démarcation qu'il s'aviſait de tracer pour ſes Etats?

Eh! qui pourrait ſe diſſimuler que la République Françaiſe ſoit un nouveau Louis XIV? Qui pourrait ne pas frémir à la ſeule idée du ſang qui coulera encore par torrens au commencement du 19me ſiècle, ſi, en cédant à cette nouvelle République militaire quelqu'une de ſes immenſes conquêtes, on l'enivrait de l'eſpoir d'en faire un jour de nouvelles; ou ſi même on avait l'immoralité de ne les lui céder

aujourd'hui que dans l'intention ſecrette de l'endormir, afin de s'armer de nouveau dans peu d'années pour les lui conteſter avec plus de ſuccès?

La reſtitution de ſes conquêtes, & de toutes ſes conquêtes ſans exception, voilà l'unique garantie d'une paix ſolide: & puiſque l'orage de la Révolution Françaiſe a tant perdu de ſes premières fureurs, le dernier but de la guerre, le but unique vers lequel l'Allemagne & l'Angleterre doivent la diriger avec perſévérance aujourd'hui, c'eſt à préſerver intacte la Confédération de Weſtphalie. Auſſi n'héſité-je point à dire, que, ſi la plupart de ſes membres dépouillés avaient la lâcheté de trahir leur propre cauſe, & d'acheter le reſte de leurs provinces par l'abandon de celles qui viennent de leur être enlevées, alors les engagemens ſacrés de la Grande Bretagne, ſa dignité, & ſes intérêts lui preſcrivent impérieuſement d'exercer toute ſa prépondérance en forçant ſes Alliés à défendre leur propre cauſe, ou en la défendant pour eux s'ils étaient tentés de la déſerter.

" Mais," diront peut-être ces Alliés fatigués, " ſi " la République Françaiſe s'obſtine à refuſer la reſti- " tution de ſes premières conquêtes, voudrait-on ne " nous laiſſer d'autre alternative que celle de lui en " préparer encore de nouvelles, en prolongeant une " guerre qui a déjà mis tant de provinces entre ſes " mains, & qui a ajouté ainſi à l'immenſité de ſes " reſſources pour la pourſuivre?"

C'eſt préciſément ces reſſources dont je nie la durée. C'eſt ſur leur épuiſement prochain & abſolu que l'Europe doit fixer tous ſes regards, & fonder les plus

fermes eſpérances d'une reſtitution auſſi complette qu'inévitable. Qu'on ne s'y trompe pas; cette guerre ne ſort des règles ordinaires, relativement aux Puiſſances Germaniques, qu'en ce qu'elles ſe diſent épuiſées avant d'avoir fait la troiſième partie des pertes qu'elles ſoutinrent avec tant de conſtance pendant la guerre de ſept ans; relativement aux Français, qu'en ce qu'ils ont outré leurs reſſources pour les mettre toutes, avec leur impétuoſité ordinaire, dans le premier choc, lequel s'eſt trouvé irréſiſtible; enfin, relativement aux vainqueurs & aux vaincus, qu'en ce que les premiers ſe trouvent ſans comparaiſon plus épuiſés que les derniers.

S'il eſt une vérité politique que l'hiſtoire de l'Europe moderne ait miſe au-deſſus de toute controverſe; c'eſt que chaque guerre qui s'élève entre quelqu'un de ſes membres n'eſt plus, en quelque manière, qu'une guerre de finances, & qu'elle ſe termine infailliblement au plus grand déſavantage de celui des athlètes qui, ayant le moins ménagé ſes reſſources & calculé leur durée, tombe dans l'épuiſement, tandis que ſon adverſaire eſt encore en état de revenir à la charge. *Frédéric*, qui reçut de ſon père cette grande leçon de prévoyance, ne la perdit jamais de vue, & lui dut tous ſes triomphes. Qu'on liſe ſes ouvrages, & l'on verra que ce ne fut que par l'admirable économie de ſes reſſources, & par la conſtance de ſes ſoins à en tenir toujours de nouvelles en réſerve, qu'il réuſſit à prolonger pendant ſept ans, & à terminer glorieuſement, cette lutte déſaſtreuſe pendant laquelle ſes nombreux ennemis parcoururent ſucceſſivement

tout ſon royaume. S'il réuſſit à les en chaſſer, s'il les força à lui reſtituer définitivement toutes les provinces dont ils s'étaient emparés, c'eſt qu'ils éprouvèrent les premiers l'effet de la laſſitude & de l'épuiſement ; tandis qu'auſſi grand financier que militaire, *Frédéric*, qui prévoyait tout, n'avait pas moins tourné les forces de ſon génie à recruter ſes tréſors que ſon armée.

Il eſt vrai que, ci-devant, toutes les guerres avaient un terme aſſuré qu'on pouvait plus aiſément calculer d'avance, d'après la connaiſſance du tréſor accumulé qu'on y deſtinait ; & que cela eſt moins facile aujourd'hui, que depuis la triſte invention des dettes nationales, la génération préſente fait la guerre en empruntant ſur les générations futures. Cependant, puiſque le calcul des reſſources effectives, combinées avec celles que donne le crédit, n'en offre pas moins un bon thermomètre pour meſurer avec probabilité l'iſſue d'une guerre ; avant de ſonger à la terminer par des ſacrifices qui la feraient bientôt renaître, chaque combattant, & ſur-tout le combattant dépouillé, ne doit point ſe livrer au découragement avant d'avoir examiné ſi ſon ennemi n'eſt pas plus près que lui de l'épuiſement de ſon tréſor, ou du terme de ſon crédit ; ſi cet ennemi ne trouvera pas en lui-même une défaite plus fatale encore que celle qu'il aurait pu rencontrer ſur le champ de bataille ; enfin, ſi, quelque étendu que ſoit le territoire qu'il a envahi, il n'eſt point dans le cas de dire avec Pyrrhus, " Encore une conquête, & je n'en " pourrai conſerver aucune."

Il eſt temps maintenant de comparer ici les reſſources militaires, c'eſt-à-dire les reſſources financières de la France & de la Grande Bretagne ; car, ce n'eſt qu'après cette comparaiſon qu'on pourra prononcer s'il eſt permis à cette dernière de céder aux Français quelqu'une des conquêtes qu'ils ont faites.

CHAPITRE II.

Des Reſſources financières de la République Françaiſe, dont toute la puiſſance même militaire conſiſte excluſivement aujourd'hui dans les Aſſignats. Marche rapide du diſcrédit progreſſif de ceux-ci. Terme prochain & inévitable de leur complette annihilation.

L'AUTEUR des *Réflexions ſur la Paix* débute hardiment par l'aſſertion ſuivante, dans l'application de laquelle il triomphe enſuite à ſon gré.

Toute la puiſſance de la Révolution Françaiſe conſiſte dans l'art de fanatiſer l'opinion pour des intérêts politiques. Page 1, ligne 1.

Je nie ſans balancer cette propoſition fondamentale ; ou plutôt je diſtingue les deux époques où elle était vraie, & où elle a ceſſé de l'être ; & je dis : Le

fanatiſme de la liberté a bien été le levier avec lequel on a renverſé la Monarchie Françaiſe, & repouſſé les étrangers qui voulaient la rétablir ; mais pour fonder la République, ou pour la ſoutenir juſqu'ici, il a fallu un mobile plus fort encore que ce fanatiſme, moins merveilleux dans ſa durée, comme plus général dans ſes effets : en un mot, il a fallu l'invention des aſſignats ; & c'eſt dans ces aſſignats, excluſivement, que *conſiſte aujourd'hui toute la puiſſance de la Révolution Françaiſe.*

Ce ſont ces aſſignats qui ont réuſſi à mettre tous les intérêts individuels à ſa ſolde ; c'eſt en ſalariant un million de fonctionnaires civils, c'eſt-à-dire un million de Prêtres pour cette nouvelle Religion, qu'on l'a étendue par toute la France. Il en eſt de même de ſes conquêtes au dehors : elles ne ſont dues qu'à ce que les aſſignats ont ſoudoyé & approviſionné juſqu'ici douze cents mille ſoldats, qui, par leur nombre extraordinaire, ont dû faire des choſes extraordinaires. Si donc la République a fait trois fois plus de conquêtes que Louis XIV, c'eſt que les aſſignats l'ont miſe à même d'entretenir des armées trois fois plus nombreuſes.(1) Reſte à ſavoir maintenant ſi elle ne

(1) Si quelqu'un pouvait encore révoquer en doute cette vérité, je n'en appellerai qu'aux aveux ſuivans prononcés dans le ſein de la Convention.

Cambon, le 8 Février, 1795. *Graces ſoient rendues à l'Aſſemblée Conſtituante, qui a créé les aſſignats ! Cette monnaie territoriale a rendu de grands ſervices à la Révolution, en mettant en circulation la valeur des domaines nationaux, en nous fourniſſant les moyens de*

s'eſt pas épuiſée infiniment plus vîte, & ſi elle n'eſt pas à la veille d'une cataſtrophe ſans comparaiſon plus convulſive que celle qu'éprouva la France au commencement de ce ſiècle ; reſte enfin à calculer juſqu'à quand elle pourra reculer cette cataſtrophe, en retardant l'anéantiſſement de ſes aſſignats.

Tant que ces aſſignats ne furent émis que dans une eſpèce de proportion avec les terres confiſquées qui leur ſervaient de gage, ils méritèrent la confiance, & eurent un grand ſuccès ; mais dès que la Convention, enivrée de cette découverte & de l'immenſité des moyens qu'elle mettait dans ſes mains, ne s'occupa qu'à chercher de nouveaux théâtres de guerre, afin de les y mettre en action ; dès qu'elle commença à exploiter cette riche mine comme ſi elle eût été inépuiſable, tous les ſpectateurs ſenſés annoncèrent le diſcrédit rapide & complet de ce nouveau métal. Ils affirmèrent que rien ne pouvait en prolonger la valeur au-delà de deux ou trois années : ils ſe trompèrent. Mais pourquoi ? C'eſt qu'ils ne pouvaient pas prévoir

---

nourrir, d'équipper, & d'entretenir des armées de 1,200,000 *hommes, de créer des flottes, de cultiver les terres pour en extraire le ſalpêtre, de fabriquer des armes*, &c. &c,

Ce même Cambon, qui a obſervé *qu'un cinquième de la population active de la France était occupée pour la défenſe commune*, s'était écrié le 23 Novembre 1794, dans cette même Convention : *Quelques-uns de mes Collègues ont dit qu'il fallait décréter le régime de Louis XIV ; que lorſque celui-ci ſoutenait la guerre contre les Puiſſances coaliſées, il n'avait dépenſé que* 219 *millions par année, tandis que les dépenſes de celle-ci montent à deux milliards. Ainſi l'on veut faire croire que la Convention eſt la dilapidatrice des fonds publics.*

les moyens vraiment extraordinaires qu'on mettrait en œuvre pour la soutenir, & que Robespierre viendrait au secours des assignats chancelans avec deux nouvelles inventions, le système du dépouillement, & celui de la terreur.

Sa marche est connue. D'abord il décréta que tout numéraire quelconque serait saisi contre les assignats; ensuite il imposa la loi du *maximum*, & celle des *réquisitions*, qui devaient en effet, pendant leur durée, conserver aux assignats, sinon leur valeur, du moins leur empire. Enfin, comme, pour faire marcher ces deux loix, il fallut en solder les innombrables ministres,(1) il songea à donner une nouvelle hypothèque aux nouvelles émissions.

Ainsi se développa & s'accrut le système de la terreur que Robespierre n'envisagea sans doute que comme une opération de finances; & qui réussit au point que plusieurs propriétés sont rentrées trois fois de suite dans le trésor de la République. Chaque assignat émis, n'était alors autre chose qu'une lettre-de-change tirée sur les Tribunaux Révolutionnaires, &

(1) Si l'on est curieux de savoir ce que coûtait à Robespierre ses innombrables ministres de terreur, & leurs Tribunaux Révolutionnaires, voici ce qu'en dit *Cambon*, le 4 Novembre :

" On avait organisé un Gouvernement, qui, en simple surveillance, coûtait 591 millions par année. Aussitôt, tous les hommes " accoutumés au travail de la terre, & à celui des ateliers, abandonnèrent leurs occupations ordinaires, occupations qui les rendaient utiles à leurs concitoyens, pour se placer dans les Comités " Révolutionnaires, où ils n'avaient rien à faire, & où ils jouissaient " d'une certaine autorité en recevant 5 liv. par jour."

& acquittée dar la Guillotine. On a même imputé à Robeſpierre d'avoir appelé cet inſtrument de mort une *machine avec laquelle il battait monnaie.*

Ce qui eſt évident, c'eſt que la Guillotine, dépouillant aujourd'hui le ſpoliateur de la veille, la République trouvait le lendemain dans ſes dépouilles le nouveau gage dont elle avait beſoin pour de nouvelles émiſſions. Ces émiſſions enſanglantées rempliſſaient leur objet auprès de la foule ſtupide, qui ſe figurait que la valeur de l'aſſignat reſterait intacte dans l'intérieur de la République, tant qu'il y reſterait des chefs à enrichir d'abord, pour dépouiller après. C'eſt ainſi qu'à l'aide de cet épouvantable cercle de confiſcations, de ſupplices, & d'émiſſions, l'empire des aſſignats ſe prolongea encore pendant plus d'un an ; c'eſt ainſi que la République Françaiſe approviſionna ſes quatorze armées à meilleur marché avec du papier-monnaie, que les Puiſſances coaliſées n'approviſionnaient les leurs avec des eſpèces. Pour y réuſſir, il n'en coûta à Robeſpierre que de dire : " La moitié des propriétés de la France paſſera violemment de mains en mains."

Cependant les nouveaux acquéreurs ne trouvant pas plus de ſécurité que les anciens propriétaires, devaient infailliblement s'aſſocier à eux pour renverſer l'oppreſſeur commun. Il a fallu près d'une année aux Français pour cette aſſociation ; mais enfin elle a eu lieu, & il a été traîné à ſon tour à l'échafaud.

Ici s'ouvre une époque toute nouvelle dans l'hiſtoire des aſſignats. Comme Robeſpierre avait été juſques-là le ſeul chef de parti qu'il n'eut pas été poſſible

d'ébranler en proposant des mesures plus atroces que les siennes, ceux qui lui ont succédé n'ont pu y réussir qu'en en promettant de plus douces, & sur-tout en débutant par abolir la loi du *maximum*, & par mettre en désuétude la Guillotine qui la soutenait.

Quoiqu'ils vissent bien sans doute, qu'en supprimant le *maximum* & son cortége, ils portaient un coup mortel aux assignats, il ne leur entra pas même dans la pensée de proposer une paix générale, qui, en dispensant d'en émettre de nouveaux, aurait pu arrêter du moins le discrédit des anciens. Ils s'obstinèrent donc à poursuivre la guerre, non plus avec des assignats forcés, mais avec des assignats libres.

Dès cette époque, la valeur relative de ces assignats a déchu, & doit continuer à décheoir en raison composée de la perte qu'éprouvaient déjà les anciens, & de la nouvelle masse ajoutée à la masse déjà trop forte de la circulation. Ce n'est pas tout encore : bientôt leur discrédit a pris de jour en jour une marche plus accélérée, & cela par une raison bien simple. Plus les assignats déjà émis se déprécient dans le cours d'un mois, & plus la République est obligée d'en émettre le mois suivant, pour pourvoir à une dépense semblable ; c'est-à-dire qu'elle ne peut faire face au discrédit existant & croissant, qu'en ajoutant encore à l'impulsion de ce discrédit ; ou, en d'autres termes, que plus elle émet d'assignats pour se soutenir aujourd'hui, plus elle se condamne à en émettre demain. J'en appelle au dernier mois dont nous connaissons la dépense, le mois de *Nivose*, qui n'a point été un mois

de campagne générale, & qui a cependant coûté 428 millions, c'eſt-à-dire à-peu-près le double du mois précédent. J'en appelle encore au ſoin qu'ont eu les membres de la Convention de doubler leurs ſalaires dès le 13 Janvier. Le principe de ce doublement eſt juſte ; & même, comme l'obſerva alors *Cambon*, ce même principe aurait preſqu'exigé qu'on les quadruplât, puiſque les aſſignats ne repréſentaient alors que le 27 pour cent de leur valeur primitive. Il n'eſt donc point étonnant que, dix jours après, la Convention ſe ſoit vue forcée de décréter la même indemnité en faveur des autres fonctionnaires civils : il eſt plutôt ſurprenant qu'on ſe ſoit abſtenu juſqu'ici de doubler également la paie des 14 armées ; & il ſerait bien plus ſurprenant encore qu'on pût ſe diſpenſer d'élever périodiquement tous ces ſalaires dans la proportion de la baiſſe du papier.

Veut-on connaître le tableau qu'a préſenté la France depuis que la Convention a été forcée de ſéparer les aſſignats de leur unique ſauve-garde, de cette loi du *maximum* qui, en prolongeant un peu leur artificielle exiſtence, devait accélérer, pour ainſi dire, leur violente agonie ? Tous les voyageurs s'accordent à dire qu'à peine le peuple commença à entrevoir cette agonie, un eſprit effréné d'agiotage ſur toute denrée, & en général ſur toute choſe ſuſceptible d'être échangée contre ce papier-monnaie, s'eſt introduit par toute la France, & a agité juſqu'aux dernières claſſes de la ſociété. (1) La choſe paſſe de

(1) *Boiſſy d'Anglas* s'en eſt plaint avec force le 3 Mars. *Dans le temps où les objets de commerce manquent*, a-t-il dit à la Conven-

mains en mains, chaque jour, preſque chaque heure, & eſt toujours repréſentée par une plus grande ſomme d'aſſignats, parce que celui qui voulait garder une choſe qui lui avait coûté 100 liv. ne peut réſiſter à 150 liv. qu'on lui offre le mois ſuivant; & qu'à peine ces 150 liv. ſont-elles entrées dans ſon porte-feuille, qu'elles diminuent de valeur relative, & qu'il les échange de nouveau contre une choſe qui, au contraire de l'aſſignat, augmentera de valeur en la gardant, ſur-tout ſi elle eſt de première néceſſité.

Il eſt vrai que dans les villes neutres frontières de la France le diſcrédit de ces aſſignats n'a point été auſſi rapide, parce que leur échange contre l'eſpèce y avait toujours été indépendant de la loi du *maximum* comme de la guillotine, & ſoumis aux variations de l'opinion par tout où le commerce eſt libre. Cependant, comme le taux des aſſignats dans ces villes frontières eſt le ſeul thermomètre qu'on puiſſe ſe procurer de leur valeur paſſée & de leur diſcrédit futur; pour eſtimer l'une, & prévoir l'autre, il ſuffit de ſavoir que les aſſignats qui, le 24 Janvier 1795, valaient encore 20 pour cent en Suiſſe, y ſont tombés graduellement à 10 pour cent le 24 Mars; c'eſt à-dire que, dans le court eſpace de deux mois, ils ſont tombés de 50 pour cent, puiſqu'il eſt évident qu'il faut

---

tion, *lorſque les réquiſitions, les préemptions, les taxations arbitraires des prix, & la légiſlation inſenſée du maximum, ont découragé les exploitations rurales; les Citoyens ſont entraînés à une manière irréſiſtible dans l'agiotage. Cet agiotage eſt une cupidité ſans meſure. Ce n'eſt point un commerce, mais un jeu*, &c. &c.

aujourd'hui 200 liv. en papier pour acheter les 20 liv. en eſpèces qu'on ſe procurait il y a deux mois avec un aſſignat de 100 liv.

La conſéquence de cette dépréciation rapide & progreſſive ne peut échapper à perſonne ; il eſt hors de doute que ſi les aſſignats continuent à tomber de 50 pour cent tous les deux mois, ils ne vaudront pas même, à la fin de Juillet, les dépenſes de leur coût, les ſalaires de leurs vérificateurs, les fraix de leur tranſport, & l'embarras de les négocier. Renvoyons néanmoins juſqu'à la fin de l'année cette grande époque. Une fois arrivée, je le demande, quelle reſſource reſtera-t-il à la République pour conſerver ſes conquêtes étrangères ; c'eſt-à-dire, pour ſoudoyer les nombreux ſoldats qui les couvrent, & qui, quoi qu'on en diſe, ne ſont plus des *fanatiques*, mais tout ſimplement des mercenaires armés & diſciplinés ? Il ne lui en reſtera qu'une ſeule, celle de diſſoudre les armées, avant qu'elles ſe ſoulèvent ; d'abandonner ſes conquêtes, avant qu'elles les évacuent ; & de propoſer la paix avant d'être forcée à la recevoir comme une faveur. La reſtitution des conquêtes, c'eſt-à-dire le bienfait d'une paix ſolide, voilà donc les réſultats inévitables & rapides de la dépréciation rapide, & inévitable des aſſignats, ſi l'Europe a la conſtance d'attendre ces réſultats les armes à la main.

Je dis, *ſi l'Europe a la conſtance d'attendre ces réſultats les armes à la main* ; car il eſt évident que la chûte progreſſive des aſſignats tient principalement à l'obligation d'en émettre de nouveaux. Or, comme cette obligation eſt indiſpenſable tant que durera la guerre,

& que je ne disconviens point que les Français n'aient différens moyens d'assurer aux assignats émis une valeur quelconque dès qu'ils pourront se dispenser d'en émettre de nouveaux, c'est-à-dire, à la paix générale ; il est également évident que c'est à la persistance des Alliés dans la guerre, que tient le prompt anéantissement de la dernière ressource des Français pour prolonger cette guerre, & en conserver les fruits : ensorte que chaque Allié qui se retirera de la confédération retardera le terme de la banqueroute totale, en proportion des fraix qu'il économisera à la République Française, c'est-à-dire en proportion des nouvelles émissions dont il la dispensera.

Je sais qu'on va répliquer à ces calculs, que, quelque fondés qu'ils paraissent, ils ne sont point nouveaux, & que néanmoins ils ont été constamment démentis jusqu'ici par la plus funeste expérience ; puisque la France, loin d'avoir été appelée à ralentir ses efforts, s'est trouvée de jour en jour en état de les redoubler, & par cela même ses triomphes. Mais qu'on ne le perde point de vue, c'est précisément cet inconcevable redoublement d'efforts qui en a accéleré le terme prochain. Si les premiers calculateurs se sont trompés il y a quatre ans, sur ce terme en l'anticipant, c'est qu'il ne leur avait point été possible de faire entrer en ligne de compte les mesures désespérées qu'adopterait Robespierre, non point pour éviter la catastrophe qu'ils lui annonçaient, mais seulement pour la rendre plus complette, en la différant. Comment pouvaient-ils soupçonner que la Convention aurait recours à la loi du MAXIMUM, qui, de son

propre aveu, a *tué le commerce*, & *anéanti l'agriculture?* (1) à cette loi qui a *ruiné l'industrie, qui a trompé la probité fidelle aux loix, & enrichi la criminelle avidité qui les brave?* (2) Enfin, *à cette législation insensée qui a mis la terreur à l'ordre du jour, & enfanté l'agiotage; à cette législation à l'aide de laquelle*, observe Boissy d'Anglas, (3) *le Gouvernement devint le seul commerçant, le seul agriculteur, le seul manufacturier; à l'aide de laquelle il exerça une tyrannie absolument inconnue à la terre, & à laquelle s'adaptait l'anéantissement de toutes les fortunes par l'assassinat de tous les hommes riches.*

Qui est-ce qui aurait pu penser que le glaive de la Guillotine pourrait appeler cette loi violente, qui soutenait les assignats, & la maintenir en fauchant sans distinction les nouveaux propriétaires & les anciens? Qui est-ce qui aurait pu calculer avec *Danton*, que pour prolonger d'un peu son affreuse existence, *le monstre de la Révolution en viendrait à dévorer ses propres enfans*; qu'un cercle inconnu de spoliations aurait pour force centrale le *système de la terreur*; c'est-à-dire, l'asservissement complet & subit d'une nation belliqueuse; & qu'au moment même où elle se vanterait *d'avoir brisé ses fers*, elle se laisserait *menacer toute entière de l'échafaud.* (4)

---

(1) Bréard, 23 Décembre, 1794.

(2) Echasseriaux, le 20 Décembre, 1794.

(3) 8 Janvier, 1795.

(4) *Réflexions sur la Paix*, p. 40.

Me dira-t-on que les calamités de la guerre pourront renouveler cette réaction d'oppreſſion, & reſſuſciter le ſyſtême de terreur ? Je le nie, ſans balancer. Ce prodige infernal de la Révolution Françaiſe ne ſe répétera jamais ; & bien que le Néron de la France, à l'aide de tous ſes bourreaux, n'ait pas pu le pourſuivre au-delà de quatorze mois, je ne crains pas d'affirmer qu'il lui eût été mille fois plus facile de le prolonger encore une année, qu'il ne le ſerait à ſes ſucceſſeurs de le faire renaître un ſeul jour après l'avoir anéanti.

M'alléguera-t-on que ce Robeſpierre leur a laiſſé derrière lui pour patrimoine d'immenſes propriétés encore invendues, quoique déjà confiſquées, & qui préſentent un gage ſuffiſant à de nouvelles émiſſions d'aſſignats ? Je ſais qu'ils ont imaginé de s'en vanter, & qu'ils ont eu l'impudence d'atteſter, au commencement de cette année, qu'il leur reſtait alors une hypothèque ſuffiſante pour émettre encore ſix ou huit milliards de leur papier-monnaie ; mais je ſais auſſi que la France y a ajouté ſi peu de foi, que c'eſt préciſément depuis cette atteſtation ſolemnelle que s'eſt accélérée la chûte des aſſignats : enfin, je ſais que ce gage immenſe, en ſuppoſant qu'il exiſtât, (& je prouverai bientôt le contraire), pourrait d'autant moins retarder leur chûte, qu'une année de dépenſes comme celles des deux derniers mois ſuffirait pour le faire diſparaître.

D'ailleurs, après avoir tracé ici l'hiſtoire des trois premiers actes des aſſignats ; ſavoir, 1°, leur crédit par la confiance ; 2°, leur empire par le *maximum* & la

terreur; & 3°, leur discrédit depuis la révocation du *maximum*; il est temps d'introduire ici le quatrième Acte, & le plus important sans doute, puisqu'il est l'avant-dernière Scène de la Banqueroute.

J'ai déjà dit que Robespierre n'ayant pu se soutenir une année que par les derniers excès de la plus violente injustice, ses successeurs ne pouvaient se soutenir qu'en embrassant des mesures absolument opposées aux siennes. De toutes ces mesures, la plus sure pour eux était celle de se coaliser avec les *fédéralistes*, qui, bien qu'écrasés & mis en fuite par Robespierre, n'en avaient pas moins encore un parti nombreux & puissant. En tactique de parti, rien de plus sage que cette coalition; mais il faut en convenir aussi, rien de plus destructif pour les assignats; car il était évidemment hors des possibles que la Convention pût appeler à son secours les fédéralistes, sans leur offrir la restitution des vastes propriétés dont Robespierre les avait dépouillés.

Le Décret de cette restitution n'a point passé cependant sans exciter les plus violens débats; & ces débats se sont même prolongés plusieurs jours. *Duhem* s'est écrié, que cette première restitution *assassinerait la patrie, & décréterait la Contre-Révolution.* (1) D'autres ont annoncé que les assignats allaient perdre leur dernière & faible valeur, & que *restituer la totalité des biens aux familles qui avaient été dépouillées, ce serait atténuer la richesse publique.—La richesse publique*, leur a répondu Boissy d'Anglas, *bâtie sur la pauvreté des particuliers, est un sophisme barbare créé dans*

(1) 20 Mars, 1795.

l'antre féroce des Jacobins. Ils ont offert à vos créanciers pour garantie, des propriétés qu'ils sentaient bien que vous n'aviez pas le droit d'hypothéquer. Enfin, lorsque l'un des Députés alarmés lui a demandé avec quoi l'on payerait les fraix de la guerre, *Il ne s'agit point de savoir qui doit payer les fraix de la guerre,* s'est écrié Charrier, *il s'agit de rendre justice; il s'agit de prouver aux peuples, qu'il n'est pas vrai, comme leurs Gouvernemens* (1) *ont voulu le leur faire croire, que la Convention ait égorgé ces victimes pour avoir leurs biens.*

Entraînée par ce beau langage, & par les principes même de justice qu'elle foulait depuis si long-temps aux pieds, la Convention a enfin décrété solemnellement le 20 Mars, la *suspension de la vente*; & bientôt après, la restitution des biens des individus condamnés par les Tribunaux Révolutionnaires de Robespierre.

Qu'on ne s'y trompe point: ce Décret, tout étrange qu'il paraisse, était encore, s'il est possible, moins juste en lui-même, qu'il n'était nécessité par la force impérieuse d'une multitude de circonstances, lesquelles, plus tôt ou plus tard, améneront également la restitution des biens des émigrés, (2) ou tout au moins

(1) On verra dans la page suivante que *Boissy d'Anglas* alla plus loin, & qu'il eut la justice de défendre les *Gouvernemens* étrangers de l'étrange imposture dont Charrier les accusait.

(2) Si cette foule de femmes & de filles infortunées, victimes si innocentes de la Révolution Française, qui traînent aujourd'hui dans l'étranger leur déplorable misère, & y étalent avec elle l'un des plus grands opprobres de la Convention; si, dis-je, elles pouvaient, ainsi que les fédéralistes, se présenter dans cette Assemblée, & lui dire que la timidité de leur sexe leur avait fait deviner

d'une partie d'entr'eux: auſſi, quoiqu'il n'y ait guères que ſix ſemaines que ce premier décret de reſtitution a été rendu, (1) on aſſure qu'il s'eſt étendu, parti-

---

comme par inſtinct les crimes du *Jacobiniſme*; que, lorſque cette Aſſemblée ſe glorifie d'avoir puni ſes forfaits, elle ne peut ni continuer à leur imputer à crime de les avoir mieux prévus qu'elle, & d'y avoir échappé par la fuite, ni conſerver la fortune dont elle les a dépouillées, & dont les Députés de la Convention tirent une partie de leurs ſalaires; a l'ouie d'un pareil langage, & au ſpectacle déchirant que leur affreuſe misère préſenterait à l'Aſſemblée, j'ai beaucoup de peine à croire que *Boiſſy d'Anglas* ne s'en ſentît pas ému, & qu'il ne prononçât point de nouveau en leur faveur la belle tirade qu'il déclama le 20 Mars, en faveur des fédéraliſtes.

Nous ſavons tous que les confiſcations qui ont été la ſuite des jugemens monſtrueux de nos derniers tyrans ſont des VOLS, *& que ces* VOLS *ont plongé dans la misère cent mille familles innocentes. Leurs mânes planent dans cette enceinte; ils nous demandent de rendre à leurs veuves, à leurs frères, à leurs enfans, le bien qui leur appartient.— On oſe dire que ces biens ſont néceſſaires au peuple. Peuple Français! lève-toi tout entier avec indignation; repouſſe avec horreur ces dépouilles ſanglantes; rejette ce honteux tribut: il eſt indigne de toi; il doit te faire frémir; il te rendrait le complice des monſtres que tu pourſuis, des voleurs dont tu as ordonné le ſupplice.*

Je le demande, n'eſt-ce pas dire au peuple Français, *Repouſſe avec horreur les aſſignats?* Il y a déjà bien long-temps en effet qu'il devrait en avoir *horreur*. Au reſte, ce repouſſement ne ſera point l'effet d'un ſentiment d'horreur; ce ſera celui de l'intérêt particulier. Les aſſignats ont fait naître la guerre: la guerre fera périr les aſſignats.

(1) Il ne faut pas oublier que déjà, dès le 9 Novembre, la Convention avait décrété la levée du ſéqueſtre des biens des ſujets des Puiſſances avec leſquelles la France eſt en guerre. Ce dépôt s'élevait, dit-on, à près de 25 millions en eſpèces. Beaucoup de gens l'avaient enviſagé juſques-là comme l'un des gages des aſſignats; & pourquoi non?

culièrement à Lyon, sur une foule de familles dépouillées qui n'étaient point fédéralistes. Et en effet, comment ressuscitera-t-on le commerce en France, sans y rappeler les commerçans ? & comment y ramènera-t-on les commerçans & les manufacturiers, sans leur rendre leurs capitaux & leurs ateliers ?

Qu'on ne croie point que ce fameux décret ait été arraché par surprise à la Convention, & qu'elle puisse être tentée de le révoquer lorsqu'on attribuera à ses effets la chûte totale des assignats. Elle les connaissait très-bien d'avance ces effets ; & ils lui avaient été prédits avec force par *Le Cointre*, dès le 10 Décembre, 1794. *Je vous le demande dès aujourd'hui*, dit-il à ses collègues, *si vous faisiez un seul pas rétrograde sur la matière des biens acquis par jugement, confisqués & vendus au profit de la République, que deviendrait la foi de la fortune publique ? Que deviendraient les finances ? Dans quel position vous trouveriez-vous ? La confiance serait totalement ébranlée. Qui désormais pourrait acheter ?...Si sur les biens vous regardez une fois en arrière...je m'arrête....je vous livre à vos réflexions.*

Certes c'était lorsqu'on portait les *regards en avant* sur les biens à confisquer, que *Le Cointre* aurait dû réveiller son collègue Robespierre, & *le livrer à ses réflexions*. Ce n'est point le décret du 20 Mars qui a tué les assignats émis, en restituant des biens qu'on *n'avait pas le droit d'hypothéquer*, & qu'il était impossible de conserver ; c'est Robespierre, en *volant* ces biens afin de pouvoir émettre de nouveaux assignats, & en prodiguant ces nouveaux assignats afin d'étendre les conquêtes de la République

En un mot, c'eſt Robeſpierre qui a *décrété la Contre-révolution, & qui a aſſaſſiné* la République ; car je ne crains pas d'affirmer aujourd'hui qu'elle périra préciſément comme avait péri la Monarchie,—PAR LES FINANCES.

En vain la plupart des ſucceſſeurs de Robeſpierre s'obſtinent-ils encore à tromper leurs compatriotes & l'Europe ; en vain nous parlent-ils toujours de 10 à 12 milliards que produiront les biens des émigrés, & qui, à les entendre, formeront une hypothèque ſuffiſante pour retirer les aſſignats émis, & pour en émettre encore autant au beſoin ; ils ſavent bien eux-mêmes que rien n'eſt plus faux ; puiſque, d'après leurs propres calculs, il me ſerait aiſé de leur prouver que toutes les confiſcations invendues qui leur reſtent ne valent pas en réalité plus de deux à trois milliards. (1)

(1) Dans ſon fameux Rapport du 22 Décembre, 1794, ſur les finances, *Johannot*, que j'enviſage comme l'homme le plus honnête, & peut-être le ſeul honnête, entre tous ceux qui ont manié le tréſor révolutionnaire, affirme que les aſſignats, *quelle que ſoit leur maſſe, repoſent pourtant ſur une hypothèque ſupérieure....Des calculs certains*, ajoute-t-il, *atteſtent que leur hypothèque excède 15 milliards. Le revenu d'une année des biens nationaux invendus eſt d'environ 300 millions, qui, calculés au denier 40, prix auquel ſe vendent communément les domaines nationaux, préſentent une valeur réelle de 12 milliards ; ce qui, avec des fonds non loués, ou objets qui ne ſont point en valeur, & qu'on eſtime au plus bas à 2 milliards, & 1 milliard pour ce qui reviendra à la nation dans les héritages des émigrés, forme une valeur effective de 15 milliards. Jamais papier-monnaie a-t-il porté ſur une baſe auſſi ſolide !*

Lorſque j'entreprends de meſurer cette *baſe*, on me permettra bien, je penſe, de raiſonner uniquement ſur l'aſſertion que vient de faire Johannot, qu'au 22 Décembre la maſſe du revenu des propriétés

Auſſi *Le Sage, Boiſſy d'Anglas, Cambacérès, La Reveillière,* & *Thibault,* commencent-ils dès-à-préſent à ſou-

---

confiſquées & invendues s'élevait *à environ* 300 *millions.* Or cette eſtimation, en l'adoptant comme vraie, fournit une échelle à-peu-près ſure pour eſtimer en même temps le capital de ces 300 millions, non point en aſſignats, qui bientôt n'exiſteront plus, mais en eſpèces.

Tout le monde ſait qu'avant la Révolution, les propriétés foncières ſe vendaient en France à peu-près au denier 30, c'eſt-à-dire pour environ 30 fois leur rente ; & perſonne ne diſconviendra que, tant qu'il y en aura une telle maſſe à vendre, il ſera difficile qu'elles trouvent de meilleurs acheteurs qu'au denier 25. Or, il eſt impoſſible qu'elles les trouvent ; 1°, parce qu'une grande partie de ces propriétés conſiſte en maiſons qui ſe détérioient avec une effrayante rapidité ; 2°, parce que Cambon eſt convenu ingénument, le 28 Février, que les autres fonds qui reſtent entre les mains de la République y *dépériſſent auſſi* ; & que quant à ceux qu'elle vend, *des intrigans s'en rendent adjudicataires à tout prix. Devenus propriétaires,* ajoute-t-il, *ils en vendent en détail les arbres & les matériaux* ; *au ſecond paiement la Nation eſt obligée de revendre à la folle enchère, en ſupportant la perte que les détériorations occaſionnent.*

On voit déjà, d'après ces aveux récens, que ce n'eſt qu'à la faveur de *ces adjudications à tout prix,* & cependant ſi ruineuſes, que la Convention ſe vante de temps à autre des ſommes énormes qu'elle retire des biens dont elle annonce l'adjudication d'une manière ſi pompeuſe, mais dont elle ſe garde bien de publier enſuite la rentrée, & la *revente à la folle enchère.*

Je crois donc que perſonne ne me conteſtera que ſi, par impoſſible, la République ſe conſolide, & que tous les biens confiſqués reſtent à ſa diſpoſition, elle ne les vendra jamais en eſpèces à plus du denier 20 de la rente qu'elle perçoit aujourd'hui en aſſignats. Or, ſi elle y réuſſiſſait, leur totalité ne lui procurerait que ſix milliards.

Maintenant, ſur ces ſix milliards de capital auxquels je conſens à eſtimer les 300 millions de revenus, il faut déduire, d'abord les immenſes reſtitutions à faire aux fédéraliſtes & autres, conformé-

lever le voile qui cachait encore l'abyme des finances. *Le gage de vos assignats*, a dit le premier, *c'est la loyauté*

---

ment au Décret du 20 Mars, 1795 ; & quoique, pour obtenir ce décret, ceux qui le proposèrent, affectèrent d'affirmer au hasard que ces restitutions ne monteraient pas au-delà d'un milliard, je crois pouvoir sans exagération élever toutes les confiscations du règne de Robespierre au tiers des propriétés encore invendues ; ce qui, en appelant la République à une restitution de deux milliards, réduira à 4 milliards le capital des domaines invendus.

Sur ces 4 milliards restans, il y a ensuite à liquider les dettes immenses des émigrés ; dettes que la Convention a décrétées le 1 Janvier, 1795, *à la charge de l'Etat*. Or, comme Cambon a déclaré le même jour que les Emigrés n'avaient pas moins *d'un million de créanciers environ*, & qu'ensuite le Comité de Finances a estimé cette liquidation préalable à un milliard 800 millions, elle réduira ainsi à environ deux milliards l'hypothèque du papier-monnaie de la République Française.

Avec ces deux milliards, elle aurait encore,

1°, A retirer tous les assignats en circulation actuelle, lesquels, à en croire ce qu'en disait *Cambon* le 4 Novembre 1794, s'élevaient déjà alors à 6 milliards 400 millions ; somme qui, malgré quelques rentrées postérieures, doit très-certainement être portée aujourd'hui à 8 milliards.

2°, A retirer les nouveaux assignats qu'il faudra émettre, pour continuer la guerre. Or, qui sait combien durera cette guerre ? & qui peut prévoir l'émission qu'exigera le mois de Décembre prochain, si les Français retardent jusqu'à cette époque l'évacuation de leurs conquêtes ? Si la progression des dépenses & du discrédit est toujours la même que celle des trois derniers mois, la masse des nouvelles émissions peut être déjà incalculable à cette époque ; mais pour mettre tout au plus bas, je ne calculerai la dépense de chaque mois qu'à raison du mois Nivose, ce qui ajouterait, à la fin de cette année, une autre masse d'environ 5 milliards.

Voilà donc 13 milliards de papier-monnaie qu'il faudra racheter

Française, c'eſt la probité de la Nation. Le ſecond, qui ſix ſemaines auparavant venait d'affirmer que les *aſſignats étaient ſans doute un effet d'une inconteſtable ſolidité, une dette de la Nation hypothéquée ſur des propriétés infaillibles*, a tout-à-coup changé de langage avec la Convention. *Vos aſſignats*, lui a-t-il dit le 20 Mars, *ſont des billets dont la garantie eſt votre loyauté ; ils repoſent*

---

alors, avec une hypothèque de deux milliards en biens réels.

D'ailleurs, avant d'appliquer le capital de ces deux milliards au rachat du papier-monnaie, on en aura beſoin pour acquitter l'ancienne dette & les intérêts de la dette viagère, qui s'elèvent ſeuls à environ cent millions par année. En ſuppoſant qu'on l'écarte d'un trait de plume, il ſera difficile d'écarter auſſi facilement les brillantes récompenſes qu'on a promiſes au million de ſoldats qu'il s'agira de rappeler en faiſant la paix ; & qui, à raiſon de 2000 liv. chacun, conſommeraient ces deux milliards. Enfin, ce n'eſt pas tout encore ; car le plus preſſant de tous ces beſoins ſera d'employer ces deux milliards à verſer des *ſoins réparateurs ſur toutes les contrées qu'Echaſſeriaux a repréſentées comme n'offrant que des ruines en agriculture* & comme réclamant d'immenſes *avances*. Que dis-je ! la France, avant d'y pourvoir, aura un ſoin bien plus preſſant encore ; elle aura à aſſurer la marche de ſon gouvernement, en attendant qu'elle réuſſiſſe à lever les contributions que ſes peuples ſe ſont ſi complettement déshabitués de payer. Je doute que ce qu'ils paient aujourd'hui en aſſignats correſponde à 15 millions en numéraire ; & très-certainement le gouvernement ne pourra marcher, agir, & ſe ſoutenir, avec un revenu de moins de 100 millions : or aujourd'hui, une contribution de 100 millions épuiſera les peuples bien plus encore que ne les épuiſaient les 600 millions qu'ils payaient ſous l'adminiſtration de M. Necker.

Que le lecteur médite ſérieuſement ſur ce compte rendu de la fortune actuelle de la France, & de ſes beſoins ; & je doute qu'il s'écrie enſuite avec Johannot : *Jamais papier-monnaie a-t-il porté ſur une baſe auſſi ſolide !*

repoſent ſur le CRÉDIT *que nous avons droit d'obtenir bien plus que ſur toute autre baſe* Dix jours après, le troiſième avoue franchement que ſi la Convention ſe diſſolvait, elle allait *laiſſer les* FINANCES ÉPUISÉES. *Il faut*, s'eſt écrié le quatrième, (1) *il faut remédier ſur-le-champ par les moyens ſimples, juſtes, & d'une prompte exécution, au déſordre des finances. Si elles périſſent, nous périſſons, & nous abîmons l'Etat avec nous.* Enfin, pour couronner tant d'aveux alarmans, Thibault a annoncé le 1 Avril à la Convention, *qu'il y avait trois choſes dont on ne devrait jamais parler en public: ce ſont*, dit-il, *les* FINANCES, *les ſubſiſtances, & la Religion.* Il ne m'appartient point de parler ici des deux dernières; mais à Dieu ne plaiſe qu'elles ſoient auſſi ruinées que les *Finances* de la France; car en pareil cas, ſes infortunés habitans ne pourraient plus ſe relever du coup affreux que leur aurait porté la Révolution.

Que leur République éphémère continue, ſi elle le veut, à mettre ſur ſes nouveaux aſſignats les mots pompeux de DOMAINES NATIONAUX; tout homme clairvoyant ne pourra pas moins s'empêcher d'y lire ces mots effrayans; LOYAUTÉ FRANÇAISE—FINANCES ÉPUISÉES—HYPOTHÈQUE OUTREPASSÉE—RESTITUTIONS COMMENCÉES—EMISSIONS NOUVELLES—DÉPRÉCIATION CONTINUE.

Je n'ai plus beſoin d'inſiſter, je penſe, ſur ce que, dans le cours rapide de cette dépréciation, dans cette réaction violente du diſcrédit ſur le diſcrédit, chaque cauſe devient effet à ſon tour, & augmente, dans une rapidité prodigieuſe, celle de ce diſcrédit, ſans quil y

(1) 6 Mars.

ait enfin, pour l'arrêter, aucun autre expédient que la paix. Je veux croire les chefs actuels plus honnêtes gens que leurs prédéceſſeurs ; mais comme je ne peux les croire plus habiles, je les défie de continuer leur carrière belliqueuſe autrement qu'avec de nouvelles émiſſions d'aſſignats dépréciés ; je les défie de rendre ou d'aſſurer, avant la paix générale, une valeur quelconque à la maſſe des aſſignats ; enfin, je les défie de retarder long-temps l'époque où le cri du peuple malheureux qu'ils ont à ſauver, les forcera à acheter cette paix par le ſacrifice abſolu de leurs conquêtes ; du moins ſi la Grande-Bretagne perſiſte honorablement à repouſſer toute négociation dont cette reſtitution complette ne ſerait pas la baſe.

Comme il n'eſt point impoſſible que, pour en détourner les Anglais, ou pour les ébranler, quelques perſonnes ébranlées elles-mêmes par les charlataneries du Comité des Finances de France, allèguent ici quelques-uns des projets illuſoires dont il ſe berce, ou du moins dont il berce ſes commettans, *pour opérer la rentrée des aſſignats par des moyens ſimples, juſtes, libres & purement volontaires* ; quelque faſtidieux que puiſſe être l'examen de ces projets, je conſens à m'y jeter.

Et d'abord, ſi l'on débutait par me citer ce que diſait Johannot, le 22 Décembre, ſavoir, que la valeur des biens hypothéqués *augmente à meſure qu'on multiplie les aſſignats, & que c'eſt à cette progreſſion ſuivie & correſpondante entre le cours de la monnaie républicaine & le prix des propriétés nationales que les Français doivent* & devront *ces reſſources inépuiſables, qui ont étonné l'Europe & préparé les triomphes de* 14 *armées* ; je débuterai à mon tour par nier cette

prétendue progreſſion *ſuivie & correſpondante* entre la baiſſe des aſſignats & l'élévation du prix des propriétés nationales. Si cette progreſſion avait exiſté à l'époque ou l'annonçait Johannot ; comme à cette même époque les aſſignats perdaient environ 75 pour cent contre l'eſpèce, c'eſt-à-dire les trois quarts de leur valeur, il aurait fallu que les acheteurs euſſent conſenti à donner quatre fois plus d'aſſignats pour un domaine quelconque, & que tel domaine, affermé à 50 liv. de rente, & qui au denier 30 aurait valu 1,500 liv. avant la Révolution, ſe fût vendu au denier 120, c'eſt-à-dire que l'acheteur en eût payé 6000 liv. en aſſignats. Or, Johannot avoue dans le même diſcours que les domaines nationaux ſe *vendent communément au denier* 40 ; c'eſt-à-dire, qu'il avoue en d'autres termes, que le prix des domaines n'a augmenté que d'un quart, pendant que les aſſignats ont baiſſé des trois quarts.

Peut-être quelques perſonnes attribueront-elles cette étonnante chûte des aſſignats, non à leur défaut de valeur réelle, mais uniquement *à la multiplicité de ce ſigne, qui a rompu toutes les proportions entre les objets qu'il repréſente* ; (1) en ſorte, ajouteront-elles, qu'en diminuant la maſſe de ce ſigne repréſentatif, & en dégageant la circulation de la moitié des aſſignats qui exiſtent, on rendrait à ceux qui reſteraient tout leur premier crédit.

Il y a déjà près de cinq mois que le Comité des Finances s'occupe de cette diminution, & qu'il l'annonce comme *indiſpenſable* : mais depuis qu'il a pré-

(1) Diſcours d'Echaſſeriaux le 20 Decembre.

senté à ce sujet, rapports sur rapports, & projets sur projets, il n'a guères réussi qu'à ajouter à l'effrayante masse qu'il voulait réduire, presqu'autant de nouveaux assignats qu'il aurait voulu retirer des anciens. Cependant, comme il a indiqué les moyens suivans pour parvenir ce dernier but, on va voir s'il sont aussi faciles à adopter qu'à indiquer.

Le premier serait un *impôt*, soit *emprunt extraordinaire*, soit même quelque *taxe révolutionnaire*:(1) mais Cambon, en considérant ce premier moyen, a observé que la loi du *maximum* avait occasionné des pertes trop considérables pour y penser ; & quant aux *taxes révolutionnaires* auxquelles on aurait pu être tenté d'avoir recours, il a avoué ingénument le 3 Février, que l'emprunt forcé d'un milliard décrété en Août 1793, n'avait pu produire *que* 180 *à* 200 *millions*. Etrange décompte au milieu du règne de la terreur !

Le second serait une loterie de 4 milliards, pour engager les porteurs d'assignats à les échanger contre des effets quelconques qui n'auraient plus cours forcé de monnaie ; mais alors, observe encore Cambon, *il faudra leur offrir quelque avantage*. Or il calculait que, si on leur offrait 10 pour cent, il en coûterait 390 millions à la nation, & un intérêt annuel de 131 millions. Certes ce serait là un étrange moyen de soulager les

(1) Quant aux *dons civiques & volontaires*, Cambon n'en estime les reliquats constatés qu'à 20 millions. " Personne n'ignore," dit-il, le 24 Novembre, " comment en général ce que l'on appelait *dons volontaires* a été obtenu. On ne peut se dissimuler " que la plupart des dons prétendus libres étaient le produit de la " terreur & de la contrainte."

finances. D'ailleurs cette *loterie*, ſoit *tontine*, eſt impoſſible; car, ou elle ſerait volontaire, & pour cet effet il faudrait lui trouver le gage qui n'exiſte plus; ou cette repriſe ſerait violente, & loin de rendre le crédit aux nouvelles émiſſions, elle ne ferait que mettre en évidence le ſort qui les attendrait à leur tour.

Auſſi le troiſième des moyens de Cambon était-il la *démonétiſation forcée :* mais ajoute-t-il avec candeur, en attaquant le ſigne monétaire, quelle confiance pourrait-on avoir dans de nouvelles émiſſions ? Ce ſerait nous mettre *dans l'impoſſibilité de continuer la guerre.*

Il ne ſera point néceſſaire d'employer la *force* pour cette *démonétiſation.* Elle s'opère ſuffiſamment d'elle-même. La *banqueroute* eſt déjà commencée : elle achevera de s'accomplir ſans qu'on la décrète jamais ; & l'on n'en prononcera le mot que lorſque la Convention ne trouvera plus perſonne qui ſe ſoucie de recevoir ſes nouveaux aſſignats : or ce moment s'approche.

Pour en revenir maintenant à l'*impoſſibilité* où elle ſe trouvera alors, comme l'obſerve Cambon, de *continuer la guerre*, quelques perſonnes ſe figureraient-elles que la Convention, qui doit prévoir depuis long-temps la chûte totale de ſon papier, ſera à même d'y faire face, à l'aide de l'immenſe numéraire que lui a procuré le pillage des égliſes, & qu'elle tient ſoigneuſement en réſerve ? Mais elle ne diſſimule plus elle-même qu'elle l'a dilapidé avec la même imprévoyance que ſon papier-monnaie ; & Cambon a avoué le 2 Novembre, que la totalité de l'argenterie des égliſes, dont toute l'Europe s'était tant exagéré le rapport, *ne produirait*

que 25 à 30 millions (1). Admettons que le fruit de ce ſacrilége reſte encore aujourd'hui dans ſes coffres; cette ſomme ne repréſente pas même la dépenſe de 2 jours du dernier mois : néanmoins, comme elle eſt en numéraire, ſuppoſons qu'elle puiſſe fournir aux mêmes fraix que fait l'Angleterre, c'eſt-à-dire à environ 15 jours de campagne, l'abîme à combler reparaît encore ; & je le demande de nouveau, arrivée à ce terme, à quoi la République Françaiſe aura-t-elle recours, pour prolonger la guerre & défendre ſes conquêtes ? A ſes antiques & brillantes reſſources ?.....Examinons ce qu'elles ſont devenues entre les mains de la Convention. Quelles étaient-elles ces reſſources ? Son COMMERCE.....Ecoutons ſes aveux. *Il a été frappé de mort*, dit Boiſſy d'Anglas.(2) *Oui*, ajoute Colombel, *nous ſommes tous d'accord qu'on a tout fait pour tuer le commerce, & qu'on n'y a que trop réuſſi.*(3).....Ses MANUFACTURES....Elles ſont *anéanties*, leurs *atteliers ſont déſerts, les bras qui les fécondaient ſont expatriés.*(4) Son AGRICULTURE.....Ecoutons ce qu'en diſait Pellet le 30 Mars. *L'arbre de la réproduction a été coupé par le pied.* Son CRÉDIT.....Ce crédit qu'elle *eſt en droit d'obtenir*, ſi nous en croyons Boiſſy d'Anglas : mais ſur quels revenus tenterait-elle aujourd'hui d'emprunter ? D'après les demi-aveux de Cambon, je doute fort que les contributions annuelles

---

(1) *La chaſſe de Geneviève*, ajouta-t-il, *dont on a tant vanté les richeſſes, n'a produit que* 21,000 *liv.*

(2) 7 Nivoſe. (3) 29 Décembre, 1794.

(4) Echaſſeriaux, le 20 Décembre.

que paient maintenant les Français s'élèvent à 150 millions en assignats. Il n'y a assurément pas là de quoi présenter un surplus pour trouver de nouvelles dupes. D'ailleurs, où les chercher?.....En Hollande? Tous les propriétaires ont mis leurs fonds à l'abri. A Gênes ou en Suisse?....Il y a près de cinq ans que les capitalistes de ces pays ont toutes leurs fortunes englouties dans le gouffre de la *Loyauté Française*. Graces à elle, il ne leur resterait plus à lui prêter aujourd'hui que les assignats qu'ils en reçoivent.

Enfin, & pour devancer ici à la fois toutes les hypothèses qu'on enfantera peut-être pour supposer aux Français les moyens de continuer la guerre aussi long-temps que les Puissances; imaginera-t-on quelque acte d'autorité de la Convention qui démonétise les assignats; ou bien, que par un accord universel, tous ceux qui les possèdent les rassembleront pour en céder les trois quarts ou la moitié, afin de rendre au reste sa première valeur? Cette mesure pourrait être assez bien entendue, & offrir quelque ressource; mais ce ne sera jamais qu'en l'associant à une paix générale, parce qu'elle seule pourra dispenser absolument de toutes nouvelles émissions. La proposer aux Français pour continuer la guerre, ce serait leur offrir de rentrer dans le cercle dont ils demandent qu'on les sorte: ce serait les inviter à venir brûler la moitié de leurs fortunes sur l'autel de la Convention, & cela dans l'unique espoir de cimenter son règne: enfin, ce serait leur proposer de prolonger toutes leurs privations, afin de la mettre à même de prolonger la

guerre, & de prolonger le fléau de cette guerre, afin de conserver encore quelques mois de plus la Savoie, Avignon, & les Pays-Bas, ou de retarder d'un peu plus long-temps le retour du Stadhouder en Hollande.

. Non, je le soutiens, & je crois l'avoir prouvé, la France ne peut plus faire face à une guerre de conquêtes combinée avec le discrédit de ses assignats, ni au discrédit de ces assignats, combiné avec le système de modération qui interdit de piller à mesure qu'on a besoin d'en émettre. C'est à l'anéantissement total de ces derniers, & il s'approche, que s'évanouira le dernier charme de la Révolution pour ceux même qu'elle avait enrichis, ou qu'elle fait combattre & qu'elle soudoie. Ici se prépare une convulsion politique incalculable, parce que cette banqueroute frappera à la fois, & par le côté le plus sensible, tous les Français pauvres, & sur-tout les armées, qui, vû leur absence, n'auront pas pu saisir le moment propre à placer leurs assignats, en achetant des terres à vil prix, & qui ne retrouveront plus à leur retour celles qui leur avaient été promises en récompense. Elles deviendront furieuses, en apprenant que la fortune qu'elles croyaient avoir en porte-feuille est aussi nulle pour les spoliateurs que pour les possesseurs légitimes : peut-être exigeront-elles qu'on annulle les ventes de toutes les terres que se feront fait adjuger les Jacobins de l'intérieur, pendant qu'elles s'immolaient sur les frontières ; & une pareille mesure, très-juste en elle-même, pourrait offrir quelques indemnités, tant pour elles que pour les anciens possesseurs : cependant comme elle ne produira rien

pour

pour ſoutenir la guerre, alors, mais alors ſeulement, toutes les illuſions ſeront détruites : la Révolution ne laiſſera plus appercevoir à la France que les malheureux qu'elle aura faits, les décombres dont elle l'aura couverte, & la démence avec laquelle ſes chefs auront épuiſé une reſſource immenſe, laquelle, s'ils en avaient uſé avec quelque meſure, eût pu ſuffire aux fraix d'une Révolution, aſſurer ſa marche, & fonder ſa durée. On leur imputera, avec raiſon, comme un crime, d'avoir ſacrifié cette reſſource à la chimère des conquêtes étrangères. Le mal paſſé ſera ſans remède, ſans doute ; mais l'unique remède du préſent ſera la *paix*, comme celui de l'avenir ſera *l'économie*. Ces deux mots remplaceront bientôt dans la bouche de tous les Français les mots de *conquêtes* & de *démocratie*. Comme ils auront, à leurs dépens, acquis la preuve que cette démocratie, par la multiplicité de ſes agens, & par la jalouſie qui empêche de les tirer de la claſſe inſtruite & aiſée, eſt le plus dilapidateur comme le plus ignorant des gouvernemens,(1) tous leurs vœux ſe tourneront vers celui qui, en leur offrant le plus de ſécurité, ſera en même temps le moins coûteux, le plus protecteur, & le plus ſimple. Ils ſe précipiteront dans les bras d'un Chef ſuprême.

Je ne diſconviens point que ce dernier acte de la Révolution Françaiſe ne puiſſe être plus ou moins

(1) Ils commencent déjà non-ſeulement à s'en appercevoir, mais à ſe l'avouer entr'eux. *En général*, dit Boiſſy d'Anglas le 7 Nivoſe, *peu d'hommes inſtruits & bien payés offrent plus de travail que la multitude ignorante & orgueilleuſe*. Voilà aſſurément un premier retour aux principes d'ordre.

retardé par l'adoption de telles ou telles mesures, & sur-tout par celle de la paix ; mais l'unique point que je me suis proposé d'examiner, était de savoir, d'abord, s'il en est aucune qui, en prolongeant la guerre, puisse retarder long-temps l'annihilation des assignats, qui seuls la soutiennent ; ensuite, si l'Angleterre doit perdre de vue cette dernière catastrophe.

Ici j'entrevois qu'à cette perspective que je présente aux Anglais comme assurée, quelques-uns d'entr'eux tenteront d'opposer l'expérience récente & absolument contraire de la prolongation de leur guerre avec l'Amérique.

" Tous vos calculs, sur la nullité des assignats, " peuvent être vrais, diront-ils ; mais dussent-ils se " réaliser plus promptement encore que vous ne l'in- " diquez, chacune des conséquences que vous en tirez " peut néanmoins être absolument fausse ou illusoire. " N'est-ce pas cette même illusion qui prolongea " notre guerre avec l'Amérique, en nous laissant " entrevoir avec certitude la chûte complette de son " papier-monnaie ? Nous atteignîmes avec persé- " vérance, mais à grand fraix, l'époque où le papier " du Congrès fut encore plus déprécié que ne le sera " peut-être jamais celui des Français ; & cependant, " à cette même époque, & malgré la banqueroute " définitive de ce même Congrès, ses forces aug- " mentèrent au lieu de diminuer. En vain opposâmes- " nous à ses finances artificielles nos finances réelles ; " les 140 millions sterling que nous dépensâmes ne " nous aidèrent qu'à poursuivre une guerre qu'ils con- " tinuèrent toujours avec de nouveaux succès. Ils tra- " versèrent tous les obstacles, triomphèrent à la paix ;

" & voyez que depuis douze ans seulement qu'ils en " jouissent, quoique leur papier ait été anéanti, leur " crédit a repris toute sa vigueur, leurs revenus " offrent un surplus prodigieux, & leur prospérité " future paraît incalculable."

Ce tableau est vrai ; mais il n'est vrai que pour l'Amérique. Quel rapport, je le demande, peut-on établir ici entre elle & la France ?.....Entre l'Amérique appelée à une guerre peu dispendieuse, dans laquelle elle avait toute l'Europe pour Alliés ; & la France s'opiniâtrant à une guerre ruineuse, dans laquelle ses finances ont à lutter contre les finances de toute l'Europe ?.....Entre le Congrès ayant pour auxiliaires gratuits les armées & les flottes de la France, de l'Espagne, & de la Hollande, qui envisagaient sa cause comme la leur ; & la République Française, qui, loin d'avoir un seul Allié, se trouve appelée aujourd'hui à soudoyer à grand prix l'inaction même de la plupart des Gouvernemens qu'elle n'a pas armés contre elle ?..... Avait-il besoin d'emprunts pour faire face à la décadence de son papier-monnaie ? Le Congrès trouvait à l'instant pour garans les Gouvernemens de Hollande & de France ; il offrait pour gage aux prêteurs des forêts immenses, & sans propriétaires ; des forêts qui, quoique sans culture, augmentaient rapidement de valeur, & qui, avec de nouveaux impôts, mais sur-tout avec les anciens, auxquels les Révolutionnaires Américains ne s'étaient jamais soustraits, ont suffi pour fonder la dette qu'ils eurent le bonheur de pouvoir contracter avec les étrangers. Qu'on me cite les Gouvernemens ou les peuples dont la République Française peut

eſpérer aujourd'hui le moindre ſubſide pécuniaire ; ou du moins qu'on m'indique le nouveau gage qu'elle aurait à leur offrir. Obſervons encore que l'Amérique, pour arracher ſon indépendance à l'Angleterre, ne dépenſait que la douzième partie de ce que prodigua celle-ci pour la lui conteſter ; tandis que la France, au contraire, dépenſe maintenant à elle ſeule infiniment plus que toute la Coalition. Obſervons que les Alliés de l'Amérique & ſes ennemis eux-mêmes y portèrent un numéraire conſidérable, dont ils laiſsèrent à leur départ une grande partie ; tandis que la preſque totalité de celui de la France a paſſé & paſſe journellement encore chez ſes voiſins. Enfin, quel rapport peut-on établir entre deux quantités ſi incommenſurables.... entre les reſſources toujours renaiſſantes de l'Américain dirigé par les mêmes chefs, combattant dans ſes propres foyers, pour ſa ſeule conſervation ; & les beſoins toujours renaiſſans du Français ne combattant plus que pour des conquêtes éloignées, plus diſpendieuſes encore à conſerver que difficiles à acquérir... entre les Français, qui, à chaque pas qu'ils ont fait, ont eu quelques nouveaux crimes à ſe reprocher ; les Français, chez leſquels chacun de leurs ſuccès ſemble jeter un nouveau germe de guerre civile ; & les Américains, dont l'union croiſſait par les revers même d'une cauſe qu'ils eurent ſoin de ne déshonorer par aucun excès ?....

Ainſi le rapprochement de ces deux peuples, de leurs circonſtances, & de leurs reſſources, ne ſert qu'à prouver qu'elles n'ont rien eu de commun, non plus que leur Révolution : ou plutôt, s'il prouve quelque choſe, c'eſt l'impoſſibilité de conquérir des

peuples qui veulent ſe défendre ; c'eſt enſuite la chûte inévitable du papier-monnaie des Français, & l'incapacité abſolue où ils ſe trouveront d'y ſuppléer par aucun des expédiens qui ſuppléèrent à celui des Américains, lors de ſa cataſtrophe.

Je ne ſaurais trop le répéter, c'eſt cette chûte qui peut ſeule forcer les Français à la reſtitution de toutes les provinces conquiſes. Qu'on prononce maintenant ſi, afin d'atteindre cette époque, il n'eſt pas indiſpenſable pour l'Europe de prolonger ſans découragement la guerre, qui, en accélérant cette reſtitution, aſſure avec elle le bienfait d'une paix équitable & ſolide.

Tel eſt à mes yeux le prix ineſtimable d'une pareille paix ; telle eſt l'aſſurance de l'obtenir, que, lorſqu'on aurait d'avance la triſte certitude qu'à la fin de la campagne qui s'ouvre, les deux Athlètes ſe trouveraient préciſément au même point de la carrière militaire d'où ils s'élancent en ce moment, on ne devrait pas balancer à faire de nouveaux ſacrifices pour préparer encore une nouvelle campagne ; parce qu'il n'en eſt aucun qui doive paraître coûteux pour repouſſer dans leurs foyers ces nouveaux Gaulois, qui menaçaient d'inonder les pays voiſins du leur ; parce qu'enfin ils les inonderont tôt ou tard, ſi on les laiſſe une fois ſe ſaiſir des reſſources des peuples conquis, pour en conquérir d'autres ; ou ſi, par le plus lâche des abandons, on achète d'eux une paix trompeuſe, en les laiſſant tranquilles poſſeſſeurs du plus petit village étranger où ils ont mis le pied.

CHAPITRE III.

Etat où la Convention laisse les Finances à ses Successeurs, le 6 Septembre 1795.

LE Chapitre qu'on vient de lire ayant été écrit vers la fin de Mars, & l'intervalle qui s'est écoulé depuis qu'il fut publié, ayant déjà fourni toutes les données nécessaires pour prononcer définitivement sur mes hypothèses ; le Comité des Finances, qui s'est élevé contre elles (1), me permettra sans doute de recueillir mes pièces justificatives dans ses débats

(1) Voyez le Rapport du Comité des Finances, présenté le 30 Juin, à la Convention, par l'organe de *Thibault*, qui débute par affirmer hardiment que je suis *pensionné de M. Pitt pour avilir les assignats*.

Il m'est permis, je pense, de ne point m'abaisser à répondre à cette imputation, ainsi que de laisser de côté l'épithète d'*Emigré Français*, dont ce même Comité a jugé également à propos de me qualifier si gratuitement : mais il n'en sera pas de même du défi qu'il me porte de *continuer à suivre toutes ses démarches, & à épier toutes ses actions*. Je l'accepte sans balancer; & je vais *continuer à les suivre*, c'est-à-dire à recueillir ses propres aveux, & à les rapprocher.

Je me livre avec d'autant moins de répugnance à cette entreprise, que je soupçonne fort qu'elle ne sera pas de longue haleine ; que la monnaie révolutionnaire, & le Comité qui la frappe, disparaîtront bientôt, & qu'on peut déjà féliciter la France de ce que ce dernier a lui-même, en étouffant si promptement l'hydre des assignats,

porté le dernier coup à la dernière tête
de la rebellion.....

même. C'eſt à ce dépôt ſeul que j'aurai recours aujourd'hui pour rapprocher ſes dénégations de ſes aveux, pour montrer que, loin de m'être permis aucune exagération dans la plupart de mes pronoſtics, j'y étais reſté fort en arrière de la vérité ; & que, ſi mes principales aſſertions pouvaient être conteſtées, ce ſerait par cela ſeul qu'elles n'étaient ni aſſez affirmatives, ni aſſez ſévères.

Première Assertion.

La Propoſition fondamentale dont je ſuis parti dans le Chapitre précédent, était celle-ci : *Que toute la puiſſance de la Révolution Françaiſe conſiſte excluſivement dans ſes aſſignats.* J'avais ajouté que les conquêtes momentanées de la République n'avaient été dues qu'à la profuſion de ſon papier-monnaie ; & que, lorſque cette mine ſerait épuiſée, & qu'on ne pourrait plus ſoudoyer les nombreux ſoldats qui défendent ces conquêtes, il ne reſterait qu'une ſeule reſſource ; celle d'abandonner ces conquêtes avant que les armées les évacuent, & de diſſoudre celles-ci avant qu'elles ſe ſoulèvent.

Si cette première aſſertion a paru haſardée à quelques lecteurs, je les invite à la rapprocher de l'aveu ſuivant que le Député *Dupuis* a laiſſé échapper le 7 Avril dans la Convention.

On trouva la planche des aſſignats infiniment plus commode que le rôle des contributions ; & dès lors, ne calculant plus les dépenſes, l'Aſſemblée Conſtituante tranſmit cette planche FÉCONDE *à l'Aſſemblée Légiſlative, qui nous l'a fait paſſer. En même temps, ces Aſſemblées nous ont tranſmis le fardeau de la dette*

publique, infiniment plus pesant qu'elles ne l'avaient reçu ; & elles nous ont LÉGUÉ LA GUERRE *avec toutes ses dépenses & la responsabilité de leur erreur. En créant une nouvelle monnaie, nos prédécesseurs n'ont pensé qu'aux moyens* de COMMENCER LA RÉVOLUTION, ET NON A CEUX DE LA FINIR.

Il y a donc déjà précisément cinq mois que la Convention en est réduite à chercher quelque *moyen* de *finir la Révolution*, que la *planche* des assignats avait si brillamment *commencée !* Ce sont ses propres membres qui publient eux-mêmes que cette *planche féconde* ne suffira point pour prolonger & terminer la *guerre* que leur ont *léguée*, disent-ils, les Assemblées précédentes ! Enfin, ce sont exclusivement leurs prédécesseurs qu'ils accusent de n'avoir point su *calculer les dépenses !*

SECONDE ASSERTION.

J'ai avancé que *c'étaient les assignats qui avaient réussi à mettre tous les intérêts individuels à la solde de la République*, & que c'était *en salariant un million de fonctionnaires civils, c'est-à-dire un million de Prêtres pour cette nouvelle Religion, qu'on avait réussi à l'étendre par toute la France.*

Cette assertion qu'on m'a contestée, & qui, si elle est fondée, présente la véritable clef de la Révolution Française, a été cependant confirmée depuis, de la manière la plus démonstrative, par l'aveu suivant qu'a fait *Johannot*, le 14 Avril, au nom du Comité des Finances. LE MOUVEMENT RÉVOLUTIONNAIRE NOUS A CONDUIT A SALARIER UN PLUS GRAND NOMBRE D'INDIVIDUS

D'INDIVIDUS QU'IL N'EN FAUDRAIT, ET QU'ON N'EN EMPLOIE POUR ADMINISTRER TOUS LES ÉTATS DE L'EUROPE. (1)

Il reſte donc maintenant, ou à expliquer comment la République pourra conſerver ſes innombrables ſectateurs, lorſqu'elle ceſſera de les ſalarier ; ou à découvrir, pour les ſalarier, quelque nouvelle reſſource, ſoit durable, ſoit momentanée, qui puiſſe ſoutenir les aſſignats, ou y ſuppléer.

TROISIÈME ASSERTION.

Après avoir tracé l'hiſtoire des aſſignats & de leur dépréciation graduelle, depuis leur origine, juſqu'au commencement de cette année, je m'étais borné à préſenter comme probable qu'ils *continueraient à tomber de 50 pour cent tous les deux mois.* Qu'eſt-il arrivé depuis le mois de Mars où j'avançais cette hypothèſe, & où les aſſignats valaient encore 10 pour cent? C'eſt qu'à la fin de Mai ils ne valaient déjà plus que 5 pour cent ; qu'au moment où j'écris ceci ils ſont tombés à 2 ½ pour cent; & que, s'il en faut croire les derniers papiers Français, il eſt déjà quelques départemens où l'on ne les enviſage que comme une *monnaie illuſoire.* (2) Je ne prétends point ga-

(1) A l'appui de cet aveu, *Dubois Crancé* eſt convenu, le 5 Mai, que *la ſeule Commiſſion de Commerce comptait 35 mille employés à ſon ſervice.* A ce ſecond aveu, il faut ajouter encore celui de *Defermont*, qui couronne l'un & l'autre. Ce Député a révélé, le 7 Juillet, que *les frais des adminiſtrations des diſtricts, étaient plus conſidérables que les productions du territoire qu'elles avaient à adminiſtrer !!!*

(2) Le Rédacteur du *Batave* a publié le 14 Août une lettre du Prépoſé aux ſubſiſtances militaires du Département du Nord, qui lui

rantir cependant que les chances révolutionnaires, les Décrets violens de la Convention, & ſes meſures déſeſpérées, ne puiſſent ſuſpendre ou ralentir plus ou moins une dépréciation auſſi rapide : mais j'affirme de nouveau, que, quelles que ſoient ces meſures, l'époque s'approche où les aſſignats ne vaudront pas même *les ſalaires de leurs vérificateurs*, & où ils éprouveront le même ſort que celui du papier-monnaie de la plupart

---

mande avec indignation : *Rien ne peut donner une idée du diſcrédit de notre monnaie ; elle n'eſt regardée dans ce pays que comme illuſoire. A Gand, on m'a pris, pour un ſimple ſouper pour moi, mon domeſtique, & deux chevaux,* 1125 *livres payées d'avance, ou* £.18 *en argent. Ce brigandage au premier jour entraînera de funeſtes conſéquences, ſi le Gouvernement n'y apporte un prompt remède.*

On trouve auſſi l'article ſuivant dans le *Courier Français* du 20 Août. *Plus la Convention fait de pas vers le terme de ſa carrière, plus l'horiſon s'éclaircit, & plus notre change perd faveur. Quelle eſt cette énigme ? . . . . En attendant la ſolution du problême, nous ſouffrons beaucoup de cette progreſſion inverſe.... Les aſſignats tombent dans le plus effrayant diſcrédit. On ne les reçoit plus en pluſieurs endroits qu'au* 40e *de leur valeur nominale. Dans la W'eſt Flandre, dans le Brabant, &c. &c. ils n'ont plus de cours commercial : les affaires s'y traitent en eſpèces. Si la Convention ne prend des meſures, bientôt nous aurons, comme en Amérique, une omelette pour* 1800 *livres.*

Mais ce qui eſt encore bien autrement alarmant que tous ces faits, c'eſt la nouvelle menaçante que le Député *Roux* a communiquée à la Convention en lui dénonçant que *les mariniers d'un paſſage ſur la Seine, qui demandaient l'année dernière* 100 *livres pour y hâler un gros bateau, ce qui n'exige qu'un travail de deux heures au plus, demandent aujourd'hui juſqu'à* 40 *mille livres pour paſſer un ſeul bateau.*

Le Moniteur, qui rend compte de cette dénonciation, ajoute, il eſt vrai, que *toute l'Aſſemblée s'était levée d'indignation.* Cette *indignation* n'en eſt pas à ſon dernier terme.

des différens Etats-Unis de l'Amérique, papier que les propriétaires jetèrent au vent lorſqu'ils ne trouvèrent plus perſonne qui fut tenté de donner un dollar en eſpèces contre un billet de mille dollars.

Suivant toute apparence, les aſſignats atteindront ce dernier terme de leur agonie avant le commencement, ou tout au moins avant la fin de la campagne prochaine; & alors, je le demande de nouveau, avec quoi entretenir & ſolder les 14 armées au moyen deſquelles la Convention défend encore les nombreuſes conquêtes qu'elle réunit en ce moment avec tant de confiance à ſa République *indiviſible?*

Quatrième Assertion.

En ſuivant la marche & les conſéquences inévitables de cette dépréciation, & en indiquant que la Convention s'était permis le 13 Janvier de doubler les ſalaires de ſes propres membres, je m'en étais tenu à faire obſerver qu'il ſerait *ſurprenant qu'elle pût s'abſtenir long-temps de doubler également la paie de ſes* 14 *armées.* Certes elle a été obligée de faire bien davantage encore, puiſque les juſtes réclamations de ſes troupes, & leurs déſertions croiſſantes, lui ont enfin arraché le 23 Juillet une paie de deux ſols par jour en *numéraire* pour les ſoldats & ſous-officiers de toutes armes. Or comme cette augmentation, qu'elle appelle modeſtement un *ſupplément*, correſpond à 80 ſols en aſſignats, ce ſupplément a ſextuplé la paie originale, qui était de 15 ſols en papier.

S'il était vrai, comme la Convention s'en vante, qu'elle eut ſur pied un million de ſoldats, ce ſupplé-

ment seul l'appellerait à une dépense de 3 millions par mois en numéraire; mais comme j'ai d'assez bonnes raisons de croire que ses armées effectives ne s'élèvent pas aujourd'hui à plus de 500,000 hommes, je réduirai cette nouvelle dépense à 1500,000 liv. par mois. (1) Reste maintenant à savoir avec quel trésor, & pendant combien de temps, elle pourra faire face à ce Décret. Déjà huit jours après l'avoir fait passer, le Comité des finances, en insistant auprès de la Convention sur l'absolue nécessité de l'exécuter, s'est vu dans l'obligation de lui en proposer un autre, qui a ordonné de *transporter incessamment à la monnaie, tous les objets en or vermeil, argent & autres, qui existent, soit à la trésorerie, soit dans les magasins nationaux.*

Ainsi donc, la Convention en est déjà réduite à la dernière ressource des dilapidateurs! Elle en est réduite à avouer publiquement à ses ennemis qu'elle fond ses bijoux pour solder provisoirement ses armées;

---

(1) Au surplus, il est impossible qu'elle puisse se dispenser d'accorder aussi *en numéraire* un supplément proportionnel aux officiers de toutes armes, dont la paie se trouve maintenant de 10 à 15 sols par jour moindre que celle du soldat. Aussi lui arrive-t-il des plaintes des toutes parts; & les simples capitaines attestent que, pour être payés comme ils l'étaient il y a trois ans, il faudrait qu'ils reçussent aujourd'hui 6000 livres par mois en assignats; ce qui, en effet, ne correspond qu'à environ 6 louis.

Les plaintes des autres Fonctionnaires publics ne sont ni moins multipliées, ni moins justes, ni moins inquiétantes. *Les véritables indigens*, a dit Cambacérès, le 21 Juin, *sont les Fonctionnaires publics, les salariés par la Nation, & les créanciers de l'Etat pour de petites sommes.*

& néanmoins, dans sa démence, elle parle encore de conserver ce qu'elle appelle le *cercle brillant de ses conquêtes*, qui n'est autre chose que le cercle de ses misères !

Mais ce ne sont pas seulement ses armées au secours desquelles il a fallu qu'elle accourût. Trois semaines après ce premier Décret, elle s'est vue forcée à adopter des mesures tout aussi ruineuses en faveur des autres fonctionnaires publics, & même en faveur des malheureux rentiers qui ne touchent plus aujourd'hui que la 40e partie de leurs rentes. Le Comité de Salut Public a fait afficher qu'il ferait distribuer, dès le 17 Août, *aux gens peu aisés, aux rentiers, & aux fonctionnaires publics, de la chandelle, du sucre, de l'huile, & de la morue*, pour environ le quart des prix courans. Il est vrai que cette mesure n'a encore été adoptée qu'en faveur de la capitale ; (1) mais si c'est-là ce qu'on appelle *une mesure de salut public*, c'est-à-dire de nécessité impérieuse, à quoi tient donc aujourd'hui le *salut* de la République Française, & la conservation de ses conquêtes ?

Cinquième Assertion.

J'avais dit que *la banqueroute était déjà commencée*, & que les diverses mesures de finances adoptées en Mars

(1) C'est la capitale qui fixe maintenant toute la sollicitude du Comité de Salut Public, & qui appelle celui des Finances aux plus énormes sacrifices. *La viande*, dit Vernier, le 16 Juin, *coûte déjà à la Nation, 12 liv. la livre, elle lui en coûtera bientôt 18 à 20 liv.* ; *ce qui fait par mois*, ajouta-t-il, *pour la seule consommation de Paris, une somme de 37 millions.*

dernier par la Convention, pouvaient en être enviſagées comme *l'avant-dernière ſcène.* Les papiers de Paris n'ont pas tardé à vérifier cette eſpèce de prédiction. Voici comment s'eſt exprimé à ce ſujet le Rédacteur du *Courier Univerſel* du 24 Mai.

" Le ſpectacle que la France préſente en ce mo-
" ment, eſt horrible. Le Gouvernement eſt en état
" de *banqueroute* à l'égard de ſes créanciers ; les débi-
" teurs de l'Etat ſont en état de *banqueroute* à ſon
" égard ; & tous les Citoyens le ſont à l'égard les
" uns des autres. C'eſt l'effet néceſſaire de l'incer-
" titude & de l'arbitraire, réſultat malheureux de
" l'émiſſionfré quente & exagérée des aſſignats, &
" de la diminution ainſi que de la diſparution du
" numéraire métallique." (1)

---

(1) Je ne ſais ſi les Rédacteurs de ce Papier ſont du nombre de ceux qui ont été mis en arreſtation par la Convention : tout ce que je ſais, c'eſt que celle-ci complette peu à peu la *banqueroute*, ſans permettre que ceux ſur qui elle frappe en prononcent le mot. Mais n'aurait-elle point dû, avant tout, impoſer ſilence à ceux de ſes propres membres qui proclament imprudemment cette banqueroute univerſelle, & entre autres, à *Jean-Bon Saint-André*, qui, ſix jours auparavant, avait interpellé ſes Collègues en ces termes : *Que diriez-vous à un cadet de pays de droit écrit, qui viendrait vous dire : Mon père, mort avant la Révolution, m'a laiſſé un douzième dans ſa ſucceſſion ; ce douzième eſt reſté dans les mains de mon frère aîné. Aujourd'hui, il veut me rembourſer ; mais comme les aſſignats ſont dans le rapport de 15 à 1, il ſe trouve que je n'hérite que du 180e de la ſucceſſion de mon père, quoique ſon intention ait été de me faire jouir d'un 12e ! Il en eſt de même du fermier à l'égard du propriétaire.*

Si tel était le bouleverſement de toutes les tranſactions privées,

Il eſt difficile en effet d'imaginer une banqueroute plus ouverte que celle d'un débiteur qui ne paie à ſes créanciers que la 40e partie de ce qu'il leur doit. Tel eſt aujourd'hui le cas de la France, dont la faillite ne diffère des faillites ordinaires, qu'en ce que la République n'arrête point ſes paiemens ; mais qu'au contraire, en rembourſant à jour fixe & avec des chiffons de papier les étrangers qui lui avaient prêté

---

lorſque les aſſignats ſe trouvaient encore dans le rapport de 15 *à* 1, que doit-ce être depuis qu'ils ſont dans le rapport de 40 à 1 ?

L'exemple que je viens de citer devrait ſuffire ſans doute ; mais il en eſt un bien autrement effrayant encore, & que le Comité de Légiſlation a dénoncé le 13 Juillet en ces termes :

Ce qui a ſingulièrement frappé votre Comité, c'eſt le brigandage auquel pluſieurs maris n'ont pas honte de ſe livrer envers leurs femmes. En voici l'eſpèce : Une femme a apporté à ſon mari pour dot un immeuble de 30,000 *liv.... Celui-ci, profitant, ou plutôt abuſant d'une loi, (qui par la trop grande latitude qui lui a été donnée, eſt devenue trop favorable peut-être aux caprices des paſſions, aux ſuggeſtions de l'inconſtance, & aux calculs honteux de la corruption & de la cupidité,) demande & fait prononcer le* DIVORCE... *Si la femme n'a droit qu'au rembourſement du capital de la dot, ce rembourſement s'opère par la vente du* 10e *ou peut-être du* 20e *de l'immeuble : le mari retient le ſurplus au mépris de la probité dont il ſe joue, & paſſe dans les bras d'une autre femme, qu'il enrichit des dépouilles de la première.*

Ces affreux exemples d'immoralité, de corruption, & de mauvaiſe foi, ſont malheureuſement trop nombreux, & il eſt inſtant d'y remédier.

La Convention, pour y *remédier*, révoqua immédiatement pluſieurs de ſes loix ſur le divorce, ordonna la réviſion de toutes les autres, & ſuſpendit le rembourſement des rentes créées avant le 1er Janvier 1792. Maintenant, je le demande ; décréter la ſuſpenſion proviſoire des rembourſemens en aſſignats, n'eſt-ce pas décréter expreſſément la non-valeur de la monnaie révolutionnaire, ou, en d'autres termes, la banqueroute de la Révolution ?

des eſpèces, elle perſiſte à vanter ſa *loyauté* & la *bonne foi Françaiſe impériſſable*. (1)

Sixième Assertion.

En eſtimant l'accroiſſement probable des nouvelles émiſſions d'aſſignats; *pour mettre tout au plus bas*, j'étais parti du *déficit* du mois de *Nivoſe*, qui ne s'était élevé qu'à 428 millions, & je m'étais borné à en conclure *qu'à la fin de l'année il y aurait en circulation une nouvelle maſſe d'aſſignats d'environ cinq milliards.*

Quoique je ne connaiſſe point avec exactitude le *déficit* des mois ſuivans, j'ai tout lieu de croire que l'émiſſion des cinq nouveaux milliards que je renvoyais à la fin de l'année, eſt déjà outrepaſſée. On en peut juger par ce qu'a dit *Bourdon de l'Oiſe*, le 18 Mai, *Nous avons dépenſé, le mois dernier*, 800 *millions*; *nous dépenſerons un milliard ce mois-ci*, 1500 *millions le mois ſuivant, & ainſi de ſuite, &c. &c.*

Tout exagéré que parut alors l'horoſcope de ce Député, il n'a pas tardé à ſe vérifier d'une manière encore plus accélérée qu'il ne le croyait lui-même, puiſque, pour combler le *deficit* du mois de Juin, la Convention s'eſt vue appelée à émettre 300 millions de

(1) Je parle ici de la Convention en maſſe; car il faut rendre au Depute *Vernier*, la juſtice de dire, qu'il s'exprima, à ce ſujet, le 5 Mai, avec le cri du remords, & en ces termes: *On a impudemment violé les loix, la juſtice, les égards dus aux Nations étrangères: comment voudrait-on, après cela, qu'elles contractaſſent avec nous?*

de plus qu'il ne l'en avait menacée. (1) Si cette inconcevable progreſſion ne s'arrête point, & que le *déficit* augmente ſeulement d'un tiers chaque mois, l'émiſſion néceſſaire pour le mois de Décembre prochain s'éleverait ſeule à neuf milliards & demi !

Je n'enviſage point, je l'avoue, un ſemblable événement comme poſſible ; mais quelqu'obſcur que puiſſe paraître l'avenir, on peut le percer, ce me ſemble, à l'aide du paſſé, & ſimplement en obſervant que, depuis le mois de Mars dernier, les aſſignats ont baiſſé des trois quarts de leur valeur, quoique leur maſſe circulante n'ait augmenté que d'un tiers ou environ.

Il y a déjà cependant près de 4 mois que le dernier orateur que je viens de citer, avait préſenté cet avenir de la manière la plus effrayante : *Comme les Danaïdes vous ſerez condamnés à toujours verſer ſans jamais remplir*, dit-il à ſes Collègues. *Nous avons une hydropiſie de papier, & ce n'eſt pas en en augmentant le volume que nous pouvons guérir notre maladie. C'eſt une* PONCTION *qu'il faut faire.*

Me dira-t-on ici, que pour aſſurer cette PONCTION ſi importante & ſi deſirée, la Convention a adopté les moyens extraordinaires que lui recommandait alors ce même *Bourdon*, & que ces moyens retireront des aſſignats anciens dans une proportion bien plus grande, qu'elle ne ſera appelée à en émettre de nouveaux ? Je ſais qu'elle s'en eſt vantée : mais en

(1) Elle a décrété, le 2 Juillet, un *crédit*, c'eſt à-dire une émiſſion des 1800 millions, dont 1500 millions pour la Commiſſion des Approviſionnemens ! !

entamant l'examen des moyens merveilleux auxquels elle a eu recours, je ne crains pas d'avancer que, quelle que ſoit la quantité du papier-monnaie qu'elle parviendra à retirer d'une main, elle ne ſe verra pas moins forcée à meſure, d'en émettre de l'autre au moins une quantité double ; & qu'à l'époque où l'on ne voudra plus en recevoir, elle ſe trouvera en même temps avoir aliéné ſes véritables domaines nationaux, c'eſt-à-dire la portion des biens confiſqués qu'on enviſage comme la meilleure, ſinon comme l'unique hypothèque de ſon papier-monnaie.

La plupart de ces moyens de *ponction* prétendus nouveaux avaient déjà été paſſés en revue par *Johannot*, dans ſon fameux rapport du 14 Avril, qu'il appuyait fièrement par ces mots remarquables : *Il eſt temps de ne plus rien faire à demi, & de marcher vers la régénération avec la même conſtance qu'on a marché pendant* 18 *mois à la deſtruction.*

Il y débutait par annoncer hardiment que la paix avec la Pruſſe venait *de donner une nouvelle baſe au crédit*, & que la Convention *pouvait en quelque ſorte bâtir ſur la terre ferme, après tant de bouleverſemens & de tempêtes.*

Ce ſolide édifice devait être fondé ſur la baſe infaillible de 15 opérations, dans l'énumération deſquelles *Bourdon de l'Oiſe* m'a diſpenſé d'avance de ſuivre le rapporteur, puiſqu'il renverſa tout ſon échafaudage par ce peu de mots. *On vous a ce matin diſtribué un projet de finances Beaucoup de mes Collègues, & moi, nous nous propoſons d'en combattre les trois quarts & demi. Il faut néceſſairement que vous retiriez des*

assignats de la circulation ; car vous n'aviez pas autrefois le quart du numéraire que vous avez à présent, & alors vous faisiez le commerce avec toute l'Europe. Aujourd'hui, le numéraire est augmenté de 4 cinquièmes, & vous ne commercez qu'avec vous-mêmes. Cet état ne peut donc pas durer. Il est bien démontré pour tous les bons esprits, ajouta-t-il, *qu'on ne peut plus* ENTRAVER NOTRE RÉVOLUTION QUE PAR LES FINANCES.

Cette seule censure a tellement écarté le projet de *Johannot*, que la Convention n'a pas même daigné s'occuper de l'examen de ses quinze opérations. Son censeur a bientôt pris l'ascendant sur lui dans la direction des finances ; & ses collègues se sont livrés avec une entière confiance à ce nouvel empirique, pour opérer la fameuse *ponction* d'assignats qu'il avait en vue.

Il est temps maintenant d'analyser les cinq *remèdes* extraordinaires qu'ils ont successivement adoptés pour en assurer le succès.(1)

---

(1) Je crois pouvoir me dispenser de ranger au nombre de ces *remèdes* le Décret du 14 Juillet, par lequel la Convention ouvrit un *emprunt d'un milliard en assignats à 3 pour cent d'intérêt annuel & perpétuel.* En effet, outre qu'il est plus que douteux qu'il se remplisse ; si c'était à ce prix que la République dût retirer ses 12 milliards d'assignats, elle se trouverait avoir ajouté à son ancienne dette 360 millions d'intérêts annuels ; c'est-à-dire, qu'en desséchant la source des anciens revenus qui n'avaient pas même pu suffire à faire face à cette dette sous le poids de laquelle la Monarchie avait succombé ; la République aurait trouvé le secret d'y ajouter dans trois ans une autre dette sans comparaison plus considérable que celle de la Grande-Bretagne.

Le 1er a été le violent Décret qui *démonétisa* les assignats à face royale, sous prétexte qu'ils *contrastaient avec les principes républicains* ; Décret qui, s'il avait pu être exécuté, n'aurait retiré cependant de la circulation que la masse d'assignats qu'il fallut émettre pour le mois de Juin. Mais comme cette démonétisation fut expressément & avec raison taxée de BANQUEROUTE par quelques Députés ; (1) comme d'ailleurs cette banqueroute frappait particulièrement sur les petits assignats, & par conséquent sur le pauvre, elle devint immédiatement l'un des grands griefs des insurgens, qui préparaient l'horrible assaut que la Convention eut à soutenir le 22 MAI. Enfin, comme c'est à cette époque que le peuple commença pour la première fois à porter la main sur ses Représentans, il est plus que probable que l'affreux danger auquel ils échappèrent (2)

---

(1) *Il est des personnes*, dit naïvement Geniffieux le 12 Mai, *qui répugnent à toute idée de* DÉMONÉTISATION, *qui confondent ce mot avec celui* D'ANNULLATION *& y attachent l'idée de* VOL *& de* BANQUEROUTE.

(2) Pour se faire une juste idée de l'effroi que ce spectacle d'horreur a dû inspirer à la Convention, il n'y a qu'à lire le tableau suivant qu'en a présenté le Rédacteur du *Courier Universel*, du 24 Mai.

" Elle est arrivée la crise. La Représentation nationale a été mé-
" connue, avilie, anéantie : le sang d'un Représentant du peuple a
" coulé ; sa tête encore sanglante a été portée au bout d'une pique
" jusques dans le sanctuaire des loix, &c. &c.

" Généreux amis des loix, de la liberté, vous qui dans vos rêves
" philanthropiques espériez dater de la fondation de la Repu-
" blique le retour d'Astrée sur la terre, que n'avez-vous pu tous
" assister à cette épouvantable spectacle ! Que n'avez-vous pu voir
" le sang dégoutter de cette tête où l'on voyait encore, malgré

ne leur permettra plus de tenter l'essai de nouveaux Décrets de démonétisation. Aussi *Le Gendre*, dont l'intrépidité avait tant contribué à sauver ses collègues d'un danger si éminent & si nouveau, les pressa-t-il avec instance quelques jours après de revenir sur ce premier Décret ou de le modifier. Il leur observa *qu'il imprimait sur les assignats Républicains en circulation un signe de défaveur.—Il me semble*, ajouta t-il ingénument, *que vous avez laissé le peuple incertain sur leur valeur, & qu'on peut craindre qu'un Décret de trois lignes ne démonétise une jour telles ou telles séries.*

Non moins frappés sans doute du péril auquel ils venaient d'échapper, que de la vérité de ces obser-

---

" la pâleur de la mort, toute la sérénité de l'innocence ? Que " n'avez-vous pu voir tout ce peuple d'anthropophages se presser " pour recevoir quelques gouttes de cette agréable rosée qui sem- " blait le rafraîchir & le rajeunir pour le crime.

" Eh bien, apprenez tous que l'assassin de Ferand, arrêté dans " sa course civique, a été arraché des mains du bourreau par quatre " à cinq mille scélerats qui s'appellent & qu'on appelle LE PEUPLE, " porté en triomphe comme un martyr de la liberté, & couvert de " couronnes civiques.

" Après de pareils forfaits, l'homme de bien n'a plus qu'à se " retirer, & qu'à conjurer le Dieu du ciel & de la terre de s'armer " enfin de son tonnerre, pour EXTERMINER UN PEUPLE AUSSI " ABOMINABLE."

Voilà donc comment s'est déjà changé le cri de *Vive la Nation !* Les Révolutionnaires Français *invoquent* enfin l'Etre suprême ; & c'est pour *le conjurer d'exterminer un peuple aussi abominable* que celui de Paris, c'est-à-dire les *vainqueurs de la Bastille.*

Si l'espèce de banqueroute partielle qu'avait essayée la Convention l'a exposée à une pareille tempête ; à quoi doit elle s'attendre lorsqu'elle sera forcée de dire au peuple que les assignats ne sont qu'une FAUSSE MONNAIE ?

vations, ſes Collègues, qui tergiverſaient encore ſur ce Décret, l'ont enfin révoqué (1); & vingt jours après l'inſurrection, les Comités réunis ſe hâtèrent de publier, qu'*ils avaient conſidéré que les démonétiſations étaient un remède extrême auquel on ne doit recourir qu'après avoir épuiſé tous les autres.* Si cet avertiſſement eſt loin d'être raſſurant contre les démonétiſations futures, l'expérience des autres *remèdes* qu'on voulait *épuiſer* avant d'y revenir, l'eſt bien moins encore.

Le 2d de ces remèdes a été le Décret du 29 Mai, qui a autoriſé *chaque Citoyen à ſe faire adjuger ſans enchères tel bien national à vendre, qu'il déſirera,* à la charge d'en payer, dans l'eſpace de trois mois, 75 fois le revenu annuel de 1790.

Quelque inſenſé & ruineux que fût ce Décret, *Ballaud* le ſoutint avec force: " Il paraît certain, dit-il, " que dans trois ou quatre mois, & peut-être plus " tôt, il produira un retirement d'aſſignats de plus " de ſix milliards."

En vain *Rewbell* eſſaya-t-il de s'y oppoſer en s'écriant: *Il eſt temps que la Convention ne ſe laiſſe plus enlever des Décrets d'enthouſiaſme. Cette loi peut opérer la ruine de la République; elle préſente un ſyſtême qui dépouille*

(1) Du moins les porteurs d'aſſignats Royaux, condamnés à ne pouvoir s'en ſervir qu'en paiement des *Domaines des Emigrés ſeulement,* & contre leſquels on avait prononcé *non-valeur & déchéance* à une époque fixe, ont ils été admis & invités, après cette époque, à venir les échanger au pair, contre des aſſignats Républicains. Ainſi, cette fameuſe démonetiſation s'eſt réduite à un échange, & n'a pas même entamé la *fonction* ſi deſirée.

la Nation. On vend pour rien les domaines nationaux, puiſqu'on les vend à 600 pour cent de perte.—Citoyens, il ne vous eſt pas permis de dilapider la fortune publique. Le Décret n'en a pas moins été porté, puis ſuſpendu, puis confirmé, à la faveur d'une modification qui autoriſe à recevoir les enchères, s'il ſe préſente des acquéreurs qui offrent plus de 75 fois la rente.

Or, pour juger à quel point il *dilapide* en effet *la fortune publique*, il ſuffit d'obſerver que comme 75 liv. en aſſignats ne coûtent pas 2 liv. en numéraire, & qu'ainſi avec moins de 2,000 liv. on ſe procure 75,000 liv. en aſſignats, on peut à ce prix ſe faire adjuger la propriété de tel domaine qui rapportait annuellement 1000 liv. en eſpèces avant la Révolution; c'eſt-à-dire que la Convention en eſt déjà réduite à offrir le choix de ſes meilleurs domaines nationaux, non point au denier 20, comme je l'en avais menacée dans le Chapitre précédent, (1) mais au denier 2 de

(1) Dans l'une de mes hypothèſes j'avais admis, que la vente des Domaines Nationaux pourrait produire ſix milliards en eſpèces, & j'avais en même temps juſtifié que cette ſomme immenſe ne ſuffirait point pour *achever la Révolution.* Comment s'achevera-t-elle donc aujourd'hui qu'il eſt démontré, par tout ce qu'on vient de voir, que la totalité de cette vente ne produira pas même un demi-milliard?

En effet, on ne peut guères douter que, depuis le mois de Décembre 1794, où *Johannot* faiſait monter à *environ* 300 *millions le revenu annuel de tous les biens nationaux invendus,* les ventes poſtérieures, les immenſes reſtitutions faites aux Fédéraliſtes, & tant de déprédations de toutes eſpèces, n'aient réduit ce revenu à moins de 200 millions. Eh bien, en calculant le produit au denier 2, ce produit n'offrira plus aujourd'hui qu'un capital de

leur produit réel, & même au denier 1, ſi, comme l'a obſervé *Johannot*, il eſt vrai que *les baux de* 1790 *ne repréſentaient alors que la moitié de la valeur de ces biens.* (1)

Ce

400 millions en numéraire, avec leſquels la République devrait faire face à tous ſes engagemens, pourvoir à ſon Gouvernement dénué de tout revenu, pourſuivre la guerre, achever la Révolution, & retirer les 12 milliards de ſon papier monnaie, qui ne ſe trouve ainſi hypothéqué que pour la 30e partie de ſa valeur nominale.

(1) A la faveur de ce qu'on appelait en France *Pot-de-vin*, ſomme qui ſe payait d'avance en déduction de la rente, & qui diminuait d'autant celle-ci ſur l'acte de bail ; il eſt très poſſible, en effet, que la plupart des biens eccléſiaſtiques, affermés nominalement à une ſomme quelconque, rapportaſſent réellement au bénéficier un revenu preſque double de ce revenu nominal, c'eſt-à-dire une ſomme égale à celle qu'on demande aujourd'hui pour adjuger la propriété perpétuelle de ces mêmes biens.

Ce n'eſt pas tout encore ; car, comme on a avoué dans la Convention, que le prix des denrées avait augmenté dans une beaucoup plus grande proportion que les aſſignats n'avaient baiſſé, il s'enſuit que la première année de miſe en poſſeſſion, met les nouveaux acquéreurs à même de retirer fort au-delà du capital qu'ils auront donné ou promis de donner. Qu'qu'incroyable que puiſſe paraître ce fait : *C'eſt-là*, a dit *Bourdon* à ſes collègues le 18 Mai, *c'eſt-là une vérité, dont nous faiſons, dans ce moment-ci, la malheureuſe expérience. Croyez-vous que le débiteur qui a acheté, il y a un an je ſuppoſe, un bien national,* 12,000 *liv. & qui a retiré des fruits de l'année, une valeur de* 15,000 *liv. avec laquelle il a pu payer, s'il a voulu, le principal de ſon acquiſition, ſera bien empreſſé de faire ceſſer un ordre de choſes qui lui eſt ſi avantageux ? Non, certainement, il aimera mieux ne pas s'acquitter ſur-le-champ ; il aimera mieux faire durer l'ordre de choſes actuelles pour en profiter, pour recueillir en échange de petites valeurs, une grande quantité d'aſſignats avec leſquels il pourra acheter d'autres biens nationaux, que de cette manière*

il

Cependant, malgré l'attrait d'une pareille ſpéculation *Ballard* a avoué le 14 Juin qu'il *était encore des endroits où les enchères n'avaient pas lieu du tout. Tant,*

---

il aura PRESQUE POUR RIEN," *&c. &c.* On voit maintenant quel eſt en réalité l'état de criſe auquel la Convention a réduit, par ſes dilapidations, la fortune publique. Elle n'a pu émettre de nouveaux aſſignats, qu'en confiſquant de nouveaux biens ; elle ne peut ſe défaire de ceux-ci, qu'en les vendant *preſque pour rien* (ce qui eſt aſſurément, de la part de *Bourdon*, une expreſſion bien douce, lorſqu'il eſt queſtion de qualifier l'aliénation d'un domaine, qu'on livre en perpétuité, pour un capital inférieur d'un cinquième à la valeur des fruits d'une ſeule année) ; finalement, ces aliénations, toutes ruineuſes qu'elles ſont, liguent les acheteurs par leur intérêt même à déprécier de plus en plus le papier-monnaie, dont la Convention eſpérait remonter le crédit à l'aide d'une ſemblable opération.

Telle eſt donc la marche de ces nouveaux navigateurs en finances, qu'ils ſe ſauvent ſans ceſſe d'écueils en écueils, & qu'ils ne ſavent, en éviter de nouveaux, qu'en ſe précipitant volontairement dans les gouffres même qu'on leur indique.

Il faut obſerver que *Bourdon* leur avait indiqué celui-ci, non point, il eſt vrai, pour les détourner du nouveau mode de vente qu'il prêchait lui-même ; mais pour faire paſſer la clauſe qui exigeait que les acquéreurs payaſſent en trois mois. *Il ne s'agit pas tant*, avait-il dit, *de démonétiſer les aſſignats, que de retirer de la circulation ceux qui ſont déjà démonétiſés, par le fait ; car, je le répète, l'aſſignat eſt maintenant comme* 15 *à* 1. *Il n'y a pas de l'indiſcrétion de le dire ; c'eſt un ſecret qui eſt connu de tout le monde.*

Depuis qu'il a réuſſi à faire adopter la clauſe en queſtion, les aſſignats dont il promettait de remonter la valeur ſont tombés dans la proportion de 40 à 1. C'eſt un *ſecret* qui eſt *connu de tout le monde*, puiſque les derniers papiers de Paris quottent le louis à 960 liv. bien que *Savary*, au nom du Comité de Légiſlation, eut annoncé de nouveau, le 13 Juillet, que *cet état violent & contraire à la raiſon, & à la ſageſſe, ne pouvait pas être durable ; qu'il tenait à l'illuſion & au délire, plus qu'à la vérité ; & que la perte accidentelle*

a-t-il ajouté avec amertume, *tant l'esprit public était perverti !*

Comme si ce n'était pas au contraire une preuve que, dans les districts contre lesquels il s'indigne,

---

& instantanée des assignats, tenait à des causes qui allaient bientôt disparaître.

Quant à la baisse du prix des denrées qu'on avait tout aussi hardiment promise, on peut juger si la Convention y a atteint, d'après un fait que lui a cité *Hardi*. *Depuis trois mois,* a-t-il dit, *on n'a pas émis* 110 *fois plus d'assignats qu'il n'y en avait à cette époque. Et bien le pain qui se vendait* 3 *sols la livre se vend* 18 *liv. dans mon département.*

La Convention veut-elle savoir ce qui l'a exposée à tant d'erreurs & de décomptes? Qu'elle porte donc ses regards en arrière sur la longue chaîne d'extravagantes théories que lui ont prêché successivement tous les Députés ignares ou imposteurs auxquels elle avait livré ses finances.

D'abord, pour la rassurer sur le discrédit naissant de ses assignats, ils s'étaient vantés à elle de pouvoir calculer avec précision les effets de la défiance ; ils lui avaient prouvé géométriquement que le prix des denrées ne pourrait jamais s'élever que dans l'exacte proportion où les assignats baisseraient, & que ceux-ci ne baisseraient que dans l'exacte proportion suivant laquelle la masse de ce nouveau signe d'échange excéderait celle de l'ancien.

Quand leurs calculs ont été déjoués, & que la Convention a commencé à éprouver quelques alarmes ; de nouveaux magiciens se sont présentés. Ceux-ci lui ont affirmé gravement que plus les assignats baisseraient, plus la valeur des biens nationaux s'éleverait par cela même ; qu'ainsi l'équilibre de l'hypothèque serait maintenu, & que dès-lors elle pouvait se tranquilliser : c'est-à-dire que, bien que chaque nouvelle série d'assignats prît une partie des biens affectés aux anciennes ; ils n'en ont pas moins argumenté pour garantir que la nation payerait sans rien dépenser, ou continuerait à dépenser sans rien payer. Toute absurde qu'était cette thèse, elle

l'esprit public & l'intérêt privé, loin d'être *pervertis* où aveuglés, calculent avec certitude, que, lors même que contre toute vraisemblance, la République vien-

---

n'en a pas moins fait fortune ; & pour abjurer cette inconcevable illusion, pour écarter les charlatans qui avaient jeté ce dernier bandeau, il a fallu que la Convention acquît, mais à ses dépens, des preuves multipliées; que, d'un côté, les biens nationaux ne se vendent que pour la 20e ou 30e partie de leur valeur réelle ; que de l'autre, les assignats ne sont plus admis que pour la 40e de leur valeur nominale ; & qu'ainsi elle ne peut continuer ses anciennes dépenses, qu'en émettant chaque jour 40 fois plus d'assignats qu'au commencement de sa carrière.

J'ignore à quelle espèce d'imposture les nouveaux contrôleurs de ses finances auront recours pour lui faire croire à leur tour qu'ils sauront arrêter toutes ces progressions inverses ; & je soupçonne qu'ils méditent quelque mesure hardie, telle qu'un Décret qui enlevera à tout assignat quelconque la moitié ou les deux tiers de sa valeur nominale.

Sans doute ils ne manqueront pas de représenter que cette sévérité s'étendant également sur tous les propriétaires d'assignats, ne les priverait que de ce qu'ils ont déjà perdu, & soulagerait cependant le trésor public. Mais si cette mesure désespérée n'était point en quelque manière impraticable, elle n'en serait pas moins la plus injuste de toutes ; 1°, parce qu'il s'en faut bien que chaque Français ait en mains une quantité d'assignats correspondante à sa pauvreté ou à sa richesse ; 2°, parce qu'au contraire les moins aisés d'entr'eux qui n'ont pu recueillir assez de papier-monnaie pour agioter ou acheter des biens nationaux, ont précisément toute leur petite fortune en portefeuille ; 3°, parce que dès-lors cette banqueroute partiale frapperait principalement sur le pauvre, tandis qu'elle tournerait au profit de la classe riche qu'il serait bien plus juste d'atteindre & de frapper : j'entends la classe qui a acquis à vil prix les biens nationaux, la classe de ceux qui, comme les en a accusé Cambacéres le 21 Juin, *ont été assez déshontés pour payer la totalité du prix de ces biens avec l'année de leur*

drait à ſe conſolider, il n'en ſerait pas moins impoſſible, que dans la détreſſe où ſe trouvera bientôt la légiſlature qui ſuccédera à celle-ci, elle maintînt jamais des ventes tellement frauduleuſes, que, s'il faut en croire *Bourdon*, *les fruits d'une année* ont été plus que ſuffiſans pour *payer le principal de l'acquiſition !*

Je ne ſais quel eſt l'auteur de l'antiquité, qui, pour achever d'un ſeul coup de pinceau, l'affreux tableau des convulſions démocratiques de la Grèce, & des déprédations de tout genre auxquelles ſe livrèrent ſes Gouvernemens, ſe borne à dire que les terres confiſquées ſur les riches, n'y trouvèrent plus d'acheteurs qu'au denier 2. Que dira donc l'hiſtorien de la Révolution Françaiſe, en arrivant à la période où nous ſommes ? " Jamais," s'écriera-t-il, " jamais les annales de la ſociété humaine n'offrirent l'exemple d'une pareille quantité de ſpoliations, ni une preuve plus mémorable que le vol public eſt encore, s'il ſe peut, moins profitable aux Etats qui ſe flattent de pouvoir l'organiſer impunément, qu'aux brigands obſcurs qui s'y livrent en ſecret."

Quelque inévitable que ſoit la caſſation des achats, dont je viens de démontrer la fraude ; je ne chercherai

---

produit, c'eſt-à-dire avec un papier qu'ils n'ont plus, & qu'on ne démonétiſerait, que depuis qu'ils auraient réuſſi à le faire ſortir de leurs mains.

Au reſte, on eſt en droit de ſuppoſer que le ſouvenir de l'horrible danger que courut en Mai dernier la Convention, lorſqu'elle tenta le premier eſſai d'une démonétiſation, on eſt en droit de ſuppoſer, dis-je, que du moins pour quelque temps encore, ce ſouvenir ſera pour elle celui des Ides de Mars.

point à en déterminer l'époque ; & ne voulant m'occuper ici que du préſent, je ne crains pas d'annoncer à la Convention, qu'à la faveur des ventes forcées, qu'elle vient de décréter, à peine réuſſira-t-elle à retirer, dans le cours de cette année, la moitié des ſix milliards dont on lui avait promis la rentrée pour le milieu d'Octobre, *& peut-être plus tôt.* (1)

Voilà, j'oſe le garantir, à quoi ſe réduiront les effets de ce fameux décret, que la Convention repréſente avec tant d'emphaſe, comme devant *régénérer ſes finances*, c'eſt-à-dire amener le prompt rembourſement de tous ſes aſſignats. Telle eſt cependant la

(1) Suivant toute apparence, on ne profitera guères de ce Décret, que pour acheter des Domaines eccléſiaſtiques, dont le nombre doit être déja infiniment réduit, parce que ce ſont les ſeuls qu'on ait cru pouvoir acquérir avec quelque eſpèce de ſécurité.

Toutes les perſonnes qui reviennent de France s'accordent à dire, que l'opinion des acheteurs attache une différence immenſe à la valeur des domaines Nationaux, ſuivant la claſſe des propriétaires ſur leſquels ils ont été confiſqués. On aſſure que les biens des moines s'achètent encore avec empreſſement, & même avec confiance ; qu'enſuite viennent ceux du Clergé, puis les domaines de la Couronne, qui ne trouvent cependant que fort difficilement des acheteurs ; & que quant à ceux des émigrés, très-peu de gens s'en ſoucient ; du moins mettent-ils une différence marquée entre les biens confiſqués ſous l'Aſſemblée Conſtituante & les confiſcations poſtérieures. Auſſi la Convention, pour ſe débarraſſer des biens des émigrés, a-t-elle imaginé une *loterie* ſoit *tontine*, qui, à l'en croire, fera rentrer ſucceſſivement *un milliard d'aſſignats*. Certes, en ſuppoſant que cette loterie ſe rempliſſe, ſi jamais les ſuperbes édifices dont on eſpère de diſpoſer ainſi, paſſent & reſtent aux acquéreurs des billets, ces acquéreurs pourront les appeler vraiment des *lots à la loterie*.

confiance extrême avec laquelle elle en attend les heureux réſultats, que *Bourdon de l'Oiſe*, le même qui en propoſant quelques meſures de ce genre avait avoué *avec franchiſe* à ſes collègues le 27 Mai, que *ſans elles il était impoſſible qu'ils allaſſent trois mois*, s'eſt écrié trois jours après, avec l'accent du triomphe, lorſqu'on eut adhéré à celle-ci : *Je* DÉCLARE *aux Puiſſances de l'Europe, que ce qui nous reſte des domaines nationaux, déduction faite des aſſignats émis, peut encore nous fournir les moyens de leur faire la guerre à toutes, au moins pendant trois ans.* (1)

J'ignore quel effet produira ſur la Diète de Ratiſbonne, cette forfanterie renforcée ; mais j'ai peine à croire qu'elle détermine la Grande-Bretagne à poſer les

---

(1) L'une des obſervations les plus curieuſes, & qui ne peut échapper ſans doute à quiconque ſuit les débats de la Convention, c'eſt de la voir redoubler ſes menaces belliqueuſes, & exagérer ſes reſſources financières, à meſure que ces dernières s'épuiſent.

Six ſemaines ſeulement avant cette forfanterie de *Bourdon* de *l'Oiſe*, ſon Collègue *Johannot* était venu certifier, au nom du Comité des Finances, que trois milliards de nouvelles émiſſions ſuffiraient & au-delà pour toutes les dépenſes de la guerre : ce Comité s'en croyait alors ſi ſûr, qu'il avait même propoſé de ne faire cette fabrication que *par prévoyance, & de briſer enſuite publiquement les formes, poinçons, & matrices*. *Johannot* ajouta : *Quand la guerre devrait encore durer deux ans ; il nous reſtera ſur le capital prépoſé pour elle une ſomme de pluſieurs milliards, applicables après la paix à l'utile deſtination de rembourſer la dette conſtituée.* A peine ces trois milliards ont-ils été entamés & preſque épuiſés que *Bourdon* vient renchérir ſur ſon prédéceſſeur, & *déclarer* avec aſſurance que la Convention *a encore les moyens de faire la guerre à toutes les Puiſſances de l'Europe au moins* PENDANT TROIS ANS !

armes avant que ceux de ſes Alliés qui ſeront reſtés fidèles aient obtenu une reſtitution complette. D'ailleurs, quelque brillant qu'ait été juſqu'à préſent l'étalage de reſſources inépuiſables qu'on a mis ſous les yeux de la Convention; pluſieurs de ſes membres ne lui diſſimulent plus aujourd'hui qu'ils ſont confondus de voir, que malgré la paix avec la Pruſſe & l'Eſpagne, ſes dépenſes militaires augmentent; que ſes reſſources diminuent dans la même proportion que ſes ennemis; & qu'à meſure qu'elle fait des efforts extraordinaires pour retirer des aſſignats de la circulation, & pour rendre le crédit à ceux qui y reſtent, le diſcrédit de ces derniers augmente de jour en jour, comme *Clauzel* l'avait annoncé d'avance. (1)

---

(1) " Je n'ai qu'un mot à ajouter," dit-il, le 7 Juin, en s'élevant contre la vente des biens nationaux au denier 75. " On " avait annoncé que ce nouveau mode de vente ferait baiſſer le " prix des denrées, en donnant du crédit aux aſſignats. Et bien, " depuis la publication de cette loi, *la perte des aſſignats va toujours* " *en augmentant.* Les compagnies qui ſe forment pour acheter des " biens nationaux à bas prix ſont intéreſſées, & s'appliquent à " vilipender les aſſignats."

Aujourd'hui que cet avis ſe vérifie, & que leur *perte va toujours en augmentant*, la Convention a imaginé de s'en prendre au peuple. *Il ſemble*, a dit avec aigreur le 12 Juillet ſon rapporteur Savary, *il ſemble que les Français s accordent tous pour concourir au diſcrédit de la fortune publique, & qu'ils ſe plaiſent à devenir eux-mêmes les inſtrumens de leur propre ruine.* Tout en oſant reprocher au peuple la ruine de la fortune publique, *Savary*, pour continuer à l'étourdir ſur les conſéquences de cette ruine, n'a pas manqué d'imiter ſes devanciers, & de lui répéter qu'un état de choſes auſſi critique doit être infailliblement *le précurſeur de la reſ-*

Le 4e remède dont la Convention s'eſt aviſée pour arrêter la marche de ce diſcrédit croiſſant, a été de fixer elle-même cette marche, d'établir à cet effet ce qu'elle appelle une *échelle de proportion*, & de déterminer ce que les débiteurs devraient ajouter au capital de leurs rembourſemens en compenſation de la baiſſe des aſſignats avec leſquels ils s'acquittent. Elle a donc décrété le 21 Juin, que les aſſignats reçus en paiement forcé, baiſſeraient d'un quart de leur valeur primitive, pour chaque ſérie de 500 millions, émiſe depuis qu'il y eut deux milliards en circulation. (1) Enſorte que, ſi j'entends bien ce décret ; comme,

---

tauration qui ſe prépare. Cependant, depuis ſix ſemaines qu'il promit de nouveau cette *reſtauration*, elle n'eſt point encore entamée ; & ſi la plaie a fait au contraire de nouveaux progrès, le *Courier Univerſel* du 17 Août en a donné, ce me ſemble, la meilleure raiſon, & même l'unique. *Malgré les eſpérances de paix*, dit-il, *les aſſignats ne prennent pas faveur, & pourquoi ? Parce qu'on en fait toujours.*

Il eſt aſſez bizarre que le journaliſte n'ait pas oſé ajouter ce que tous ſes lecteurs ajouteront ſans doute : " Mais pourquoi donc en " fait-on toujours ? Parce que, pour prolonger la guerre, on s'obſ- " tine à ne point offrir la reſtitution des conquêtes ; parce que, " tant que cette reſtitution n'aura pas lieu, la guerre durera ; & " parce qu'auſſi long-temps que celle-ci durera, il ſera indiſpen- " ſable d'émettre de nouveaux aſſignats ; parce qu'enfin on paraît " réſolu à en émettre juſqu'à ce que les aſſignats qui ont fait naître " la guerre trouvent dans la guerre même le dernier terme de " leur anéantiſſement."

(1) Ce même Décret qui préſente cette échelle de proportion porte, art. 3. que *les paiemens décroîtront dans la même proportion du quart à chaque époque où la maſſe des aſſignats en circulation aura diminué de 500 millions.* Quoi ! L'on berce encore la crédulité du peuple de l'eſpérance de pareilles diminutions !

comme, à l'époque où il fut porté, il y avait environ 12 milliards en circulation, quiconque devait 1000 liv. n'a pu s'acquitter que par 6000 liv. en assignats : cependant, comme ceux-ci ne valent plus que la 40e patrie de leur valeur nominale ; afin de ne point froisser son créancier, il aurait fallu lui assurer un remboursement de 40,000 liv. Mais si l'on veut apprécier les autres effets de cette mesure, il suffira de supposer un militaire salarié par la Convention à raison de 750 liv. par mois, & ayant, la veille de ce Décret rétroactif, contracté une dette de 1000 liv. dont il n'aura pu s'acquitter que le 21 Juillet : comme, pendant cet intervalle, la Convention a émis au-delà de 1500 millions de nouveaux assignats, on voit que la dette de cet officier aura augmenté des trois quarts, c'est-à-dire précisément de la totalité du salaire sur lequel il devait subsister. Il est vrai que j'ai lieu de croire que cette loi si récente n'est déjà plus en vigueur ; (1) mais enfin elle a été portée, & tel est l'un des derniers Décrets auxquels ont eu recours les législateurs de la France, pour assurer une parfaite justice rétributive à tous les Français, pour arrêter la dépréciation des assignats, & pour prolonger *la guerre au moins pendant trois ans encore, contre toutes les Puissances de l'Europe!*

Le 5e remède, celui sur lequel ils avouent qu'ils

(1) Il y a une si grande quantité de Décrets qui tombent d'eux-mêmes sans que la Convention se donne la peine de les révoquer, que j'ignore si celui-ci n'est pas du nombre. Le Décret du 13 Juillet, qui lui est postérieur, & qui suspend provisoirement certains remboursemens en assignats, semble l'anéantir comme insuffisant.

comptent le plus, (1) eſt celui du MAXIMUM rétabli le 20 Juillet par une loi bien digne de *Dubois Crancé* qui l'a propoſée. Il eſt vrai qu'on s'eſt bien gardé d'y prononcer cette fois le mot ſi effrayant de MAXIMUM : mais cette loi ayant décrété que le paiement de la contribution foncière ſerait fait cette année, *moitié en aſſignats valeur nominale, moitié en grains effectifs, reçus pour leur valeur métallique en* 1790 ; il eſt aiſé de comprendre que ce ſecond *maximum* eſt infiniment plus vexatoire que le précédent. En effet, Robeſpierre ayant eu du moins la juſtice d'étendre le ſien ſur tous les objets commerçables ; l'agriculteur dont il faiſait acheter les grains par force, pouvait acheter à ſon tour dans la ville où il les portait, tout ce dont il avait beſoin, & à un prix exactement proportionnel à

(1) Rien de plus curieux que le faſtueux étalage de richeſſes que promit *Dubois Crancé* à la Convention, en le lui faiſant adopter.

A la faveur de ce Décret, dit-il le 5 Mai, *nul aſſignat ne ſort de la Tréſorerie pour la ſubſiſtance de Paris & des armées. Vos dépenſes ſont infiniment diminuées ; car ce qui vous a coûté par an* 3 *milliards, ne vous coûtera que* 57 *millions ; encore rentrera-t-il au tréſor national une ſomme de* 98 *millions, produit de la vente de notre bled à Paris & communes environnantes. Reſte net* 59 *millions de dépenſes pour nourrir* 2 *millions d'hommes &* 250 *mille chevaux.*

Voilà un calcul qui eſt plus riant pour la Bourgeoiſie de la Capitale que pour les habitans des campagnes. Que doivent dire ceux d'entr'eux qui liſent les débats de la Convention, en voyant qu'elle vient de leur impoſer la *dixme* pour nourrir la ville de Paris qui les domine, & pour prolonger la guerre qui les ruine ? Je doute beaucoup que *Vernier*, qui ſoutint cette meſure, l'ait ſuffiſamment juſtifiée à leurs yeux, en les aſſurant le 15 Juillet, *qu'elle tranquilliſerait le Gouvernement ſur le ſort de Paris.*

celui pour lequel il venait de livrer les fruits de ſon domaine. Par le nouveau *maximum*, au contraire, tout pèſe excluſivement ſur le cultivateur, & telle eſt l'injuſtice dont la Convention le menace, qu'elle voudrait le forcer à lui céder un quintal de grains pour une valeur inférieure au ſalaire actuel d'une ſeule journée de l'ouvrier qui les moiſſonna : car elle n'a point encore oſé, comme Robeſpierre, étendre ce *maximum* juſques ſur la main-d'œuvre, quoique *Dubois Crancé*, auſſi conſéquent que lui, l'en ait preſſée.

Comment ſe peut-il que *Boiſſy d'Anglas* ne ſe ſoit point élancé avec indignation à la Tribune, afin de repouſſer ce ſecond *maximum*, lui, qui avait déployé tant de talens oratoires pour faire révoquer le premier; lui, qui l'avait ſi juſtement dévoué à l'anathème, en s'écriant le 7 Nivoſe : *Notre ſol était menacé de ſtérilité* par cette loi. *C'était un malheur en France, que d'être condamné à nourrir ſes concitoyens. L'empire de la terreur s'était appeſanti ſur la claſſe nourricière, &c. &c.*

Fort de pareils aveux, j'avais penſé, ainſi que l'auteur que je réfutais, que *la nature ne pourrait pas reproduire deux fois le phénomène d'un pareil Gouvernement*; (1) & je m'étais cru en droit d'annoncer que le *maximum*, vû l'expérience qu'on avait fait de ſes accompagnemens, ne pourrait plus affliger la France. Je ſuis forcé maintenant de convenir que la Convention a réuſſi à le décréter de nouveau : mais autre

(1) *Réflexions ſur la Paix*, p. 9.

choſe eſt de décréter ou d'exécuter. Si juſqu'ici le peuple des campagnes ne s'eſt point levé en maſſe c'eſt que l'exécution de ce Décret a été prudemment renvoyée aux mois Brumaires & Frimaires ; c'eſt qu'alors, ſi l'on continuait encore à l'en menacer, il ſerait temps pour lui d'oppoſer la reſiſtance à la tyrannie ; c'eſt qu'enfin le Peuple Français ne *s'y trompe plus*, & qu'aujourd'hui il ſait fort bien à l'avance, *d'après les principes qui animent ſes Légiſlateurs* (comme Boiſſy d'Anglas les en avait prévenus le 28 Juin), *quelles ſont les loix qu'ils maintiendront ou qu'ils rapporteront.*

Dans quel état de vertige ſont donc tombés ces Légiſlateurs pour avoir pu ſe figurer un inſtant qu'après avoir amené le peuple des campagnes à être l'auxiliaire de leur Révolution, en lui promettant ſolemnellement la ſuppreſſion perpétuelle de la *dixme* ; ce même peuple ſe ſoumettrait à la rétablir d'une manière beaucoup plus onéreuſe que ci-devant, ou qu'il y conſentirait en leur faveur, afin *d'achever la Révolution bienfaiſante* qui devait le délivrer de toute eſpèce de ſacrifices, & qui lui en a déjà coûté tant & de ſi amers !

Comme cette infernale Révolution s'eſt traveſtie rapidement à ſes propres yeux ! Quoi ! à peine ſe vantait-il d'être arrivé aux antipodes du point dont il ſe croyait parti, qu'il ſe retrouve préciſément à ce même point ! S'il en faut croire *Merlin* de Douay, *la première cauſe de cette Révolution* fut le *ſoulèvement* général du peuple contre la meſure de *l'impôt en nature* propoſée aux Notables ; & les Légiſlateurs qui veulent, diſent-ils, conſolider cette Révolution,

ont pu se flatter d'y mettre le sceau en décrétant d'un trait de plume, que le Peuple Français passerait sous le joug de ce même impôt !

Qu'ils tentent, s'ils l'osent, d'exécuter cette automne la loi qui vient de le décréter : il leur faudra, pour y réussir, non point *une armée de 200 mille prépposés*, comme le leur annonça Bourdon, mais une armée de 200 mille *bourreaux*, suivis de guillotines ; il faudra que cet *instrument de la mort* redevienne *la corne d'abondance de la République Française* (1) ; il faudra..... mais si par quelque nouveau miracle l'affreux *Dubois*

---

(1) C'est la métaphore assez juste dont s'est servi *Gamon*, le 3 Mai, en rapprochant de la guillotine, les réquisitions & le *maximum* qu'elle avait si bien soutenus.

Mais je le demande, quel autre soutien, quelle autre réunion de ressources pourra-t-on inventer pour réussir, comme le demanda Vernier, le 15 Juillet, *à soustraire le Gouvernement aux achats ruineux qui dévorent le public ?*

Il y a déjà près de 4 mois que *Boudin* avoit présenté au peuple la perspective des mesures de rigueur auxquelles on tente de revenir aujourd'hui. *Approvisionner les armées & les grandes Communes, sans employer la voie de la réquisition, & sans jeter dans la circulation 4 milliards de plus d'assignats : tel est*, dit-il, *le* PROBLEME *qu'il faut résoudre en cet instant*

C'est en *jetant 4 milliards de plus dans la circulation* que la Convention a resolu ce *problême* ; & c'est en faisant adopter de nouveau *la voie de la réquisition*, que Dubois Crancé se flatte de le résoudre à l'avenir, & de continuer la guerre. Il est vrai que le Député *Bertucat* s'est écrié : *Vous ne savez pas si, avec le* maximum *& les réquisitions, vous ne serez point aussi forcés de ramener le règne de la terreur.* Certes, je crois que Dubois Crancé le *sait* fort bien ; mais je crois savoir aussi que son règne ne sera ni long ni impuni.

Crancé parvient à faire triompher encore le règne de la terreur ; il peut m'en croire, ce règne ſera moins durable, quoique plus déſaſtreux peut-être que le précédent.

Au ſurplus, tout ce que cet impôt pourrait produire, même en le levant ſans obſtacles, ſerait l'approviſionnement d'environ 2 millions de conſommateurs : or, comme je défie, quels que ſoient les moyens ſur leſquels on compte, qu'il puiſſe ſe lever ſur d'autres que ſur les Royaliſtes notés, on peut s'aſſurer qu'il ne produira pas le tiers de ce qu'on en attend. Je garantis que loin de pourvoir à la conſommation des armées, il ne ſuffira pas même à celle de la capitale, que la Convention enviſage avec raiſon comme ſon armée du centre, & à qui elle a déjà annoncé des diſtributions de pains abondantes, & pour ainſi dire gratuites. Reſte à ſavoir maintenant ſi le peuple des provinces, qui juſqu'ici s'eſt laiſſé dicter ſi docilement des loix politiques par les bourgeois de Paris, conſentira cette fois à être le miniſtre de celle qui le condamne à les nourrir à ſes dépens : reſte enſuite à ſavoir comment la Convention ſe tirera ſans naufrage du terrible détroit où elle ſe trouve, puiſqu'en même temps qu'elle vient ſe plaindre amèrement de ce que la preſque totalité de la contribution foncière eſt arriérée depuis cinq années ; afin d'obtenir du moins le paiement de celle-ci, elle ne fait, dans le déſeſpoir de ſon impéritie, imaginer d'autre moyen que de décréter que cette contribution ſera vingt fois plus onéreuſe pour les contribuables (1). Il faut attendre

(1) Il eſt évident que tel cultivateur, dont la contribution foncière était fixée, je ſuppoſe, à 200 liv. devant en payer cette année

l'événement ; mais je doute fort, je l'avoue, ſi ce ſera cette fois le cas de s'écrier avec le Républicain Riouffe : *Il ſemble réellement qu'il n'y a qu'à oſer en France.*

Enfin, le 6e & dernier remède, celui ſur lequel la Convention paraît ſe confier le plus pour arrêter la dépréciation de ſes aſſignats, conſiſte dans les meſures terribles qu'elle vient de prendre contre les agioteurs qu'elle en accuſe. Son Comité de Salut Public lui a annoncé comme une victoire nationale, le 15 Juillet, que dans l'eſpace d'une *ſeule Décade*, il en a fait mettre près de quatre cents en arreſtation, meſure qui a été applaudie comme un acte éclatant de juſtice, & qui, à en croire ſes auteurs, eſt un moyen preſque aſſuré de rendre aux aſſignats le crédit qu'ils méritent, & au

---

100 liv. en aſſignats, & 100 liv. *en grains effectifs*, ſur le pied *de leur valeur métallique* en 1790, c'eſt-à-dire ſur le pied de la 40e ou 50e partie de leur valeur actuelle dans les marchés, ce cultivateur payerait 4,100 liv. au lieu de 200 liv. Voilà comment les Légiſlateurs Français pervertiſſent, dans l'application, juſqu'aux plus ſaines théories d'adminiſtration, lorſqu'ils tentent d'y revenir, & qu'ils les citent en leur faveur. Voilà comment l'impôt en nature, qui, ſuivant ſes modifications, peut être tout auſſi juſte qu'un autre, devient la plus injuſte des taxes, lorſque le légiſlateur qui l'établit, a établi en même temps deux valeurs différentes, l'une *réelle*, & ſuivant laquelle le cultivateur doit verſer dans les greniers publics, les productions de ſon domaine ; l'autre *nominale*, & ſuivant laquelle ce contribuable eſt appelé à payer la main-d'œuvre de ceux qui le cultivent. Il paraît qu'aucun des collègues de Dubois Crancé ne s'eſt aviſé de lui préſenter cette obſervation : d'ailleurs il eut ſoin de leur fermer la bouche, en les aſſurant que *les Chinois, le peuple le plus ſage de la terre, perçoivent l'impôt en nature.*

commerce la liberté dont il a beſoin. Les Légiſlateurs Français ont applaudi avec tranſport à cette nouvelle déclaration de guerre civile ; ils vont la pourſuivre avec le dernier acharnement contre tous ceux qu'on leur dénonce comme *agioteurs* ; & ils avaient eu ſoin d'y préparer le peuple long-temps à l'avance, en les lui dénonçant comme une *nuée de vautours, des griffes* deſquels ils veulent l'arracher (1), comme des *hommes abominables, excrémens de l'humanité,*(2) comme des *ſang-ſues,* comme des *brigands qui s'enrichiſſent de ſes dépouilles,* & qui *convertiſſent en or ſes larmes & ſon ſang* (3)

Ah ! ſi ce peuple infortuné, couvert de *ſang* & de *larmes,* veut ſincèrement ſe délivrer de *l'agiotage,* & fermer l'antre de ce monſtre ; qu'il mûre donc lui-même l'édifice qu'on appelle à Paris *le ſanctuaire des Loix* ; cette ſalle où ſiège encore la Convention ; cette ſalle d'où elle lui a lancé tant de Décrets qui l'ont démoraliſé, & qui ont été l'unique aliment du prétendu crime qu'elle punit. Les Légiſlateurs actuels, voilà les vrais auteurs de l'agiotage(4). Pour bâtir

(1) Le Hardi, le 10 Mai.

(2) Jean-Bon St. André, le 16 Mai.

(3) Géniſſieux, le 16 Mai.

(4) Dans ſon rapport du 29 Mai, *Balland* ſe fit un devoir de l'avouer à ſes Collègues. " Le Commerce, leur dit-il, eſt devenu " un *agiotage* ; parce que, comme il eſt aiſé de prévoir que le " prix des choſes hauſſera, ou plutôt que la valeur relative de " l'aſſignat baiſſera tant que vous augmenterez la maſſe du ſigne " en circulation, & qu'on ne lui aura pas donné une valeur réelle " déterminée & invariable, beaucoup de perſonnes qui *veulent* " *éviter*

bâtir leur grandeur paſſagère, ſur quoi ces agioteurs politiques n'ont-ils pas été tentés de ſpéculer, & quel eſt l'objet qui a pu échapper à leur monopole ? L'un d'entr'eux n'a-t-il pas reproché ouvertement à ce prétendu Sénat de s'être rendu *le ſeul commerçant, le ſeul agriculteur, le ſeul manufacturier ?* Chacune de ſes factions, & leurs membres, n'ont-ils pas tous plus ou moins agioté ſur la bonne foi du peuple, ſur ſon ignorance, ſur ſa crédulité, ſur ſa religion, ſur ſes ſermens, ſur ſon ſang, ſur ſon courage ? Que dis-je ! N'ont-ils pas calculé juſqu'à ſa lâcheté même & ſa

---

" *éviter la perte ou bénéficier, achètent des denrées ou marchandiſes,*
" *bien perſuadées qu'elles ſeront plus chères au bout de quelque temps.*
" LES PAUVRES MALHEUREUX, les petits rentiers, & un très-
" grand nombre d'autres citoyens, ne peuvent plus vivre, ni
" même ſatisfaire aux beſoins les plus indiſpenſables. Mais tous
" ces inconvéniens déſaſtreux diſparaîtront, ſi vous arrêtez la dé-
" préciation des aſſignats, en leur donnant une valeur réelle &
" déterminée ; ſi vous en retirez une grande maſſe, en accélérant
" & en facilitant la vente des biens nationaux à des termes très-
" courts ; *ſi vous anéantiſſez les agioteurs, en empêchant la hauſſe du*
" *prix des denrées & marchandiſes,* OU, POUR MIEUX DIRE,
" *en empêchant la baiſſe de la valeur réelle de votre papier-monnaie,*
" *& en lui donnant toute la confiance qu'il doit avoir pour affermir*
" *la République & le règne de la juſtice & des loix.*"

Depuis ce rapport, & quoique, pour affermir la République, on eut adopté les meſures qu'il recommandait, les aſſignats ont encore baiſſé de la moitié de leur valeur ; & c'eſt alors que la Convention dans ſa fureur a imaginé de faire un grand exemple ſur quatre cents de ces *pauvres malheureux* dont tout le crime, comme l'avouait *Balland*, conſiſte à *prévoir que la valeur relative de l'aſſignat baiſſera, & à vouloir éviter la perte ou bénéficier, en achetant des marchandiſes, bien perſuadés qu'elles ſeront plus chères au bout de quelque temps.*

réſignation à la terreur ? Quoi ! depuis trois ans la Convention s'eſt appliquée à le métamorphoſer tout entier en une nation de joueurs ; depuis trois ans elle n'a ceſſé de couvrir d'un papier-monnaie illuſoire la table infernale du jeu auquel elle l'invitait à cris redoublés : & lorſqu'aujourd'hui ces joueurs déſenivrés calculent avec effroi la perte énorme des billets qu'ils ont en mains, lorſqu'en repouſſant la loterie de 4 milliards, dont elle leur avait préſenté l'appât, ils cherchent néanmoins à s'en défaire à tout prix ; ce même Banquier National qui venait de les leur délivrer avec une profuſion ſans exemple, oſe leur reprocher le JEU ! il oſe leur imputer à crime de ſe défier du gain qu'ils y ont fait ! Il flétrit cette défiance tardive du nom réprouvé D'AGIOTAGE ! Il a l'atroce effronterie de les menacer du glaive des loix ! Il lance de nouvelles loix contr'eux, & leur apprend qu'il en eſt en même temps le miniſtre ! Enfin, ce même Miniſtre, qui avait commis l'épouvantable crime de déciviliſer & de terrifier toute une nation, mais qui venait de ſe le faire pardonner en lui jurant qu'il avait mis fin pour jamais au règne de la terreur, & en ouvrant ſes priſons d'Etat ; le voilà déjà qu'il les encombre de quatre cents victimes d'un nouveau genre, & qu'il s'eſſaie ſur elles à retarder, s'il eſt poſſible, la cataſtrophe accélérée que lui préparent ſes rapines & l'horrible abus qu'il en a fait ! Oh ! que n'ai-je la plume de Tacite, pour écrire les annales de cette Aſſemblée de Tibères !

Mais ſans prétendre fixer ici le terme plus ou moins prochain de la tyrannie de ce monſtre populaire, ni

celui du crédit des assignats qui l'entraîneront dans leur chûte ; il est temps de rentrer dans le fond de la question principale, dans l'examen des ressources réelles de la France, & des moyens qui lui restent encore pour faire face aux dépenses extraordinaires de la guerre : car, il est évident, que si elle s'obstine à la prolonger, son unique & dernière ressource consistera bientôt dans ses revenus.

Quelqu'épais que fût le voile que la Convention avait cherché à jeter sur le produit annuel des contributions, elle a enfin laissé échapper un aveu qui suffit de reste pour percer l'obscurité dont elle avait réussi à s'environner. *Vernier*, au nom du Comité des Finances, est venu porter, le 12 Juin, les plaintes les plus amères contre *les mauvais citoyens*, contre *les hommes injustes ou indifférens qui ont refusé jusqu'ici d'acquitter leurs impositions, cette dette sacrée, ce lien si nécessaire au contrat social.* Il a même avoué pour leur faire honte, *qu'il y avait plus de* 1200 *millions d'arriérés !*

Or, comme les contributions foncières & mobiliaires devaient produire annuellement 300 millions, il faut bien nécessairement en conclure que le peuple Français, depuis sa Révolution, ne s'est pour ainsi dire acquitté d'aucune espèce d'impositions directes envers son nouveau Gouvernement ; (1) c'est-à-dire que

(1) Il doit y avoir sans doute quelques taxes indirectes, telles que les droits de patentes, qui se paient, par cela seul qu'il est impossible d'y échapper : mais il est évident que j'avais exagéré de près de moitié, le produit annuel des contributions, en le sup-

la classe que Vernier dénonce, avec raison sans doute, comme de *mauvais citoyens & des hommes indifférens*, forme l'universalité de la nouvelle Nation Républicaine.

Faut il s'étonner que *Rewbell* se soit plaint, quatre jours après, *d'un pareil état de choses*, & qu'il ait proclamé dans la Convention, *qu'il était temps de le faire cesser?* Ce dont il faut plutôt s'étonner, c'est qu'il n'ait pas eu le courage d'ajouter qu'un *pareil état de choses* ne pourra *cesser* qu'avec la guerre, & même avec la République. En effet, s'il est impossible de se dissimuler aujourd'hui que les habitans des campagnes ne se sont attachés jusqu'ici au régime Républicain, que parce que ce régime les a *habitués à s'isoler de la chose publique* (1), & qu'il les a soustraits à la dette importune des contributions; je le demande, comment raménera-t-on un pareil peuple au devoir indispensable de les payer avant d'avoir réussi à le faire rétrograder vers quelque Gouvernement qui ait non-seulement le droit de décréter des impôts, mais sur-tout la force de les lever? Pour les Français, ce Gouvernement, c'est la MONARCHIE; il n'y a que l'autorité suprême d'un Chef unique qui puisse réta-

---

posant de 150 millions. Si jamais les successeurs de la Convention dressent & publient le *compte rendu* qu'elle avait promis, je suis bien trompé, ou il fournira la preuve, que depuis la fondation de la République, le peuple Français n'a pas payé annuellement, en impositions directes, 75 millions; & je parle d'assignats.

(1) *Empressez-vous*, dit Dubois Grancé à ses collègues le 12 Mai, *de déshabituer le cultivateur de s'isoler de la chose publique.*

blir quelqu'équilibre entre la dépense & les recettes. Lui seul pourra porter le flambeau dans ce que les Français eux-mêmes appellent le *dédale inextricable de leurs finances.*

Pourrait-on le croire ? Tel est l'état de ruine où les ont réduites peu à peu ceux qui les dirigent, que la totalité des revenus d'une année ne suffisent peut-être pas à une seule journée de leur dépense actuelle ; & que, même en admettant que ces revenus se fussent élevés annuellement à 100 millions, cette masse d'assignats ne correspondrait encore qu'à une valeur effective de 100 mille louis d'ors, c'est-à-dire à la 164e partie du revenu annuel de la Grande-Bretagne !

D'après ce tableau comparatif des ressources réelles des deux adversaires qui sont aux prises, & des moyens qui leur restent pour prolonger tant de sacrifices ; que les Français jugent eux-mêmes si le moment est venu pour eux de crier victoire, & sur-tout d'envisager comme irrévocable aucun des Décrets insensés qui aggrègent peu à peu à leur République la plupart de ses conquêtes. Parmi ceux qui ont proposé ces Décrets, où est l'homme qui osera me contester qu'elle ne doive les diverses provinces qu'elle a envahies, à ce qu'elle les attaqua avec des armées deux fois plus nombreuses que celles qui les défendaient ; & que ce qui l'avait mise à même de soudoyer jusqu'ici ses 14 armées, *d'entretenir plus de* 1200 *bataillons,* 500 *escadrons, &* 60 *mille hommes d'artillerie* (1),

(1) Rapport de *Dubois Crancé,* le 30 Janvier, 1795.

c'étaient exclusivement ses assignats ? Si tout le parti Républicain qui les avait reçus jusqu'ici avec tant d'avidité & de confiance, crie maintenant & de toutes parts à ses Chefs, que l'illusion de ce papier-monnaie est évanouie ; lorsque ses Chefs ne lui répondent qu'en l'assurant que *la paix s'avance, suivie de l'abondance* (1), en déclamant sur l'extrême convenance de garder telles ou telles conquêtes, ou en l'invitant à soutenir sans découragement le choc de la guerre inégale qui les lui a livrées ; que ces mêmes chefs indiquent du moins la nouvelle ressource avec laquelle ils se proposent de salarier encore long-temps *la cinquième partie de la population active* de la France, comme Cambon en avait fait trophée.

Pour prononcer de quel côté est ici la folie de l'obstination, ce que je viens d'exposer devrait suffire sans doute ; & cependant, que ne me resterait-il point à y ajouter, si je pouvais me résoudre à passer en revue toutes les plaies de la France, l'immense & active population que la guerre y a moissonnée, tant de ravages exercés par la main de ses propres enfans (2), tant d'écoles d'instruction anéanties jusqu'à la trace, tant de beaux monumens des arts, tant d'immenses dépôts de richesses, tant & de si brillans ateliers d'industrie, que le Vandalisme & l'incendie de la guerre civile ont fait disparaître à jamais de cette *terre*

---

(1) *Courier*, le 8 Août, au nom du Comité d'instruction publique.

(2) *Qui réparera les ravages que nous avons exercés nous-mêmes à Nantes & à Lyon ?* Boissy d'Anglas, le 7 Nivose.

vraiment *désolée*, comme l'appellent ses désolateurs eux-mêmes (1)? Mais outre qu'il serait trop douloureux d'avoir à promener ses regards sur les vastes ruines d'un Empire naguères si floriſſant; les seuls aveux du tyran populaire qui l'a dévasté ne suffisent que trop pour calculer l'étendue & la durée de ses dévastations. Le dirai-je! En m'arrêtant uniquement sur ces aveux, je suis quelquefois tenté de croire, que si par quelque bienfait inespéré de la Providence, les Français pouvaient s'affranchir tout-à-coup de la dette des assignats, de la guerre au-dehors, & de l'anarchie du dedans; je suis, dis-je, tenté de croire que leur Gouvernement, à quelques mains puissantes qu'il fût confié, aurait plus de peine à lever aujourd'hui sur ce peuple épuisé, le modique revenu de 30 millions effectifs, que le Gouvernement Anglais n'en aura ici cette année pour fonder sur une pareille somme de nouveaux impôts, l'intérêt de l'emprunt dont il est déjà question pour la campagne prochaine.

Avant de me contester cette opinion, (que je hasarde cependant plutôt que je ne la prononce,) j'invite le lecteur à méditer sur l'apperçu suivant des pertes de la France, que publiait le Comité des Finances, dès le 4 Décembre 1794.

Revenu effectif des Isles suspendu	235	Millions.
Revenu que faisaient entrer les Manufactures de Lyon - -	90	
Revenu que produisait le commerce du Levant - -	30	

(1) Le Député *Pietts*, le 24 Août.

Voilà donc déjà, sans compter la ruine de ses pêcheries, & de tant d'autres branches d'industrie, une perte annuelle de 355 millions !

Il lui restera du moins, me dira-t-on, sans doute, son beau climat, & toutes ses productions si riches & si variées.—J'en conviens : mais je crains bien que son agriculture ne soit pour ainsi dire à renaître, & qu'elle n'ait reçu, sinon les plaies les plus incurables, du moins les plus profondes. Tout le monde sait que la plus belle moitié du territoire Français a été mise en saisie sous le nom de *Domaines Nationaux* ; & Cambon a suffisamment fait connaître ce que sont devenus ces domaines entre les mains des brigands, qui se les sont fait *adjuger, pour en vendre en détail les arbres & les matériaux*, & pour les abandonner ensuite dans cet état de *détérioration :* mais ce qu'on ignore peut-être, c'est que l'autre moitié non-confisquée n'a, pour ainsi dire, pas mieux échappé à l'orage destructeur de la Révolution. Il faut lire les débats de la Convention, pour pouvoir se faire une idée du coup affreux que les assignats ont porté à tous les établissements ruraux. C'est là qu'on apprend que les propriétaires n'ayant été payés jusqu'ici par leurs fermiers qu'en papier-monnaie, se sont trouvés tout-à-coup dans la dernière misère, & hors d'état de consacrer la moindre avance pour les réparations même les plus urgentes. On y voit que le Député *Bertucat*, en se plaignant de leur détresse universelle, vient de révéler le 26 Juin, qu'ils *laissent tomber leurs biens en ruine* ; & s'il faut en croire son Collègue *Poultier*, il ne s'agit pas de moins pour l'agriculture Française

que

que *de retrouver les matières premières dont le malheur des temps a fait négliger la culture, par exemple celle du lin & du chanvre. Je vous propose*, ajouta-t-il, *de la faire* RENAITRE.

Quelques personnes s'imagineraient-elles que l'immense numéraire que possédait la France l'aidera à racheter ces matières premières, & que celles-ci rendront bientôt à son agriculture en souffrance une activité plus ou moins grande ?—Mais la Convention avoue elle-même qu'elle a dissipé jusqu'à cette dernière ressource. *Votre numéraire est passé chez l'étranger*, lui révéla encore Bourdon de l'Oise le 10 Mai. *Vos ennemis, l'*ANGLETERRE SUR-TOUT, MAITRESSE DU COMMERCE DU MONDE, *l'Angleterre dont le Gouvernement est pauvre, mais dont les habitans sont* GORGE'S DE NUME'RAIRE, ET PARTICULIEREMENT DU VÔTRE, *abonde de ce métal* (1).

---

(1) Il est assez singulier que *Boissy d'Anglas* n'ait pas jugé à propos de protester à l'instant contre une confession aussi indiscrète, lui qui venait de garantir le 7 Nivose que le *commerce de l'Angleterre avait toujours été en déclinant*. Il faut cependant lui rendre la justice de convenir que dans son dernier & brillant rapport du 23 Août, il a eu le courage de revenir à la charge, & qu'il y affirme de nouveau que le Gouvernement Britannique, qui SUPPOSE LA FRANCE DANS L'E'PUISEMENT, (ce sont ses termes) a *privé l'Angleterre de l'écoulement de ses denrées*, qu'il a *appauvri son agriculture, ruiné son commerce*, &c. &c.

Cet homme d'Etat est allé même bien plus loin. Perçant d'un œil d'aigle l'obscurité de l'avenir, il annonce à M. Pitt que *l'instant n'est pas éloigné* où la Nation Anglaise lui *demandera un compte rigoureux de sa conduite*, & entr'autres de ce qu'il lui a *fermé l'immense marché établi pour elle au milieu de la France*. Ceci fait

Tel eſt le vertige de la Convention, & des malheureux Français qui l'écoutent, que le même orateur qui leur a révélé l'aveu de cette dernière perte, eſt préciſément le même qui a réuſſi à ſe faire applaudir en les aſſurant en même temps qu'ils *pouvaient faire la guerre au moins pendant trois ans encore à toutes les Puiſſances de l'Europe!*

Ce raſſemblement bizarre de tant de jactances, & de cris de misère, de tant de chants de triomphe & de ſignaux de détreſſe, eſt tiré d'une autorité que les partiſans de la Convention n'eſſayeront pas de me conteſter ſans doute ; puiſque c'eſt dans ſes propres débats que je viens de recueillir cette multitude d'aveux ſolemnels. Ce ſecond tableau ſuffira, je penſe, pour atteſter avec quel ſcrupule je m'étais abſtenu de toute eſpèce d'exagérations dans le précédent, & combien la dilapidation des aſſignats, leur rapide dépréciation, l'accroiſſement de leur maſſe, &

ſans doute alluſion au bill que fit paſſer en effet M. Pitt, pour fermer aux Anglais *l'immenſe marché* des aſſignats, ou ce qui revient ſans doute au même, pour interdire à ce papier-monnaie toute eſpèce de cours dans les trois Royaumes. Si jamais le Tribunal Révolutionnaire, dont Boiſſy d'Anglas menace encore M. Pitt, tente de faire porter ſur ce dernier toute la reſponſabilité de cette mépriſe ; qui ſait s'il ne ſe verra pas réduit à invoquer à ſon ſecours le Député Bourdon de l'Oiſe ; & ſi celui-ci n'aura point la généroſité de venir le défendre contre ſes Juges Anglais en leur criant dans ſon langage : " Avides inſulaires ! de quoi oſez-vous " donc vous plaindre ? Si Pitt vous a privés du tréſor *immenſe* de " nos aſſignats, ne vous a-t-il pas laiſſés *gorger particulièrement* " *de notre numéraire ? Votre île n'eſt-elle* pas plus que jamais *maî-* " *treſſe du commerce du monde ?*"

leur réaction violente sur la ruine de la France, ont outrepassé tous mes pronostics: aussi en s'élevant avec indignation contre ces mêmes pronostics, le Comité des Finances a-t-il ajouté le 30 Juin par l'organe de Thibault, que *s'il fallait y répondre en détail, il aurait à soutenir une guerre polémique qui donnerait quelque consistance aux aggresseurs* (1).

Ah! sans doute un soin bien autrement pressant appelle aujourd'hui les dilapidateurs de la fortune publique. C'est celui de réparer autant qu'il est en eux les dilapidations auxquelles ils l'ont livrée.

Mais comment se peut-il que, parmi tant d'hommes qui en ont été alternativement chargés, & dont plu-

---

(1) Ce Comité s'engagea en même temps à y *répondre en masse. Bientôt*, dit-il avec triomphe, *nous donnerons le bilan de la Nation.* C'est là où je l'attends; & c'est aussi ce que sa nation ne cesse de réclamer de la manière la plus inquiétante pour lui. Voici comment s'exprime à ce sujet le *Courier Universel* du 7 Messidor.

" Toujours des plans de finances, jamais des tableaux de situ-
" ation; toujours des moyens de retirer des assignats, & jamais
" des moyens d'en moins répandre: des énonciations vagues sur
" leur quantité, de grandes promesses sur leur gage; de longs
" discours sur l'agiotage, & par-dessus tout cela, des décrets. Point
" de déclarations publiques & formelles de leur montant; point
" d'état des gages vendus, & de ceux qui restent; point de bilan
" fidèle, & de résultats clairs; & l'on veut que les assignats se
" soutiennent, & comment? Avilis par ceux qui les prodiguent,
" redoutés de ceux qui les possèdent, ils semblent de main en
" main démentir tout ce qu'ils annoncent. La valeur que j'y
" lis n'a rien de réel; l'hypothèque dont ils me parlent n'a rien
" de connu, ni de certain. Aujourd'hui l'Etat me paie avec cette
" monnaie, demain je ne peux plus m'acquitter avec elle. Une
" vignette, une légende, une figure, est un sujet d'effroi." &c.

ſieurs ont ſu braver des dangers de tant de ſortes, il ne s'en ſoit pas encore préſenté un ſeul qui ait eu le courage de dire publiquement à ſes Collègues ce que chacun d'eux doit ſe dire en ſecret avec ſa conſcience ?

" Vous ne vous diſſimulez plus que la Révolution roule toute entière ſur le pivot des finances, & que leur ruine creuſe ſon tombeau. Ceſſez donc une fois de les livrer à ces empiriques ineptes qui vous ont fait ſucceſſivement adopter toutes leurs merveilleuſes & funeſtes recettes. N'écoutez plus que les terribles avertiſſemens de l'expérience. Elle vous crie qu'il faut de grands remèdes à de grands maux, & que, comme on vous l'a dit, c'eſt celui de la *gangrène* qui vous ronge. Sans doute, il ne s'agit plus de rendre à vos aſſignats leur premier crédit ; ce ſerait, comme l'a obſervé l'un de vos écrivains, *avoir la prétention de rendre la vie à un cadavre :* (1) mais puiſque le peuple vous conjure de leur conſerver au moins la faible valeur qui leur reſte encore, reconnaiſſez donc que l'unique moyen d'y parvenir, c'eſt de ceſſer les nouvelles émiſſions qui minent la baſe des anciennes, & de *briſer*, comme on vous le propoſa il y a cinq mois, *les poinçons de la monnaie* Révolutionnaire. S'il vous eſt enfin bien démontré qu'on ne le pourra qu'à la paix générale ; pourquoi donc balancez-vous à l'acheter par la reſtitution volontaire de toutes vos conquêtes, de ces conquêtes inſenſées auxquelles votre intérêt ſeul vous preſcrirait de renoncer, lors même que votre horrible épuiſement ne vous interdirait pas tout eſpoir de les défendre."

(1) *Courier Univerſel* du 17 Juin.

" Quand vous vous ſerez délivrés de ce funeſte fardeau, alors, mais ſeulement alors, vous pourrez diriger toutes vos forces vers les deux grandes meſures que réclame le ſalut de la patrie, & qu'elle ne tardera pas à vous arracher, ſi vous n'allez vous-mêmes au devant d'elles."

" La 1re ſera de caſſer ſans exception toutes les ventes de domaines nationaux faites ou acquittées pendant votre règne; ventes tellement frauduleuſes, que nous avons entendu répéter dans cette enceinte qu'une foule d'acquéreurs avaient retiré des fruits d'une ſeule année une valeur plus que ſuffiſante pour s'acquitter du principal. Certes, ces nouveaux ſpoliateurs n'ont point pu ſe flatter que la Nation puiſſe jamais mettre ſon ſceau à cette chaîne de contracts où elle a été ſi ſcandaleuſement léſée."

" La 2de ſera un acte de juſtice non moins urgent, celui de reſtituer ſans délai, comme ſans réſerve, toutes les terres des émigrés; d'effacer juſqu'à la dernière trace de ces abominables confiſcations qui ont non-ſeulement ruiné les Français, mais la France entière; de ne conſerver en un mot que les domaines que vous appeliez ci-devant *nationaux*, & de n'en aliéner aucun qu'après la paix. Oui, l'unique moyen d'aſſurer aujourd'hui une hypothèque quelconque à vos créanciers, c'eſt d'épurer les propriétés qui en ſont le gage. Et qu'ils ne croient pas que ce ſoit ſeulement la juſtice, ce ſont ſur-tout leurs intérêts qui réclament cette reſtitution univerſelle. En ſerait-il un ſeul parmi eux aſſez aveugle, pour ne pas voir que lors même que cette reſtitution devrait réduire l'hy-

pothèque nationale au quart de ſa maſſe, ſi par cela même ce quart peut ſe vendre ſeulement au tiers de ſon ancienne valeur, il produirait près du double de ce que produira jamais la totalité de cette maſſe, depuis que dans votre ſoif de confiſcations vous imaginâtes de mettre un ſéqueſtre ſur la France entière, & de faire un encan de la moitié de ſon territoire."

Non-ſeulement le Député qui eut pu s'honorer en propoſant de pareilles meſures, ne s'eſt point trouvé; mais la Convention, tremblant qu'un pareil homme ne s'élévât parmi ſes nouveaux aſſociés, s'eſt flattée d'impoſer ſilence à ceux-ci, & de les enchaîner par trois artîcles de ſa nouvelle Conſtitution.

Le 1er eſt placé en tête de cet Acte même, & diviſe la France en un nombre fixe de départemens, dans la nomenclature deſquels ſont expreſſément compriſes diverſes conquêtes, telles que la Savoie, le Comté de Nice, Avignon, &c. &c. C'eſt-là ce que les Légiſlateurs Français appellent *conſommer* ces conquêtes; c'eſt-à-dire, qu'en les aggrégeant comme parties intégrantes à leur nouvelle République; en préſentant cette aggrégation perpétuelle pour premier article de foi de leur nouvelle Conſtitution; & en faiſant jurer au peuple de conſerver celle-ci *inviolable*, & l'autre *indiviſible*; leur Aſſemblée s'eſt flattée que ſes ſucceſſeurs, placés ainſi dans l'impuiſſance de porter une main ſacrilége ſur un dépôt ſi ſacré, ſeront forcés par cela même de continuer malgré eux, & juſqu'à extinction, la guerre qu'elle leur lègue(1).

(1) Lorſque s'agita cet article, *Merlin* de Douai fut le ſeul qui oſa, quoiqu'avec les plus grands ménagemens, éveiller l'attention

Le 2d exproprie & exile à jamais les Français qui ont *abandonné leur patrie depuis le 15 Juillet 1789.* Cet article, le CCCXL, *interdit* même expreſſément *au Corps Légiſlatif de créer de nouvelles exceptions ſur ce point.* (1)

---

de ſes Collègues ſur l'inconvenance de décréter ſi promptement des réunions irrévocables. Mais l'un des Députés de la Savoie ne manqua pas de lui obſerver à l'inſtant combien il ſerait indigne de la France de *laiſſer le moindre doute ſur la loyauté de ſon alliance ſolemnelle* avec les Départemens déjà réunis : & les autres Députés de ces Départemens le ſecondèrent ſi bien contre Merlin, dont il n'était pas difficile de découvrir l'arrière penſée, qu'il n'oſa point la développer : il battit en retraite, & eut même la lâcheté d'entrer dans leur ſens en diſant : *Alors je demande qu'il ſoit réſervé de ſtatuer ſur les pays conquis. Mais*, ajouta-t-il, *je ne comprends pas ſous ce nom le Mont Terrible, le Mont Blanc, & les Alpes maritimes, que nous ne pouvons plus céder ; car la réunion eſt* CONSOMMÉE, *& ils ſont partie de la France.*

C'eſt ſans doute en contemplation de ce que la République n'a encore décrété d'autre réunion que celle de ces trois départemens outre celui de Vaucluſe, que le Poëte-Lauréat de la Convention, *Boiſſy d'Anglas*, vient d'appeler les regards de l'Univers ſur l'extrême modération de ſes Collègues. *Puiſſances de l'Europe !* s'eſt-il écrié dans ſon brillant rapport du 23 Août, *jugez par notre conduite.... ſi l'on doit nous ſuppoſer un eſprit inſenſé de conquêtes !*

(1) Telle eſt l'eſpèce d'*amniſtie* qu'on avait en quelque manière annoncée pour mettre le ſceau de la bienfaiſance à cette immuable Conſtitution ! En vain *Lanjuinais* a-t-il encore conjuré ſes collègues, le 30 Août, d'obſerver que *la France preſqu'entière eſt en ſaiſie réelle* ; la Convention n'en a pas moins confirmé irrévocablement la ſentence ſuprême propoſée par ſes trois Comités réunis. *Que les Emigrés*, s'étaient-ils écrié le 17 Août par l'organe de de Launay, *que les Emigrés aillent traîner dans l'opprobre, & hors du*

Le 3e, adopté le 17 Août comme article additionnel, prononce que les *acquéreurs des biens nationaux, quelle qu'en ſoit l'origine, ne pourront être dépoſſédés.*

Je ne ſais combien de temps les ſucceſſeurs de la Convention jugeront à-propos de reſpecter ce teſtament politique d'un nouveau genre : mais ceux d'entr'eux qui, pour en obtenir la caſſation, voudront prouver l'état délirant du teſtateur lorſqu'on lui fit ſigner ces deux derniers codiciles, pourront du moins exhiber les déclarations ſuivantes, que, pour l'inſtruction de ſes héritiers, il eut ſoin de dépoſer ſur ſon bureau pendant les rares intervalles de ſes accès convulſifs.

Les Jacobins avaient offert à vos créanciers pour garantie, des propriétés qu'ils ſentaient bien que vous n'aviez pas le droit d'hypothéquer.—Vous ſavez tous que leurs confiſcations furent des VOLS (1).

Non, vous ne voudrez pas que l'accuſateur public du Tribunal Révolutionnaire de Paris puiſſe répondre à vos accuſations, J'AI BATTU SUR LA PLACE DE LA RE'VOLUTION UNE MONNAIE QUE VOUS TROUVEZ JUSTE DE CONSERVER DANS VOS COFFRES, *& qu'il trouvât ſon abſolution dans votre complicité.* (2)

---

territoire Français, leur exiſtence ; qu'ils nous laiſſent jouir en paix du fruit de nos travaux !

Je n'ai pas beſoin de dire, je penſe, que dans le nouveau langage de la Convention, ces derniers mots ſignifient, *Qu'ils nous laiſſent jouir en paix du fruit de leurs dépouilles.*

(1) *Boiſſy d'Anglas*, le 20 Mars.

(2) *Boiſſy d'Anglas*, le 2 Mai.

Les

Les loix de circonſtances qu'on vous propoſa, ces loix ſi ſévères furent plutôt faites pour ſe rapprocher de la multitude, que pour opérer le bien public. La plus grande maladie de la République, c'eſt le déſordre des finances. (1)

Si les finances périſſent, vous périſſez, & vous abymez l'Etat avec vous. (2)

Revoyez toutes les fauſſes opérations qui ont été faites en finance : dépouillez-vous de toutes les jongleries ſanguinaires dont on a bercé la République. (3)

La garantie des finances repoſe ſur un Gouvernement ferme & ſtable : tant que le vôtre ne ſera pas organiſé, on ne vous offrira ſur les finances que des théories impuiſſantes. (4)

Les loix en finance forment une longue chaîne dont tous les anneaux ſont étroitement liés, & correſpondent l'un à l'autre : malheureuſement, tous ces anneaux ont été rompus & briſés. (5)

Défiez-vous de l'empiriſme qui prétend guérir promptement, & à la fois, les plaies profondes que la France a reçues. Vous ſortez d'un état de choſes ſans exemple ; & la ſageſſe qui calcule ſans découragement, mais ſans enthouſiaſme, les remèdes qui reſtent pour tant de maux, ne trouve que des palliatifs plus ou moins fa-

---

(1) *Creuzé la Touche*, le 23 Juillet.

(2) *La Revilliere*, le 6 Mars.

(3) *Cambacéres*, le 4 Juin.

(4) *Johannot*, le 14 Avril.

(5) *Vernier*, le 17 Juillet.

vorables. C'EST DE LA PAIX SUR-TOUT QUE DÉPEND LA RESTAURATION DES FINANCES. (1)

De bons projets ont été présentés en finance, tous d'un effet trop lent. On eſt tellement parvenu à démoraliſer le peuple, que le meilleur plan ſans doute ſerait de lui rendre ſa morale, &c. &c. Tous ces bienfaits ſeront dans UNE PAIX GLORIEUSE ET DURABLE, DANS L'ÉTABLISSEMENT D'UN GOUVERNEMENT *JUSTE, MAIS FERME, MAIS SÉVERE.* (2)

De tant d'aveux mémorables, de tant d'avertiſſemens ſalutaires, le dernier ſans doute eſt celui ſur lequel il importe le plus aux ſucceſſeurs de la Convention de fixer immédiatement leurs regards. *Rendre au peuple Français ſa morale*, rétablir un *Gouvernement juſte, mais ferme, mais ſévère* ; obtenir une *paix durable* ; voilà l'œuvre qui leur reſte à accomplir, avant d'entreprendre la *reſtauration des finances.* (3) Or, je

(1) *Johannot*, le 5 Mai.

(2) *Doulcet*, le 12 Mai.

(3) L'une des luttes les plus curieuſes qui ſe ſoient élevées dans la Convention, eſt celle qui a eu lieu pour décider ce dont il était le plus urgent de s'occuper, ou de la reſtauration des finances, ou de l'œuvre d'une Légiſlation. *Thibault*, depuis qu'il a pris le gouvernail des finances, n'a pas manqué de s'écrier que *rien n'était plus inſtant que de s'en occuper.—Je penſe, au contraire*, lui répondit Bréard le 7 Mai, *que nous ne ferons rien de bon en finances tant que nous n'aurons pas de Gouvernement. Thibault dit que le Gouvernement* MARCHE ; *moi, je dis qu'il ſe* TRAÎNE.

Après avoir héſité quelque temps entre ces deux Athlètes, la Convention n'a réuſſi à les mettre d'accord, qu'en prenant le parti de conduire alternativement & à la fois ces deux grandes entrepriſes. Ses ſucceſſeurs ne tarderont pas à nous faire connaître laquelle des deux ils auront trouvée le mieux accomplie.

le leur répète : ils ne pourront arriver à un Gouvernement *juſte, ferme, & ſévère*, qu'en rétrogradant vers la Monarchie : ils ne pourront reconſtruire la *morale publique*, qu'en reſtituant les confiſcations qu'ils *ſavent tous être des* VOLS : enfin, ils ne pourront obtenir une *paix durable*, qu'en reſtituant toutes leurs conquêtes.

Que ces nouveaux légiſlateurs tentent, s'ils le veulent, de reculer ces trois époques ; elles arriveront en dépit d'eux ; car, en dépit d'eux, la ruine entière de leur papier-monnaie les accélère avec une rapidité redoublée. En dépit d'eux, le temps approche, où d'émiſſions en émiſſions il ne leur ſera plus poſſible d'en faire de nouvelles, (1) où leurs aſſignats n'exiſteront plus, & où le nom ſeul *d'aſſignats* deviendra l'exécration de la France. Elle en briſera avec fureur la PLANCHE FÉCONDE qui n'a été pour elle qu'un inſtrument de ruine ; elle ſe dira que ce fut à l'aide de cette funeſte invention qu'elle renverſa la Monarchie, qu'elle aſſaſſina le meilleur de ſes Rois, & qu'elle porta chez tous ſes voiſins la guerre la plus meurtrière qui ait jamais déſolé l'Europe : elle reconnaîtra, mais trop tard, que ce furent ces mêmes aſſignats qui

(1) Cette époque ne peut pas être infiniment éloignée. Pour calculer l'éclipſe totale des aſſignats, il ſuffit d'obſerver que depuis 10 mois leur maſſe a doublé, & qu'ils ne valent déjà plus que la 10e partie de ce qu'ils valaient encore alors. Si les Français méditent attentivement ſur l'abus qu'on a fait de leur monnaie territoriale, ce n'eſt point ſur les frontières de leur République qu'ils découvriront ſon ennemi le plus redoutable. C'eſt dans leur Comité des finances que cet ennemi a établi ſon camp.

organisèrent & soudoyèrent le Jacobinisme ; *qu'ils corrompirent la morale ; qu'ils trompèrent la probité fidelle aux loix* ; qu'ils bouleversèrent la fortune publique, les propriétés individuelles, toutes les transactions des particuliers ; qu'ils mirent dans un état continuel de piéges & de guerre, tous les contractans ; que ce fut en se plaçant sous l'étendard de cette nouvelle espèce de guerre domestique, que les frères aînés retinrent le patrimoine de leurs jeunes frères ; que le mari vola impunément la dot de sa femme, & *passa avec ses dépouilles dans les bras d'une autre* ; en un mot, que les assignats, comme l'a si bien dit l'un des Députés, couvrirent la France entière *de la robe de Nessus* ; (1) qu'ils isolèrent de la chose publique, le peuple des campagnes ; qu'ils le désaccoutumèrent de s'acquitter de la dette sacrée des contributions, qu'ils *ruinèrent l'industrie*, qu'ils *tuèrent le commerce*, qu'ils *coupèrent par le pied l'arbre de la reproduction* ; & qu'enfin ce fut l'illusion de cette ressource artificielle & criminelle, qui dans le court espace d'un lustre anéantit, peut-être pour plus d'un siècle, toutes les ressources réelles de la France.

Alors, mais seulement alors, tous ses habitans s'étonneront avec l'Europe entière, que leur nation ait été assez aveugle, assez stupide, ou assez perverse pour s'être nourrie, pendant cinq années, de l'étrange doctrine qu'en se volant elle-même, elle acquérait

(1) Le Député *La Rivière*, qui par ce seul trait peignit si bien les Août les horribles effets des assignats, s'est écrié 4 jours après, avec déchirement : *La morale publique est corrompue. Ah ! malheureux ! c'est de toutes les plaies que vous nous avez faites la plus cruelle comme la plus difficile à guérir.*

une fortune coloſſale. Alors, l'univerſalité des Français regrettera avec amertume de n'avoir point écouté Mr. Pitt, lorſqu'il leur annonça d'une voix prophétique qu'ils ne recueilleraient de cette prétendue fortune coloſſale que les fruits paſſagers, mais amers, d'une filouterie giganteſque (1); & qu'avant peu, il ne leur en reſterait d'autres ſouvenirs que le remords & la misère ; cette misère affreuſe, à laquelle ils ſont déjà en proie, & dont quelques-uns des leurs eſſaient de les conſoler en l'appelant *une honorable misère*.

Et puiſqu'il eſt encore des Français en délire, qui, juſques dans les ſerres de cette misère, croient toujours à l'exiſtence de ce qu'ils appellent la *fortune nationale*, & à la poſſeſſion durable de leurs conquêtes ; je ne ceſſerai, pour achever de leur arracher le bandeau, je ne ceſſerai, dis-je, de leur demander dès aujourd'hui, ſur quoi ils comptent, lorſque la *planche féconde* des aſſignats aura atteint le dernier terme de ſa *ſtérilité* ; je ne ceſſerai de leur demander enfin quelle eſpèce de nouvelle pierre philoſophale ils ſe flattent de découvrir, pour pourvoir aux dépenſes de la campagne prochaine, & à celles de la ſuivante, ſi toutes leurs conquêtes ne leur ſont pas enlevées avant cette époque ?

Que ſi je ne puis leur arracher ni l'aveu de leur faibleſſe prochaine, ni un cri immédiat de paix générale; s'ils continuent à n'écouter que ceux de leurs inſenſés mandataires, qui ne leur préſentent des *guirlandes d'olivier* que pour les inviter à en *ceindre leurs fron-*

(1) *A gigantic ſwindling plan.*

tières reculées & leur territoire aggrandi (1) ; alors je m'adreſſerai à cette puiſſante Confédération Germanique, dont ils perſiſtent à vouloir démembrer l'Empire. Je ſignalerai aux Princes qui en tiennent les rênes, l'épuiſement ſi total & ſi mérité de la France. Je les preſſerai de le mettre en évidence aux yeux de leurs ſujets. Je les conjurerai de tenir ces derniers en garde contre ces hommes-femmes qui leur prêchent tour à tour la guerre, le découragement & le déſeſpoir, & qui embraſſeraient comme un bienfait ineſpéré toute trève qui leur offrirait la certitude d'une nouvelle guerre plus déſaſtreuſe encore que celle-ci. Oui, c'eſt au nom de la paix même que leurs peuples ſollicitent de leur amour, que je ſolliciterai ces Princes d'en appeler à eux, par la voie de la perſuaſion, par le cri du patriotiſme, & de repréſenter à tous les vrais Germains, combien, pour la durée même de la paix qu'implore l'Europe, il leur importe de continuer avec perſévérance les ſacrifices pénibles qui doivent inévitablement arracher aux Français toutes leurs conquêtes.

J'avais affirmé, dans le Chapitre précédent, que l'invention des aſſignats avait fait *naître la guerre*, & que leur anéantiſſement amenerait LA PAIX.

J'avais également affirmé que la *République périrait préciſément comme avait péri la Monarchie*, PAR LES FINANCES (2)

---

(1) *Fréron*, le 20 Février 1795.

(2) Les chefs des Français commencent eux-mêmes à ſe deman-

Je répète ces deux assertions avec une confiance redoublée ; & j'en appelle aux événemens. Certes, le tableau que je viens de dérouler n'est point un tableau d'imagination ; c'est avec les crayons de l'histoire que je l'ai tracé.

---

der déjà, si en effet cet avenir ne leur serait point réservé : voici l'aveu que fit *Bourdon de l'Oise*, le 10 Mai.

Nous nous trouvons en ce moment, sous le rapport des finances, dans une situation forcée... En 1789 *aussi, notre situation était forcée : qu'en résulta-t-il?* LA RÉVOLUTION. *Le* déficit *produisit la liberté : prenez garde que le discrédit actuel n'occasionne aussi dans l'Etat un* CHANGEMENT.

CHAPITRE IV.

Des Reſſources financières de Angleterre ; de ſon Revenu, de ſon Commerce, de ſes Impôts, de ſa Dette, & de ſon Crédit.

Lorsqu'on entreprend d'aſſujettir preſque uniquement l'iſſue d'une guerre à un calcul comparatif des reſſources des deux Puiſſances qui ſont aux priſes, il ne ſuffit pas, ſans doute, d'établir que l'une des deux eſt à la veille de l'épuiſement ; il faut encore porter le même examen rigoureux ſur les reſſources de ſon adverſaire, ſur leur nature & ſur leur durée.

Pour qu'on ne m'accuſe point d'illuſions, je conſens d'entrée à faire abſtraction totale des reſſources pécuniaires des Alliés de l'Angleterre ; à n'enviſager ceux-ci que ſous le rapport des hommes qu'ils pourront fournir tant qu'elle pourra les ſoudoyer, & à ſuppoſer en conſéquence que chaque année de la guerre qu'elle pourſuit lui occaſionnerait une dépenſe extraordinaire d'environ 25 millions ſterling.

Sans

Sans m'arrêter ici à obſerver que cette dépenſe annuelle, toute énorme qu'elle paraît, n'eſt point comparable à celle de la France ; je vais commencer par poſer une ſuite de faits avérés, qui ſuffiront pour prononcer ſi la Grande-Bretagne eſt en état de prolonger cette dépenſe au beſoin.

Les regîtres de la dernière année de paix qui a précédé cette guerre, préſentent le tableau ſuivant des revenus de l'Angleterre, de ſon commerce, & de ſa dette.

Pendant l'année 1792, ſes importations s'étaient élevées à 19,659,358 liv. ſterling, & ſes exportations à 24,905,200 liv. ſterling ; ce qui préſentait, en faveur de ſon commerce, une balance de 5,245,842 liv. ſterling.

Pendant la même année, ſes revenus (1) s'élevèrent auſſi fort au-delà de ſes dépenſes ; quoique je comprenne, dans ce que j'appelle ſes *dépenſes*, non-ſeulement la ſomme qui acquitte annuellement les intérêts de ſa dette, mais encore l'application d'un million

(1) On dira peut-être que les revenus de l'Etat ne repréſentent point la totalité des contributions du peuple Anglais, & qu'il faudrait y ajouter les dixmes, la taxe pour les pauvres, & quelques taxes provinciales & municipales qui n'entrent point dans le tréſor du Gouvernement. Mais on comprendra bientôt que je ne cherche à comparer ici que les contributions évaluées du peuple Anglais, avec les contributions du peuple Français, que M. Necker évaluait à $24\frac{1}{2}$ millions de louis, ſans y comprendre non plus la *dixme*, les *corvées*, & *le grand nombre d'impoſitions levées pour le compte particulier des Etats, des Villes, des Communautés, des Hôpitaux, des Chambres de Commerce, du Clergé, des Princes, &c. &c. &c.* Voyez Adm. des Fin. Vol. 1, p. 2.

ſterl. que Mr. Pitt avait établi en 1786, (1) & de 200,000l. ſterl. qu'il y ajouta en 1791, pour créer un fond d'amortiſſement avec lequel, au 5 Janvier de cette année, on a déjà racheté 14,912,400l. ſterl. du capital de la dette.

Ce fond d'amortiſſement s'augmentant ainſi chaque année de tous les intérêts du capital qu'il rachète ; on calcule qu'avant le milieu du ſiècle prochain, cette ancienne dette ſe trouvera éteinte, & qu'alors on pourra ſupprimer les impôts qui ſervent, ſoit à en acquitter les intérêts, ſoit à prélever le fond d'amortiſſement.

Quoique la guerre, en même temps qu'elle exige de nouveaux ſacrifices des peuples, tariſſe ordinairement la ſource où ils pourraient les puiſer ; le tableau que je joins ici, fera juger ſi le commerce, les manufactures, & les revenus de l'Angleterre, ont ſouffert. Il préſente l'état comparatif de ſon commerce pendant les deux premières années de la guerre préſente & les quatre dernières années qui l'ont précédée.

---

(1) M. Pitt propoſa alors de nouveaux impôts pour produire ce million ; & l'Acte du Parlement qui établit ce nouveau fond, & qui en détermina rigoureuſement l'emploi, lia la nation à ſe ſoumettre à de nouvelles taxes, ſi celles qui devaient produire chaque année ce million n'y ſuffiſaient pas : mais leur produit y a été conſtamment ſupérieur.

	Importations.	Exportations.
Année 1794	£. 22,288,000 ſt.	26,734,000 ſt.
Année 1793	19,256,000	20,390,000
Excédent de l'année 1794, ſur l'année 1793	3,032,000	6,344,000
Moyenne des quatre années qui ont précedé 1794	19,429,000	22,036,000
Excédent de l'année 1794, ſur la moyenne des années 1791, 1792, & 1793	2,859,000	4,698,000
Excédent de l'année 1794, ſur la moyenne des quatre dernières années de paix	3,218,000	4,960,000
Les REVENUS de l'année 1794, malgré la gêne momentanée & les retards qu'a éprouvé l'arrivée des convois, ſe ſont élevés à		16,385,000
D'après l'examen le plus exact des dépenſes ordinaires pendant la paix (examen fait en 1791, par un Comité de la Chambre des Communes), la totalité des dépenſes de paix, dans leſquelles on comprend toujours l'application du fond d'amortiſſement, s'élevait à		15,969,000
Il faut ajouter maintenant au Tableau de ces dépenſes ordinaires, ce dont on a augmenté depuis cette époque le fond d'amortiſſement		200,000

D'où il réſulte,

1°, Que la maſſe des dépenſes ordinaires en temps de paix s'élève à — 16,169,000

2°, Que les revenus de l'année 1794 préſentent en ſus des dépenſes ordinaires de paix 216,000

En étudiant ce tableau, il eſt très-eſſentiel de ne point perdre de vue ſix obſervations importantes.

1°, Dans tout ce que je dis dans ce chapitre ſur les revenus de l'Angleterre, ſur ſon commerce, & ſur ſes reſſources financières, je n'y comprends en aucune manière l'Irlande, quoique ſes richeſſes & ſa proſpérité augmentent depuis quelques années dans une progreſſion non moins rapide que celles de l'Angleterre, & de l'Ecoſſe.

2°, Bien que la guerre actuelle ait néceſſité une nouvelle dette, on n'en a pas moins continué régulièrement la liquidation de l'ancienne; c'eſt-à-dire, que quoiqu'on ait emprunté 33,500,000 liv. ſterl. l'ancien ſurplus a été fidèlement approprié à la réduction commencée.

3°, Les Miniſtres, en levant 2,785,000 liv. ſterl. de nouveaux impôts pour fonder les intérêts de cette nouvelle dette, ſe ſont engagés à y trouver un nouveau ſurplus de revenus, ſuffiſant pour éteindre le capital de celle-ci dans la même progreſſion, ou même dans une progreſſion encore plus rapide que l'ancien ſurplus n'éteint l'ancienne dette; puiſque la nouvelle doit être liquidée dans 46 ans.

4°, En prenant la moyenne proportionnelle de la balance de ſon commerce, pendant les ſept dernières années; cette balance lui a été plus favorable, pendant les trois années de guerre, qu'elle ne l'avait été pendant les quatre dernières années de paix; & ſes revenus n'ont point ceſſé d'être ſupérieurs à ſes dépenſes ordinaires.

5°, Il faut obſerver encore, que bien que ſon commerce ait juſqu'ici ſi peu ſouffert, la guerre en a ce-

pendant détourné une telle quantité d'hommes, que ſon armée eſt de 80,000 ſoldats plus forte qu'elle ne le fût en aucun temps : il n'eſt pas beſoin ſans doute de parler du nombre de ſes matelots ; on en peut juger par le ſuccès avec lequel ſes flottes *couvrent les mers*, *bloquent* les ports de France, & *ramaſſent tout ce qui s'expoſe à en ſortir*, comme on l'avoue dans la Convention. Si l'on me répondait ici que le Gouvernement Anglais a été forcé d'avoir recours dernièrement à des moyens extraordinaires pour ſe procurer des marins ; je me bornerais à répliquer que les moyens ordinaires de récrutement ont été exercés avec moins de rigueur qu'autrefois, & que l'Amirauté devait d'autant plus ménager les matelots de la marine marchande, que ſon commerce eſt plus actif, & occupe plus de vaiſſeaux que dans aucune des guerres précédentes.

6°, Enfin, malgré l'accroiſſement de la dette, l'addition des impôts, les dépenſes de la guerre, & ſes revers, (1) les fonds publics s'y ſoutiennent mieux,

(1) On comprendra, je penſe, qu'en parlant des *revers* de la guerre je ne parle que des revers des Alliés ſur le continent, puiſque non-ſeulement l'Angleterre n'a rien perdu au dehors, mais qu'elle a pris à la République Françaiſe l'île ſi importante de la Martinique, celle de Tobago, partie de Saint Domingue, & toutes ſes poſſeſſions dans les Indes Orientales, à l'exception des îles de France & de Bourbon.—Je ne ſais ſi je dois ranger la perte de la Corſe dans la liſte de ſes dépouilles ; car depuis la conquête violente, & encore ſi récente, de cette île indépendante, je ne crois pas qu'aucun ami de la juſtice & de la liberté ait pu ſe permettre d'enviſager les Corſes comme un appanage de la couronne de France. Il eſt plus naturel de les enviſager aujourd'hui comme une peuplade émancipée, & certes il en était temps.

qu'ils ne ſe ſoutenaient à la troiſième année de la dernière guerre avec la France : en ſorte que Mr. Pitt a emprunté les derniers millions qu'il vient d'ajouter à la nouvelle dette, à des conditions moins onéreuſes, & même à 1 pour cent d'intérêts de moins que Lord North n'avait réuſſi à le faire lorſque la dette était moindre de pluſieurs millions.

Il n'eſt peut-être pas indifférent d'ajouter ici pour l'information des étrangers, que les grandes entrepriſes publiques, telles que les canaux, &c. qui ajoutent aux moyens de réproduction & aux reſſources nationales, n'ont été ni ſuſpendues depuis la guerre, ni pourſuivies avec moins d'activité que pendant la paix ; que le papier de banque n'a jamais rien perdu de ſa valeur nominale ; que, depuis la guerre comme pendant la paix, le paiement des intérêts de la dette n'a pas été retardé d'un ſeul jour ; & qu'enfin le numéraire y eſt tellement *abondant*, (comme s'en eſt plaint Cambon dans la Convention,) que les prêteurs du dernier emprunt ſe ſont empreſſés de profiter de leur privilége d'eſcompter, pour en payer 10 millions ſterl. quatre fois plus vîte qu'ils ne s'y étaient engagés.

Ce tableau raccourci des reſſources actuelles de la Grande-Bretagne eſt fondé ſur des faits & des regîtres publics ; & il ſuffit, je penſe, pour faire juger ſi elle touche au terme de ſes reſſources militantes.

" Qu'importe ce tableau ?" me dira-t-on peut-être—" Ne voyez-vous pas *combien tous les reſſorts* " *ſont tendus ?* (1) Ils roulent tous ſur la baſe mou-

(1) *Réflexions ſur la Paix*, p. 30.

" vante du crédit ; & ce crédit n'eſt lui-même qu'un
" inſtrument de ruine. Il creuſe le gouffre affreux de
" la dette nationale, gouffre qui ſe rouvre ſans ceſſe
" au lieu de ſe combler, & où ſe précipite de plus
" en plus cette Nation vaine qui ſe croit la plus riche
" de l'Europe, en devant à elle ſeule plus que l'Eu-
" rope entière ne poſsède de numéraire."

Tel fut, du moins à-peu-près, le langage que tenait déjà le bon Docteur Price, dès la 3e année de la dernière guerre, & qui s'eſt trouvé ſi complettement démenti par l'expérience. A ces anciennes déclamations ſur la dette Anglaiſe, je répondrai ſimplement : Qu'importe une dette dont le capital n'eſt point exigible, tant qu'on a en réſerve les moyens aſſurés de ſatisfaire aux intérêts, & d'éteindre graduellement le capital ? Lorſqu'on veut comparer la fortune de deux particuliers, on ne ſe borne point à demander ſi l'un doit ſur ſes terres, & ſi l'autre n'a point de dettes : au contraire, on ne s'occupe des dettes du premier, qu'afin de diſtraire de ſes revenus ce qu'il en a engagé pour y faire face ; & ſi, cette déduction faite, il lui reſte plus de revenus qu'à celui qui eſt ſans dettes, on n'héſite point à prononcer qu'il eſt le plus riche.

" Mais," ajoute-t-on, " ſi les impôts Anglais, dont
" juſqu'ici le produit a fait face aux intérêts de cette
" immenſe dette, vont toujours en s'augmentant,
" comme elle va en s'accumulant ; ſi quoiqu'ils con-
" fondent déjà l'imagination, on les multiplie d'années
" en années, & s'ils deviennent ſans proportion plus
" onéreux & plus inſupportables que ceux contre
" leſquels les autres nations ſe ſoulèvent de temps en

" temps ; peut-on ſe flatter que le peuple Anglais les " acquittera long-temps avec réſignation ? En un " mot, ſi cette prétendue richeſſe publique n'eſt " compoſée que des privations & de la patience des " particuliers, elle ne préſente qu'un renverſement " d'idées."

Ou je ſuis bien trompé, ou il n'y a ici de renverſement d'idées que dans le langage que je viens d'expoſer. Pour le réduire à ſa juſte valeur, je me bornerai à faire obſerver, que le poids des impôts pour toute famille, ou pour toute nation, ne doit point ſe calculer en raiſon de la ſomme numérique à laquelle elle eſt taxée, mais uniquement en raiſon de la proportion que porte cette ſomme avec ſa fortune & ſon induſtrie, c'eſt-à-dire, en raiſon de ce qui lui reſte après l'avoir débourſée.

Qu'on applique ce compas proportionnel aux impôts du peuple Anglais, afin d'en comparer le fardeau à celui que ſupportent les autres peuples ; & quoique l'Auteur des *Réflexions ſur la Paix* affirme, p. 29, que ſes impôts *ſont portés à l'excès*, je ne crains pas d'affirmer à mon tour, que, quoique le peuple Anglais ſoit bien en apparence celui qui paie le plus, il n'en eſt pas moins en réalité celui qui eſt le moins taxé : (1) 1°, parce que c'eſt celui de tous, où le contribuable qui a peu paie le moins ; 2°, parce que c'eſt le ſeul où les claſſes qui ont & qui peuvent payer, ſont

(1) J'en excepte les Suiſſes, qui ne paient rien, ou à-peu-près rien, & dont la plupart des Gouvernemens ont des fonds de terres.

ſont taxées dans une ſage proportion avec leur degré d'opulence; 3°, parce que les claſſes ſur leſquelles portent ces taxes, éprouvent moins que par-tout ailleurs la difficulté d'y pourvoir, ſont appelées à moins de privations pour les raſſembler, & reſtent avec le plus de moyens de jouiſſance après les avoir acquittées. (1) Si ces trois règles ne ſont pas les ſeules

(1) Si 'on m'oppoſait ici l'exemple de tels grands propriétaires de l'Allemagne, ou de l'Italie, qui, à égalité de fortune, paient infiniment moins chez eux qu'un propriétaire ſemblable ne paie en Angleterre; cela prouverait ſeulement qu'on ne m'a point compris; car je ſerais certes bien fâché pour la Grande-Bretagne d'être appelé à nier que ſes riches paient plus au Gouvernement que par-tout ailleurs: je ſoutiens, au contraire, que la puiſſance de cette Nation tient en grande partie à l'heureuſe répartition de ſes taxes. Tel eſt le principe d'équité ſur lequel elles ſont graduées, qu'on a les meilleures raiſons de croire qu'un individu qui gagne 30 liv. ſt. dans l'année contribue d'environ 3 ou 4 pour cent; que celui qui gagne 100 liv. ſterl. en paie environ 5 ou 6 pour cent; & que cette progreſſion augmente enſuite à tel point qu'un grand propriétaire de terres, dont le rapport s'élève annuellement à 50,000 liv. ſterl. en verſe environ 50 pour cent dans le tréſor public s'il dépenſe tous ſes revenus. Bien entendu, qu'il ne faut pas en conclure, que s'il n'y avait aucune taxe quelconque, ce propriétaire percevrait ces 50,000 liv. ni même tant s'en faut. Telle eſt, au contraire, l'admirable combinaiſon d'un bon ſyſtême d'impôts, que, lorſque les taxes ſont équitablement réparties, elles ne portent en quelque manière ſur perſonne, ou plutôt qu'elles refluent ſur tout le monde: c'eſt-à-dire, que le nouveau cercle de circulation qu'elles tracent, augmente les revenus de chaque contribuable dans une proportion preſqu'égale à la ſomme pour laquelle il contribue,

Cette hypothèſe, je le ſens, pourra être plus ou moins conteſtée: mais comme elle m'entraînerait dans une diſcuſſion de pure économie politique; pour rentrer excluſivement dans l'examen des reſ-

bonnes, il en réſulterait que le peuple Savoyard, qui, malgré l'extrême médiocrité de ſes taxes, était

---

ſources de l'Angleterre ; ce qui me reſte à rechercher, c'eſt ſi les claſſes opulentes ou aiſées ſur leſquelles portent les trois quarts de ſes contributions, ne pourraient pas ſupporter de nouvelles taxes, & ſi elles n'y ſont pas même très-diſpoſées au beſoin. Or j'en appelle ici à ce qu'elles ont élevé moins de réclamations que jamais contre les nouveaux impôts de 1,645,000 liv. ſterl. que Mr. Pitt vient de propoſer cette ſeſſion, & qui tombent preſque en totalité ſur elles : j'en appelle à cette innombrable quantité de ſouſcriptions volontaires, & d'établiſſemens de bienfaiſance, qu'on rencontre à chaque pas dans cette île : j'en appelle ſur-tout à un fait récent, aux ſecours multipliés & généreux que les claſſes riches & aiſées viennent de verſer ſur la claſſe pauvre pendant cet hiver rigoureux. Telle en a été l'abondance, que bien des gens croient que le pauvre a été mieux ſoigné, & a moins ſouffert de privations pendant les froids qui l'ont empêché de travailler, qu'il n'en éprouve dans les hivers ordinaires où il peut pourvoir à ſa ſubſiſtance par ſon propre travail.

Mais pour en revenir de nouveau à la queſtion dont je paraîs m'écarter, ſavoir, ſi la Nation Anglaiſe eſt plus ou moins taxée que les autres, il y a encore deux manières d'en juger.

La première, de comparer les revenus annuels de ce peuple avec la quotité qu'il en paie à ſon Gouvernement. Or, pluſieurs de ſes calculateurs politiques eſtiment que les réproductions annuelles de la Grande-Bretagne (c'eſt-à-dire celles de toutes les fortunes territoriales induſtrieuſes ou pécuniaires) s'élèvent au double des réproductions annuelles de la France. Ils s'appuient ſur ce que l'Angleterre & l'Ecoſſe (ſans y comprendre l'Irlande), après avoir ſuffi à leur conſommation, exportent des produits qui leur reſtent, environ deux fois plus que la France, puiſque M. Necker eſtime les exportations de celle-ci à 300 millions tournois, près de 12 millions ſterl. tandis que celles de la Grande-Bretagne ſe ſont élevées en 1792 à près de 25 millions ſterl. Cependant, pour ne m'expoſer ici à aucune contradiction, je conſens à mettre les ré-

peut-être, vû ſa pauvreté, le peuple le plus grevé de l'Europe, aurait été cependant douze fois moins

---

productions de ces deux Etats ſur la même ligne. Dès-lors, en eſtimant celles de la France (n'importe la ſomme) à 100 millions de louis; comme les contributions des peuples s'y élevaient à 24½ millions de louis, il eſt clair que le peuple Français payait 24½ centièmes de ſes revenus totaux; tandis qu'au contraire, en n'eſtimant les réproductions du peuple Anglais qu'à la même ſomme, c'eſt-à-dire à 100 millions ſterl. il eſt évident qu'en 1792, où les contributions s'élevèrent à 16,912,193 liv. ſterl. il ne paya qu'environ 17 centièmes de la totalité de ſes revenus.

Si cette méthode paraît incertaine, il en eſt une autre plus ſure, & qui conduit à un réſultat encore plus favorable aux Anglais; c'eſt de rapprocher les contributions qu'un peuple paie à ſon Gouvernement, de la ſomme pour laquelle il met les autres peuples à contribution par la balance de ſon commerce. Ainſi, ſi en 1792 le peuple Anglais accrut, je ne dis pas ſon numéraire, ce qui eſt une idée abſurde, mais ſon capital, de 5,245,842 liv. ſterl. par la balance de ſon commerce avec l'étranger; il n'eut pour ainſi dire qu'à y ajouter deux fois cette valeur pour acquitter ſes 16,912,193 liv. ſterl. de taxes: encore faut-il obſerver, que cette augmentation annuelle de richeſſes publiques que le Gouvernement reverſe chaque année ſur la maſſe des contribuables qui les lui fourniſſent, augmente d'autant leur capital, & par cela même leurs moyens de fournir aux contributions de l'année ſuivante.

La France était, après l'Angleterre, l'état de l'Europe dont la balance du commerce étranger ſe trouvait la plus avantageuſe; & M. Necker ſuppoſe qu'elle augmentait ſon capital chaque année de 70 millions tournois: il fallait donc que les Français y ajoutaſſent au-delà de ſept fois cette ſomme pour acquitter leurs contributions, qui s'élevaient à 585 millions tournois.

Que les autres Nations de l'Europe qui plaignent la Nation Anglaiſe comme la plus taxée, mettent leurs taxes & les ſiennes à cette épreuve.

taxé que les Anglais, parce qu'à proportion gardée les contributions de chaque individu étaient douze fois moins productives.

J'insiste sur ce point. L'unique manière de calculer ce que les contributions d'un peuple ont de pesant pour lui, & ce qu'on pourra encore ajouter à leur poids dans les momens de besoin, c'est d'abord d'établir le degré actuel de son opulence, & ensuite d'aller à la recherche des causes de cette opulence, pour s'assurer si elle doit s'accroître. Que si, à la suite d'un pareil examen, on se croyait en droit d'en conclure que l'opulence de l'Angleterre, c'est-à-dire ses productions annuelles, auront doublé de nouveau dans un siècle ; j'affirme qu'on devrait en conclure aussi, qu'à cette époque elle pourrait, sans aucun sujet d'alarme, voir sa dette doublée, parce qu'à cette même époque les contributions de ses habitans pourraient être encore doublées, sans qu'elles se trouvassent plus pesantes qu'elles ne le sont aujourd'hui. C'est bien de cette dette qu'on peut dire que l'horison s'éloigne à mesure qu'on avance, pourvû qu'en faisant chemin on ne perde jamais la route de la prospérité.

Ce qui importe donc sur-tout à l'Angleterre, ce n'est pas tant de craindre d'étendre les engagemens & les sacrifices que peut permettre sa prospérité, comme de ne jamais en laisser tarir ou détourner la source. Cette source, c'est au dedans, son agriculture & son industrie, protégées & encouragées par sa Constitution ; au dehors, son commerce, & par conséquent l'équilibre de l'Europe, qui en est la sauvegarde.

Son commerce, voilà la poule aux œufs d'or qu'il faut nourrir avec soin & protéger à tout prix & contre toute attaque.

Or, comme le principal marché de ce commerce est l'Europe, & que la conservation de ce marché, & la richesse des acheteurs, tiennent essentiellement au repos présent & futur de l'Europe ; c'est-à-dire au sage balancement des forces qui jusqu'ici a mis ses membres les plus faibles à l'abri de l'envahissement des plus puissans ; toutes les ressources de l'Angleterre sont menacées si elle souffre que le membre le plus redoutable de la Confédération Européenne se livre à la passion des conquêtes, & qu'on lui fasse de cette passion un besoin perpétuel, en lui abandonnant par une coupable lassitude la moindre des provinces dont il se serait emparé. Je soutiens que rien ne doit coûter à l'Angleterre pour prévenir un événement aussi alarmant ; & que, pour y réussir, elle ne doit hésiter, ni à combattre, ni à augmenter sa dette, ni à ajouter à ses impôts.

A Dieu ne plaise que je misse jamais en avant une pareille doctrine pour d'autres guerres que des guerres de conservation ! Je suis plus pénétré que personne, que les guerres justes & défensives, même en les supposant heureuses, loin d'augmenter jamais la prospérité des vainqueurs, l'arrêtent, & lui impriment un mouvement rétrograde. (3) Elles consomment, à la des-

(1) Un ouvrage bien précieux, & qui, s'il était bien fait, devrait servir de manuel aux peuples & aux Rois, serait le *tableau politique & militaire* de ce que les guerres d'envahissement avaient déjà

truction de l'homme & de ſes jouiſſances, les moyens qu'on aurait pu employer avec le plus d'avantages à

---

coûté à l'Europe depuis le commencement de ce ſiècle, lorſque la République Françaiſe s'eſt livrée à l'eſprit de conquêtes. Si l'on calculait les pertes & les avantages qu'en ont tiré définitivement les aggreſſeurs ; on trouverait peut-être, que le ſeul d'entre eux qui ait rempli ſon but, a été Frédéric en s'emparant de la Siléſie : encore, en calculant ce que cette poſſeſſion rapporte à ſes ſucceſſeurs, faudrait-il mettre en ligne de compte, outre les guerres auxquelles cette conquête pourra les expoſer, les guerres ſubſéquentes auxquelles elle força Frédéric ; entre autres l'affreuſe guerre de ſept ans, qui le mit à deux doigts de ſa ruine, & lui coûta à lui ſeul plus de ſoldats que la guerre actuelle n'en coûte juſqu'à préſent à toute l'Allemagne. Il eſt même douteux que la Pruſſe eût pu conſerver juſqu'ici la Siléſie, ſi la Confédération Germanique n'avait pas un intérêt tout particulier à perpétuer cette conquête, qui a affaibli ſon membre le plus redoutable, pour renforcer, à ſes dépens, le ſeul de tous les autres qui ſoit à même de protéger contre lui les membres les plus faibles ; & il faut avouer que le Grand Frédéric a commencé à acquitter cette dette, & à conſolider ſa conquête, en empêchant efficacement le démembrement, ou même l'échange de la Bavière.

Mais les Français, qui viennent de prouver à l'Europe qu'à eux ſeuls ils peuvent lui faire face, & même l'entamer ; ſe figurent-ils que ſi, en faiſant la paix cette année, ils conſervaient une partie du territoire qu'ils viennent d'envahir, & qu'ils ſe trouvaſſent en priſe l'année prochaine à l'épuiſement inévitable que l'excès des forces amène toujours après une fièvre chaude comme la leur ; imaginent-ils, dis-je, que toute l'Europe ne ſe liguerait pas de nouveau pour les repouſſer dans leur ancienne enceinte ? Comment ne voient-ils pas que l'engagement qu'ils renouvellent de temps en temps de ne ſigner d'autre paix, que celle qui leur livrera une partie de leurs conquêtes, n'eſt autre choſe qu'un engagement de leur part à n'avoir que des trèves ; & que la perſiſtance de l'Angleterre à les leur faire reſtituer dès-à-préſent,

leur réproduction ; elles couvrent la terre de larmes & de sang ; elles ne préparent à celui qui triomphe,

---

est un garant qu'elle veut pour l'Europe, & avec la France, non une simple trève, mais une paix sincère & durable ?

Quels hommes d'Etat que les nouveaux chefs des Français qui les invitent à faire une paix partielle avec les Alliés de l'Angleterre, afin de poursuivre la guerre contre celle-ci ; & qui affichent ouvertement cette nouvelle doctrine, comme la plus avantageuse aux Français, & comme la plus propre à consolider leur République !

Ne voient-ils pas que tant qu'ils n'auront point fait la paix avec l'Angleterre, ils auront toujours à combattre l'Athlète le plus formidable de la Ligue, & qu'ils seront encore appelés à faire chaque campagne la même dépense que lui, c'est-à-dire 25 millions sterling en numéraire ?

Ne voient-ils pas que la poursuite de cette guerre détruit, & ferme de plus en plus le commerce dont leurs infortunés commettans ont le plus besoin, celui des subsistances ?

Ne voient-ils pas que ce serait uniquement de leur part renoncer à la guerre de terre à laquelle ils se sont montrés propres, & où ils ont eu la supériorité, pour se borner à celle de mer, où ils ont été constamment battus & dépouillés ? Ne voient-ils pas qu'ici les réquisitions sont inutiles, & que le nombre des matelots ne supplée point à leur inexpérience ?

Ne voient-ils pas qu'en faisant tous leurs efforts pour enlever à l'Angleterre ses alliances continentales, ils travaillent à la délivrer efficacement de la plus grande, de la seule épine qu'elle ait eu dans cette guerre ?

Ne voient-ils pas que, lors même qu'ils termineraient leur guerre continentale en conservant leurs conquêtes, ils n'y gagneraient que des conquêtes précaires, que l'Europe leur contestera & leur arrachera tôt ou tard ?

Ne voient-ils pas qu'une fois délivrée, par la défection de ses alliés, de la sollicitude d'avoir à compenser la restitution des provinces qu'ils ont perdues par la restitution des conquêtes qu'elle

comme à celui qui succombe, que des regrets & des repentirs. Certes, il ne s'agit point de savoir si la guerre est funeste à l'Angleterre : qui est-ce qui pourrait en douter ? Encore moins s'agit-il de savoir si la paix est désirable au monde ; où est l'impie qui le nierait ? Ce qu'il s'agit de calculer ici, ce sont les sacrifices qu'il faut faire, & qu'on peut faire, afin de rendre cette paix solide. Or, pour arriver à ce calcul, les quatre points que j'avais à examiner étaient

---

à faites, l'Angleterre acheverait infailliblement de s'emparer des Iles Françaises ; & que ces îles une fois conquises, il ne leur restera plus d'espoir de les reprendre ? 1°, parce que cette conquête anéantira leur marine marchande, qui seule peut leur fournir des forces navales ; 2°, parce que ces possessions lointaines n'influant presqu'en aucune manière sur l'équilibre de l'Europe, celle-ci n'aura jamais d'intérêt à faire de grands efforts pour en procurer la restitution à la France.

Ne voient-ils pas que les provinces qu'ils ont épuisées en même temps que conquises, & qu'ils s'obstinent à s'approprier, feront bien loin de leur offrir jamais le quart des revenus effectifs & immenses qu'ils tiraient de leurs Colonies ? Ont-ils oublié que, dans son fameux Rapport du 4 Décembre, Johannot a avoué que ces revenus étaient *suspendus*, & que cependant, en 1788, ils s'étaient élevés à 235 millions ?

Enfin, ne voient-ils pas que le moment approche où tous les vrais Français ouvriront les yeux sur les périls inévitables que va courir la *magnifique propriété* de leurs Colonies ; & que de toutes parts ils s'écrieront avec M. Necker : QUE SERAIT-CE, *si en négligeant des possessions si précieuses, ou si en les perdant jamais, la France se trouvait privée de la balance de commerce qu'elle acquiert annuellement, par l'exportation des denrées de ses Colonies ?* QUE SERAIT-CE, *si elle avait encore à acheter des étrangers, même la partie de ces denrées qui est nécessaire aujourd'hui à sa propre consommation ? Une pareille Révolution suffirait pour faire sortir de France annuellement*

étaient de savoir, 1°, Si l'intime conservation des ressources de l'Angleterre ne tient pas essentiellement à l'équilibre de l'Europe & à son repos? 2°, Si cet équilibre ne serait pas absolument renversé, & le repos de l'Europe continuellement menacé, du moment où l'on laisserait à la France la moindre de ses conquêtes? 3°, Si l'épuisement absolu des ressources de celle-ci n'offre pas la meilleure chance de lui arracher ces conquêtes en prolongeant la guerre? 4°, Si les res-

---

ment beaucoup plus d'argent qu'il n'y en entre aujourd'hui? De l'Adm. des Fin. de la Fr. tom. 2, ch. 3.

Mais c'est bien moins encore de la démence des Chefs des Français dont je dois m'étonner, que de l'injustice avec laquelle l'Auteur des *Réflexions sur la Paix* reproche à Mr. Pitt, de *n'être pas effrayé des richesses même de l'Angleterre, qui ne sont accrues*, lui dit-il, *que par la ruine de ses alliés*. p. 30.

Certes, s'il y eût jamais une guerre dans laquelle l'Angleterre ait donné des preuves de sa rectitude morale & de son désintéressement, c'est assurément celle-ci. J'en appelle aux efforts sincères qu'elle vient de faire, & aux soldats & aux trésors qu'elle a dépensés, pour préserver la Hollande de la ruine à laquelle les Français l'avaient dévouée. Cette ruine est consommée par l'alliance offensive & défensive à laquelle ils ont si imprudemment forcé les Provinces-Unies; mais quoique cette alliance ait fait entonner aux Français des chants de triomphe, ils ne tarderont pas à s'appercevoir qu'ils ont rendu au commerce Anglais le service le plus signalé qu'ils pussent jamais lui rendre: en attaquant le territoire des Provinces-Unies, & même en s'en emparant, ils ont fourni à l'Angleterre la double occasion de s'honorer en le défendant sincèrement, quoique sans succès, & de s'enrichir bien plus solidement par le droit légitime qu'ils lui ont donné de détourner provisoirement les canaux du commerce Hollandais, que les Français ne pourront gagner momentanément par toutes les contributions qu'ils y lèvent.

ſources de l'Angleterre ne ſont pas pleinement ſuffiſantes pour pourſuivre ſans découragement cette guerre ſociale ; & ſi la néceſſité d'augmenter ſa dette doit être pour elle un épouvantail, ou pour les Français un attrait qui les invite à différer plus long-temps la reſtitution de toutes leurs conquêtes ?

Je ſais que beaucoup de gens qui ne connaiſſent de la Grande-Bretagne que les débats parlementaires, prennent à la lettre les ſiniſtres prédictions de l'oppoſition, & tous les détails fâcheux ſur leſquels elle s'appeſantit chaque fois qu'elle préſente les effets déſaſtreux d'une guerre qu'elle blâme, & le beſoin urgent d'une paix qu'elle recommande. Frappé, ſans doute, de l'éloquence avec laquelle Mr. Fox meſure la profondeur de l'abîme où l'obſtination des Miniſtres riſque de précipiter l'Angleterre, s'ils prolongent cette guerre déſeſpérée ; l'Auteur des *Réflexions ſur la Paix* invoque ſon témoignage en preuve de *l'évidence des dangers* de tout genre dont cette paix ſeule peut ſauver l'Angleterre, ſoit au dehors, ſoit au dedans.

Je rends tellement hommage à l'autorité de Mr. Fox, que je m'en rapporterais ſans héſiter à ſon témoignage ſur la fidélité du tableau que je viens de préſenter des reſſources actuelles de l'Angleterre. Je vais plus loin. Si Mr. Fox était appelé au timon des affaires, & ſi les chefs de la Convention lui répétaient, qu'ils ſe propoſent de conſerver une partie de leurs conquêtes ; que s'ils ne s'obſtinent plus à ne vouloir ſigner une paix univerſelle que *ſur les ruines de la nouvelle Carthage*, ils perſiſtent du moins irrévocablement dans l'opinion que pour eux *la véritable*

garantie de cette paix universelle est de tracer d'une main sure les limites de leur République (1); & que celle-ci ne peut plus *céder* aucun des Départemens aggrégés, parce que *leur réunion est consommée, & qu'ils font partie de la France* (2); enfin, si les chefs de la Convention persistaient à lui soutenir que *la Nature a décrété pour la France la possession de la Méditerranée* (3), je doute fort que Mr. Fox consentît à reconnaître une pareille charte, ou se souciât de la signer avec eux. Je soutiens, au contraire, qu'il n'hésiterait point à affirmer, à son tour, que la Grande-Bretagne doit, peut & pourrait continuer encore pendant plusieurs années, la même dépense qu'elle fait aujourd'hui; qu'il ne faut plus calculer les sacrifices passés, mais songer à ceux qui restent encore à faire, afin d'en éviter de bien plus grands encore, & bien plus surs, quoique moins prochains. Je soutiens enfin que, loin de penser que des *revers multipliés* pourraient *user l'Europe & l'Angleterre avant une année* (4), Mr. Fox ne déployerait tout son génie que pour prévenir ces revers par un redoublement de vigueur militaire, & ne consentirait à remettre l'épée dans le fourreau qu'après en avoir *tracé d'une main sure* les limites de la République Française, c'est-à-dire après lui avoir arraché toutes ses conquêtes & avoir soustrait la Hollande à son influence. J'en appelle aux applaudissemens

(1) *Cambacérès*, le 3 Mars 1795.
(2) *Merlin* de Douay.
(3) *Barrère*, le 20 Août 1794.
(4) *Réflexions sur la Paix*, p. 23.

qu'il donna à Mr. Pitt en 1787 pour avoir pris sur lui de dépenser une somme considérable à soumettre, de concert avec la Prusse, les patriotes Hollandais. Non-seulement il n'hésita pas à appeler ceux-ci des *usurpateurs* (1); il ajouta qu'il ne s'agissait point

---

(1) Au risque de paraître présomptueux, je ne dissimulerai point que la politique du Ministère Anglais, dans cette occasion, m'a toujours paru celle où il a le moins déployé sa sagesse & sa rare prévoyance.

Ce n'est point d'être intervenu dans la Révolution de Hollande que je m'aviserai de le blâmer: il y était suffisamment autorisé par la nécessité de déjouer les folles intrigues du Comte de *Vergennes*, de cet imbécille Ministre, qui ne mettait pas moins d'activité à allumer la Démocratie extrême en Hollande qu'il n'en avait mis à écraser la Démocratie tempérée des Genevois. Mais l'Angleterre, après avoir réussi à détruire l'influence Française en Hollande, profita-t-elle suffisamment de ses moyens de force & de l'ascendant de ses lumières pour amener les Provinces-Unies au régime politique qui aurait le mieux convenu aux intérêts des deux Nations? C'est-là ce dont j'ai douté bien long-temps avant l'événement qui vient de changer mes doutes en certitude; & si je me hasarde à les développer aujourd'hui, c'est qu'il est assez probable que les mêmes circonstances renaîtront avant peu.

La plupart des Patriotes Hollandais étaient de fort honnêtes gens. Ce qu'ils cherchaient sur-tout à *usurper*, était la liberté, & ils étaient entrés de très-bonne foi dans une carrière qu'ils connaissaient peu. Ils se plaignaient de l'autorité du Stadthouder comme d'un *joug*; & ils ne savaient pas voir que si son autorité était un joug, c'était précisément parce qu'elle n'était pas assez puissante, parce qu'il avait certains pouvoirs qui ne conviennent pas à un Chef Suprême, & dont il peut être tenté d'abuser, tandis qu'on lui avait refusé d'autres prérogatives bien plus essentielles, mais dont il n'aurait pu faire qu'un bon usage. Leur grand cri de haine & de ralliement contre l'Angleterre accusait celle-ci de vouloir faire de la Maison d'Orange ce qu'était chez elle la Maison d'Hanovre;

précisément de rechercher quel était en Hollande le parti qui avait le plus à alléguer en sa faveur, mais oui bien d'examiner quel était celui des deux qui était le mieux disposé en faveur de l'Angleterre, & le plus enclin à renouveler ou à maintenir l'alliance naturelle

---

& l'esprit de parti les empêchait de voir que le service le plus signalé qu'aurait jamais pu leur rendre la Grande-Bretagne, eût précisément été de mériter cette accusation en engageant le Stadthouder à échanger tous ses pouvoirs politiques contre les attributions bien autrement importantes des Rois d'Angleterre.

Voilà l'usage précieux que le Ministère Anglais aurait pu tenter de faire de l'immense influence qu'il eut dans la Révolution de 1787. Cette révolution, comme on le sait, ne se termina que par l'écrasement momentané d'un parti nombreux, tandis qu'elle aurait pu se conclure en améliorant solidement la condition de la Maison d'Orange & celle du peuple ; en satisfaisant presqu'également les deux partis ; & en consolidant les liens intimes de la Hollande & de l'Angleterre.

Une si noble entreprise aurait rencontré de grandes difficultés sans doute ; mais il n'aurait peut-être pas été impossible de les surmonter à force de ménagemens, & à la faveur des circonstances. Le parti triomphant était tellement sous la main de l'Angleterre & de la Prusse, qu'il n'aurait point pu résister lors même qu'il aurait été assez peu éclairé sur ses vrais intérêts pour le tenter. Quant aux Patriotes, qui ne cherchaient déjà plus qu'à échapper à leur défaite ; je me trompe fort s'ils n'auraient pas embrassé avec transport l'étendart de la Constitution Anglaise ; & je me trompe bien plus encore, si un pareil étendart eût fait place à l'arbre de la Liberté Française.

Au surplus, l'occasion est loin d'être perdue. Lorsqu'aux abus que les Hollandais ont reproché ci-devant à l'Aristocratie Stadthoudérienne, ils auront vu succéder & passer les excès de la Démocratie de 1795 ; ce sera pour eux plus que jamais, le moment de se rallier autour d'une Constitution raisonnable, & de porter tous leurs regards sur celle de l'Angleterre.

entre les deux nations. Il rappela dans cette occasion les alarmes qu'il n'avait jamais ceſſé de donner ſur les vues d'aggrandiſſement des Français, ſur la perfidie de leur politique, ſur leur adroite perſévérance à influer dans le gouvernement de leurs voiſins ; enfin, ſur l'extrême péril de ſe fier à leurs profeſſions de foi. " L'Adreſſe que propoſe Mr. Pitt, a mon approbation " d'autant plus entière," dit cet homme d'Etat, " qu'elle contient une reconnaiſſance ſolemnelle de " cette ſage & ſolide maxime qui nous impoſe de ne " point perdre de vue ce qui ſe paſſe ſur le continent, " & de ne jamais négliger les meſures néceſſaires " pour y préſerver intact l'équilibre de l'Europe. " Qu'on appelle, ſi l'on veut, du nom de *chimères* cet " équilibre & cette balance : la pourſuite & la con- " ſervation de ces prétendues chimères ont été l'objet " uniforme de toute ma conduite politique ; & tou- " jours plus convaincu de leur réalité, je déclare " qu'elles ne ceſſeront jamais de l'être : j'en offre en " gage le tribut d'éloges que je préſente ici publique- " ment à Mr. Pitt pour avoir eu le courage de venir " dire aujourd'hui aux Anglais de toutes les claſſes, " & même à la plus pauvre : Quelques exorbitantes " que vous paraiſſent déjà vos taxes, il n'eſt pas " queſtion d'héſiter un moment à en ſupporter de " nouvelles. Il y va de tout pour vous ; il y va du " *ſalut de l'équilibre de l'Europe* ; en un mot, il y va " de vous oppoſer à l'aggrandiſſement de la France. " Quant à moi, ajouta-t-il, toujours plus pénétré que " perſonne des dangers de l'aggrandiſſement de cette " Puiſſance, je ne m'enviſage ici que comme le Re-

" préſentant du Peuple Anglais ; ſes intérêts ſont mon
" guide ; je m'y rallierai toujours ; & notre devoir
" eſt de les défendre, en quelque pays, & à quelque
" diſtance que la France les mette en péril." (1)

Les Français ſe flatteraient-ils que l'homme d'Etat qui tenait alors un pareil langage, *s'iſolerait* aujourd'hui en leur faveur *comme Miniſtre, comme Anglais même?* (2) Certes, ſi l'Auteur des *Réflexions ſur la Paix* lui adreſſait les mêmes exhortations qu'à Mr. Pitt, pour accélérer cette paix par de nobles ſacrifices ; s'il le conjurait *de ne point s'épuiſer dans une lutte rétrograde* (3), mais de céder aux Français, ainſi *qu'à l'un de ces fléaux de la nature* auxquels *on ſe ſoumet comme à la néceſſité* (4), je ſuis fort tenté de croire que Mr. Fox ne lui répondrait que par ſes propres mots : *L'Angleterre doit conſidérer les dangers de l'Europe comme ſa propre cauſe, & perdre l'eſpoir inſenſé de reſter debout ſur les ruines de l'ordre ſocial* (5)

Non, je ne me perſuaderai jamais que Mr. Fox, chargé des deſtinées de l'Angleterre, appelé à comparer ſes propres ſuccès dans les deux Indes aux revers de ſes Alliés ſur le Continent, pût croire de ſon honneur & de ſa politique d'abandonner ces derniers, ou de leur refuſer tous les moyens qui lui reſtent, & qui leur manquent, pour rentrer dans leurs Etats conquis.

---

(1) Regître parlementaire du 27 Novembre 1787.
(2) Réflexions ſur la Paix, p. vi.
(3) Idem, p. 9.
(4) Idem, p. 9.
(5) Idem, p. 29.

Non, un pareil abandon lui paraîtrait une lâcheté, auſſi long-temps du moins qu'il ne ſerait pas impérieuſement dicté par celle de ſes Alliés, s'il était poſſible qu'ils fuſſent tentés de déſerter leur propre cauſe avant que l'Angleterre elle-même s'en détachât.

Que ſi l'avocat de la paix s'aviſait enſuite de lui parler de la *contagion des principes français* en Angleterre, & de ces *mécontens qui ſont dans tous les pays les alliés de la Révolution* (1), Mr. Fox, qui doit ſavoir que les Français ne provoquèrent la guerre que parce qu'ils prirent les cris de l'oppoſition Anglaiſe pour des cris de révolution, rirait de pitié à l'idée que cette même illuſion les pouſſerait encore à la prolonger. Il ſait, & il l'a dit lui-même avec triomphe, que jamais la Conſtitution de l'Angleterre n'a mieux eu le ſentiment de ſes forces, & le préſage de ſa durée, qu'à la ſecouſſe que la Révolution Françaiſe a donnée à toute l'Europe ; puiſque, tandis que par-tout ailleurs les anciennes idées ſemblaient renverſées ou ébranlées, la ſeule qui ait dominé la grande maſſe des Anglais, a été la vénération pour l'ancienne Conſtitution de leurs pères ; & puiſqu'ils ſe ſont plus que jamais preſſés & ralliés autour d'elle, pour la défendre comme un Sanctuaire. Et Mr. Fox le ſait mieux qu'un autre, lui, qui n'a ceſſé de blâmer ce ralliement extraordinaire, en affirmant qu'il n'y avait pas même l'ombre du danger, & que c'était riſquer de perdre ſes forces que de les déployer ſans cauſe ; lui, qui en même temps, a eu le patriotiſme de ſuſpendre momentanément

(1) Réflexions ſur la Paix, p. 8.

ment les réformes qu'il poursuivait, convaincu qu'il suffisait que quelques-uns des habitans du *Temple* soupçonnassent que la sappe menaçait les fondemens, pour qu'il ne fût plus permis de s'occuper des distributions ou des ornemens de l'intérieur.

Ici l'Auteur des *Réflexions sur la Paix* insinue qu'il est dans la guerre d'autres chances, d'autres événemens, qui peuvent exposer les défenseurs de ce Temple *à le renverser de leurs propres mains*, en préférant, à la sage précaution de désarmer, par un traité de paix, les étrangers qui l'attaquent, *la gloire de s'ensevelir sous ses ruines* (1).

Mais quels sont donc ces dangers éminens que pourra courir l'Angleterre dans la prolongation de cette lutte ? Quels sont ces événemens que l'esprit humain ne saurait prévoir, & que les Français néanmoins pourraient atteindre ? Qu'on s'explique..... Serait-ce celui de l'invasion de cette île, sur laquelle on tentera peut-être enfin de jeter *cet essaim de Français dont on ne ménage point la vie* (2), que la Convention y vomira *dans l'intention de les faire tuer* (3), & à qui elle promettra la foule immense de partisans qu'on l'assure qu'elle a en Angleterre ?....

Oh ! pour le danger d'une pareille descente, à laquelle personne ne croit ici, quoique les Ministres s'y préparent à tout événement, parce que c'est leur devoir ; si jamais par démence les Fran-

(1) Réflexions sur la Paix, p. 31.

(2) Idem, p. 21.

(3) Idem, p. 37.

çais la tentent, & si par impossible ils parvenaient à l'effectuer, je leur annonce d'avance qu'ils ne trouveront point sur ces bords une nation caduque & désunie, comme le peuple Hollandais ; qu'ils la verront s'élever toute entière par la même impulsion qui les poussa eux-mêmes au-devant des étrangers sur les plaines de Châlons ; & que les bataillons de Républicains sur lesquels ils comptent, ne seront pas plus nombreux que ces cohortes Royalistes qui n'attendaient, disait-on, que l'arrivée du Duc de Brunswick pour accourir sous ses drapeaux. Je leur annonce que la nouvelle de leur débarquement, tout en jetant une grande alarme, sera un coup d'électricité qui coalisera tous les partis, ranimera tous les courages, éteindra toutes les petites rivalités, réunira tous les dévouemens, & se terminera par la glorieuse extirpation du dernier des Français qui aura abordé. Je vais bien plus loin ; je soutiens qu'une pareille entreprise est plus à desirer qu'à craindre pour l'Angleterre ; qu'à peine l'orage aura passé, (or il passera fort vîte), & les Anglais n'attendront pas même que ses premières traces ensanglantées soient effacées, pour remercier la Providence, non-seulement de les avoir soustraits à ce fléau passager, mais encore de les avoir appelés à le repousser ; parce que tous les peuples, & sur-tout les peuples insulaires, ont besoin de temps en temps de ces avertissemens terribles, mais salutaires, qui remontent le ressort de leur caractère national, & les empêchent de changer jamais en léthargie le sommeil dangereux auquel les invite la sauvegarde de leur situation locale.

Non, il n'eſt aucun danger, ni aucun ſacrifice, dont la crainte doive déterminer l'Angleterre triomphante, unie, armée & opulente, à abandonner ſes Alliés pauvres, déſarmés, diviſés & dépouillés. Si, pendant qu'ils ont perdu leurs poſſeſſions, celles de l'Angleterre ſont reſtées intactes ; ſi elle les a même étendues ainſi que ſes reſſources ; ſi ces reſſources ſont ſuffiſamment abondantes pour prolonger cette lutte juſqu'au terme d'une paix honorable & ſolide ; ſi elle eſt convaincue *qu'elle ne peut reſter debout* ni *ſur les ruines du ſyſtême ſocial*, ni en acquieſçant au démembrement de la République Chrétienne, c'eſt-à-dire au renverſement de l'équilibre de l'Europe ; elle ſe doit à elle-même, elle doit à l'Europe ; le dirai-je ? elle doit au repos des générations qui ſuccéderont en France, de forcer la génération préſente à renoncer à toutes ſes conquêtes ; elle doit à l'amour de la paix de ne la deſirer qu'autant qu'elle pourra être ſincère & ſolide..... Or, je le répète, & je crois l'avoir prouvé, cette paix ſincère & ſolide ne peut ſe négocier & ſe ſigner que ſur l'extrême frontière de l'ancienne France.

Que ſi les armées alliées une ſeconde fois rentrées ſur leurs propres frontières, enivrées d'un pareil ſuccès, tentaient de les dépaſſer encore pour envahir à leur tour, ou pour dicter des loix aux Français ;...s'il reparaiſſait des écrivains politiques qui propoſaſſent de nouveau *une guerre à outrance*, & qui invitaſſent à pourſuivre *le Monſtre de l'Anarchie* juſques dans ſa tanière ; alors il faudra ſe réunir pour leur répondre, que l'affreux édifice de cette Anarchie ne ſera jamais mieux détruit que par la main de ſes propres architectes ; & que livrer les Français à eux-mêmes, c'eſt

les livrer au plus mortel ennemi de leur Révolution : alors, ſans doute, le moment ſera venu de rappeler les leçons de *l'expérience, qu'on voudrait faire recommencer toute entière* ; alors j'inviterai l'Auteur des *Réflexions ſur la Paix*, à faire ſonner ce qu'il appelle *l'heure des temps*, & à s'armer de toute ſon éloquence pour faire entendre le cri des peuples, & triompher celui de l'humanité. C'eſt alors qu'il pourra compter ſur l'appui des hommes ſages & vraiment pacifiques de tous les pays : mais juſqu'alors, je les adjure tous de ſe réunir à moi pour élever leurs voix contre la ſienne, & pour oppoſer celle de la raiſon aux ſuggeſtions dangereuſes de l'impatience. Il n'eſt pas un vrai citoyen du monde civiliſé qui, dans ce moment critique, ne dût venir ſe jeter au-devant de ſa Majeſté Britannique pour lui repréſenter que ce qu'on lui propoſe comme *prudence* ſerait la plus flétriſſante des lâchetés ; que *la paix* qu'on la ſollicite d'acheter des Français, en leur abandonnant la moindre de leurs conquêtes, ne préparerait que de nouvelles guerres à l'Europe, de nouvelles invaſions à l'Allemagne, & à ſes peuples de nouveaux impôts ; enfin, qu'une pareille paix coûterait vingt fois plus de tréſors & de ſang aux générations ſuivantes, que celle-ci n'eſt appelée à en verſer encore pour terminer ſolidement cette guerre déſaſtreuſe.

CHAPITRE V.

Obſtacles inſurmontables qui s'oppoſent à ce que le Régime Républicain s'établiſſe parmi les Français. Combien il leur importe de ſe préſerver d'un Chef électif, & de rétrograder vers la Monarchie héréditaire & tempérée.

LA République, une, indiviſible, & démocratique, ſe conſolidera-t-elle en France ? Ce grand Corps politique ſe démembrera-t-il, pour former quelque confédération, comme la Suiſſe ? Adoptera-t-il un Chef électif, comme les Etats-Unis de l'Amérique ? Les Français ne rétrograderont-ils point vers leur Conſtitution de 1791 ? N'invoqueront-ils point le deſpotiſme dans leur détreſſe ? ou prendront-ils pour modèle la Monarchie héréditaire & tempérée de l'Angleterre ?

Je n'aborderai guères que la première de ces queſtions ; & ſi j'oſe me haſarder dans le champ périlleux de la conjecture, lorſque tant de ſpéculateurs plus habiles ſemblent y avoir renoncé ; c'eſt que je ſuis perſuadé que l'an 3e de la République Françaiſe a enfin fourni des données à-peu-près ſures pour affirmer que la toile eſt prête à ſe baiſſer ſur ce Drame Républicain.

Et qu'on ne dise point que le mot de République y est encore dans toutes les bouches ; car lorsqu'il est question du Peuple Français, qu'importe l'opinion du jour, en comparaison des événemens qui doivent la changer demain ? D'ailleurs, ou je suis bien trompé, ou ce mot n'est déjà plus que sur les lèvres, & l'on trouverait aujourd'hui, même dans Paris, bien plus de Royalistes sous le masque républicain, qu'on n'aurait pu y découvrir de républicains il y a quatre ans sous le masque du Royalisme. Il n'y a pas jusqu'aux Chefs actuels de la Convention, que je ne soupçonne depuis long-temps de mentir aux autres & à eux-mêmes, en continuant tout à la fois à se dire Républicains, & à chercher l'aggrandissement de la France. S'ils avaient eu vraiment le desir de la républicaniser, jamais ils n'auraient songé à étendre ses frontières, puisqu'ils ne pouvaient point se dissimuler que la vaste étendue de cet Empire était déjà pour leur système une espèce de difficulté peut-être insurmontable.

S'il est possible que les chefs aient poursuivi ce système avec quelque sincérité, ce ne peut avoir été qu'à l'entrée même de leur carrière ; mais les craintes & les dangers personnels de ceux qui survivent doivent les avoir désenchantés, bien avant que l'universalité du malheur public eut achevé de désabuser la multitude. J'en appelle maintenant aux honnêtes Français qui n'étaient devenus Démocrates, que parce qu'ils se faisaient une opinion exagérée des vertus de leurs semblables, & qu'ils avaient regardé comme indubitable que, de toute Assemblée populaire, dont la

majorité ſerait compoſée d'individus probes & éclairés, il ne ſortirait jamais de Décrets qui ne portaſſent le ſceau de la probité & des lumières. J'en appelle à la conſcience de cet orateur Français qui les ſollicitait encore il y a peu de mois, de hâter *la magnifique entrepriſe d'une Démocratie de 24 millions d'hommes*; ou plutôt, j'en appelle au portrait fidèle qu'il en a tracé lui-même dans ſon beau diſcours ſur la *terreur*. J'en appelle enfin à l'hiſtoire éternelle de toutes les grandes Républiques, où les vertus ſouffrent & ſe taiſent, tandis que les paſſions ſeules ſe déploient & triomphent.

S'il eſt une vérité que les Français doivent avoir appriſe à la terrible école de l'adverſité où ils ſe trouvent, c'eſt qu'ils n'ont rien du caractère moral qui ſeul peut faire ſupporter le régime républicain. Pour qu'un peuple y ſoit propre, il lui faut une éducation & des habitudes que les Français n'ont jamais eues, & qu'on n'acquiert que par un long uſage de la liberté, ſouvent même par ſes abus. En effet, il lui faut le diſcernement qui ſait diſtinguer les agitateurs du peuple de ſes vrais défenſeurs; il lui faut la modeſtie néceſſaire pour rendre hommage à l'expérience de l'âge, & pour céder conſtamment à la ſupériorité des vrais talens. La Conſtitution Républicaine veut que les liens de famille ſoient extrêmement ſerrés; elle exige que l'autorité paternelle & conjugale, ainſi que les vertus domeſtiques, ſervent de ſupplémens à la force publique; elle demande cette chaleur modérée qui anime chacune de ſes diſcuſſions, & la ſage circonſpection qui les empêche d'outrepaſſer les bornes du

débat. Pour qu'elle puiſſe ſe ſoutenir, il faut qu'elle n'ait à commander qu'à un peuple qui ſache nourrir des partis ſans riſquer de les voir dégénérer en factions. Il faut à ce peuple de l'auſtérité dans les mœurs, de la gravité dans le caractère, de la retenue dans les opinions: en un mot, il lui faut ou le phlegme Hollandais, ou la lenteur Helvétique, ou la ſagacité Génoiſe, ou la prudence Vénitienne, ou les lumières que l'Américain avait puiſées à l'école de la liberté anglaiſe. Certes, ſi jamais les Français atteignent à tant de diſpoſitions ſi éloignées de leur naturel, ils ne ſe reconnaîtront pas eux-mêmes, tant la métamorphoſe ſera grande; & ſi elle s'opère, ce ne ſera qu'autant qu'ils auront paſſé à travers la Monarchie libre. Mais qu'ils aient le bonheur d'entrer dans cette rade, & j'oſe bien garantir qu'ils n'en ſortiraient que pour y rentrer immédiatement, comme le firent les Anglais, afin d'y jeter l'ancre.

Combien ils déploreront alors d'avoir eu pour premier guide en liberté l'Auteur républicain du Contrat Social, celui de tous les écrivains politiques qui a le moins étudié & le plus mal connu la Monarchie Mixte & les Gouvernemens Repréſentatifs! A l'en croire, ces derniers viennent *de l'inique & abſurde gouvernement féodal* (1). *La ſouveraineté* du Peuple *ne peut être repréſentée*; *il n'eſt libre que durant l'élection* de ſes Repréſentans; *ſitôt qu'ils ſont élus, il eſt eſclave, il n'eſt rien.*

Voilà

(1) Cela eſt poſſible; mais qu'eſt-ce que cela prouverait, ſi ce n'eſt qu'on a réuſſi à trouver un remède dans un poiſon?

Voilà déjà la liberté confondue avec l'autorité : & cela n'eſt guères étonnant de la part de l'homme qui regardait cette liberté & la tranquillité comme des choſes contradictoires. Nous verrons bientôt, que s'il place excluſivement la liberté dans la République, c'eſt que preſque toujours il confond de même le pur deſpotiſme avec la monarchie mixte.

Qu'après avoir débuté, dans ſon Contrat Social, par donner la préférence aux petits Etats ſur les grands, Rouſſeau ſe fût contenté de conſeiller aux premiers la forme républicaine comme la meilleure poſſible, il n'y aurait rien eu là que de très-conſéquent. (1) Mais lorſqu'enſuite, toujours préoccupé de Sparte & de Genève, il met dans tous les cas le *Gouvernement Monarchique au-deſſous du Républicain*, lorſqu'il ne s'adreſſe aux grands Empires que pour leur inſpirer toutes les triſtes défiances qui ſont la ſauvegarde des petits ; lorſqu'il cherche à les épouvanter de l'ombre même d'un Chef ſuprême & héréditaire, alors il fauſſe toutes ſes applications, & il ſe ſent lui-même hors de ſa ſphère ; car il reſte ſans ceſſe à côté de la queſtion.

Les Rois, dit-il, *veulent être abſolus*. Cela peut être : mais les Sénats, les Aſſemblées Nationales, & tous les Corps Populaires, ne veulent-ils pas le devenir auſſi ?

---

(1) La ſeule manière dont les partiſans du Contrat Social puiſſent juſtifier ſon auteur, c'eſt en répétant ce qu'il a dit, qu'il ne voulait que *des petits Etats*. Mais en ce cas, pourquoi n'a-t-il pas intitulé ſon Contrat Social, *Cathéchiſme des petits Etats* ? Perſonne ne s'y ſerait trompé, & la France n'aurait pas vu ſes diſciples lui propoſer *la magnifique entrepriſe d'une Démocratie de 25 millions d'hommes*.

& quand ils y réuſſiſſent, leur domination eſt-elle moins oppreſſive que celle du Monarque abſolu ?

Un pareil lieu commun aurait dû, ce ſemble, appeler Rouſſeau à examiner ſérieuſement à qui, d'un Roi, d'un Sénat, ou d'un Peuple, on peut accorder tels ou tels pouvoirs avec le plus de moyens de l'empêcher d'en abuſer ; & ſur-tout, ſi le meilleur moyen d'empêcher l'abus de ces pouvoirs ne ſerait point de les diviſer avec une ſorte d'égalité. Mais cet examen aurait jeté Rouſſeau dans la queſtion des Monarchies libres (1), qu'il ſemble preſque n'avoir pas même ſoupçonnées.

Chacun ſait ce qui arrive, ajoute-t-il, *quand le Roi ſe donne des ſubſtituts.* Ce que je ſais encore mieux, c'eſt que les Rois ne peuvent jamais s'en diſpenſer ; & tant pis pour leurs ſujets lorſqu'ils l'eſſaient. Mais quelle eſt l'eſpèce d'autorité politique à laquelle il n'en faut pas ? Le Peuple Français, ce peuple Roi, ne *ſe donne*-t-il pas auſſi *des ſubſtituts ?* Sont-ils moins nombreux, plus éclairés, moins coûteux, ou plus modérés que ne l'étaient ceux de l'infortuné Louis XVI ?

Il faudra donc, pourſuit-il, *des Ordres intermédiaires, des Princes, des Grands, & de la Nobleſſe, pour les remplir.* Le grand malheur ! tant qu'ils formeront un

---

(1) Voyez le Ch. viii du Contrat Social, où il oppoſe ſans ceſſe *les* Etats *libres* aux Etats *monarchiques* ; & où enſuite il fait rentrer tous ces derniers ſans diſtinction dans la claſſe du *Deſpotiſme.*

invincible équilibre entre le Peuple & le Roi; (1) tant qu'ils ſeront conſtitués de manière à ne pouvoir être que protecteurs, & jamais oppreſſeurs; enfin, tant que l'entrée de ces Ordres privilégiés étant ouverte à toutes les autres claſſes ſans exception, ils y exciteront bien plus l'émulation des talens, qu'ils ne bleſſeront les amours-propres.

Un homme d'un vrai mérite, continue Rouſſeau, *eſt preſqu'auſſi rare dans le miniſtère, qu'un ſot à la tête*

---

(1) Ce ſont les propres expreſſions de Rouſſeau, en parlant des Pairs d'Angleterre; & cela ferait penſer qu'il en avait étudié ou deviné la Conſtitution. Malheureuſement, c'eſt dans un Roman qu'il la défend ainſi, après l'avoir attaquée dans ſes Ouvrages Politiques. Voici ce qu'il fait dire à un Pair Anglais dans la LXIIe Lettre de la Nouvelle Héloïſe, vol. I :—

Nous ne ſommes point, il eſt vrai, les eſclaves du Prince, mais ſes amis; ni les tyrans du Peuple, mais ſes chefs. Gardiens de la liberté, ſoutiens de la patrie, & appuis du trône, nous formons un invincible équilibre entre le peuple & le Roi. Notre premier devoir eſt envers la nation; le ſecond, envers celui qui la gouverne. Ce n'eſt pas ſa volonté, mais ſon droit que nous conſultons. Miniſtres ſuprêmes des loix dans la Chambre des Pairs, QUELQUEFOIS MEME LE'GISLATEURS, *nous rendons également juſtice au Peuple & au Roi; & nous ne ſouffrons point que perſonne diſe* DIEU & MON E'PE'E; *mais ſeulement,* DIEU & MON DROIT.

Voilà une tirade pleine de grandes vérités; & cependant, au premier apperçu, on y découvre une erreur; qui prouve combien peu Rouſſeau avait étudié les fonctions de cette Nobleſſe Anglaiſe, dont il ſe faiſait cependant avec raiſon une idée ſi relevée. Il n'eſt pas très-rare que la Chambre des Pairs exerce les fonctions de Juge: mais ſes fonctions habituelles ſont celles de Légiſlature; en ſorte que Rouſſeau aurait du dire:—Légiſlateurs dans la Chambre des Pairs, *quelquefois même Miniſtres ſuprêmes des loix, &c. &c.*

d'un gouvernement républicain. Je ne me soucie pas d'examiner ici jusqu'à quel point cela peut être vrai relativement aux Monarchies absolues : mais si Rousseau avait voulu jeter les yeux sur la Monarchie Britannique, il aurait vu que l'homme d'une naissance obscure, d'un mérite éminent & bien reconnu, est presqu'aussi sûr d'arriver à la première place, qu'il serait certain d'en être exclu dans la plupart des Républiques modernes ; tandis qu'au contraire, l'homme inepte, quel que soit son rang, ne peut jamais y parvenir. N'y voit-on pas constamment au timon des affaires, si non l'homme du premier talent, tout au moins celui que l'opinion publique met à-peu-près sur la même ligne? Encore est-ce plutôt un bonheur que son émule reste en dehors, puisqu'il n'en est pas moins appelé sur le tillac, occupé constamment à lever les longitudes, ou à observer la marche du pilote, assuré qu'il est d'obtenir sa place, s'il peut le surprendre en négligence ou en faute.

Les Couronnes héréditaires, poursuit toujours Rousseau, *exposent à avoir des monstres, des imbécilles pour Chefs.* Un pareil événement n'est pas hors des possibles ; & il est alarmant, je l'avoue : mais la sagesse humaine appelée à atténuer un pareil inconvénient ne pouvait rien imaginer de plus propre à y parer que la Monarchie tempérée ; puisque son grand objet est de faire en sorte que ce Chef ne soit en quelque manière qu'ostensible ; puisqu'elle fait abstraction des vertus de ce Chef comme de ses vices, & qu'elle se repose presque exclusivement sur les lumières des hommes d'Etat auxquels elle l'appelle à déléguer son autorité. D'ail-

leurs, ſans parler ici des orages des interrègnes pour les Couronnes électives ; ſi elles appellent rarement des ſots ſur le trône, ceux qui y parviennent n'y ſont-ils pas conſtamment portés par l'intrigue ? Cette intrigue n'y élève-t-elle pas preſque toujours des ambitieux, & le plus ſouvent des monſtres qui déchirent le ſein de leur patrie, & invoquent ſes ennemis même pour qu'ils l'aident à la dominer ?

Ou les Princes, pourſuit encore Rouſſeau, *arrivent au trône bornés ou méchans, ou le trône les rendra tels.* Je viens de répondre à cette nouvelle objection, en faiſant obſerver que la Monarchie tempérée ſuppoſe ces deux cas. Certes, elle prépare un réfuge tellement aſſuré contre l'immoralité du Chef ſuprême, que je ſerais preſque tenté de craindre davantage pour elle les vertus trop éclatantes de ce Chef que ſes vices. A l'aide d'une pareille Conſtitution ; que ce ſoit un homme, un enfant, ou une femme, qui porte la couronne, n'importe, pourvu que cette couronne ſoit placée ſur une tête quelconque & fixée d'avance. Dans le fait, ſi c'eſt le Monarque qui tient le ſceptre, ce n'eſt point préciſément lui qui gouverne : ce ſont ſes Miniſtres qui le font en ſon nom, mais à leurs périls & riſques ; & il arrive même de temps en temps que ces Miniſtres ne ſont pas abſolument de ſon choix, ou qu'il ne les nomme que par l'obligation de déférer à leurs talens & à l'opinion publique.

Il faudra donc en venir, ajoute Rouſſeau, à déclarer que *le Prince ne peut point faire de mal.* Qu'aurait donc de ſi alarmant cette fiction ſalutaire ? Mais pourquoi l'appellerai-je du nom de *fiction*, ſi l'on a

commencé par prendre toutes les précautions suffisantes pour empêcher le Prince de faire aucun mal; & si ses sujets sont encore plus en posture de défense vis-à-vis de lui, qu'il n'est en état d'attaque contre eux; enfin, si d'un côté ses Ministres sont responsables de tout acte administratif; & que, de l'autre, il ne puisse en faire aucun par lui-même sans leur concours exprès?

" S'il en est donc ainsi, me répliqueront les partisans du Contrat Social, à quoi bon toute cette pompe du trône, & cet énorme fardeau d'une liste civile?". . . .Je leur répondrai en peu de mots. A éviter la guerre civile, à concilier ce que Rousseau regardait comme inconciliable, la *liberté & la paix*; à empêcher aux ambitions de naître; à sauver le peuple des affreux déchiremens auxquels s'expose tout grand Etat qui laisse la première place vacante; enfin, à prévenir l'usurpation constante & violente des Scylla, des Cromwell, des Robespierre. (1)

---

(1) Voici comment s'exprime à ce sujet l'ouvrage Anglais le plus anti-ministériel qui ait paru dans ce pays-ci depuis la guerre, & qu'on y a même appelé un écrit républicain.

Je ne crains point qu'on calomnie ici mes principes; car mes lettres même prouvent assez que, loin d'être ennemi de la Royauté, je la regarde comme une institution très-propre à donner une grande consistance à un ancien Gouvernement par l'intérêt prodigieux qu'a le Monarque à y conserver sa place, & parce qu'en occupant d'avance le grand poste de l'ambition il ferme toutes les chances pour y aspirer. Quant à la dépense nécessaire pour soutenir la majesté du trône, je l'envisage comme absolument nulle pour un grand Etat, sur-tout s'il maintient à ce prix sa tranquillité. Calm Observer, p. 38, edition the second.

Cet auteur a tellement raison d'appeler cette dépense *absolument nulle*, du moins pour l'Angleterre, qu'une partie de cette fameuse

Mais ſans m'arrêter plus long-temps ici aux objections du trop éloquent Rouſſeau ; je me bornerai à renvoyer ſes ſectateurs à l'ouvrage de ſon compatriote & le mien, Mr. de Lolme ; ouvrage ineſtimable, qui contiendrait tout ce qu'on peut écrire de plus profond ſur les avantages de la Monarchie tempérée, ſi l'éclatante proſpérité de l'Angleterre, & la liberté prolongée de ſes habitans, n'en diſaient pas bien plus encore.

Il eſt un livre preſque non moins précieux d'un autre Genevois, & qui eſt particulièrement adadté aux Français ; mais qui ne leur eſt malheureuſement parvenu qu'à une époque où ils n'étaient déjà plus en état de le comprendre ; c'eſt celui de M. Necker, intitulé, *du pouvoir Exécutif dans les Grands Etats.*

Enfin, il exiſte un autre ouvrage encore plus com-

---

liſte civile que les étrangers enviſagent comme la caſſette excluſive du Roi, eſt employée à une foule de ſalaires qu'il faudrait également payer lors même que la Royauté n'exiſterait pas, tels que ceux des Ambaſſadeurs, des Juges, &c. Mais ſuppoſons que cette ſomme ſoit excluſivement appliquée à la Royauté proprement dite, c'eſt-à-dire à la Famille régnante, à ſon ſoutien, à ſa Cour, & à ſa pompe ; ſuppoſons même que cette liſte civile s'élève à un million ſterling : qu'on rapproche maintenant ce million de la totalité des réproductions de la Grande-Bretagne ; & l'on pourra ſe convaincre, que ce que les détracteurs de la Royauté appellent un *énorme fardeau* ne coûterait annuellement ici qu'un pour cent des revenus totaux du peuple que cette même Royauté protège d'une manière ſi glorieuſe & ſi ſignalée. Combien cette proportion ne ſera-t-elle pas plus faible encore, ſi les réproductions annuelles de la Grande-Bretagne s'élèvent non-ſeulement à 100 millions ſterl. mais à 200, ou même à 300 millions ?

plet, & mieux calculé, s'il eſt poſſible, pour le méridien actuel de la France, où il ne s'agit plus de conſerver, mais de tout recréer : c'eſt la *défenſe des Conſtitutions Américaines* par le célèbre Mr. *Adams*, Vice-Préſident du Congrès actuel des Etats-Unis. Je ne ſais ſi cet ouvrage a été traduit ; mais ce ſerait rendre aux Français un vrai ſervice que de le mettre à leur portée ; puiſqu'il leur démontrera, que la liberté ne peut exiſter que là où les Pouvoirs Exécutifs, Légiſlatifs, & Judiciaires, ſont totalement ſéparés ; qu'à tout prix il faut empêcher leur monſtrueuſe adunation ; & que la Conſtitution Anglaiſe eſt la ſeule qui y ait réuſſi.

Mr. Adams ne diſſimule point que ſa doctrine y eſt puiſée tout entière ;(1) mais il ne ſe borne pas à l'appuyer ſur les triomphes de cette Conſtitution en Angleterre ;

(1) Voici ce qu'il a écrit ſur cette Conſtitution. " Tout ce " que je puis en dire, c'eſt que, ſoit par l'engrenage de ſes roues, " ſoit par la correſpondance & l'admirable balancement de toutes " ſes parties, c'eſt le mouvement politique le plus majeſtueux que " le génie de l'homme ait encore produit ; & je ne penſe pas que " l'invention des langues, ou l'art étonnant de la navigation, " l'aient honoré davantage que cette ſublime découverte. Certes " les Américains ne méritent que des applaudiſſemens pour avoir " imité ce ſyſtême autant qu'ils l'ont fait : s'ils s'en ſont écartés " en refuſant de donner au pouvoir exécutif le *veto* abſolu ſur leurs " légiſlatures ; je l'avouerai avec douleur, le balancement de nos " Conſtitutions m'en paraît d'autant plus imparfait à cet égard ; " & je regrette par la même raiſon, que quelques-unes d'entr'elles " aient donné au peuple l'élection de ſes officiers de milice," &c. Vol. I. p. 71 & 72, &c.

Angleterre ; il donne en abrégé l'hiſtoire de tous les peuples anciens & modernes qui ſe ſont crus libres ; & il fait toucher au doigt que ſi leur liberté a péri, & ſi leurs Etats ſe ſont diſſous, c'eſt parce qu'ils n'avaient ſu, ni aſſocier l'Ariſtocratie à la Démocratie, ni les placer l'une & l'autre ſous l'ombre tutélaire d'un Chef ſuprême unique, mais dépendant.

Je n'ai pas beſoin de dire que Mr. Adams n'entend par un pareil Chef, ni ce ſimulacre de Roi de la Conſtitution Françaiſe de 1791, qui n'était autre choſe qu'un grand penſionnaire inutile ; ni le Stadthouder des Hollandais, auquel leurs légiſlateurs, par un des travers les plus étranges de l'eſprit humain, ne conférèrent en quelque manière d'autres pouvoirs que ceux que le peuple eſt le plus intéreſſé à ſe réſerver pour lui-même, parce qu'il eſt le mieux à portée de les exercer ſans inconvéniens. En abandonnant au Stadthouder le droit d'élire ou de deſtituer les Magiſtrats municipaux des villes, n'imaginèrent-ils pas de le priver des attributions ſuprêmes pour leſquelles ſeules il aurait convenu de l'inſtituer ; telles que celles de déclarer la guerre, de faire la paix, de nommer les Ambaſſadeurs, les Généraux, les Juges ; d'appliquer ſon *véto* aux nouvelles loix, & de les faire exécuter après les avoir ſanctionnées ? C'eſt uniquement d'un Chef décoré de toutes ces attributions royales, que parle Mr. Adams. Que ce Chef porte le titre modeſte de *Préſident* ou de *Stadthouder* ; qu'il ſoit décoré de celui de *Roi*, ou même de *Protecteur*, (peut-être préférerai-je ce dernier, parce qu'il embraſſe mieux les idées que je me

fais de ſa place) ; mais ſon nom n'y fait rien ; ce qui importe bien plus, c'eſt qu'il ſoit revêtu de toutes les prérogatives du premier Magiſtrat de la Grande-Bretagne. Qui ſait ſi la Hollande eût été conquiſe, ou même attaquée, ſi elle avait eu pour la défendre un Chef inveſti d'une pareille autorité ?

Quoi ! s'écrieront ici quelques Français avec l'air de triomphe anticipé que je leur connais.—L'inſtitution abſurde & outrageante d'un Chef unique & ſuprême eſt donc réduite à trouver ſes meilleurs défenſeurs parmi trois Républicains *apoſtats !* Ce rapprochement eſt bizarre, & le fond de l'idée peut être vrai, j'en conviens ; mais tant pis pour les Républiques proprement dites, ſi ce que l'épithète a d'injurieux retombait excluſivement ſur elles ; car *l'apoſtaſie* réelle ou prétendue de ces trois auteurs pourrait bien ne prouver autre choſe, ſi ce n'eſt qu'ils auraient fait en action ce que l'Abbé Sieyes ſe vantait, dit-on, d'avoir accompli par la ſimple force de ſes méditations, c'eſt-à-dire, qu'ils auraient *traverſé les Républiques ſans y trouver la liberté*, ou du moins ſans y trouver les loix aſſiſes à l'ombre de la paix. Si du dehors de cette forteresſe politique, l'Abbé Sieyes en connaiſſait déjà ſi bien le faible, il y a quatre ans ; qu'en doit-il penſer aujourd'hui, qu'il eſt entré dans l'intérieur de la place, & qu'il eſt appelé à la defendre comme une place imprenable ?

Quoique cette petite digreſſion paraiſſe entièrement favorable à la Conſtitution fédérative d'Amérique ; il n'en eſt pas moins vrai que ce qui m'y a jeté eſt une ligne de l'auteur des *Réflexions ſur la Paix*, qui enviſage

cette Conſtitution comme *véritablement applicable aux Français* (1), & qui la leur indique évidemment comme telle.

Je ne connais point de conſeil plus propre à les replonger dans des malheurs infiniment plus durables que ceux dont ils ſont prêts à ſortir. Je conviens bien que, ſi la Monarchie Anglaiſe n'eſt pas une République déguiſée, la République Américaine devrait être conſidérée comme une Monarchie voilée : mais encore une fois, le nom ne fait rien ici à la choſe ; car, outre que cette Monarchie voilée eſt élective, les nombreuſes fonctions qu'elle donne au peuple Américain ſont ſi peu *applicables* au peuple Français d'aujourd'hui, que je ne le crois pas mûr, tant s'en faut, pour adopter la Conſtitution Anglaiſe toute entière. Peut-être en ſera-t-il digne une fois ; mais ce ne ſera certainement pas l'ouvrage d'un jour ; & pour ſe rendre tel, il faudra qu'il y arrive, comme les Anglais, à travers une monarchie plus vigoureuſe dans ſa naiſſance, où les individus auront d'abord moins de droits (2),

---

(1) *Si au contraire le parti des modérés triomphe ; s'il eſt poſſible qu'on trouve dans la Conſtitution de l'Amérique une forme de République véritablement applicable ; les principes de juſtice univerſelle, les vertus plus auſtères d'une République s'établiront en France. &c. &c.* Réflexions ſur la Paix, p. 26.

(2) Quel eſt l'ami éclairé de la liberté qui voulût permettre aujourd'hui au peuple Français d'aſſiſter comme le peuple Anglais aux débats de ſes repréſentans ? En Angleterre les aſſiſtans ſavent s'impoſer le ſilence le plus inviolable comme le plus reſpectueux ; & leur préſence n'empêche point les orateurs de leur dire quelquefois des vérités aſſez dures. Mais s'il était poſſible que des Fran-

& le pouvoir exécutif moins de liens, & où ce dernier ſe ſera ſoumis peu à peu à des reſtrictions ſucceſſivement impoſées, à meſure que le peuple ſe ſera rendu digne de priviléges politiques graduellement acquis.

Comment s'eſt-il pu faire qu'un écrivain ſenſé ait enviſagé l'inſtitution d'un Chef Suprême électif comme *applicable* aux Français ?.... Les Américains s'en trouvent ſi bien—Oui ; mais leur expérience ne date que d'hier, & cette expérience ne pourra qu'être heureuſe tant qu'ils auront des Waſhington : or, des hommes tels que lui, ſont un phénomène que la nature ne répète pas plus en faveur des Républiques, qu'elle n'a répété celui des Titus en faveur des trônes abſolus. Au ſurplus, je me garderai de rien préjuger ſur la poſſibilité qu'auront les Américains à élire tranquillement un bon Chef, tant qu'ils reſteront peuple froid,

---

çais raſſemblés puſſent jamais ſe taire & retenir leurs applaudiſſemens ou leurs murmures ; il ſuffirait de leur ſeule préſence pour enivrer la moitié de leur ſénat, & pour faire dégénérer ſes diſcuſſions en verbiages académiques.

Se figure-t-on, par exemple, que la liberté de la preſſe doive avoir la même latitude en France qu'en Angleterre ? Qu'on juge, par ce qui s'y eſt paſſé, de l'uſage qu'en avait fait Marat ; & qu'on prononce ſi ce qui eſt maintenant un aliment ſain pour l'un des deux peuples, ne ſera pas long-temps encore un poiſon pour l'autre. La liberté eſt dans ce moment pour les Français, ce qu'eſt le premier verre d'eau-de-vie ſur lequel un jeune ſauvage porte les lèvres. Avec quel ſoin ſes parens épouvantés ne détournent-ils pas le reſte de la boiſſon enivrante ! Combien ne lui faudra-t-il pas de temps pour apprendre la juſte meſure dans laquelle elle ajoute aux forces, bien loin de les détruire !

pauvre (1), occupé, & ſans voiſins dangereux ou influens : je fais même des vœux bien ardens pour qu'ils préſentent long-temps le beau ſpectacle d'un Roi républicain comme Waſhington, & d'élections auſſi paiſibles & auſſi unanimes que la ſienne. Ce ſera ſans doute une expérience nouvelle, & l'une des plus brillantes de l'hiſtoire humaine. Mais toutes les forces de ma raiſon ſe ſoulèvent, quand je l'entends propoſer aux Français ; à ce peuple qui fournira encore bien des génies comme Voltaire, avant qu'on voie naître, s'élever au milieu de lui, ou s'en faire diſtinguer, un homme qu'on puiſſe jamais comparer à Waſhington, par l'eſprit de conduite, par la modeſtie des talens, la prévoyance de l'avenir, la circonſpection dans les meſures, & la modération dans le pouvoir. Certes, ſi la France pouvait produire un pareil phénomène, il y paſſerait, ſans que ſes habitans l'euſſent ſeulement ſoupçonné. Ah ! qu'ils ſe défient ſur toutes choſes

(1) Mr. Adams lui-même, tout en approuvant preſqu'également l'hérédité d'un Chef ſuprême pour l'Angleterre, & l'élection périodique de ce chef pour l'Amérique, ne diſſimule point qu'il conviendra peut-être un jour aux Américains de le rendre héréditaire. " Dans les ſiècles futurs," dit-il, " lorſque nos provinces actuelles " préſenteront une population nombreuſe, riche, puiſſante, & déjà " attachée a x jouiſſances du luxe ; ſans doute que le ſentiment " de ſes convenances, & ſon jugement froid, lui dicteront ce que " nous lui aurons laiſſé à faire. Rien ne lui ſera plus aiſé que " d'avoir recours alors à une nouvelle Convention, & d'arriver " à une imitation plus parfaite de la Conſtitution Anglaiſe, ſans " expoſer au moindre orage la tranquillité de l'Etat. Mais cette " nouvelle tranſition ne deviendra *néceſſaire* que *lorſque de grandes* " *propriétés ſe trouveront accumulées dans un petit nombre de mains.*" Vol. 1, p. 71.

des Chefs électifs ! Qu'ils imitent tout, s'ils le veulent, de la Conſtitution Américaine, excepté l'élection périodique de ſon Chef. Chacune de ces élections les replongerait dans toutes les convulſions dont ils vont ſortir ; & cette ſeule imitation les dévouerait infailliblement, d'abord aux déchiremens, puis à l'horrible agonie des infortunés Polonais.

Y penſe-t-on ? Propoſer un chef électif aux Français..... à cette nation vaine, inconſtante, inquiète & fougueuſe, où tous les amours-propres ſont conſtamment en chair vive, où chacun *éprouve un beſoin de faire effet* (1), & où quiconque n'occupe pas dans chaque petit cercle la première place, ſe croit réduit à la dernière, & s'en déſole ou s'en irrite. S'il eſt dans le monde un peuple incapable de reconnaître la ſupériorité des talens, (je ne dis pas pour leur rendre l'hommage éclatant du moment, mais pour leur continuer cet hommage,) je ſoutiens que c'eſt le Peuple Français.

Ah ! je connais ce peuple ! On le change en un jour.
Il prodigue aiſément ſa haine & ſon amour.

Toujours emporté dans ſes haines comme dans ſes adorations ; également inconſtant dans toutes deux ; ſans meſure dans ſes applaudiſſemens, ſans retenue dans ſes malédictions ; pendant tout le cours de ſa nouvelle carrière républicaine, quelle eſpèce de fidélité a-t-il montré aux Chefs qu'il s'était choiſis ? L'hiſtoire de ſon caractère n'eſt-elle pas plus ouverte que jamais dans celle de ſa Révolution ? Le trait

(1) Réflexions ſur la Paix, p. 7.

le plus saillant & le plus durable n'a-t-il pas été sa jalousie contre tous ses hommes supérieurs, & son ardeur à embrasser tous les nouveaux Chefs qui lui offraient de renverser l'idole de la veille? A peine s'était-il prosterné devant la nouvelle, qu'il ne se relevait que pour l'abattre à son tour, & la charger d'outrages. J'en appelle à ce Mr. Necker, auquel le premier, les Français prodiguèrent leur idolatrie; ce ministre dont les malheurs, & même les fautes, n'effaceront jamais les vertus; cet homme intègre & pur qu'ils sacrifièrent à un Marat, & dont ils persistent, dit-on, à retenir la fortune. J'en appelle encore à cet élève de Washington qu'ils n'appercevaient jamais sans le couvrir d'applaudissemens comme un demi-dieu: ne l'ont-ils pas réduit à préférer l'injustice du sort cruel qu'il éprouve, au sort bien plus cruel encore que lui réservaient ses perfides adorateurs? J'en appelle enfin à tous les Démagogues qui se sont ensuite succédés si rapidement, & dont Paris même ne pourrait déjà plus réciter tous les noms. J'en appelle sur-tout aux transports de joie avec laquelle la foule de leurs apôtres s'est si constamment pressée autour de l'échafaud où on lui donnait leur supplice en spectacle. Il en est un cependant qui est mort dans les bras de la popularité, & à qui la Nation Française a voté par acclamation les immortels honneurs de son Panthéon: c'est *Marat*, digne *ami* du *peuple* de Paris. Le seul après lui qui en ait reçu quelque preuve de fidélité; le seul qui ait pu parcourir une année entière d'idolatrie; le seul enfin que ses compatriotes aient été tentés de défendre & de protéger dans sa chûte; je le demande, n'est-ce pas celui qui *décimait* les Français, & qui

trouva le secret de s'environner tout à la fois de leur amour & de leurs bourreaux?

Et c'est à un semblable peuple (1) qu'on proposerait l'élection périodique & libre d'un Chef suprême! à ce

(1) Je sais que quelques personnes ont trouvé ce portrait trop sévère, & qu'elles m'ont reproché d'avoir appliqué indistinctement à la masse entière des Français le caractère qui n'appartient, disent-elles, qu'à certaines classes de cette nation. Qu'elles me permettent cependant de m'appuyer sur deux autorités qui leur paraîtront inconteſtables, puisqu'il s'agit de témoins oculaires, & des deux Ecrivains Français qui ont jusqu'ici défendu le régime Républicain avec le plus de talens.

L'un est M. *Ricuffe*, qui dans son dernier écrit, intitulé *Quelques Chapitres*, a entrepris de convertir les *Royalistes de bonne foi*; car il a assez de tolérance pour avouer qu'il peut y en avoir de tels. Voici les questions qu'il se présente à lui-même, & qu'il s'engage à résoudre.

" La France en est-elle à cette époque désespérée où toutes les " parties du Corps Social sont viciées & cadavéreuses? Est-elle " un terrein maudit du Ciel où les poisons croissent sans leurs " antidotes? Le crime seul y a-t-il de l'activité? La vertu y " est-elle sans énergie; c'est-à-dire en d'autres termes, n'y a-t-il " point de vertu? Les *Danton* & les *Catilina* y connaissent-ils seuls " l'amitié, & n'y serre-t-on d'autres liens que ceux du crime? " En un mot, l'ignorance & la perversité y règnent-elles seules, " comme les brumes sur les mers australes? Est-ce une contrée " stupidement vieillie & retombée en enfance au milieu de son " *radotage littéraire?* Le Législateur sent-il sans cesse se briser " sous sa main l'instrument dont il veut se servir, comme un bois " pourri manque sous la main du menuisier ou du charpentier? " Tout ce qui est pauvre n'y est-il pas avide, vénal & cruel? Tout " ce qui est riche n'y est-il pas égoïste, oppresseur & servile? L'ob- " servateur n'a-t-il pas vu cette nation muette & obéissante sous " la tyrannie, sans joie & sans élan quand ses tyrans furent " abattus, & paraissant s'accoutumer plus facilement à l'assassinat

qu'à

à ce peuple dont le plus grand des supplices sera toujours l'obligation de reconnaître des supérieurs

---

" qu'à la liberté ? Ses spectacles, ses modes, ne sont-ils pas ce " qu'elle idolâtre le plus ? La considération n'y est-elle pas exclu- " sivement le prix des richesses ? & lui dire que la pauvreté " était en honneur dans les Républiques anciennes, n'est-ce pas " lui prêcher un système qui ne pourra jamais tomber sous " les sens d'un habitant corrompu de ses grandes cités ? " Quand on a cessé d'être noble, *le noblement vivre ou le* " *noblement paraître* n'a-t-il pas été l'objet de tous ses vœux, " même quand il en coûtait la vie pour arriver à cette frivole " apparence ? Ses spectacles, où les individus se casent entre " quatre ais, ne lui sont-ils pas chers en raison de l'inégalité des " prix ? & voudrait-elle assister demain à un spectacle où il n'y " aurait de distinct que les places des Magistrats ? Tous ses " plaisirs ne tendent-ils pas à être exclusifs, à se séparer de la " multitude, tandis que dans les Républiques ce doit être précisé- " ment le contraire ? La force des mœurs n'est-elle pas si puis- " sante, qu'il a été impossible jusqu'ici à une foule innombrable " d'individus de se mêler aux assemblées populaires ; & que la " verge de la nécessité, la hache des bourreaux, appesanties sur la " tête de leurs femmes & de leurs enfans, sur leur propre tête, " n'ont pu leur faire franchir le seuil de la section ou du Club ? " Si, comme Robespierre allait l'exécuter, vous faisiez disparaître " de la terre cette partie de la nation, qui jusqu'ici a passé pour " la nation entière, n'obtiendriez-vous pas à sa place une multitude " ignorante, avilie, tourmentée des mêmes besoins ? & n'arriveriez- " vous pas au même résultat que le monstre absurde que j'ai nom- " mé ci-dessus, qui croyant avoir fait beaucoup de chemin, n'avait " fait que tourner sur lui-même, & s'entourer de vices plus gros- " siers, d'un luxe plus âpre & plus dégoûtant ? Si les choses sont " telles que je viens de le dire, peut-on trouver avec du bon sens, " que ce soit là des élémens Démocratiques ?

" Cette nation n'est-elle pas essentiellement commerçante, essen- " tiellement industrieuse, essentiellement *aubergiste ?* En est-il

parmi des égaux, & de leur avouer ſon infériorité ! L'Auteur des *Réflexions* l'exprime ſi bien, *cet aveu*

" une où l'on ait généralement l'eſprit moins juſte, moins de notions
" politiques ? N'a-t-elle pas une étendue immenſe, des rapports
" ſans nombre ? N'eſt-elle pas ouverte de toutes parts à l'irruption
" des peuples qui l'enſerrent ? A-t-elle, comme l'Amérique ſepten-
" trionale des ſauvages pour voiſins ? Eſt-elle défendue comme la
" Suiſſe par de hautes montagnes ? Puiſqu'elle a ſenti le beſoin
" de démocratiſer tout ce qui l'environne, n'eſt-ce pas une preuve
" qu'elle reconnaît l'action inévitable des Gouvernemens circon-
" voiſins ſur ſon propre Gouvernement ? Aucune de ces queſtions
" n'eſt oiſeuſe ; & ſans les avoir RE'SOLUES, on ne pourra avoir
" qu'une opinion vague ou haſardée."

Il faut rendre juſtice à cet écrivain, & convenir, comme il le demande, qu'il n'a *ni déguiſé ni affaibli les objections ou les craintes de certaines perſonnes :* mais quoiqu'il ſe fut engagé d'avance à les RE'SOUDRE ; quelque juſte que ſoit la confiance qu'il eſt en droit d'avoir ſur ſes talens, il eſt difficile de ſuppoſer qu'il ait pu ſe croire capable d'un pareil tour de force. Auſſi, avouerai-je qu'en les rapprochant de ſes réponſes, je ſuis bien tenté de le ſoupçonner d'être un monarchiſte déguiſé, & de n'avoir pris la défenſe du régime républicain, qu'afin de mieux faire reſſortir combien il eſt inapplicable aux Français.

Mais ſi cette hypothèſe diminue le poids de ſon autorité, je citerai celle de l'étonnante Madame *Roland*, que perſonne n'accuſera, je penſe, d'avoir joué la Républicaine, & qui ſemble cependant n'avoir écrit ſes Mémoires que pour expier la grande erreur qu'elle avait commiſe en croyant le peuple Français digne de ſe gouverner lui-même.

Je me borne, dit-elle, *à gémir ſur la deſtinée d'un peuple, à la liberté duquel il n'eſt plus permis de croire, quand on a entrevu la profondeur de ſa corruption.*

Aux maſſacres du 2 Septembre, tout Paris laiſſa faire, tout Paris fut maudit à mes yeux, & je n'eſpérai plus que la liberté s'établit parmi ces lâches, inſenſibles aux derniers outrages qu'on puiſſe faire à

n'eſt pas Français, dit-il ; par quelle inconcevable contradiction croit-il donc les Français capables de le répéter tranquillement tous les quatre ans, & de *s'appliquer* pour cet effet la Conſtitution Américaine, dont le Préſident eſt électif? Non, jamais un pareil *aveu* ne leur ſerait arraché que par l'épée du plus heureux candidat, ou avec l'or des Puiſſances étrangères qui auraient tant d'intérêt à influer ſur un pareil choix. Ce qu'il faut avoir le courage de dire aux

---

la nature, à l'humanité. Froids ſpectateurs d'attentats, que le courage de 50 hommes armés aurait facilement empêchés.... Ce n'eſt pas la première nuit qui m'étonne, mais quatre jours ;—& des femmes allaient voir ce ſpectacle !—Non, je ne connais rien, dans les annales des peuples les plus barbares, de comparable à ces atrocités.

La liberté ! s'écrie-t-elle enſuite, *la liberté ! Elle eſt pour le peuple ſage qui chérit l'humanité, pratique la juſtice, mépriſe les flatteurs, connaît ſes vrais amis, & reſpecte la vérité. Tant que vous ne ſerez pas un tel peuple, ô mes concitoyens ! vous parlerez vainement de liberté ; vous n'aurez qu'une licence dont vous tomberez victimes chacun à votre tour. Vous demanderez du pain, on vous donnera des cadavres, & vous finirez par être aſſervis.*

O France ! tu laiſſes ainſi traiter, je ne dis pas tes enfans, mais tes pères à la liberté, tes défenſeurs : & TU PARLES DE RE'PUBLIQUE ! &c. &c.

On me dira, peut-être, que Madame *Roland* avoue que cette génération-ci a été *férociſé par d'infâmes prédicateurs du carnage* ; que lorſqu'elle parle du peuple Français comme *d'un peuple imbécille qui ne ſent plus que la joie des Cannibales*, & qu'on ne ſatisfait qu'avec des *cadavres*, cela ne peut s'appliquer qu'au peuple que la Révolution a fait ſortir momentanément de ſon caractère : mais, vingt ans avant cette Révolution, *Voltaire*, qui connaiſſait bien ce peuple, écrivait à Mr. de Chabanon... AH ! PARISIENS, PARISIENS, VOUS NE SAVEZ QUE DANSER AUTOUR DES CADAVRES DE VOS FRERES !

Français dès-à-préſent & ſans déguiſement, c'eſt qu'ils ne ſe ſouſtrairont à des protégés de l'Angleterre, ou de la Maiſon d'Autriche, & qu'ils n'aſſureront leur indépendance au dehors, comme leur tranquillité au dedans, qu'en revenant à l'auguſte Famille de leurs Rois, & en la replaçant ſur ſon trône héréditaire, avec des précautions qui limitent ſon autorité ſans l'affaiblir.

Alors, mais alors ſeulement, cette foule d'émulations qu'a fait naître la Révolution ſe trouverait, ſi non en repos, du moins en équilibre; parce qu'elles chercheront leur place, non plus ſur le trône, mais autour du trône. Alors le peuple reprendra toutes ſes anciennes habitudes d'obéiſſance, pour ainſi dire, de lui-même, & avec la facilité d'un fleuve qui rentre dans ſon premier lit après un long débordement. Le premier courant de ſes affections n'aura été que détourné: celles-ci ſe rattacheront ſans peine, & même avec ardeur, à un nom qui depuis des ſiècles commande le reſpect des Français, comme celui de l'Europe; & qui flatte leur vanité, par tant de ſouvenirs glorieux qu'au milieu même de l'ivreſſe de la Convention, ce nom commence déjà à lui arracher de temps en temps des élans d'admiration & d'amour. (1)

---

(1) Voyez ce qui échappa à Rhull, dès le 25 Avril. *Comme Français, je me fais honneur de citer la conduite mémorable du Roi Jean I.—Je demande qu'on en faſſe une mention honorable.—Aurions-nous prétendu renoncer à la ſucceſſion immenſe de gloire attachée à la Monarchie? Ne pourrions-nous plus prononcer avec reſpect les noms de Louis XII & d'Henri IV?*

Il n'y aura pas jusqu'à leur trahison envers le malheureux Louis XVI qui ne se tourne en fidélité pour sa famille, & qui ne leur rappelle le Roi *citoyen* qui desira sincèrement d'être le *restaurateur* de leur liberté, & qui n'en fut que le *martyr*. Non, jamais l'amour-propre des Français ne cessera de s'identifier aux vertus d'un Henri IV; & si cet amour-propre est devenu de plus en plus irritable, depuis qu'ils ont tâté de l'égalité républicaine; cet amour-propre se consolera d'autant mieux de n'avoir à céder qu'à ce qu'ils appelleront un *accident de naissance*, un *coup du hasard*. Il n'y aurait pas jusqu'à la médiocrité des talens d'une dynastie régnante qui ne se tournât en un genre de consolation pour des Français. *Montesquieu*, qu'ils méconnaissent tant aujourd'hui, mais qui les connaissait si bien, ne semble-t-il pas les avoir en vue quand il observe que *le sort est une façon d'élire qui* N'AFFLIGE *personne?*

S'il est une Nation qu'on puisse comparer aux Français par son impétuosité, son inconstance, ses inconséquences, son esprit de faction, & son courage militaire, c'est le peuple Polonais. Qu'a-t-il résulté pour lui du droit d'élire les Chefs de sa République Royale?.... une lutte perpétuelle & sanglante des grandes familles, dans le cours de laquelle, malgré le zèle du peuple à s'enrôler sous leurs drapeaux, ses intérêts ont été constamment négligés. Lutte déplorable, qui a servi tour à tour toutes les ambitions, en ravageant sans cesse l'Etat; lutte qui, après avoir amené la domination voilée des Russes sous le nom d'auxiliaires ou de protecteurs, a fini par leur livrer ce grand Etat.

Quel étrange contraſte préſentera cette année aux réflexions de l'hiſtorien qui en tracera les funeſtes cataſtrophes ! " L'année 1794," dira-t-il, " vient de " ſe terminer par deux événemens épouvantables ; " également imprévus, oppoſés, & effrayans pour la " liberté. Les Polonais éclairés, mais trop tard, par " une longue ſuite de déchiremens intérieurs auxquels ils s'étaient condamnés eux-mêmes, en ſe " réſervant la funeſte prérogative d'élire leurs Rois, " firent un noble effort pour renoncer au titre de " Républicains, dont ils n'avaient ceſſé juſques là de " ſe glorifier. Loin de ſe laiſſer ſéduire par les rêveries politiques de Rouſſeau, (qui leur laiſſa en " mourant le conſeil de s'attacher de plus en plus à la " République, de ne point ſe départir du droit d'élire " leur Chef ſuprême, & de le réduire peu à peu à " n'être que le ſimulacre d'un Roi), (1) ils s'élevèrent

(1) " Une choſe dans vos uſages m'a paru bien choquante, dit-" il aux Polonais, & bien contraire à l'eſprit de votre conſtitution : " c'eſt de la voir preſque renverſée & anéantie à la mort du Roi, " juſqu'à ſuſpendre & fermer tous les Tribunaux ; comme ſi cette " Conſtitution tenait tellement à ce Prince, que la mort de l'un " fut la deſtruction de l'autre. *Eh ! mon Dieu ! ce devrait être* " *exactement le contraire : le Roi mort, tout devrait aller comme s'il* " *vivait encore ; on devrait s'appercevoir à peine qu'il manque une* " *pièce à la machine, tant cette pièce était peu eſſentielle à ſa ſolidité.*" Gouvernement de Pologne, Chap. xvi.

Quel cercle complet d'abſurdités contient ce peu de lignes ! Voilà donc la *Royauté*, aux yeux de Rouſſeau, la pièce la moins *eſſentielle*, même à une grande *machine* politique ! N'avait-il donc conſeillé aux Polonais de conſerver leurs Rois, qu'afin de leur apprendre à s'en paſſer, ou à en avoir peur ?

En

« enfin aux véritables idées de liberté, & cherchèrent « à prendre leur essor politique vers quelque constitution semblable à celle de l'Angleterre. A peine « ce brillant étendard eut-il été déployé à leurs yeux, « qu'on les vit oublier pour la première fois toutes « leurs scandaleuses rivalités, & accourir de toutes « parts sous le drapeau du grand *Kosciusko*. Si « quelque chose semblait leur garantir qu'ils réussi- « raient enfin à faire succéder une constitution raison- « nable à leur Aristocratie turbulente, & à leur

---

En relevant dans l'ouvrage sur la Pologne cette monstrueuse mépriſe de Rousseau, j'aurais trop à me reprocher envers ce grand homme, si je ne rendais pas en même temps presque à tout le reste de cet ouvrage l'éclatant hommage qu'il mérite. Je l'envisage, pour ainsi dire, comme le meilleur antidote de son Contrat Social. Dans celui-ci, Rousseau s'était égaré dans le monde idéal ; mais combien sa tête politique s'était mûrie depuis, & combien de connaissances positives il avait acquises ! Voyez avec quel soin il y laissa derrière lui tous ses principes abstraits, ou du moins avec quelle rare sagesse il trouva le secret de les modifier pour les rendre propres aux Polonais, en les leur appliquant. Conservez tout, leur criait-il, ne renversez rien : ne corrigez d'abord que ce qui en a essentiellement besoin, & ce qui vous mettra à portée de pouvoir peu à peu corriger tout le reste. Que les Français méditent ce bel ouvrage ; & qu'ils se demandent ensuite quel eût été le texte de celui que leur aurait adressé Rousseau, s'il avait été appelé à leur laisser, comme aux Polonais, des cahiers pour leur nouvelle Constitution.

Quel dommage que cet écrivain politique, qui par son éloquence a eu une si grande influence sur son siècle, n'ait pas vécu suffisamment en Angleterre pour en voir marcher la Constitution ! Combien il aurait pu contribuer aux progrès de la liberté du Continent !

" Monarchie élective, c'était sans doute les lumières
" & l'intrépide modération de ce généreux chef. Il
" a succombé dans cette noble & tardive entreprise ;
" il n'a trouvé lui-même que des fers, en cherchant
" à donner la liberté à sa patrie, & celle-ci ne lui
" survécut pas d'un seul jour. La Pologne n'est plus ;
" mais la dernière page de ses annales en est la plus
" honorable ; car jamais ce peuple ne s'est montré plus
" digne d'être une nation, qu'au moment où il a cessé
" d'exister. Au reste, ce qu'on doit regretter pour
" lui, ce n'est pas ce qu'il fut, mais ce qu'il voulait
" devenir. Qui sait même si la masse de ce peuple ne
" sera pas moins malheureuse sous la verge du despo-
" tisme, qui commence à s'appesantir sur elle, qu'elle
" ne l'avait été sous celle de l'anarchique Aristocratie
" de ses chefs ?

" Dans ce noble effort vers la liberté, les Polonais
" n'ont trouvé qu'un seul Allié ostensible. Le
" croira-t-on ? Ce fut le peuple Français ; ce même
" peuple qui, à la même époque, ne profita de la
" prospérité & des lumières qu'il avait acquises sous
" une glorieuse Monarchie de plusieurs siècles, que
" pour chercher à la renverser, & qui met encore
" autant d'acharnement à atteindre l'anarchie répu-
" blicaine de ses alliés les Polonais, que ces derniers
" avaient mis de dévouement à s'en délivrer.....

" Ceux-ci voulaient maintenir leur noblesse, & éta-
" blir l'hérédité du trône : le peuple Français renversa
" son trône héréditaire, & détruisit la noblesse qui le
" soutenait. Les Polonais aspiraient à se donner une
" constitution limitée, semblable à celle de l'Angle-

" terre : le peuple Français, qui aurait pu ſe l'appro-
" prier par degrés, n'en parla jamais qu'avec le mépris
" de l'ignorance, & il la repouſſe encore avec hor-
" reur."

Que ce rapprochement eſt inſtructif ! Quoi ! il eſt ſous les yeux des Francais ; ils n'en rougiſſent pas, ou il leur échappe ! Pourquoi chaque écrivain, ami de l'ordre, ne ſe fait-il pas un devoir de le leur préſenter, au lieu de leur parler de chefs électifs ? Pourquoi ne pas s'appuyer de cet exemple, pour leur dire avec force, que la liberté ne conſiſte point dans l'autorité du peuple ſur ſes chefs, ou ſur ſes loix ; mais dans l'autorité des loix ſur le peuple, & ſur ſes chefs ; qu'enfin la Monarchie tempérée & héréditaire eſt pour un peuple nombreux l'unique moyen d'allier la liberté & l'autorité ? Pourquoi ne leur répète-t-on pas ce dont les Polonais s'étaient enfin ſi profondément pénétrés, & ce qu'aurait dû leur dire le dévouement de ce *Koſciuſko* qu'ils admirèrent & qu'ils plaignent ? C'eſt que dans un grand Empire, la vacance de la première place eſt un foyer toujours allumé de diſcordes, de contentions, & de guerres civiles.

Après avoir réfuté l'opinion de Rouſſeau en faveur des Monarchies électives, je ne puis m'empêcher d'obſerver que, quelque attaché qu'il fût à l'inſtitution républicaine ; s'il exiſtait un peuple auquel il l'eût déconſeillée avec autant de force qu'il la recommandait à la Pologne, c'eût été ſans doute aux Français ; lui qui connaiſſait ſi bien leur inſouciance politique & leurs capricieuſes frivolités ; lui qui n'a ceſſé de dire que l'inſtitution républicaine ne pouvait ſe ſoutenir

que par les mœurs les plus auſtères, & qu'elle ne lui paraiſſait vraiment auguſte, que parce que, ſuppoſant déjà les vertus les plus rigides, elle appelait toutes les autres pour auxiliaires.

Que n'a-t-il pu prévoir que ce ſeraient des Français qui prétendraient s'éclairer les premiers à ſon flambeau !.....qu'ils oſeraient s'appliquer l'inſtitution républicaine, qu'il appelait un *joug dur !* que dans l'eſpoir de réaliſer ſes rêveries politiques, ils ſe ſaiſiraient tout-à-coup de cette inſtitution comme d'un hochet, tant ils étaient loin de ſoupçonner que c'était un noble fardeau, ſous le poids duquel ils ſeraient accablés ! Que ne peut-il voir enfin ce qu'eſt devenue dans l'eſpace de quatre ans cette Nation qui oſe lui élever des autels !

Combien, en entendant le peuple de Paris s'appeler ſes diſciples, ſe réveillerait ici le mépris qu'il eut toujours pour lui ! " Voyez-le," s'écrierait-il avec indignation, " voyez-le, ce peuple enfant, cette po-
" pulace de prétendus philoſophes, ce ſéminaire de
" mutins. Dès qu'il lui a été permis de ſe livrer à
" l'eſprit de faction, il l'a décoré du ſaint nom
" d'eſprit de liberté. Ses repréſentans ne ſont que
" des *ligueurs*, & ils s'appellent *Sénat*, comme ils dé-
" corent du nom de *loix* leurs innombrables liſtes
" de proſcriptions. Les inſenſés ! *Ils voudraient*
" *être libres, & ils ne ſavent pas même être juſtes* (1)

(1) Ces mots ſont de l'Abbé *Sieyes* : il les appliqua à l'Aſſemblée Conſtituante, lorſqu'elle s'empara des terres du Clergé, dont il était membre. Voilà l'homme qui a préſidé la nouvelle

" A peine ont-ils vu tomber la tête de leur bienfaiteur " Louis XVI, qu'ils ſe ſont écriés dans leur délire ; " Grâces au Ciel, nous voilà Républicains ! Il en " était temps...Républicains !...Oui, à-peu-près com- " me, après avoir imaginé de ſe voler eux-mêmes, ils " ſont devenus, diſent-ils auſſi, la plus riche nation " de l'univers. Lorſque l'inconduite & la misère " les ont forcés enſuite à ſe réduire aux mets les plus " groſſiers, n'ont-ils pas oſé ſe comparer à mon peu- " ple favori, à la plus auguſte République de l'an- " tiquité ? C'était *ſa ſauce noire*, ſe ſont-ils écriés, " & nous ſommes de vrais Spartiates ! Des Spar- " tiates, eux !.....Ah ! je les attends au lendemain " du jour où ils retomberont ſous la verge d'un " Lieutenant de Police. Avec quels tranſports ils " s'écrieront : Nous reſpirons ; nous voilà redevenus " Français !"

Je ſuis bien loin, je l'avoue, de me joindre à la plupart de ceux qui répètent aujourd'hui cette dernière ſentence : je penſe, au contraire, que les Français ne ſont plus Français. En feront-ils un jour meilleurs ou pires ?... Je l'ignore ; mais je ſuis bien convaincu qu'il ſera auſſi difficile de les rattacher au char de l'ancien régime, d'une manière durable, qu'il leur ſera impoſſible à eux-mêmes de s'aſſujettir à la République. Si je les voyais s'endormir demain dans

---

Convention, celle qui a retranché au Clergé les ſalaires que l'autre lui avait du moins laiſſés, & qui a complettement dépouillé non-ſeulement la Famille des Bourbons, mais encore 3 à 400,000 familles !

les bras du deſpotiſme, je n'en annoncerais pas moins leur réveil comme inévitable & terrible. Qu'on ne ne ſe faſſe point illuſion ; le germe de la liberté y eſt planté dans toutes les têtes penſantes ; on en pourra retarder le développement, mais on ne l'étouffera jamais. Peut-être n'en verra-t-on ſortir d'abord que l'arbriſſeau de la liberté ſauvage ; mais lorſqu'on l'aura enté ſur l'arbre des loix, il s'acclimatera, & produira le véritable fruit de la liberté. D'ailleurs, plus la génération naiſſante verra s'effacer la trace ſanglante du crime de ſes pères, plus elle acquerra la preuve qu'ils s'étaient égarés dans leur route ; & plus auſſi, pour découvrir la véritable, elle ſera tentée de faire des efforts qu'elle croira moins infructueux.

Plus tôt ou plus tard les Français arriveront à la liberté : je ne m'aviſerai point cependant d'en fixer l'époque ; mais elle ſera d'autant plus tardive, qu'ils voudront la bruſquer davantage, & qu'ils ſe croiront capables d'aller en toutes choſes plus vîte que les autres peuples. Leurs paſſions, leurs engouemens, leurs dégoûts, leurs retours, tout eſt ſi rapide avec eux, qu'avant même d'avoir pu ſe préparer à méditer ſur ce qu'ils vont faire, on apprend qu'ils l'ont déjà fait. Qui aurait oſé prédire qu'ils feraient jurer à Louis XVI une Conſtitution qui n'était point encore achevée ? que les marches de l'autel de la Confédération ſur lequel il la jura ſeraient pour lui les marches de l'échafaud ; & que ſes juges, qui l'accuſeraient de l'avoir froiſſée, la fouleraient eux-mêmes ſous leurs pieds aux acclamations de tout ce peuple qui s'en diſait enthouſiaſte ? A l'époque

du triomphe de Robespierre sur le parti appelé *fédéraliste*, dont il crut avoir fauché tous les chefs ; qui est-ce qui aurait pensé que ce fédéralisme releverait sa tête dans cette même Convention qui l'avait proscrite, qu'il y ceindrait la couronne civique, & qu'il appellerait le bonnet de la liberté le *bonnet des forçats* (1) ? Qui est-ce qui aurait prévu que l'intrépide Charette paraîtrait un moment réconcilié avec les régicides, & que la République le proclamerait Lieutenant-Général de la Vendée ? Tous ces événemens ne sont cependant que d'hier ; & si l'on ne peut plus douter aujourd'hui que la grande masse des Français ne desire un nouveau changement quelconque, & qu'il n'en est aucun, quel qu'il soit, qui ne doive lui paraître un changement en bien ; qui est-ce qui oserait affirmer qu'avant une année le mot *Républicain* ne sera point en plus grande exécration dans toute la France, que ne l'est aujourd'hui celui de *Jacobin ?*

Parmi les autres conjectures auxquelles on peut se livrer plus raisonnablement, il en est une que je me plais toujours à nourrir, sinon comme la plus vraisemblable, du moins comme la plus favorable aux Français : c'est que, lassés bientôt de la Convention actuelle, indignés de ses scènes scandaleuses, & effrayés de l'abyme de misère où elle plonge de plus en plus leur patrie, ils lui ordonneront de se disperser, pour faire place à tout ce qui survit encore de l'ancienne Assemblée Constituante, & qu'ils remplaceront les hommes qui n'ont commis que des crimes, par ceux

(1) *Courtois*, le 26 Juillet.

qui n'avaient commis que des erreurs. Ah ! ſi le reſte de ces hommes diſperſés peut ſe réunir de nouveau, & ſe rapprocher ſincèrement ; ſi jamais des Français peuvent ſe pardonner tant & de ſi grands torts réciproques, & qu'ils ſe trouvaſſent raſſemblés aujourd'hui après la terrible leçon du malheur, qui ſeule pouvait joindre aux vaines théories qu'ils avaient puiſées dans les livres, la connaiſſance des hommes & la prévoyance des événemens qui leur manquaient, quel différent langage ils y tiendraient au peuple ! Ils n'étaient guères que des Rhéteurs ; ils pourraient être aujourd'hui des Légiſlateurs. Sans doute ils commenceraient par déchirer leur folle Conſtitution de 1791, qui n'avait pas fait aſſez pour la Royauté, ou qui avait fait trop peu pour la République : ſans doute qu'ils regarderaient comme leur premier devoir envers la liberté, de fonder l'autorité ſur une baſe inébranlable. Ils avaient commencé leur carrière politique en déclarant que la France ne voulait plus de conquêtes : leur premier ſoin, en y rentrant, ſerait d'offrir la reſtitution de celles qu'elle a faites pendant leur proſcription. Les Puiſſances Coaliſées ne pourraient point douter de leur ſincérité ; & l'œuvre de la paix remiſe entre leurs mains, en ſerait par cela même également facile & ſure. Une fois cette grande œuvre accomplie, ils s'occuperaient de conſolider la reſtauration de la Monarchie : cette reſtauration que les chefs actuels voudraient pouvoir entreprendre eux-mêmes avec quelque ſécurité ; cette reſtauration, que ceux-ci ne peuvent plus ni entamer, ni prévenir, & qu'ils ſe flattent de retarder encore

en mentant à leurs conſciences, & en s'écriant ſans ceſſe qu'elle eſt *impoſſible.* (1) Mais plus la Convention répète qu'elle ne craint point le premier cri du Royaliſme, & plus il eſt évident qu'elle en voit les progrès. (2)

C'eſt pour l'heureuſe époque où ce premier cri commencera à ſe prolonger d'une extrémité de la France à l'autre, que les vrais Français devraient préparer dès aujourd'hui une coalition entre tous les amis de la Royauté, quelque petites ou grandes qu'aient été les nuances qui les différencièrent. Mais ſur toutes choſes, qu'ils aient ſoin de renforcer cette ſainte coalition de tous les Républicains convertis qui haïſſent maintenant la Démocratie de tout l'amour qu'ils lui avaient voué avant de la connaître.

---

(1) *Doulcet*, le 30 Juin.

(2) Voyez le Décret où elle ordonnait à ſes Comités de lui rendre compte, chaque mois, de l'état de l'eſprit public en France. Que de ſecrets à découvrir dans un pareil Décret !

Voyez ſur-tout combien les calculs que fait l'intérêt particulier mettent en évidence cet eſprit public. L'opinion générale ne s'eſt-elle pas déjà prononcée décidément en faveur des aſſignats royaux, ſur les aſſignats républicains ? *Lacroix* ne s'eſt-il pas plaint avec amertume, dès le 6 Mai, *de ce que les aſſignats à face royale de* 5 *liv. ſe vendaient juſqu'à* 10 *liv. en aſſignats républicains?* Ce qui revient à dire que, ſur la Bourſe même de Paris, les propriétaires d'aſſignats pariaient, double contre ſimple, en faveur du rétabliſſement de la Royauté. A la lecture d'un pareil aveu, qui pourra s'étonner que, trois jours après, *Leſage* ſe ſoit écrié dans la Convention :—*Déjà nous avons eu notre Cromwell ; au moins n'ayons pas notre Charles II.*

Et puiſque les écrits ont eu juſqu'ici un ſi grand aſcendant ſur les opinions toujours flottantes du Peuple Français ; tous les auteurs qui, comme celui des *Réflexions ſur la Paix*, tiennent encore à la France par des ſouvenirs attachans, ou par les liens de l'intérêt & de l'amour, n'ont pas un moment à perdre pour réunir leurs lumières, & les forces de leur talent, aux leçons de l'expérience, afin d'être alors tout prêts à ramener les Français à la première diſcuſſion qu'ils ont déclamée, & non débattue ; celle d'un Pouvoir exécutif ſuprême & héréditaire balançant une Légiſlature diviſée en deux Chambres.

Ou je me trompe fort, ou l'un des plus ſurs moyens d'accélérer cette grande époque, doit être de travailler à rectifier quelques erreurs groſſières des Français ſur la Conſtitution Anglaiſe, qu'ils n'auraient jamais dû perdre de vue, s'ils avaient ſenti l'importance de ſe préparer à en être dignes un jour. Pourquoi leurs chefs actuels cherchent-ils à enraciner ces erreurs ? C'eſt qu'ils croient, ſans doute avec raiſon, que leur empire étant fondé ſur la guerre & ſur l'oppreſſion, rien n'eſt plus propre à le prolonger, que de préſenter tout à la fois les Anglais comme *tyrans ſur les mers, & eſclaves dans leur île*. Qu'il me ſerait doux d'accélérer la liberté de l'une des deux nations, en rendant juſtice à la liberté de l'autre !

CHA-

CHAPITRE VI.

De quelques Préjugés des Français sur la Constitution Anglaise.

PARMI les hommes éclairés que l'on trouvait en France, (& assurément le nombre en était grand,) rien de plus rare que d'en rencontrer qui eussent des idées, seulement à-peu-près justes, sur la Constitution Britannique ; & il faut convenir que la plupart des Anglais qui voyageaient chez eux, ne prenaient pas grand' peine à les détromper : soit que l'Anglais incline trop à croire que peu d'étrangers sont capables d'étudier ou d'embrasser les élémens si compliqués de son système politique ; soit que, pour achever l'opposition des deux caractères nationaux, il ait une insouciance naturelle sur l'opinion des nations étrangères ; ou qu'enfin, par un sentiment d'humanité, il cherche à retenir, lorsqu'il est chez elles, une vérité dont il est profondément pénétré ; c'est qu'elles ne sont pas libres, & que la sienne est la seule en Europe qui le soit.

Aussi, avant la publication de l'Ouvrage de M. De Lolme sur la Constitution Anglaise, celle-ci ne trou-

vait-elle, parmi les beaux-esprits Français, que des enthousiastes extravagans, ou des censeurs absurdes.

Les premiers ne savaient l'enviſager que comme un ſyſtême vraiment divin, parce qu'il avait réuſſi à jeter en arrière toutes les paſſions ; tandis qu'au contraire, ce ſyſtême eſt tellement calculé ſur les imperfections de l'homme, qu'on pourrait l'appeler avec raiſon un ſyſtême complet de *correction humaine*. Ses auteurs ſemblent être deſcendus dans chaque claſſe de la ſociété, afin d'en analyſer les paſſions ; mais ce n'a point été pour en faire abſtraction, c'était au contraire pour chercher à les dominer, c'eſt-à-dire, pour s'en ſervir à les dominer les unes par les autres. Vanité des grands, envie des petits, fougues du peuple, écarts de l'autorité, il n'y a rien qu'ils n'aient fait entrer dans leurs calculs : il n'y a pas juſqu'à la vénalité proprement dite, à laquelle on ne ſoit quelquefois tenté de croire qu'ils avaient ſongé à donner une eſpèce de jeu dans leur rouage politique, de peur qu'elle ne le briſât en venant à s'y introduire à l'improviſte : du moins eſt-il évident qu'elle s'y eſt gliſſée, & que cependant elle s'y trouve parfaitement ſoumiſe au grand régulateur politique qui maîtriſe toutes les autres paſſions.

Enſuite venaient les cenſeurs, qui la jugeaient, tantôt par de mauvais livres, tantôt par les débats parlementaires ; & qui répétaient bonnement comme des axiomes, ce qui ne ſe prend en Angleterre que pour des métaphores.

Il vous diſaient d'abord gravement *que le Roi y eſt conſtamment en guerre cachée avec la Conſtitution.*—Ce

qui ne signifie guères autre chose, si ce n'est que cette dernière a réussi à prévenir constamment des hostilités ouvertes.

Ils vous disaient ensuite que *la Noblesse n'est évidemment placée en sentinelle, dans la Chambre Haute, que pour y être l'espion du Trône ; qu'elle en est évidemment le satellite, & qu'elle ne sert qu'à le fortifier contre la nation.*—Or, personne ne leur dispute que la Noblesse ne soit destinée à garantir le Trône, ni qu'elle lui serve d'avant-garde. Avant d'en venir aux épigrammes, il eût été peut-être plus sage d'examiner, 1°, si cette Noblesse est disposée à opprimer le peuple ? 2°, si, en le voulant, elle pourrait y parvenir ? 3°, si elle n'est point intéressée à le protéger, bien plus encore qu'à l'asservir ?

N'importe, ajouteront les Français d'aujourd'hui, *une Noblesse héréditaire n'est autre chose qu'une grande imposture des sociétés humaines ; c'est un attentat à l'égalité des droits de l'homme.*—Cela se peut : mais à la place de cette imposture, ne s'en glisserait-il pas d'autres non moins inévitables, & bien plus dangereuses encore ? Les talens éminens ne sont-ils point aussi un attentat de la nature sur cette parfaite égalité des droits de l'homme, qu'on voudrait qu'il conservât dans la société ? Enfin la nature, cette mère commune, n'a-t-elle pas aussi ses fils aînés ? & les Français n'en sont-ils pas déjà venus à se plaindre même de l'*aristocratie des talens* ? (1) Conçoit-on, d'ailleurs,

(1) Cette aristocratie fut une des premières qui les blessa, lorsqu'ils se crurent débarrassés de toutes les autres. Je ne sais dans

une ſociété quelconque qui puiſſe échapper à l'ariſtocratie des richeſſes ? Celle-ci ne s'accroît-elle pas en proportion qu'un Etat eſt mieux gouverné ? Eſt-elle moins avide ou plus éclairée qu'une Nobleſſe héréditaire ? Et cette dernière ariſtocratie n'eſt-elle point l'unique & le meilleur contre-poids qu'on puiſſe oppoſer à la première ? Enfin, l'arrogance des parvenus eſt-elle moins bleſſante pour le peuple dont ils ſortent, & qu'ils cherchent ſans ceſſe à humilier, même en s'en rapprochant, que l'orgueilleuſe diſtance dont on accuſe les Nobles ?

Oui, ſans doute, il y a en Angleterre une Nobleſſe, ou plutôt, une *Pairie* héréditaire ; j'ajouterai même que le ſeul privilége qu'elle poſsède, eſt, par ſa nature, bien ſupérieur à cette foule de petits priviléges de tout genre dont jouiſſent les autres Nobleſſes de l'Europe : mais que les Français me citent, s'ils le peuvent, une ſeule branche du privilége de la Nobleſſe Anglaiſe qui pèſe ſur le peuple, ou qui le bleſſe.

Que les mêmes Français ne s'y trompent point ; il ne ſuffit pas, en Angleterre, de devenir riche pour atteindre la Nobleſſe : bien moins encore, en achetant cette Nobleſſe à force de richeſſes, réuſſirait-on, par-là, à ſe ſouſtraire, comme ailleurs, à certaines taxes que paie le pauvre. La Pairie Anglaiſe n'a, pour ainſi dire,

---

quel débat de cette Convention-ci, quelqu'un s'éleva pour demander que l'un de ſes collègues *ne l'écrasât point de tout le poids de l'ariſtocratie de ſon talent*.

qu'un seul privilége exclusif (1), & sans doute il est immense ; c'est que les fils aînés de la branche aînée ont droit, de générations en générations, à siéger dans la Chambre Haute. Ce privilége est immense, je le répète ; mais avant de se permettre de blâmer l'hérédité de cette Magistrature, j'invite à examiner si cette hérédité même n'était pas indispensable pour conserver comme en dépôt, dans l'une des deux Chambres, certaines maximes d'Etat, que la fréquence des élections de l'autre Chambre risquerait de lui faire perdre de vue dans quelques grands mouvemens populaires. Or, personne n'ignore que toutes les assemblées amovibles sont plus ou moins sujettes à s'y livrer.

Il ne faut point oublier que cette Noblesse est peu

(1) A titre de membres de l'une des deux Chambres du Parlement, les Pairs ne peuvent point être arrêtés pour dettes ; mais leurs biens peuvent être saisis, même ceux des fils du Monarque.

Les Membres de la Chambre Haute ont aussi le privilége de n'être jugés que par leurs Pairs en matières criminelles ; mais ils n'en sont pas moins soumis aux mêmes loix que le reste du peuple & à la même espèce de châtiment, s'ils les violent. On se rappelle que Henri V, lorsqu'il n'était encore que Prince de Galles, fut envoyé en prison par le Chev. Gascoyne, pour lui avoir manqué comme Juge. Si ce trait paraît déjà trop reculé à quelques lecteurs étrangers, je leur dirai qu'au moment où j'écris ceci, la prison du Banc du Roi renferme l'un des principaux Seigneurs d'Angleterre. Il y a été condamné pour être sorti de son privilége, en publiant, dans les papiers publics, un discours qu'il avait prononcé dans la Chambre Haute, & où il maltraitait un Procureur. Celui-ci lui a intenté un procès, non pour son discours, mais pour l'avoir publié ; & il a obtenu justice.

nombreuſe, (1) & que, par cela même, le peuple en eſt moins offuſqué ; que, comme les terres paſſent preſque toujours aux aînés de famille, ils ont dans leurs fortunes, de grands moyens d'éducation ; enfin que, comme leur privilége ſe borne à avoir part à l'adminiſtration des affaires publiques, ce n'eſt que par l'inſtruction qu'ils peuvent ſe rendre propres à exercer ce privilége, & à en tirer parti. On conçoit déjà, par cela ſeul, combien il ſerait difficile que la Nobleſſe Anglaiſe préſentât jamais, comme ailleurs, le ſpectacle de l'ignorance, de l'orgueil, & de la misère réunies. Ajoutons que, par cela même, la plupart des familles qui en jouiſſent, ont plus de règle dans leurs affaires, que n'en a la Nobleſſe des autres pays ; comme elles ont auſſi plus de retenue dans leurs mœurs, parce qu'elles ne ſont pas moins ſous l'œil du public, que les Repréſentans du peuple.

Ce n'eſt pas tout encore ; car, par cela ſeul que toutes les branches cadettes paſſent en naiſſant dans la claſſe générale, elles ſervent de liens précieux & durables entre le peuple où elles rentrent, & la claſſe

(1) La Chambre des Pairs eſt compoſée de 274 membres, y compris les Evêques & les 16 Pairs d'Ecoſſe. Ces derniers ſont élus pour 7 ans, à la pluralité des voix des 89 Pairs Ecoſſais ; & ceux d'entr'eux qui ne ſont pas élus, ſe trouvent réduits aux ſimples priviléges d'étiquette. Il eſt étrange que la Nobleſſe Françaiſe ait été aſſez aveuglée ſur ſes propres intérêts, pour ne s'être pas empreſſée de demander elle-même à créer quelque Chambre Haute, moitié héréditaire, moitié élective, ou même toute entière élective, & nommée de la même manière que la Nobleſſe Ecoſſaiſe nomme ſes ſeize Repréſentans : bien entendu qu'il ſerait eſſentiel que de pareils Repréſentans fuſſent élus pour longues années, & qu'ils ne fuſſent point renouvelés tous en même temps.

privilégiée dont elles sortent. Or, je le demande, est-il vraisemblable que les aînés seront tentés de mépriser leurs frères & leurs neveux, ou que ces derniers courront le risque d'en être opprimés ?

Voilà l'espèce de Noblesse qu'il aurait fallu présenter en exemple à l'Assemblée Constituante, lorsque, dans son premier délire, elle agita le fatal Décret qui supprima toute la Noblesse Française ; décret qui prononça en même temps la destruction des Nobles, puisqu'il devait inévitablement entraîner l'élection de tous ces Tribunaux de sang qui les ont livrés à la persécution & à la mort.

Mais ce que, dans cette grande crise, il aurait fallu avant toutes choses dire au Tiers Etat, pour négocier avec sa vanité ; c'est que, quoique les loix aient consacré en Angleterre le mot de *Noblesse*, on n'y connaît point celui de *roture*, & bien moins encore celui de *mésalliance* ; c'est que les individus que leurs talens distingués introduisent dans la Chambre des Pairs, loin d'y être traités en *hommes nouveaux*, y jouent toujours le premier rôle : c'est qu'à cette même époque où l'Assemblée Constituante déclamait contre l'orgueilleuse Chambre des Pairs de la Grande-Bretagne, les deux hommes qui étaient à la tête de celle-ci, & qui y siégaient immédiatement après la Famille Royale, étaient nés, l'un & l'autre, dans la classe la plus obscure du peuple.(1) Enfin, on est peut-être encore à

(1) L'un d'entr'eux, le Chancelier, appelé lors de son admission à donner, suivant l'usage, son arbre généalogique, ne présenta que le nom de son père & celui de sa mère. Il n'en a pas moins eu pendant long-temps plus d'influence sur son Corps qu'aucun autre membre.

temps de préſenter au Tiers Etat de la France, l'obſervation ſuivante, qui ne ceſſe de me frapper d'étonnement en Angleterre : c'eſt que ce pays-ci, celui de l'Europe où la Nobleſſe eſt ſans contredit la plus précieuſe comme la plus honorable à atteindre, eſt préciſément le ſeul où l'on rencontre un certain nombre de familles riches & diſtinguées qui ne ſentent ni le beſoin, ni même le déſir d'y être aſſociées ; & qu'il en eſt même qui refuſeraient peut-être cette aſſociation, ſi on la leur offrait. Admirable effet d'une Conſtitution qui rend tous les rangs reſpectables, & qui a trouvé le ſecret d'accorder des faveurs, ſans humilier ceux qui n'y participent pas !

Il eſt vrai que c'eſt plus particulièrement ſur la Chambre des Communes, qu'en France les cenſeurs de la Conſtitution Anglaiſe portent leurs détractions. " Celle-ci," diſent-ils, " a les cordons de la bourſe ; " & ſi elle crie de temps à autre, ce n'eſt que pour " qu'on lui mette un baillon doré. Graces aux ré- " partitions de la liſte civile, liſte qu'elle a grand " ſoin d'accroître de temps en temps, elle met les " Miniſtres en état de l'acheter, & d'en obtenir tout " ce qu'ils lui propoſent. D'ailleurs, ſi ce n'eſt pas " de l'or qu'ils lui offrent, ce ſont des places : une " fois le marché conclu, ils peuvent braver avec " ſuccès, comme avec impunité, l'opinion publique."

Il y a dans ce langage un léger fond de vérité, qui ne conduit cependant qu'à une erreur capitale, & qui exige quelques éclairciſſemens pour démêler l'une de l'autre.

Sans doute il exiſte une influence miniſtérielle ; & cette influence, qui s'exerce en donnant des places

ou

ou des eſpérances, eſt même très-étendue. Mais avant de la blâmer, ou de chercher à la détruire, il faut examiner trois choſes. 1°, Si le nombre des Députés influencés eſt le plus grand? 2°, ſi cette influence eſt plus pernicieuſe qu'utile? 3°, ſi elle peut s'étendre ſur des objets qui compromettraient la liberté de la nation?

Pour conduire à la ſolution de ces queſtions, je diviſerai en quelque manière la Chambre des Communes en trois claſſes. La première, celle des hommes qui gouvernent; & ſans doute que parmi les députés que s'attache le Miniſtère en leur donnant des places, il y en a toujours un certain nombre qui lui eſt en quelque manière dévoué. La ſeconde, celle de l'Oppoſition, qui aſpire à tenir le gouvernail. La troiſième, celle des hommes qui ne ſe ſoucient point de gouverner, & qui n'ont d'autre ambition que de veiller par eux-mêmes à ce que les affaires de la nation ſoient bien dirigées. Cette dernière claſſe, qu'on appelle celle des *Indépendans*, n'eſt peut-être pas la plus nombreuſe; mais elle l'eſt aſſez pour former une eſpèce de camp volant, qui eſt ſûr de décider conſtamment la victoire, c'eſt-à-dire la *majorité* en faveur du parti vers lequel il ſe range. Je n'entends point par-là cette majorité ordinaire qui cède toujours au Miniſtre dans les petites meſures d'adminiſtration; mais cette majorité extraordinaire à laquelle le Miniſtre eſt inévitablement forcé de céder dans toutes les meſures capitales.

Les individus qui compoſent cette dernière claſſe entrent dans leur carrière politique avec un principe

qui va bien révolter le Français révolutionnaire. Convaincus qu'ils ſont, qu'une adminiſtration quelconque ne peut travailler efficacement au bonheur des adminiſtrés, qu'autant qu'elle n'eſt point entravée dans ſa marche journalière, ils enviſagent comme leur premier devoir celui de la ſoutenir ; & il arrive même quelquefois qu'ils l'appuient dans pluſieurs détails ſur leſquels leur opinion n'eſt pas entièrement d'accord avec la ſienne. (1)

C'eſt ici que ſe trompent les étrangers : ils croient que toute cette *majorité* ſoutient les adminiſtrateurs : ce n'eſt point eux, c'eſt principalement l'Adminiſtration qu'elle ſoutient. Que ce ſoit Mr. Pitt ou Mr. Fox qui ſe trouve à la tête des affaires, ce n'eſt point là ce qui l'intéreſſe le plus ; ce qui lui importe pardeſſus tout, c'eſt que les intérêts de ſes conſtituans ne ſoient pas en ſouffrance, & que leurs droits ne ſoient jamais mis en péril. Auſſi cette claſſe étudie-t-elle ſoigneuſement l'opinion publique ; & quoiqu'elle tente quelquefois d'en ralentir le courant, elle finit toujours par y céder, & par forcer les Miniſtres ſoit à renoncer à une meſure décidément impopulaire, ſoit à renoncer

(1) Cela eſt ſi vrai de la claſſe des Indépendans, que cela eſt même vrai de celle de l'Oppoſition. Comme celle-ci aſpire ſurtout à arriver au Gouvernement, elle eſt fort intéreſſée à ne point le détraquer ; & elle s'abſtient avec le plus grand ſcrupule de l'entraver dans des meſures d'adminiſtration proprement dite ; en ſorte que, ſi ſon premier but eſt de trouver les adminiſtrateurs en faute, ſa première maxime eſt qu'il faut néanmoins que l'Adminiſtration marche.

à leurs places, s'ils s'opiniâtrent à vouloir remonter le courant décidé de l'opinion publique.(1)

Pour que la première disposition dont je viens de parler lui méritât le titre de *pluralité corrompue* qu'on lui donne, il faudrait que cette pluralité acquiesçât aux grandes mesures que lui propose un Ministre puissant avec la même espèce de confiance qu'elle acquiesce aux petites : or, ce n'est point le cas ; & pour ne pas remonter ici à des temps plus éloignés qu'au ministère de Mr. Pitt ; si son nom, sa place, & ses talens, sont envisagés dans l'étranger comme trois talismans qui entraînent irrésistiblement la majorité parlementaire, c'est qu'on n'a donc guères observé qu'ils s'est trouvé à diverses fois dans la minorité ; & que, dans plusieurs cas, où il a proposé certaines mesures auxquelles il attachait une grande importance, mais qui avaient une grande masse d'opinions contr'elles, ceux même des membres qui passaient pour lui être le plus attachés l'ont fortement invité à y renoncer ; que le plus souvent, il a retiré ces mesures avant qu'elles

(1) Si l'on m'opposait ici l'exemple de la guerre d'Amérique & sa prolongation contre le vœu du peuple ; je répondrai d'abord que, dans son origine, elle fut très-populaire, & qu'elle le fut encore plus lorsque la France y prit part. Je répondrai ensuite, que lorsqu'elle devint décidément impopulaire, la majorité du Parlement se tourna enfin contre Lord North, & le força à demander sa démission : en sorte que cet exemple confirme le principe, loin de le contredire.

La paix qui termina cette guerre l'appuie encore d'une manière non moins frappante. Lord Shelburne, qui la négocia, rendit à

fuſſent décidément repouſſées ; (2) & qu'enfin lorſqu'il a perſiſté, il s'eſt trouvé réduit à une minorité décidée. Or, on pourrait citer plus d'une occaſion où ce qu'on appelle la force irréſiſtible du Miniſtère (& l'on ne peut guères douter qu'il ne l'ait déployée) n'a point pu lutter contre l'indépendance parlementaire, & où Mr. Pitt, réduit à la minorité, s'eſt immédiatement ſoumis au vœu de la majorité des repréſentans du peuple ; comme, de leur côté, ceux-ci ſe ſoumettaient au vœu bien prononcé de leurs commettans : bien entendu cependant que cette majorité parlementaire ne ſouſcrit au vœu de ces derniers qu'après leur avoir donné le temps de s'éclairer.

Voilà, ce me ſemble, l'idée la plus juſte qu'on puiſſe ſe faire de ce qu'on appelle la dépendance de la Chambre des Communes. On l'accuſe de repréſenter

---

ſon pays un ſervice auſſi ſignalé qu'aucun Miniſtre Anglais en eût jamais rendu ; & quoiqu'on en convienne généralement aujourd'hui, il ne s'en éleva pas moins alors un cri aſſez général contre ſon traité de paix. Quel en fut le réſultat ? C'eſt que la majorité de la Chambre des Communes ſacrifia encore à l'opinion publique les Miniſtres pacificateurs, comme elle venait de lui ſacrifier le Miniſtère guerrier.

(2) C'eſt ainſi qu'il ceſſa en 1791 les préparatifs de guerre qu'il faiſait contre la Ruſſie, & qu'il a propoſé de lui-même le rappel de la taxe ſur les boutiques. On pourrait en citer pluſieurs exemples antérieurs ; entr'autres, le grand projet des nouvelles fortifications ſur les côtes ; projet qui, quoique très-utile en lui-même, fut rejeté par la crainte qu'il n'ajoutât à l'influence miniſtérielle, & qu'il ne conduiſît à augmenter l'armée de terre aux dépens de la flotte, que les Anglais appellent avec tant de raiſon *les murailles de bois* de leur île.

inégalement la maſſe du peuple, & ſans doute on en a le droit. (1) Mais ce dont il s'agit ici, c'eſt de ſavoir, ſi ce Sénat ne repréſente pas l'opinion du peuple avec autant de dignité & de fidélité qu'on pourrait en obtenir par la repréſentation la plus par-

---

(1) Il eſt bien plus aiſé de ſignaler l'abus que d'en trouver le remède. Cet abus en eſt un ſans doute, mais il eſt bien moins ſenſible dans la pratique que dans la théorie. M. De Lolme n'en parle point; & voici tout ce qu'en dit M. Adams. *Si la maſſe des Anglais n'eſt pas également repréſentée dans la Chambre des Communes, c'eſt qu'ici on s'eſt écarté de la théorie dans la pratique. Tout ce que je prétends prouver, c'eſt que la Conſtitution Anglaiſe eſt le mouvement politique le plus étonnant que le génie de l'homme ait inventé, ſoit par la découverte du balancier, ſoit par celle des moyens adoptés pour en régler les vibrations.*

Je n'héſite point ſans doute à reconnaître avec Mr. Adams, que la repréſentation du peuple Anglais dans la Chambre des Communes n'eſt pas conforme à la théorie des repréſentations: mais c'eſt ici où je m'arrête; car ſi l'on ſe donne la peine d'obſerver, on voit bientôt que l'abus dont il eſt queſtion, reçoit dans la pratique pluſieurs modifications utiles; & l'on eſt tout étonné de découvrir dans celle-ci des contrepoids inapperçus qu'aucun livre ne peut indiquer. Je ſuis très-tenté de croire, par exemple, que ſi le dernier projet de réforme parlementaire eût été adopté, il aurait fait paſſer les élections par la main du peuple preſqu'excluſivement dans les familles anciennes & opulentes. Ce n'aurait pas été un mal, peut-être; mais il n'en eſt pas moins vrai que les Bourgs qu'on appelle *pourris*, & dont on déſirerait ſupprimer les élections, jettent dans le Parlement un certain nombre d'hommes de fortunes médiocres ou de talens inconnus, qui, ſans cette reſſource, n'en auraient preſqu'aucune autre pour y pénétrer, & faire percer leur capacité. Croirait-on que c'eſt par cette voie que MM. Pitt & Fox ont réuſſi à entrer ſi jeunes dans la carrière parlementaire?.....

faite. Ce dont il s'agit ſur-tout ici, c'eſt de ſavoir ſi ce Sénat, par le nombre de ſes membres, par leurs fortunes prodigieuſes, par leur éducation, & par leur immenſe influence, ſoit dans les provinces, ſoit auprès de l'adminiſtration, n'offre pas tout à la fois en réſultat le Corps le plus éclairé & le plus indépendant de l'univers.

" Mais, s'il en était ainſi," diront encore quelques Français, " comment ſerait-il poſſible que l'influence " de la Couronne eût tellement augmenté par degrés, " qu'on nous aſſure, qu'il ne lui reſtera bientôt plus " rien à deſirer, comme au peuple plus rien à dé- " fendre? Comment arriverait-il que la liberté parle- " mentaire aux abois, ne ſe fît déjà plus entendre que " comme les derniers chants du cigne, c'eſt-à-dire en " ſe laiſſant arracher de temps en temps l'aveu ſo- " lemnel, que *l'influence de la Couronne a augmenté,* " *qu'elle augmente, & qu'il eſt indiſpenſable d'y mettre* " *des bornes ?*"

Cette Déclaration eſt en effet dépoſée dans les regîtres de la Chambre des Communes; mais lorſque la majorité de ſes membres y adhéra en 1780, on obſerva avec aſſez de raiſon que leur adhéſion même contredisait déjà ſuffiſamment l'eſpèce d'aveu qu'ils prétendaient faire de leur dépendance. D'ailleurs, pour apprécier ce qu'il peut y avoir de fondé dans ces prétendus aveux, pour ainſi dire périodiques, de la Chambre des Communes; il faut obſerver d'abord, que ce cri eſt dû à la piquure du moment; que ces eſpèces d'exploſion d'eſprit de parti, ou d'eſprit public, ſont toujours les précurſeurs du remède qu'on applique in-

faillibleMent à la bleſſure qu'on vient de ſentir ; & que quand cette bleſſure eſt guérie, on n'en conſerve pas moins avec le remède, le cri de ralliement dont on s'était ſervi pour réclamer ce remède. Enfin, il faut avant tout qu'un étranger devine ce qu'on ne lui dira guères, même ici : c'eſt qu'il en eſt des prédicateurs de la liberté à-peu-près comme des paſteurs zélés de la morale religieuſe. On ſait que ces derniers portent bien moins les regards de leur troupeau ſur les vertus qu'il acquiert, ou ſur les vices de ſes pères, dont ils ont réuſſi à l'affranchir, que ſur les paſſions qui le dominent encore. Bien que ces paſſions ſoient peut-être plus douces, & mieux réglées que celles auxquelles elles ont ſuccédé ; ils n'en cherchent pas moins à lui en faire peur ; & dans l'eſpoir de le régénérer encore davantage, ces bons paſteurs lui répètent ſouvent qu'il a dégénéré des vertus de ſes pères.

Lorſqu'enſuite on veut juger par des faits juſqu'à quel point l'influence de la Couronne a augmenté ; voici la liſte de quelques Actes Parlementaires qu'on recueille pendant le préſent règne ; actes, auxquels Sa Majeſté George III n'a point tenté d'oppoſer ſon *veto*, quoique chacun d'eux ait impoſé de nouvelles reſtrictions à ſa prérogative.

1°, L'acte qui, à la demande de Sa Majeſté elle-même, a mis des bornes à la Liſte Civile, & en a placé l'adminiſtration dans des mains reſponſables envers le Parlement.

2°, Celui qui, en 1760, a achevé de ſouſtraire à la dépendance de la Couronne les Juges, qui, ſous cer-

tains rapports, y reſtaient encore. Ce fut le Roi lui-même qui en offrit la ceſſion en arrivant au trône.

3°, L'Acte appelé *Nullum Tempus*, qui, en 1769, fit enfin participer aux avantages de la preſcription ordinaire, établie par les loix en faveur de la généralité des propriétaires, tous ceux de ces derniers qui tenaient des terres de la Couronne. On ſe plaignit de ce que, lors même que celle-ci n'en demandait point les titres perdus ou incomplets, elle n'en tenait pas moins une eſpèce de glaive ſuſpendu ſur les propriétés d'un certain nombre de familles, & l'on en délivra ces dernières. On peut aiſément juger de l'importance d'une conquête pareille dans une Conſtitution où tout, pour ainſi dire, ſe fait par la propriété, & pour la propriété.

4°, L'Acte non moins fameux, qui, en 1770, a abſolument ſouſtrait à toute eſpèce d'influence miniſtérielle le jugement de chaque élection parlementaire conteſtée. Ce jugement, qui auparavant était aſſez arbitraire, eſt maintenant prononcé par des Comités des Communes élus au ſort, & aſſermentés. Il eſt preſque impoſſible à des étrangers de ſe figurer combien cet acte ſeul a dû ajouter à l'indépendance de cette Chambre, & combien elle y met de prix.

5°, L'Acte qui, en 1782, a interdit aux Membres des Communes toutes eſpèces de contrats d'approviſionnemens. Il n'eſt pas beſoin, ſans doute, d'en indiquer ici le but & les effets.

6°, Celui qui ſupprima définitivement, en 1782, un certain nombre d'anciennes places, inutiles quoique

que très-lucratives, & qui ſe conféraient preſque toujours à des membres du Parlement. Ce même Acte a fixé, d'une manière invariable, les penſions que peut accorder l'Adminiſtration ; & celle-ci ne peut point outrepaſſer ces limites, ſans l'approbation des Communes.

7°, Celui qui, en 1782, étendit l'excluſion du droit de voter pour les élections parlementaires, ſur une claſſe beaucoup plus nombreuſe d'officiers du Roi qu'auparavant.

8°, Enfin, l'Acte paſſé, il y a trois ans, qui vient de fortifier de plus en plus la liberté de la preſſe, en ſoumettant, dans les accuſations de libelles, l'opinion des Juges à celle des Jurés ; de manière qu'on a aſſuré à ces derniers le droit qu'on leur conteſtait, de prononcer, non-ſeulement ſi l'accuſé a vraiment écrit ce qu'on lui impute comme libelle, mais encore ſi cet écrit eſt ou n'eſt pas un libelle. (1)

---

(1) Il n'eſt pas à douter que, ſi j'étais plus inſtruit, je ne fuſſe à portée de citer d'autres loix, moins importantes peut-être, quoique tendant plus ou moins au même but : & il faudrait un Chapitre à part pour indiquer la foule des ſimples actes adminiſtratifs qui ont corrigé divers abus, ou amélioré ſenſiblement la condition du peuple.

Si je ne craignais pas de m'écarter de mon ſujet, en détournant mes regards de la Grande-Bretagne proprement dite, pour les porter ſur les procédés de ſon Gouvernement envers les peuples conquis ; quel tableau, non moins inſtructif, ne pourrais-je point raſſembler ici !

Sa conduite libérale envers le Canada & la Corſe eſt ſuffiſamment connue ; mais on ne connaît guères ſur le Continent de l'Europe, tout ce que le Gouvernement Britannique a réuſſi à

Si, à la vue de ce tableau, bien vivant ſans doute, puiſqu'il appartient tout entier au règne actuel, quelques étrangers paſſant tout-à-coup d'un extrême à l'autre, s'écriaient avec effroi : " Puiſqu'il en eſt " ainſi, l'ancienne balance n'exiſte plus ; la préro-

---

opérer aux Grandes-Indes, où les Ecrivains Français l'accuſent ſans ceſſe d'oppreſſion, de rapines, & d'extorſions. Ces détracteurs aveugles ignorent peut-être que Lord *Cornwallis*, pendant ſon adminiſtration, eſt parvenu à ſupprimer, dans le Bengale, toutes les douanes intérieures, qui y exiſtaient de temps immémorial, au grand détriment du commerce & de la liberté des habitans. Mais ce que taiſent à deſſein les détracteurs du Gouvernement Britannique, c'eſt que, depuis longues années, il s'eſt appliqué à préparer les Indiens à recevoir l'immenſe bienfait du droit de propriété territoriale ; & que ce droit inappréciable, inconnu dans ces vaſtes contrées, vient enfin, pour la première fois, d'être inviolablement aſſuré à tous les cultivateurs, qui, ſous le Gouvernement du Grand-Mogol, ne jouiſſaient qu'à titre de fermiers, & pouvaient être dépoſſédés chaque année. Un pareil bienfait, étendu ſur une population de quinze millions d'individus, ſuffit amplement, ce me ſemble, pour effacer à leurs yeux, le ſouvenir d'avoir été conquis, & pour leur faire bénir à jamais le conquérant qui fait un pareil uſage de ſon droit de conquête.

Les régénérateurs de la France, ceux d'entr'eux qui s'appellent les *pères de ſa liberté*, ne ceſſent point encore leurs déclamations périodiques ſur ce qu'ils nomment la *tyrannie ſpoliatrice*, & *l'inſatiable avidité* des Anglais dans les Indes. Mais ce ſeul fait ne devrait-il point leur fermer enfin la bouche ? Quel étrange contraſte il préſente entre la Nation de conquérans qui a élevé ſes ſujets étrangers à la dignité de peuple propriétaire, & la Nation de Philoſophes qui ſe vante de s'être élevée tout-à-coup aux hauteurs de la liberté, en enlevant à la moitié de ſes concitoyens, les propriétés territoriales dont ils avaient joui de temps immémorial, juſqu'à l'époque de la Révolution bienfaiſante qui les en a dépouillés !

" gative royale court des risques éminens : aux " pertes qu'elle vient de faire en si peu d'années, " il n'est que trop à craindre que le torrent populaire, " ou parlementaire, ne la mine par degrés, & ne " l'emporte tôt ou tard :"—je leur répondrais que cette seconde espèce d'alarme est encore moins fondée que la première ; & que si les administrateurs ont perdu un peu de terrein par ces nouvelles loix, ils l'ont amplement regagné en confiance de la part du peuple ; car plus celui-ci est tranquille sur sa liberté, moins la défiance veille autour des Ministres pour gêner l'exercice de leur autorité ; & c'est ainsi que le sentiment universel de la force du peuple ajoute à celle du Ministère, en empêchant le gros de la nation d'être toujours sur le *qui-vive*. Aussi la masse des Anglais met-elle bien moins d'intérêt qu'on ne pense, à ce que ce soient tels ou tels individus qui gouvernent ; mais elle met un grand intérêt à ce que leur Gouvernement soit fort ; & si elle desire par-dessus tout qu'il reste constamment soumis au contrôle des Communes, c'est qu'elle sait fort bien que la grande majorité de leurs membres est une majorité intègre & indépendante. Ni cette majorité, ni la nation qu'elle représente, ne s'endorment comme on les en accuse ; elles ne font que se reposer. Or, la Nation le peut avec d'autant plus de sécurité, qu'elle voit que l'Opposition est toujours en vedette pour lui dénoncer toute mesure dangereuse ; & qu'au premier cri d'alarme qui serait répété par le corps du peuple, la majorité de ses Représentans ne tarderait pas à déployer toute l'indépendance qu'on les accuse d'avoir perdue pen-

dant ces intervalles de repos & d'acquieſcement.

Chacun des actes qu'on vient de voir en eſt un nouveau garant ; & leur réunion eſt un préſage certain de la durée de la Conſtitution Anglaiſe. D'où peuvent procéder en effet tant d'améliorations importantes, & ſi rapidement ſuivies ? Il faut bien qu'elles partent de quelque principe de vie non moins régénérateur que conſervateur : il faut bien que ce Parlement, ſi défectueuſement élu, ne ſoit ni ſi corrompu, ni ſi corrupteur qu'on le dit : il faut bien que ce principe de vie, en mettant la Conſtitution Anglaiſe à l'abri des convulſions de ce qu'on appelle en France *Réformes*, lui imprime un mouvement lent, mais ſûr & continu, vers tous les genres d'amélioration dont l'expérience lui découvre le beſoin. Enfin, il faut bien que cette Conſtitution réaliſe ce que D'Argenſon appelait le meilleur des Gouvernemens, une *innovation perpétuelle*.

Cette chaîne d'heureuſes innovations prouve ſuffiſamment, je penſe, que le Parlement Britannique renferme un principe de perfectionnemens qui ſe développe ſelon les circonſtances : mais ce qu'il faut remarquer avec ſoin, c'eſt que tous ces changemens ſe ſont faits ſans ſecouſſe, ſans émotions populaires, ſans aucun tumulte démocratique ; quoique chacune de ces loix n'ait été admiſe qu'après avoir paſſé par l'étamine de pluſieurs examens ſucceſſifs, pendant leſquels l'opinion publique pût ſe manifeſter de mille manières.

En France, l'Abbé *Sieyes* eſt celui qui le premier a fait triompher le ſyſtême des *Conventions*. Dans

ſon diſcours au ſujet du *Veto*, il paraît regarder en pitié l'Angleterre, pour avoir ignoré ce ſecret important, ce remède infaillible en politique. Ce qui fait, au contraire, la ſauvegarde de la Conſtitution Britannique, c'eſt préciſément de n'avoir pas beſoin d'un pareil remède; c'eſt d'avoir bien formé & bien pondéré ſon Corps Légiſlatif, & enſuite de lui avoir laiſſé l'uſage le plus illimité de ſes pouvoirs. Des *Aſſemblées de Réviſion*, ſoit occaſionnelles, ſoit périodiques, ne ſont propres qu'à marquer aux ambitieux l'époque où ils peuvent compter ſur une grande fermentation publique, & à les mettre à même d'arranger leurs moyens pour ſemer le trouble & la diſcorde: elles ne tendent qu'à affaiblir la confiance des peuples dans l'Aſſemblée Légiſlative ordinaire; qu'à retarder le cours des affaires par des queſtions perpétuelles de compétence; qu'à renvoyer l'organiſation d'une loi conſtitutionnelle, dont le Corps Légiſlatif ſent le beſoin, à une autre Aſſemblée Conventionnelle, qui n'a point la même expérience, & qui ne peut pas juger de la convenance & du beſoin.—De plus, tous les changemens ſe font alors avec une commotion ſentie. Tout eſt en révolution. Qui ne voit que pour l'honneur même d'une Convention Françaiſe, celle-ci ne voudrait pas ſe ſéparer ſans avoir rien fait? On innoverait donc uniquement pour éviter la honte de n'avoir pas innové.... Aucun de ces inconvéniens n'exiſte dans le Parlement Britannique; il préſente la réunion impoſante de toute la puiſſance légiſlative dans ſa plénitude. On ne lui conteſte rien; on ne voit point derrière lui un autre Corps Politique pour

arrêter, modifier, ou renverſer ſes opinions. Il a toujours la faculté de changer toutes les loix à meſure qu'il en ſent le beſoin.

Il eſt étonnant que l'expérience n'ait pas déjà ramené les Français ſur ce point. Dans la plupart des plans d'organiſation qu'ils ont imaginés juſqu'ici, on voit qu'ils s'attachent à cette abſurde idée de limiter la puiſſance du Corps Légiſlatif, de ne point lui permettre de toucher aux loix conſtitutionnelles, & qu'ils tiennent à vouloir des *Conventions*, ſoit extraordinaires, ſoit périodiques. On peut leur prédire à coup ſûr une longue ſuite de Révolutions pendant qu'ils s'attacheront à ce dangereux ſyſtême.

Ce que je viens de leur préſenter ici de la Conſtitution Anglaiſe, eſt bien incomplet ſans doute ; mais lors même que je me ferais aſſez illuſion ſur mes forces pour eſſayer d'approfondir ce vaſte ſujet, ce ne ſerait aſſurément pas dans une brochure fugitive auſſi rapidement écrite, qu'il ſerait permis de le tenter. Les Français comprendront que mon unique but, dans ce Chapitre, a été de fixer leurs yeux ſur l'abſurdité des principales déclamations, à l'aide deſquelles on égara leur opinion, il y a cinq ans, pour les détourner de la Conſtitution Anglaiſe, & pour leur faire croire qu'elle était auſſi vicieuſe dans la pratique, qu'elle paraiſſait parfaite dans la théorie. Tout ce que je deſire, c'eſt d'avoir rectifié quelques-unes des erreurs les plus communes qu'ils ſe faiſaient ſur ſa marche, & de les ramener par-là à la lecture des livres qui développent les élémens de cette Conſtitution, & qui font reſſortir toute la belle harmonie de leur enſemble. Or, l'ouvrage de

M. De Lolme contient sans doute tout ce qui a été écrit (même dans ce pays-ci) de plus complet sur le concert & l'harmonie de ce magnifique système politique, c'est-à-dire sur le balancement des pouvoirs.

Je ne sais guères que deux écrivains en France qui aient jugé les proportions, & apprécié toutes les beautés de l'édifice politique de l'Angleterre. (1) Celui des deux qui, sans contredit, les a mieux mesurées, est Mr. Necker ; encore celui-ci pouvait-il dire avec Mr. De Lolme : Né dans un petit Etat libre, non-seulement j'y ai puisé l'instinct de la liberté, mais j'y

(1) On voit manifestement que *Montesquieu* en était l'admirateur ; mais, ou il n'avait pas tout vu, ou n'osant point écrire en France tout ce qu'il avait vu, il chercha plutôt à se faire deviner qu'à s'expliquer. Voyez avec quel art, dans la CXXXVI^e de ses Lettres Persanes, il enveloppe sa profonde admiration du régime Britannique ! *Ce sont ici*, dit-il, *les Historiens de l'Angleterre, où l'on voit la liberté sortir sans cesse des feux de la discorde & de la sédition ; le Prince, toujours chancelant sur un trône inébranlable ; une Nation impatiente, sage dans sa fureur même, & qui, maîtresse de la mer, (chose inouie jusques-là) mêle le commerce avec l'empire.*

On a entendu, depuis, dans l'Assemblée Constituante, quelques Orateurs distingués, tels que MM. Malouet, Mounier, & autres, prêcher la Constitution Anglaise, & en proposer l'adoption : mais la promptitude avec laquelle on étouffa leurs voix, prouve assez combien peu le peuple Français était préparé à une Révolution politique ; comme aussi celle qu'on brusqua avec tant d'inconsidération, démontre que ce peuple était incapable de s'appliquer tout-à-coup la Constitution Britannique. D'après ce qu'il a fait depuis cinq ans, qu'on juge si c'est-là la Nation dont parle *Montesquieu* ; cette *Nation sage, jusques dans sa fureur même.*

avais entendu agiter toutes ſes queſtions. Les principes de la vie ne ſont ils pas les mêmes dans le ciron & dans l'éléphant ? & pour avoir long temps ſuivi la république des abeilles, en deviendrait-on moins capable d'étudier celle des caſtors ?

Vient enſuite Mr. de Calonne, que ſon ſéjour en Angleterre avait mis à portée d'en voir jouer la Conſtitution, & qui la propoſa à ſes compatriotes, ſans prévoir qu'ils lui répondraient fièrement que *le génie invente, & n'imite pas* ; & que le Peuple Français, en s'élançant dans la carrière de la liberté, n'était pas fait pour s'y traîner ſervilement ſur les traces des Anglais.

Voici cependant un rapprochement aſſez curieux, & qui mérite d'être obſervé ; c'eſt que les deux premiers écrivains qui ont entrepris de prêcher aux Français la Conſtitution Anglaiſe, ſont préciſément MM. Necker & de Calonne, ces deux Adminiſtrateurs célèbres qui ont rempli la France & l'Europe de leurs longues controverſes. Quel beau phénomène du triomphe de la raiſon ſur les paſſions ! Quoi ! diviſés en tout, ces deux Adminiſtrateurs ſe ſont trouvés réunis, pour ainſi dire ſans s'en douter, par leur admiration pour la Conſtitution Anglaiſe, & par l'opinion qu'on pouvait la rendre propre, par degrés, au Peuple Français !

L'une des fautes les plus déſaſtreuſes de l'Aſſemblée Conſtituante eſt préciſément celle qu'on lui a peut-être le moins reprochée : ce fut d'avoir voté la Monarchie par acclamation, préciſément comme ſes ſucceſſeurs votèrent la République. Si cette Aſſemblée

blée avait entamé avec calme & ſolemnité l'importante queſtion des Monarchies tempérées, cette diſcuſſion approfondie aurait déployé, aux yeux de tout le Peuple Français, une grande chaîne de vérités précieuſes qu'il était encore alors en état d'écouter, & qui euſſent pu faire ſur lui une impreſſion profonde & durable. Au reſte, le moment n'eſt ſans doute que différé : ſi les premiers navigateurs reprennent jamais le gouvernail, qu'ils ſe rappellent, ſur toutes choſes, la faute immenſe qu'ils commirent au moment même où ils déployèrent leurs voiles.

CHAPITRE VII.

De la Conſtitution Françaiſe de 1795.

JE n'aurais point différé juſqu'ici de parler du 4e projet de Conſtitution qu'on deſtinait à la France, s'il m'eût été poſſible de prévoir qu'il fût jamais ſoumis aux Aſſemblées Primaires dans l'état informe où il était ſorti des mains de ſes auteurs. Je ne dois point diſſimuler d'ailleurs qu'au premier coup-d'œil, la plupart des abſurdités qu'il contenait me paraiſſaient en quelque manière rachetées par le ſeul principe de *propriété*, que ſes rédacteurs avaient eu le courage d'y poſer en établiſſant certaines qualifications pour être admis dans les aſſemblées primaires. J'avais cru que, puiſque les Girondins oſaient revenir ſur leurs pas en publiant comme axiome que *l'égalité abſolue n'eſt qu'une chimère*, & en propoſant de ne plus conférer les *droits politiques* qu'*aux propriétaires* (1), ils viſaient à replacer peu à peu ſur ſa baſe,

(1) *L'homme ſans propriété*, dit Boiſſy d'Anglas, en annonçant ce nouveau projet, *a beſoin d'un effort conſtant de vertu pour s'in-*

la pyramide ſociale qu'ils avaient eſſayé, il y a trois ans, de faire tenir ſur ſa pointe. Aimant à calculer d'après ce premier effort leurs efforts poſtérieurs ; plus je découvrais d'imperfections dans leur travail, plus je penchais à croire qu'elles ne pouvaient point leur avoir échappé, & que cet aſſemblage bizarre de principes raiſonnables & d'applications abſurdes, n'avait été jeté par eux dans la Convention que pour ſonder ſes diſpoſitions en faveur d'une Monarchie mixte. Je m'étais même flatté, avec beaucoup de gens, que l'inſtitut d'un *Directoire* ſuprême, compoſé de cinq perſonnes, n'avait été imaginé qu'afin de faire élever le cri de concentrer leurs pouvoirs en une ſeule ; qu'on ne leur avait alloué des traitemens auſſi conſidérables (1), que pour ramener le peuple par degrés

---

téreſſer à l'ordre qui ne lui conſerve rien, & pour s'oppoſer aux mouvemens qui lui donnent quelques eſpérances.

Après une reconnaiſſance auſſi formelle de la première erreur des Girondins, celle qui a été le plus funeſte, en faiſant attacher l'idée d'*égalité* au mot *liberté* ; n'étais-je point fondé à croire qu'ils étaient prêts à abjurer la ſeconde de leurs erreurs, celle qui leur avait fait attacher inſéparablement l'idée d'*eſclavage* au mot de *Royauté ?*

(1) Il faut obſerver que les membres de ce Directoire ne ſont point des *Miniſtres*, car ceux-ci exiſtent à part, quoique *nommés par* lui, & *révocables à ſa volonté*. Je ne connais pas le traitement de ces derniers ; mais celui des 5 membres du Directoire eſt fixé annuellement à la valeur de 51,110 quintaux de bled froment ; & celui des 750 Députés, à celle de 459,100. S'ils doivent être payés en aſſignats, d'après la valeur actuelle du bled, qui eſt tout au moins de 500 liv. le quintal ; voilà une liſte civile annuelle de plus de 255 millions en aſſignats pour cette ſeule branche de fonctionnaires publics.

à l'idée d'une *liſte civile*; enfin, qu'on ne leur avait aſſigné un palais, accordé des gardes-du-corps, & élevé un trône ſi oſtenſible, que pour ſe préparer les moyens d'y placer ſans déchiremens l'héritier préſomptif. Cet eſpoir a été bien promptement déçu; mais il était d'autant plus naturel de ſe le permettre, qu'en transférant le nouveau trône au propriétaire légitime, rien n'eût été plus facile que de lui transférer en même temps le *véto* du Conſeil des Anciens (1),

---

(1) Un ſeul Député a eu le courage de jeter en avant cette idée: ſon nom eſt *Erhman*, & il mérite d'être nommé, quoiqu'il l'ait enveloppée par quelques détours, & que, n'oſant point propoſer un Chef Suprême, il ſe ſoit borné à demander qu'on en décernât du moins les attributs aux cinq Membres du Directoire. *Je préfère, moi, de ſoumettre mon amour-propre à la défaite la plus complette*, a-t-il dit le 19 Août, *plutôt que de trahir ma conſcience, qui me commande impérieuſement de parler.* Puis, après avoir mis en avant la *verſatilité* extrême des Français, & la néceſſité indiſpenſable de mettre leur Corps Légiſlatif à *même de ſuſpendre ou de rectifier ſes erreurs*;—*le moyen que je vous propoſe eſt ſimple*, ajouta-t-il; *il a l'avantage d'avoir reçu le ſceau de l'expérience de pluſieurs années, chez un Peuple qui ſe connaît en liberté. Les Etats-Unis de l'Amérique l'ont trouvé ſi bon dans la pratique, qu'ils l'ont adopté avec empreſſement.*—Alors il propoſa de donner au Directoire le droit *de renvoyer un projet de loi avec les objections qu'il y trouverait.* Une voix s'écria: *c'eſt le* VETO; un autre, *c'eſt un* ROI..... Erhman continua: *Vous m'accuſeriez de demander un Roi, que je n'en ſerais pas moins mon devoir. Faites le vôtre*, ajouta-t-il; *j'ai acquitté ma conſcience.*

Lanjuinais ſe leva pour acquitter auſſi la ſienne; il reconnut que *la théorie d'Erhman était celle du premier peuple libre de l'Europe*; & pour achever le contraſte qu'il avait en vue, il reconnut également que la France *avait pris, pendant deux ans, la plus effroyable li-*

& qu'à l'aide de ce déplacement, & de divers retranchemens plus faciles encore, quelque vicieux que fût, dans le reſte de ſes dimenſions le nouveau ſyſtême politique, il n'en aurait pas moins pu préſenter les baſes principales d'une Monarchie mixte, & d'une Conſtitution libre.

Plus j'aimais à me bercer d'une pareille illuſion, plus j'avais dû m'interdire tout ce qui pouvait découvrir le but caché, mais louable, que je ſuppoſais aux Chefs de la Convention, & dont je me plaiſais ſurtout à faire perſonnellement honneur au Rapporteur *Boiſſy d'Anglas*. (1) Auſſi, n'avais-je abordé ſon plan

---

cence pour la liberté. Enfin, il proteſta, autant qu'il était en lui, contre la nouvelle Conſtitution, à laquelle on allait mettre le ſceau ; & déclara qu'*elle ne préſentait pas de moyens de mettre le Pouvoir Exécutif en harmonie avec le Pouvoir Légiſlatif*.

Hardi leur répliqua qu'*il s'étonnait qu'on ne ceſſât de dire que le Pouvoir Exécutif ſerait trop faible. Pour moi*, s'écria-t-il, *j'avoue que je ſuis effrayé de ſa* FORCE, *& de l'iſolement du Corps Légiſlatif*. Il demanda la queſtion préalable, & l'obtint ſans difficulté.

(1) Ce qui m'avait engagé à fixer ſur lui cette eſpérance, c'eſt qu'en préſentant cet ouvrage à ſes Collègues, il ſemblait les avoir mis ſur la voie de prononcer eux-mêmes qu'il était incomplet, & qu'il y manquait un régulateur. *C'eſt à vous*, leur dit-il, *à rectifier les erreurs où nous avons pu tomber, à réparer nos omiſſions, à développer nos idées, & à faire tourner nos fautes même au perfectionnement de ce grand travail*. Pour rendre cet avertiſſement plus ſalutaire, il avait même ajouté ces paroles remarquables : *Tout nous ordonne, & rien ne nous empêche de choiſir nos moyens & nos inſtrumens, & d'en écarter tout ce qui peut être impur & dangereux*.

Comment concilier cet aveu modeſte de la Commiſſion des Onze,

que ſur deux articles de détail ; encore m'y étais-je pris de manière à ſeconder, bien plus qu'à contrarier les vues que je lui croyais ; car en développant les inconvéniens qui réſultent d'un Pouvoir Exécutif qu'on laiſſe entièrement en dehors du ſyſtême légiſlatif, ainſi que la poſſibilité & les avantages de pondérer ce dernier, de manière à ſe paſſer de toutes *Aſſemblées de Réviſion*, je m'étais attaché à faire reſſortir les uns & les autres de l'expérience de Genève & de celle de l'Angleterre. (1)

Mais que ſignifient les leçons mépriſables de l'expérience pour des légiſlateurs philoſophes qui ne diſſimulent point qu'ils aſpirent à la faire *recommencer toute entière ?* Que devais-je attendre de ceux d'entre eux qui s'étaient fait décerner ce brillant privilége, & qui

---

qui appelait une diſcuſſion ſi approfondie ſur ſes *omiſſions* — comment le concilier, dis-je, avec la manière dont ſon défenſeur *La Reveillère* ferma la bouche à ceux des Députés les moins exaltés, qui inſiſtaient pour qu'on ralentît les délibérations ?— *De la lenteur !* s'écria-t-il le 12 Juillet, *& ne voyez-vous pas que tout s'écroule autour de nous ? Finances, ſubſiſtances, ordre public, confiance, tout ſe perd. Oui, je vous le répète, & je ne ceſſerai de vous le répéter, ſi vous ne vous hâtez de donner la République à la France, elle ſera Royaliſée.—N'entendez-vous pas la voix déchirante de la patrie qui s'abîme & qui implore vos ſecours ? Quelle autre planche pouvez-vous lui offrir dans le naufrage, qu'une très-prompte Conſtitution ?*

C'eſt cette *très-prompte Conſtitution*, rédigée au milieu des ruines, de la tempête & des éclairs, qu'on preſente aujourd'hui à la France, & à l'Europe, comme une Conſtitution *ſtable & définitive !*

(1) Voyez pages 156 & 405.

en ont abuſé d'une manière ſi ſcandaleuſe, pour bruſquer l'examen de leur nouveau travail, & ſon envoi aux aſſemblées primaires ? Tout annonce que celles-ci, auxquelles on s'eſt bien gardé de laiſſer le choix d'aucune alternative, ſanctionneront aveuglement ce nouveau code, comme celui de Robeſpierre ; & ſans doute auſſi que ſes rédacteurs ne manqueront point de citer cette ſanction comme une preuve triomphante que le Peuple Français aura définitivement & librement proclamé ſon vœu en faveur du régime républicain : comme s'ils n'avaient point, dans ce moment, l'impudeur de lui commander l'expreſſion de ce vœu en lui annonçant, d'un ton menaçant, que les armées victorieuſes de la République viennent de le devancer par leurs acclamations unanimes ! (1) ou comme s'ils n'avaient pas enchaîné d'avance ſes ſuffrages par le fameux Décret qui ſtatue que, comme Peuple Souverain, il a le droit de ſe donner toute Conſtitution qu'il préfère, excepté la Conſtitution Monarchique !

Qu'on ne croie point que ce Décret ſoit l'une des plus grandes extravagances politiques qu'aient proféré dernièrement les auteurs de la nouvelle compilation. C'eſt ſur-tout dans les débats auxquels elle a donné lieu, qu'il faudrait avoir la patience de les ſuivre, pour connaître à quel point s'eſt aliénée leur raiſon vagabonde pendant la fièvre révolutionnaire. J'invite le lecteur à comparer les débats de l'Aſſemblée

(1) *Citoyens Collègues*, (a dit *Des Graves* le 19 Août), *conſulter l'armée dans une telle circonſtance eſt une idée neuve & ſublime.*

Conſtituante à ceux de l'Aſſemblée actuelle, s'il veut apprécier l'énorme diſparité de lumières qu'il y a eu entr'elles. Ce n'eſt que dans les regiſtres de cette dernière qu'on peut ſe faire une idée du défaut abſolu de talens chez ſes membres. On y verra l'irréflexion & la puérilité des remarques, les ſpéculations les plus inſenſées, les hyperboles poëtiques, données & reçues comme des raiſons logiques ; la magie des mots ſuppléant au vuide des idées ; l'hiſtoire des Républiques & des Empires, perpétuellement citée, & perpétuellement défigurée ; le ton de la forfanterie pris pour l'accent du courage ; les avertiſſemens de la ſageſſe pour des cris de puſillanimité ; & de mépriſables ſaillies décidant preſque conſtamment du ſort des Décrets. Tantôt on entendra ſes membres s'adreſſer mutuellement les plus baſſes flagorneries ; tantôt ſe reprocher avec éclat leurs propres crimes, puis s'interdire leurs imprudentes & continuelles récriminations, en convenant ingénument que ſi ceux-ci ont agi, les autres ont prêché & *imprimé*, & qu'il n'en eſt pas un ſeul d'entr'eux qui n'ait fourni de quoi *lui faire ſon procès* (1)

Mais

(1) C'eſt le courageux *Legendre* qui, pour impoſer, une fois pour toutes, ſilence à ſes Collègues, leur lança publiquement ce foudroyant anathême : mais, le croirait-on ? ce même Député, qui avait prononcé, ſur eux en maſſe, un mot ſi terrible & ſi vrai, eſt l'un de ceux qui inſiſtent le plus aujourd'hui pour que le Peuple Français ſoit aſtreint à choiſir les deux tiers de ſes nouveaux Repréſentans entre ceux des anciens qui n'ont point encore réuſſi à s'entr'égorger, & qui cependant, à l'entendre, méritent *tous qu'on leur faſſe leur procès*. Certes, ſi la Nation Françaiſe a la lâcheté de ſouſcrire à une propoſition ſi ſcandaleuſe, c'eſt bien alors qu'elle ſe ſera fait à elle-même ſon *procès*.

Mais en laiſſant de côté les forfaits, & même les principes incendiaires dont chacun d'eux ſe faiſait plus ou moins honneur ſous les yeux du farouche

---

Au ſurplus, ce n'eſt pas ſeulement, comme le croit *Legendre*, ſur ce qu'*ont dit & imprimé* ſes Collègues, qu'il s'agira un jour de leur faire *leur procès*, ce ſera ſur ce qu'ils ont *fait :* or, pour ſe rappeler d'un ſeul trait ce qu'ils ont fait, il ſuffit de ſe rappeler ce que leur reprocha *Lebon* avec tant de vérité, lorſqu'ils osèrent le faire traduire devant eux, pour lui demander un compte public de ſes actions.

Ouvrez, leur a-t-il dit le 2 Juillet, *ouvrez les rapports de Saint-Juſt, que vous répandiez avec tant de profuſion ; j'ai cru que vous en approuviez les maximes, & je devais le croire : eh bien ! que contiennent-ils ? On y lit que ceux qui veulent briſer les échafauds ont peur d'y monter ; qu'à l'égard des Modérés, l'indulgence eſt féroce. —Au reſte*, C'EST VOUS *qui prononcerez définitivement ſur mon ſort. Regardez-moi bien tout entier ;* COMPAREZ MES ACTES AUX VÔTRES : *quand les miens étaient rigoureux, les vôtres étaient* TERRIBLES.

Vingt jours après que *Lebon* leur eut prouvé avec tant de force qu'il n'était coupable que d'avoir été le trop fidèle miniſtre des *ordres terribles qu'ils avaient répandu avec tant de profuſion*, & que tout l'hommage leur en était dû ; le doucereux *Boiſſy d'Anglas* n'héſita point à rendre aux complices du monſtre *Lebon* un hommage bien différent. *Que la pudeur obtienne de vous une roſe, & l'innocence une couronne de fleurs*, leur dit-il avec émotion, en leur préſentant ſa nouvelle Conſtitution.

On me dira ſans doute que c'était excluſivement aux 71 Girondins que *Boiſſy d'Anglas* adreſſait cette fadeur, & que ceux-ci n'avaient été pour rien dans les crimes que *Lebon* venait de reprocher à la Convention : mais je ſuis fort tenté de croire que la plupart d'entr'eux les auraient commis s'ils n'avaient pas été devancés par ce Robeſpierre, qui ne fit que détrôner cette faction. N'ai-je pas pour autorité l'homme qui les connaiſſait le mieux ? ce *Danton* qui, dans le cachot où l'avait jeté ſon aſſocié & ſon rival, s'écriait avec tant de vérité, en préſence du Briſſotin Riouffe :

Robespierre, dans le tems où l'un de ses Collègues fut tout près de le supplanter en s'écriant : *On nous appelle brigands ; eh bien, soyons brigands* : je consens

---

Ce sont des frères Caïn ;... Brissot m'aurait fait guillotiner comme Robespierre. Voilà le fidèle portrait des hommes à qui *Boissy d'Anglas* adresse aujourd'hui l'invitation de distribuer *à la pudeur une rose, & à l'innocence une couronne de fleurs.* Ce sont ces mêmes *frères Caïn* qui tentent maintenant de forcer la postérité d'*Abel* à leur perpétuer la curatelle de cette famille d'orphelins !

Mais quel contraste entre ces basses adulations de *Boissy d'Anglas* & la mâle franchise avec laquelle *La Rivière* vient *signaler*, le 4 Août, *ces hommes avides de domination*, qu'il voyait devant lui assis *sur des charbons ardens. C'est le grand jour de la justice qui bless leurs yeux*, s'est-il écrié dans le sein même de la Convention. *Celui qui a fait périr l'innocence périra.—Celui qui a volé restituera. Tartuffes en morale comme en politique, écoutez-moi, vous tous qui avez mal servi les intérêts du Peuple. Tremblez : vous n'avez plus qu'un moyen de vous sauver, c'est de faire désormais autant de bien que vous avez fait de mal. Marchez dans la ligne de la vertu. le Peuple, toujours généreux, passera l'éponge sur le tableau où vos fautes sont inscrites. Le voile qui vous couvre n'est déjà pas trop épais ; si vous le soulevez, vous allez rester nuds.*

Quoique cet homme courageux eût forcé les applaudissemens de ceux même à qui il reprochait leurs forfaits, l'effroi du *grand jour de la justice* qu'il leur annonçait, n'a fait que les serrer de plus en plus autour du Decret dont ils espèrent un répit ; & 17 jours après que *La Rivière* eût éveillé leurs remords sur *l'avidité de leur domination*, son Collègue *La Kanal* réussit à les calmer en leur tenant ce langage : *Il est démontré, 1°, que vous avez tous fondé la République ; 2°, que vous exécrez tous les infâmes Emigrés ; 3°, que vous faites aujourd'hui le bien public sans entraves & sans obstacles.—Que voulez-vous donc ? Pouvez-vous espérer que les Corps Electoraux donneront à leur patrie des élémens plus propres à son bonheur ?* Le Décret qui doit priver les *Corps Electoraux* de cette espérance a passé ; mais il est soumis à la Nation Française ; & l'Europe étonnée de tant d'audace en attend le résultat pour juger définitivement si ce peuple a conservé la moindre étincelle de courage & de liberté.

à ne m'appuyer que sur les seules opinions législatives qu'ils ont débitées & *imprimées*, depuis le 9 Thermidor, depuis l'époque célèbre où ils se sont vantés d'avoir repris leurs sens égarés ; depuis qu'ils se sont prétendus sous le seul ascendant de la raison, & se sont proclamés *libres*, *régénérés*, & *guéris de leurs erreurs*. Quelle série de propositions révoltantes & de théories délirantes ne pourrait-on pas extraire de leurs discours !

D'abord je citerai l'Orateur *Fréron*, qui invitait la France à profiter de la chûte du Dictateur pour marcher avec éclat vers *la magnifique entreprise d'une Démocratie de 25 millions*. Je le montrerai secondé par son Collègue *Guyomard*, lequel prenant en pitié ceux *qui avec de bonnes intentions ont pu croire que la France ne pouvait pas être une République*, afin de les convaincre par un argument sans réplique, leur cita *l'existence politique de Genève*. Cinq jours après, *Doulcet*, fier d'une découverte bien plus importante encore, monte à la tribune pour rassurer ses Collègues, & leur déclare que, non-seulement la République est praticable en France, mais même que *la Monarchie y est impossible*. Suivez ce progrès lumineux de raison depuis ce *Mailhe*, qui déclare que *tout Français qui demanderait un Roi, ne serait pas un homme*, mais *un ennemi de l'humanité*, mais *un tigre* ; jusqu'au Septembriseur *Tallien*, qui, avec le ton d'un héros de théâtre, annonce qu'il *ne veut point que le Royalisme relève sa tête* HIDEUSE. Passant ensuite sur les abstractions de celui d'entr'eux qui promène sans cesse ses Collègues dans les régions métaphysiques, sur les galimathias de cet Abbé *Sieyes*, contempteur de tous les siècles comme de tous ses contemporains, & qui a cru faire rentrer

Rouſſeau dans le néant en appelant avec dédain ſon Contrat Social une *Ré-totale*; vous viendrez à ce Député qui, pour empêcher que la corruption ne ſe gliſsât parmi les Aſſemblées Electorales, a demandé avec inſtance que *tout Citoyen qui aurait plus de* 30,000 *liv. de rentes, ne pût point être Electeur*; vous verrez enſuite cette même propoſition appuyée par un de ſes Collègues, qui la *trouve vraiment morale & politique*; & vous arriverez enfin par degrés à ce *Baudin*, qui figure cependant parmi les Sages de la Convention, & qui vient de leur dire, le 19 Août: *N'êtes-vous pas aſſez Républicains pour ſentir que, lorſque des individus ont mérité la confiance dans une fonction importante, c'eſt une raiſon de plus pour ne leur en point donner une autre?*

Où prendre le courage de parcourir plus longtemps cette étrange galerie d'extravagances? & ne devrait-il point me ſuffire d'avoir fait connaître les architectes, pour être diſpenſé d'examiner l'édifice monſtrueux qui vient de ſortir de leurs mains? Non; je veux achever la tâche dégoûtante que je me ſuis impoſée. Ce n'eſt point aſſez d'avoir prouvé que le régime républicain eſt abſolument incompatible avec le caractère des Français; je veux démontrer de plus que le régime particulier qu'on leur propoſe en ce moment, ne ſerait propre à aucun peuple quelconque.

Et d'abord, il faut que l'inſtruction ſoit décidément ſans fruit pour leurs chefs actuels, puiſqu'ils ont encore rattaché à ce quatrième travail cette funeſte *Déclaration des Droits*, qui n'a été juſqu'ici qu'un arſenal d'inſurrection, où tous les partis ont trouvé tour-à-tour des armes pour mettre en lambeaux

la Charte même dont cette Déclaration était, disait-on, le *palladium*. En vain allégueront-ils qu'ils se sont appliqués à la rendre moins dangereuse que les précédentes, en y ajoutant une Déclaration des *Devoirs* (1): je leur prouverais que cette seconde est encore plus incomplette que la première ; qu'elle est scandaleuse par sa choquante brièveté, & qu'elle est loin d'être sans dangers, fût-ce par cela seul que les *droits* venant avant les *devoirs*, les peuples se trouvent pour ainsi dire avertis qu'il leur est moins permis de céder les premiers, que de se dispenser des autres (2). Dès que

(1) Ce compliment qu'ils viennent de faire aux Révolutionnaires Genevois, dont ils avouent qu'ils tiennent l'idée des *devoirs*, (voyez p. 143) est la seule récompense qu'ils aient cru jusqu'ici leur être due. Sans doute qu'en imitant leurs imitateurs, ils ont pensé s'acquitter avec eux ; & que, pour avoir mutilé & changé leur modèle, ils se vanteront à leur tour de l'avoir laissé fort en arrière.

(2) La première ligne de cette Déclaration des *devoirs* renverse toutes les idées qu'on s'était faites de celle des *droits*, sur-tout si, d'après le titre, on l'avait prise pour la *Déclaration des Droits de l'Homme & du Citoyen*. Rien de pareil : s'il faut en croire l'article 1er de celle qui la suit, ce n'est plus les *Droits de l'Homme* qu'elle contenait, ce sont simplement *les Obligations des Législateurs*. Pour faire un chef-d'œuvre de concision de ce prétendu Code des *devoirs* politiques & moraux, on l'a condensé en IX articles ; & cependant, au premier apperçu, j'en rencontre qui auraient figuré beaucoup mieux dans la Déclaration des Droits, ou à la tête d'un Code rural, tels, par exemple, que le VIIIe, qui expose, par voie d'observation, que *c'est sur le maintien des propriétés que reposent la culture des terres, toutes les productions, tout moyen de travail, & tout l'ordre social.*

Ce déplacement ridicule ne peut pas avoir de grandes consé-

les Légiſlateurs Français, au lieu de faire de cette *Déclaration des Droits & des Devoirs* le réſumé de

---

quences, je l'avoue ; mais ce qui, je le crains, en aura de bien graves, c'eſt l'audace avec laquelle les nouveaux moraliſtes Français ont introduit dans leur Code de morale, & ſous la ſimple dénomination de *devoirs*, deux préceptes du Chriſtianiſme, dont ils ont eu grand ſoin de revendiquer tout l'honneur pour la *nature*, en affirmant que c'eſt elle qui les a *gravées dans les cœurs*.

Art. II. *Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît.*

Faites conſtamment aux autres le bien que vous voudriez en recevoir.

Je le demande : qui eſt-ce qui aurait jamais pu s'attendre que les mêmes Légiſlateurs Français qui avaient tenté de faire inſcrire ſur la porte des cimetières, *ſommeil éternel*, en viendraient ſi promptement à chercher leurs plagiats dans l'Evangile, & à s'approprier deux de ſes Commandemens pour les jeter en avant comme ſimples *principes* de morale? Si l'on iſole ceux-ci de l'attrait brillant des récompenſes de la Religion ; ſi l'on les dépouille du culte ſolemnel dont le peuple a beſoin pour ſe retracer continuellement le prix immenſe attaché à leur pratique, quelle ſera déſormais leur ſauvegarde ? Serait-ce la nouvelle Conſtitution ? Loin de les environner d'aucun culte religieux, elle décrète expreſſément que *la République n'en ſalarie aucun*. A entendre ſes auteurs, l'homme n'a beſoin d'aucun autre culte que de celui de la loi, qu'ils appellent *un culte auguſte*. Tout ce qu'ils daignent accorder à la Religion, c'eſt de fermer leurs yeux ſur elle. *Que ſon empire*, dit Boiſſy d'Anglas, le 22 Juillet, *ſoit toujours diſtinct de celui du Légiſlateur. Quand il voudra devenir ſon Pontife, il ne ſera plus que ſon eſclave ; & s'il réclame ſon autorité, il verra bientôt s'affaiblir la ſienne.*

Oui, ſans doute, celle-ci peut riſquer de *s'affaiblir* ; mais ce ne ſera jamais en ſoutenant les autels, c'eſt en eſſayant de les briſer ; c'eſt en leur enlevant d'une main ſacrilége leurs ornemens & leurs vaſes ſacrés ; c'eſt en perſécutant leurs miniſtres les plus fidèles, en leur impoſant des ſermens qui violentent leurs conſciences ; en les plaçant entre la déportation, la loi & leur Dieu ;

leur ouvrage, ont perſiſté à la placer en tête; ce ſeul intervertiſſement d'ordre ſuffit pour ſubſtituer

---

c'eſt en parodiant le culte de ce Dieu par le culte théâtral de *la Raiſon.*

Le Légiſlateur qui réclamerait l'autorité de la Religion, verrait bientôt s'affaiblir la ſienne.—Quoi ! & vous auſſi, Boiſſy d'Anglas, vous avez pu tenir un pareil langage ! Vous ne l'avez point laiſſé excluſivement aux *Hébert*, aux *Chaumette*, aux *Dubois-Crancé*; Où donc avez-vous puiſé ces déſaſtreuſes doctrines ? Ce n'eſt aſſurément pas dans l'hiſtoire de l'antiquité. Interrogez Moïſe, Numa, Platon, & tous les Légiſlateurs que conſultait Mahomet, lorſqu'il entreprit, comme eux, de travailler pour les ſiècles. Quant à l'hiſtoire moderne, je me borne à vous renvoyer à une autorité qu'il vous ſera encore plus difficile de méconnaître, puiſque vous l'avez ſi ſouvent citée. *Nos Gouvernemens modernes*, dit Rouſſeau, *doivent inconteſtablement au Chriſtianiſme* LEUR PLUS SOLIDE AUTORITE', ET LEURS RE'VOLUTIONS MOINS SANGUINAIRES.—*Ce changement n'eſt point l'ouvrage des* LETTRES; *car par-tout où elles ont brillé, l'humanité n'en a pas été plus reſpectée.*

Et que n'eût-il pas ajouté, ce Rouſſeau, s'il avait été témoin de la plus *ſanguinaire* de toutes les *révolutions* connues, celle que les *hommes de lettres* Français réclament avec tant de raiſon comme leur ouvrage, & devant laquelle, à les entendre, la Religion elle-même devait venir rendre les armes, & avouer l'infériorité de ſes préceptes ? Que Boiſſy d'Anglas leur en faſſe hommage ; ils y ont des droits. Qu'il continue même à féliciter les Français de ce que ces *hommes de lettres* leur ont aſſuré ce qu'il lui plaît d'appeler *la Dictature de l'inſtruction & du génie :* ſans doute il le peut encore ; car ces Dictateurs ont fourni la leçon expérimentale la plus complette & la plus inſtructive à toutes les nations, qu'ils ont en effet laiſſées ſi loin d'eux. Pour détruire la Religion, ils avaient commencé par lui ſubſtituer l'aride philoſophie du ſiècle ; & les voilà déjà qu'ils ſe voient réduits à ſuppléer aux principes vagues de cette dernière, en en faiſant des loix impératives. Ah ! pour peu que le Peuple Français reſte encore ſous leur *Dictature*, il n'aura bientôt plus ni religion, ni philoſophie, ni loix.

l'examen du peuple à ſon obéiſſance, & pour faire de la Déclaration des Droits une arme qu'il peut tourner contre la Légiſlation.

Cette étrange pièce mériterait d'être analyſée ſous deux rapports différens, comme *Déclaration légiſlative*, & comme *Thèſe philoſophique*.

Comme DÉCLARATION LÉGISLATIVE, on ne ſe doute guères que ſon but réel a été d'établir, non l'*égalité* des hommes, mais l'*inégalité* des Français, & de créer parmi eux une ariſtocratie de propriétaires. Pour y atteindre, ſes auteurs ont eu recours à un tour de paſſe-paſſe non moins impudent que groſſier. Il conſiſte à aſſocier d'abord comme inſéparables, les droits & les titres d'*homme* & de *citoyen*, pour les ſéparer enſuite au moment où l'on eſt le moins ſur ſes gardes. En effet, à peine eſt-on arrivé au 6e paragraphe, qu'il n'eſt déjà plus queſtion que de ce dernier titre ; & comme tous ceux des paragraphes ſuivans qui inſtituent des droits politiques, les attribuent excluſivement au *Citoyen*, on eſt tout étonné, en achevant cette lecture, qu'au lieu d'y avoir trouvé une *Déclaration des Droits de l'Homme*, comme on devait le croire d'après le titre, on n'y a vu autre choſe qu'une *énumération des droits qu'on enlève à l'homme, pour les conſier excluſivement à la claſſe des citoyens*. Mais ce dont on eſt encore plus étonné, c'eſt de n'y point rencontrer la définition de ce qu'on entend par ces *citoyens*, dont on fait une claſſe à part. Perſonne n'applaudit plus que moi au but de cette ſéparation : mais ſi la Commiſſion des Onze le trouvait vraiment ſage & louable, pourquoi l'a-t-elle diſſimulé avec tant de ſoins ? Pourquoi n'avoir pas pris une marche

franche, &, par cela même, plus ſure ? Pourquoi n'avoir pas proclamé, dès l'entrée, & comme axiome, la grande vérité qu'avait ſi bien exprimée Boiſſy d'Anglas ? *Un pays où les non-propriétaires gouvernent eſt dans l'état de nature ; un pays gouverné par les propriétaires eſt dans l'état ſocial.* Pourquoi n'avoir pas enſuite ajouté expreſſément ? *La France ne ſera gouvernée que par des propriétaires ; & nul ne ſera Electeur, ou éligible, s'il n'eſt propriétaire.* Enfin, pourquoi avoir fait croire qu'on donnait aux uns, ſans rien ôter aux autres ? N'eſt-ce pas ce miſérable ſubterfuge qui a fourni à *T. Payne* des armes triomphantes contre tout l'Acte Conſtitutionnel ? Comment la Commiſſion des Onze a-t-elle pu ſe flatter qu'elle lui en impoſerait par de pareilles tergiverſations, ou qu'elle jetterait de la poudre aux yeux de la populace qu'il protégeait, & qu'on viſait à laiſſer en dehors du cercle des Français privilégiés ? Auſſi n'a-t-elle fait que reculer la difficulté, car après l'avoir éludée dans la Déclaration des Droits, il a bien fallu l'aborder dans l'Acte Conſtitutionnel(1);

(1) L'art. 8 de l'Acte Conſtitutionnel décrète que " Tout " homme né & réſident en France, âgé de 21 ans accomplis, " & qui paie une contribution directe, foncière, ou perſonnelle, " eſt CITOYEN FRANÇAIS."

Il faut enſuite paſſer à l'art. 304, pour apprendre qu'il ſuffira que cette contribution perſonnelle *ſoit égale à la valeur locale de trois journées de travail agricole.*

Puis, en rétrogradant vers l'art. 11, on voit que ceux qui, en payant cette contribution, ſe trouvent *Citoyens Français, peuvent ſeuls voter dans les aſſemblées primaires, & être appelés aux fonctions établies par la Conſtitution.*

Cependant l'art. 35 exige en outre que, pour être nommé

& c'eſt alors qu'elle ne ſut que répondre à *T. Payne*, lorſque, pour l'embarraſſer, il lui demanda avec malice : *Si ceux-là ſeuls qui paient doivent être reconnus* CITOYENS, *quel nom aura le reſte du peuple ?*

Quoique ce nom ne ſoit point encore trouvé, il faudra pourtant bien claſſer, ſous une dénomination quelconque, ceux des Français qui ſeront privés de l'exercice des droits politiques (2); il faudra bien

---

Electeur, tout Citoyen Français, ſoit *propriétaire*, ou *uſufruitier*, ou *locataire*, ou *fermier*, ou *métayer* de biens ou d'habitations, d'un revenu évalué plus ou moins, ſuivant la population des Communes dans leſquelles ces biens ſont ſitués... Mais la plus forte des évaluations qu'on exige eſt telle, que le fermier d'un bien rural, dont le revenu annuel eſt évalué à la valeur de 200 journées de travail agricole, c'eſt-à-dire environ 8 ou 10 louis, ce fermier, dis-je, eſt éligible pour le Corps Légiſlatif. Voilà l'eſpèce de propriété qu'on a enviſagée comme un garant ſuffiſant qu'il s'intéreſſera à l'ordre qui la lui conſerve, & qu'il s'oppoſera aux mouvemens qui lui donneraient d'autres eſpérances !

(2) Rien de plus hardi que le tour de force avec lequel le Rapporteur *Baudin* vient de voltiger autour de cette grande queſtion, en ſe donant l'air de la traverſer dans tous les ſens.

" L'exercice des droits de citoyen," a-t-il dit le 23 Septembre, " eſt attaché à certaines conditions puiſées dans l'intérêt de la " ſociété, & déterminées par elle : mais quiconque les réunit, " eſt également *revêtu de l'auguſte caractère de membre du Sou-* " *verain*; & tout Français, quel qu'il ſoit, ... eſt dans l'heu- " reuſe impuiſſance de prendre un *titre plus glorieux* que celui " de *Citoyen*. Peut-être devrait-il nous inſpirer aſſez de fierté " pour en *retenir l'uſage, même dans le langage ordinaire :* il mérite " aſſurément de ſurvivre à ces dénominations abjectes que la " démagogie avait introduites, & plus encore de prévaloir ſur ce " terme inſignifiant qu'on veut retirer des débris de la féodalité. " Dût au reſte le nom de *Citoyen* être écarté dans le commerce

les appeler, je ne dis pas *Esclaves*, comme l'a prétendu T. Payne; encore moins Citoyens *Passifs*, comme le proposait autrefois le Logicien Sieyes; mais Citoyens *Exclus*, ou simplement *Natifs*, comme on les avait

---

" de la vie civile, & ne plus exprimer qu'une qualité politique ;
" pénétrons-nous de ce principe important, qu'elle efface toute
" prééminence & toute prérogative ; & puisque les habitans d'une
" Commune, quel que soit leur nombre, *ne peuvent rien être de plus*
" *que des Citoyens*, &c. &c."

Il n'était point question, ce me semble, de savoir si ceux à qui l'on décerne le titre de *Citoyens*, peuvent obtenir un *titre plus glorieux*, mais uniquement de déterminer le titre qu'on accordera à ceux qui restent *moins que des Citoyens*, & comment on les dédommagera de ce *titre glorieux* dont on vient de les priver. Le Rapporteur insinue, il est vrai, que ce titre devrait *survivre à la dénomination abjecte de* SANS-CULOTTE, *& au terme insignifiant de* MONSIEUR : y a-t-il pensé sérieusement ? n'a-t-il point invité par-là les Français à étouffer la nouvelle Constitution dans son berceau ? Si, comme le décrète l'art. XVII de la Déclaration des Droits, *la souveraineté réside essentiellement dans l'universalité des Citoyens*, qu'il me dise comment l'on pourra *dans le langage ordinaire retenir l'usage* des noms de *Citoyen*, & de *Citoyenne*, & les donner indifféremment à ceux qui le sont encore, & à ceux qui ne le sont plus, sans commettre le plus grand des attentats politiques ? Puisque les Français faisaient à Rousseau l'honneur de prendre jusqu'à sa définition des mots *Souveraineté & Citoyen*, ils auraient dû se rappeler que, lorsqu'il leur reprochait, autrefois, d'avoir *pris tout familièrement* ce dernier titre, *parce qu'ils n'en avaient aucune véritable idée*, il leur avait observé qu'il *n'avait jamais été donné aux sujets d'aucun Prince, & qu'on tombait, en l'usurpant, dans le crime de* LEZE-MAJESTE'. C'est cependant ce *crime* que recommande aujourd'hui *Baudin*, par voie de consolation, à ceux que l'Acte Constitutionnel vient de dépouiller de *l'auguste caractère de membre du souverain*.

nommés à Genève, pour ménager leur amour-propre, ou enfin, *Sujets* ; car Rouſſeau lui-même ne trouve d'autre titre que ce dernier, pour placer en oppoſition à celui de *Citoyen*. Au ſurplus, quand on réuſſirait à les faire échapper à toute dénomination humiliante ; cela ne les empêcherait pas de voir que la nouvelle Déclaration des Droits crée des *non-Citoyens* en créant des *Citoyens*, & qu'elle vient de jeter de nouveau les fondemens de ce qu'on appelait en France l'ariſtocratie des riches. Cette ariſtocratie peut devenir même très-reſſerrée ; car il faut obſerver que, quoiqu'on n'exige aujourd'hui de ceux auxquels on décerne le titre de *Citoyen*, qu'une contribution égale à trois journées de travail, cette clauſe ne fait point partie de la *Déclaration des Droits* ; en ſorte que le légiſlateur futur, qui aurait la fantaiſie de faire des *Citoyens* une eſpèce de *Pairie*, en excluant à l'avenir de cette caſte, quiconque ne payera pas une contribution foncière de 30,000 liv.—ce légiſlateur, dis-je, n'attenterait pas plus que les légiſlateurs actuels, à la Déclaration des Droits, puiſque, non-ſeulement celle-ci n'a point fixé le montant de la contribution exigée, mais qu'elle n'en a pas même parlé.

Qu'on me permette ici une dernière digreſſion ſur ce mot *Citoyen*, qui eſt devenu celui de ralliement de tous les révolutionnaires de l'Europe. C'eſt Rouſſeau le premier qui a eſſayé de lui rendre ſon antique acception, en en faiſant excluſivement l'attribut de quiconque participe à la ſouveraineté ; & il ſemble s'étonner que les Anglais ne l'aient point adopté, *quoiqu'ils ſoient*, dit-il, *plus près de la liberté*

que tous les autres peuples. Je ſoupçonne fort que c'eſt préciſément parce qu'ils l'ont atteinte, qu'ils n'ont point eu beſoin de courir après des chimères : du moins eſt-il certain que, loin d'avoir ſubtiliſé ſur la *Souveraineté Nationale*, ils n'héſitent point à s'appeler *Sujets*, comme ils n'héſitent point non plus à décerner le titre de *Souverain* à leur Chef ſuprême : mais s'ils ne lui conteſtent pas cette décoration, c'eſt que ce Chef, à ſon tour, ne leur conteſte point que la *Loi* eſt encore plus ſouveraine que lui ; & que chacun apprend ici dès le berceau, & pour ainſi dire par inſtinct, que le *règne de la liberté*, c'eſt le *règne des loix*.

Si donc il y a en Angleterre un Souverain reconnu, & que ce Souverain ne ſoit pas le Peuple, il eſt évident que les individus qui compoſent ce Peuple, ne ſont point en droit de prendre le titre de *Citoyen* dans ſa moderne ou dans ſon antique acception, puiſqu'en le prenant ils s'intituleraient parties intégrantes du Souverain. Il eſt également évident qu'il n'y a que quelques Démocraties Suiſſes, où les membres du Conſeil populaire & ſouverain aient droit à ce titre ; & cela eſt ſi vrai, que ceux qui s'en trouvent exclus, y ſont expreſſément appelés *Sujets*.

Ne perdons point de vue que la nouvelle Légiſlation Françaiſe préſente à cet égard le même vuide que l'ancienne Légiſlation de Genève, qui, dans l'origine, ne créa qu'une dénomination, celle de *Citoyens*. Qu'en réſulta-t-il ? qu'il fallut bien en inventer quelqu'autre pour les fils & deſcendans des nouveaux venus non aggrégés au Corps ſouverain,

& qu'on vit peu à peu s'introduire les classifications de *Natifs*, d'*Habitans*, & de *Sujets*. Ceux-ci ne tardèrent pas à s'en plaindre, & à s'aigrir contre une Constitution qui, disaient-ils, les déshéritait du *titre glorieux* de *Citoyen*. Dans leurs murmures, ils se comparèrent aux Gabaonites réduits à la condition de porteurs d'eau ou de coupeurs de bois, & même aux Ilotes de Lacédémone ; enfin, leur imagination une fois alarmée, leur suggéra que le Peuple souverain des Citoyens pourrait se servir de sa *liberté* politique pour *nuire* au peuple sujet, & pour lui imposer exclusivement des loix oppressives. En vain s'occupa-t-on, à plusieurs reprises, d'améliorer leur condition, & de leur faciliter l'accès dans le Corps Souverain ; ils n'en mesurèrent que mieux l'espace qui leur restait à franchir pour arriver au titre de *Citoyen* ; & l'on a vu que leur ardeur même à le saisir, les a enfin conduits à étouffer la Constitution qu'ils brûlaient d'embrasser. Comment se peut-il que la même Assemblée Française, qui profita de cette circonstance pour lancer l'arrêt de mort contre la Constitution de Genève, en prononçant, le 21 Novembre 1792, *que les Natifs, & autres Sujets, n'y avaient point de part à la loi* ; & que cette prétendue République ne présentait qu'une *Aristocratie de Citoyen*—comment se peut-il, dis-je, qu'elle vienne d'adopter la même classification de *citoyens*, dont elle avait fait aux Genevois un crime à l'aide duquel elle les dévoua aux derniers malheurs ?(1)

(1) Voyez pages 13, 18, & 19.

Pourquoi n'avoir pas repouſſé cette dénomination excluſive, comme un inſtrument de ruine ? Pourquoi l'avoir conſacrée juſques dans la *Déclaration des Droits?* Enfin, pourquoi ne s'être pas contenté de déterminer les qualifications néceſſaires pour élire & pour être élu ?... J'en ſais bien la raiſon : c'eſt qu'on a encore voulu dépaſſer les Anglais, & même les Américains.

Enviſagée comme THÈSE PHILOSOPHIQUE, cette *Déclaration des Droits* de l'homme eſt au-deſſous de toute critique ſérieuſe & ſuivie, par cela ſeul qu'il lui manque le principe fondamental dont devaient dériver les Droits de l'Homme, à la faveur duquel on aurait pu déduire chacun d'eux comme un corollaire.

Si par exemple on avait débuté par poſer en principe que *l'homme eſt un être libre,* on conçoit qu'il eût été facile d'en déduire ſon droit naturel à développer ſes facultés. Ici, l'idée de *droit* ſe ſerait préſentée comme la fille de l'idée de *liberté ;* & peu à peu l'on aurait découvert que cette liberté ceſſe là où commencent les droits d'autrui, c'eſt-à-dire que la liberté de l'un aſſigne les limites de la liberté de l'autre. Paſſant enſuite aux diverſes modifications que les droits *Primitifs* doivent inévitablement éprouver lorſque l'homme entre en ſociété, on ſerait arrivé à l'idée des droits *Conventionnels*, &c. &c. Non-ſeulement les ſages de la Convention ont dédaigné cette marche philoſophique ; mais dès le premier paragraphe de leur thèſe, ils ont poſé la *liberté* par aſſertion & comme *droit,* ſans qu'on

puiſſe même voir très-clairement quelle eſpèce de *liberté* ils entendent ; car ſitôt qu'ils prononcent ce mot ſacramental, ils invoquent déjà la *loi* à leur ſecours, & l'on ne ſait plus dès-lors ſi c'eſt de cette loi ſeulement, ou de la nature de l'homme qu'ils font dériver tous les droits dont ils préſentent le brillant étalage. Enfin, cette obſcurité augmente à meſure qu'on avance, & qu'on ſe ſe trouve comme perdu au milieu des principes les plus hétérogènes. Les deux premiers articles définiſſent la *liberté* & l'*égalité* ; mais dès le IIIe, qui eſt relatif à la *ſureté*, les onze Docteurs de la Convention ne définiſſent plus, ils ſe contentent de dire de quoi cette *ſureté réſulte*. Bientôt ils quittent les définitions & les réſultats pour débiter certains préceptes généraux ; puis viennent quelques adages de droit naturel ; puis des règles de morale ; puis des principes de juriſprudence civile & criminelle ; que dis-je des principes ? on y trouve juſqu'à des diſpoſitions réglementaires (1). Ici viennent des propoſitions poſées comme axiomes, & qui ſont enſuite démenties lorſqu'on en vient à l'application (2). Pluſieurs rentrent

(1) Qui aurait pu s'attendre, par exemple, à y trouver l'article X ? *Toute rigueur qui ne ſera pas néceſſaire pour s'aſſurer de la perſonne d'un prévenu, doit être ſévèrement réprimée par la loi.* C'eſt là un article fort ſage à placer dans les inſtructions d'un officier de maréchauſſée. Mais qu'on m'explique ce qu'il a à faire dans la *Déclaration des Droits de l'Homme*.

(2) Art. VI. *La loi eſt la volonté générale exprimée par la majorité des citoyens, ou de leurs repréſentans.*

Je ne crains point de m'en référer, ſur la fauſſeté de cette propoſition,

rentrent dans les autres (1), & ce n'eſt pas ſeulement dans le fond des maximes, dans leur forme & dans leur enchaînement que perce le défaut de juſteſſe d'eſprit; il perce juſques dans les expreſſions, dont pluſieurs ſont de la plus grande ambiguité (2). Mais,

---

poſition, au Logicien Français par excellence, à l'Abbé *Sieyes* lui-même ; & je lui demanderai ſi, pour qu'une définition ſoit bonne, elle ne doit pas être une propoſition identique, & épuiſer le ſujet, c'eſt-à-dire, s'il ne faut pas que le *prédicat* puiſſe être mis indifféremment à la place du ſujet, *& vice verſâ ?*

Si ce grand maître en convient, je lui demanderai encore ſi, pour qu'il fût logiquement vrai que *la loi eſt la volonté générale exprimée par la majorité*, il ne faudrait pas également que *la volonté générale exprimée par la majorité fût la loi ?* Enſuite, je le prierai d'obſerver que cela eſt ſi peu vrai pour la loi Françaiſe, que la nouvelle Conſtitution donne à 126 Députés le droit de paralyſer *la volonté générale exprimée* par les 624 autres, c'eſt-à-dire par une immenſe *majorité des Citoyens*, ou *de leurs Repréſentans*. Mais ce ne ſera ſurement pas l'Abbé *Sieyes* qui conteſtera la fauſſeté de cet Article VI, lui qui a avancé avec raiſon, le 20 Juillet, que par la nouvelle organiſation, *les beſoins du peuple ſeront ſoumis au* VETO *de la minorité*. Il aurait pu même donner à ſon idée un développement curieux en montrant qu'en cas d'unanimité dans le Conſeil des Cinq Cents, & d'égalité de votes dans celui des Anciens, le membre qui y détablera pour la négative, exercera réellement, ſur les 624 autres Députés, un VETO individuel beaucoup plus abſolu que ne l'avait Louis XVI.

(1) Comparez l'art. III & l'art. IX de la *Déclaration des Devoirs*.

(2) Art. IX. *Ceux qui ſollicitent, expédient, ſignent, exécutent, ou font exécuter des ordres arbitraires, ſont coupables, & doivent être punis.*

J'entends fort bien la menace ; mais j'avoue que je n'entends pas également ce qu'on entend par des *actes arbitraires*, & je

après avoir trouvé dans le court eſpace de ces XXXI Paragraphes, tant de choſes auxquelles on s'attendait ſi peu, on y chercherait en vain ce à quoi l'on ſe ſerait le plus attendu. J'ai déjà obſervé qu'on s'était ſervi du mot *Citoyen*, ſans le définir, quoique tout reposât ſur cette définition fondamentale : mais cet oubli, ſi étrange ſi c'en était un, n'eſt point le ſeul, puiſqu'on a paſſé ſous ſilence juſqu'au plus précieux des Droits de l'Homme, celui *d'exercer, en ſe conformant aux loix, le culte qu'il a choiſi.* (1)

---

crains bien dès-lors que cette menace n'amène des *punitions arbitraires*.

Avec quelle inconcevable légèreté ont été rédigés la plupart de ces articles inſignifians, & de ces maximes équivoques que la Déclaration des Droits préſente comme des axiomes ! Quoi ! ce ſont de pareils axiomes que les Légiſlateurs Français jettent comme un gantelet au milieu de tous les politiques, & de tous les Dialecticiens de l'Europe ! J'eſpère que quelque bon eſprit aura le courage de relever le gant, & la patience de débrouiller ce fatras de bévues, & de s'enfoncer dans l analyſe de tant d'abſurdités. Quant à moi, je ſuis content ſi j'ai réuſſi à indiquer les principaux détours de ce labyrinthe ; & j'eſpère qu'on me rendra la juſtice de croire que je n'offre ici ce Chapitre que comme un ſimple apperçu. Non-ſeulement je reconnais qu'il eſt très incomplet ; mais je crains qu'il ſoit à peine intelligible pour ceux des lecteurs qui n'auront pas ſous les yeux la Conſtitution dont je viens d'entreprendre cette eſpèce de commentaire. Je le trace avec d'autant plus de rapidité, qu'il me ſemble que j'ai déjà rempli ma tâche dans le Chap. V. D'ailleurs, je l'avouerai, je me ſens un beſoin preſſant de détourner mes regards de la Révolution Françaiſe, & je déſire ardemment de n'avoir jamais à les y reporter.

(1) Ce droit ſacré eſt cependant honoriſé, mais non point dans la *Déclaration des Droits*, où l'on aurait dû lui aſſigner l'une des places les plus diſtinguées. Comme on l'y avait oublié, on l'a jeté à la fin de l'Acte Conſtitutionnel, dans une eſpèce d'*Errata*,

Enfin, l'on n'y trouve point non plus divers autres articles non moins eſſentiels ſans doute dans une *Déclaration des Droits de l'Homme*, ſi une pareille *Déclaration* n'était pas eſſentiellement dangereuſe, lorſqu'on en fait le préambule, & non le ſommaire d'un Code Politique. Quelques-uns des Etats-Unis en ont bien une, me dira-t-on.—J'en conviens ; & je ne diſconviens même point qu'elle participe à quelques-uns des inconvéniens de celle que j'examine : mais les Américains en maſſe ont eu la ſageſſe d'y renoncer auſſitôt que l'expérience leur en eût fait connaître les dangers. La Congrégation des ſages, qui s'aſſembla en 1787, pour *prévenir* toutes *miſconſtructions*, & pour corriger la Conſtitution fondamentale en y *inſérant de nouvelles clauſes reſtrictives*, rejeta avec ſoin l'idée d'une Déclaration préliminaire des Droits. Leur Conſtitution Fédérative n'offre aucun préambule ſemblable ; & quoique cette réjection fit élever d'abord quelques clameurs ; ces clameurs, chez un Peuple réfléchi & éclairé, n'ont pas tardé à être étouffées ſous

---

où, ſous le titre de DISPOSITIONS GE'NE'RALES, ce *Droit* figure pêle-mêle avec un *Devoir* auquel on n'avait point non plus d'abord penſé, & qu'on enviſage cependant comme le plus important, puiſque c'eſt le ſeul qu'on recommande expreſſément de ne *jamais oublier*.

Les pétitionnaires (dit cet article, le 364) NE DOIVENT JAMAIS OUBLIER *le reſpect dû aux Autorités conſtituées*.

C'eſt là où l'on trouve auſſi que, *pendant le jour on peut exécuter* (dans la maiſon de chaque citoyen) *les ordres des autorités conſtituées* ; que *les biens des Emigrés ſont irrévocablement acquis au profit de la République* ; & qu'elle *proclame comme garantie de la foi publique*, que *l'acquéreur légitime de biens nationaux ne peut en être aépoſſédé*. &c.&c. &c.

le poids de l'opinion publique. D'ailleurs, quelle immenſe différence entre les deux Peuples auxquels une pareille Déclaration des Droits aurait été deſtinée ! Entre un peuple éminemment raiſonnable, & un peuple uniquement raiſonneur ; entre l'Américain qui n'apperçoit certaines dérogations inévitables, qu'afin de les couvrir d'un voile (1) ; & les Français, qui iront au-devant d'elles avec impatience, & ne les épieront que pour pouvoir proclamer la *ſainte Inſurrection !* Au reſte, ils n'auront pas beſoin d'attendre cette douce jouiſſance des lenteurs de l'avenir, ils peuvent ſe la procurer dès aujourd'hui ; car ils n'ont qu'à rapprocher & comparer l'*Acte Conſtitutionnel* & la *Déclaration des Droits*,

(1) Voyez avec quel calme s'eſt paſſée la lutte ſi imprévue entre le Congrès & la Cour ſuprême des Etats-Unis, lorſqu'en 1793 celle-ci annulla, de ſa ſimple autorité, la loi relative aux Invalides, prononça qu'elle était inconſtitutionnelle, & refuſa ouvertement de l'exécuter. C'était là, s'il en fût jamais, une dérogation évidente à la nouvelle Conſtitution Américaine ; néanmoins, comme le Peuple la jugea néceſſaire, les débats qu'elle ſuſcita paſsèrent ſans la moindre convulſion.

Or ne me diſputera pas, je penſe, que la France puiſſe tarder long-temps à voir enfanter quelque loi pareille. Suppoſons que le Directoire Exécutif eût la vertu de la repouſſer, ou ſeulement de la ſuſpendre par quelqu'acte ſemblable de courage; imaginera-t-on qu'il le puiſſe ſans riſquer de remuer de fond en comble la République, ou ſans ſe dévouer lui-même à une ruine inévitable ? Avec quel emportement ; que dis-je ? avec quel tranſports de joie le Corps Légiſlatif tout entier ne ſe ſaiſirait-il pas de la verge que la Conſtitution lui a confiée ! Comme chacun de ſes membres ferait éclater à l'envi les grands mots d'*attentat*, d'*invaſion*, de *déchéance*, de *châtiment exemplaire !* &c. &c.

pour les surprendre déjà perpétuellement en opposition l'une & l'autre. Mais sans m'attacher à relever chacune d'elles (1), ce qui m'appellerait à diffé-

---

(1) J'indiquerai du moins les principales contradictions qui résultent des seules définitions de la *liberté*, de l'*égalité*, de la *loi*, & sur-tout de la *souveraineté*. L'art. 355 de la Constitution dit bien qu'il n'y a point de *privilége*. Cependant la Déclaration des Droits crée expressément, dès le 6e article, une classe privilégiée qu'elle appelle *Citoyens*, & l'Acte Constitutionnel découvre que tous ceux qui ne réussiront pas a s'y faire incorporer, sont dépouillés du *privilége* des droits politiques, & de toute participation à la *souveraineté*.

L'Art. III de la *Déclaration* fait consister l'*égalité* en ce que *la loi est la même pour tous, soit qu'elle protège, soit quelle punisse :* Mais l'article 8 de la loi Constitutionnelle ne *protège* qu'une partie de la Nation, puisqu'il enlève formellement le titre de *Citoyen* à tous les Français qui ne paient pas *une contribution directe, foncière, ou personnelle.* Quoi ! la loi qui accorde aux propriétaires & aux contribuables le privilége exclusif des droits politiques, & qui institue une espèce d'aristocratie de richesses, serait une loi qui maintiendrait l'*égalité* dans le sens stricte & absurde que lui donnent les Français d'aujourd'hui ! Leurs Législateurs soutiendront-ils que cette loi soit *la même* pour celui qui a la faculté de contribuer, & pour celui qui ne l'a pas ? Oseront-ils dire qu'elle les *protège* également ? Nieront-ils que l'exclusion de ce dernier soit un premier attentat à leur Déclaration des Droits, & que cet attentat soit leur propre ouvrage ?

D'ailleurs, si, comme le statue l'art. 11 de leur Déclaration, *la liberté consiste à pouvoir faire ce qui ne nuit pas aux droits d'autrui* ; qu'ils me disent encore si, en privant une partie de la Nation du droit d'élire ses administrateurs, ils ne l'ont pas privée de la *liberté*, dans le sens même qu'ils lui donnent ; s'ils ne l'ont pas privée d'un droit qui, suivant eux, *ne nuisait pas aux droits d'autrui* ; & si, en confiant ce privilége exclusivement à une classe, ils n'ont pas donné à celle-ci une *liberté*, avec laquelle,

quer article par article toute la Déclaration des Droits ; ce que j'en ai cité ne ſuffira-t-il point pour faire toucher au doigt que rien n'eſt plus incomplet dans ſon enſemble, plus incohérent dans ſes parties, plus dépourvu de méthode, plus vague dans ſes énoncés, plus inconſidéré dans ſon but, plus vi-

---

dans leur ſens, elle pourrait *nuire* à la claſſe qui en eſt privée ?

Je m'arrête ici, & je me borne à ce petit nombre de contradictions évidentes, parce que ce ſont bien moins ces contradictions que je reproche aux Légiſlateurs Français, que la néceſſité où ils ſe ſont mis d'y tomber, en voulant dès l'entrée de leur carrière, définir ce qui eſt peut-être indéfiniſſable, & poſer des maximes générales qui devaient inévitablement appeler des exceptions particulières.

Auſſi, *Thomas Payne*, qui eſt toujours le champion de ces définitions générales, a-t-il attaqué ſes Collègues avec plus d'avantages que je ne le puis ; car il les a battus avec leurs propres armes dont il admire la trempe. Tout ce que je leur reproche, c'eſt l'engagement abſurde & préalable qu'ils avaient ſi imprudemment contracté ; ce qu'il leur reproche au contraire, c'eſt de l'avoir violé, & d'avoir *ôté les droits de citoyens à la moitié du peuple*. Et certes, puiſqu'ils ſe vantent de tenir, ainſi que lui, à leurs définitions de la *liberté*, de l'*égalité*, de la *loi*, & ſur-tout de la *ſouveraineté*, il était bien en droit d'en argumenter contr'eux, pour proclamer à haute voix, comme il l'a fait le 7 Juillet, que *tout Français qui n'a rien, n'aura point d'héritage à laiſſer à ſes enfans, & qu'il ſera père d'une race d'eſclaves.*

En faiſant ainſi reſſortir une contradiction ſi palpable entre l'Acte Conſtitutionnel & la *Déclaration* des Droits, *Payne* ne manquait pas de logique ; mais lorſqu'il inſiſta pour qu'on conſervât inviolablement la *Déclaration*, il manquait eſſentiellement de ſincérité ; car il ſe garda bien de développer ſon arrière penſée, qui ne tendait pas à moins qu'à faire admettre, dans chaque aſſemblée primaire, tous les vagabonds, tous les mendians du canton, & tous ceux qui n'ont ni feu, ni lieu.

cieux dans ſes principes, & plus funeſte dans ſes conſéquences que cette fameuſe *Charte des Droits de l'Homme*, ſi miraculeuſement retrouvée ſous les ruines de la Baſtille, & dont l'eſpèce humaine devait *dater ſa nouvelle ère ?* (1)

Et c'eſt cette informe compilation qu'il eſt encore queſtion de *tranſmettre aux poſtérités les plus reculées !* Quoi ! c'eſt ſur cet inconcevable tiſſu d'incongruités métaphyſico-politiques, amalgame le plus incohérent qui ſoit jamais ſorti de la pouſſière d'aucune école, que les nouveaux Légiſlateurs Français fondent la durée de leur ouvrage !..... Ecoutez-les dans leurs vertiges. " Cette Déclara-" tion des Droits n'eſt pas une *Loi*," avait d'abord dit Boiſſy d'Anglas, " mais elle doit être le *Recueil de* " *tous les principes* ſur leſquels repoſe l'organiſation " ſociale: c'eſt le *Préambule néceſſaire* de toute Conſti-" tution libre." Bientôt quelques-uns de ſes co-opérateurs ont appelé ce préambule l'*Oriflamme* de la Conſtitution, parce qu'ils l'ont placé à l'entrée du temple dont ils ſe glorifient d'être les architectes,

(1) Que d'altérations & de retranchemens n'a pas éprouvé cette *Charte*, depuis qu'à l'époque de ſa découverte, on s'empreſſa de la graver ſur des tables d'airain, & qu'on la traduiſit en Arabe pour l'inſtruction des Peuples Orientaux ! Si on leur envoie cette nouvelle Edition, il me ſemble que, pour la rendre intelligible, il ſerait convenable de placer en tête, comme avertiſſement, ces paroles de *Daunou*, le 4 Juillet : *La Commiſſion n'a point voulu faire une nouvelle Déclaration des Droits, mais ôter à la première ce qu'elle avait de royaliſte ; & à la dernière, ce qu'elle avait d'anarchique.*

& ſur le frontiſpice duquel il était vraiment digne de figurer. Enfin, ceux d'entr'eux qui, d'abord, l'avaient enviſagé modeſtement comme l'unique *Bouſſole* avec laquelle ils pourraient découvrir le port de la liberté ; maintenant qu'ils ſe vantent d'y avoir abordé, les voilà qu'ils ſe vantent auſſi de pouvoir métamorphoſer cette bouſſole en une *Ancre* ; les voilà même qu'ils s'engagent à s'en ſervir pour mettre le vaiſſeau de leur Conſtitution à l'abri des vagues de toutes les paſſions, & du déchaînement de tous les vents démocratiques en tourmente !

Mais laiſſons, il en eſt temps, ce *Recueil* d'abſurdités ; laiſſons ces prétendues *Baſes impériſſables*, pour nous occuper de l'édifice coloſſal auxquel elles ſervent de fondements.

Ce qui me frappe déjà au premier aſpect, c'eſt ſon exceſſive complication. Je n'en juge point par de vaines théories, mais par la comparaiſon que j'en fais avec les Conſtitutions de l'Angleterre & de l'Amérique. Celles-ci ne préſentent que des Electeurs, un Corps Légiſlatif & un Chef Suprême : ces trois pièces ſont en équilibre, en harmonie, & ſuffiſent à tout.

En France, vous trouvez d'abord les Aſſemblées Primaires, les Corps Electoraux, le Corps Légiſlatif, & le Directoire. Mais ce n'eſt pas tout : l'action de ces quatre Corps ne ſuffit que pour une certaine claſſe de loix ; car aucun des 377 articles, qu'on appelle *Conſtitutionnels*, ne peut être retouché que par une autre eſpèce de Légiſlature, ſoudainement introduite par le Peuple ſur la ſcène politique, ſans qu'il ſoit

permis

permis néanmoins à celle-ci d'interrompre le jeu de l'autre. Enfin, cette nouvelle *Assemblée de Révision* n'achève point elle-même son ouvrage ; elle a encore derrière elle un Tribunal supérieur qui doit le sanctionner : & ce Tribunal, ce n'est rien moins que le Peuple entier appelé à en délibérer, & à se former de nouveau à cet effet en Assemblées Primaires.

On voit que, dans cette marche compliquée, la Nation est déjà trois fois en jeu, & qu'on a parfaitement réussi, comme le desirait l'Abbé Sieyes, à faire d'elle le point *de départ* & le point *d'arrivée*. Mais à quel voyage fatigant ne l'a-t-on pas condamnée ? Que de canaux à traverser, & que de risques à courir en descendant & en remontant tant de cascades ! Voilà cependant ce que les Philosophes Français envisagent comme un chef-d'œuvre de simplicité !... Ah ! que Rousseau les connaissait bien lorsqu'il s'écriait : Qu'ils sont grands quand ils détruisent ; qu'ils sont petits lorsqu'ils édifient !

Je ne viens d'indiquer que les grandes proportions extérieures de cet échafaudage (1), & ce sont

(1) Peut-être devrais-je ajouter à cette énumération la *Haute Cour de Justice*, dont on a fait un véritable Corps politique, puisqu'on lui a soumis le jugement *des accusations admises par le Corps Législatif, soit contre ses propres membres, soit contre ceux du Directoire Exécutif.* Il a bien fallu recourir à un pareil expédient ; car confier une pareille attribution au Conseil des Anciens, aurait été sans doute une imitation trop servile & trop dangereuse de la Constitution Anglaise. Qui croirait cependant qu'après avoir tant fait pour s'en préserver, il se soit trouvé des Législateurs Français dont l'œil perçant & alarmé a su reconnaître dans les pro-

les seules que je veuille passer en revue ; car s'il fallait entrer dans toutes les distributions de l'intérieur, & les examiner méthodiquement dans chacun de leurs détails, qui oserait me garantir qu'avant qu'un pareil examen fût achevé, tout le palais de cartes ne serait point déjà renversé, & même oublié ?

---

portions que je viens d'indiquer, celles de l'édifice Anglais, Américain & Genevois, c'est-à-dire, la lutte de trois pouvoirs, & le concours de trois volontés !

Cette nouvelle Constitution, dit De Leyre, le 18 Juillet, *renferme une partie des défauts de la Constitution Anglaise, les inconvéniens de la Constitution de Genève, qui, par la division de ses Conseils, était devenue aristocratique, & les imperfections de la Constitution Anglo-Américaine, sans ses avantages ou sa nécessité.* Puis, pour effrayer salutairement ses Collègues : *L'Angleterre*, leur dit-il, *vous insinue, à votre insçu, ses deux Chambres, & nous offrirait bientôt la paix à ce prix : mais craignons, de son Gouvernement, plus les formes que les forces ; & ses deux Chambres avec un Roi, plus que ses arsenaux & ses ports.*

L'Abbé *Sieyes* ne s'est pas moins distingué que lui pour éclairer la France sur l'horrible précipice de la Constitution Anglaise. Voici ses termes : *Que les amateurs les plus passionnés de ce système vous disent si le Roi n'est pas le maître absolu des deux Chambres du Parlement ; si ce fameux Parti de l'Opposition, qui se fait aussi appeler quelquefois* l'Ami du Peuple, *est pourtant autre chose qu'une Antichambre disgraciée du Roi, fortement appelée à intriguer, à clabauder contre l'Antichambre de Service, afin de rentrer à son tour dans les profits de la Maison ?*

S'il eût soin d'ajouter, dans le même discours, qu'*il savait que comparaison n'est pas raison*, c'est qu'il se rappelait que son Collègue *De Leyre* l'avait devancé deux jours auparavant en se servant d'une comparaison, qui fut sans doute bien mieux accueillie, comme plus mâle & plus vigoureuse : Le *Peuple Anglais, sous l'enclume, gémit sous trois marteaux*, s'était écrié ce dernier.

Lorſque ſes ordonnateurs, par exemple, ſe vantent de l'avoir ſimplifié, en réduiſant à 50 mille le nombre des fonctionnaires civils (1), il ſuffit de ce ſeul expoſé pour juger qu'ils perſiſtent encore à faire faire par la foule, ce qui l'aurait été, à moins de fraix, plus rapidement & mieux, par très-peu d'agens. On aurait beau mettre en avant la reſponſabilité à laquelle cette foule reſtera ſoumiſe : toute reſponſabilité n'eſt qu'un mot tant qu'elle eſt collective ; ce n'eſt que lorſqu'elle eſt pour ainſi dire perſonnelle, qu'il devient difficile de s'y ſouſtraire.

Suppoſons que le Peuple échappe au fléau de cet eſſaim d'agens ſecondaires, dont la capacité & les ſervices ſont preſque toujours en raiſon inverſe de leur nombre ; il n'échappera certainement point de même aux brigues & aux convulſions auxquelles on l'a inévitablement dévoué en renouvelant ſi fréquemment toutes les élections qu'on lui confère, ainſi qu'aux Corps Electoraux ; & en le convoquant chaque année pour nommer ces derniers. On peut ſe flatter, il eſt vrai, que tous ces raſſemblemens annuels ſeront bientôt déſertés par la fatigue & l'inſouciance ; mais s'ils deviennent, peu à peu, comme en Pologne, des arènes de gladiateurs, que ſera-ce lorſqu'il s'agira de *reviſer* la Conſtitution Françaiſe, & de

(1) En faiſant défendre ſon projet par l'organe de *Daunou*, la Commiſſion des Onze eut ſoin de tirer un grand mérite de ce qu'il y aurait ſi peu d'Adminiſtrateurs : *C'eſt la multiplicité qui les avilit*, dit Daunou ; *il en exiſte plus de* 450 *mille aujourd'hui : nous en propoſons moins de* 50 *mille*. Quelle réduction !!!

soumettre périodiquement ces *revisions* aux Assemblées Primaires ? Que sera-ce lorsque celles-ci transformeront tout-à-coup la France en une vaste Confédération de six mille démocraties délibérantes ?

Quoique la Convention n'ait traité pour ainsi dire qu'en passant tout ce qui concerne le nouveau *Pouvoir Judiciaire*, j'attache une si haute importance à cette organisation, qu'avant même d'en venir aux deux autres Pouvoirs, je n'aurais rien négligé pour faire de celui-ci une analyse approfondie : mais j'y renonce sans balancer, en découvrant au premier coup-d'œil qu'on l'a corrompu dans sa source même, par cela seul qu'on a confié au Peuple l'élection de ses Juges, celle de toutes à laquelle il est le plus impropre. Le droit de les nommer lui deviendra d'autant plus funeste, que si les places judiciaires acquièrent quelque considération, il faudra inévitablement se faire démagogue pour être élu juge, comme il faudra ensuite favoriser les démagogues pour s'assurer d'être réélu. Cette grande question avait été discutée dans l'Assemblée Constituante ; & je n'oublierai jamais, entr'autres, avec quel dédain l'on y écarta le modèle de la plus parfaite des institutions de ce genre, celle qui honorera à jamais le Peuple Anglais, lequel a douze Juges nommés à vie, indépendans du Roi, indépendans du Peuple, magnifiquement salariés, dont l'incorruptibilité est au-dessus même du soupçon, & qui suffisent à tour, à l'aide des Jurés qu'ils éclairent, & des circuits qu'ils font alternativement dans chaque province. Les Législateurs Français ne trouvèrent dans ces *Tribunaux Ambulans* qu'un sujet de plaisanterie ; & celui d'entre eux qui dit qu'il ne voulait

point de *Juges en bottes fortes*, jeta une ridicule ineffaçable sur cette organisation, qui est peut-être le chef-d'œuvre des combinaisons sociales de la Grande-Bretagne (1).

---

(1) Le Titre VIII de la nouvelle Constitution Française distribue le *Pouvoir Judiciaire* entre les Tribunaux suivans.

1°, Dans chaque arrondissement, *un Juge de paix & ses assesseurs*, élus pour 2 ans. Ceux-ci sont élus directement par les assemblées primaires.

2°, Des *Tribunaux particuliers* pour le commerce de terre & de mer : le nombre n'en est pas déterminé.

3°, Dans chaque département, *trois Tribunaux Correctionnels* au moins, & six au plus.

4°, Autant de *Jurys d'accusation* que de Tribunaux Correctionnels.

5°, Dans chaque département, un *Tribunal Civil*, composé de 20 Juges au moins, outre un commissaire, un substitut, un greffier, & cinq suppléans : on procède tous les 5 ans à l'élection des membres de ce tribunal.

6°, Dans chaque département, un *Tribunal Criminel*.

7°, Pour toute la République, un *Tribunal de Cassation*, renouvelé par cinquième tous les ans : le nombre des Juges de ce tribunal ne peut excéder les trois quarts du nombre des départemens ; mais chacun d'eux a un suppléant.

8°, Enfin, la HAUTE COUR DE JUSTICE, avec de HAUTS JURÉ's nommés tous les ans par les Assemblées Electorales de chaque Département.

Que d'étages dans ce monstrueux échafaudage ! Quelle idée la Convention s'est-elle donc faite du Peuple Français, pour l'avoir soumis à la verge de cette innombrable quantité de Juges ? & qu'est-ce encore que le nombre de ceux-ci en comparaison de la nuée de vautours qu'ils traîneront à leur suite, sous la dénomination d'*hommes de loi* ? Qui ne serait pas indigné en voyant que toutes ces superfétations, & la levée de cette armée judiciaire, ont été dé-

Le *Directoire Exécutif* participe à l'un des inconvéniens que je viens de citer, par le renouvellement trop fréquent de ſes membres ; car on les force, ainſi que les Légiſlateurs & les Juges, à quitter leurs places, préciſément à l'époque où ils auront achevé leur noviciat. D'ailleurs, ſuprême dans l'apparence, quoique ſubalterne dans le fait, ce prétendu Corps Exécutif n'eſt qu'un Gouvernement d'*étiquette* ; & ce gouvernement de pure étiquette doit s'eſſayer ſur un Peuple, qui de tout temps afficha pour elle le plus ſouverain mépris, & auquel on vient en outre d'inſpirer la haine la plus invétérée pour toute autorité réelle. Quoi ! c'eſt de ce gouvernement de parade qu'on a fait le principal gardien de la Conſtitution ! Je vois bien qu'on lui a accordé une demi-confiance ; mais je vois bien mieux qu'on s'eſt réſervé toutes les facilités de la lui retirer. Je vois bien encore que dans ſa dépendance, il peut être attaqué de mille manières ; mais je ne vois pas qu'il en ait une ſeule pour ſe conſerver (1). Où ſont les

---

crétées unanimement & ſans la moindre réclamation ? Légiſlateurs ineptes ! vous ne ſavez donc pas que la bonne ou mauvaiſe organiſation du *Pouvoir Judiciaire* préſente tout à la fois la cauſe & l'effet de la moralité ou de l'immoralité des Peuples ! Vous ne ſoupçonnez point que tout bon obſervateur qui voudrait remonter à la ſource des vices des Turcs, & des vertus des Anglais, ne s'arrêterait pas moins ſur leurs Tribunaux, que ſur leurs Conſtitutions politiques !

(1) Frappés d'un inconvénient ſi grave, deux des Députés ont oſé prédire que *tous les huit jours on renverrait le Directoire Exécutif*

prérogatives indiſpenſables pour ſe faire reſpecter, & pour commander en maître au nom des loix qu'on place ſous ſa ſauvegarde ; loix dont il faudra bien, malgré lui, qu'il devienne de temps en temps l'interprête ? Si ces prérogatives lui manquent, qu'importent toutes les décorations illuſoires par leſquelles on a prétendu l'en dédommager ? Elles ne ſeront propres qu'à le faire jalouſer ; & plus elles ſont pompeuſes, plus elles le placeront entre la nullité & l'envie.

Si, par miracle, il réſiſtait quelque temps à une Conſtitution auſſi débile, on peut prédire qu'il ſera continuellement tiraillé & déchiré par toutes les paſſions des deux Conſeils Légiſlatifs ; que ſi ceux-ci ne ſavent point le dominer, & n'en ſont pas leur proie, il réuſſira infailliblement à les dominer lui-même ; qu'alors le poſte du Directoire deviendra le grand objet de toutes les cupidités & de toutes les convoitiſes ; qu'elles brûleront d'y atteindre ; qu'il en naîtra un nouveau germe de factions toujours aux priſes pour y placer leurs favoris ; & que celle qui réuſſira à en écarter les chefs de ſa rivale, ſera celle

---

coucher à l'Abbaye. Je laiſſe aux lecteurs à prononcer s'il y a moins de fondement dans l'alarme de ces Caſſandres ſur la *faibleſſe* de ce Corps, que d'exagération dans la *frayeur* de Hardi ſur *ſa force*. Mais je ne puis m'empêcher de croire que ſi la nouvelle Conſtitution s'organiſe, les dénonciations contre le Directoire ſeront un des paſſe-temps du Corps Légiſlatif, & l'un des menus plaiſirs de ſes membres. Ne ſuis-je pas en droit de leur dire à ce ſujet, comme Boiſſy d'Anglas ? *J'ai pour moi votre propre hiſtoire, & le ſentiment de vos conſciences.*

qui triomphera en fin de cauſe & de ſes rivaux, & de la Conſtitution ?

Mais à quoi bon m'arrêter plus long-temps ſur les attributions de ce prétendu *Pouvoir Exécutif ?* Boiſſy d'Anglas n'en a-t-il pas indiqué la maladie mortelle en croyant indiquer ſon principe de vie, lorſque, pour raſſurer ſes collègues, il leur dit : *Quel que ſoit ſon éclat, il exécutera toutes les loix, mais n'en propoſera jamais aucune* ? Cette ſeule aſſertion dit tout ; & il n'eſt point d'homme judicieux qui ne découvre, au premier apperçu que, comme on a donné à ce Directoire, tout en relief & rien en autorité, il ne pourra être qu'un jouet entre les mains du *Corps Légiſlatif*. Je m'empreſſe donc de paſſer à l'inſtitution de ce dernier, celle de toutes dont les auteurs du nouveau projet ſe promettent les plus grands ſuccès, & dont ils font dépendre leurs titres à la gloire, puiſque c'eſt particulièrement *à cet égard* qu'ils ſe vantent *d'avoir atteint le plus haut degré de perfection dont les inſtitutions humaines ſoient ſuſceptibles* (1).

En formant ſur le modèle Anglais les deux baſſins de leur balance légiſlative, ces hommes d'Etat n'y ont oublié qu'une ſeule pièce, le balancier deſtiné à empêcher les oſcillations des deux baſſins, & à les tenir invariablement en équilibre. Ils ont perdu de vue que, ſi les deux Sénats Britanniques en viennent ſi rarement à des démêlés, c'eſt qu'ils ont au-deſſus d'eux un Médiateur inveſti de toute l'autorité néceſſaire pour les contenir dans de juſtes meſures, pour les

(1) Rapport de Boiſſy d'Anglas, le 23 Juin.

les empêcher d'empiéter l'un sur l'autre, pour les réconcilier si la zizanie se glisse entr'eux ; enfin, & sur toutes choses, pour séparer au besoin les athlètes, dès que leurs rivalités éclatent. Ici, ceux des Français qui se vantent d'être versés dans l'histoire d'Angleterre, me diront peut-être, que le droit délégué au Monarque de dissoudre son Parlement, est si peu nécessaire au maintien de la concorde des deux Chambres, que l'arbitre royal n'a presque jamais été appelé à exercer cette prérogative alarmante, non plus que celle de son *véto*.—Je conviendrai de la vérité du fait qui appuie cet allégué : mais je soutiens que c'est ce fait même qui développe le mieux tout le mérite de ces deux prérogatives, puisque leur grand objet devait être précisément de prévenir la nécessité d'y avoir recours. Je soutiens en outre, que quelle que soit la retenue & la modération du caractère Anglais, les deux Chambres, naturellement jalouses l'une de l'autre, éleveraient une foule de questions de compétence ; qu'elles en viendraient souvent à des actes d'animosité, & même à des aggressions ouvertes, si elles ne se trouvaient pas mutuellement dans une espèce d'arrêt continuel & inapperçu, par la crainte d'une dissolution du Parlement. La prérogative royale de dissoudre ce Corps, & de rejetter ses projets de Bills, voilà le vrai balancier qui empêche en Angleterre l'un des bassins de la balance de renverser l'autre ; voilà le véritable sceptre, & le sceptre tutélaire avec lequel le Modérateur suprême trace à chacune des deux Chambres le cercle qu'elle parcourront, & dont elles savent fort bien qu'il pourra les empêcher de sortir.

Non-seulement la Constitution Française n'a confié à qui que ce soit le droit de protéger la plus faible des deux Chambres, & de lui obtenir au besoin tout au moins une armistice ; mais on dirait qu'on a pris à tâche, en les créant, de jeter entr'elles tous les élémens imaginables de discorde, afin de les livrer à elles-mêmes dans cet état perpétuel d'hostilités. On a commencé par la haute imprudence de les rendre permanentes, & par leur interdire soigneusement toutes les conférences conciliatoires qui ont si souvent rapproché & réuni les deux Chambres Anglaises ; ensuite, au lieu de leur donner indifféremment, comme à ces dernières, l'*initiative*, & le *droit négatif* ; on ne permet de *proposer*, qu'au Conseil des Cinq Cents, & l'on ne laisse à celui des Anciens que la dangereuse faculté d'*accepter* ou de *rejeter* (1) : encore, exige-t-on de lui qu'il rejette sans restrictions, ou qu'il accepte sans amendemens (2) ; de manière que la France court le risque de se passer de toutes améliorations, & même de loix, si le Conseil des Cinq Cents n'enfante pas tout-à-coup celles-ci dans le plus haut degré de perfection ; ou si, quelque parfaites qu'elles soient, la jalousie du Conseil des Anciens

---

(1) Ici se présente une autre difficulté. S'il *appartient exclusivement au Conseil des Anciens*, d'approuver ou de rejeter les résolutions du Conseil des Cinq Cents ; que feront les Anciens, pendant que celui-ci leur taillera de la besogne ?

(2) Art. 95. " La proposition de la loi faite par le Conseil des " Cinq Cents, s'entend de tous les articles d'un même projet : " le Conseil des Anciens doit les rejeter tous, ou les approuver " dans leur ensemble."

pouſſe ce Corps à des actes gratuits de contradiction & de réſiſtance, qui ſeront cependant, pour ſes membres, l'unique moyen de faire percer leurs talens, & de ſignaler leur éloquence. Je le demande, pouvait-on mieux s'y prendre pour placer réciproquement chacun des deux Conſeils Légiſlatifs dans l'humiliation, dans l'impuiſſance & dans le déſeſpoir vis-à-vis de ſon rival ?

Quant à leurs rapports envers la Nation, on peut s'aſſurer d'avance que le Conſeil des Anciens lui deviendra promptement odieux, parce que tout le mérite des bonnes loix appartiendra au Conſeil des Cinq Cents, qui ſeul aura pu les mettre en avant. Celui des Anciens, au contraire, demeurera particulièrement reſponſable, & de toutes les conſéquences funeſtes des loix auxquelles il aura eu la faibleſſe d'adhérer, & de tout le bien qu'on attendait de celles qu'il aura eu le courage de repouſſer ; ſi tant eſt néanmoins qu'il ait jamais ce courage, après l'expérience de ce qu'il en a coûté au malheureux Louis XVI, pour avoir tenté d'exercer le *véto* que lui avait délégué l'Aſſemblée Conſtituante.

Et qu'on ne ſe figure pas que le nouveau *veto*, tout abſolu qu'il ſera, puiſſe rien avoir de plus impoſant que le premier ; car, par un renverſement inconcevable des principes républicains, que la Convention affecte cependant de prendre toujours pour guides, au lieu de déléguer au Conſeil le plus nombreux la ſanction des loix, ce qui leur aurait du moins imprimé le ſceau de la majorité, elle a remis ce ſceau à la minorité des Repréſentans du Peuple ; de manière

que, sur 750 Députés, 126 peuvent étouffer le vœu bien prononcé des 624 autres. Confier le *veto* au Président du Directoire, aurait été, j'en conviens, recourir à une fraction plus petite encore ; mais j'ai peine à concevoir comment ç'aurait été une infraction plus notable à ce que la Convention persiste à appeler les *grands principes*.

Au reste, ce n'est point encore ici tout ce qu'il y a de plus étrange dans la division des forces & des postes entre les deux armées législatives : afin qu'on ne pût point reprocher aux nouveaux tacticiens politiques de s'être traînés servilement sur des routes battues ; après avoir si bien réussi à ranger constamment leurs deux Conseils en présence & en ordre de bataille, & après avoir chargé de l'attaque le bataillon le plus nombreux, ils se sont appliqués à le composer des soldats les plus jeunes, comme ils ont eu soin de jeter la plupart des vétérans dans le poste auquel ils ont confié exclusivement les fonctions de la résistance ; en sorte qu'ils n'ont vraiment rien négligé pour que toute la faiblesse fût du côté des assiégés, & toute la force en faveur des assaillans.

C'est en faisant allusion à cette admirable distribution des armées offensives & défensives, que le Rapporteur *Boissy d'Anglas* a forcé l'admiration de ses Collègues en leur disant : *Le Conseil des Cinq Cents étant composé de membres plus jeunes, proposera les Décrets qu'il croira utiles : il sera pour ainsi dire l'*IMAGINATION *de la République ; le Conseil des Anciens en sera la* RAISON.

Je ne veux que cette seule métaphore & son succès,

pour faire décider d'avance qui de *l'imagination* ou de la *raiſon* l'emportera parmi les Français. Certes il n'eſt pas beſoin, ce me ſemble, de méditer long-temps ſur leur pétulance naturelle, ſur l'impétuoſité de leur caractère, & ſur l'extrême irritabilité de leur impatience, pour entrevoir que s'ils s'opiniâtrent à vouloir mettre en action un mouvement légiſlatif ainſi combiné, des reſſorts d'une pareille trempe ne tarderont pas à ſe briſer en éclats. Sans aſpirer à être prophète, on peut, ce me ſemble, prédire à coup ſûr que, ſi le Conſeil des Anciens tente de faire un uſage habituel de l'exercice de ſa *raiſon*, l'IMAGINATION du Conſeil des Cinq Cents s'indignera des entraves qu'une poignée de Légiſlateurs invalides s'aviſe de mettre aux Décrets que réclame impérieuſement le ſalut de la France; qu'on menacera le Conſeil des Anciens d'extrémités inévitables : & que s'il ne ſe rend pas aux cris d'*urgence*, s'il oſe perſiſter dans ſes refus, les plus bouillans d'entre les jeunes Légiſlateurs viendront s'emparer d'aſſaut de la ſalle de ſes ſéances, & prendre part à ſes délibérations. Il n'eſt cependant pas impoſſible, je l'avoue, que cette réunion s'opère ſans choc ; il eſt même aſſez vraiſemblable que ſous prétexte de ſe tendre une *main fraternelle*, les deux Conſeils abbattront, d'un commun accord, la faible cloiſon qui les aura d'abord ſéparés (1); & que, réunis ainſi en une ſeule *Aſſemblée*

(1) Ils ne manqueront point ſans doute de citer en leur faveur, l'exemple de l'Angleterre, &, pour la première fois, ils en auront le droit ; car il eſt très-vrai que, dès que le Chef Suprême

Nationale, leur premier besoin sera de couvrir d'épigrammes celle d'aujourd'hui, qui s'était flattée de leur imposer des barrières insurmontables, elle qui leur avait donné l'exemple de les toutes franchir. De quelque manière qu'ils s'y prennent afin d'opérer cet amalgame, & de centraliser de nouveau tous les pouvoirs, on peut tenir pour sûr qu'ils ne tarderont guères à mander les membres du Directoire à leur barre, pour leur dicter, au nom de la Nation, *sa volonté suprême*. Mais on peut être également sûr qu'après avoir fait plus ou moins d'actes de force, cette nou-

---

eût été détrôné dans le siècle passé, les deux Sénats Britanniques sentirent qu'ils ne pouvaient plus être attelés ensemble au char de l'Etat sans le *Cocher Royal*, que l'Abbé Sieyes regarde comme une pièce surrérogatoire. On vota donc immédiatement que l'une des deux Chambres devenait inutile ; & celle des Pairs fut supprimée sans la moindre résistance. Rien de plus conséquent que cette suppression, dès qu'on avait déjà supprimé l'un des trois Ordres ; & je soupçonne même que c'est à elle que *Montesquieu* faisait allusion en appelant les Anglais *une Nation sage dans sa fureur même*.

Mais que penser de la *sagesse* des Politiques Français en voyant qu'ils ne se sont attachés à étudier ce que fit l'Angleterre, dans des circonstances pareilles aux leurs, qu'afin de faire précisément le contraire ? On se rappelle que, lorsqu'ils voulurent, il y a six ans, conserver leur Chef Suprême, & fonder une Monarchie mixte, ils se gardèrent bien de la modeler sur les proportions déjà éprouvées de la Constitution Anglaise ; ils repoussèrent avec effroi l'idée de deux Chambres Législatives, & s'opiniâtrèrent à n'instituer qu'une seule Assemblée Nationale. Aujourd'hui qu'ils aspirent à fonder une République, leur premier soin est encore de prendre le contrepied de la République Anglaise ; & les voilà qu'ils divisent leur Assemblée Nationale en deux Chambres !... mais en créant ainsi deux athlètes, & en les mettant aux prises, où est le Médiateur sur lequel on se fie pour suspendre leurs rivalités, & les séparer au premier choc ? serait-ce sur les Sections

velle Assemblée tombera dans la faiblesse & dans le mépris, plus vîte encore que les précédentes ; que de toutes parts s'élevera un cri pour demander qu'on s'occupe d'une cinquième Constitution, & qu'on verra de nouveau quelque *Boissy d'Anglas* s'avancer en Lycurgue avec un chef-d'œuvre à la main, & préluder comme son devancier en disant à la France :

Il est de notre devoir de vous déclarer que cette Constitution (Boissy d'Anglas parlait de celle de 1793) *méditée par des ambitieux, rédigée par des intriguans, dictée par la tyrannie, & acceptée par la terreur, n'est*

---

de Paris qu'on aurait compté pour venir mettre le hola entre les deux combattans ?

Et c'est à l'aide de ces deux Corps sans régulateur, que les Français se flatteraient d'avoir résolu le grand problême de la liberté politique, celui d'ARRETER LE POUVOIR PAR LE POUVOIR ! Qu'ils expliquent donc par quel miracle deux pouvoirs, composés d'élémens semblables, partant de la même source, ayant les mêmes intérêts, recevant les mêmes impressions, pourront réussir à s'ARRETER toujours l'un par l'autre ? Que dirait aujourd'hui l'Auteur de l'Esprit des Loix, s'il voyait ce que ses compatriotes appellent leurs progrès dans la science du méchanisme des sociétés ; s'il entendait *Echasseriaux* féliciter ses co-opérateurs d'avoir découvert, dans ce nouveau balancement de pouvoirs politiques, *une idée d'harmonie que les anciens, au milieu de leurs agitations intestines, avaient cherché long-temps, & n'avaient pu trouver* ; d'avoir *franchi les premiers, en politique, les hauteurs où s'est arrêté le génie de la législation ?* Si Montesquieu avait eu le malheur d'être témoin de la Révolution qui a fait de la France un vaste tombeau, & un amas de ruines, qu'eût pensé ce grand homme, en jetant les yeux sur le Code politique que Boissy d'Anglas vient de proposer comme *devant perpétuer jusqu'aux siècles les plus reculés, les effets d'une Révolution commencée sous l'influence de la sagesse, & terminée sous celle de la raison ?*

que la conservation formelle de tous les élémens du désordre, l'instrument préparé pour servir l'avidité des hommes cupides, l'intérêt des hommes remuans, l'orgueil des ignorans, & l'ambition des usurpateurs. Nous vous déclarons unanimement que cette Constitution conçue au sein du crime, n'est autre chose que l'organisation de l'anarchie.

Nos prédécesseurs firent paraître en quelques jours un ouvrage informe,..... qu'ils présentèrent à l'acceptation d'un peuple qui n'était plus libre. Ils obtinrent aisément, par la corruption, par la force, & par la terreur, ce simulacre de Constitution : mais ils se jouèrent de leur propre ouvrage avec la même impudeur qu'ils l'avaient proposé. L'anarchie porte en elle-même le germe de sa destruction.

Ou je suis bien trompé, ou *Boissy d'Anglas* a tracé là mot pour mot l'espèce d'oraison funèbre dont est menacée très-promptement la Constitution chérie qu'il vient d'enfanter. Il a beau garantir qu'elle *va fixer les destinées de la France*; je lui garantis que, comme son rouage politique est le plus surchargé qui fût jamais, il ne pourra ni s'engrener, ni se remonter régulièrement, parce qu'il est sans harmonie dans son ensemble, sans accord & sans subordination entre ses parties, sans lien qui les unisse les unes aux autres, ni chacune d'elles avec le tout, sans contrepoids qui les retienne vers le centre, sans balancier qui règle les vibrations, & sur toutes choses, sans régulateur qui les dirige toutes vers un but commun.

Je ne serais point étonné, néanmoins, que cet énorme mouvement révolutionnaire cheminât quelque

que temps encore, par cela ſeul qu'il ne pourra point s'arrêter tout d'un coup, c'eſt-à-dire par l'effet de l'impulſion violente qui lui a déjà été imprimée. Au ſurplus, qu'on ne ſe faſſe point illuſion : ſi le monſtrueux rouage auquel on donne le nom de *République Françaiſe* en impoſe encore, ce n'eſt que de loin ; c'eſt parce que les énormes volans placés ſur ſes angles, ont conſervé leur vîteſſe, & ont paru même, quelquefois, la redoubler, à meſure que le dérangement intérieur augmentait. Mais on ſait aujourd'hui que, tandis qu'ils renverſent & balayent, dans leur épouvantable mouvement, tout ce qu'ils rencontrent aux extrémités, l'intérieur n'offre que faibleſſe, déſordres, détraquemens, roues qui ne tournent que pour tourner ; qu'elles n'ont pas tardé à ſe briſer les unes par les autres, & qu'en moins de cinq années il a fallu déjà quatre fois leur en ſubſtituer de nouvelles.

Ce tableau fidèle de la France, ſous le gouvernement républicain, n'eſt autre choſe que l'image du ſort que lui prépare ſa quatrième Conſtitution, que j'appelle encore un Code *Révolutionnaire* ; car quel autre nom donner à toutes ces loix embrouillées, diſcordantes, éphémères, eſſentiellement impropres au Peuple auquel on les deſtine, & vraiment faites pour perpétuer l'anarchie, ſi l'anarchie n'avait pas de terme?

Que les nouveaux Légiſlateurs, en achevant cette Conſtitution orageuſe, ſe ſoient gravement félicités d'avoir *établi un équilibre de pouvoirs, tel que l'hiſtoire n'en fournit aucun exemple* (1) ; ſans doute ils

(1). " Avec ces deux Chambres," (dit avec admiration *Mailhe* à ſes Collègues, le 24 Juillet,) " avec ces deux Chambres, qui

en ont le droit : mais je crois avoir auſſi celui de féliciter à mon tour la France de ce que le nouvel eſſai qu'on va recommencer ſur elle avec tant d'inſenſibilité, ne pourra qu'être court. Que ſes malheureux habitans ſe tranquilliſent du moins ſur la durée de cette nouvelle Légiſlation : comme elle ne préſente ni *contre-forces*, ni *balancier*, ni *équilibre*, ni *régulateur*, elle aura le même ſort que les trois précédentes, & le Code révolutionnaire de l'année 1795 ne ſera jamais autre choſe que l'almanach de la quatrième année républicaine.

Puiſque leurs Légiſlateurs actuels aiment les raiſonnemens décorés de grandes images, les idées élevées, les brillans apperçus & les comparaiſons audacieuſes,

---

" s'accorderont ſans doute pour le bien, mais qu'on ne peut pas " préſumer ſuſceptibles de s'accorder pour le mal, vous aurez " établi un équilibre de pouvoirs, tels que l'hiſtoire n'en fournit " aucun exemple,"

" Le règne auguſte des loix s'avance à grands pas," (s'écria La Reveillère, ſix jours après,) " la France préſentera à l'univers " le *tableau raviſſant* de la plus parfaite harmonie ſociale."— Dix jours auparavant il avait préparé ſes confrères à ce *tableau raviſſant*, en leur affirmant " Que tout ce qu'il y avait (à Paris) " d'Américains éclairés, regardaient la nouvelle Conſtitution " Françaiſe comme très-ſupérieure à la leur."

En faudrait-il d'avantage pour faire apprécier ces Régénérateurs de la France ; pour démontrer qu'à meſure qu'ils ſe ſont vantés d'avancer à pas de géans dans la ſcience du méchaniſme des ſociétés, chacun de leurs pas a été, en quelque manière, un pas rétrograde ; & qu'ils n'ont point étalé une ſeule de leurs grandes découvertes, ſans fournir la preuve qu'ils ont oublié juſqu'aux premiers élémens de cette ſcience, ou ſans avoir trahi leur incurable impéritie ?

je me sens pressé de leur en présenter une, qui pourra les séduire, ce me semble, quoiqu'elle n'ait pas moins de justesse que d'élévation, & qu'elle soit tirée du mouvement céleste. Il est vrai que l'homme à qui elle est due, n'est point un de ces Titans philosophes qui escaladent les cieux pour en attaquer le trône, ou pour affirmer qu'ils l'ont trouvé vacant; c'est tout simplement un penseur religieux, modeste & sage, qui cherche dans le doute s'il ne serait point possible d'appliquer aux Corps Politiques les règles du mouvement sublime & régulier des Corps Célestes. Voici la péroraison du discours que vient de prononcer l'un des Professeurs de Genève, à la fête publique qui y a lieu au renouvellement de l'année Académique. (1)

" Rien dans la nature physique n'est le résultat " d'une *force seule*; tous les mouvemens proviennent " de combinaisons entre des forces diverses souvent " opposées, qui se *balancent & s'équilibrent* tour-à- " tour. *Equilibre, Balance, Compensation* " *des forces sociales!* voilà le principe éter- " nel d'harmonie & de permanence que dicte l'uni- " vers physique au monde moral; voilà ce que nous " trace, dans les Cieux, la planète décrivant majes- " tueusement son orbite elliptique. Deux forces " seulement l'agitent; ces deux forces de nature & " de direction différentes, se combinent, & l'ellipse " mystérieuse est décrite..... Ainsi que les planètes, " les Etats, les Corps politiques ont leur mouve-

(1) Mr. *M. A. Pictet*, Professeur de Philosophie à Genève, & membre de la Société Royale de Londres.

" ment accéléré & retardé. Ils ont dans la proſpé-
" rité & la langueur leur périhélie & leur aphelie."

" J'ai dit que ces deux univers ſe reſſemblaient à
" bien des égards ; je dis maintenant qu'ils ſe tou-
" chent, qu'ils ſe pénètrent, qu'une dépendance
" intime & réciproque enchaîne tous les détails de la
" création ſous le rapport de cauſes & d'effets.
" Des loix immuables, ouvrage d'une Providence
" éternelle, conſolident l'enſemble & régiſſent toutes
" les parties ; elles commandent la nature inanimée,
" la nature organique ; elles commandent toutes les
" intelligences, & celle de l'homme en particulier ;
" elles ſont en rapport immédiat avec ſon organiſa-
" tion..... Et ces rapprochemens ſeraient vains &
" ſtériles ! Il ne tenterait pas d'appliquer les prin-
" cipes ſimples & féconds de ſes découvertes phy-
" ſiques, à la ſolution de l'intéreſſant problême du
" *bonheur ſocial !* Quoi ! le magnifique ſpectacle des
" Corps Céleſtes parcourant leurs orbites dans un
" ordre immuable ſous une irrégularité apparente,
" frapperá nos yeux d'une inutile admiration, il ne
" dira rien à notre eſprit, & nous n'eſſayerons point
" d'adapter à la *Conſtitution ſociale*, des principes
" d'ordre & de permanence, dont nous trouvons dans
" la conſtitution phyſique de l'univers, de ſi beaux
" modèles ! L'homme gémira victime des viciſſi-
" tudes ; l'hiſtoire lui répétera vainement des leçons
" toujours perdues pour les générations qui ſuccèdent !
" Vainement le Créateur, en lui donnant un rayon de
" ſon intelligence, l'aura pour ainſi dire aſſocié à
" ſon Conſeil..... L'homme déſeſpérément opi-

" niâtre, orgueilleux & paſſionné, ſera l'éternel inſ-
" trument de ſes propres infortunes ; & fermant les
" yeux à la lumière d'en haut, il s'obſtinera à chercher
" dans le bourbier de ſes paſſions, de ſes préjugés, &
" de ſes erreurs toujours renaiſſantes, des principes
" ſtables d'ordre & de bonheur public, &c. &c." (1)

Matérialiſtes Français ! & vous tous qui opprimez votre patrie en la déchirant à titre de Légiſlateurs ! s'il était vrai, comme on vous en accuſe, que vous n'euſſiez placé le nom de l'ÊTRE SUPRÊME à la tête de votre Légiſlation, que pour concilier à celle-ci les préjugés du vulgaire ; méditez bien ſur ces deux mots ; & ſur l'œuvre de l'univers. Plus le mouvement & l'équilibre que les forces centrales impriment aux Corps Céleſtes, vous paraît invariable & régulier dans ſon irrégularité même, moins il vous eſt poſſible d'y méconnaître la main du MODÉRATEUR UNIQUE & SUPRÊME, qui préſide à l'exécution des loix qu'il a ſanctionnées, & dont ils ne s'écarte jamais. Et vous qui avez tenté de ſubſtituer à ſon auguſte nom celui de *Nature*, & qui, même, en la citant, avez oſé la blaſphémer (2) ! demandez-vous pourquoi

---

(1) Voyez un extrait de ce beau diſcours dans les Opuſcules Philoſophiques & Littéraires d'Hertford, mois d'Août 1795, article *Fluide Electrique*.

(2) " Quoique nous ne faſſions acception de perſonne," (dit Dubois Crancé, le 29 Juillet,) " la NATURE n'eſt pas auſſi juſte ; " ſouvent elle établit des PRIVILEGES, ſoit au phyſique, ſoit " au moral."

Pour ſe faire une idée du caractère de ce Légiſlateur qui affirme " que *la nature n'eſt pas auſſi juſte que lui*," il ne ſuffirait point

ſes loix ſont immuables ; pourquoi vous ne les voyez ni ſuſpendues ni enfreintes ; en un mot, pourquoi l'ordre établi ſous le nom de *Nature* ne ſe dément jamais ; & dites-nous ſi ce n'eſt pas parce qu'il y a un *Régulateur* unique, qui en garantit l'inviolabilité, & qui règne dans les cieux.—Ah ! ſans doute, pour

---

de l'avoir ſuivi pendant le ſiége de Lyon, lorſqu'il indiquait l'hôpital des malades, en ordonnant de tirer deſſus, & d'y mettre le feu. Il faut lire le mémoire que le Général *Monteſquiou* adreſſa, en Novembre 1792, au Préſident de la Convention, & où il rend compte de ſes conférences avec ce même *Dubois Crancé*, qui vint juſqu'aux portes de Genève, lui reprocher de n'en pas bruſquer l'aſſaut. Le Général, après lui avoir développé les funeſtes conſéquences d'une guerre allumée avec la Suiſſe, & l'abominable injuſtice de l'attentat qu'il lui propoſait contre Genève, crut un moment l'avoir touché & convaincu, & lui demanda ce qu'il ferait s'il était à ſa place ? *Ce que je ferais*, (lui répondit froidement le Député de la Convention,) *je jetterais Genève dans le Lac, & j'inviterais les Suiſſes à venir la repêcher.*

Et voilà l'homme qui ſe repréſente, lui & les ſiens, comme " *plus juſte que la nature !*" Voilà l'homme qui vient encore de proférer, le 4 Août, dans la Convention, ces paroles remarquables : *Il y a un an, dès que les mots* JUSTICE, HUMANITE', CLE'MENCE, *étaient prononcés ; ils étaient applaudis par tous les ſpectateurs avec attendriſſement : aujourd'hui on ne parle que de vengeance, d'hécatombes, de Ténare.... Il ſemble que l'Enfer ait vomi ſes furies ſur notre malheureuſe patrie !*

Puiſſances du Ciel ! c'eſt *Dubois-Crancé* qui s'indigne de ne pouvoir plus réveiller les Français à la voix de la *clémence*, de l'*humanité*, & de la *juſtice !*

Quis cœlum terris non miſceat, et mare cœlo,
Si fur diſpliceat Verri ? homicida Miloni ?
Clodius accuſet Mœchos ; Catilina, Cethegum ?

faire taire le cri inexorable de vos consciences, il vous importe de vous bercer les uns les autres de l'espoir de quelque néant futur qui vous dispenserait d'être cités à un Tribunal encore plus souverain que vos consciences, & devant lequel vous traînent déjà vos remords..... Mais portez vos regards au dedans de vous, autour de vous ; élevez-les sur-tout au-dessus de vous ; & en les rebaissant vers la terre, humiliez-vous une fois dans le sentiment de votre profonde ignorance ; reconnaissez enfin l'impuissance de tous vos efforts à nier la suprématie d'un Chef dans l'univers physique & moral, & à désorganiser l'univers social.....

CONCLUSION.

LA Paix ! la Paix ! tel eſt le vœu bien prononcé de l'Europe entière : mais pourquoi ce cri n'eſt-il pas celui de tous les Français qui voient enfin l'abîme où l'obſtination de la Convention actuelle précipite leur patrie ? Serait-il poſſible qu'ils ſe fiſſent encore illuſion ? Croiraient-ils que ce ſera au milieu du tumulte des armes & des dangers de la guerre, qu'ils pourront travailler à leur régénération ? Non, jamais, jamais ils n'arriveront à la paix au dedans, avant d'avoir négocié la paix au dehors : jamais ils n'entreverront l'aurore de celle-ci, avant d'avoir offert, non-ſeulement l'abandon de toutes leurs conquêtes, mais la reſtitution de tout ce que le droit ordinaire de la guerre ne leur permettait point d'enlever des provinces qu'ils ont parcourues.

Qu'ont-ils à eſpérer par la prolongation de cette ſanglante lutte ? De nouvelles conquêtes.... Celles qu'ils ont déjà faites leur ſont plus coûteuſes que des pertes. Qu'eſt-ce donc qui peut les retenir ? L'humiliation d'être les premiers à ſolliciter la paix... Mais quelle humiliation peut-il y avoir à demander la paix aux Puiſſances Continentales, ſur leſquelles ils ont eu la ſupériorité ? & qui peut douter que l'offre

l'offre des reſtitutions qui ſont dues à celles-ci, n'entraînât preſque immédiatement la paix avec la Grande-Bretagne ? Craindraient-ils que la Coalition ne profitât de ces reſtitutions pour attaquer de nouveau leurs frontières ?..... Mais la force impénétrable de cette ancienne frontière, que leurs ennemis même appellent aujourd'hui *frontière de fer*, ne leur eſt-elle pas un garant qu'on renoncera à toute entrepriſe pareille ? L'Europe n'a-t-elle pas acquis plus que jamais le ſentiment de toute la force de réſiſtance des Français ? Enfin, quels que ſoient les maux que ceux-ci ont faits eux-mêmes à leur patrie, & quelque grand que ſoit l'épuiſement auquel ils l'ont condamnée ; ne lui reſtera-t-il pas encore tout ce qu'ils n'ont pu lui ravir, ſon beau climat, ſon ſol abondant en toutes productions, l'étonnante activité de ſes habitans, &, ſur-tout, leur eſprit belliqueux ?

Quoi ! il y a déjà près d'une année que ce malheureux peuple *a faim de la tranquillité intérieure, & du bonheur qu'elle procure !* (1)—C'eſt dans la Convention même qu'on l'avoue ; & celle-ci, toujours ſi active, n'a rien fait encore pour préparer la paix avec la Grande-Bretagne, & pour l'obtenir à des conditions honorables ! Elle voit, que dis-je ? elle publie l'affreux dénuement dans lequel elle eſt prête à tomber ; & loin de devancer cette

(1) *Porchez*, le 2 Décembre, au nom du Comité de Légiſlation.

perſpective pour hâter la paix au dehors, elle s'obſtine toujours à repréſenter *la guerre maritime contre l'Angleterre* comme une guerre *néceſſaire* à continuer (1) !

---

(1) Dans ſon tableau de la ſituation intérieure & extérieure de la France, voici ce qu'a révélé *Pelet*, le 8 Avril dernier, ſur les vues des Comités, relativement à la Grande-Bretagne. *On ſe* FLATTAIT *de n'avoir plus à ſoutenir qu'une guerre unique, mais* NÉCESSAIRE, *qu'une guerre maritime contre l'Angleterre, dont toutes nos forces réunies ſuffiront pour* ÉCRASER *la puiſſance & l'orgueil.*

Certes on aurait grand tort de parler de l'*orgueil national* des Anglais, ſi jamais on parvient à les déſarmer en leur tenant un pareil langage. Au reſte, la Convention a proteſté contre la paix d'une manière bien plus ſolemnelle encore dans la Proclamation incendiaire qu'elle adreſſa, le 29 Mai, aux matelots de Toulon. Non contente d'y accuſer Mr. Pitt d'exciter les Jacobins Français, & de l'en accuſer avec la même aſſurance qu'elle lui faiſait un crime, il y a deux ans, d'agiter l'Europe pour renverſer ces mêmes Jacobins ; elle ſe ſert aujourd'hui de l'imputation contraire pour inviter la flotte à une guerre éternelle contre les Anglais. *Guerre, guerre aux Anglais !* lui crie-t-elle dans ſa fureur deſtructive—*la République entière entend vos ſermens.*

Il n'eſt pas inutile d'obſerver que, dans le temps même où la Convention jurait ainſi de nouveau ſur ſes autels une haine implacable aux Anglais, les deux Chambres du Parlement Britannique peſaient ſolemnellement ſi, pour accélérer le repos de l'Europe, il ne conviendrait point d'exprimer leurs diſpoſitions à la paix, d'une manière encore plus explicite, qu'elles ne les avaient déjà dépoſées dans leur Déclaration ſi pacifique du 26 Janvier (citée p. 206). Le rapport de *Pelet*, qu'on leur préſenta à cette occaſion, n'a pas peu contribué ſans doute à les en détourner. Qu'eût ce été, ſi elles euſſent connu la nouvelle Proclamation que rédigeait la Convention pour leur interdire de nouveau toute diſcuſſion de paix ?

Qu'eût-ce

Eſt-ce donc atrocité ou pure démence? Quoi! les déclamateurs de cette Aſſemblée s'opiniâtrent à parler de guerre, & ils avouent en même temps avec la der-

---

Qu'eût-ce été ſi les hommes pacifiques qui leur prêchaient avec tant d'inſtance les avantages immédiats d'une pareille meſure; qu'eût-ce été, dis-je, s'ils avaient pu ſoupçonner que leur motion ſerait traduite en France comme une preuve de ſtupeur; & que le jour même où l'on publierait à Paris les diſcours qu'ils avaient prononcés pour accélérer un *rapprochement*, le Préſident de la Convention enleverait tous les applaudiſſemens de cette Aſſemblée, en répondant aux Ambaſſadeurs Bataves: *La Nation Françaiſe ſe glorifie de l'affranchiſſement d'un généreux peuple remis au rang des peuples libres.—Que ſi dans Londres quelques ambitieux perſiſtent, ſi le Miniſtère Anglais perſiſte;—eh bien, nous irons juſques ſur la Tamiſe, chercher un nouveau Gouvernement à vaincre, un nouveau peuple à* DE'LIVRER.

Telle eſt la ſeule eſpèce de *rapprochement* dont ait encore parlé la Convention depuis qu'elle s'eſt dite *régénérée*. Il s'eſt à peine écoulé trois mois depuis que ſon Préſident a pris de nouveau l'engagement ſolemnel de DE'LIVRER le peuple Anglais; & *Boiſſy d'Anglas* vient de s'indigner le 23 Août de ce que le Gouvernement Britanique oſait lui reprocher encore de vouloir *propager le Républicaniſme. Nous ſommes guéris de nos erreurs*, s'écrie-t-il avec émotion: *le peuple Anglais* VOIT *que nous ne ſommes plus gouvernés par des incendiaires & des Vandales; que nous n'affichons plus la dangereuſe prétention de vouloir apoſtoliſer en politique & propager en légiſlation.*

Je ne ſais ſi le peuple Anglais *voit* tout cela: mais ce que je ſais, c'eſt qu'il apprécie aujourd'hui la Révolution Françaiſe, & ſur-tout les hommes qui la dirigent. Ce que je ſais, c'eſt qu'il a vu avec horreur la Convention ſe ſoumettre au gouvernement *des incendiaires, des Vandales*, & de Robeſpierre; & qu'il ne voit pas avec moins d'indignation les manœuvres de ſes ſucceſſeurs pour perpétuer leur empire. Ce que je ſais,

nière imprudence qu'ils ſont hors d'état de la pourſuivre ! Ils reprochent ſans ceſſe à leurs prédéceſſeurs d'avoir anéanti les immenſes moyens qu'ils avaient eus pour la commencer; & eux-mêmes ils ſe font un mérite de la prolonger de plus en plus, & de l'enviſager comme *néceſſaire!* L'épuiſement total de leur première & dernière reſſource n'eſt plus un ſecret ; ils conviennent même qu'il ne leur reſte pas un ſeul moyen humain pour ſuppléer au déficit de leurs finances; & aujourd'hui qu'ils ont multiplié ſous mille formes ces aveux ſi imprudens ; aujourd'hui que leurs déclamations inſenſées ſur l'immenſité de leurs reſſources financières ſe ſont changées tout-à-coup en lamentations & en doléances, ils n'en redoublent pas moins la forfanterie de leurs premières menaces guerrières ; ils n'en reſſuſcitent pas moins ſous mille formes cachées

---

c'eſt que le très-petit nombre de ſectateurs qui leur reſtaient encore dans cette Iſle, a été ſoulevé d'indignation en apprenant qu'ils avaient oſé avoir recours à la force armée pour faire accepter leur nouvelle Conſtitution & le Décret qui forcera le peuple à les en nommer les Miniſtres. Ce que je ſais, c'eſt que les lecteurs Anglais ont lu avec le ſourire du mépris, la promeſſe ſolemnelle que leur fit le 22 Juin le Préſident *Louvet* de venir *juſques ſur la Tamiſe pour les* DE'LIVRER. Enfin ce que je ſais, c'eſt que ce perſonnage de comédie a beau promettre à cette Iſle, les bienfaits de la Révolution dont il ſe dit le *Père* ; les autres écrivains Français ont enfin l'honnêteté de préſenter l'antidote du poiſon politique qu'offre encore cet énergumène. J'en appelle au Courier Univerſel du 26 Août qui *publie*, dit-il, *les crimes de la Révolution, afin qu'ils ne ſoient pas perdus pour les malheureux peuples qui voudraient en courir les riſques.*

leur Décret incendiaire du 19 Novembre 1792, qui épouvanta avec raiſon toute l'Europe, & l'arma contr'eux.(1) Enfin, ils ne s'en écrient pas moins avec

---

(1) On ſe rappelle que ce Décret avait été l'ouvrage du parti Girondin qui ſurnage aujourd'hui, & qu'il le mit en pleine exécution contre les Genevois, en leur déclarant qu'il ne leur *accorderait d'autres traités que la communication des principes.* Depuis cette époque, les auteurs de ce Décret ont paru s'en repentir & le laiſſer dormir : mais qu'on ne ſe faſſe point illuſion : ce n'eſt que pour le reſſuſciter au *moment* convenable. Qu'on en juge par la ſcène ſuivante, qui s'eſt paſſée dans la Convention.

Le 26 Avril dernier, *Grégoire*, à la ſuite d'un diſcours pompeux, y propoſa une *Déclaration du Droit des Gens*, tout-à-fait dans le genre de la Déclaration des Droits de l'Homme.

L'Art. 4 porte que *les peuples doivent ſe faire en guerre le moins de mal poſſible* ; & cet axiome philanthropique ne laiſſa pas d'être applaudi par cette même Convention, qui a eu la barbarie de faire détruire, par ſes vaiſſeaux, l'établiſſement naiſſant de Sierra Léona, où les Anglais avaient commencé un eſſai ſi généreux pour donner la liberté aux Nègres.

L'un des articles déclare que *les ligues qui ont pour objet une guerre offenſive ſont un attentat contre la famille humaine.* Ici la Convention applaudit encore, quoiqu'à cette même époque elle eût chargé quelques-uns de ſes membres de faire avec la Hollande une *ligue* offenſive & défenſive.

Enfin l'Art. 7 déclarait *Qu'un peuple n'a pas le droit de s'immiſcer dans le Gouvernement des autres.* Mais cet article, qui aurait été une rétractation formelle du Décret du 19 Novembre, était ſoigneuſement expliqué par l'Art. 8, lequel décrétait expreſſément : QU'IL N'Y A DE GOUVERNEMENS CONFORMES AU DROIT DES GENS, QUE CEUX QUI SONT FONDÉS SUR L'ÉGALITÉ ET LA LIBERTÉ.

Il eſt bon d'obſerver que cette Déclaration du Droit des Gens,

l'air de la surprise, que le Ministère Anglais *feint de croire la France épuisée.*(1)

Comme si ce Ministère pouvait, à moins d'être aveugle, ne pas en avoir l'intime conviction ; comme s'il pouvait se refuser à les en croire eux-mêmes ; comme s'il ne suivait pas d'un œil attentif l'accomplissement graduel de la terrible prédiction que le député *La Reveillère* prononça, il y a six mois, dans la Convention ! *Les Révolutions succèdent aux Révolutions ; & après avoir parcouru le cercle entier, on revient au point d'où l'on était parti, le* DESPOTISME.

Si cette prédiction vient à s'accomplir dans toute son étendue, je le répète, ce sera sur-tout par les

---

ou plutôt cette nouvelle version du Décret du 19 Novembre, fut reçue avec tant de faveur dans la Convention, qu'elle en décréta immédiatement l'impression, ainsi que celle du discours de l'Orateur propagandiste.

Il est vrai qu'à peine ce Décret eut-il été rendu, que quelques-uns des Députés, moins impatiens que les autres, comprirent que le moment n'était pas encore venu de remettre en évidence le Décret de propagandisme : aussi, dès le lendemain 27 Avril, *Merlin* de Douay se hâta de monter à la tribune pour annoncer, au nom du Comité de Salut Public : " *Que lorsque toute l'Europe* " *retentit de leur Déclaration formelle de ne jamais s'immiscer dans* " *l'examen, encore moins dans la censure des bases & de l'organisa-* " *tion des Gouvernemens étrangers*, il importe à la République, & " peut-être au salut de toute l'Europe, qu'on rapporte le Décret " de la veille, qui ordonne l'impression d'un discours & d'un pro- " jet de déclaration du droit des gens, lus à cette tribune. Il a " reconnu, dans l'un & l'autre, ajouta-t-il, des principes que " *vous ne pouvez pas avouer.* Je n'ai pas besoin de vous dire " quelles seraient les conséquences d'une pareille opinion ré-

(1) *Dubois Crancé*, 6 Mars.

finances. Chaque séance de la Convention annonce leur décadence & les craquemens de la République, d'une manière bien plus effrayante encore que je ne les avais annoncés moi-même. Tantôt, ce sont les conquérans de la Bastille qui viennent déclarer à la Convention qu'ils sont prêts à *regretter leurs sacrifices pour la Révolution.* Là, c'est une section qui vient lui crier *du pain, du pain!* tandis que la section des *Quinze-vingt* lui ordonne de se hâter de rendre aux assignats leur premier crédit. Ici c'est la section de *Bonnes-nouvelles* qui se borne à exiger d'elle ce qui n'est pas moins impossible à obtenir; qu'on *éclaire le Dédale inextricable des Finances.* Enfin, c'est l'orateur de la section de la *Butte des Moulins*, qui vient

---

" pandue EN CE MOMENT dans l'Europe."—*Puisqu'on croit trouver quelque chose de mauvais dans ce discours*, s'écria alors *Grégoire* avec docilité, *j'appuie la proposition*; *mais je déclare que peut-être il a déjà été inséré dans quelques Journaux.* En effet, on avait déjà eu soin de l'insérer dans le Moniteur, dont j'en tire l'extrait.

Peut être quelques personnes diront-elles ici que voilà une espèce de rétractation ? Certes, ou je suis bien trompé, ou cette rétractation elle même n'est pas moins alarmante que le Décret qu'on a cru devoir laisser de côté. En effet, ce n'est point l'esprit de ce Décret qui l'a fait rapporter, ou plutôt ajourner; ce n'est point non plus les intentions du propagandiste Grégoire. *Elles sont pures*, a dit Merlin, *comme l'ame de son auteur.* Qu'est-ce donc ? Le voici... C'est *d'avoir répandu en Europe une pareille opinion* EN CE MOMENT.... Veut-on savoir pourquoi le MOMENT paraissait si critique au Comité de Salut Public ? C'est qu'il travaillait alors à un second Traité avec le Roi de Prusse, & qu'il lui parut sans doute impolitique de faire de nouvelles éditions du Décret du 19 Novembre, avant d'avoir désarmé la plus grande partie de la Coalition.

demander en ſon nom qu'on mette de côté la Conſtitution démocratique du 31 Mai, à laquelle elle venait de jurer fidélité, & qui s'écrie,

" *Le parjure eſt vertu quand le ſerment fut crime.*"

Ainſi ce malheureux peuple ouvre enfin les yeux, & reconnaît que la Révolution & la République l'ont placé entre la faim, la misère, le déſeſpoir, & le parjure !.....

Que doit-on penſer maintenant du ſilence qu'a gardé l'auteur que je réfute, ſur le déſordre des finances de la Convention, & ſur l'impoſſibilité où elle va ſe trouver de continuer la guerre, pour la ceſſation de laquelle il prêche à l'Europe de ſi grands ſacrifices ? Après avoir parlé de l'Angleterre avec tant d'aſſurance, comme *d'une terre cultivée qui tremble ſous les pas* de Mr. Pitt, pourquoi n'a-t-il point développé les moyens que la France pouvait avoir en réſerve pour continuer cette même guerre, qui, à l'entendre, doit épuiſer ſes adverſaires ? Il n'en a dit que deux mots, p. 7, & ç'a été pour affirmer d'un trait de plume que *les tréſors de la Convention, c'eſt la fortune de tous les particuliers, & ſes approviſionnemens les productions du ſol de France*, &c. &c. On peut apprécier, par les aveux de *Cambon*, rapportés p. 252, ſur la nullité des *dons volontaires*, & ſur l'exiguité du produit des *Taxes Révolutionnaires*, ce qu'il y a de vrai dans cette belle figure de rhétorique : mais ce qui ſera bien plus propre encore à en faire juger, c'eſt que *Pelet*, dans ſon brillant diſcours du 8 Avril, en citant mot à mot quelques paragraphes des *Réflexions ſur la Paix*, & entr'autres le paſſage qu'on vient de lire ſur les immenſes

menſes reſſources qu'aſſure à la fortune publique le généreux dévouement de *tous les particuliers*, n'en a pas moins ajouté ce qui ſuit avec une inconſidération vraiment Françaiſe. *Les noms pompeux de bien public, d'amour de la patrie, ſont dans toutes les bouches. Bien peu d'hommes ſe font honneur de la pauvreté & de la vertu : tous veulent être riches. Le plus dangereux de nos ennemis, c'eſt le* FROID ET BARBARE ÉGOÏSME....*Le ſurhauſſement du prix des denrées effraie le calcul & l'imagination. Un mois, un jour, une heure, préſentent des augmentations qui accuſent à la fois, & de la manière la plus effrayante, l'immorale avidité, la diſette réelle, le défaut de confiance publique, l'inquiétude du préſent, & la crainte de l'avenir.* Où S'ARRÊTERA CETTE PROGRESSION ALARMANTE ?.....Je vais le lui dire. A la paix, mais à une paix générale, & ſur-tout à la paix avec l'Angleterre, que cet Orateur propoſait encore *d'écraſer*, dans ce même diſcours qu'il ſerait bien fâché ſans doute qu'on ne lût pas à Londres.

Qu'il me ſerait doux de n'avoir à reprocher à l'Auteur des *Réflexions ſur la Paix* que des erreurs de légèreté, ou même des réticences volontaires ! Mais comment puis-je me contenir à la vue des injuſtices où l'a entraîné ſa paſſion de faire effet ſur le continent ? Quoi ! n'a-t-il pas élevé, p. 31 & 32, le *ſoupçon* que le Parlement Britannique ne repouſſe encore la paix que parce qu'il eſt *peut-être difficile que Mr. Pitt ſoit chargé de la conclure*.....& parce que celui-ci *doit remettre en d'autres mains le ſoin de cette bienfaiſante négociation ? La paix*, dit-il, *rappellerait Mr. Fox dans le Miniſtère.* A l'entendre, *c'eſt cette alternative*

ſeule qui épouvante Mr. Pitt.— Eſt-ce à la Nation à penſer comme lui ? s'écrie-t-il avec indignation. *N'eſt-il plus d'Angleterre, ſi Mr. Pitt n'en eſt pas le Miniſtre ?*

Qu'il ſe tranquilliſe. Ce ne ſera ni l'exiſtence de Mr. Pitt, ni celle de ſon rival Mr. Fox, qui décideront les deſtinées de l'Angleterre. Se figure-t-on que ſi elle avait le malheur de les perdre, elle ne trouverait point d'hommes capables de les remplacer ? Imagine-t-on qu'à moins d'aſſocier les talens brillans de ces deux grands hommes, au jugement ſain qui diſtingue la plupart de leurs compatriotes, la maſſe de ces derniers qu'on accuſe *de ſoutenir à préſent la guerre pour Mr. Pitt ſeul*,(1) ne ſaurait plus comprendre, que les Français ont été leurs aggreſſeurs dans cette guerre ; que ces aggreſſeurs ſont à la veille de tomber dans un épuiſement dont l'hiſtoire moderne n'aura jamais offert d'exemple ; qu'en fait de juſtice, c'eſt à ces aggreſſeurs à offrir les premiers de mettre bas les armes ; comme auſſi, s'il y avait des ſacrifices à faire, ce ſerait à eux ſeuls à les ſupporter ; qu'enfin, la Grande-Bretagne ne doit permettre à aucun prix l'aggrandiſſement de la France ; & qu'il eſt de ſon intérêt, comme de ſon honneur, de ne négliger aucun ſacrifice poſſible pour conſerver intact l'équilibre de l'Europe ?

Croit-on, que pour s'élever par la penſée à ces vérités ſi ſimples, que M..... appelle avec mépris les *vieux calculs d'une ancienne politique*, croit-on, dis-je, qu'il faille abſolument que le Parlement Britannique,

(1) *Réflexions ſur la Paix, p.* 31.

qui en fait depuis ſi long-temps la règle invariable de ſa conduite, ſoit ſi profondément égaré ou corrompu ? Perſiſtera-t-on à affirmer qu'il ne *ſoutient* Mr. Pitt dans cette guerre ſociale que pour entrer en jeu dans de petites rivalités miniſtérielles ? Faudra-t-il enfin, que pour expliquer cette ferme adhéſion aux Miniſtres actuels, M..... ravale la dignité du premier Sénat de l'Univers, à ces boudoirs de Verſailles où ſe décidaient autrefois par une intrigue, ſoit la chûte d'un Miniſtre éphémère, ſoit ſon remplacement, ſoit même l'eſpèce de guerre qu'il convenait le mieux de faire naître pour prolonger l'exiſtence miniſtérielle du favori ?

Et c'eſt du pied des Alpes de la Suiſſe, qu'on avance, qu'on publie même de ſi étranges aſſertions ! C'eſt à cette diſtance qu'on ſe permet de trancher ſi légèrement ſur les diſpoſitions de la Nation Anglaiſe, ſur les prétendues intrigues ſecrettes qui dirigent ſon Parlement, & ſur les motifs perſonnels qui animent ſes adminiſtrateurs ! Que dis-je ! Non content d'avoir eu recours à de pareilles aſſertions, leur auteur ne s'eſt-il pas permis d'évoquer des *ombres*, p. 32, & de faire *apparaître* celle de *Mylord Chatham du fond de ſa tombe*, pour le conjurer de *redemander à ſon fils ſon nom* ; ce *nom* ſur lequel Mr. Pitt a déjà jeté non moins d'éclat peut-être que ne lui en avait tranſmis ſon Père ? Loin de moi d'imiter cet exemple, & de me haſarder à prêter ma voix au premier Orateur de l'Angleterre. Il expira en la conjurant de s'oppoſer avec énergie à l'aggrandiſſement de la France ; & il me ſuffit, ſans doute, de répéter ſes der-

nières paroles. La génération préſente, qui eſt déjà pour lui la poſtérité, l'a ſurnommé *le grand Chatham*, pour avoir ſu ſacrifier les faveurs de la Cour à l'intérêt du peuple. Peut-être l'époque n'eſt-elle pas éloignée où cette même génération dira : " Son fils fut plus " grand encore, s'il eſt poſſible : il n'héſita point à " ſacrifier juſqu'à ſa popularité même pour le ſalut du " peuple qu'il était appelé à ſauver."

Au lieu de ſe permettre de ſemblables ſuggeſtions, qui, adreſſées comme elles le ſont aux Français, ne peuvent être propres qu'à perpétuer chez eux le cri de la haine dont on les nourrit contre Mr. Pitt, & à entretenir leurs alarmes ſur les vues deſtructives que lui prêtent leurs Chefs; combien il aurait été plus digne d'un écrivain philoſophe de travailler à guérir les Français des funeſtes illuſions qui prolongent leur guerre avec l'Angleterre ! Pourquoi s'être abſtenu de leur préſenter la Conſtitution libre que Sa Majeſté Britannique a offerte à la Corſe conquiſe, & qui prouve, ce me ſemble, d'une manière ſuffiſamment éclatante, que jamais on ne conçut ici la penſée d'aſſervir un peuple qui deſirait la liberté ? Mais ce qu'on cache aux Français, & ce que je me ſens ſurtout preſſé de leur dire, c'eſt qu'il n'eſt point d'Anglais ſenſé qui ne déplore ſincèrement la guerre, qui ne ſoit pénétré du beſoin d'une paix ſolide, & qui n'en profeſſe hautement le deſir ; qu'enfin ils ſe réuniſſent tous à penſer que ce qui les intéreſſe le plus relativement à la Nation Françaiſe, c'eſt qu'elle ſoit chez elle heureuſe & tranquille ; & qu'elle ne puiſſe ni troubler le repos de ſes voiſins, ni étendre ſes frontières à leurs dépens.

Ce n'eſt pas, je le ſais, aux Comités de la Convention qu'il eſt beſoin d'atteſter ces faits : il y a long-temps qu'ils les connaiſſent ; & s'ils les diſſimulent avec tant de ſoin au malheureux peuple qu'ils égarent, ce n'eſt que pour avoir un moyen de plus de prolonger la guerre. En vain, pour détourner ſes regards du véritable état de la queſtion, ſes ſéducteurs tentent-ils, chaque jour, de nouvelles expériences ſur ſon inépuiſable crédulité ; en vain cherchent-ils à lui perſuader aujourd'hui que, ſi le Miniſtère Britannique redouble ſes préparatifs guerriers, c'eſt qu'il s'obſtine à vouloir lui interdire toute Conſtitution libre, bien plus qu'à lui faire reſtituer les départemens conquis : en vain, dans le *Tableau* que *Boiſſy d'Anglas* vient de mettre avec tant d'éclat, le 23 Août, ſous les yeux de la France & de l'Europe, comme un Tableau *deſſiné ſans art, & préſenté ſans déguiſement*—en vain, dis-je, affirme-t-il que le Miniſtère Britannique, pour *intimider* & armer les propriétaires Anglais, s'efforce de leur *prouver que le voiſinage d'une grande République, auſſi influente que la France, ne peut être que dangereux pour le maintien de leur Conſtitution, & qu'*IL FAUT POURSUIVRE LA GUERRE POUR EMPÊCHER L'ÉTABLISSEMENT DE LA RÉPUBLIQUE. Cet Orateur ſait fort bien que les Miniſtres Anglais n'ont jamais rien avancé de pareil ; il ſait fort bien qu'il *déguiſe* la vérité, puiſqu'il ſe tait avec tant de ſoin ſur la Déclaration ſi récente des deux Chambres du Parlement ; (1)

(1) Voyez p. 206, cette Déclaration, du 16 Février 1795.

Déclaration qui dépoſe, de la manière la plus ſolemnelle, contre le but qu'il leur prête. Auſſi, ne renouvelle-t-il cette vieille calomnie que pour rattacher, s'il ſe peut, les Français, par les chaînes de l'amour-propre, à ſon fantôme de République : mais afin de les rattacher de même à la guerre qui les épuiſe, n'a-t-il pas eu recours à un artifice plus groſſier encore ? N'a-t il pas tenté de leur faire croire en même temps que l'Angleterre eſt très-indifférente à ce qu'ils reſtituent leurs conquêtes ; & que peu lui importe qu'ils les gardent, pourvu qu'ils ne faſſent point celle de la liberté ? Enfin, ne s'eſt-il pas écrié avec effronterie : *Qu'importe au Gouvernement Anglais que ſes Alliés perdent leurs Etats ?* (1)

---

(1) Il eſt vraiſemblable que *Boiſſy d'Anglas* eſſayera de juſtifier ce trait en aſſurant qu'il ne l'avait lancé que comme une ironie excluſivement dirigée contre le Miniſtère Britannique : mais s'il avait réellement à cœur de déſarmer ce Miniſtère, ou de faire élever un cri général de paix à la Nation Anglaiſe, qu'il repréſente comme *indignée* de la guerre, n'aurait-il pas évité de l'*indigner* bien davantage encore contre la paix, dont il affecte de profeſſer le vœu ? Ne l'aurait-il offerte aux Anglais que ſous la condition que leurs *Alliés perdraient leurs Etats ?*

Qu'un pareil trait ſoit ironique ou ſérieux, il ne peut ſe prendre que pour ce qu'il eſt en effet, c'eſt-à-dire pour un défi ſolemnel porté à la Nation Anglaiſe en maſſe, de choiſir entre l'alternative de ſe déshonorer à jamais, en abandonnant ſes Alliés dépouillés, ou de dépenſer juſqu'à ſa dernière guinée pour les faire réintégrer dans leurs Etats. D'après ce ſeul trait de l'homme qu'on repréſente comme l'un des plus ſages & des plus pacifiques de la Convention, qu'on juge en quelles mains ſe trouvent aujourd'hui les deſtinées de la France !

Il eſt vrai que, par une de ces étranges inconſéquences dont il n'appartenait qu'à la Convention Françaiſe de fournir des exemples, & qu'elle multiplie comme à deſſein, peu de jours après avoir applaudi au rapport dans lequel *Boiſſy d'Anglas* venait de lui garantir que les Miniſtres Anglais ne mettaient aucune importance à faire reſtituer à leurs Alliés les Etats qu'ils ont perdus, cette même Convention a applaudi également aux aſſertions contraires que lui a préſenté le Député *Roberjot*, en lui rendant compte de ſa *miſſion dans les pays conquis*.

Son rapport, moins brillant, mais bien plus ſolide que celui de *Boiſſy d'Anglas*, poſe en thèſe, que la République Françaiſe *ne peut s'affermir qu'en reculant ſes limites juſqu'au Rhin*; & le rapporteur fait repoſer l'indiſpenſable néceſſité de ce reculement,

Sur les indemnités juſtement dues à la Nation pour les dépenſes d'une guerre de trois années.

Sur les obſtacles que préſente cet arrangement à l'ambition de la Maiſon d'Autriche, dont il eſt néceſſaire de diminuer la puiſſance.

Sur la néceſſité de ſe procurer une balance commerciale & politique, avantageuſe à la Nation, balance qui reſte aſſurée par la réunion de ces pays.

Sur les moyens de s'approprier leurs reſſources, dont nous ſommes privés en France, dit ingénument le rapporteur.

Sur l'occaſion infaillible qui ſe préſente de s'emparer de pluſieurs branches de commerce ſuivies par les Anglais, nos plus ardens ennemis.

Une des grandes cauſes, ajoute-t-il, *qui doivent nous engager à prendre le Rhin pour frontières, c'eſt parce*

que nous nous approprions les branches de commerce dont l'Angleterre s'était emparée.—En réuniſſant ces Duchés à la France, ils établiront bientôt une concurrence qui éloignera les Anglais ; & la République jouira directement de cette branche de commerce (les manufactures de drap) *à l'excluſion de ſes ennemis.*

Enfin, *Roberjot* termine ce rapport par ces mots remarquables : *J'ai dit que ces limites nous mettaient dans le cas de dépouiller les Anglais de pluſieurs branches de commerce, & de faire tomber leurs manufactures de drap.* (1)

Et

(1) C'eſt dans les Moniteurs des 2, 3 & 4 Septembre, qu'il faut lire tout au long le Rapport de *Roberjot*, pour apprécier à quel point l'ambition de la République Françaiſe menace l'Europe, & pour décider ſi j'ai eu tort de la comparer à Louis XIV.

Après avoir fait le tableau topographique du *vaſte territoire conquis en-deçà du Rhin*, celui des fleuves & des rivières qui le traverſent, le dénombrement de l'immenſe population qui le couvre, celui des mines qu'il renferme, des manufactures qu'il poſsède, du commerce auquel il eſt appelé : *Qu'on juge*, s'écrie le Député Roberjot, *qu'on juge, d'après cette courte énumération, des reſſources de ce pays, des richeſſes qu'il renferme, de celles qu'il peut ſe procurer, & de tous les moyens qui peuvent y contribuer*; & *on ſentira l'avantage que peut préſenter un jour à la France un pays inconnu ſous ces rapports, & ſur lequel* ON N'OUVRE PAS ASSEZ LES YEUX.

A raiſon de la richeſſe de ſon ſol, & de l'induſtrie de ſes habitans, ce territoire ne peut être que profitable à la France.—L'affermiſſement de la République ne peut avoir lieu qu'en étendant ſes limites juſqu'au Rhin.

Ce Député aſſure enſuite qu'*il n'eſt ni politique, ni juſte de revenir aux anciennes frontières, & que la Nation ſe dégraderait elle-même aux yeux de l'Europe, ſi elle conſentait à abandonner ſi légèrement le fruit de ſes conquêtes :—que l'Autriche étant privée d'un ſi vaſte*

&

Et c'eſt en applaudiſſant ouvertement à un pareil rapport; c'eſt en en ordonnant la publication, afin qu'il circule dans les papiers étrangers ; c'eſt en éveillant

---

& ſi peuplé territoire ; les moyens de recruter ſes armées ſeront bien moindres, & que par conſéquent ce ſera une cauſe réelle d'un conſtant affaibliſſement dès qu'elle en ſera privée.

Lorſque la Nation, ajoute-t-il, *s'épuiſe pour ſoutenir une guerre que lui ont faite l'injuſtice,* &c. &c. &c. *ſera-t-il politique, convenable de n'exiger aucune indemnité de nos ennemis, de ne prendre aucune meſure pour relever nos finances, accroître notre commerce, oublier les pertes conſidérables qu'ils nous ont occaſionnées ?*

Quel eſt le Potentat aſſez oſé, lorſque nous aurons des frontières auſſi faciles à défendre, auſſi redoutables, auſſi impoſantes, qui veuille attaquer une Puiſſance auſſi formidable ?

Avec la paix, un accroiſſement de territoire, un plus grand nombre d'hommes armés, & avec plus de richeſſes, la Révolution eſt affermie, la République eſt aſſurée pour toujours, la proſpérité publique eſt certaine.

Le Peuple juge ſainement & ne ſe trompe pas ſur ce qui lui convient. Or IL VEUT *que vous preniez pour frontières des Cercles du Nord & de l'Allemagne, le cours du Rhin. Il s'attend à cette démarcation ; il fonde déjà de grandes eſpérances ſur cette meſure. Le négociant ſpécule d'avance ſur les nouvelles branches de commerce,* &c. &c.

Au ſurplus, le premier but, en traitant de paix, eſt d'affermir la République : ſi elle ne peut être conſolidée qu'au détriment & à la perte du vaincu, toute autre conſidération doit être rejetée.

Je crois donc avoir établi que, ſous tous les rapports, le cours du Rhin doit être pris pour frontières de la France.

Je ne doute point que quelques courtiſans de Louis XIV ne lui aient tenu un pareil langage dans ſon Cabinet ; mais je ne me rappelle pas que, dans toute l'ivreſſe de ſa gloire paſſagère, ce Monarque orgueilleux ſe ſoit permis d'en faire parade, & ſur-tout de publier une ſemblable doctrine au moment où il ouvrait des Con-

le peuple Anglais sur les pertes immenses dont il serait lui-même menacé, si ses Alliés perdaient aucun de leurs Etats, & si ses Ministres avaient la lâcheté de souscrire à une paix qui les en dépouillerait ; c'est, dis-je, en ayant recours à de semblables moyens, que la Convention Française se flatte de désarmer la Nation Anglaise, & de la faire lever en masse, comme l'y invite Boissy d'Anglas, pour demander avec emphase à ses Ministres : *Par quelle politique désastreuse avez-vous abandonné le seul système qui nous convenait, celui de la neutralité ? Pourquoi poursuivez-vous avec opiniâtreté cette guerre ? Pourquoi ? Pourquoi ?*..... Comme si cette même Convention, qui se fait un devoir de rédiger d'avance ce terrible interrogatoire, & qui invite expressément l'Opposition Anglaise à le présenter aux Ministres, ne s'était pas empressée de fournir en même temps à ceux-ci la meilleure des réponses : " Si nous poursuivons la guerre," répondront-ils au Peuple, " ce n'est point, comme le " prétendent les chefs Français, ce n'est point pour " les *empêcher de prendre la stabilité qui doit fixer leurs* " *destinées*, c'est pour vous préserver des pertes irré- " parables dont ils vous menacent ouvertement ; c'est

---

grès de paix. Cependant, quoique Louis XIV se soit tenu en garde contre de pareils excès, il n'en eut pas moins ses revers, lorsque l'Europe fut enfin revenue de sa stupeur ; & si ses adversaires ne profitèrent pas solidement de leurs avantages au commencement de ce siècle, c'est qu'ils cherchèrent à leur tour à en abuser. Voilà, ce me semble, une double leçon pour les Français d'aujourd'hui ; mais il est vrai qu'ils sont si supérieurs à toutes les instructions de l'Histoire !...

" pour leur enlever les moyens *infaillibles* de *s'appro-*
" *prier les ressources* de tous leurs voisins, de *vous*
" *dépouiller de plusieurs branches de votre commerce,*
" & d'*établir une concurrence* qui, à les entendre, vous
" *éloignerait* de vos principaux marchés en Europe;
" enfin, c'est pour les empêcher de *faire tomber,*
" comme ils s'en vantent, *vos manufactures de drap.*"

Une pareille réponse suffirait, ce me semble, pour les justifier pleinement aux yeux de la portion du Peuple Anglais attachée aux manufactures & au commerce. Mais loin de moi de les supposer réduits à l'espèce de justification que vient de leur fournir leur accusateur *Boissy d'Anglas*. Loin de moi d'imaginer que les Anglais, qui se sont enrichis par le commerce & l'industrie, puissent seulement balancer à faire, en persévérance & en sacrifices pécuniaires, tous les efforts indispensables pour rester fidèles au caractère de loyauté qui a acquis à si juste titre à leur Nation le premier rang parmi les peuples civilisés, & qui a fait constamment rechercher son alliance comme la plus solide entre celles de toutes les Nations de l'Europe.

Qu'importe à l'Anglais que ses Alliés perdent leurs Etats? ose demander la Convention! C'est donc à dire: Qu'importe au Peuple Anglais l'honneur national? Que lui importe la foi de ses engagemens avec l'Autriche? Depuis que le parti Stadhoudérien paraît vaincu, qu'importe à la Maison d'Hanovre les liens de famille & les intérêts politiques qui unissaient à l'Angleterre la famille d'Orange aujourd'hui dé-

pouillée ? Depuis que la Savoie eſt réunie à la France par un Décret Conventionnel, qu'importe aux Anglais que leurs ancêtres en aient conſtamment maintenu & garanti la poſſeſſion aux Rois de Sardaigne ? Si l'Eſpagne juge convenable de céder l'île de Saint-Domingue à la France, pourquoi réclameraient-ils le Traité d'Utrecht, qui lui interdiſait cette ceſſion ſans leur aveu ? En un mot, qu'importe à cette Nation purement financière, le ſalut de la Confédération Germanique, ſon démembrement, l'aggrandiſſement de la France, & l'équilibre de l'Europe ?

Qu'importe à l'Angleterre que *ſes Alliés perdent leurs Etats*, & que les Français *ſe les approprient !*.... Ah ! malheur à elle, ſi un pareil cri ſe faiſait jamais entendre autre part que dans la Convention Françaiſe ! Si j'avais la douleur d'entendre proférer ce blaſphême politique dans le Parlement Anglais, ah ! c'eſt alors que je n'héſiterais point à m'écrier que *le ſoleil de la Grande-Bretagne vient de ſe coucher pour toujours*, & que les Européens amis de l'ordre ſocial & de la paix doivent aller déſormais chercher l'une & l'autre dans les forêts de l'Amérique-Unie.

Et c'eſt en nourriſſant le Peuple Français de ſemblables eſpérances, qu'on réuſſit à l'envoyer encore à la boucherie ! C'eſt en lui perſuadant que le nouveau ſacrifice ſanglant auquel on l'appelle, ſera le dernier !

Peuple crédule !.... Eh ! tu pourrais encore écouter & croire cette Aſſemblée qui t'a ſi volontairement précipité dans la guerre avec la Grande-

Bretagne! Tu pourrais croire ces séducteurs qui, pour achever de t'immoler, osent te bercer de l'espoir que le Gouvernement Anglais se dispose à souscrire à une paix prompte, & dont la cession des départemens conquis te garantirait l'inaltérable durée! Quoi! ne sauras-tu jamais repousser la coupe empoisonnée dont ils continuent à t'abreuver, pour continuer à t'envoyer à la mort? N'est-il pas temps de revenir de ton ivresse, & ne reconnaîtras-tu jamais leurs impostures? Laisse-moi t'aider à arracher enfin le masque dont ils se couvrent. Apprends que si la Grande-Bretagne poursuit la guerre sans découragement, ce n'est point, comme te l'assure Boissy d'Anglas, ce n'est point parce qu'elle croirait *sa Constitution* constamment menacée par *le voisinage d'une grande République* bien organisée; c'est parce qu'elle se croirait perpétuellement menacée de nouvelles guerres a côté d'une République conquérante; c'est parce qu'elle a le sentiment profond que l'équilibre de l'Europe serait renversé pour toujours, si l'Europe permettait à l'Empire Français (monarchiste ou républicain, n'importe) de s'aggrandir aux dépens de ses voisins; si elle souffrait que tu *t'appropriasses leurs ressources*, comme on te le propose; enfin, si elle te donnait la soif de nouvelles conquêtes en t'abandonnant aujourd'hui aucune de celles qu'on t'annonce cependant comme *consommées*. C'est donc pour le salut de l'Europe, pour le tien même, comme pour le sien propre, que l'Angleterre se dévoue. Voilà sa politique, & gardes-toi de te flatter

que Boiſſy d'Anglas réuſſira à l'en détourner en te la dénonçant comme une *politique abominable*.

Mais comme il eſt évident que la politique de la Convention ne cherche à envenimer ainſi cette querelle nationale, & à prolonger cette guerre ſanglante que dans l'eſpoir de retarder le retour de ſes armées, & de différer par-là le redoutable compte qu'elle aura à leur rendre, ſoit du ſang qu'elles ont ſi courageuſement verſé au dehors, ſoit de celui que les Légiſlateurs ont ſi lâchement verſé ou laiſſé verſer au dedans ; ce ſont ſur-tout ces armées qu'on doit inviter à accélérer la paix de l'Europe, & à rendre la liberté à leur patrie.

Soldats Français ! que tardez-vous encore à déconcerter les eſpérances meurtières de vos chefs ! Ne voyez-vous pas que ces hommes pervers ne s'obſtinent à porter vos regards ſur des contrées étrangères que pour vous empêcher de les reporter jamais ſur les décombres dont ils ont couvert la vôtre ? Que pouvez-vous eſpérer de bon, de glorieux, & de libre de la majorité des hommes qui compoſent votre Convention actuelle, *cette machine à Décrets*, comme le lui a dit un de ſes membres ? Ne ſont-ils pas preſque tous les complices du monſtre ſur lequel il leur eſt ſi commode aujourd'hui de reverſer leurs propres crimes ? Penſez-vous qu'ils puiſſent régénérer cette France dont ils ont fait un vaſte tombeau ? Et le ſentiment de tout ce que vous avez ſouffert pour elle, ne vous crie-t-il pas que c'eſt à vous ſeuls qu'eſt réſervée la gloire touchante d'en devenir les ſauveurs ?

Assez de conquêtes attestent votre aveugle courage (1) ; & cependant, lorsque vous vous voyez à la veille de perdre ces vastes conquêtes par la ruine de la fortune publique que vos Législateurs ont dilapidée, vous ne songez pas même à reconquérir votre patrie, & à y rétablir quelque gouvernement libre, toujours assez puissant pour faire respecter les loix, quoique toujours trop faible pour les attaquer. Que tardez-vous donc à sommer vos oppresseurs de travailler dès-à-présent à la paix que vous avez si bien méritée ? Dites-leur que la France a besoin de bonheur, & non pas d'aggrandissement ; & que, si vous exigez qu'ils renoncent au frivole & dangereux honneur d'étendre ses frontières, vous n'en conserverez pas moins celui de les avoir défendues.

Ce ne sera qu'à votre retour sur ces frontières que vous apprendrez à juger les adversaires que votre Convention vous représente encore comme des ennemis acharnés. Ce n'est que sur ces anciennes frontières que vous pourrez élever ensemble un temple à la paix, &, d'un commun accord, y suspendre vos

---

(1) Il n'est pas inutile que les guerriers Français fixent leurs regards sur ce que pensent de leur courage ceux des étrangers qui en ont parlé avec le plus d'admiration. Voici le tableau qu'en présente l'auteur des *Réflexions sur la Paix*, p. 33. *Tous ces esclaves de la mort, repoussant les ennemis pour obéir à leur tyran, bravant les étrangers pour échapper aux bourreaux, intrépides par désespoir, calmes par abattement, n'inspiraient que de l'horreur pour la Nation, & pour la liberté, dont l'étendard, souillé de sang, ne pouvait plus se reconnaître.*

armes enſanglantées. C'eſt là ſeulement que, détrompés les uns les autres, & fatigués de carnage, vos prétendus ennemis briſeront avec tranſport la trompette de la guerre. C'eſt là enfin que vous pourrez faire ſuccéder à vos hymmes ſanglantes, le cantique ſublime de cette belle Religion, dont vos Chefs actuels avaient cru, dans leur délire impie, pouvoir priver l'eſpèce humaine: *Paix ſur la terre, & bienveillance entre tous les hommes.*
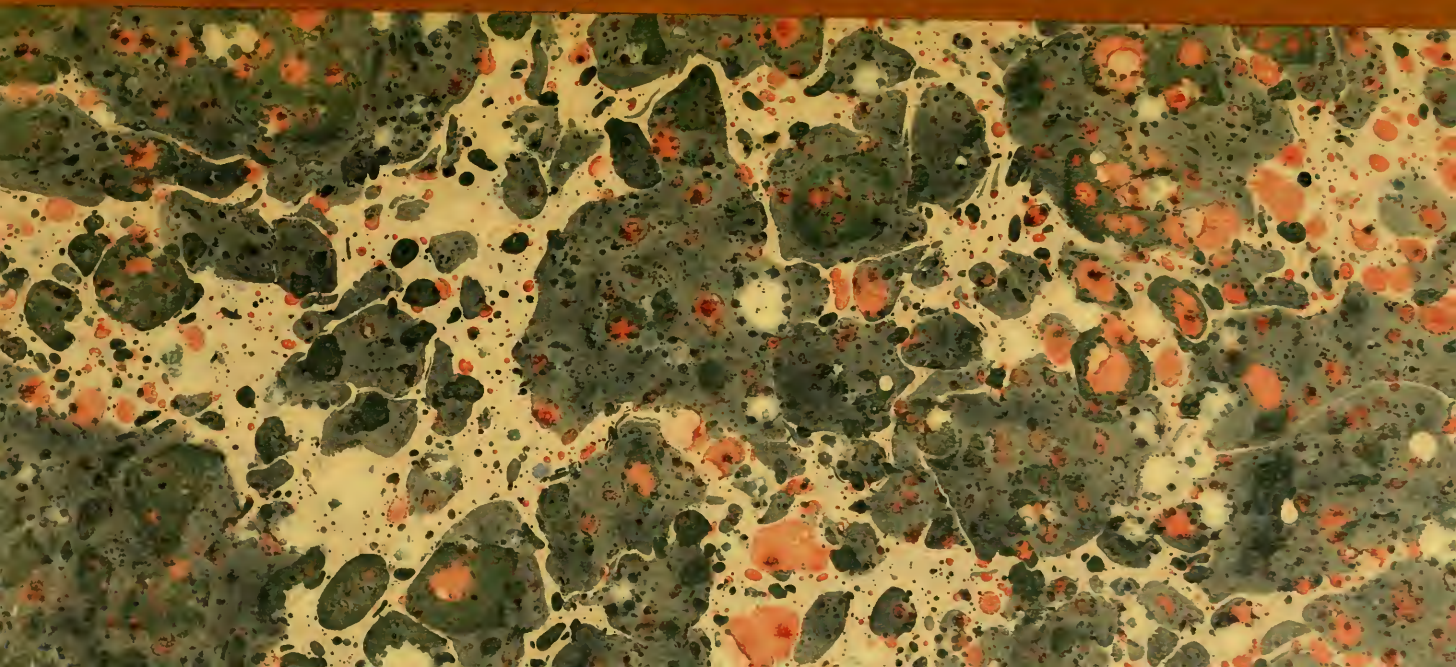
FIN.